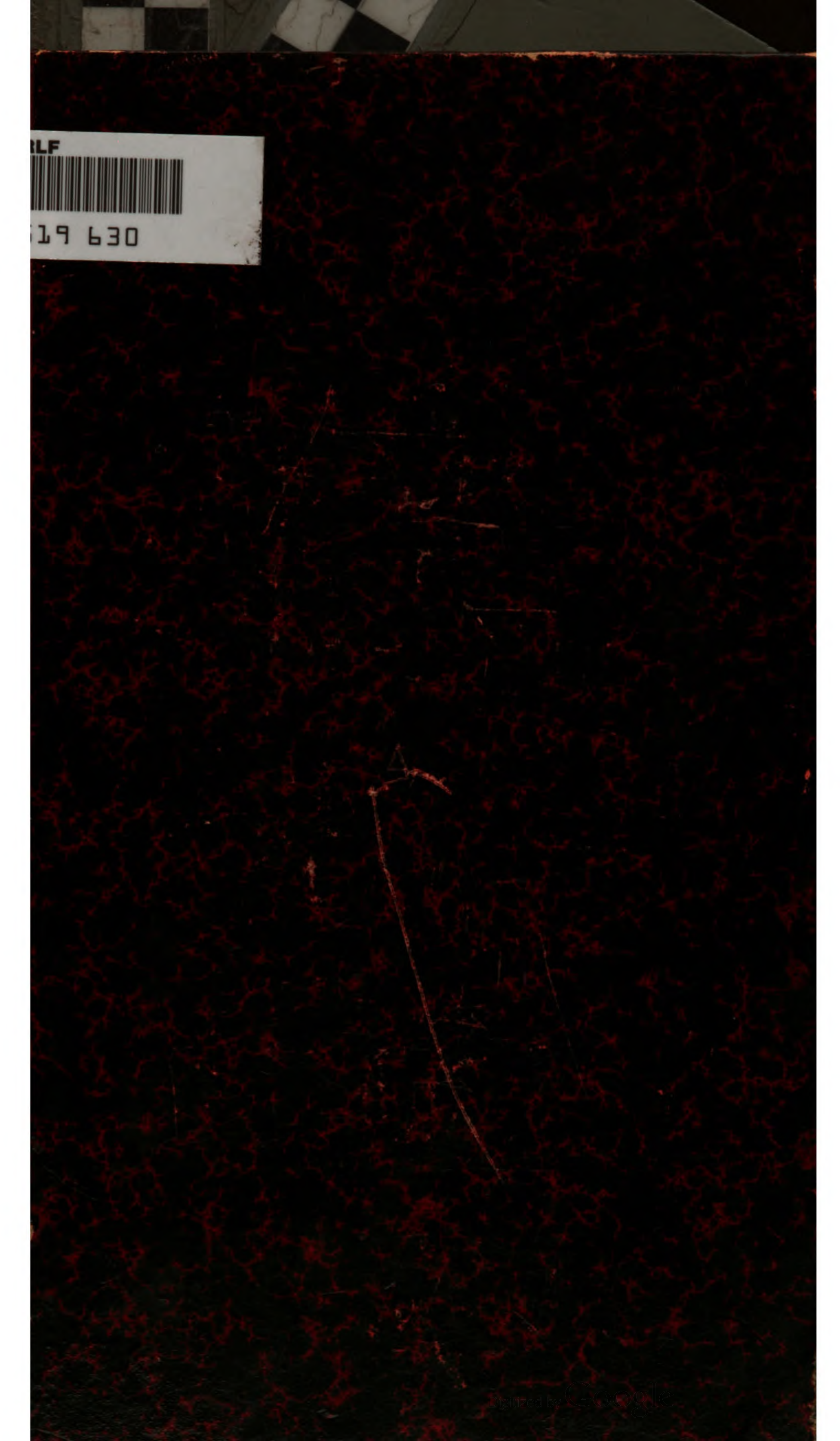
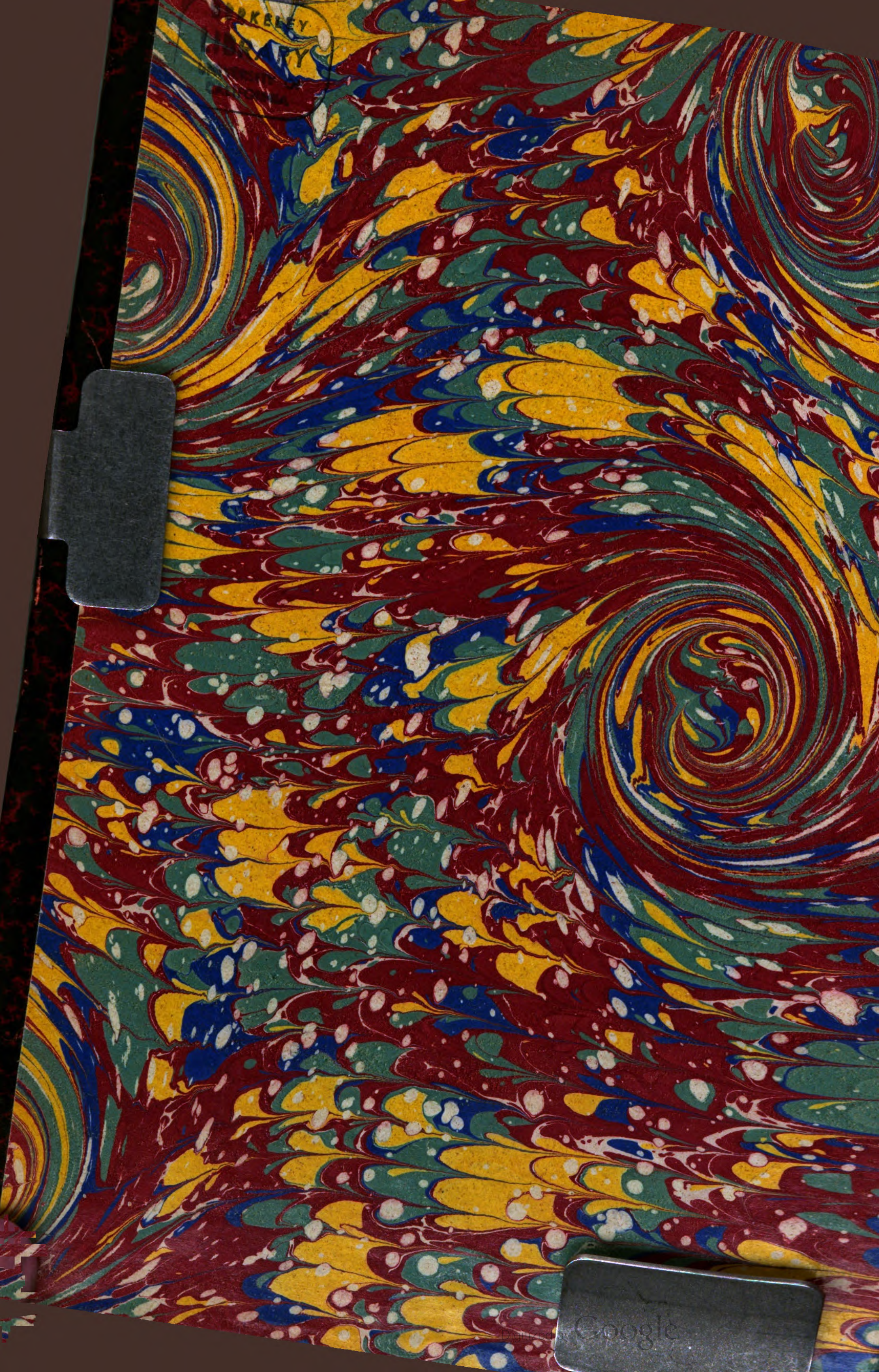

RLF
19 630





ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

POUR L'ÉTUDE

de l'Histoire & des Antiquités de la Flandre

TROISIÈME SÉRIE

TOME DIXIÈME

OU XXVII[e] DE LA COLLECTION

BRUGES

AIMÉ DE ZUTTERE, SUCC[r] DE VANDECASTEELE-WERBROUCK

1875

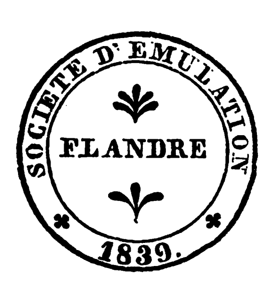
N° 72.

Le Président,

J. O. Andries

Le Secrétaire,

Chev. de Schietere de Lophem



LISTE DES MEMBRES EFFECTIFS

DE LA

Société d'Émulation pour l'étude de l'Histoire et des Antiquités de la Flandre.

MESSIEURS :

1. J.-O. ANDRIES, chanoine de la cathédrale de Bruges, décoré de la Croix de fer, officier de l'ordre de Léopold, chevalier de l'ordre de St-Grégoire-le-Grand, membre de l'Académie Royale d'Archéologie de Belgique, l'un des membres-fondateurs de la Société, *Président*.
2. ALFRED RONSE, échevin de la ville de Bruges, *membre du comité-directeur*.
3. FRANÇOIS BRUYNEEL, bibliophile, à Courtrai.
4. Le chevalier DE SCHIETERE DE LOPHEM, chevalier de l'ordre de Léopold, médaillé de Ste-Hélène, licencié en droit, conseiller provincial, à Bruges, *Secrétaire*.
5. JULES BROUCKAERT, bibliophile, à Courtrai.
6. Le chanoine F. VAN DE PUTTE, curé-doyen à Courtrai, chevalier de l'ordre de Léopold, correspondant de la commission royale des monuments, membre de la Société des beaux-arts de Gand, de la Morinie, de la Picardie, de Zélande, de la *Societas aperiendis fontibus rerum germanicarum medii ævi*, à Berlin, etc., l'un des membres-fondateurs de la Société, *Vice-Président*.
7. Le chanoine J. J. DE SMET, décoré de la Croix de fer, commandeur de l'ordre de Léopold, membre de l'académie et de la commission royale d'histoire, à Gand.
8. Monseigneur H. F. BRACQ, prélat domestique de S. S., assistant au trône pontifical, officier de l'ordre de Léopold, docteur en théologie, évêque de Gand.

MESSIEURS :

9. Mgr le chanoine A. WEMAER, prélat domestique et protonotaire apostolique *ad instar participantium*, vicaire-général, à Bruges.

10. PIERRE BOUTENS, avocat, membre de la députation permanente du conseil provincial, à Bruges, *membre du comité.*

11. EDOUARD VAN DAMME-BERNIER, chevalier de l'ordre de Léopold, membre de la société des beaux-arts de Gand et de plusieurs sociétés savantes, à Gand.

12. Le baron JEAN BETHUNE-D'YDEWALLE, membre correspondant de la commission royale des monuments, de la société des beaux-arts etc., à Gand.

13. Le chevalier GUSTAVE VAN HAVRE, ancien sénateur, bourgmestre à Wyneghem, près d'Anvers.

14. CHARLES VAN CALOEN, président honoraire du tribunal de première instance, officier de l'ordre de Léopold, à Bruges.

15. ERNEST LEFEVRE-VAN DEN BERGHE, archéologue, à Gand.

16. ANSELME VAN CALOEN-DE CROESER, baron de Basseghem, à Bruges.

17. DÉSIRÉ VAN DE CASTEELE, Conservateur-adjoint des archives de l'État à Liége, chevalier de l'ordre de Charles III d'Espagne; secrétaire de l'Institut archéologique Liégeois ; de la Société historique, archéologique et littéraire de la ville d'Ypres et de l'ancienne West-Flandre ; de la Société de littérature Neérlandaise de Leide ; de la Société Zélandaise des sciences, etc., *membre du comité.*

18. ÉMILE DE BORCHGRAVE, docteur en droit, chef du cabinet du Ministre des affaires étrangères, conseiller de légation, chevalier de l'ordre de Léopold, commandeur de nombre des ordres d'Isabelle-la-Catholique, et de St-Grégoire-le-Grand, officier des ordres de la légion d'honneur et de la couronne de chêne, chevalier des ordres de la couronne royale de Prusse et de Léopold d'Autriche ; membre de l'académie royale de Belgique etc.

19. I. L. A. DIEGERICK, archiviste et bibliothécaire de la ville d'Ypres, chevalier des ordres de Léopold et de la Couronne de Chêne etc., membre de plusieurs sociétés savantes, à Ypres.

20. Mgr le baron F. BETHUNE, chanoine, membre correspondant de la Commission royale des monuments, à Bruges.

21. Le comte TH. VAN DER STRATEN-PONTHOZ, grand-maréchal de la Cour, grand'croix des ordres de Léopold et de la Couronne de fer d'Autriche, etc. etc. à Bruxelles.

22. DE PORTEMONT, ancien membre de la Chambre des Représentants, juge de paix à Grammont.

MESSIEURS :

23. GUSTAVE CARTON, docteur en médecine à Wynghene.

24. Monseigneur JEAN-JOSEPH FAICT, docteur en théologie, philosophie et lettres, officier de l'ordre de Léopold, évêque de Bruges, prélat domestique de S. S. et évêque assistant au trône pontifical.

25. Le vicomte ALBÉRIC DE MONTBLANC, membre de la Chambre des Représentants, à Ingelmunster.

26. Le baron KERVYN DE LETTENHOVE, membre de la Chambre des Représentants, officier de l'ordre de Léopold, chevalier des ordres de François-Joseph d'Autriche et de l'Etoile Polaire, membre de l'académie royale de Belgique, président de la commission royale d'histoire etc., à St-Michel-lez-Bruges, *membre du comité.*

27. Le chanoine VERDEGEM, archiviste de l'évêché de Bruges.

28. LÉON DE FOERE, docteur en droit, à Bruges, *membre du comité.*

29. Le lieutenant-général MEYERS, officier de l'ordre de Léopold, décoré de la Croix commémorative, commandeur de l'ordre du Lion de Zaehringen, chevalier de l'ordre de la Tour et de l'Épée, chevalier de l'ordre de l'Épée (Suède), de l'ordre des SS. Maurice et Lazare, et de l'ordre du Medjidié de 4e classe, à Bruxelles.

30. Le comte THIERRY DE LIMBURG STIRUM DE THIENNES, membre de la Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances etc., à Gand, *membre du comité.*

31. ÉDOUARD NEELEMANS, chevalier de l'ordre de la Couronne de Chêne et membre de la Société des Bibliophiles flamands de Gand, à Eecloo, *membre du comité.*

32. VAN HUELE-VERHULST, chevalier de l'ordre de St-Grégoire-le-Grand, à Bruges.

33. FÉLIX-HENRI D'HOOP, Conservateur des Archives de l'État et membre de la société des Bibliophiles flamands, à Gand, *membre du comité.*

34. RENÉ CHALON, commandeur de l'ordre de Léopold et de l'ordre du Christ de Portugal etc., président de la société des bibliophiles belges, membre de l'académie royale de Belgique, vice-président de la commission royale des monuments etc., à Bruxelles.

35. L'abbé ALPHONSE DE LEYN, docteur en droit, à Bruges, *membre du comité.*

36. E. FEYS, chevalier de l'ordre de Léopold, professeur de Rhétorique latine à l'athénée royal de Bruges.

37. F. VERGAUWEN, sénateur, chevalier de l'ordre de Léopold. président de la Société des bibliophiles flamands etc., à Gand.

MESSIEURS :

38. Le Baron JULES MAZEMAN DE COUTHOVE, sénateur, officier de l'ordre de Léopold, chevalier de l'ordre de la Branche Ernestine de Saxe, à Ypres.

39. IGNACE DE COUSSEMAKER, archéologue, membre de plusieurs sociétés savantes, à Bailleul.

40. FERDINAND VAN DER HAEGHEN, chevalier des ordres de Léopold de Belgique, de l'Étoile Polaire et de la Couronne Royale de Prusse etc., bibliothécaire de l'Université, à Gand.

41. CHARLES VERSCHELDE, architecte et homme de lettres, à Bruges, *trésorier et bibliothécaire.*

42. L. DE FLORISONE, ancien membre de la Chambre des Représentants, à Ypres,

43. Le chevalier AMEDÉE DE SCHOUTHEETE DE TER VARENT-DE MUNCK, membre du Conseil provincial de la Flandre Orientale, président du Cercle archéologique du pays de Waes, à son château, à St-Nicolas (Waes).

44. ADILE MULLE DE TERSCHUEREN, membre de la Chambre des Représentants, à Thielt.

45. E. POULLET, docteur en droit et en sciences politiques et admin., membre correspondant de l'académie royale de Belgique, professeur ord. à l'université catholique à Louvain.

46. HECTOR DE SCHIETERE DE LOPHEM, docteur en droit, à Bruges.

47. NOLET DE BRAUWERE VAN STEELAND, docteur ès-lettres, chevalier de l'ordre du lion Neérlandais, commandeur des ordres de la Couronne de Chêne, du Christ de Portugal et d'Ernest-Auguste de Hanovre ; chevalier des ordres de Léopold de Belgique, de l'Etoile Polaire, de Danebrog, d'Adolphe de Nassau, de François I des deux Siciles et de Henri-le-Lion de Brunswick ; associé de l'académie royale de Belgique, à Bruxelles.

48. ARTHUR MERGHELYNCK, membre titulaire du comité flamand de France, de la société historique et littéraire d'Ypres, à Ypres.

49. ALPH. VAN DEN PEEREBOOM, ministre d'État, grand-officier de l'ordre de Léopold et grand-cordon de la légion d'honneur, décoré de l'ordre du Medjidié de 1re classe, grand-cordon des ordres de Charles III d'Espagne, des SS. Maurice et Lazare de Sardaigne, du Christ de Portugal, et du Danebrog de Danemarck, président de la Société historique, archéologique et littéraire de la ville d'Ypres et de l'ancienne West-Flandre, membre de la Chambre des Représentants.

50. P. CROCQUISON, architecte provincial, membre correspondant de la commission royale des monuments, à Courtrai.



MEMBRES HONORAIRES.

—

MESSIEURS :

1. Mgr. A. NAMÈCHE, recteur magnifique de l'Université catholique de Louvain, officier de l'ordre de Léopold, etc.
2. MESSIAEN, juge au tribunal d'Ypres.
3. COPPIETERS, docteur en médecine, membre de plusieurs sociétés savantes, à Ypres.
4. LOUIS DE BACKER, inspecteur des monuments historiques, chevalier des ordres de la Couronne de chêne et de Henri-le-Lion de Brunswick, officier d'académie, membre de la commission historique du département du Nord, de la Société des arts et sciences de Douai, des antiquaires de la Morinie, de la Société d'émulation de Cambrai, à Noordpeene, près Cassel, nord.
5. ED. DE COUSSEMAKER, chevalier des ordres de la légion d'honneur et de Léopold de Belgique, chevalier de l'ordre pontifical de St-Grégoire-le-Grand, président du Comité flamand de France, correspondant de l'Institut de France, membre-correspondant de l'académie impériale de Vienne, associé de l'académie royale de Bruxelles, membre honoraire de la Société des antiquaires de Londres, etc, à Lille.
6. Le R. Père HENRI-MARIE IWEINS, de l'ordre des Frères-Prêcheurs, membre de l'académie archéologique de Belgique, membre correspondant de la Société des antiquaires de la Morinie et du Comité flamand de France, à Louvain.
7. KERVYN DE VOLKAERSBEKE, chevalier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie royale d'archéologie de Belgique, de la Societé des beaux-arts de Gand, etc. membre de la chambre des Représentants.
8. ÉDOUARD FR. VAN CAUWENBERGHE, littérateur, à Audenarde.

MESSIEURS :

9. L. GALESLOOT, chef de section aux Archives générales du Royaume, à Bruxelles.
10. EDMOND RONSE, littérateur et éditeur des Annales de Heindrycx, à Furnes.
11. LOUIS VAN STRALEN, littérateur, à Anvers.
12. LOUIS RYELANDT-CASIER, docteur en droit, conseiller provincial à Bruges.
13. J. A. VAN STEENKISTE, licencié en théologie, professeur au séminaire, à Bruges.
14. ALPHONSE VAN DE WALLE, chevalier de l'ordre de St-Grégoire-le-Grand, agent de la Société générale pour favoriser l'industrie nationale, membre de la société des beaux-arts de Gand, de l'académie royale archéologique d'Anvers, à Bruges.
15. CH. PIOT, chevalier des ordres de Léopold de Belgique et de François-Joseph d'Autriche, archiviste général adjoint du royaume, etc. à Bruxelles.
16. J. A. DE SCHRYVERE, curé à Vlisseghem.
17. Le R. P. KEELHOFF, de l'ordre de St-Augustin, à Gand.
18. N. DE PAUW, Procureur du Roi, membre de la commission des archives et de celle des monuments de la ville de Gand ; du Cercle archéologique de Termonde etc. à Bruges.
19. EDMOND VAN DER STRAETEN, musicologue, membre de plusieurs sociétés savantes tant du pays que de l'étranger, à Bruxelles.
20. Le R. P. HUB.-PROSPER VANDERSPEETEN, de la compagnie de Jèsus, rédacteur de la *Collection des Précis Historiques*, à Bruxelles.

21.
22.
23.
24.
25.

LA MUSIQUE AUX PAYS-BAS

AVANT LE XIXe SIÈCLE.

DOCUMENTS INÉDITS ET ANNOTÉS.

3me PARTIE (2me suite) (1).

IV.

Taisnier (Jean),

« Maître d'escolle des enffans de la chapelle de l'Empereur (Charles-Quint). » — Erreurs au sujet de cet emploi. — Il est chapelain et chantre du même monarque. — Sa retraite à Cologne. — Ses voyages à Tolède, à Valladolid, à Palerme, à Rome, à Venise, à Florence, à Trente, etc. — Il remplit, en 1552 et 1556, les fonctions de maître de chapelle de François de Mendosa, à Trente et à Palerme. — Il dirige une institution littéraire et musicale à Lessines. — Mort tragique de Josse Brulé, chantre de la chapelle impériale. — Élèves de Taisnier. — Son traité de musique ancienne et moderne. — Exposé sommaire de cet ouvrage. — Instruments de musique y mentionnés. — La famille Taisnier. — Ses effigies. — Description d'un portrait de 1562. — Sa devise et ses armes. — Munificence de Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, envers les musiciens de sa chapelle. — Correspondance privée de quatre de ses pensionnaires. — Alexandre Uutendal, compositeur flamand, chantre de l'archiduc Ferdinand d'Autriche, comte de Tyrol. — Erreurs de Fétis, qui en fait un musicien allemand. — Sa mort, en 1581, à Inspruck. — Son cachet. — Jehan Goossens, musicien flamand, chantre du même souverain. — Faits divers qui le concernent. — Sa mort à Frankendal, vers 1582. — Son cachet. — Guillaume Bruneau, maître de chapelle du même archiduc. — Départ pour l'Espagne de son fils Philippe. — Traits de générosité dûs à Guillaume Bruneau. — A-t-il été élevé à la chapelle royale de Bruxelles ? — Son cachet. — Philippe Bruneau, gouverneur des pages de Ferdinand d'Autriche. — Demande de chantres flamands pour la chapelle archiducale à Inspruck. — Le recrutement est

(1) Voir *Annales*, etc., t. IX, p. 35.

confié à Antoine Dela Court. — Démarches faites, en 1581, par Séverin Cornet, ex-maître de chant de la cathédrale d'Anvers. — Lettre curieuse à ce sujet. — Alain De Gaucquier lui est préféré. — Lettres relatives au testament d'Alexandre Uutendal, et au départ de Philippe Bruneau pour l'Espagne. — Cachet de celui-ci. — Thomas Winckel, ténoriste de Ferdinand d'Autriche. — Son voyage aux Pays-Bas. — Excursion identique d'Antoine Joncker, organiste du duc Érick de Brunswick. — La famille Bruneau. — Exécutions musicales, dirigées à Gand, par Jacques Bruneau, maître de chant de Saint-Bavon. — Compositions dues à Hermès Bruneau.

Jean Taisnier fut « maître d'escolle des enffans de la chapelle de l'Empereur, » en 1542, d'après une lettre de lui qui a été publiée plus haut.

Il règne, à ce sujet, croyons-nous, une confusion à laquelle il importe de mettre un terme, attendu que les biographes et les historiens, se copiant les uns les autres, sans le moindre contrôle, accréditent *ad perpetuum* une erreur une fois lancée dans le monde scientifique.

Jean Taisnier aurait été maître de chapelle de Madrid! Fétis, qui parle du personnage comme d'un homme tout a fait obscur, dit, d'une façon indirecte : « Il est certain qu'il (Gombert) n'était plus, (en 1551), maître des enfants (de chœur de la chapelle de Madrid), puisqu'on voit, dans les comptes de la chapelle [1], aux Archives (générales) du royaume de Belgique, qu'un certain Taisnier occupait cette place en 1543 [2]. »

Ce « certain » est adorable sous la plume du biographe musical universel !

L'erreur porte sur la distinction, mal faite, entre le précepteur littéraire et le précepteur musical. Ce dernier, était, à proprement parler, maître de chapelle, c'est-à-dire, gouverneur de la musique de la cour. L'autre n'était que « maître d'escolle, » c'est-à-dire, professeur chargé d'enseigner les rudiments littéraires aux enfants de la

(1) Comptes qui n'existent que dans l'imagination de Fétis.
(2) *Biographie universelle des musiciens*, au mot Gombert.

maîtrise. Dans certaines églises, les deux fonctions étaient cumulées. Ici, leur séparation est évidente, et une cour, montée comme celle de Charles-Quint, pouvait se permettre ce supplément de personnel.

Jean Taisnier aura été, en même temps peut-être, « chapelain des paiges, » et, musicien sans le moindre doute, il aura tenu sa partie dans les offices déchantés au chœur. Voici d'ailleurs ce qu'en dit Dela Serna, qui a été généralement copié depuis : « Jean Fuisnier (lisez Taisnier), natif de la ville d'Ath (¹), était, selon Guicciardin, savant et excellent musicien, docteur en droit, poëte lauréat, et célèbre mathématicien ; il fut directeur de musique de Jean Gebhard, archevêque de Cologne, précepteur des pages de l'empereur Charles-Quint, et il accompagna cet empereur, en qualité de musicien, dans son expédition de Tunis. »

« Précepteur des pages, » nous venons d'en voir la signification réelle ; « musicien » s'entend ordinairement d'un joueur d'instrument quelconque. Prenons que Taisnier était chantre. A coup sûr, il n'avait pas, lors de l'expédition susdite, qui eut lieu en 1535, l'emploi de maître de chapelle, dont le titulaire était Nicolas Gombert.

Au fait, pourquoi toutes ces inductions, puisque le titre d'un de ses ouvrages : *De spheræ materialis fabrica et usu* (Coloniae, 1558), le nomme : « Cæsareæ majestatis Caroli V, invictissimi, quondam sacellanus et cantor domesticus, puerorumque sacelli pædagogus ? » Cela tranche définitivement la question. On peut croire que Taisnier conserva ses fonctions jusqu'à la mort de Charles-Quint, arrivée en la même année 1558, et que, peu après cet évènement, il se retira à Cologne, où il fit imprimer le susdit livre. Cette prolixité complaisante, dans le titre, annonce quelque chose d'actuel, de récent. Plus rien de cela,

---

(1) *Fuisnier*, simple faute d'impression, reproduite par Henne, dans son livre sur Charles-Quint, t. v, p. 103, note 1re.

l'année suivante, où deux nouvelles œuvres virent le jour.

L'une de ces publications : *De usu spheræ materialis*, rapporte dans l'épitre dédicatoire, que c'est à Cologne que Taisnier, accablé par l'âge, alla chercher le repos : « Tandem in hâc celeberrimâ Coloniensi Academiâ, protectoribus annis aliquater gravatus, vitæ residuo quietem seligerem. » Van Hulthem, au contraire, dans les notes qu'il a inscrites sur la garde des ouvrages de Taisnier, prétend que le maître se retira dans son pays.

On ne connaît que *grosso modo* les voyages de Jean Taisnier. Voici quelques étapes musicales tirées de son *Opus mathematicum* (1562), et qui serviront en même temps à mettre au jour certaines particularités curieuses concernant d'autres musiciens de mérite :

En 1538, il se trouve à Tolède, où il célèbre, par des chants et par des libations, selon une coutume de la Germanie inférieure, dit-il, la fête des Trois-Rois, avec les autres chantres attachés à la chapelle impériale. Est-ce incidemment qu'il se trouve là, ou bien remplit-il des fonctions fixes à la cour de Charles-Quint ?

Solent inferioris Germaniæ cujusque sexus homines, nocte Trium Regum indulgentes genio domestico et tandem mensæ Regem seligere, et communi omnium voce sublimiori haustum felicem bibenti Regi precare. Quod nobis aliquot Cesareæ Majestatis cantoribus Tolleti in cœna discumbentibus, contingit (1).

En 1541, on le rencontre à Valladolid, où il fut témoin de la mort tragique d'un de ses collègues, Isbrand Bus (2), chantre de la chapelle impériale.

En 1550, il est chargé de recruter en Flandre, pour être dirigés sur Palerme, dix chantres, plus deux sopranistes d'élite, dont l'un, Jérôme Prince, brabançon, meurt de dissenterie, peu après son arrivée :

---

(1) Page 434.

(2) Voy., à la fin du chapitre précédent, la relation de cette mort funeste.

CHYROMANTIÆ HIERONYMI PRINCE, CANTORIS ADOLESCENTIS, EXPERIMENTUM 19, ANNO 1550, PANHORMI.

Reverendissimus Archiepiscopus Panhormitanus, cardinalis, Tridentinum me prætereuntem, ad se vocari jussit, quod mihi magna cum eo intercesserat familiaritas. Adhuc sacellani illustris fungente officio, apud piæ memoriæ Carolum quintum, imperatorem, pro ritu et consuetudine ecclesiæ romanæ, volens imposito oneri satisfacere, cantores suis sumptibus etiam meliores è Flandria voluit. Obnixè itaque oravit, illorum curam me velle subire, et eos Panhormi conducere. Exoratus, acquievi, ac cantores numero X collegi, cum duobus pueris selectioribus, quorum alter Hieronymus Prince, Brabantinus adolescens, voce et modulationis dulcedine quovis altero coævo non inferior. Qui dum nobiscum mare Ligusticum transnataret, alternis vicibus insueto morbo laboravit. Causam examinare volens ejus chyromantiæ judicium examinavi. Brevem vitam animadvertens, volui et mortis qualitatem prævidere, quæ erat dysenteria. Panhormi itaque felicioribus velis tandem appulsi, adolescentem curandum diligentia et arte doctoris Balthazaris Torris, proregis Siculi medici commisi. Ille, ut opinor omnibus, via, modo, jure, quibus potuit diligentissimè medelam procurans, tamen nihil efficit : nam continuo morbo nihilominus hic succubuit (1)....

En 1552, il devient directeur des musiciens du cardinal François de Mendosa, à Rome, malgré sa répugnance, dit-il, à reprendre l'enseignement musical : « etsi deliberaveram musicis disciplinis non amplius indulgere. » Il accompagne ce personnage, en cette qualité, à Venise, à Florence, à Trente, et delà à Malines, où il perdit un jeune chanteur, Fabius Gazella, d'une famille noble de Gaëte, et doué d'une telle souplesse de gosier, qu'à peine un instrumentiste pouvait le suivre.

Reverendissimus, titulo sancti Eusebii Cardinalis, Franciscus à Mendosa, Hispanus, Romæ, anno 1552, familiam splendidam alens, musicos etiam nonnullos simul alebat, quibus (etsi

---

(1) *Opus mathematicum*, p. 424.

deliberaveram musicis disciplinis non amplius indulgere) me præfecit, ut ille in Flandriam iter parat ad piæ memoriæ Carolum quintum Imperatorem, (quod satis placebat stipendiis suis in patriam redire) tantisper laborem me subire exoravit. Venetiis et Florentiæ aliquot mensibus quievit, donec circa Bacchanalia Tridentini à reverendissimo Cardinali humanissimè, cum tota familia receptus, quatuor diebus hæsit, genio indulgens. Deductus una dierum à reverendissimo Tridentino, deambulationis gratia extra portam, quæ ad meridionalem plagam vertit, novum quidem et memorabile in quodam horto apparatur... Ad arcem Cardinales revertuntur. Inter cœnandum cantores Tridentini, convivas cantilenis et instrumentis musicalibus exhilarabunt alternis vicibus, et nostris Italicis cantilenis oblectabantur : præsertim quod adolescens Fabius Gazella, nobilis Cajetanus, tanta gutturis pollebat elegantia, ut instrumentis vix aliquis eum consequeretur.... Maluisset diutius adolescentis excellentissima modulatione frui, sed Deus aliter disposuerat. Mechliniæ enim morbo leviori gravatus per aliquot dies, fluxu ventris, anno supradicto, mense augusti, Deo animam vovit (1)....

En 1556, il raconte la mort, à Lessines, d'un autre de ses élèves sopranistes, Jacques Sableau, de Hainaut, qui, appelé par lui à faire partie de la chapelle musicale de Charles-Quint, le suivit à Palerme, où il séjourna, pendant les deux ans que Taisnier fut chargé, par le cardinal François de Mendosa, de diriger les chantres de la cathédrale de cette ville. De là, son élève l'accompagna en Sicile, puis à Rome, enfin dans sa patrie, à Lessines :

CHYROMANTIÆ JACOBI DE SABLEAU, HANNONII, EXPERIMENTUM VIGESIMUM TERTIUM, LESSINIÆ, ANNO M. D. LVI.

Hic adolescens à puero propter vocis sonoritatem à me è patria deductus, ad mortem usque alumnus fuit, multis mecum itineribus sœpè defatigatus. Panhormi enim ferè duobus annis in summo templo (in quo phonasci officio fungebar, mandato et

---

(1) *Opus mathematicum*, p. 406.

stipendiis reverendissimi Cardinalis) mecum et aliis cantoribus hæsit. Deinde navigio mare Siculum transfretati regio, illinc Romam pervenimus. Paulatim patriam repetentes, in qua gratissimò receptus à matre, quotidiè cum parente Baccho indulgebat, adjuncta aliquando (consentiente ejusdem farinæ, patre) venere. Ad me reversum monui iterum atque iterum poculis domi meæ esse parcendum, propter consequentiam. Surrepticiè tamen quotiescumque poterat, ad parentes divertens, vitæ luxum non potuit evitare, donec Athi pellici adhærens, morbo Gallico maculatus, lecto sœpè decubuit, dissimulato morbo, nec alicui fidens, radicem incurabilem morbi silentio præterire volens. Graviter laborans, à quodam medico Lessiniensi receptaculis insolitis et rudibus intoxicatus obiit, mixta dysenteria, quod illi anteà diu futurum prædixi, ni diligenter sibi præcaveret (1).

De quoi s'occupe Taisnier à Lessines? Il y enseigne et fait enseigner sous sa direction, pendant plusieurs années, dit-il, en 1561, le grec, le latin, l'espagnol, le français et... la musique. Le nombre des élèves, dont quelques-uns appartenaient à la noblesse, dépassait le chiffre de quatre cents :

Lessiniæ nonnullis annis requisitus in edocenda juventute, provinciam suscipiens, multos commensales nobiles et inferioris conditionis discipulos, et convictores domesticos ex tempore plus quadringentis collegi, cum quinque hypodidascalis, qui in omni facultate et peritia linguæ græcæ, latinæ, hispanicæ, galicæ et aliis, et musica sub nostro imperio juventutem erudirent (2).

Il fut chargé de cette mission, en gagnant la province. Venait-il de Bruxelles? Il place, en ces environs, un fait auquel il n'assigne malheureusement aucune date, mais d'où il est permis de conclure que le maître avait suivi et dirigé, à Bruxelles, les sopranistes de la chapelle impériale :

---

(1) Ouvrage précité, p. 432.
(2) Id., p. 398.

... Hujus rei inscium me, cum sacelli pueris cantoribus Cæsareæ majestatis, quibus præeram, prætereuntem, his verbis salutatum aggreditur... Ego insolitam vocem non ferens, gressum accelerabam : tempus enim nos ad sacellum suæ majestatis evocabat (1).

Terminons ces notes, par quelques détails sur un chantre de la chapelle impériale de Charles-Quint, Josse Brulé, de Flandre, « grand musicien, » comme il le nomme, et mort aussi, d'une façon tragique, dans les montagnes d'Italie, à l'âge d'environ cinquante ans :

CHYROMANTIÆ DOMINI JUDOCI BRULÉ, FLANDRI, EXPERIMENTUM VIGESIMUM NONUM, INTER MONTES ITALIÆ.

Mirum est quò optimi cujusque virtus aliquando incidat. Pius hic sacerdos, musicus insignis, senio satis confectus, adhuc mutationem appetens, stipendiis Cæsareæ majestatis annos natus quinquaginta vel circiter, sese emancipavit. Functus cantoris et sacellani officio, quò posset tandem (non dico avaritia vexatus), vitam splendidè terminare, contra cantorum justam consuetudinem, qui ut latinè loquuntur, aut aliquod simile insuetum idioma, aut equo insident, illicò raucescunt, aut in aliquod genus infortunii facilè labuntur, non secus atque hic pius vir, qui dum Alpes percurreret equo empto, ad scholia lapsus malè enutritus aut debilis equus, ab altissimo monte præcipitatus, equo ipso quoque in abyssum collapso, vix terram attingentes, venti et aëris penetratione violenta in pulveres comminuti sunt, nec cadaverum pars palma amplior ab exploratoribus inventa est. Sic miseri Domini cadaver ibidem sepultum remansit cum equi cadavere. Littera D huic beneficia ecclesiastica, quibus ille amodo provisus erat, pollicebatur, plura adhuc expectans ex turno retuli, ut ita dicam. Solet enim Imperator suis cantoribus post aliquod annos providere beneficiis, vacantibus in suis inferioris Germaniæ ditionibus, Brabantiæ inquam, Hannoniæ, Flandriæ, Arthesiæ, Hollandiæ, Zeelandiæ, Namurcæ, et cæteris comitatuum ecclesiis, quibus et iste proch dolor provisus, parum emolumenti consequutus est. Idipsum sæpè contingit, quibus aurum aut nummorum accumulatio pro idolo est : tandum omnia turpiter pereunt (2).

---

(1) *Opus mathematicum*, pp. 436 et 437.
2) Id., p. 444.

Nous ignorons si les deux personnages, appelés ses élèves, qui figurent, l'un en tête du livre : *De annuli spherici fabrica* (Anvers, 1560), l'autre au début de l'ouvrage : *Opus mathematicum*, déjà cité, appartiennent réellement à l'art musical. C'est d'abord, Jérôme de Cordes, de Tournai, que Taisnier nomme « discipulus noster. » C'est ensuite Gaspard Spotz ou Spoetz, d'Anvers, qui s'adresse à son professeur de la façon suivante : « Joanni Taisniero, hannonio, utriusque juris doctori, poetæ laureato celeberrimo, mathematico excellentissimo, musico expertissimo, Jaspar Spotz, antverpianus, præceptori suo optimè merito. »

A coup sûr, il a élaboré un traité de musique théorique et pratique, embrassant à la fois les temps anciens et les temps modernes. Dans l'épitre dédicatoire de son *Opus mathematicum*, adressée au mécène Jean-Jacques Fugger, baron de Kirchperg, de Weissenhorne, etc., Taisnier, après avoir parlé d'ouvrages de mathématiques, d'astronomie et de géométrie qu'il se propose d'écrire, ajoute ces lignes significatives :

Supererit etiam, ut tandem his absolutis, libros nostros de Theorica et Practica musicæ in lucem prodam, qui (ut spero) musicis non erunt ingrati. De nova enim (quam reservatam volunt) et veteri musica tractabunt, et tandem (salva arrogantia) ea continebunt, quæ ad totius musicæ perfectionem spectare videntur.

L'*Opus mathematicum*, on l'a vu, est de 1562. Le maître a-t-il publié antérieurement un livre de didactique musicale, ou est-ce à un manuscrit qui en existe qu'il fait allusion, dans un passage important qui mérite d'être reproduit en entier ? Il y parle de difficultés exposées dans son livre de musique : « quorum difficultatem in nostro libro musicæ satis exposui ; » ainsi que d'instruments de musique innombrables dont il fait une mention spéciale dans ledit ouvrage musical : « quorum sigillatim in libro nostro musices mentionem facimus. »

Faut-il regretter la perte, soit d'un ouvrage imprimé, soit, chose plus grave, d'un précieux manuscrit ? En tout cas, on aura la satisfaction de voir une sorte de résumé substantiel du travail auquel il renvoie, dans l'épitre dédicatoire de son *Astrologiæ judiciariæ Ysagogica* (Cologne, 1559), résumé qui vient à la suite de trois autres épitomes concernant l'astronomie, la géométrie et l'arithmétique, les quelles forment, dit-il, avec la musique : « mathematicæ quatuor quantitates. »

Ceci posé, accordons-lui la parole :

Superest ultima et quarta mathesæos quantitas musica, quae animos à quovis iræ motu revocans, in consonam multitudinem proportionum suarum, in quadam æqualitate vocum conciliat, per cujus harmonias, gratia contemplationis, ad divinarum scientiarum studia, non mediocriter juvantur, animique à curis liberantur, et quadam interna lætitia ad exultationem in Deum mentes humanæ provocantur, immo et equos (teste Alpharabio) in bellis musicales concentus incitant, Delphines, Syrenes, cæteraque animalia, lætificant. Omitto quod asserunt poetæ Orphæum sua lyra saxa movisse, et hæc est quantitas, quæ in sonorum concordantiis sistens, ad auditum transfertur, quæ humanis delectationibus convenit, de qua Boëthius libro primo musicæ habundè tractavit, dicens, quantitatem vocum, sub una concordantia et consonantia conjungi, et in sua numerali proportione deduci. Estque musica, theorica, practica et poetica, mundana, humana et instrumentalis, choralis et figurata, antiqua et moderna, ab aliquibus nova dicta sive reservata, qui arbitrabantur impositionem unius aut alterius diæsis, aut diaschismatis in cantilena, aut motteto, diatonicum musices genus, in chromaticum verti, differentiam diatonici à chromatico et enharmonico penitus ignorantes, quorum difficultatem in nostro libro musicæ satis exposui : novumque quid ubi excogitare nituntur, suarum cantilenarum tonos, quæ in musicæ principiis sistunt, prætermittentes, magnum errorem committunt, notarum ligaturas, valores, in modo, tempore et prolatione negligentes, contrapuncta, ut aiunt (vulgaris est locutio : Musica enim sermonis elegantia non modulatur) harmoniosa, fluentia, currentia, per minimam, ad semiminimam, ad fugam, reiterata, in modo perfecto et imperfecto

per hemiola majus et minus, per sesquialtera, sesquitertia, sesquiquarta, etc. Item contrapunctum 3, 4, 5, 6, 7, partium extemporaneum, à diversis cantoribus modulandum, pro prædecessorum documentis in mentem revocent, demum fiant cantores Poëtæ, opus absolutum prædecessorum exemplo provocati, in sui memoriam et posteritatis usum linquentes, instrumentis musicalibus alternis vicibus indulgeant, utpote fistulis rectis et obliquis, monochordo, claviciterio, virginali, clavicordio, clavicembalo, lyrae, lutinæ sive testitudini, cytharæ, psalterio, portativo positivo, regali, organo, utri, claretæ, tubæ, cymbalis, tympano, cytharæ Hieronymi, timpano ejusdem, psalterio decacordo, tubæ Hieronymi, organo Hieronymi, fistulæ Hieronymi, aliisque propemodum innumeris, quorum sigillatim in libro nostro Musices mentionem fecimus. Et hæc etiam de musica tandem sufficiant (1).

L'énumération partielle qui est faite des instruments de musique en vogue du temps de Taisnier, nous permet d'apprécier la valeur des « innombrables » renseignements qu'il avait recueillis, sur la même matière, dans le livre mystérieux auquel il renvoie, à trois reprises différentes. Et déjà les instruments cités nous fourniront plus loin le sujet de commentaires divers.

Quel peut être ce Jérôme, *Hieronymus*, qui attache ainsi son nom à plusieurs instruments ? Les biographes ne mentionnent aucun facteur sous cette dénomination. C'est un point nouveau à éclaircir. Si la réclame existait déjà en ces temps, Taisnier pourrait bien en avoir fait usage, pour être agréable au luthier Jérôme, un ami de Cologne sans doute.

Tout ce que l'on vient de lire et tout ce qui va encore suivre, n'a jamais attiré l'attention d'aucun musicologue. Il n'en est pas moins acquis que l'homme auquel on doit

---

(1) Nous aurions voulu parcourir aussi, dans un intérêt biographique, l'ouvrage de Taisnier : *De naturâ et effectibus magneti.* — Coloniæ, 1562, in-4°; mais il manque à la Bibliothèque royale de Bruxelles.

tant de publications distinctes, prend, par le livre théorique qu'il a écrit, une place honorable dans la galerie de nos didacticiens musicaux du XVIe siècle.

L'ordre que suit Dela Serna, en groupant les faits relatifs à Jean Taisnier, pourrait induire à croire que le savant ecclésiastique fut tout d'abord attaché à la chapelle archiépiscopale de Cologne, en qualité de directeur de la maîtrise musicale. Il n'en est rien, et la *Biographie universelle* de Didot, généralement puisée aux sources les plus autorisées, et d'accord avec les faits énumérés plus haut, constate que ce n'est qu'en 1558 que Jean Taisnier accepta ces fonctions honorables. C'est l'année de la mort de son souverain, qui probablement lui aura octroyé, dans son testament, une large pension.

On a déjà vu que Taisnier obtint, en 1542, la prébende de Saint-Pierre, à Leuze. Un de ses parents, son frère peut-être, Pierre Taisnier, « ex oppido Hannoniæ Aet oriundus, » comme il est dit dans sa requête, reçut, par lettres patentes de Charles-Quint, datées de Bruxelles, le 31 janvier 1556, une prébende à l'abbaye de Cambron (1).

« Les appellatifs Taynière, Taisnier, Teniers appartiennent à une même et unique famille athoise. Joachim Taynière (grand-clerc batteleur de l'église de Saint-Julien, à Ath), fils de Thomas Taynière et de Cathérine de Lissue, fut le père de Julien Teniers, mort à Anvers, le 4 mai 1585, l'aïeul de David Teniers, dit *le vieux*, né en 1582, et le bisaïeul de David Teniers, dit *le jeune*, né le 4 mai 1610. Jean Taisnier, homme universel, poëte, musicien, mathématicien, est aussi un rejeton de l'une des branches de cette illustre famille (2). »

Il existe un portrait, gravé sur cuivre, de Jean Taisnier,

---

(1) Papiers d'État et de l'audience, liasse no 1031.

(2) Note de M. Emmanuel Fourdin, obligeamment communiquée par M. Léon Jouret. La famille allemande Teschner a fourni aussi des musiciens recommandables.

dû à Théodore De Bry, et inséré, d'après Gerber, dans le recueil d'*Icones*, de Boissard, de 1591. Cette année manquant à la collection d'*Icones* de la Bibliothèque royale de Bruxelles, nous avons vainement cherché l'effigie du savant athois dans des recueils édités antérieurement ou postérieurement. Après tout, le mal est peu considérable, car les portraits de Th. De Bry, sauf quelques-uns, sont d'une maigreur, d'une sécheresse et d'une inexactitude extrêmes, et n'ont, conséquemment, qu'une valeur médiocre comme documents historiques. La plupart des *Icones* ont été faites pour les établissements d'instruction de l'époque, où elles étaient distribuées aux élèves, à titre de stimulants et de récompenses.

On connaît un autre portrait de Taisnier, gravé sur bois, par un auteur qui a gardé l'anonyme. Il est presque de face, et représente le maître à l'âge de 53 ans, c'est-à-dire en 1562. Son format, comme le précédent, est in-8°.

Ce portrait se trouve au revers du titre de l'*Opus mathematicum*, réédité à Cologne en 1583. C'est exactement le même qui orne, au revers du titre et du dernier feuillet, l'édition de 1562 du même ouvrage, édition qui ne diffère de celle de 1583 que par le frontispice. Van Hulthem a collé sur un des feuillets de garde de l'exemplaire conservé à la Bibliothèque royale, l'affreux portrait de Taisnier, que donne Foppens, dans sa *Bibliotheca belgica*, p. 740. Cette effigie, exécutée par Larmessin, est une vraie charge du portrait original. Elle est prise en contrepartie, avec quelques objets de mathématiques en plus et une médaille de chiromancie, représentant une main cabalistique, avec la légende : IN MANIBUS SORTES EJUS.

Le portrait de 1562, par contre, est dû à un burin habile et expérimenté. Jean Taisnier, debout devant une table, en costume de prêtre, appuie la main gauche sur un compas, et tient, dans la main droite, un rouleau de papier. Le millésime 1562 est gravé sur la table. Au dessus de sa tête, une bande, formée en demi-cercle, renferme l'in-

scription laconique : I. T. H. ÆA. SVE. A° 53 ; c'est-à-dire : « Joannes Taisnierus, hannoniensis, ætatis suæ, anno 53. » Derrière lui, on voit, d'un côté, un sablier avec la légende : TEMP { ORA / ORE / ERA } ; et, de l'autre, une sphère avec un petit écusson à l'ours muselé (au naturel ?) posé sur une terrasse, et surmonté d'un chef trilobé [1].

Tout cela est compris dans une guirlande ovale, bordée par un encadrement rectangulaire, ayant dans chaque coin un écusson. Celui que nous avons déjà décrit, figure encore dans l'angle inférieur gauche. En considérant les quatre armoiries, leur placement est fait de la manière usitée pour des quartiers ; seulement, l'écusson à l'ours devrait venir en première ligne, tandis qu'il n'arrive qu'en sous-ordre. La répétition du blason nous induit à croire qu'il constitue les armes principales du maître. Il nous est prouvé toutefois que, bien que l'ours soit employé beaucoup dans les armoiries des bords du Rhin, Taisnier n'a pas été anobli par l'archevêque de Cologne.

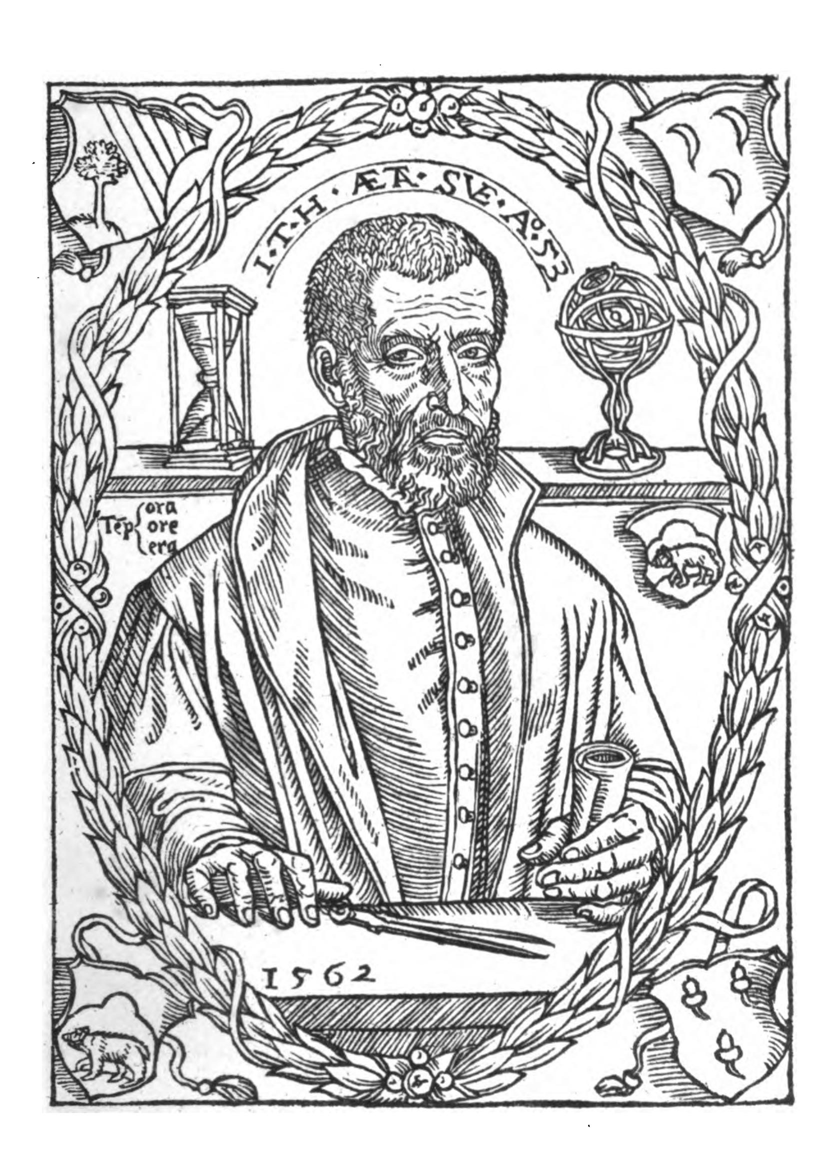
Le n° 1 (angle supérieur gauche), est à l'arbre terrassé, accompagné, au chef senestre, de trois bandes. Le n° 3 (angle supérieur droit), est à trois faucilles. Enfin, le n° 4 (angle inférieur droit), est à trois glands. Ces armoiries sont, selon toute apparence, simplement patriciennes [2].

Quant à la physionomie de Taisnier, elle annonce de la force et de l'audace, une intelligence prompte et facile, une grande opiniâtreté de caractère, jointe à une activité laborieuse et féconde. C'est le type wallon dans toute sa rudesse énergique et vaillante. On en voit ici une reproduction précise, au moyen du procédé photolithographique.

---

(1) Cet écusson apparaît déjà dans l'*Astrologiæ judiciariæ Ysagogica*, de 1559, entouré de compartiments remplis de signes du zodiaque et de chiffres cabalistiques, disposés d'après les tables de Jean de Monteregio.

(2) Taisnier correspond au vieux mot tainnière, tenière. Le sens *parlant* des armoiries signifierait-il un ours dans sa tannière, se nourrissant de glands, coupés par une faucille sur un chêne ?


I·T·H· ÆT· SVÆ· A°. 53
Tēp { ora
ore
era
1562

La devise philosophico-cabalistique donne un échantillon de l'écriture de Taisnier, qui, comme nous l'avons pu constater par une de ses lettres, est une sorte de ronde mignonne, d'une régularité admirable et d'une élégance parfaite. Cette main, si habile dans la calligraphie, devait, ce nous semble, être rompue à toutes les finesses du dessin. Aussi oserons-nous croire que toutes les planches de ses ouvrages de chiromancie et d'astronomie, ont été, sinon gravées, du moins dessinées par lui.

L'orthographe seule de ses épîtres est défectueuse, et l'on voit bien que l'éducation du savant a été toute latine, comme, du reste, cela avait lieu dans les maîtrises. La langue française n'était d'ailleurs guère formée, et les irrégularités de style et d'orthographe étaient généralement celles du temps où vivait l'écrivain.

Les mêmes circonstances qui obligèrent Jean Taisnier de chercher à l'étranger des moyens de subsistance, portèrent plusieurs autres musiciens belges à s'expatrier, pour tirer de leur talent les ressources que les Pays-Bas ne pouvaient leur fournir.

Le 18 octobre 1558, mourut à Cigalès, en Espagne, la reine Marie de Hongrie, veuve de Louis II, et gouvernante des Pays-Bas, de 1531 à 1555. C'était, — les historiens sont unanimes à ce sujet, — une femme éminente à plusieurs titres, aussi sage qu'intelligente, aussi prévoyante qu'intrépide, et qui, mêlée aux plus grands évènements du règne de Charles-Quint, son frère, se dévoua noblement à l'indépendance des Pays-Bas.

On la vit, dit Henne [1], continuer aux littérateurs, aux peintres, aux sculpteurs, et aux musiciens, les bienfaits de Marguerite d'Autriche. Si, comme le rapporte l'ambassadeur vénitien Navagero, la musique fut, avec la chasse, une de ses plus grandes jouissances, il n'y a guère lieu

(1) *Charles-Quint*, t. v, p. 157.

de s'étonner qu'elle ait favorisé, par des dispositions testamentaires, les artistes attachés à sa chapelle particulière.

Des legs généreux furent faits à tout le personnel de sa maison. Nous en trouvons des traces nombreuses, dans les papiers du notaire Marc Le Prévost, chargé de payer les rentes viagères fondées par la reine Marie de Hongrie. Ces papiers, confondus d'abord dans un monceau de documents déclarés inutiles, et entassés pêle-mêle au grenier des Archives générales du royaume, ont été recueillis soigneusement par notre ami M. Louis Galesloot, chef de section audit dépôt, qui a bien voulu nous permettre de les utiliser au profit de la science.

Ils concernent notamment quatre musiciens, appelés à faire partie de la chapelle de Ferdinand, archiduc d'Autriche, comte du Tyrol, etc. Ils offrent de l'intérêt, à cause de leur caractère intime, et ils tranchent sur la masse de documents officiels que l'on se voit obligé de dépouilller, dans un but historique.

On a donc, non-seulement leur écriture, mais leur style, voire même jusqu'au cachet dont ils se servaient. On assiste à leur intérieur. On est mêlé à leurs affaires financières. On les suit dans leurs déplacements. On a la note vraie de leurs craintes, au sujet des évènements qui se passent dans leur patrie.

On nous pardonnera donc quelques détails minutieux, en faveur des éclaircissements qu'ils apportent sur la vie privée de musiciens rejetés à des centaines de lieues de leur foyer natal, et tenant là, haut et ferme, la réputation européenne de l'art belge.

UUTENDAL (ALEXANDRE), maître de chapelle de l'archiduc Ferdinand d'Autriche, comte de Tyrol.

Fétis, avec sa légèreté habituelle, fait de ce maître un musicien allemand [1], confond l'archiduc Ferdinand d'Au-

---

(1) *Biographie universelle des musiciens.*

triche avec l'empereur Ferdinand Ier, et croit Uutendal vivant encore en 1585. Il est impossible d'accumuler, en moins de lignes, plus d'erreurs significatives.

1° Alexandre Uutendal appartient aux Pays-Bas, pour ne pas dire à la Belgique ou à la Flandre. Son nom l'indique clairement : il répond en français, à celui de Delval, ou Delavallée. On verra tout à l'heure, qu'en parlant de la contrée qu'il a habitée, il l'appelle, en y comprenant son correspondant belge, « *notre* païs. » Nous le trouvons écrit indifféremment : Witendale, Uutendal, etc. Une famile noble, Uutendal, Uutendaele, existait déjà à Gand au XIVe siècle.

2° Dans un état original de sa pension, daté du « dernier juin 1580, » Alexandre Uutendal porte le titre de « musicien de l'archiduc don Ferdinand d'Autriche, comte de Tyrol, etc. » Il touchait, en cette qualité, 10,950 maravédis. Fétis, en disant qu'il « était chanteur dans la chapelle impériale de Ferdinand Ier, antérieurement à 1566, et continua d'être attaché à cette chapelle sous le règne de Maximilien II, » commet une double erreur, puisque Ferdinand Ier, empereur d'Allemagne, mourut en 1564, et fut remplacé, la même année, par son fils, Maximilien II, dont Ferdinand, comte de Tyrol, était le frère.

3° Alexandre Uutendal mourut en 1581, comme il sera démontré plus loin. Nous ignorons sur la foi de quelle autorité, Fétis fait vivre le musicien en 1585.

La seule lettre que nous possédions de lui, est datée de Nuremberg, le 5 août 1574. Elle est adressée à Marc Le Prévost, par intermédiaire du tapissier Darmoyer, son compatriote, lequel est chargé de régler, avec ledit Marc Le Prévost, l'affaire de sa pension, ainsique de celle de Jean Goossens, de Guillaume et de Philippe Bruneau. Il n'a pu écrire d'Inspruck, devant partir précipitamment pour Nuremberg. Nous laissons suivre ici cette pièce :

De Neurenberghe, ce 5 agost 1574.

† Seigneur Marcq Prévost, après touttes heunbles recommandations, tant à vous comme à mademoiselle votre femme, sans oublier vostre menu peuple, cette sera pour vous advertir n'ayant pouveu escripre estant à Isbrouch, pour la grande hâte que j'avoy de mon partement vers Neurenberg, n'ay voulu faillir vous escrire ce petit mot, c'est que ledict porteur de cette lettre est tapicier de notre païs, lequel a faict quelque contract avec maître Guillaume, touchant les deniers qu'il poroit avoir là et encore nous; vous sçaurés que j'ay délibérez de luy faire mes deniers, à la prière de maître Guillaume, bien entendu ... termes comme podrés entendre plus à plain par les lettres de maître Guillaume, de Philippe, aussi de Jenin Gresse. Ce faisant, me ferés ung grand plaisir, me recommandant de rechief en vostre bonne grâce, prie le Créateur vous vouloir maintenir en sa grâce et moi en la vôtre.

Le tout vôtre à faire plaisir et service,
ALEXANDRE UUTENDAL.

Suscription. † Soit donné au seigneur Marcq Prévost, notaire apostolicque et pensionnaire du Roy sire, demourant à Bruxelles, rue nommée int Reusbrouck le Sablon, à Bruxelles.

Guillaume Bruneau confirme ce départ pour Nuremberg, dans une lettre de la même date, où il est dit : « Si Alexandre ne vous escript, ce sera pour une aultre fois : il est parti pour Neurenberg.... »

Environ huit ans après, à savoir le 8 mai 1581, Alexandre Uutendal rendit le dernier soupir à Inspruck, comme le prouve le passage suivant d'une lettre de Philippe Bruneau, adressée au notaire Le Prévost, le 17 mai de la même année :

Inspruck, 17 mai 1581.

S[r] Marcq, après toutes humbles recommandations, ne servira ceste pour aultre que de vous advertir que n'aurez plus certification de vie de nostre confrère Alexandre, car Dieu lui a appelé de ce monde, et mouru ce viij[e] de may, à qui Dieu pardonne ce péché, et à nous aussi....

PHILIPPE BRUNEAU.

Un état des paiements, faits par le notaire Le Prévost, confirme l'exactitude de cette date, en ces termes :

Quant à ce qu'est couru de ladite pension, depuis le premier de janvier xve huictante ung, jusques au jour de trespas dudit Alexandre, advenu le viij^{e} de may ensuyvant, audit an 1581, il n'a encores esté reçeu par ledit Marcq, icy pour mémoire...

Un état postérieur nous apprend que l'artiste était marié à Dorothée Lupatscha, qui, comme on le verra plus loin, eut des difficultés assez sérieuses pour entrer en possession de l'héritage de son défunt époux :

La quelle somme, etc., a esté payée comptant par ledit Marc Prévost à moy, Dorothea Lupatscha, vesve et héritière mobiliaire dudit Alexandre Uutendale, dont je suis contente, etc. En tesmoing de vérité, ay soubzsigné de mon nom et seng manuel cy mis, à Inspruck, le xiij^{e} jour de décembre, l'an xve huictante-deux, en présence de m^{e} Guillaume Bruneau et de Jacques Regnart, comme tesmoings, ayant aussi soubsigné cestes à ma requeste, pour plus grande corrobérence de ce que dict est.

Voici le cachet d'Alexandre Uutendal :



GOOSSENS (Jean), apparemment chantre de Ferdinand, comte de Tyrol. Rien de précis, à ce sujet, dans les lettres émanant de ce musicien. Il nous est permis seulement de constater la présence de son nom sur les états de paiements de sa pension, à Bruxelles ou à Anvers, à côté des noms de Bruneau et d'Uutendal.

Goossens s'appelle parfois Goessens et Gosse. Les familles Gosse et Goossens abondent en Belgique. En 1514, un Jacques Goossens fait le dénombrement d'un fief à Slype,

près de Bruges, et, en 1583, un prêtre de la collégiale de Furnes, Guillaume Goossens, passe comme chanoine à la cathédrale d'Ypres. Nous pourrions multiplier ces citations. En tout cas, l'artiste est flamand, puisqu'il se sert à merveille de son idiôme maternel. Il signe alors HANS GOSSE. En français, il adopte la signature : JEHAN GOOSSENS.

Si le prétendu chantre de Ferdinand est le même que le maître des enfants de chœur de la chapelle royale à Bruxelles, qui a déjà été, de notre part, l'objet d'une mention (1), il doit avoir atteint un âge assez respectable, ayant été remplacé, dès 1539, dans son emploi, par Benoît Appenzelders, dit Benedictus, et étant mort en 1581, comme le fait pressentir le passage d'un état de paiement de cette époque :

Quant à ce qui est couru de sadite pension pour rate de temps, depuis le premier de may dudit an huictante-ung, jusques au trespas dudit Jehan Goessens, advenue (*en blanc*), le (*en blanc*), jour de (*en blanc*), en la mesme année, il n'a esté reçu par ledit Marcq, pour n'avoir depuis eu attestation de vie ny de mort dudit Jehan Goessens, ce que se mect icy pour... mémoire.

Le receveur Marc Le Prévost aurait-il effectivement reçu la nouvelle de la mort de Goossens, mais sans date précise ? Cela est fort présumable. En définitive, l'artiste doit être décédé vers la fin de 1581, ou au commencement de 1582, car Philippe Bruneau annonce ce décès en ces termes, dans une lettre datée d'Inspruck, le 24 février 1582 : « Je ne scay si le scavés que Jennin, mon cousin, est trépassé, à qui Dieu face merci. » Or, le gouverneur des pages n'avait écrit à son correspondant ordinaire depuis le 28 novembre 1581.

Notre musicien était cousin de Guillaume Bruneau, à

---

(1) Voir *Musique aux Pays-Bas*, t. I, p. 116.

qui il adressa, le 5 août 1574, une lettre d'affaires, datée d'Inspruck. Toute la correspondance du musicien roule sur cet objet. En 1580 et 1581, il se trouvait à Franckendal, d'où il écrivit, le 15 juillet 1581 :

Het staet met ons huys noch gelyck alsdoen UL. vertrock... Met ander gelegentheit (1), wil ick UL. breeder van alle saecken schrijven.

Sa mort, qui eut lieu quelques mois après, n'était donc guère attendue, et la sérénité de son écriture égale celle de son esprit. Voici le cachet de l'artiste :



Il y avait une famille noble à Gand, du nom de Goossens.

BRUNEAU (Guillaume), « maistre de chappelle de monseigneur l'archiduc Ferdinand d'Autriche, comte de Tyrol, etc. » La variante : « maistre des chantres de la chapelle de l'archiduc Ferdinand, etc., » est employée aussi, notamment par le receveur anversois, Marc Le Prévost.

Les renseignements sur ce musicien commencent au 24 juillet 1574, où il signe une quittance de sa pension, octroyée par Marie de Hongrie, et s'élevant à 32,850 maravédis. Dans une lettre du 5 août suivant, il parle d'un certain Jean Facuwez (?), qui avait marié sa sœur Madeleine, et qui s'entremettait parfois à Bruxelles, pour les affaires financières du maître. Nous toucherons un mot, plus loin, de la famille des Bruneau, à Gand.

Son receveur n'avait, depuis longtemps, donné de ses nouvelles, à cause « des troubles d'Anvers, » où il s'était établi. Guillaume Bruneau lui demande, le 2 mars 1583 :

---

(1) Voici le *i* au lieu de l'*ij*, orthographe conforme à celle d'aujourd'hui, moins le *t* dur remplaçant le *d*.

Priant aussy me faire le plaisir de vous informer illecq ce qu'est d'ung appellé le s[r] Marcq Dennetières, conformément ung petit mémorial, qu'à ces fins, trouverez avec présentes de la main de Jacques Regnard.

Insprug, le ij[e] de mars 1583.

Votre parfaict amy à commandement,
GUILLAUME BRUNEAU.

Le personnage du nom de Dennetières, nous est inconnu. Quant à Jacques Regnard, on sait déjà qu'il était maître de chapelle de l'empereur d'Autriche. Le mémorial en question est perdu, selon tout apparence. S'il se rattachait à la musique, cette perte serait à regretter.

Guillaume se fait écrire, le 19 novembre 1582, une lettre en latin, dont nous jugeons la reproduction inutile, en ce qu'elle ne roule que sur des questions financières. Donnons seulement ce post-scriptum de sa main :

S[r] Marcq, je vous prie de rechief voloir délivrer mes deniers, de Philippe et d'Alexandre, au porteur de ceste, et je croy qu'aurez reçeu les procurations de la vefve. Philippe est parti pour Espaigne, avec femme et enffant. Je tiens qu'il vous a escript le tout. Je satisferay ladite vefve. Mes humbles recommandations à tous en général. Il me desplaît que ne pouvons entrevoir comme par avant ... (*partence?*)

Si l'on veut avoir une idée du style ampoulé de l'épître latine, qu'on lise cette adresse :

Humanissimo necnon ingenuarum artium perpollito viro ac Domino, Domino Marco-Provosto, notario, ac Reginæ Mariæ provisionario, Antverpiæ, cultori Domino ac fautori suo minimè postremo.

De la main du maître: JEHAN GEORGE ODT, facteur des s[rs] Fuggers (1).

(1) Les Fuggers, ou plutôt leurs facteurs, s'interposaient comme négociateurs entre Marc Le Prévost et les musiciens.

Le départ du fils de Guillaume Bruneau pour l'Espagne, ne fut pas du goût de Marc Le Prévost, qui exprime, au maître de chapelle de Ferdinand, son étonnement et presque son incrédulité, en ces termes :

Monsr le maistre, j'ay esté fort esmerveillé d'entendre, par la lettre de s^r Philippes Bruneau, vostre filz, dont copie va cy-joincte, la résolution par luy prinse de se retirer, avecq sa femme et petite fille, vers Espaigne, et qu'estes résolu de luy passer procuration pour y recepvoir doresenavant vostre pension, pour les raisons en icelle lettre alléguées.... Quant à moy, je ne treuve pas conseillable que ledit s^r Philippes habandonne son service, pour aller en Espaigne, puisque l'addresse et commodité pour l'advenir, par la voye dudit s^r Guillaume Helleman (1), ne vous pourroit manquer pour le recouvrement de voz pensions. Toutte-fois, s'il y veult aller, je prie à Dieu qu'il le veuille guyder et convoyer en joye et santé, et, en cas qu'il soit jà party, vous pourrez soubsigner son estat....

Guillaume Bruneau abandonnait souvent une partie de sa pension pour les « pauvres de Bruxelles, » et pour des « messes solennelles, » célébrées dans les églises de Sainte-Gudule et du Sablon. Un tiers de sa pension fut laissée en cadeau de noces, pour les filles de Marc Le Prévost, à Anvers.

Ces générosités annoncent non-seulement une position aisée, mais font connaître le caractère de l'artiste. Nous le perdons de vue, après le 15 janvier 1583, date d'un billet adressé d'Inspruck, à son banquier anversois, et où, entre autres, il se recommande affectueusement à sa bonne grâce ainsique sa « femme, filz et filles. »

Ce renseignement détruit complètement la supposition faite, dans une lettre flamande de l'agent d'affaires hollandais, Barthélémi Dierixzens Groensteyn (1), à Marc Le Prévost, écrite le 4 décembre 1581, et où se lit, entre autres :

---

(1) Agent d'affaires à Venise, qui avait un frère, Arnoldo Helleman, et un oncle, Jehan Santfort. Un François Helleman, négociant, habitait également Venise.

UE. is wel indachtich hoe dat mr Guillaume Bruneau oick den paye van xxxvj duytsche guldens van mynentweghen ontfangen heeft, volgende het leste schryvens van sr Philippe Bruneau aen my geschreven; 't welcke brenger deses UE. vertrouwen zal; ende hebbe verstaen dat den voornoemden mr Guillaume der werelt overleden is....

En 1528, un « Guillaume Bruneau » était sopraniste à la chapelle de Charles-Quint, à Bruxelles, placée sous la direction de Jean Goossens (1). Comme il est à présumer qu'il s'agit ici du pensionnaire de Marie de Hongrie, le renseigement est précieux, en ce qu'il nous initie aux premiers pas de l'artiste, dans la carrière où il s'est vraisemblement illustré depuis. Son cachet est le suivant:



BRUNEAU (Philippe), « gouverneur des paiges de monseigneur l'archiduc don Ferdinand d'Austriche, etc. » Une adresse de lettre, émanant de l'agent vénitien Guillaume Helleman, porte aussi: « Al mo Felipo Bruneau, della capella de S. Alteza, Inspruck. »

La première mention de ce musicien remonte au 5 août 1574, où il écrit à Marc Le Prévost, au sujet du paiement de sa pension: que le contrat y relatif n'a pu être expédié, faute de notaire, lequel « a tans des affaires, qu'il ne nous a sceu despescher. » Le 26 octobre 1575, il mande au même correspondant:

Des nouvelles n'en a nulles ici, sinon que nostre prince, selon qu'on dict ici, doibt estre Roy de Polène, parquoy sommes tous attendant de jour à aultre les nouvelles....

Votre serviteur et ami,
Philippe Bruneau.

(1) Henne, *Charles-Quint*, t. v, p. 105, note.

Le 17 mai 1581, il écrit à son banquier précité une longue lettre, où, après avoir annoncé la mort d'Alexandre Uutendal, il dit les choses intéressantes qui suivent :

Sr Marcq, nostre m^e l'Archiduc est assez mal fourni de chantres en sa chapelle, parquoy despescha ung de ses chantres, nommé Antoine Dela Court, lesquels vous cognoissez, car ce celui qui nous apporta nos lettres de pension, comme vous sçavez, lesquels a commission de l'archiduc de lever chantres, mais qui fussent bons, à sçavoir : deux bascontres, deux haultcontres et une taille, et deux garsons qui fussent bons ; et, pour ce que nostre prince a sçeu et sçait que je vous escript souvente fois, m'a commandé de vous escripre et de vous prier et commander, de sa part, que soyez content de vous employer en son service, en vous enquestant avecq toute diligence et silence, se il auroit quelque chose en Anvers, à Malines ou à Bruxelles, ou en quelque aultre lieu ; à celle fin, que, quant le commissaire sera arrivé avecq la charge de le conduire, puisse par vous estre informé là où ce qui pouldroit addresser, car l'archiduc le vouldroit avoir ici à la fin de jullet, si jamais fusse possible ; parquoy vous prie très-affectueusement de vouloir user bonne diligence, affin que l'archiduc se peuve trouver servi, tant que de mon escripre que de vostre bonne (diligence et bonne volonté), qu'aurez de luy faire très-humbles services, et ne fauldray d'en faire le rapport à nostre prince, à celle fin qu'il vous en face quelque gratuité. Entre aultres, m'a dict Antoine Dela Court, qu'alors qu'il estoit au Païs-Bas, il estoit à Bruxelles, à Saincte-Goule, ung bascontre qui se appelloit Antoine Leleu, lequel fusse venu très-volontiers avecq luy, mais ne l'osoit conduire, pour ne avoir encharge aulcune ; parquoy ne faillez de faire bonne diligence de vous en enquester s'il est encore là ou non, ou là que l'on le pouldroit trouver, et s'il est encore si suffisant de voix, comme il estoit passé quatre ans ou cincq, et se il sera besoing de mander ung messager exprès à Bruxelles ou aultre part, ne faillez le faire, car le tout vous sera remboursé. Je vous prie de rechef de ne vouloir faillir de faire toute bonne diligence, et vous pouvez aussi commencer à practiquer convertement avecq ceulx qui se trouveront en Anvers, moyennant qu'ils soient bons ; les gages ordinaires sont douze florins d'Allemagne par mois.....

La chapelle archiducale était donc dépourvue de quelques bons chantres. Antoine Dela Court, chantre belge, reçut la mission d'aller recruter, le plus tôt possible, aux Pays-Bas : deux sopranistes, deux hautes-contre, deux basses-contre et une taille. Anvers, Malines et Bruxelles, sont les villes spécialement désignées pour y enrôler les voix voulues. Antoine Dela Court avait connu, quatre ou cinq ans auparavant, à Sainte-Gudule à Bruxelles, une bonne basse-contre, nommée Daleux (au lieu de Leleu). Il s'agissait de l'engager à prendre service chez l'archiduc d'Autriche. Les gages mensuels étaient de douze florins d'Allemagne.

Le 20 juin suivant, une nouvelle lettre fut écrite à ce sujet. Elle apprend qu'un chantre, nommé Nicolas Salle, et son collègue Pierre, basse-contre, sont arrivés à Inspruck ; que, de retour de Bavière, l'archiduc a emmené deux basses-contre, entre autres certain Frans Flori ; que, conséquemment, il n'y a plus lieu d'en expédier, à moins qu'ils ne soient hors ligne ; que la femme et les enfants d'Antoine Dela Court se portent bien, etc. :

... Je vous ay escript, passé quatre sepmaines, de la venue d'Antoine Dela Court, que nostre prince a despesché devers le Païs-Bas, pour en lever des compagnons, au service de nostre prince, lequel ne sçay s'il sera arrivé ou non ; et, si d'aventure qu'il vienne devers vous, lui pouldrez dire que Nicolas Salle et son compagnon, Petrus le bascontre, sont arrivés, et lui dire pareillement que l'archiduc, nostre prince, de retour de Bavière, là où il estoit à son partement, m'a conduit deux bascontres, entre aultres, Frans Flori, lesquel il cognoit bien ; parquoi sera excusé de conduire aultre bascontre, moyennant qu'il ne trouve chose rare ; à la reste, qu'il satisface à sa comission....

... Et que ledit Antoine Dela Court eusse nécessité d'argent, vous prions tous ensemble de le vouloir assister en tout ce ; pouldrez lui dire pareillement sa femme et ses enfans se portent tous bien. Les héritiers de messier Pierre, chappelain du prince, à qui Dieu face pais, ont escript à Adrien Jardinière, qu'ils ont escript à mon père toute résolution, à ce que ledit messire Pierre, ou ses héritiers, peuvent ou doibvent recepvoir de nostre prince, pour en faire ung change, etc....

Une des réponses de Marc Le Prévost date du 29 juillet. Elle nous apprend notamment que Séverin Cornet, privé de son emploi de maître de chant à la cathédrale d'Anvers, par les évènements de la guerre civile, cherchait à se mettre au service de l'archiduc Ferdinand, à Inspruck. L'agent anversois le recommande instamment « nonobstant qu'il soit jà gris, car, en vérité, à ce que j'ay bien veu et remarqué, il me semble estre plus fort et plus robuste que n'estoit vostre père, passez vingt ans (1). » Pour les négociations d'Antoine Dela Court, il en ignore le résultat: « ledit Antoine Dela Court, ayant esté timidé pour les derniers troubles advenuz en ceste ville, s'en est retiré sans me dire adieu, dont je fus fort estonné... »

A part quelques détails, fournis sur la situation précaire d'Anvers, le reste de la longue épître de Marc Le Prévost concerne les affaires de finances. Nous la donnons toutefois en entier, à cause de l'intérêt qui se rattache à certaines de ces affaires:

Monsieur le Gouverneur, j'ay hier reçu deux paquetz, venans d'Ynspruck, addressans au sr Anthoine Dela Court et à moy en son absence, lesquelles ay ouvert, pensant y trouver quelques lettres pour moy, venantes de vous ou d'aultres, mais n'y en ay trouvé aulcunes, à raison de quoy ay ouvert une desdites lettres, en présence du maistre de chappelle de monseigneur l'archiduc Mathias, escrite par Jacques Florij audit Dela Court, que je renvoye avecq les aultres cy-joinctes, que je n'ay ouvertes, et, comme la couverture de l'ung desdits pacquetz estoit une

(1) Ces recommandations n'aboutirent guère, et Séverin Corne continua à résider à Anvers, où il mourut l'année suivante. Fétis prétend que l'artiste fut nommé maître de chant à la cathédrale d'Anvers en 1578. Nous avons sous les yeux un acte passé, le 9 décembre 1577, par devant le notaire Liévin Van Rokeghem, et en vertu duquel Séverin Cornet, « sangmeester t'Onser Vrouwen t'Antwerpen, » cède à Pierre Rubys une obligation de quinze livres gros, achetée le 11 septembre précédent. Cette pièce est conservée, aux Archives générales du royaume, dans les papiers de l'ancien conseil de Brabant.

lettre escripte en allemand et soubsigné par mons[r] vostre père, addressante audit Anthoine Dela Court, je les ay faict lire par ledit sieur maistre des chantres que me les avoit apporté, et, après cela, il a admené vers moy maistre Séverin Cornet, maistre du chant de Nostre-Dame en ceste ville d'Anvers, affin de le recommander à vous et à vostre dit père, pour estre advancé au service de monseigneur l'archiduc, don Ferdinand, vostre maistre, s'estimant fort assez pour faire ledit service, nonobstant qu'il soit jà gris, car, en vérité, à ce que j'ay bien veu et remarqué, il me semble estre plus fort et plus robuste que n'estoit vostre dict père, passez vingt ans (1), et, comme les chantres n'ont plus riens icy à faire, à cause que l'exercice de la religion catholicque y cesse, je vous prie l'avoir pour recommandé, selon que vous en requiert par celles cy-joinctes. Il y a environ quinze jours que je vous ay escript, que ledit Antoine Dela Court, ayant esté timidé pour les derniers troubles advenuz en ceste ville, s'en est retiré sans me dire adieu, dont je fus fort estonné, ne schaichant ce qu'il peult avoir négocié.

Je vous ay aussi lors escript d'avoir receu les attestations de vous et de mondit sieur vostre père, et puisque a pleu à Dieu appeler de ce monde Alexandre Van Wittendale, de manière que ne povons plus avoir attestation de sa vie, il fauldra, pour povoir recouvrer les arriéraiges deuz de sa pension jusques au viij[e] de may 1581, que lors il est allé de vie à trespas, sa vefve passe une procuration en latin par devant maistre Jehan Dusius, notaire publicq, sur les s[rs] Pierre et Françoijs Helleman, frères, et chascun d'eux insolidum, pour demander et recepvoir des fermiers admodiateurs ou receveurs des revenuz des Alcavales de la cité et territoire de Séville, et de chascun d'eulx, tout ce qu'est deu de la pension de x[m] ix[c] l. maravédis par an, que ledit Alexandre Wittendale avoit sur lesdits Alcavales, jusques avecq jour de son trespas, en donner quictance et ad lites, avecq povoir de substituer le tout selon le pied de la dernière procuration passée par ledict Alexandre, avecq vous, ausdites personnes, pardevant ledit maistre Jehan Dusius, en date du ix[e] de may 1580, dont il doibt avoir le double que je vous ay par cy-devant envoyé,

---

(1) Sans doute à l'époque où Guillaume Bruneau était encore aux Pays-Bas.

voires en doibt avoir tenu registre ; et, comme j'entends que ledit Alexandre est trespassé sans enfans, par où la moictié de ses biens de droict doibt appartenir à ses plus prochains parens, ne soit qu'il ayt le tout laissé à sadite femme par traicté de mariaige ou testament, il fauldra nécessairement que si ladite vefve seulle veult recepvoir l'entier deu desdits arriéraiges, qu'elle se face, par ladite procuration, qualiffier pour l'une moictié, venant de sondict mary, et que avecq ladicte procuration elle envoye copie authenticque, soit dudit traicté de mariaige; ou de testament, ou de tel autre tiltre, en vertu duquel elle se vouldra qualiffier et fonder, pour demander et avoir ladite moitié, et oultre cela me debvra envoyer une attestation en latin du jour de la mort de sondit mary, que trois personnes debvront attester soubz leur serment par devant ledit notaire, en présence de trois tesmoingz, et me fauldroict incontinent envoyer le tout ainsy despeché, pour le pouvoir translater en espaignol et l'envoyer vers Séville, ce que je vous prie dire à ladite vefve, avecq mes recommandations à sa bonne grâce, et l'addresser vers ledit notaire, pour faire lesdites despêches, en luy faisant bien entendre ce que dessus, luy disant aussi que j'ay parpayé Michel Ployart des soixante escuz pistolez que ledit Alexandre m'avoit assigné de luy payer sur sadite pension, et que j'ay encores en mes mains environ xviij ou xix florins de reste du premier tier de l'an 1580, n'ayans rien reçeu de ce que est escheu, depuis alors ; je délivreray lesdits deniers à celluy qu'elle me ordonnera, par quelque enseignement passé pardevant ledit notaire, pour ma descharge, et m'envoyant les susdites pièces.

Je ne sçais ce que voulez dire de feu messire Pierre, chappellain, car je n'ay ouy parler de riens.

Je vous ay escript de mes derniers d'avoir payé xviij florins à Bartholomé Theodorus, des deniers du premier tier de l'an 1580 de vostre pension, et quant je pourray recepvoir aultres deniers d'icelle pension, avecq les temps je luy furniray le surplus de ce que m'avez ordonné luy payer.

Au reste, monsieur le gouverneur, comme il a pleu à Dieu nous visiter grandement par deçà par ceste guerre civile, durant laquelle je ne puis recepvoir le xe denier de mon reveneu, mesmement que je n'ay en trois ans riens reçeu de ma pension de Séville, et passé an et jour, je me suis retiré en ceste ville d'Anvers, avecq ma femme et enfans, à grande cherté de louaige

de maison, y travaillant jour et nuict, pour y gaigner la vie, y estans les vivres entrêmement chiers, si comme le lot de cervoise assez petite plus de deux patars, le lot de vin trente patars, et toutes aultres chozes à l'advenant, par où je ne puis euspargner ou advancer ung seul patar pour le mariaige de mes trois filles, dont la plus jeusne est jà mariable, oultre la charge que j'ay de mes deux filz; je vouldroye bien supplier que, pour récompense de bons services extraordinaires que je vous ay faict, partant d'Anvers et que j'espère encores vous faire présentement, pour l'advancement du mariaige de mesdites filles, de la moictie ou du tier de ce que j'ay peu et pourray recepvoir de vostre dite pension, durant ce dernier contract des années 1580, 1581 et 1582, oultre les xvj florins viij patars ij deniers, dont à chascun payement vous ay par cy-devant respondu, et dont vous responderay, et les feray vous à chascun des aultres payements que pourray recepvoir durant cedit contract, de manière que à chascun desdits tiers aurez lesdits xvj florins viij patars ij denier, d'asseurances, et outre ce encores la moictié ou les deux tiers de ce que j'en pourray recepvoir davantaige, en vertu de nostre dernier contract, que j'ay practicqué plus advantaigeulx que les précédens, à cause du haulsement de la monnoye par deçà, et en ce me ferez très-singulier mercède; je prie aussi à mondit le maistre, vostre père, de faire le mesme en son endroit, pour le regard de sa pension, comme il pourra veoir par celle cy-joincte, vous suppliant la luy addresser, et tenir la meilleure main qu'il ne me reffusse ceste requeste, dont je demeureray obligé, et me confiant que ainsi le feray, en attendant vostre response, prieray le Créateur vous donner, monsieur le gouverneur, en santé sa grâce, me recommandant très affectueusement à la vostre, comme font aussi madite femme et enfans. D'Anvers, ce xxix[e] de juillet 1581. Ainsy soubzscript : Vostre affectionné serviteur et amy,

Marcq Prévost.

Un résumé de la lettre qui précède donne la variante suivante, relative à Séverin Cornet :

J'ai faict lire ladite lettre par le m[e] des chantres de Monseigneur l'archiduc Mathias, que m'avoit apporté ledit pacquet auquel estoit faicte mention de Séverin Cornet, [m[e]] du chant

de l'église de Nostre-Dame en ceste ville d'Anvers, lequel il a ce jourd'hui admené vers moy, le vous recommandant, affin qu'il plaise estre pardelà reçeu au service de monseigneur vostre maistre. Je treuve que combien qu'il soit jà gris ou blancq, ce néantmoins il est aussy fort et robuste qu'estiez passez xx ans, et mérite d'estre advancé... »

Ce que nous disions de la non-réussite des démarches de Séverin Cornet, se trouve exprimé dans la lettre ci-contre de Philippe Bruneau, où il est question aussi de la liquidation des affaires d'Alexandre Uutendal :

Sr Marcq, ceste ne servira pour aultre que de conduire ceste ici-joincte adressant au maistre de la chapelle de l'archiduc Mathias, et pouldrez bien dire à maistre Séverin Cornet que si Gauckhier n'eusse solicité la place, que lui fusse esté le plus prochain, ce que lui escripverai en brief. Touschant aus affaires de la vefve de Uutendal, elle est si obstinée et orgueilleuse qu'elle ne se daigne de nous. Toutefois, je lui ay lict vostre lettre et la lui laisse affin qu'elie face la translater à sa mode ; elle m'a rendu ma lettre, mais je ne scai ce qu'elle en aura besoigné. Je croi bien qu'elle ne pouldra montrer lettre de mariage, ni testament, dont je me rapporte à elle. A ce qui tousche de ce que demandes pour l'avancement du mariage de vos filles, vous en escripveray de brief la résolution, et croi bien que mon père ni moi en ferons quelque difficulté pour la tiers part du surplus que recheverez doresenavant des tiers précédens. Je n'ay le loisir d'escripre d'avantage, et ne servant pour aultre fin de la présente, après m'estre recommandé à vostre bonne grâce et à celle de madamoiselle vostre compaigne et tous les enfans, prie le Créateur, s^r Marcq, en santé vous donner la sienne. De Inspruck, ce 6 de september 1581.

Je vous prie de vouloir délivrer celle ici-joincte en toute diligence.

Votre serviteur et ami,
Felippe Bruneau.

Adresse: A mon bon s^r et ami Marcq Prévost, notaire apostolic en Anvers.

X. 3.

Alain Du Gauquier fut, comme on sait, ténoriste et vice-maître de chapelle de l'empereur à Vienne. Nous ignorons de quel maître de chant de la chapelle royale de Bruxelles il s'agit, dans la lettre qui suit, et même si ce maître a été attaché définitivement au personnel des artistes de la chapelle de l'archiduc d'Autriche :

Je vous ay envoyé, passé aulcunes sepmaines, une lettre addresant au m[e] de la chapelle de l'archiduc Mathias, lequel est appelé au service de nostre prince, selon que vous ay escript par ma dernière ; mais jusques à ceste heure, nous n'avons nulles nouvelles, par quoy vous prie très-affectueusement me vouloir escripre avecq la première commodité que pourdrez avoir, à celle fin que je puisse scavoir et en advertir à nostre prince, si le dict m[e] de la chapelle de son Altèze se soit mis en chemin ou non, ou si viendrez ; en ce faisant, me ferez ung singulier service... Inspruck, ce 28 novembre 1581.

Vostre affectionné serviteur et ami,
FELIPPE BRUNEAU.

Si vous avez quelque nouvelle de ma tante de Gand, vous prie de m'en faire part (1).

Voici pourtant un renseignement relatif au maître de chant de la chapelle royale à Bruxelles. Il est transmis par Marc Le Prévost à Philippe Bruneau, auquel il mande, en outre, n'avoir rien entendu de sa tante à Gand, et rappelle « ung bancquet ou disner que, passez trois ou quatre ans, il (Michel Ployart, l'agent de change) nous a baillé en ceste ville, avecq quelques miens amys, de la part de vostre père. » Citons :

---

(1) Plus loin, on donne quelques renseignements ultérieurs sur la famille Bruneau à Gand. Quant au maître de la chapelle royale à Bruxelles, probablement ce sera Pierre Duhotz, qui aura sa notice spéciale, au chapitre VII.



... Quant au maistre de chapelle de monseigneur l'archiduc Matthias, il a receu les lettres que luy avez envoyé, et il a escript par deux fois response à Anthoine Dela Court, dont je vous ay envoyé les lettres, et ledit maistre de chapelle s'est retiré aveeq ledit s[r] Archiducq vers Cologne, dès le xxix[e] d'octobre [1581].

Vient maintenant une longue missive du notaire anversois Le Prévost, par laquelle il demande que la veuve d'Alexandre Uutendal envoie procuration, avec attestation de la mort de son mari, pour recevoir les arrérages de sa pension : « ce que je vous prie luy faire dire par Anthoine Dela-Court ou aultre personne. » Nous lui laissons la parole :

Si ledict Alexandre n'a faict testament ny traicté de mariaige, ou que sadicte vesve ne puisse estre héritière mobiliaire des meubles et debtes par luy délaissez, ou qu'il n'y ayt héritier ou parent du costé de luy, par delà ou pardeçà de cognoissance, pour participer ausdicts meubles et debtes, pour la moictié venant en ceste de son dict feu marit, elle se pourroit, en la procuration, qualifier comme dame et maistresse de sesdits meubles et debtes, pour une moicté du costé d'elle, et comme ayant accepté l'hoirie et succession de sondict feu mary, pour l'autre moictié d'iceulx meubles et debtes, venant du costé de luy....

... Et estans lesdicts actes ainsy passez et dépeschez, vous et vostre père, aveeq ledict Anthoine Dela Court ou Thomas De Wincquel [1], pourrez attester soubz la signature dudict notaire.

... Monseigneur le gouverneur, ayant entendu par le courrier par lequel vous envoye l'original de cestes, aveeq la lettre de Michel Ployart, a esté destroussé par les chemins, et mesdites lettres sont perdues, vous envoye ce double....

D'Anvers, ce ix[e] de décembre 1581.

MARCQ PRÉVOST.

---

(1) On verra tout-à-l'heure sur lui une pièce intéressante.

Dans les lignes qui suivent, datées du 24 juin 1582, Philippe Bruneau commence à faire des doléances, qui doivent l'amener à quitter son poste, pour en accepter un autre en Espagne. Après avoir parlé d'un arrangement à conclure avec le sieur Fuggers, pour lui, son père et la veuve d'Uutendal, il ajoute :

... A ceste fin que par ce moyen nous puissions jouir de ce que Dieu nous a permis, jusques à ce qu'il plaira au Seigneur de nous en priver, la quelle chose je ne trouverai si estrange, voyant les changemens qui se font de jour à aultre, en ce quartier de pardelà, ce que Dieu remédie par sa saincte grâce et miséricorde. Mon père s'est accordé aveccq la vefve d'Uutendal, à cause de ung certe Hans de Mansfelt, dont aultreffois je vous ay escript, auquel mon père avoit fourni argent et payez ce que lui et le siens avoit despendeu et payez à l'hosterie, ce qui montoit le tout et passoit 25 florins d'Almaigne, ausquels il sont venus d'accort, que mon père en perde la moytié et la reste, ce qu'il seroit le plus, que mon père se doibt faire payer des deniers que avez entre mains....

De Inspruck, ce 24 juin 1582.

FELIPPE BRUNEAU.

Le 10 octobre, sa résolution est prise, et il l'annonce à son notaire d'Anvers, dont nous connaissons déjà la stupéfaction voisine de l'incrédulité :

Monsieur Marcq Prévost, voyant les difficultez grandes qui passent pour le présent aus Païs-Bas, et ne sachant par quel moyen de pouvoir tirer l'argent que mon père et moy avons en vos mains, avons escript à Venise, au sieur Guillaulme Helman, pour avoir sur ce faict son avis, lequel m'a respondu celle ci-jointe ; pour ce, mon père et moy vous prions de vouloir chercher quelque homme seur traictant à Venise, aulquel pouldriez seurement délivrer l'argent de mon père et de moy, selon le contenu de celle ici-joincte.

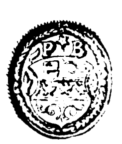
Sieur Marcq, je ne vous puis céler l'estat en quoy je me retreuve, à scavoir que je suis délibéré et de tout résolu de me retirer aveccq ma femme et ma petite fille, qui ce jourd'hui a accompli son année, en Espaigne, et pense que, au bout de

ce mois, prendrai mon chemin dever Genova et delà à Barcelona; et, à celle cause, mon père est résolu de me donner procuration, pour pouvoir recepvoir sa pension doresenavant, voyant la grande difficulté et grand changement que se faict de jour à aultre aus Païs-Bas, et si trouverez quelque addresse de nous faire avoir nostre argent par le moyen susdict, vous prie de vouloir faire tenir mon argent qu'avez, ou ce que pouldriez recepvoir de moy durant ce dernier contract, tout à mon père, et ceste vous servira pour vostre descharge, et ne servant pour aultre, ferai fin de la présente, après m'estre très-affectueusement recommandé à vostre bonne grâce et à celle de mademoiselle vostre consorte, et à tous les mesnage. De Inspruck, ce 10 de octobre 1582.

Vostre serviteur et ami,
FELIPPE BRUNEAU.

Suscription : Mon bon s^r et ami
Marcq Prévost, Anvers.

Après, il n'est plus question du ci-devant « gouverneur des paiges de l'archiduc d'Autriche, etc. » Nous ignorons même le genre de fonctions qu'il alla remplir en Espagne. Son cachet a été reproduit, comme ceux de ses collègues, avec la précision la plus méticuleuse :



Restent quelques noms de musiciens belges intervenant transitoirement dans la correspondance analysée par nous, et dont trois surtout méritent notre attention : Gilles Hammelin, Thierry Regnard et Thomas Winckel.

Gilles Hammelin, pensionnaire de Marie de Hongrie, était maître de chant de Sainte-Gudule, à Bruxelles. Un état de paiement espagnol, de 1581, le nomme *cantor*. C'est là une inexactitude flagrante, attendu que tous les autres documents qui le concernent, lui attribuent les fonctions de maître de chant : « meester Gieles den sangmeester... »

Il était parent d'un des pensionnaires de Marie de Hongrie cités précédemment. Le cachet dont il se servait est trop fruste pour être utilisé ici. Il vivait encore en 1585, selon un contrat fait avec les agents De Santfort et Helleman, pour le paiement de sa pension. Il était déjà investi de ses fonctions de *phonascus* à Sainte-Gudule, en 1571 (1). Sa femme se nommait Clara Houbordin.

Thierry Regnard était-il un parent du célèbre Jacques Regnard, maître de chapelle de l'empereur d'Allemagne, et qui intervient dans l'arrangement de la succession d'Alexandre Uutendal? La question reste indécise. Il semble avoir appartenu à l'art musical, en ce sens qu'il se charge, en 1582, de la fourniture de musique et de cordes de luth pour un certain Charles de Brédam, et qu'ailleurs, il touche des émoluments pour un voyage fait avec le fils dudit Charles de Brédam, dont il aura été vraisemblablement le professeur particulier :

... Je soubsigné confesse avoir reçeu des mains de s[r] Marcq Prévost, la somme de quatre florins, et c'est au nom de monsieur Charles de Brédam, qu'avoie exposé, tant pour gands, musicques et cordes de luttes, desquelz quatre florins m'en absoulz et contentez ; en tesmoings de quoy ay cest seigné ce xviij[e] de novembre xv[c] LXXXIJ.

THIRY REGNART.

Thomas Winckel, né aux Pays-Bas et ténoriste à la chapelle de Ferdinand d'Autriche, n'est connu par nous que grâce à un certificat que lui délivra son souverain, le 15 novembre 1585, pour un voyage qu'il se proposait d'entreprendre dans son pays, livré alors aux querelles intestines. Ce certificat, adressé à Alexandre de Parme, est de la teneur suivante :

---

(1) D'après une note cursive prise par nous, et dont nous avons négligé de déterminer l'origine.

Unser freundlich willig dienst und was wir liebs und guets vermügen, zuvor Hochgeborner Fürst, freundlicher lieber Vetter, wir geben E. L. hiemit freundlich zu vernemen, das gegenwartiger unser Cappelnsinger und Tenorist Thomas Winckhl, sich von wegen richtigmachung etlicher seiner angelegnen Sachen mit unserm genedigen vorwissen und bewilligung an jetzo in die Niderland nach Antdorff und Gent begibt, dieweil aber daselbst hin zu raisen der jetzigen Zeit schwebenden Kriegs leüff halber nit allerdings sicher und er etwo alls ain geborne Niederlender von ainem oder andern tail für verdechtig mochte angesehen und aufgehalten werden, hat er uns umb unser genedige Fürschrifft an E. L. wie auch Khundtschafft, das er bey zwainzig Jarn heer aneinander stets in unsern diensten verharrt und gewesen, gehorsamblich gebetten, welches wir Ime alls unserm langwirigen getrewen fleissigen diener und weil dem alls jezt gemelt also ist genedigelich nit versagen wellen, und ersuechen E. L. demnach hierauff freundlich gesinnend, sy wolten ir ine von unserntwegen dermassen lassen wol bevolhen sein, das er diss unserer Fürschrifft würckhlich genossen zu haben spüren müge, das raicht uns von E. L. zu freundlichen angenemen gefallen, in dergleichen haben zu erckhennen, und wir bleiben E. L. beneben mit vetterlicher Freundschafft jederzeit zum bessten beygethan. Geben in unserer Statt Ynsprugg den fünfzehenden tag Novembris Anno funfundachtzig.

Ferdinand, von Gottes genaden Ertzherzog zu Osterreich,
Herzog zu Burgund, etc., Graf zu Tirol,

FERDINAND (1).

En voici une traduction, aussi littérale que possible :

« Nous réitérons avant tout, Prince gracieux, aimable et cher cousin, nos offres de services, et assurant V. G. que nous ferons pour Elle tout ce que nous pourrons, en n'importe quel besoin, nous annonçons par la présente à V. G. que le chantre de notre chapelle, le ténoriste Thomas Winkhl, se propose, à cause de certaines choses

---

(1) Papiers de la secrétairerie allemande, etc.

touchant à son art, de partir, avec notre gracieux consentement, pour les Pays-Bas, vers Anvers et Gand.

Mais, comme ce temps de troubles et de guerre ne rend pas ce voyage très-sûr, et qu'il pourrait arriver qu'il fût soupçonné de l'une et de l'autre chose, comme né dans les Pays-Bas, et qu'il fût arrêté, il nous a prié humblement de lui donner notre gracieux certificat, en nous représentant qu'il a été vingt ans continuellement à notre service, et qu'il a toujours été un fidèle et zélé serviteur. Considérant que tout cela est vrai et juste, nous n'avons pas voulu lui refuser de prier V. G., en conséquence, d'agir bien avec lui, et de lui donner aussi votre certificat, afin qu'il puisse se servir pleinement du nôtre. Ce nous sera un véritable plaisir de savoir que ce service nous sera rendu par V. G., et nous restons l'ami plus dévoué de V. G. Donné dans notre ville d'Inspruck, le 15me jour de novembre 1585.

» Ferdinand, par la grâce de Dieu, Archiduc d'Autriche, Duc de Bourgogne et Comte de Tyrol,

FERDINAND. »

Donnons, sur le même sujet, une autre lettre de protection, relative à Antoine Joncker, organiste du duc Éric de Brunswick, et datée de Munden, le 23 juillet 1579 :

Durchleuchtiger, Hochgeborner Furst. E. F. Gen, seint unsere underthenige und bereitwillige Dienste zuvor, Gnediger Herr, E. F. Gen geben mid underthenig zuerkennen, das des auch Durchleuchtigen Hochgebornen Fursten unnd Herrn, Herrn Erichs, Hertzoger zu Braunschweig unnd Luneburghe unnsers gnedigen Fursten und Herrn Diener und Organist, Antonius Joncker, von Mastrich burtig, uns wehmutiglich zu erkennen geben, wasmassen ihm vorkommen, das sein Vaterlandt durch E. F. Gen gesturmeter uund mit gewaltiger Hanndt erobert sein solle.

Wann er nun ob alsolchem eine schwermutige vermuthung treget, das seine geliebte eltern unnd freumde zur eroberung und tumult gefallen, oder aber, das derselber unnd seine gueter unnd also die possessiones transferiret sein muchten, gleichwol

aber er instendige underthenige Hoffnung hat, das ihme der unverusachte excess seiner unschuldt nach, zu beschwer nicht gereichen oder geraten werde, alss hat er uns, hochgedachts unsers gnedigen Fursten und Herrn abwesens, Inen gegen E. F. G. underthenig zuverschreiben, bittlich angefallen.

Demnach, E. F. G[en], undertheniglich bittend, dieselb wollen gnediglich geruhen, al solche gnedige verfuegong zu thun, das er seiner unschuldt sin genossen empfinden unnd neben uns alsolche, E. F. G., furstliche tugent zu rüemen haben moge, Erzeigen, E. F. G[en] sich inn diesem, vorgemelten unserm gnedigen Fursten und Herrn zu freundtlichem gefallen, gegen obgedachten S[r] F. G. Diener Anthonium Junckern gnediglich und dermassen wie E. F. G. zu gleichem von S. F. G. gerne wolten gethan sehen, das wirdet S. F. G. hinwider freundtlich beschulden, unnd wir seints umb E. F. G. undertheniglich zu verdienen willig. Datum unter S. F. G. furstlichem Secret, Munden, denn 23[en] Julij, Anno 79.

Hochgedachts unnsers gnedigen Fursten und Herrn, Hertzogen Erichs zu Braunschweig, etc. Verordnete Dethe zu Munden.

Voici également une traduction littérale de ce document :

« Prince gracieux et bien-né, nous faisons avant tout à V. P. G. nos offres de service empressées et sincères ; gracieux Seigneur, nous faisons connaître humblement à V. P. G. que le serviteur et organiste de notre gracieux et bien-né Prince et Seigneur, le Seigneur Éric, duc de Brunswick et de Lunebourg, Antoine Joncker, né à Maestricht, lui a tristement annoncé ce que V. P. G. doit déjà savoir, que sa patrie doit être envahie et saccagée par V. P. G. S'il entre à ce sujet en de tristes pensées, s'il songe que ses chers parents et amis peuvent tomber dans le tumulte de la conquête, ou que ses possessions et ses biens doivent être confisqués, toutefois il a l'humble et constant espoir que l'excès de son innocence le protégeant et le conseillant, il ne déplaira pas à V. P. G. que, dans l'absence de notre gracieux Prince et Seigneur, il ait humblement écrit ou supplié à V. P. G.

» Conséquemment, il prie humblement V. P. G. de

recevoir gracieusement ceci, d'y faire une gracieuse satisfaction, afin qu'il puisse jouir des fruits de son innocence et louer ainsi, près de S. P. G., la vertu précieuse de V. P. G.; S. P. G. est assurée que puisqu'elle désirerait ce service, V. P. G. le remplira amicalement, puisqu'Elle est prête à servir V. P. G. Ceci sous le secret de V. P. G. Munden, le 23 juillet anno 1579.

» Conseillé par notre gracieux Prince et Seigneur, le Duc Érich de Brunswick, qui ordonna ceci à Munden. »

Il a été précédemment question d'une tante de Philippe Bruneau, appelée Madeleine et qui habitait la ville de Gand. Il est parlé encore d'elle, comme intermédiaire à employer dans un arrangement financier, en 1580.

Sans aucun doute, il s'agit ici de la sœur de Guillaume Bruneau, ou de la femme de Jacques Bruneau, frère dudit Guillaume. Ce Jacques Bruneau était, on l'a vu dans un chapitre précédent, maître de chant à l'église de Saint-Bavon à Gand. Nous saisissons l'occasion de placer ici quelques renseignements nouveaux sur cet artiste.

En 1559, pour célébrer l'arrivée à Gand du comte d'Egmont, un banquet fut donné par le magistrat à cet homme d'État. La musique n'y fit point défaut, et Jacques Bruneau y dirigea l'exécution de plusieurs motets, chantés par les musiciens de Saint-Bavon :

Betaelt m^e^ Jacob Bruneau, zancmeestere vander collegiale keercke van Ste Baefs, over hem en zyne medeghesellen, de somme van xx s. gr., by scepenen hemlieden toegheleit over den wyn, ter causen dat zy, ten versoucke vander wet, hemlieden ghevonden hebben int bancquet van stede ghegheven mynheere den grave van Egmond, als gouverneur van Vlaenderen, ende aldaer ghezonghen diverssche motetten musicaele, ter decoratie vanden zelven bancquette ende festoiemente, naer 't verclaers vander ordonnancie . . . . xx s. gr. (1).

(1) *Comptes de la ville de Gand*, du 9 mai 1559 au 10 mai 1560, f° 204 v°.

L'année suivante, son concours fut encore réclamé par le magistrat, pour l'escorte du président Viglius au Sas de Gand, où des exécutions musicales eurent lieu en son honneur :

Betaelt den sangmeestere, metten ghesellen vander keercke van Ste Baefz, de somme van xx s. gr., hemlieden toegheleit in gratuiteyte voor den wyn, van dat zy gheweest hebben up 't Zas vander nieuvaert, ende huerlieder eere gheeavelt inde musike, als myn heere de voorscepene ende andere ghedeputeerde deser stede convoyeerden mynen heere den president Vigilius, met myn heere den prelaet van Ste Baefz, up 't zelve Zas, naer 't verclaers vander ordonnantie . . . . . . xx s. gr. (1).

Enfin, en 1563, Jacques Bruneau reçoit une indemnisation pour les soins apportés à don Martin Vazque Dacuna, pendant son séjour à Gand :

Jacques Bruneau, maistre de chant de l'église collégiale Saint-Bavon en la ville de Gand, auquel 155 escuz étoient [dus] par don Fernando Dacuna, gentilhomme de la chambre de S. M. à raison et au nom de don Martin Vazque Dacuna, son fils, auquel ledit maistre a administré alimens, vivres et aultres choses nécessaires pendant les jours qu'il a esté au païs de Flandres, en ladite ville de Gand (2).

Si nous connaissions le nom de la femme de Jacques Bruneau, nous pourrions dire, d'une façon précise, si le célèbre diplomate Jacques Bruneau, né vers 1576, et mort à Vienne, le 17 août 1634, est son fils. Positivement, il avait pour père un Jacques Bruneau et pour mère Claudine Montbliart. Les dates correspondent étonnamment (3).

---

(1) Mêmes comptes, du 11 mai 1561 au 10 mai 1562, f° 241.
(2) Registre aux sentences du Conseil de Flandre, f° 409.
(3) Voy. *Biographie nationale*, à la rubrique Bruneau (*Jacques*).

Un J. Bruneau figure, au XVI[e] siècle, dans l'opuscule de M. Charles Poisot : *les Musiciens Bourguignons* (1). Au même siècle, la liste biographique du docteur Heye (2) cite un Hermès Bruneau, auteur de motets insérés dans la *Collectio musicorum batavorum* de Commer.

Des investigations sérieuses sont nécessaires pour la réhabilitation complète d'une famille belge qui a fourni à l'art musical des musiciens de premier ordre. Nous réclamons, à ce sujet, le concours vaillant de tous les musicologues instruits et dévoués.

V.

Hemony (Pierre),

Célèbre acousticien et fondeur de cloches du XVII[e] siècle. — Il confectionne le carillon de l'abbaye de bénedictins à Eenaeme. — Série de lettres de lui, à ce sujet, adressées à Antoine De Loose, prieur de ladite abbaye. — Importance de cette correspondance, au triple point de vue de la facture du carillon d'Eenaeme, de la biographie de Pierre Hemony et des instructions de celui-ci sur l'accord des cloches. — Son « secret » n'a pas été emporté dans la tombe. — L'orthographe de Pierre Hemony. — Ses trois cachets, offrant autant de spécimens de cloches. — Publication intégrale de sa correspondance, avec les élucidations qu'elle réclame. — Ce qu'on entendait par cimbales. — Facture et agrandissements successifs du carillon d'Eenaeme. — Carillon offert à l'abbé de Saint-Aubert, à Cambrai. — Avis du P. Wycart, dominicain. — Tablature du clavier remanié. — Pierre Hemony se propose de renoncer à ses affaires, pour motifs de santé. — Ses travaux datent de 1633. — Camp volant de Louis XIV établi à Eenaeme. — Instructions précieuses d'Hemony sur les jeux de cloches. — Sa famille. — Mammertus Frémy, son cousin et futur successeur. — Pierre Hemony est né vers 1619. — Nouveaux renseignements de lui sur la fonte des cloches. — Affaiblissement graduel de sa santé. — La dernière

---

(1) Page 20.
(2) *Bouwsteenen*, 2[me] fascicule.

fonte de cloches a lieu le 11 novembre 1678. — Mort de Pierre Hemony, arrivée le 17 février 1680. — Mammertus Frémy, son plus habile ouvrier, va reprendre ses affaires. — Diverses commandes à lui adressées de Leyde et d'ailleurs. — Perte des compositions exécutées au carillon d'Eenaeme. — Air de la société de Saint-George d'Alost, joué jadis à Audenarde. — Appréciation et reproduction de cette mélodie nationale. — Son auteur probable, Baudouin Scheppers, carillonneur et organiste à Alost. — Corneille Scheppers. — Erreur de Burney définitivement redressée.

Nous pourrions, à la rigueur, nous en rapporter, pour le carillon de l'abbaye d'Eenaeme, à la note que donne un de nos travaux sur cette matière, et dont la teneur est :

Op den 21 martii 1679, hebbe ick in onse voorkercke geweyt de drye grootste clocken van onsen bayaert die ick hebbe doen gieten tot Amsterdam door Mr Pieter Hemonij, die de xxxij andere te vooren voor my hadde geghoten :

De grootste zwaer 1862 pont
De tweede zwaer 1338 »
En de derde van 964 »

De resteerende 32 clocken waren alle gehanghen in de zelve voorkercke aen het belfroot, gelyck zy nu hanghen op den torn, en wierden maer met geweyt water gewasschen (1).

Mais, voici toute une série de lettres, relatives à l'instrument d'Eenaeme. Elles émanent de Pierre Hemony lui-même, et sont adressées d'Amsterdam à son ami Antoine De Loose, prieur de la célèbre abbaye de bénédictins. Elles méritent conséquemment d'être reproduites, non seulement parcequ'elles fournissent des détails précieux sur la confection et les agrandissements successifs d'un carillon justement estimé jadis, mais parcequ'elles font connaître, d'une façon intime, l'un des plus habiles fondeurs de cloches des Pays-Bas, outre qu'elles fournissent sur

---

(1) Note de l'abbé De Loose. Voy. *Notice sur les Carillons d'Audenarde*, p. 11.

son art des renseignements qui, à coup sûr, ne se retrouvent nulle part ailleurs.

Grâce à cette précieuse correspondance, sauvée de la devastation, nous savons, par exemple, l'âge de Pierre Hemony, nous connaissons la période de son activité artistique, l'affaiblissement graduel de sa santé, le successeur qu'il désigna, la date exacte de sa mort, son intérieur, sa famille, ses habitudes, son caractère, etc.

Ce caractère était honnête et loyal, mais d'une rudesse toute batave. Nous le saisissons, il est vrai, à un moment critique de la vie, où les infirmités assaillissent son corps pour delà se repercuter sur l'esprit. Il songe définitivement à la retraite. Et pourtant il ne peut se défendre de travailler, surtout pour ses amis.

Dans le nombre, on comptait l'abbé De Loose, personnage riche et puissant, qui se sera lié avec lui, de la manière que l'on verra, à l'un de ces dîners somptueux donnés si fréquemment à l'abbaye d'Eenaeme, et où Hemony aura été traité princièrement. Le pacte sympathique conclu, en cette circonstance, *inter pocula,* n'a jamais reçu la moindre atteinte. Hemony avait l'offre de passer le reste de son existence à l'abbaye d'Eenaeme. Nos intimes moururent à deux ans d'intervalle (1).

Le noble prieur était de la ville aux sept carillons; c'est ainsi qu'Erycius Puteanus désigne Bruxelles (2). Tout

---

(1) Van Gestel en dit : « Antonius Loose, Bruxellensis, ex priore inauguratus abbas, anno 1658. Vitâ excessit anno 1682. »

(2) Erycius Puteanus, qui s'était attaché, dit de Reiffenberg, à faire triompher le nombre de *sept* dans Bruxelles, y compte, en 1541, sept carillons :

Horas ære cient dimensus organa septem
Organa dedaleis irrequieta rotis.

Ces sept carillons étaient : à St-Nicolas, Ste-Gudule, la Chapelle, N.-D. du Sablon, Ste-Marie-Madeleine, St-Jean et N.-D. de Finistère. Il y avait encore un carillon au palais de la Cour et dans la tour dite des *Frais perdus*. Mais, le nombre sept devait régner à tout prix. *Lettre à Fétis*, édit. in-12, p. 324.

son règne a été consacré à la construction et au perfectionnement de l'instrument qu'il affectionnait. On prétend qu'il passait des nuits entières à contrôler le jeu du carillon et à annoter les points défectueux qu'il y remarquait. Chaque lettre qu'il recevait d'Amsterdam était soigneusement conservée et annotée de même.

De son côté, Hemony avait besoin d'épanchement, et cette nature si fière et si tranchante aimait à s'ouvrir dans des entretiens intimes et confidentiels, où ses déboires et ses joies pouvaient déborder sans crainte ni arrière-pensée. Pour être un grand artiste, on n'en est pas moins homme.

Chose singulière ! Les contrastes qu'offrait le caractère d'Hemony se reflètent aussi dans ses travaux. Ainsi, celui qui fournit, suivant la correspondance en question, les cloches pour les carillons de Maestricht, Hulst, Diest, Hesse-Darmstadt, Hoorn, Ostende, etc., dirigeait, en même temps, la fonderie de canons de Zutphen et celle d'Amsterdam, sur le *Keyzers-Gracht*, où on le voit, pendant les guerres de Louis XIV aux Pays-Bas, forger à la fois des engins de destruction et des instruments de triomphe.

Le lecteur sera probablement offusqué du baragouin semi-français semi-hollandais de notre personnage. Né en Lorraine, Pierre Hemony n'avait reçu qu'une faible teinture d'instruction, et le génie de la langue française aussi bien que son orthographe lui étaient absolument étrangers. Que faire pour la reproduction de la correspondance ?

Notre avis est de laisser telles quelles ces lettres franches et naïves, pleines de bon sens pratique et d'honnête et cordiale spontanéité. Les dépouiller de leur physionomie abrupte, c'est les dénaturer en quelque sorte. Le français *sui generis* est écrit d'instinct, et, pour une faute imputable au temps où vivait l'artiste, il y a cent erreurs provenant d'inculture. Cette ignorance, Hemony en fait ingénûment l'aveu dans plusieurs de ses épitres, et notamment dans celle du 5 juillet 1677.

En revanche, il était excellent musicien, et acousticien

du plus grand mérite. Les théories, pures et simples, lui étaient probablement inconnues ; mais il possédait une pratique merveilleuse de l'accord des cloches, et les instructions, répandues dans sa correspondance, forment une vraie campanologie expérimentale, suppléant aux principes de calcul et susceptible d'être avantageusement consultée de nos jours.

Van Blankenburg, très-compétent en la matière, appelle Pierre Hemony « le grand fondeur de cloches, qui construisit les plus beaux carillons de Hollande (1). »

Ceux qui ont copié, sans citer la moindre source d'emprunt, le passage de Fischer où il est dit que le secret des Hemony est enseveli avec eux dans la tombe (2), n'ont pas soupçonné que leur art revivrait, pour ainsi dire, grâce à la conservation de quelques-unes de leurs épîtres familières. Tout ce que l'on possède, en fait d'écrits, de Pierre Hemony, est un opuscule rarissime sur l'emploi des tons enharmoniques dans les basses des carillons (3). Cet opuscule, on se le rappelle, fut publié à l'occasion de la dispute surgie entre Van Blankenburg et notre maître,

---

(1) *La Musique aux Pays-Bas*, t. I, p. 64.

(2) « ... Daer toe heeft de beroemde klokkegieter Hemona (*sic*) veel bygebragt, met syne konst, om de klokken op hunne suyvere toon te gieten, 't welk hem als nog geen ander heeft konnen nadoen. Want als hy eene klok gegoten hadde, was se altyt iets hooger van toon als na behooren ; maer om se leeger te krygen, hadde hy eene bysondere *machine*, waerinne hy de klok 't onderste booven keerde, en door 5 of 6 man liet omdraeyen ; ondertusschen hield hy een scharpe bytel van binnen tegen de klok, tot datse op de behoorlyke toon was, ende daer by dorste niemand spreken, nog eenig geluyt maken. Siet ZESE, *Beschryvinge der stadt Amsterdam*. Doch heeft hy syne konst meede in 't graf genoomen. » *Verhandeling van de klokken en het klokke-spel*. — Utrecht, 1738, p. 3.

(3) Cet opuscule, conservé à la bibliothèque de la *Maatschappij tot bevordering der toonkunst*, d'Amsterdam, est ainsi décrit, dans les *Bouwsteenen* de cette société : P. HEMONIJ, *Onnoodsakelijkheid van cis en dis in de bassen der klokken*. — Delft, 1678.

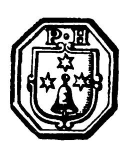
et à laquelle Dirk Scholl prit également une part active (1).

Encore un détail. Pierre Hemony fit graver trois cachets de différent module, offrant, dans un cartouche ou encadrement, l'instrument sonore qu'il sut porter, pour ainsi dire, à la perfection (2). Cet instrument est entouré de trois étoiles et surmonté des lettres P.-H. Ceux qui n'ont pas eu l'occasion de voir une cloche du XVIIe siècle, en trouveront un élégant spécimen dans le premier des cachets. Le plus petit de forme, qui est le deuxième, offre plutôt un dessin de clochette. Le troisième, qui a servi de timbre sec, nous montre simplement une sonnette d'église ou de table. Il y a donc là un échantillon des trois dimensions de timbres, fondus par Pierre Hemony.

Nous en donnons le dessin rigoureusement exact :







Voici d'abord un contract pour la fonte de quatre cloches, dont la plus grande devait peser 1200 livres, et d'une clochette de service de 40 livres :

Den xiiijen july 1658, is den onderschreven heere prelaet van Eename veraccordeert met meester Pieter Hemony, clockgieter, om te gieten ten dienste van de voornoemde abdye een accordt van drye clocken, waervan de meeste moet weghen twelf

(1) *Musique aux Pays-Bas*, t. I, p. 59 et 60.

(2) C'est probablement d'un instrument pareil que le *Dictionnaire de Trévoux* dit qu'en Flandre les carillons de trente ou quarante timbres forment « d'agréables concerts. » Cela nous venge bien des dédains qu'affectent, de nos jours, certains musicologues étrangers pour les jeux de cloches de nos beffrois communaux. — Nos meilleurs remercîments à notre digne ami, M. Edmond Beaucarne, bourgmestre d'Eenaeme, qui a bien voulu nous permettre d'utiliser, au profit de la science, la précieuse correspondance de Pierre Hemony.

hondert ponden ofte daer ontrent, ende d'andere twee naer proportie van toone opclimmende, ende noch eene vierde clocke tot het volmaecken van het accordt van mynheere van Berleghem, tusschen de drye clocken die nu hanghen ende daeghelyckx luyden op den tooren van de voornoemde abdye ; mitsgaeders noch een vierde clocxken van veertich ponden soo daer ontrent, tot den goyer van den dienaren der selver abdye, midts aen hem Mr Pieter leverende het metael ende gevende tot vyf ponden par cento voor lacquage, ende betaelende aen hem de somme van vier hondert ende vyf en twintich guldens eens, ofte wel metael daer vooren, naer den jeghenwoordighen prys van diere tot Ghendt, ende dat ter optie van heere prelaet, waer vooren den selven Mr Pieter werdt ghehauden alle de voornoemde nieuwe clocken wel te accorderen [1], tot de voornoemde nieuwe clocken te leveren de oogh om de clepels aen te hanghen, dan gemerckt hy Mr Pieter de ooghen van de oude clocken niet en verstaet te ontfanghen voor metael, nemaer de selve sal wederleveren, soo en sal hy de ooghen van de nieuwe clocken oock voor geen metael moghen overleveren, ende alzoo het metael is tot Ghendt, ende dat het selve sal ten coste van de voornoemde abdye gelevert werden, onder het beelfroodt inde waegte, ende werden overgeleverd by ghewichte, soo sal hy Mr Pieter t'synen coste de nieuwe clocken aldaer oock moeten doen vooren, weghen ende leveren, verobligerende Mr Pieter de voornoemde drye meeste clocken ende het minste een geheel jaer naer het hanghen goet te hauden, ende soo wanneer eenighe der selver binnen den selven tyt quamen te scheuren ofte breken int luyden, sal de selve t'synen coste ende sonder verghelt moeten hergieten. In oirconde is deze gheteeckent, onder obligatie ende renunciatie in forma, date voornoemt.

De Loose, abt van Eename. — P. Hemony.

Il suffira de mentionner simplement les cinq premières lettres, dont l'intérêt est médiocre. Elles concernent la brisure des vieilles cloches du refuge d'Eenaeme à Gand,

---

(1) Les mots suivants ont été biffés : « met de gone van den beyaert van voornoemden heere van Berleghem, ten besten dat het doenelyck sal wesen. »

la fonte des nouvelles, et les frais qui en résultent. Tout cela est d'une façon trop sommaire pour être reproduit.

Hemony se trouvait alors sur place. Avant de partir pour la Hollande, il avait à ajuster trois cloches au carillon d'Eenaeme; mais, il n'a pu se charger de ce travail qu'à son retour d'Amsterdam, qui doit avoir eu lieu après les Pâques de 1660. Il est question aussi « d'accorder les simbales que vostre Révérence a donné à monsieur de Berleghem; je n'en ay peu jouir, comme je désiroit, parce que j'é trouvé tant de faus ton, que je n'é pas seu accorder. »

A l'égard de ces cymbales, un doute subsiste. La cymbale était, comme on sait, chez les anciens Grecs, un instrument de percussion en métal sonore, comme les cymbales dont on se servait autrefois exclusivement dans les musiques militaires, et qui sont employées aujourd'hui dans tous nos orchestres. Bonanni en donne trois figures différentes, dont la deuxième se rapproche de l'instrument qui fonctionne, aux jours de solennité, à nos services divins. Est-ce de celui-là qu'il s'agit ici?

Il y a encore les crotales, instrument de percussion, composé de deux pièces de fer ressemblant à deux écuelles rondes, et dont on joue de la même manière que les cymbales. Le *crotolo* est aussi représenté par un cercle ou triangle de métal, où s'agitaient quelques anneaux également de métal. Lacombe, dans son *Dictionnaire des Beaux-Arts*, parle d'un instrument semblable, qu'il nomme cymbale. Nous l'appellerions plus volontiers sistre. Pignorius en reproduit deux figures, l'une triangulaire, l'autre demi-circulaire.

Enfin, on avait encore le *cymbalum* des couvents, c'est-à-dire la clochette destinée à appeler les religieux au réfectoire. Elle ne saurait être en question ici, vu que tout un appareil de timbres appelait la main expérimentée de Pierre Hemony, pour vibrer avec la justesse voulue.

Les lettres précitées portent les dates des 6 et 9 août, 16 et 18 septembre 1658, et du 15 janvier 1680. Après,

vient une interruption d'environ cinq ans, pendant laquelle le travail réclamé de Pierre Hemony aura été accompli, à l'entière satisfaction de son ami De Loose. Puis, défile la série de missives que nous allons soumettre aux yeux du lecteur.

A la demande de clochettes additionnelles, faite par l'abbé De Loose, pour le carillon d'Eenaeme, Pierre Hemony répond par un avis négatif. Son indisposition et celle de François Hemony. Sa satisfaction d'apprendre que le carillon fonctionne de manière à pouvoir donner seize notes en une mesure.

MONSIEUR ANTHOINE DE LOOSE, etc.

Monsieur, après mes humbles baysemains, je reçeu la vostre agréable, daté du 16 courant, par laquel vostre Révérence désire d'avoir 3 petite clochette, selon le conseille des mussiciens. Je sayt for bien que les mussiciens désire d'avoir baucoup de petites cloches ; après, les aiant, il n'y treuve pas leurs contentement, ne connoissant pas le nature de ces petite clochète ; alors il inpute la fault au mestre ; c'est pouquoy, je doute de ne pas bien réusire à leur contentement. Je désireroy de tout mon cœur de servire vostre Révérence ; mais, sachant que de sy petite clochète ne serve qu'à multipliere le nombre, sans perfectionnere l'accort, ce seroit des coutange à vostre Révérence, sans profit ; avec sela, mon indisposition, avec celle de mon frère, nous enpêches ; car, il y a proche d'un an que j'é la fiebvre quart, qui me rent sy foyble q'uà peine je peut marchere. Je suis fort ayse d'entendre que vostre tambour joue cy bien ; je voudroy l'avoir entendu ; car, de jouere 16 notte en une mesure, sans broulement, c'est une grande perfection. Je finiré, en faysant mes humble recommandations à tous vos religieux, et me direz,

Monsieur,
Vostre très-humble et très-affectionné serviteur,

PIERRE HEMONY.

Amsterdam, le 24 aoust 1665.

Encore les clochettes et les difficultés y relatives. Le canon a, en ce moment, la parole. Le maître ira, aux Pâques, en Flandre, si sa santé le permet. Pour plus de concision, nous supprimerons désormais la formule de politesse finale et la signature.

Monsieur, après ayant baysé les mains à vostre Révérence, cest présente servira de réponce à la vostre agréable, daté du 18 8ber, touchant les troys petit clochet que vostre Révérence désire avec tant de prière. Véritablement, je ne me feroit pas prier, cy je savoyt qu'il soit cy néssaysayre et que je croye d'y russire au contantement de vostre Révérence et des musiciens, et que la concéquence ne m'en soit tout à faict préjudicieuce, car, les ayant faict en une platce, les autres en voudroit ausy avoir; les ayant, les musiciens ont toujours quelque chose à redire, ne connoysant totallement le natur et la dificulté qu'il y a les faire, et que l'on en fera bien 3, devant en avoir une bonne propre à rendre d'acort. Je désireroit q'un autre y aye mis la mains, pour faire voyre au musicien la dificulté qu'il y a les faire bonne et d'acort; pour à présent, il m'est presque inposible de les faire, car nous ne font plus de cloches, ayant tant d'afaire après les canon, qu'il nous fault layser les cloches en tamps de gerre. J'espère, avec la grâce de Dieu, sy (ma) santé le permet, d'aller après Pâque an Flandre, et, par mesme moyen, je me donneré l'onneur de parlere à vostre Révérence, et feray tout ce que faire ce poudra pour vostre Révérence; autre chose pour le présent; je me diré, comme je suis, etc.

Amsterdam, le 12 november 1665.

L'indisposition d'Hemony l'empêche de faire un carillon, comme celui d'Eenaeme, pour l'abbé de Saint-Aubert à Cambrai. Il a trois carillons confectionnés d'avance, dont un est semblable à celui d'Eenaeme, hors un demi-ton en plus. Il se compose de vingt-huit cloches. Le prix en est de 1400 ducatons. Il a livré successivement les carillons de Maestricht, de Hulst, Diest, Hesse-Darmstadt, Hoorn et Ostende. Les armes de l'abbé de Cambrai seront mises sur la grande cloche.

Amsterdam, le 2me avril 1676.

Monseigneur De Loose. J'ay receu la vostre très agréable, daté du 26 mars, avec une extrême joye de voir par icelle que vostre Révérence ce souvient encore de vostre chétif, mais très affectionné serviteur. Touchant de faire un carillon comme le vostre, pour monsieur l'abbé de St-Aubert à Cambray, pour à présent je suis si fayble que je ne sauroit plus agir dans mes vocations, provenant d'un mauvays estomac ; mais ayant préveu que le mal augmente plus tost quant l'âge vient, que diminuer, j'ay faict trois carillions par avence, et, ayant le loysir, j'y aye emploiez toute mes étude, afin que la fin couronne l'euvre; entre les 3, il y en a un qui est tout le mesme que le vostre, hormis qu'il y a un demi-ton daventage, à savoir 28 cloches, et surpasse en bonté de métal le vostre; et par conséquant plus éclatant de son, parce étant à Gand, il me faloit emploier les métaus que l'on me livroit, et ici l'achetant, je choysi celuy qui me plaît ; ledit carillion poyse, pois de Gand, lib. 4300 ; le prix est 1400 ducatons, point moins ; pour le livrer à Brussel, je n'oseroit pas m'absentir du logis, en l'estat que je suis à présent; mais la livrence ce peut faire ici, par corespondance, comme j'ay livré plusieurs, à savoir: un à Mastricht, Hulst, Diest, Hesse-Darmestadt, Hoorn et Ostende (1); il ce pratic en cest façon: je les pent par ordre dans ma fonderie ; lors les messieurs qu'il les achat les font visiter par quelle maistres qui leur plaît, et, en cas que ledit carillion ne soit prisé et loué, pour le moins aussi bon celon son pois et grandeur, qu'il ce peut treuvez en ces païs et alieurs, je payeray tout les dépent ; les 2 autres sont plus grand ; l'un est de 32 cloches, poyse lib. 6150 ; le prix est de 2000 ducatons; l'autre, ausi de 32 cloches, poyse lib. 8350; le prix est de 2520 ducatons, à savoir: les 2 dernier pois d'Amsterdam ; pour me récrire, il sufit de mettre sur la lettre: « A Pierre Hemony, fondeur de cloches et de canons de la ville. » Je demeur dans la Neuf Fonderie, sur la *Keysers-Gracht*. Finisant,

---

(1) Nous pourrions allonger cette liste, rien que par l'énumération des cloches fournies en Flandre. Nous renvoyons, pour cela, aux ouvrages d'archéologie relatifs à nos églises et à nos hôtels-de-ville.

avec souhait que le Sauveur resusité vous donne une salutaire et heureuse Pâques, et demeure, comme je suis, etc.

Pour les armes de monsieur l'abbé et abays, il ce peuve mettre sur la plus gros cloche; mais point les inschriptions (1).

Le carillon offert à l'abbé de Saint-Aubert n'est point agréé. La guerre est aux portes de Cambrai, et, d'autre part, un maître fondeur s'engage à fournir à l'abbé français tel jeu de cloches qu'il lui plaîra.

Amsterdam, le 21 juin 1676.

Monseigneur De Loose. La vostre agréable, daté du 4 courant, m'est été délivré le 19 dito, avec l'enclos de monsieur l'abbé de St-Aubert à Cambray, dans laque(lle) je voy l'enpeschement de l'achat du carillion désiré, ce que je ne treuve pas étrange, l'ayant bien préveu, entendant les exploit du roy de France, aux environs de Cambray, et, de plus, il dit, dans sa lettre, qu'il y a un maistre qui luy présente de faire telle carillon qu'il luy playra; nonobstant que j'ay récrit à vostre Révérence que je ne travayle plus, notemment au carillions, à cause de mon indisposition, je feré tout mon possible pour acoumoder vostre Révérence des 3 petit cloches; étant faict, je vous les envoyrés à Ghendt; remercient très-humblement vostre Révérence de l'afection et peines qu'il a plus prendre, je feray de mon costé tout ce qu'il me sera posible, pour montrer que je suis, etc.

Envoi des trois clochettes. Instructions à ce sujet. Hemony ne possède plus qu'un seul carillon, qu'il compte placer sous peu à Leide. Il fait don d'une sonnette, confectionnée par lui, en guise de passe-temps.

---

(1) De la main de l'abbé, en haut de la lettre : « Reçue le 10 d'avril, et escry à monsr de St-Aubert le $^{12}/_{4}$ 76. »

Sur l'adresse : « Respondu $^{4}/_{6}$ 76, et envoyé la lettre de l'abbé de St-Aubert, et qu'il me faudroit les dièses d'*E la mi* et *F fa ut* en hault, et *G sol re ut* entière. »



Amsterdam, le 9 october 1676.

Monseigneur De Loose. Je vous envoys les 3 petit clochète cy lontemps desiré; il vaut mieux tardt que jamais. J'espère qu'elle seront trouvés bonne et d'accort, car j'ay fait tout mon possible; il m'a falus fondre 2 fois tout exprès; de 6 il n'y a eus que ces 3 de bonne; je vous protest que défunt mon frère ny moy n'avont jamais faict de ci petit dans auqun accor; c'est pourquoy j'ay diféré ci lontemps à les faire, nonobstant je ne demende pour icelle que environ ce qu'elle me coûte, assavoir 22 ducatons. J'adverti vostre Révérence de ne point juger l'accordt devant qu'elle soit auprès des autres, car les musiciens sont étés souvent trompés, jugant d'en bas; je remerci vostre Révérence de vostre bonne affection et recommandations pour me faire vendre mes carillions. A présent, je n'ay plus que celuy de 6150 lib.; les autres sont vendu. J'espère dans peu de temps le vendre à Leyden, puis je quit tout; mes forces ne permet plus d'agire. Finisant, je me recommande à vos bonne priërs, notemment au S. Sacrifice de la messe; je demeure, comme je suis, etc.

Cest petit sonnet servira à l'esglise ou sur la table. Avec telle bagatelles, je passe mon temps, pour éviter l'oysiveté.

Envoi d'un timbre pour l'église. Il conseille l'adjonction de trois basses au carillon d'Eenaeme, comme l'abbé de Baudeloo, à Gand, se les était proposées. Recommandations pour les clochettes.

Amsterdam, le 12 november 1676.

Monseigneur De Loose. J'ay receu la vostre agréable, daté du 27 october, avec les 22 ducatons, pour payement des 3 dernier clochette, et aye donné quitance à celuy qui me les a aporté; entendant que la sonnet n'est pas désagréable à vostre Révérence, je vous envoys un timbre pour servir au S. Sacrifice de la messe; cy vous est agréable, je seray satisfaict véritablement; j'auray désiré que vostre Révérence aye peu faire encore 3 basse dans vostre accordt, à savoir: G, A, H (1); elle pèseront ensemble 3420 lib., poys

(1) Pour les notes formulées en caractères d'écriture, selon un usage très-ancien, voyez la tabelle, qui est mise en post-scriptum à la lettre du 10 mai 1677, et où l'ancien et le nouveau claviers sont résolus en notes actuellement en usage.

d'Amsterdam; monsieur le prélat de Bodeloo, à Gand, a eux le mesme désein, et l'a laysé pour le mesme sujet; mais puisque Nostre Seigneur a permis l'enpêchement, il faut avoir pacience. Je vous suplie d'ordonner que les 3 susdit clochet ne soit point trop serré contre les baraux de fer qu'elle pendront, autrement le son cera plus sour; c'il y a quelque chose, en ces cartiers, en quoy je vous puis servir, commandé à celuy qui ne désire que d'avoir l'ocasion pour montrer qu'il est, etc.

Hemony fera encore deux timbres. Détails relativement aux trois basses et aux deux demi-tons supplémentaires. Avis du P. Wicart, au sujet du carillon d'Ostende. Offres faites par la ville de Bruges, etc.

Amsterdam, le 25 febvrier 1677.

Monseigneur De Loose. Je suis ravi de voir tant de civilité dans la vostre agréable du 17 dito, considérant de qui elle vient, et à qui el s'adres; pour répondre à vostre request, touchant les timbres, je n'en ay jamais faict pour argent, mais bien en l'onneur du très S. Sacrement; ci ma santé et le temps le permet, je feré mon possible pour en faire encore un pour vostre Révérence, au coumencement de l'été. Touchant les 3 basse et les 2 demi-ton, je confesce d'avoir eux l'afection d'acomplir vostre carilon, mais il est certein que, dans telle gerre que nous avons eux par avant, et celle de maintenant surpasce encore, l'on ne faict pas tel ouvrage pour le pois des basse, la plus grosse, à savoir :

G.	—	3 peir	10	pouces.	G.	— pèsera —	lib.	1610
A.	—	3	p.	5 1/2 p.	A.	— pèsera —	lib.	1140
H.	—	3	p.	1 1/2 p.	H.	— pèsera —	lib.	825
Cr.	—	2	p.	9 p.	Cr.	— pèsera —	lib.	605
Dr.	—	2	p.	5 1/2 p.	Dr.	— pèsera —	lib.	430
	Pois d'Amsterdam, les 5 ensemble				. . .		lib.	4610

. . . .
. . . . (1)

(1) Il y a ici une comparaison entre le poids de Gand et celui d'Amsterdam, le tout muni d'une échelle différentielle en pieds et en pouces. Malheureusement, il est impossible d'en donner le texte intégral, l'encre ayant absorbé une partie du papier, qui ressemble, en cet endroit, à une vraie dentelle. Hemony y revient, dans sa lettre du 24 juin 1677.

L'on n'y pouroit rien adjouter qui ne soit supeflut; il y en a 5 en cest ville : un de 35 cloches pesan 33,000; un de 27,000, aussi 35 cloches; deux de 20,000, de 32 cloches, l'autre de mesme pesenteur et ton que le vostre, assavoir avec les 5 mensionnez, de 32 cloches; mais je doute que vostre tour est trop petit pour les y pendre toute, et de les pendre plus bas que les autres ceroit argent perdu : l'expérience de plusieurs places le faict croire. Touchant le R. P. Wiquart [1], je say, par expérience, qu'il m'afaitionne, comme il a montré par le carilon d'Ostende et de même par lettres ; ce qu'il n'a pas peu éfectuer à Brugghe, ne provient pas de sa bonne volonté ny ausy du magistrat, car il m'ont expressément mandé, il y a 4 ans passés ; étant à Brugghe, il me présentire la copie du contract de Gandt, avec ofre, ci je leur vouloit faire un tel carilon, qu'il me satisferoit celon le contenu dudit contract; ne pouvant le faire à Brugghe et laysser ma fonderie vuide, je les remercié; pour les faire à Amsterdam, point moins de 7 sous la livre de façon. Monseigneur, je ne croy pas vivre cy longtemps que de vous pouvoir servir; je suis advertie que les mestres promet baucoup, mais an cas que vostre Révérence les examine sur ce sujet, à savoir que toutes bonnes cloches ont 6 ton, assavoir : C (oct.) C, G (quint) Dr (minor) — C — G (la plus haut) qu'il faut (faire ?), lors vous entenderez quel réponce . . . .
. . . . [2].

Prix des cinq cloches projetées, et conditions de paiement. Remercîments pour l'invitation qui lui est faite de demeurer à l'abbaye d'Eenaeme.

Amsterdam, le 18 mars 1677.

Monseigneur De Loose. Pour responce à la vostre du 10 dito, je suis ravis du grand zèle que vostre Révérence a pour l'acomplicement de vostre carillion, dans le temps que nous sommes présentement;

---

(1) Il s'agit ici du père dominicain Wycart, du couvent gantois, mort en 1694, et qui joignait à un talent d'organiste et de chanteur très-distingué, une connaissance approfondie de la facture des orgues et des carillons. Il a laissé deux traités manuscrits, dont un concerne les jeux de cloches, et qu'il avait dédiés au magistrat de Gand. De Jonghe, dans son *Belgium dominicanum*, le nomme *musicæ peritissimus*. C'est beaucoup dire. Où retrouver son livre sur les carillons ?

(2) Autres lacunes.

touchant le prix des 5 cloches désirez, que vostre Révérence plaît m'offrire, je vous suplie de considérer que tout est ici for cher, et que l'on ne peut pas travailler en ces villes comme allieurs; nonobstant, je présente les livrere pour 1100 ducatons, le métal et façons; mais je vous prie que cela demeure entre nous, car c'est 445 florins moins que les messieurs d'ici me donne, de qui j'ay la fonderie et logis franc, à condition q'elle pèse moins de lib. 4610, il me sera rabatu, et plus, vous l'aurez pour rien; mais pour les conditions du payment, c'est une chose que je ne peus acsepter; de plus, mon neveu et nièse me conseile de ne le pas faire, comme estant intéressés; ci vostre Révérence peut trouver un autre expédient, je suis toujours prest à vous servir, car tous bien considérés, ci entretemps l'un de nos deus vient à mourir, comme nous sont tout mortelles, de mon costé les cloches estant fondu, ou bien une partie, sans estre accordé, ce seroit baucoup de dommage pour mes héritiés, et, d'autre costè, je doute, et plusieurs avec moy, que nous n'oront la paix ci toc que nous espéront, et, en cas que vostre Révérence viendroit à mourir devant le payement, je craint que le changement aporteroit du retardement ou brouyement, témoins Gand. Monseigneur, je vous remerci, de tous les affections de mon âme, de l'offre qu'il vous plaît me faire de vostre logis et table; ci je n'avoit mes parent, assavoir mon neveu et nièse et un petit-fis de mon neveu, je vous prendroit au mot, avec conditions raysonnable; finisant, avec souhait que Dieu vous conserve dans sa saincte protection, et demeure, comme je suis dez lontemps, etc.

Arrangement conclu pour les cloches additionnelles du carillon perfectionné. Le maître demande le ton juste, en émettant là-dessus des idées pratiques fort intéressantes. Il possède, chez lui, une chapelle où l'on peut célébrer la messe. Sa santé lui permet encore de diriger les ouvriers de la fonderie. La lettre, cette fois, est double.

Amsterdam, le 8 avril 1677.

Monseigneur De Loose. Nonobstant la ferme résolution que j'avoit pris, de ne vendre ou faire cloches sans argent content, voulant esclersir et mettre au net mes affaires, pour quiter la fonderie, et remercier les burgermestres de leurs bonté qu'il ont eux pour moy, de m'avoir acseptez pour leur fondeur en la place de défun mon

rère, je ne peus pas refuser de contenter vostre Révérence, voyant vostre grant zèle de perfectionner vostre carillon; j'acsept donc de vous faire les 5 cloches, assavoir G, A, H, Cr, Dr, accordant avec vostre carillon, et aussi bonnes et d'accordt comme les autres, pesante ensemble pois d'Amsterdam lb. 4,610, et en cas qu'elle poyse moins, vostre Révérence ne me payra que ce qu'elle pèseront à proportion de lib. 4610 pour 1100 ducatons et plus, vous l'aurez pour rien; j'acsept ausi le payement des 1100 ducatons, assavoir 500 à la Pentecoste prochein, et les 600 un ans après; pour l'obligation, je me confiray totallement à vostre Révérence que vous la ferez, après les cloches livré, convenable pour m'asseurer en cas de mort; recevant les 500 ducatons, je donneré quitance avec obligation, en cas, ci je venoit à mourir devant d'avoir achevez et livré les susdit cloches, que mes éritiers vous les rembourceront; je vous suplie de m'envoier au plustôt vos armes et inschriptions, car j'ay faict aujourd'huy commencer à y travailler, pour ne point perdre de temps; pour les lib. 142, mentionné dans la vostre du 10 mars, ci je les reçoit avec le ton dans un mois ou 5 semeines, ne m'inport les avoir devant; au rest, touchant les licence et transporte, comme vostre Révérence a escrit dans la susnomé 10 mars, seront à vos frays et dépent; finissant, avec souhait que Dieu veuille donner à vostre Révérence et à vos religieux un heureux et salutaire Pasque, et longue vie pour avoir cest joye d'entendre vostre carillon perfectionné, et demeure, etc.

Monseigneur, je voudroit que vostre organiste m'envoy le ton de l'une ou de l'autre de vos cloches, assavoir de C, D, E, F, G, A, l'un vaut l'autre, mais il faut qu'il soit pris fort juste, et prendre bien garde que la touches ne batte où branle aucunement ; ne battant plus, pour prever c'il est juste, il faut toucher la touches de fer, avec laquel il prendera le ton étant tout proche de la cloche, étant touché subitement la serrer qu'el ne résonne plus; allors ci la cloche répont le ton, cera juste: sont les deus preves les plus certaine que l'on peut avoir, car, de ce fier à l'oreil totallement, l'on y est souvent trompé, car l'on n'est pas toujours dans une mesme disposition; c'est pour voir ci en tent de temps les cloches à la pluy et vent seront changé, et pour plus de certitudes, il faut aussi avoir regarde que le soleis ne donne pas sur la cloches, et laysser refroidir la touche, car en limant elle

se chaufe, et étant froyde elle est plus haut; il faut la layser étant limé d'accordt un heur, puis la confronter encor une fois.

Ma niesce, vulgairement ma femme, car nous demeuront par ensemble, vous baise très-humblement les mains; il est dévot sus la direction des pères Jésuit; nous vous suplions, si l'occasion ce présente, que quelque un de vos religieux vient en cest ville, de venir loger cheu nous, là où nous avons une chapel orné du très S. Sacrement de l'autel, avec tout ce qui est requis pour célébrer la messe. Pour ma disposition, elle n'est pas pire ny baucoup meilleur; je peut aller et vaquer à ma fonderie, pour instruire mes serviteurs; au rest, je ne soroit rien faire, et conséquemment les serviteur veult trancher du mestre, lorsque le mestre ne peut agirs; c'est l'une des partie pourquoy je veut tout quiter, et étant bénit de Dieu des bien temporel, pour vivre celon ma calité; je vous prie d'excuser la franchis que je prent, sont tout signe d'afections (1).

Il se propose de faire commencer le carillon en C au lieu de G, avec toutes les modifications qui en résultent. Une des cloches est fondue. Les inscriptions désirées s'y trouveront intégralement. Indication du clavier nouveau.

Amsterdam, le 10 may 1677.

Monseigneur De Loose. Jusque à présent, j'ay oublié de rescrire à vostre Révérence en cas que vostre organist treuve meileur que le carillon coumence en C que en G, comme l'on les faict ordinairement, vous plaîra m'envoyer le 2 Dr, je les changerés en Gr. Lors le carillon cera, à mon advis, plus perfectionné. Je le peut faire sans les refondre, et par conséquent pour rien; il ne vous coûteras que les licens et transport, qui n'est pas beaucoup, car les 2 Dr ne poyse environ que lib. 100. J'ay fondu, judi dernièrement passé, G, Cr, Dr. Je coumance aujourd'huy à mouler les 2 autres, lesquelles j'espère fondre devant la Pentecost, ci Dieu me donne la grâce de pouvoir demeurere sur piét; je metteray toutes les inschriptions sans abréviations, puisque vostre

---

(1) De la main de l'abbé: « Receu le 10 d'avril soir. Respondu le 15 d'avril, et envoyé les 142 lib. de métal avecq mes armes et celles de nostre abbaye tranchez en boisy, et aussy les inscriptions. »

Révérence le soubhait; je suplie m'anvoier au plus toe response, afin que sache ci du Dr que j'ay fondu, le faut torné pour Gr; finisant, avec présentation de faire tout ce que vostre Révérence plaîra commander à celuy qui est et demeure, etc. (1).

C—G; D—A; E—H; F—C; Fr—Cr; Gr—Dr +; A—E; B—F; H—Fr; C—G; Cr—Gr; D—A; Dr—B; E—H; F—C; Fr—Cr; G—D; Gr—Dr +; A—E; B—F; H—Fr; C—G; Cr—Gr; D—A; Dr—B; E—H; F—C; Fr—Cr; G—D; Gr—Dr +; A—E; B—F; H—Fr; C—G (2).

Les Dr étant changé en Gr, tout l'accord commencera en C.

L'organiste d'Eenaeme se refuse à donner le ton voulu. Puisque les trois cloches sont d'accord, les cinq autres le seront également. Il se propose de renoncer définitivement à ses affaires, par aggravation de santé. Il soutient contre les échevins de Gand un procès, pour lequel il demande la protection de l'abbé De Loose.

Amsterdam, le 14 may 1677.

Monseigneur De Loose. J'ay receu la vostre agréable du 6 courant, laquel m'a faict rire de ce que vostre organiste faict dificultez à m'envoyer l'un des ton requis; nonobstant, je ne l'estime pas moins pour cela, au contraire qu'il n'est pas de ces sot qui ont telle présomptions d'eux-mesme, et, en verité, en chose d'importance, il ne ce faut pas entremètre sans baucoup d'asurence, puisque les 3 dernier ce trouve bien d'accordt, vostre Révérence ce

(1) De la main de l'abbé : « Receu le 14 may 1677, et respondu le 15, que vouldroit faire le changement de G en C. comme il marcque en la marge de cette; à quelle fin j'envoyerai les deux D dièses au plus tost. »

(2) Le clavier modifié est représenté ainsi, comparativement au clavier précédent :

Do—sol, ré—la, mi—si, fa—do, fa dièze—do dièze, sol—ré, la—mi, si bémol—fa, si—fa dièze, do—sol, do dièze—sol dièze, ré—la, ré dièze (mi bémol)—si bémol, mi—si, fa—do, fa dièze—do dièze, sol—ré, sol dièze—ré dièze, la—mi, si bémol—fa, si—fa dièze, do—sol, do dièze—sol dièze, ré—la, ré dièze—si bémol, mi—si, fa—do, fa dièze—do dièze, sol—ré, sol dièze—ré dièze, la—mi, si bémol—fa, si—fa dièze, do—sol.

Les notes qui précèdent le trait d'union, sont celles du nouveau carillon.

peut assurer que les 5 requis ne ceront pas moins, ci Dieu me faict la grâce de vivre encore 6 semaine. Je vous assure que je propose, après les vostre achevés, de tout quiter, comme tout le monde de ma connoysance me conseil, ci Dieu n'en dispose autrement, car les 3 que je fondit, le 6 dito, m'incoumodire de telle sort, que je fut environ 2 heur que l'on croyoit que j'aloit faire un voyage en l'autre monde. Vostre Révérence plaîra savoir que je suis à présent en procès contre les eschevins de Gandt, dans le Grand Conseille; ci vostre Révérence a quelque familiers amis, je vous suplie de recommander ma cause, comme vostre Révérence cet qu'il est juste, vous m'obligerés extrêmement d'estre et demeurer, etc.

Pour vos armes et inscriptions, je croy que vostre Révérence a peu entendre, par ma dernier, que je les ay reçeu.

Ma niesce est à présent à Anvers; c'est pourquoy je ne faict ces recommandations, comme je n'ay faict an ma présédent.

Les cinq cloches sont fondues et seront prêtes pour la Pentecôte. La résolution est prise de congédier les ouvriers et de vivre en retraite. Pendant 44 ans, c'est-à-dire depuis 1633, les travaux de fonte se sont faits « de mains propres. » Il recommande, vu la guerre, de se précautionner, durant le trajet des cloches, de toute emprise à Gand sur le restant du paiement.

Amsterdam, le 28 may 1677.

Monseigneur De Loose. J'ay receu la vostre agréable du 21, le 24me dito, avec la lettre de change de cinq cent ducatons, et ensuit le landemein receu l'argent en espèces conditioné, que vostre Révérence m'anvoy pour le premier payement des cinq cloches neuwe que je doit livrer à vostre Révérence, pour perfectionner vostre carilions; lesdit 5 cloches sont fondu toute à mon contentement; je faict travalier à les nettoier; j'espère pour la Pentecoste elle ceront perfectionnés dans leur accordt, coumansant au C, et après le 2 petit Dr changé en Gr; tout l'accordt suivera; la pièce de métal n'est pas encor arrivé, ce qui ne m'incoumode en rien, espérant que les 2 Dr ne seront pas ci lontemps sur le chemin, pour les envoyer l'une avec l'autre. Après les avoir toute accordé et enbarqué, la résolutions est pris de congédier mes serviteurs,

et vivre en repos, mes forces ne perm(ett)ant plus d'agirre, ni tant de ruse, ayant travaylé 44 ans à la font, c'est plus que l'ordinaire, notamant ceus qui ont faict la plus grandt partie de mains propre; cest présent lettre vous servira de quitance pour le premier payement; toute les inscriptions sont sen abréviations; je ne manqueré de faire savoir à vostre Révérence, lorsque j'aures receu les 2 Dr, de mesme, lorsque les cloches neuf ceront debarqués, et ce que les licent coûteront, et c'il y a d'autre chose, vostre Révérence plaîra se reposer sur moy; il y a une chose à considérer que l'on m'a adverti, assavoir: les cloches étant à Gand, pour les faire transporter à Eenaeme, ci les François vient à savoir qu'el ne sont pas entièrement payé, c'il ne chercheront pas prétention sur ce qui me resteroit; c'est pourquoy, je vous suplie de vous précautionner; je finiray, an souhaytant à vostre Révérence et à tous vos religieux une heureuse et salutaire Pentecoste, et demeure, etc. (1).

Les cloches sont achevées. Sa santé s'affaiblit graduellement. Il a appris, par les gazettes, que 3000 chevaux sont logés à l'abbaye d'Eenaeme. Demain, il congédie ses serviteurs.

Amsterdam, le 11 juin 1677.

Monseigneur De Loose. Cest présente est pour vous faire savoir que vos cloches sont entièrement achevé; j'atent avec impatiance les deux Dr, parce que je devient de jours à autres plus foible, désirant de tout mon cœur paraschever vostre carillon, et que mon conseil que vostre Révérence et organist ont advoez, soit éfectues; ausi tost que j'aurez reseu les deus Dr, et changé en Gr, je vous les envoiré à Ghand; lors elle seront en seureté, car, à mon mescontantement, je leu dans la gaset que vostre Révérence a eu 3000 chevaux dans vostre abays; je receu hier la pièce de métal que j'avou estre bonne comme l'ordinaire. Je vous asseure, sur ma

(1) De la main de l'abbé : « Receu le 2 juin 1677, qui sert de quittance pour cinq cent ducatons en suitte du contenu de cette; et seullement respondre le 16/6 77, à cause de l'empeschement par le campement du baron de Cumey, depuis le 21/5 77 jusques au 14/6 77, jour du départ de l'armée. »

parol, quel sont belle, bonne et bien d'acort; elle poyse ensemble lib. 4736; par la faut de mon serviteur, n'aiant pas observé les mesure comme il apertient, mais pour prévenir tous inconvénient, j'ay faict froter les noyaus pour les rendre plus espesce, qui m'est bien réuci, comme vous verrés qu'el sont toute tornés net et cler; nonobstant je veut porter le dommage, il faut que les conditions soit observé; je désire un mot de vostre Révérendisime, savoir ci je les doit anbarquer avant avoir receu les 2 Dr; finisant avec mes humble salutations, sans oublier vos religieus et organist, demeur, etc.

La main me tremble ci fort que j'ay de la peine à escrire; ma niesce est encor en Anvers; demein je congédie mes serviteurs; soiez certein que sont les dernier que je fonderay de ma vie.

Il a lu, dans les gazettes, que le camp volant du roi de France a été dressé à Eenaeme. Instructions pour accorder les deux Dr, à remanier selon le nouveau clavier. Il approuve le dessein de laisser les cloches à Gand, jusqu'à la conclusion de la paix. On les embarquera dans huit ou dix jours. Calculs et renseignements fournis pour leur placement et fonctionnement.

Amsterdam, le 24 juin 1677.

Monseigneur De Loose. J'ay receu les deux vostre en une. Dès lontemps j'é leu dans la gaset, que le camp vollant du roy de France estoit logez à Eename, non sans grand conpations, sachant bien que c'est la ruine des pauvres paisant, et que vostre abbais soufreroit ausi; touchant les 2 Dr, ce retardement m'est ausi fort désagréable; nonobstant j'espère que vos bonnes prières obtien de Dieu l'éfect désiré. Monseigneur, il m'est impossible de vous donner aucune instruction pour les accorder, tellement qu'il faut les rendre proche d'un car de ton plus bas, assavoir d'un grand demi-ton que Dr est de D, il faut qu'el soit un petit demi-ton de G. Je ne peut point comparer, comme je les accorde, que à un docteur qui vient visiter un malade, ayant tatés le pouls, il ordonne; puis après, il vient demander qu'el éfect son ordonnance a faict; s'il a bien opérés à son contentement, il ordonne encore la mesme, ou bien ce qu'il trouve convenable; de mesme, après ayant examiné une cloche, je

tourne en la place là où manque le plus, après cela faict, je l'entent ; allors l'oreil me dit là où elle a besoin d'estre tourné. Je vous assour q'un demi onse peut ou moins, rendra telle cloche discordt ; touchant d'envoyer les 5 gros, j'é parlé à un batelier, for brave homme, qui doit partir pour Gand, en 8 à 10 jours; pour la voytur, il y a un coumisair juré, c'est luy qui taxse les marchandise, et aussi pour les licence ; il sayt les droits, il n'i a rien à marchander; de plus tout le batelier qui vont d'ici à Gand, n'ont q'une bource. Pour mon procès, il est au Conseil de Flandre ; j'advou grandement vostre résolutions de layser les cloches à Gand, jusque à tant que nous oront la pais ; je me suis informé auprès d'un bon viellart, qui a été coumisaire, qui est de mes amis, et bon catholick, pour quel pois je les doit donner à connoistre au licence ; il m'a instruit ce que l'on peut faire sans pérille, et, pour plus d'aseurance, je diré 100 lib. plus ; je ne veus rien hasarder, ny trop donner ; j'ay oubliés de metre en son lieu que j'enbarqueré, ci plaît à Dieu, les 5 cloches dans le bataux qui parte dans 8 ou 10 jour, parce, en cas de maladie, mes héritiers auront plus de peines que moy, à paier le licence et enbarquer. Touchant les 5 cloches accordé et nétoié, la groce poise lib. 1648 [1],

2	. . . .	lib. 1184
3	. . . .	lib. 853
4	. . . .	lib. 611
5	. . . .	lib. 440
	pois d'Amsterdam,	lib. 4736.

Je donne d'ordinaire 3 lib. par cent au martaux qui joue, et à celuy qui sonne l'eur 4 lib. par cent ; de mesme à la demi eur,

---

(1) De la main de l'abbé : « In Ghendts ghewicht :

1862 lib.
1338
964
690
497
————
5351 lib.
4736
————
R 615 lib. avance. »

et au batant 4 lib. par cent; l'orlogé saura bien calculer combien que les martaus doit peser pois de Gandt; j'ay expliqué, dans ma lettre du 25 febvrier, que le pois de Gandt est 13 lib. par cent plus légère que celuy d'Amsterdam, à savoir : 100 lib. à Amsterdam font 113 lib. à Gand; je remercie très-humblement vostre Révérence de tent de bonne prièrs que vous faict pour moy; je diré avec S. Ambroice, ce qu'il a dit à S. Monica : tant de bonne prièrs ne peut estre sans éfect. Je finiray avec présentations de tout ce qui est dans mon pouvoir, en un mot, je suis tout à vous et veut mourir de la sorte, etc.

Les cloches étant enbarqué, je vous récriré le jour que le bataux partira.

Embarquement des cinq cloches. Informations données à ce sujet.

Amsterdam, le 2 julet 1677.

Monseigneur De Loose. J'ay enbarqué les 5 grose cloches avent-hier, dans le bataux de Teunis Ossenweyer, batelier ordinaire d'Amsterdam à Ghendt, et ay paiez les licent et autres maltode qu'il faut paier isi, qui mont an tout f. 94; il dit de partir demein; le coumisaire ne m'a pas voulu dire combien le batelier doit avoir pour son transport; il dit, étant à Gand, qu'il y a ausi bien les droit limité qu'ici; je les ay donné à connoître au licence pour 4300 lib.; le batelier a un pasport *in debitâ formâ;* vostre Révérence ce peut assurer que c'il y avoit questions du pois, et que l'on trouve qu'elle poise d'avantage que le pasport ne dite, il ne seroit pas de prinse, car je me suis paravant bien informé; tous ceus qui connoise les droit, me dise que pour la disièmes partis plus, l'on ne confisque aucune marchandise, les ayant reçeu à Gandt; il vous plaîra me le faire assavoir, pour mon repos. Les deux Dr ne sont pas encore arrivé; lors que je les aurés mis dans leur ton, je vous les envoiré avec vos armes, et combien j'aurez déboursé en toute. Je récrie à vostre receveur qu'il informe à Gand combien le transport doit donner par cent, afin qu'estant arrivé, il sache ci le batelier demande plus qu'il ne luy apartient; pour les tolles, il l'ont leur liste de toute marchandise; toute y est ci bien règlez qu'il ne peuve frauder. Je finiray, en vous baysent de volontez et de grande

affections les mains, désirant de tout mon cœur le faire en effect, et demeure, etc.

En breff, les visite des spirituelles m'ont anpeschez. Je me porte un peut mieus depuis 2 jours.

Les deux cloches à remanier étant à peine arrivées, ont été mises à leur ton voulu et réembarqués sans délai. Instructions diverses. Il n'envoie qu'un timbre; l'autre suivra. Sa faiblesse physique est extrême.

Amsterdam, le 5 julet 1677.

Monseigneur De Loose. Chanté à présent le *Te Deum laudamus*, et moy je chanteré *Nunc dimittis*. Samedie dernier, environ les 11 heurs, retournant de la messe, je treuvit les deux Dr dans ma fonderie; il ne fallut gier que je ne chante *Alleluia!* Sans perdre temps, mettant mes serviteurs en besongne, je les fit préparer pour les accorder, espérant que je le pouroit enbarquer dans le bataux, là où j'avoit enbarqués les 5 neuves; en éfect, samedi, environ les 9 heurs du soir, je les fit porter audit bataus qui est partie hiers. Je me réfère à ma dernièr, qu'il m'étoit impossible de vous précrire conbien où en quel place les faloit tournère pour les rendre d'acort; en confience, je nés pas tourné 12 loot de la plus petit, et des 2 9 carteron; ci vostre Révérence les a poysé par avant, je vous suplie de les poyser de rechef; je ne dout pas que monsieur vostre organiste ne sache bien que le 2 Dr étant changé en Gr, que le jeus coumancera à présent en F, jusque à temps que les 5 autres soit pendu; par gouverno, les 5 grosse étant auprès, le carilon sera parfait et coumencera en C; le bateliers qui les a amené du Sas, n'est pas encore venu pour sa voiture; c'est pouquoy je ne peut pas envoyer les conte de ce que j'ay déboursé; ce sera à la post de judi ou vendredi prochain; je dit de rechef que vos bonnes prièrs ont optenu du ciel l'efect désiré, car aujourd'huy principalement, devant le midi, je ne suis pas étez capable d'escrire, bien moins d'agire. Monseigneur, à mon grand regret, je ne vous envois qu'un timbre, vous ayant promit 2, ayant étez surpris pour enbarquer les 2 Dr.; nonobstant j'espère qu'il ne coûteras que un nouveau port, car il est fondu, non d'accort. Monseigneur, de rechef en bref

les visite des amis voyant ma foyblès, enpesche de prendre plus de temps à escrire. J'espère que vostre Révérence auras la bonté de considérère que je suis un homme sans étude, par conséquent fort ingnorant à l'escriture ; finissant an un mot, je vous suis plus que ma plume ne peut expliquer, et seray à jamais, etc.

O. a. la mien volonté de nous pouvoir anboucher par ensemble (1).

Affaires de comptabilité. Il demande à faire souscrire une obligation. Le deuxième timbre est achevé.

Amsterdam, le 12 julet 1677.

Monseigneur De Loose. Je vous envois, par cest présent, les conte de ce que j'ay déboursez pour vos cloches et pièce de métal : pour la pièce, le port délicence et tol . . . f. 3 — 19 ;
pour le pasport et autres maltode . . . . . f. 86 — 0 ;
pour les 5 grose cloches à 2 fran per cent de licence f. 8 — 0 ;
pour les 2 Dr. . . . . f. 0 — 4.

Somma f. 98 — 3,

qui font 31 ducatons et 10 sous.

Vostre Révérence ayant receu les cloches, il vous playra m'envoyer une obligation, car l'on ne sait ci nous viveront jusque au terme limité. Je vous envoiré, par le premier bataux, encor un timbre, qui est faict exprès pour tenir ma promès ; vostre Révérence treuvera ausi en cest enclos l'espesseur de des batans et martaux à proportions des cloches ; n'ayant à présent d'autre chose à rescrire, je finiray, en soubhaytent de tout mon cœur, que vostre Révérence puis survivre pour voire vostre carillon perfectionnés, et demeure, comme je suis, etc.

Vient ici une obligation de 600 ducatons, signée le 20 juillet 1677. Le préambule mérite seul d'être reproduit, parce qu'il complète ce que la correspondance de 1680 laisse d'inachevé :

Comme nous soubsigné, prélat, abbé de l'exempte abbaye de Saint-Saulveur à Eenaeme-lez-Audenarde, en Flandres, de l'ordre de

---

(1) De la main de l'abbé : « Reçu le 8 juillet 1677, et respondu le 9me. Le 9me sont arrivé les cloches contenues en cette, à Gand. »

saint Benoist, fusmes intentionné de perfectionner le carillion que maistre Pierre Hemony nous avoit fondu en l'an 1660, par l'augmentation de trois basses et deux grands demy-tons, scavoir, C, D, E, Fr, Dr, G; sy esse que nous soubsignez sommes convenu du prix des dittes cincq cloches avecq ledit maistre Pierre Hemony, par lettres par luy escrittes d'Amsterdam, le 18 mars 1677, et nostre response du 29 de même mois et an, scavoir: pour la somme de onze cent ducatons en espèce argent francq et à payer dans Amsterdam....

Excuses sur son style. Instructions diverses pour le jeu de cloches. Son cousin, Mammertus Frémy, né vers 1631, travaille chez lui depuis quatorze ans. C'est lui qui fait tous les moules. Hemony se chargeait de l'accord des cloches. Il croit son cousin capable de fondre maintenant les cloches désirées. Son neveu, François Hemony, demeure à Gouda, et sa nièce, Marguerite Hemony, habite Amsterdam. Lui, Pierre Hemony, est âgé de 58 1/2 ans, étant né vers 1619. Nouvelles instructions sur le carillon.

Amsterdam, le 19 juillet 1677.

Monseigneur De Loose. Pour respondre à la vostre agréable du 9 courant, ci pleine de termes d'affections, j'auroit affaire de l'éloquence de Cicéro. Sachez, c'il vous plaît, que je ne suis q'un chétif artisant, et que, hoors mon métier, je n'ay auqune capacité; je vous responderay de mon stil ordinaire, que je suis estez fort réjouis d'entendre que le bataux étoit arrivez au Sas-de-Gand, et encor plus, entendant par lettre de monsieur Lannoy, vostre mestre d'autelle, qu'il les avoit faict descharger et mener an vostre refuge, toutes bien conditionnés; touchant vostre tour, qui a 12 piez 3 pouces, il y peut pendre une cloche de lib. 3850, et soner à la volez droitement, qui cera une quarte plus bas que la plus groce de vostre carillon, assavoir G; touchant lequel ton seroit le plus mélodieux pour sonner, c'et plus affaire au musiciens qu'à moy; défunt M[r] Louys faisoit sonner A; mais vostre Révérence sait qu'il avoit des consept que d'autres n'advoyoit pas. Comme vous savez qu'il ne vouloit point de Dr, je seroit d'advis d'antendre premièrement d'experts musiciens de qu'elle advis il sont; touchant de vous anvoier des échentillons de papier ou ceux que je me serve, croyez moi, c'il vous plaît,

cela ne vous serviroit de rien, ci l'on ne sait faire les moules, car il faut avoir l'expérience de ne point toucher au moulles en serteine places, étant trop chau ou trop froit ; car, étant chau, il y a serteine places qui s'enfle, et, refroydisant, elle ce retire plus qu'alieurs. J'ay un serviteur, qui est mon petit cousin (¹) ; il y a bien 14 ans qui travaile cheu nous ; il est à présent âgez d'environ 25 à 26 ; c'est luy qui me faict tout mes moulles, car pour moy je ne fait rien que ordonner et accorder. Il est à présent capable pour fondre telle cloche que vostre Révérence désire ; j'espère, avec le temps, qu'il aprendra ausi de bien accorder ; je vous asseure que de tous les serviteurs que défunt mon frère et moy ont eux, il est le plus capable, et, en cas que je viens à mourir, comme je ne doute, vostre Révérence peut rescrire à mon neveu, qui demeure à Gouda, à 9 heurs d'ici, et il luy poudra adresser vos lettres ; il s'apel François Hemony, ou bien à ma niesse Margerit Hemony, à Amsterdam. Coumant, monseigneur, apelé-vous une personne, agez de 58 ¹/₂ ans passez, ettre à la flure de son âge, et qui a tant travayllé ? En cas que vostre Révérence face faire une nouvel églize et tour, voici la pesenteurs de 4 cloches, pour 2 accort correspondant à vostre carillion, assavoir : F, lib. 5,450 ; G, lib. 3,850 ; A, lib. 2,810 ; H, lib. 1,980.

Les trois grose, c'est ré, mi, ut. Les trois plus petit aussi ré, mi, ut. Les trois plus grose sont un demi-ton plus bas que celle de S. Nicolas à Gand, et les trois plus petit un ¹/₂ ton plus haut. Après ayant remercié vostre Révérence, de tout mon cœur, de tant d'affections et bontés que vous avez pour moi, je finis et demeure, etc.

Mes très-humbles recommandations à tous vos religieux.

A la mien vollonté d'avoir ce bonne heur de nous pouvoir enboucher 3 à 4 heurs ; nous les treuverions bien court.

Le timbre est anbarqué avec une Nostre-Dame d'estein, manic facture (²).

---

(1) « Il s'appelle Mammertus Frémy. » Note de l'abbé De Loose.

(2) De la main de l'abbé : « Receu le 21 juillet. Cette lettre mérite d'estre bien gardée, pour le temps futur ce pouvoir servir du contenu en icelle, si on veult faire une ou plusieurs grandes cloches accordantes avec nostre carillion. Actum 21 7re 1677. »

Un patacon a été payé en trop. Il retrouvera ce surplus dans « le petit accord de touches » qu'il vend ordinairement 60 florins. Instructions précieuses pour la fonte des cloches. Sa santé a été rudement éprouvée.

Amsterdam, le 26 juillet 1677.

Monseigneur De Loose. Pour réponce à la vostre agréable du 20 courant, dans laquel j'ay reçeu l'obligation que vostre Révérence m'anvois de 600 ducatons, avec laquel je suis fort bien satifaict; pour les 32 ducatons que vostre Révérence a ordonnez de me faire recevoir ici, il y a un patacon trop; je seroit bien mécanique, si je n'avoit plus pour un amis, et je puis dire amis par-desus tous amis; non, Monseigneur, vos lettres me sont beaucoup plus agréable, je suis ravie quand j'en resoy; c'est pourquoy vostre Révérence m'obligeras tout et quandt fois vous plaîra de me faire l'honneur de me récrire; Dieu m'a bénit, que cent franc plus ou moins, par ans, ne vient dans aucune considérations; je rancontreray ledit patacon, dans le petit accordt de touches; je les vend ordinairement 60 florins; je ne veu de vostre Révérence que 17 ducatons ou la valeurs, c'est le mesme qui font f. 53-11, et un patacons que vostre Révérence m'anvois plus, font ensemble f. 56-1; ledit petit accordt je l'anbarquerez au premier bataux qui partira; ci les boullets avec quoy l'on joue, ne vous plaise, vous les feray faire à vostre volonté; je vous adverti qu'il y auras des contradicteurs touchant l'accort, qui diront que les supérieurs sont trop bas. Défunt Mr Louis a étés dans cest erreur, mais luy ayant montré le contrayre, il advoas, témoin Adriaen De Langhe, mon intimes amis à Gand; touchant combien le cuivre rouge vault, à présent il est fort rare, mais l'on atant des bataux qui en aport; le cent vault environ f. 60, et l'étein 46 et 47 le cent; il faut, pour faire du métal de cloches, lib. 28 d'estein sur cent livre de cuivre, mais l'un des cuivre difère bien à l'autre; il y a des cuivre là où il faut mettre 30 lib. d'estein sur cent, c'est au maître à en juger, lors que tout est fondu, et, tout bien considérés, la livre vous viendroit environ 14 sous, san la façon, et, c'il vous plaît de bien calculer, je n'ay pas 15 sous avec la façon des vostre; il vous plaîra savoir qu'il y a présentement abondanmant de métal de cloches à vendre et fort bon, pour environ 45 florins le cent; pourquoy

le métal de cloches est à ci vil prix? C'est qu'il n'est pas à présent de recherche; de plus, tout métal estant meslengés, l'on ne s'en peut plus servir qu'à une choese, et estant en son entier, à tout. Monseigneur, vous plaîra de croire que de bonne matièrs l'on faict bien de mauvaise cloches, faut d'expérience; vostre Révérence me récrit fort à propos, touchant le petit accordt de touches, car je n'en ay q'un seul à vendre, ceux avec quoy j'acordt, demeureront après ma mort; je n'ay plus d'inclination d'en faire d'avantage; les moutons estant au sec, pour qui me peinnére d'avantage? Finisant, je demeure, etc.

Mes très-humbles rescommandations à vos religieux.

J'ay 3 foyblès dans 8 jours, qu'il a falut courir au vinaygre; quel espérence de devenir ci vieux que le bienheureux Siméon (1)?

Il a changé d'air. Il enverra un grand timbre d'église, pareil à celui qu'il a confectionné jadis pour les jésuites d'Anvers. Il espère que Mammertus Frémy lui succèdera, si toutefois la paix se conclut.

Amsterdam, le 16 septembre 1677.

Monseigneur De Loose. J'ay receu la vostre agréable, avec les quarente-huit ducatons, pour remboursement de ce que j'ay paiez pour les licence et maltode, et pour le petit accordt de touches; j'auray plustôt récrit, mais étant hors de la ville, 8 à 9 jours, pour changer d'air, est la cause que j'ay retardé jusque à présent; je ne manqueray pas, Dieu aydant, de vous envoyer le G au plustôt qu'il me cera possible, mais j'ay proposé de vous envoier encor un plus grand, pour vostre grande autel, comme j'ay envoyez nagier au père Jésuit à Anvers, par la solicitation de ma niesse; mon petit cousin s'apel Mammertus Frémy; nous espéront qu'il aura ma place après ma mort; mais il n'y a pas de certitude, cinon la paix étant; il ira treuver vostre Révérence, car je croit qu'il fera comme j'ay faict, n'ayant point de place, il ira chercher sa fortune; j'ay receu une lettre de mon procureur De Langhe, qui faict mes affaires à Gand,

---

(1) Annotation de l'abbé: « J'ay escry le 24 8bre 77, que j'ay bien reçeu ce petit accordt, et donné ordre à Vander Linden de luy envoyer les 17 ducatons. »

qu'il y a aparence que nous accorderont les messieurs et moy, mais je doute qu'il voudront avoir refondu la cloche qu'il m'ont forcez à rendre plus bas, ce que je ne feray à jamais. Monseigneur, je vous remercie de ce que vostre Révérence m'a envoyez cy promptement le premier termin et le débourcement; je vous demeure très-obligé et soubhayt d'avoir la commodité de vous pouvoir faire voire que je suis totalement, etc.

Expédition du grand timbre. Le maître se porte mieux, à la suite d'un émétique pris sur l'avis du médecin. Sa faiblesse augmente toutefois.

Amsterdam, le 14 octobre 1677.

Monseigneur De Loose. Je vous envoys le grand tymbre désirez, avec le G; j'espère qu'il cera à vostre contentement; il est plus grand que celuy que j'ay faict nagier pour les pères jésuit à Anvers; je me porte mieus à présent, après ayant pris un vomisement et changé d'ayr; il y a plus de 2 ans que mon docteur m'a dit qu'un vomisement me ceroit profitable, mais il n'osoit hasarder, parceque j'étoit trop fayble; il y a environ 2 mois, étant plus fayble que paravant, il a résous de me faire vomir, mais pas sans avoyr peur, car, encor qu'il ayt bien de patience, il voulut estre auprès de moy; faut de matièrs, je finiray avec les très-humble recommanditions de ma niesce, et demeure, comme je suis, etc.

Sa santé empire. Son atelier est fermé. La dernière fonte a eu lieu le 13 novembre. Si la paix se fait, il confectionnera exceptionellement, pour son ami De Loose, la grande cloche qu'il désire.

Amsterdam, le 26 may 1678.

Monseigneur. J'ay receu la vostre agréable du 20 courant, par laquel vostre Révérence me faict savoir que le dernier payment est prest; véritablement je ne m'i assuroit pas, sachant les ravages que vous avez soufert depuis; touchant que vostre amis à Gand n'a présentement la coumodité pour le remetre icy que dans 4 à 5 semaines, quant seroit dans 2 mois, j'atendray très-volontier, ne vous incoumodé point, je veut mourir vostre amis; touchant ma disposition, elle n'est pas meileur, elle empire de jour à autre; c'est pourquoy j'ay congédié mes serviteurs, je ne travail

plus, ma dernier font a étez le 13 novembre; nonobstant comme nous espéront la paix, l'aiant, et que vostre Révérence vient à résoudre de fair faire la grose cloche ci-devant mensionné, vous plaîra de me récrire; c'il m'est posible je vous servirez, car ci je veut servir un amis, je peut trouver des serviteur par gouverno; je finiray avec mes très-humble baisse-mains, et à tous vos bon religieux, de mesme en faict ma niesce, qui ce port présentement for bien, et demeur, etc.

La main me tremble ci fort que j'ay de la peinne à escrire, provenant de tournement de teste.

La dernière obligation a été payée à Anvers, et non à Gand, à cause des troubles. Il est persuadé que les cloches nouvelles « embelliront » le carillon d'Eenaeme. Pour sa santé, il se résigne à la volonté de Dieu.

Amsterdam, le 25 julet 1678.

Monseigneur De Loose. Je vous renvoys vostre obligation avec quitance, ayant reçeu les 600 ducatons qui restoit pour le dernier payment. Vostre amis à Gand m'a récrit qu'il n'avoit la coumodité à présent, à cause des troubles, et qu'il désiroit que je les tire à Gand ou en Anvers; je les ay tiré d'Anvers; je vous remerci de tout mon cœur des bon paymant et ci promt; n'y rest qu'un chose, c'est que je voudroit vous pouvoir servir ou estre à vostre ordre en ces cartier; quant elle seront pandue, je vous suplie de me faire assavoir par lettre quel satisfactions vostre Révérence et les amateurs auront, car je croit fermement qu'el enbelliront vostre carillon plus que vous n'espéré; pour ma santé, elle est toudi, comme toutdit, en bon valons; je n'ay aucune espérence de recouvrir ma santé, nonobstant cela ne me donne aucune mélancolie, car je me résigne totallement à la vollonté de Dieu; je sait qu'il faut mourir tos ou tart; je ne désire autre chose à présent, que de passer le rest de mes jours en trenquilité et de pouvoir rendre servise à mes amis, entre lequel vostre Révérence tient le premier ran, et voudroit avoir l'ocasions de pouvoir en éfect montrer que je suis, etc.

Vostre Révérence trouvera ici les très-humble recomandations de ma niesce.

En bref, de peur de manquer cest post.

Il semble que, dans sa dernière lettre, Pierre Hemony prévoie sa fin. Il meurt, en effet, un an et demi après, à savoir le 17 février 1680 [1]. C'est à sa demande expresse que l'annonce du fatal évènement est faite à l'abbé De Loose, par l'intermédiaire de la nièce du maître. Marguerite Hemony envoie au prélat un accord de sonnettes d'église, appelé *kerck-schellen*, en guise de sympathique reconnaissance. Elle et son frère souhaitent d'avoir l'occasion de rendre service à l'abbé.

AEN HOOGHWERDIGEN HEER MYNHEER DE LOOSE, PRELAET VAN DE OUDE ENDE VERMAERDE ABDYE VAN EENAEM, IN DE REFUSIE VAN EENAEM, TOT GENT.

† Amsterdam, 20 febr. 1680.

Hooghwerdich Heer. Het heeft Godt belieft uyt dit leven te roepen myn oom Petrus Hemony, die overleden is den 17 febr.: hy heeft myn in syn leven gerecommandeert, soo haest als hy soude overleden syn, dat aen U. hooghw. te kennen te geven, waerom ick daer aen niet hebbe willen manqueren; ick sende, volgens syne begeerte, met het schip op Gent, een klyn accoort van leere schellen, tot een klyne erkentenisse van de groote genegentheyt die hy U. Hooghw. heeft gedraegen, ende van de weldaeden die hy heeft ontfangen; ick wensten dat myn broeder ende ick het geluck ende bequaemicheyt mochten hebben van U. Hooghw. eenigen dienst te cunnen doen, waertoe wy uytterharten bereyt syn. Blyve, hooghw. Heer, U. hooghw. ootmoedige dienersse,

MARGARETA HEMONY.

Marguerite Hemony, dans une deuxième lettre, annonce que Mammertus Frémy n'a point encore la place de son défunt oncle; mais il y a pour lui grande chance de l'obtenir. Son oncle a attesté que c'est le meilleur

---

(1) Cette date a été commnniquée, il y a un an, à la *Maatschappy tot bevordering der Toonkunst*, et a figuré, sans indication de source, dans le supplément à la *Proeve eener naamlyst*, etc., au t. II des *Bouwsteenen* de la société amsterdamoise.

ouvrier pour l'accord des cloches. Elle doute qu'il ait appris de lui les secrets intimes de l'art. Sa grande application aura pu cependant le rendre au courant de tout. Il habite actuellement Amsterdam, et, en diverses localités, comme à Leyde, on lui a fait beaucoup de commandes. Elle repassera en Brabant, pour changer d'air et se délivrer d'une quartane (fièvre quarte). Elle s'excuse de n'avoir pu mieux recevoir le noble prélat, à cause de la maladie de son oncle et de l'absence qu'elle-même a faite (1).

† Amsterdam, 25 mert 1680.

Hooghwerdich Heer. Door beletsel van sieckte, hebbe niet we eerder cunnen antwoorden op den aengenaemen van U. Hooghw.; aengaende onse cosyn Mammertus Fremy, heeft de plaets van oom zal(iger) noch niet becomen; maer sien goede aparentie om daer toe te geraecken, alsoo hy, naer 't oordeel ende naer gelaeten atestatie van oom, de beste werckman is die hy oyt heeft onderwesen; oft hy nu bequaem is tot het accorderen, daer van hebben wy geen experientie; ick twiffele seer ofte oom hem het uytterste seckreet sal geleert hebben; daerom can hem in die qualiteyt niet recommanderen; het can nogtans syn dat hy door het gedurich bywesen dit heeft afgesien; hy woont tegenwoordich hier, heeft voor de stad Lyden ende andere plaetsen veel werck aengenoemen, daer nu mede beesich is; soo de affairen van Gent vereyschen dat myn broeder ofte ick over comen, sullen niet manqueren aen U. Hooghw. onsen dienst te comen presenteren; ick bekenne dat de groote renomé van U. Hooghw. myn doet wenschen om occasie te hebben van een persoon te sien daer ick soo veel af hoore spreecken; het can gebeuren dat ick dese aenstaende soomer in Brabant sal overbrengen, om te sien ofte de veranderinge van locht

---

(1) Il a été question, plus haut, à diverses reprises, d'une entrevue des deux amis On voit ici que l'abbé De Loose s'est effectivement rendu à Amsterdam, pour consoler Pierre Hemony, sur son lit de souffrances. Profondément religieux, le maître avait fait édifier dans sa maison, comme on l'a vu, une chapelle particulière, où, tous les jours, il entendait la messe. Peut-être le prélat a-t-il officié, cette fois, en vue de la guérison du malade.

myn sal verlossen van een quartane die ick lanck gehadt hebbe; ick groete uytterherten Mynheer Du Fresne; ick ben beschaemt dat syn Eerw. hier niet beter is ontfangen; de sieckte van oom, ende myn absentie, souden myn eenichsins cunnen ontschuldigen; dat soo dusdanige occasie wederom voorvalt (het welck ick hoope), sal sulcke foute niet wederom begaen; ondertusschen blyve, etc.

MARGARETA HEMONY.

De belle is, by fout van gelegentheyt, eerst 14 dagen gesonden; geloove dat nu al sal gearivert syn.

Il nous a été impossible de retrouver une mélodie du carillon d'Eenaeme. Mais nous en possédons une autre qui a été longtemps jouée sur un carillon de ce même pays d'Alost dont Eenaeme faisait jadis partie. C'est la chanson de la société alostoise de Saint-Georges, une sorte de pendant de la chanson audenardaise qui a été reproduite au premier volume de cet ouvrage. Annuellement, aux tirs solennels de la gilde, le fifre et le carillon répètent celle-ci, et le thème s'est tellement incrusté dans la mémoire des habitants d'Audenarde, qu'on peut le considérer en quelque sorte comme l'air populaire de la cité. Il en est de même, croyons-nous, de la chanson alostoise, qui a peut-être eu pour arrangeur le même musicien, Pierre-Antoine Grau [1].

Aujourd'hui que les distances s'effacent et que les vieilles coutumes de nos ancêtres se fondent dans ce qu'il est convenu d'appeler la civilisation moderne, la recherche de ce genre de souvenirs locaux ne saurait se faire avec assez d'activité et de soins, car, dans un quart de siècle peut-être, le tout aura disparu sans retour. Sauver du naufrage ce débris des joyeux refrains de nos pères, est pour nous plus qu'une affaire de curiosité; c'est l'accom-

(1) La chanson, en effet, se trouve transcrite, avec des variations diverses, à côté de celle d'Audenarde, dans un cahier servant au carillonneur de cette ville, et dont l'écriture est dudit Grau. Nous parlerons plus loin de l'auteur présumé de la chanson alostoise.

plissement d'un devoir sacré, au quel, dans la limite de nos moyens, nous comptons ne faillir jamais.

La chanson alostoise a dû se chanter en chœur, aux fraternels banquets organisés par les confrères de Saint-Georges. L'agencement de la mélodie à trois parties en est pour nous une preuve convaincante. On retrouvera sans doute un jour les paroles qui y ont été adaptées, ou plutôt celles qui ont servi de canevas au compositeur.

La mélodie appartient au xviii[e] siècle, plus à la deuxième moitié qu'à la première. Elle n'a pas la gaieté expansive de celle d'Audenarde. Son caractère, qui ne manque pourtant pas de franchise, est plutôt flegmatique que joyeux. Cela tient-il au tempérament des habitants? C'est une question à examiner. En tout cas, rien de recherché, comme rien de banal. La forme est celle du menuet du temps. Les harmonies semblent être venues d'instinct. Et, quant au rhythme, il est accentué très-vivement, comme tous les couplets flamands. La carrure 8, 16, 32, etc., est évitée. Le thème marche par cinq groupes de quatre mesures chacun, et mène à 20. Les deux derniers groupes étant identiques, on pourrait, à la rigueur, ne compter que seize mesures. Toutefois cette répétition est rigoureuse et complètement dans l'esprit du couplet du temps. Un exemple de la même phrase finale répétée, se voit dans l'*Artaxerxès*, d'Arne ([1]), phrase qui elle-même dérive, comme le morceau entier lui-même, d'une chanson anglaise de Carey ([2]).

Cette mélodie simple et sans prétention relève donc en quelque sorte de la danse, comme celle d'Audenarde donne la main au pas-redoublé. On a dû exécuter cette danse, aux sons du fifre et du tambour, devant la demeure de chaque confrère, la veille d'un tir, en guise de convocation officielle. C'était le fou en titre qui se

(1) Aux couplets : « To sigh and complain . . »

(2) « A Churchman and Dissenter . . » CHRYSANDER, *Jahrbücher für musikalische Wissenschaft*, t. i. p. 391.

chargeait ordinairement de cette besogne [1]. Quand la société alostoise de Saint-Georges participait à un tir à Audenarde, le carillonneur de cette dernière cité s'empressait de jouer l'air de la gilde amie, comme marque de sympathique courtoisie. A son tour, le carillonneur d'Alost exécutait la chanson de prédilection de Saint-Georges à Audenarde, quand la société de cette dernière ville honorait de sa présence un tir alostois. C'est à cette circonstance que nous devons la conservation des deux mélodies en question.

Nous donnons, en regard, la reproduction de l'air alostois, tel qu'il se jouait autrefois au carillon d'Audenarde [2]. C'est un des rares spécimens non-seulement de la mélodie flamande, mais de l'arrangement pour carillon. Chantée en chœur, la mélodie devrait être baissée d'une tierce. Le carillon s'accommode de tous les tons élevés. Il a à parler à la foule de loin et de haut. Sa voix doit donc être aussi perçante que possible, outre qu'elle perd de sa netteté, dans les régions inférieures, par suite de la lenteur de vibrations des grandes cloches.

L'auteur de l'air en question émane, selon toute vraisemblance, d'un musicien d'Alost même. Ce ne peut-être, dans ce cas, que Baudouin Schepers, carillonneur de la ville et organiste de l'église paroissiale de Saint-Martin. Son habileté était reconnue, et un de ses meilleurs élèves, Pierre-Antoine Grau, d'Audenarde, faisait volontiers, étant jeune encore, sept lieues de chemin, pour prendre de ses leçons.

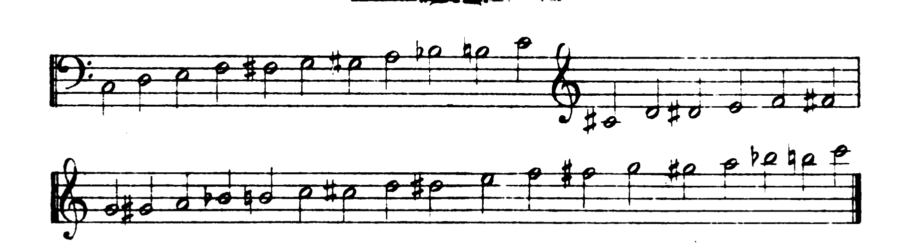
Boudouin Schepers, apparemment un frère de Pierre Schepers, carillonneur de la ville de Gand en 1734, succéda en 1732, en qualité de carillonneur de la ville d'Alost, à Charles-Joseph Peeters, qui reçut le dernier paiement de sa pension, le 7 décembre de la même année. Il

(1) Voy. notre *Théâtre villageois en Flandre*, t. I, p. 48.

(2) On trouvera sur la même planche la résolution du clavier du carillon d'Eenaeme en 1677.
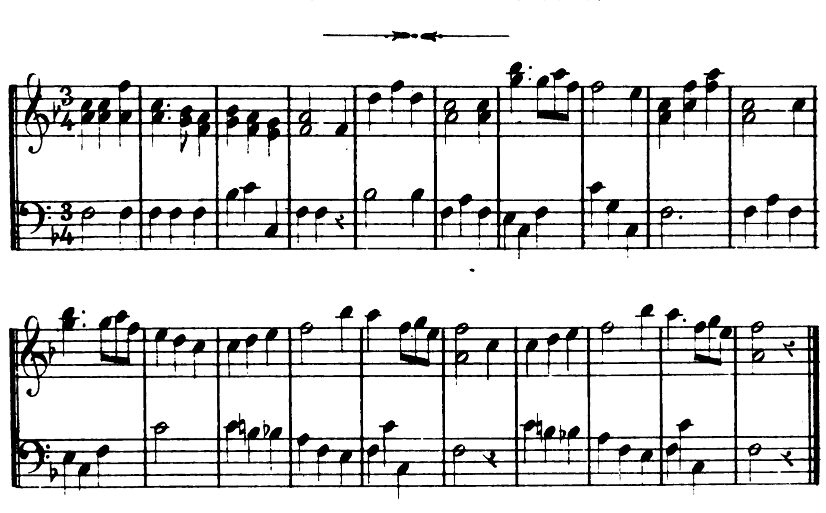
CLAVIER DU CARILLON D'EENAEME.

en 1677.



AIR DES ARBALÉTRIERS DE SAINT-GEORGES

à Alost (XVIIIme siècle)



remplit d'abord les fonctions de simple musicien au jubé de Saint-Martin.

Tous les ans, aux termes du contrat conclu avec le magistrat, il adaptait un air nouveau au cylindre du carillon alostois. En certaines circonstances, notamment en 1774, il se vit obligé de changer jusqu'à trois fois le motif du *voorslag*, comme l'appellent encore, à cette date, les comptes communaux.

Baudouin Schepers continue à toucher sa pension le 16 janvier 1781. L'année suivante, à pareille date, cette pension est dévolue à son fils Corneille, que les registres de la comptabilité citent jusqu'en 1786. C'est donc positivement en 1782, qu'il faut placer la mort du maître.

Déjà en 1772, Baudouin Schepers avait demandé et obtenu, pour cause d'infimités, la résiliation de ses emplois de carillonneur et d'organiste en faveur de son fils, qui reçut ainsi la survivance desdits emplois. La requête suivante, favorablement apostillée par le magistrat, fournit quelques renseignements sur l'élève principal du vieux Schepers :

AEN MYN EDELE HEEREN BORGMEESTER ENDE SCHEPENEN DER STADT AELST.

Supplierende verthoont met alle oodmoedigheydt Cornelis Schepers, dat hy hem van jongs aff, ter dirrectie van synen vader, heeft geexerceert in de musieken, ende, ter assistentie van den selven als clocquet ende organist, de selve plaetsen nu differente jaeren heeft bedient, naementlyck ter causen van de incomoditeyt van den selven synen vader, verhopende 't selve gedaen te hebben ten vollen appaysemente van U Edelhedén ende het publicq ; ende niet jegenstaende den suppliant op andere plaetsen soude connen voorsien worden van gelycke fonctien, als hiervoren gesegt, soo soude den suppliant alsnu geresolveert wesen, om te voldoen aen syne kinderlycke plicht, te blyven continueren synen auden impotenten vader, syn leven lanck geduerende, by te staen ende syne voorseyde fonctien te blyven bedienen, in verwachtinge ende hope dat U Edelheden, ter consideratie van aldies ende de capaciteyt van den suppliant, souden willen accorderen de sur-

vivantie van de vorengemelde bedieningen, op den loon daertoe staende, reden waeromme hy synen toevlucht neemt tot U Edelheden, de selve biddende gelieven gedient te syn, geconsidereert de redenen voorschreven, aen den suppliant te accorderen de survivantie van het voorseyde clocquetschap ende als organist deser stadt, om het selve, naer de doodt van synen vader, te mogen hebben ende bedienen, op de baeten ende emolumenten daertoe staende. 't Is de gratie, enz.

C. Schepers.

L'apostille du magistrat d'Alost, en date du 21 avril 1772, est de la teneur suivante :

Borgemeester ende schepenen, op den inhauden deser geleth, consenteren aen den suppliant de survivance van de fonctie van beyaerdist ende organist deser stadt, met last nochtans dat hy op de vier hooghtyden 's jaerlyckx sonder vergelt sal moeten veranderen het voorslagh van den beyaert, alsmede te moeten leeren twee coraelen, soo op den beyaert als orgel, ende voordere lasten, op de welcke synen vader de selve fonctie heeft geexerceert. Actum, int collegie, desen 21 april 1772, als greffier,

P.-J. Ruellendt ten Bulcken (1).

Il est dit, en outre, dans une lettre du bourgmestre De Meersman à la Jointe des administrations, en date du 15 septembre, que Corneille Schepers « est natif d'Alost, » et que, par ses talents « sur l'orgue et carillon, » il « mérite d'avoir les fruits de son application. » La Jointe, après avoir soulevé quelques objections, portant sur une dépêche du gouvernement relative à la vente, au profit de la commune, des emplois subalternes, se rallia à l'avis du magistrat, et le fit sanctionner de même par le prince Charles de Lorraine, gouverneur-général des Pays-Bas.

Burney, qui visita Alost en 1772, fait l'éloge de l'orgue de Saint-Martin, dû à Van Peteghem, de Gand, et de Scheppers, père et fils, dont il dit : « Je trouvai la manière de jouer de l'organiste et de son fils plus italien et plus dans

(1) Jointe des administrations, etc. Carton n°. 138.

le goût allemand, que ce que jamais j'entendis en ce genre, dans aucune église de France. »

Peut-être Burney a-t-il entendu jouer Baudouin Schepers, car, en coordonnant ses notes à domicile, la mémoire des noms lui a fait défaut, et, au lieu de citer Mathias Vanden Gheyn à Louvain, dont il loue l'habile mécanisme, il lui a substitué un Me Scheppers, qui, évidemment, ne peut se rapporter qu'au musicien alostois.

VI.

Du Hotz (Pierre),

Maître de chapelle de la cour à Bruxelles, au xvie siècle. — Origine probable de son nom. — Son berceau contesté. — Sa nomination aux prébendes de Courtrai et de Lens. — Le nom d'*Appenzelders*, porté par Benedictus, compositeur célèbre, est un nom de famille. — Hypothèses au sujet du pays natal de ce maître. — Pierre Du Hotz postule les prébendes de Soignies. — Marguerite de Parme le charge de recruter des sopranistes pour la chapelle impériale d'Espagne. — Autres recrutements, effectués par Du Hotz, dans les principales collégiales des Pays-Bas. — La musique aux obsèques de l'empereur Ferdinand. — Énergie de Du Hotz. — Subsides réclamés par lui pour les nouveaux recrutements de voix à opérer pour la Péninsule. — Lettres de Viglius touchant les sopranistes placés dans les universités. — Recrutements divers. — Liste officielle des musiciens vocaux et instrumentaux dirigés, en 1576, par Pierre Du Hotz. — Son fils, Charles Du Hotz, devenu impropre au service de chantre. — Appréciation des chanteurs de la chapelle royale de Bruxelles. — Époque probable de la mort de Du Hotz. — Il est auteur d'un recueil de musique imprimé à Venise, en 1562. — Liste intéressante de musiciens attachés, pendant la première moitié du xvie siècle, à la chapelle royale. — Ressources qu'elle offre pour l'histoire.

Pierre Du Hotz, maître de la chapelle de la reine Marie de Hongrie, de Marguerite de Parme, du duc d'Albe et de don Louis de Requesens, gouverneurs-généraux des Pays-Bas, est cité par Guichardin au nombre des plus

éminents musiciens des Pays-Bas. Jusqu'ici, ses compositions n'ont point été retrouvées, et nous ne sachions pas que, nulle part, on en ait signalé l'existence. Vraisemblablement restées en manuscrit, elles auront été emportées dans le tourbillon des troubles de la fin du xvie siècle.

Il y a lieu, pendant qu'on s'évertue à en ressaisir quelques traces, d'élucider, autant que possible, sa biographie.

Hot, *Hotz* sonnent quelque peu le *hout* flamand, qui signifie bois, comme *holz* en allemand, *holt* en anglais. En supposant que le *du* initial y ait été ajouté, en remplacement du *van* ou *van den*, par le contact de sa famille avec le pays wallon, on pourrait traduire le nom du maître en question par *Dubois*, ou *De la Forêt*, car *hout*, en Flandre, signifie aussi une agglomération d'arbres formant une *heide*, appellation allemande qui est exactement conservée dans le flamand vulgaire parlé à Gand et dans ses environs, *heit*, *hait*, et répond aux mots bruyère, lande, forêt.

Mais *hot* signifie encore, en anglo-saxon, promesse, expression à la quelle s'adapte vraisemblablement notre *heed*, serment, d'où *beheeten*, promettre, etc. En tout cas, le terme *hot* n'est ni wallon, ni français, et le *du*, qui le précède, dans l'appellation de notre musicien, n'aura été ajouté, comme nous le disions, que dans un pays gaulois.

Delà toutefois à assigner au maître lui-même une origine exclusivement flamande ou hollandaise, il y a loin. Ainsi, nous ignorons où M. Desfossez, rédacteur de *la Hollande musicale*, a trouvé que Pierre Du Hotz vit le jour à Breda [1]. Un plagiaire grotesque, s'emparant peut-être de cette laconique information, la fait émaner « de plusieurs auteurs anciens. » Quand on lance ainsi un renseignement inaperçu dans le domaine de la science, le plus vulgaire bon sens

(1) Année 1854-55, p. 51. Un Jean Du Hot est possesseur, en 1430, d'un fief sur le tonlieu de Damme. Jean-sans-Peur avait un ménestrel appelé Henri De Houz.



enseigne qu'il faut administrer des preuves, citer des sources.

Le judicieux auteur de la *Proeve eener naamlijst*, etc., M. le docteur Heye, se sert, à juste titre, du point d'interrogation, signe du doute, en enregistrant, dans sa nomenclature, le nom de Du Hotz. La commission de la *Biographie nationale* n'ayant pas trouvé de notice toute faite, se borne à citer simplement le personnage susdit, en faisant accompagner l'année 1560 d'un astérisque, désignant, pour lui, une origine exotique. La date est celle où le maître de chapelle de la gouvernante des Pays-Bas obtint la prébende de Courtrai, vacante par la mort de Robert De la Porte, chantre de la même princesse.

C'est peut-être celle aussi où Guichardin le range parmi les « très-maistres, touts célébrez et renommez par le monde (1).

Nous avons signalé le nom de Pierre Du Hotz, dans le rôle de 1563, qui le porte comme premier candidat « aux prébendes de Lens. » Quelques notes nouvelles viennent augmenter ce modeste contingent.

A quelle époque Pierre Du Hotz parvint-il au grade de maître de chapelle de la cour? Pour le moment, cette question ne saurait être résolue d'une façon précise. Benedictus a-t-il rempli cet emploi, à partir de 1539 jusqu'en 1555, où la reine Marie de Hongrie se retira en Espagne? La chapelle royale fut-elle supprimée alors, et, quand les troubles éclatèrent, Benedictus, comme tant d'autres de ses collègues, aura-t-il cherché à l'étranger une place équivalente à celle qu'il occupait aux Pays-Bas? Pierre Du Hotz a dû lui succéder immédiatement, puisque des documents irrécusables le mentionnent comme maître de chapelle de la reine douairière de Hongrie.

Nous venons de disséquer le nom de Du Hotz. Celui de son prédécesseur réclame une pareille opération. Il s'ap-

---

(1) Voy. *Musique aux Pays-Bas*, t. I, p. 44.

pellait Appenzelders, dans les comptes de Jean De Gyn, *penninck-maistre* de Marie de Hongrie. « Sont désignés comme maîtres successifs des enfants de la chapelle de la reine Marie, Me Jean Gossins et Me Benedictus Appenzelders; comme organistes de sa chapelle, Me Jacques Bucquet, Me Sigismond Vyer et Me Rogiér Pathie ; comme raccoutreur des orgues, Clais Vander Ryt ; comme notiste et joueur de viole, Vincent Rigler, etc.

» Le compte de 1532 mentionne un payement de 63 livres fait à Me Sigismond Vyer, « pour la réfection du grand » positif, instrument que S. M. (la reine Marie) fit amener » avec elle d'Allemagne. » Quel était ce *grand positif instrument ?* C'est une question que je livre à l'érudition de l'habile directeur de notre Conservatoire ; je suis incompétent pour la résoudre (1). »

Quant à ce dernier point, Fétis n'a rien résolu. Il dit, au contraire, « que les orgues étaient rares, au commencement du XVIe siècle, et que celles de la cour des Pays-Bas devaient être fort petites, pour être ainsi et si fréquemment transportées à longues distances (2). » L'érudition de Fétis se réduit à cela. Les organistes tenaient à jouer d'un instrument auquel ils étaient habitués, et qui était peut-être fait pour eux, voilà tout. Où Fétis a-t-il vu que les orgues étaient rares, aux Pays-Bas, avant la Réforme ? Ignore-t-il que les iconoclastes en ont massacré un nombre considérable ?

A coup sûr, le nom d'Appenzelders est un vieux nom de provenance, ou un vieux surnom devenu patronymique, comme les *Wiener*, les *Berliner*, etc. Cela est si vrai, qu'à la même époque vivait un maître bombardier, nommé Hantze

---

(1) Gachard, *Rapport sur les archives de la chambre des comptes de Flandre, à Lille*, etc. — Bruxelles, 1836, in-8°, p. 41. Le nom de Vyer correspond-t-il avec celui de Vyre, que portait un facteur d'orgues, à Bruges, au XIVe siècle ? Nous le présumons.

(2) *Biographie universelle des musiciens*, au nom Boquet (Jacques).

Appenzeller, lequel fut dépêché, en 1511, vers Marguerite d'Autriche, sur la demande de celle-ci, par l'archevêque de Cologne, et qui fit restaurer les bastions de Marche, après avoir pris la direction de l'artillerie de cette place (1).

Serait-ce trop hasarder que de supposer que Benoît Appenzelders fut parent, peut-être le fils de Hantze Appenzeller ? La contraction *elder* en *eller* est fort fréquente dans la langue flamande, et même elle est inhérente à sa nature : *vertelder*, *verteller*, etc. Fétis, en faiseur d'histoires plutôt qu'en historien, dit gravement, en se souvenant d'Appenzel, en Suisse, que Benedictus était né dans la petite ville de ce nom. Les raisons que nous faisons valoir, détruisent complètement cette affirmation toute gratuite. Il y a d'ailleurs une autre considération à produire ici. Nous prêtions, à l'époque dont il s'agit, des musiciens à toute l'Europe ; il y avait même exubérance de maîtres de chant. Et nous aurions dû en emprunter à la Suisse ?

La *Biographie nationale* a déjà donné en plein dans le piège tendu par l'imagination complaisante du ci-devant directeur du Conservatoire de Bruxelles, en rayant de la liste de ses notices, le nom glorieux d'un artiste qui contribua, parmi nous, à tenir à un niveau élevé la plus belle phalange musicale des Pays-Bas.

En 1564, deux chanoines de l'église de Saint-Vincent, à Soignies, furent fustigés de verges, par sentence de l'official de Cambrai, pour s'être rendus coupables « d'aulcuns cas énormes et exécrables. » C'est le chapitre de Saint-Vincent qui leur infligea cette punition, après en avoir référé à l'autorité supérieure. Un troisième chanoine, également en faute, parvint à se soustraire à la justice par la fuite.

Les bénéfices furent naturellement postulés avec em-

---

(1) Henne, *Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique*, t. III, p. 148, note 2me. Le *Guldenbouck* des savetiers d'Audenarde, contient, à la date du 5 septembre, une déclaration d'acquit du droit d'obit faite par un certain Louis Appenselder, fils d'Éverard.



pressement. Pierre Du Hotz fut un des solliciteurs. Le mandement de provision s'étant fait attendre, le maître de chapelle de la gouvernante des Pays-Bas fit consécutivement trois requêtes, afin d'en hâter l'expédition, « pour ce pouldroit porter grand préjudice et intérest audict remonstrant, à cause qu'il perderoit les groz fruitz pour l'année advant l'Ascension. »

A l'une de ses requêtes, est joint le procès-verbal de fustigation [1]. Le résultat nous en est inconnu.

La même année [2], Pierre Du Hotz fut chargé, par la gouvernante des Pays-Bas, de recruter quatre des meilleurs sopranistes qu'il trouverait à sa portée, et de les conduire peut-être en Espagne, pour être incorporés dans la troupe musicale attachée à la chapelle de Philippe II. C'est, du moins, de notre personnage qu'il s'agit, dans la lettre suivante, privée, par exception, de toute adresse :

MARGUERITE, PAR LA GRACE DE DIEU, DUCHESSE DE PARME ET PLAISANCE, etc. RÉGENTE ET GOUVERNANTE, etc.

Très-chier et bien amé. Nous nous envoyons avec ceste la patente pour vous en servir au recouvrement des enfans de chappelle pour le Roy monseigneur, comme vous ha esté ordonné, vous requérant, et, de par Sa Majesté ordonnant de faire voz dilligences, affin d'en recouvrer quatre des meilleurs que se trouveront, et qu'ilz soient telz que Sa Majesté les désire ; et dois vostre partement d'icy, avons receu lettres de Sa Majesté, dont nous envoions copie, et verrez par icelle le terme que Sa Majesté vous donne de partir, par quoy regarderez de faire voz dilligences quant ausdicts enfans, et incontinent que les aurez trouvé, vous nous en advertirez, affin de pourvoir à le despence pour les encheminer. Très-chier et bien amé, nostre seigneur vous ayt en Sa Saincte garde. De Bruxelles, ce 24 jour de febvrier 1564.

On verra, par un autre document, que le départ dont

(1) Papiers d'État et de l'Audience, liasse, nº 103. La requête donne pour orthographe « Pierre Du Hoot. »

(2) Id., même liasse.

il est fait mention, dans la lettre de Marguerite de Parme, porte simplement sur une tournée aux Pays-Bas, pour le recrutement voulu. Déjà, par une circulaire, datée de Gand, le 31 juillet 1559, Philippe II avait invité certaines églises des Pays-Bas à envoyer des sopranistes pour sa chapelle. Citons la cathédrale de Tournai, les collégiales de Bruges, de Douai, de Soignies et de Louvain (St-Jacques).

En la même année 1564, Pierre Du Hotz organise, en la chapelle royale à Bruxelles, la musique exécutée aux obsèques de l'empereur Ferdinand, et reçoit, pour ses peines, la somme de vingt-quatre livres :

Je Pierre Hodt, maistre chantre de la chappelle de Madame la duchesse de Parme et de Plaisance, régente et gouvernante des pays de pardeça, confesse avoir receu de Liévin Wouters, conseiller et receveur général des finances du roy nostre seigneur, la somme de vingt-quatre livres du pris de quarante gros monnoie de Flandres la livre, que, à l'ordonnance de messeigneurs desdites finances, il m'a baillé et délivré comptant pour semblable somme, que mesdits seigneurs ont accordé et ordonné, tant à moy que aux autres chantres de ladite chappelle, au regard du service par moy eulx faict aux obsecques et funérailles de feu de très-haulte mémoire l'empereur Ferdinandus, (que Dieu absoille) tenues en la chappelle à la court de Sa Majesté à Bruxelles, le xix[e] et xx[e] jours de septembre dernier passé, de laquelle somme de xxiiii liv. dudit pris, et pour la cause que dessus, je suis content et bien paié, et enquicte ledit receveur général et tous aultres, tesmoing mon seing manuel cy mis, le xx[e] jour d'octobre xv[c] soixante-quatre ([1]).

PIERRE DU HOTZ.

Le 1[er] mai 1573, le maître s'adresse « au duc monseigneur, » pour l'éclairer au sujet d'une plainte que venait de porter, devant le même prince, un certain Jean Gillo, qui s'était vu confisquer les clefs de la sacristie de la chapelle royale, pour inconduite. Jean Gillo, prétend-il, pendant une absence de six semaines, aurait confié lesdites

(1) Recette générale des Finances, carton n° 58.

clefs à d'autres personnes, et compromis ainsi la sécurité de ses fonctions. Pierre Du Hotz termine son épître, en déclarant que si son éminence tient à conserver à son maître de chapelle l'autorité dont il est investi, il lui faut d'autres garanties de gestion, et surtout un esprit d'ordre, parmi les employés de l'institution, qui l'affranchisse des « discutions et troubles » auxquels elle est journellement en butte.

En 1573, nouvelle mission de chercher plusieurs sopranistes pour la chapelle royale de Madrid. Le maître se met à la disposition du prince Alexandre, qui a reçu l'ordre de transmettre la volonté royale à Pierre Du Hotz. Seulement, il lui faut des ressources pour faire sa tournée. Il consacrerait volontiers le peu qu'il possède à l'expédition demandée, mais il a sur les bras l'entretien « des enfans et compagnons chantres » de la chapelle qu'il dirige ; leurs honoraires se font attendre, et il a déjà avancé pour eux, tout ce qu'il lui a été possible de retirer de ses propres fonds, « principallement pour les nouveaux, lesquels n'ont nul moyen de vivre. »

Accordons la parole au maître lui-même, dont l'épître n'offre de son écriture que la formule de politesse finale et sa signature connue :

J'ai rechu vostre lettre qu'il a pleust à Son Excellence m'escripre touchant que le Roy vous at escript que bien tost seront ichy aulcuns enfans de sa chapelle, et que par leur partement de là il y auroit fault de sept aultres, et que Sa Majesté commande d'estre chercé incontinent, ce qu'il a pleust à Son Excellence de m'ordonner faire et cercher des meilleurs que se pouldront trouver en usant de tout diligence, ce que feray de bien bon cœur pour le service de Sa Majesté et de Son Exellence ; mais faut entendre qu'il ne m'est possible de mettre en exécution ladicte ordonnance et mandement, sans premièrement avoir la commodité de quoy despendre pour voiaiger parmi le pays, allant cercher lesdits enfans avec lettre patente adreschant à tous chapitre affin de non moy donner aulcuns destourbes de povoir lever lesdicts enfans. Par quoy ne puis faire tel exploit

sans avoir argent, et si j'avoy pour le présent la commodité de pouvoir soustenir telles despences, le feroy très-volontier, et le plustost qu'on y pouldrat pourveoir sera le meilleur, et promet à Son Excellence le peu que Dieu m'avoit presté, et m'estant engaigé de ma petite substance pour entretenir les enfans et les compagnons chantres de vostre chappelle, les queles se sont trouvé et se trouvent, pour le présent, en grand nécessité pour les long paiement qu'ilz se font, et est aujourd'hui le 17e mois qu'il court, et si ce n'estoit que les aie furny de tout ce qu'il m'ast esté possible, principallement pour les nouveaux, lesqueles n'ont nul moyen de vivre, et ce qu'en aie fait, l'ay fait volontier pour l'amour du service de Dieu et de Son Excellence. Partant, supplie très-humblement à Son Excellence de pourveoir, tant pour le service de Sa Majesté pour trouver lesdits enfans, comme pour tout la chappelle de Son Excellence, affin que le service divin soit tousjours entretenu de mieux en mieux, et croy si Son Excellence l'oioit pour le présent (ne désirant autre que ce soit bientost,) qu'icelle s'en contenteroit plus que jamès, laquelle chappelle ne faut à prier Dieu journellement de vous donner bon succès en toutes vos bonnes et heureuses entreprinses, en sancté bonne et longue vie. De Bruxelles, ce premier de may anno 1573.

Vostre très-humble et obéissant serviteur,
PIERRE DU HOTZ.

Ce défaut de ressources pour l'entretien des élèves de la maîtrise royale, s'est présenté, maintes fois aussi, au sujet des enfants que la mue de la voix avait rendus impropres au service, et qui étaient placés, comme on l'a vu, dans les universités du pays, afin d'y achever leurs hautes études. Philippe II fait allusion à ce fait, dans sa lettre à Philippe Rogier qu'on a vue plus haut. Un passage d'une messive de Viglius à Alexandre de Parme, se rapportant à la même date (8 mai 1573) que celle de Pierre Du Hotz, donne sur ce point quelques détails intéressants, dont la reproduction ne sera pas inutile :

Quant à ce que Vostre Excellence me commande tenir la main à ce que (suyvant les lettres du Roy) se face ce que convient pour colloquer respectivement ès Universitez de Douay

et Louvain, les enfans de la chapelle de Sa Majesté que doibvent de brief icy arriver, comme je suis esté mémoratif que c'est chose qu'a cy-devant esté traicté et manié par ceulx des finances, j'en ay communicqué avecq eulx, et entendz que ce seroit de faire, à l'endroict desdicts enfans, est, que quant ilz arrivent en ceste court, l'on est accoustumé leur faire quelques habitz, payer ce que leur conducteur peult avoir plus desboursé qu'il n'auroit receu en Espaigne pour leurs despens par chemin, et après les addresser ès Universitez et y achapter leurs tables en quelques colliége, que dépent tout desdictes finances, sans que je scauroye faire aultre en cecy, sinon adviser Vostre Excellence que, si c'estoit son plaisir, elle pourroit escripre ausdictes finances que, arrivans lesdicts enfans, ilz y facent promptement furnir à l'accoustumé, bien crains-je qu'il ne se scaura faire si briefvement qu'il conviendroit et que Sa Majesté le commande, par faulte de moyen, car, à ce que j'entendz, il est deu au régent du colliége du Fleur de Liz à Louvain, pour arriéraiges de despens des enfans de la chapelle que jà y sont esté, passé quelques années, plus de six cens florins, sans qu'il en peult obtenir payement, lequel touteffois est coutumé fournir, de demy an en demy an, ou du moins à chascune année promptement, et est apparent que luy et les aultres feront pour ce difficulté d'accepter les enfans qui doibvent venir, puisqu'ilz n'en sont payez, n'estoit qu'il y fût pourveu, par où, soubz correction, feroit Vostre Excellence bonne œuvre, de joinctement avecq ce que dessus, commander ausdicts des finances qu'ilz facent incontinent payer lesdicts arriéraiges.

N'oublions pas de reproduire encore une lettre de Philippe II à don Louis de Requesens, ayant trait au même objet :

Mon cousin, comme ma chappelle est fort despourveue d'enfans, selon que aultrefois ay escript à mon cousin le duc d'Alve, ceste sera pour vous dire que sera bien que donnez charge que, incontinent et sans dilay, l'on cherche huict enfans les meilleurs qu'on scaura trouver, et les faictes envoyer icy le plustost que sera possible ; ce qu'est mon intention aussy d'aultant de chantres, et qu'aulcuns d'iceulx puissent servir de chappellains de messes chantées, dont ay semblablement besoing.

A tant, mon cousin, nostre Seigneur vous ait en sa saincte garde. De Madrid, le XIIIe mars 1574.

PHILIPPE.

Suscription : Mon cousin le commendador-mayor de Castille, lieutenant-gouverneur et capitaine-général de mes Pays-Bas.

Les envois de chantres, et surtout de sopranistes, en Espagne, à l'époque dont il s'agit, ont dû être pour ainsi dire incessants, car on voit, par une quittance de Pierre Du Hotz de 1577, qu'à cette date, il avait recruté de nouveau un certain nombre d'enfants, la plupart venant, ainsi qu'il conste plus haut, des églises et des monastères du pays :

Pierre Du Hotz, maître de la chappelle de son Altèze, a reçu de Nicolas Baert, receveur général, la somme de 500 liv., pour fournir au dépence et à l'entretient d'aucuns enfants qu'il doit envoyer à Sa Majesté en Espagne, pour s'en servir en sa chappelle. (année 1577.)

PIERRE DU HOTZ (1).

On saura, un jour, l'énorme consommation de voix, tirées des Pays-Bas, qui s'est faite en Espagne, pendant la domination des souverains de cette contrée. De cette statistique découleront plusieurs conséquences importantes dont il sera fait mention ailleurs.

Le personnel que Pierre Du Hotz dirigeait, était un peu sacrifié, numériquement parlant du moins, à celui qui fonctionnait à Madrid. Sa composition nous est révélée dans deux documents que nous allons mettre sous les yeux du lecteur. C'est d'abord un décret du gouverneur-général, qui confirme dans leur charge respective les chantres et les instrumentistes de la chapelle royale à Bruxelles. Le grand commandeur de Castille venait de mourir (5 mars 1576.) Il s'agissait, pour son successeur, de sanctionner à nouveau tout ce qui avait été réglé antérieurement, quant

(1) Recette générale des Finances, carton n° 63.

à la composition de la musique religieuse exécutée au palais bruxellois.

Le décret est du 7 juillet 1576. Il nous permet de reporter son contenu à une date plus jeune. Nous avons donc, en somme, tous les musiciens placés sous la conduite de Pierre Du Hotz, durant sa carrière de maître de chant de la chapelle royale, avec l'emploi qu'ils remplissaient et les gages qu'ils percevaient trimestriellement.

On comptait, parmi les chantres, six dessus, trois hautes-contre, trois ténors et trois basses-contre, non compris les chapelains « des hautes messes, » c'est-à-dire les chantres en chappe des messes solennelles, qui mêlaient leur voix savante (la plupart avaient été maîtres de chant) à ce concert mélodieux. En fait d'instrumentistes, il y avait seulement deux cornettistes, un tromboniste et deux organistes. La part est pourtant assez belle, si l'on adjuge à chacun d'eux un talent distingué. Il fallait qu'ils eussent du mérite, vu les épreuves rigoureuses qu'ils avaient à subir, et les grades divers par lesquels on les obligeait de passer, avant d'arriver à une nomination définitive.

Voici le premier document :

Comme, au moyen du trespas de feu le grant commandeur de Castille, en son vivant lieutenant, gouverneur et capitaine général des pays de par deçà, Sa Majesté a commis au gouvernement général desdits pays messeigneurs de son conseil d'Estat par deçà, et que iceulx ayent trouvé convenable de faire continuer en service ceulx de la chappelle de la court de Sadite Majesté par deçà, à ceste cause, ont, ou nom et de la part de Sadite Majesté, ordonné et accordé, ordonnent et accordent par ceste, que nonobstant le trespas dudit feu grant commandeur de Castille, lesdits de la chappelle de la court de Sadite Majesté par deçà, auront à continuer leur service, doiz le v[me] de mars passé, jour du trespas de Son Excellence, tant et jusques à ce que, de la part de Sadite Majesté, en sera autrement ordonné, aux gaiges et traittement de quatorze solz par jour, pour le maistre de ladicte chappelle ; item, pour la nourriture de six enffans, cincq solz par jour, pour chascun

enffant; item, pour l'entretènement desdicts enffans, de chausses, souliers et aultres minutez, quatres solz par jour; à trois chappellains des haultes messes, à trois bascontres, à trois teneurs, à trois haulcontres, au sonneur de trombon, à deux sonneurs de cornet, et à l'huyssier de ladite chappelle, neuf solz par jour, pour chascun d'eulx; à deux organistes, semblables neuf solz par jour, pour eulx deux; au sacristain, six solz par jour, et à l'accordeur des orgles, aussi six solz par jour, le tout du pris de deux groz, monnaye de Flandres, le solt par jour. Des quelz gaiges et traittement ilz seront payez et contentez par les mains du receveur général des finances de Sa Majesté, Nicolas Baert, à commencer et durer, comme dit est; au quel receveur général mesdits seigneurs du conseil d'État mandent, ou nom et de la part de Sadite Majesté, d'ainsi le faire, et à ceulx des comptes de Sadite Majesté, à Lille, de passer et allouer en ses comptes tout ce que, à la cause dicte, il aura payé ausdits de la chappelle, sans aucune difficulté, en rapportant, par ledit receveur général, ceste présente retenue, avec quitance sur ce servant tant seulement. Fait à Bruxelles, le VIJ[e] jour de juillet XV[c] soixante-seize.

La deuxième pièce dont il s'agit, est la liste même du personnel de la chapelle royale de Bruxelles, dressée par le maître de chant Pierre Du Hotz. Il n'avait pas sous lui, comme le cas s'est vu très souvent, un « lieutenant » ou vice-maître. Sa responsabilité était donc grande, autant que sa tâche était ardue, et, il n'hésite pas à le proclamer, en plein document officiel, ses peines étaient insuffisamment rémunérées. Le document porte la date du 22 juin 1576.

ROLLE ET DÉLIVRANCE POUR LA CHAPPELLE RÉALLE DE SA MAJESTÉ EN CES PAYS-BAS, POUR LE PRÉSENT, AUPRÈS LE TRÈS-NOBLE CONSEIL D'ESTAT DE SADITE MAJESTÉ AUDIT PAYS, POUR LES GAIGES DES TROIS MOIS DEUS DU V[e] DE MARS, JUSQUES AU V[e] DE JUIN 1576.

Premièrement, à maistre Pierre Du Hotz, maistre de ladite chappelle, pour ses gaiges desdits trois mois, qui sont nonante-deux jours, à raison de 14 pattars par jour, pour ses gaiges, porte icy . . . . LXIIIJ fl. VIIJ S.

Audit maistre, pour six enffans, à raison de cincq pattars

par jour, pour chascun enffant, pour leurs despens de bouche et les apprendre, loger et laver, porte icy, pour lesdits trois mois, que sont nonante-deux jours . . . . . . cxxxviij fl.

Encores audit maistre, pour l'entretènement desdits six enffans, pour basses chausses, soliers, chemises, papiers, encres, plumes, livres et autres petites minutez, dont le maistre en a par jour quattre pattars, ce qu'est bien peu (1), monte icy pour trois mois. . . . . xviij fl. viij s.

A sire Adrien Hayois, chapelain des haultes messes en ladite chappelle, pour le gaige desdits trois mois, qui font nonante-deux jours, à raison de ix pattars par jour, monte icy. xlj fl. viij s.

A sire Jehan Ghodemart, chapelain, pour le semblable somme, icy. . . . . xlj fl. viij s.

A sire Jehan Brabant, chapelain, pour le semblable somme, icy. . . . . xlj fl. viij s.

A Jehan Lepoinctre, bascontre, pour le semblable somme, icy. . . . . xlj fl. viij s.

A maistre Pierre Bertein, bascontre, pour le semblable somme, icy. . . . . xlj fl. viij s.

A Anthoine Dalleu, bascontre, pour le semblable somme, icy, xlj fl. viij s.

A Gillis Crockart, teneur, pour le semblable somme, icy, xlj fl. viij s.

A Jacques Peller, teneur, pour le semblable somme, icy, xlj fl. viij s.

A Jehan De Sommain, teneur, pour le semblable somme, icy, xlj fl. viij s.

A sire Paul Fratrissart, haultcontre, pour le semblable somme, icy. . . . . xlj fl. viij s.

A maistre Boniface, haultcontre, pour le semblable somme, icy. . . . . xlj fl. viij s.

A Charles Du Hotz, haultcontre, pour le semblable somme, icy, xlj fl. viij s.

A Théodor Rixstel, sonneur de trombon, pour le semblable somme, icy . . . . xlj fl. viij s.

A Stévin Denooter, sonneur de cornet, pour le semblable somme, icy. . . . . xlj fl. viij s.

---

(1) C'est ainsi que Du Hotz se plaint ouvertement de l'insuffisance de ses émoluments.

A Michel Francs, sonneur de cornet, pour le semblable somme, icy. . . . . xlj fl. viij s.

A François Cornet, huissier de la chappelle, pour le semblable somme, icy . . . . xlj fl. viij s.

A Frédéricque Houvis et maistre Louys, organistz, pour leurs gaiges, à raison desdits ix pattars par jour pour leurs deux, monte icy . . . . xlj fl. viij s.

A Michel Coeschot, sacristain de ladite chappelle, à raison de six pattars par jour, monte icy . . . . . . xvij fl. xii s.

A Arnould Marichal, accordeur des orgeles, pour ses gaiges, à raison de six pattars par jour, monte icy le semblable somme. xvij fl. xij s.

Somme totale porte en tout. . . . . . ixc lxxix fl. xvj s.

Je, maistre Pierre Du Hotz, maistre de ladite chappelle, dit et certiffie que ce rolle et liste de délivrance est semblable à ceulx du temps feu le commandeur de Castille, et n'ayant diminué ni augmenté aucune chose, en signe de vérité ay signé cestes de ma propre main.

Pierre Du Hotz.

Pierre Du Hotz avait un fils, Charles Du Hotz, qui figure dans la liste en qualité de haute-contre. Voici, à son sujet, une requête curieuse :

À messieurs des finances de Sa Majesté.

Remonstrent ceulx de la chappelle de ceste court, comme Pierkin Du Hot, maistre de ladite chappelle, prétend d'introduire son filz Charles Du Hot, au nombre des chantres de ladicte chappelle, ce qu'il n'a sceu faire du temps du commandeur, estant pour lors vacant ladite place jusques au présent, pour non estre idoine de ladicte place, à cause qu'il est ignorant de son contrepoint, ce qu'il convient surtout le sçavoir, oultre que sa voix est plus servant pour crier que chanter, et l'acceptant viendroit au préjudice desdits remonstrans, avec leur déshonneur, car à peine peult chanter sa partie, au lieu de bien chanter, comme la raison le veult.

Au surplus, veult défrauder mesdits seigneurs, comptant six enfans pour cincq, car du sixième, qu'est de Béthune, tire son payement des despens de bouche par ses parens, et de tout lesdits remonstrans ont bien volu en advertir mesdits seigneurs, affin d'y pourveoir. Quoy faisant, etc.

Cette requête nous apprend un fait connu, mais précieux à recueillir pourtant, à une époque où lentement la décadence commençait à se faire sentir dans l'enseignement musical, aux maîtrises des églises chapitrales : l'obligation, pour les chantres, de savoir le contrepoint. Sans cette science, il était impossible à un exécutant vocal de déchanter à livre ouvert, c'est-à-dire d'improviser la partie chantante voulue, quant au genre de voix dont on était l'interprète, sur la simple inspection de la note du cantique donné.

On y voit aussi combien les chantres étaient chatouilleux à l'endroit de leur exécution, au point de regarder comme un vrai déshonneur, d'avoir, parmi eux, une voix peu harmonieuse et un chanteur médiocrement exercé à gouverner sa partie.

Enfin, le diminutif *Pierkin* appliqué au prénom de Du Hotz, vient singulièrement en aide à l'argumentation que nous avons fait valoir, au sujet du nom de baptême, familièrement transformé aussi, de Pierre, *Pierchen*, De la Rue.

Nous avons déjà cité le chantre Antoine Daleux, dans la notice consacrée à Géry De Ghersem (1). Il se présente encore, comme basse-contre de la chapelle royale, à la date du 8 mai 1579, avec un de ses collègues « sire » Paul de Fratrissart, enregistré au 29 janvier de la même année.

Dans une requête adressée, en 1596, au gouverneur-général des Pays-Bas (2), Jean Turnhout dit qu'il remplissait les fonctions de maître de chapelle à Bruxelles, depuis dix ans, donc à partir de 1586. Pierre Du Hotz aurait-il cessé de vivre à cette époque, et Jean Van Turnhout aurait-il été un remplaçant immédiat? Des recherches ultérieures viendront corroborer ou infirmer ces suppositions.

Il a été dit, au début de cette notice, que Pierre Duhotz

---

(1) Tome II, p. 11.
(2) Tome I, p. 238.

n'avait délaissé aucune composition musicale. Son nom apparaît toutefois, avec une forme latinisée, dans une publication italienne de 1562, dont il a fourni les éléments principaux, à titre de *concinnator*.

C'est Becker qui nous révèle cette particularité. Le nom de Du Hotz n'ayant pas été inséré dans la table alphabétique de l'excellente bibliographie musicale du savant allemand, personne n'y a soupçonné l'existence de ce nom et de l'ouvrage auquel il est rapporté.

Voici le titre exact du recueil de Pierre Du Hotz : *Preces speciales à Petro de Hoto collectæ et per J. de Kerle ad figuras et modus musicos accomodatæ cum quatuor vocibus*. — Venetiis, apud A. Gardanum, 1562. In-4° (1).

On cite aussi Pierre Du Hotz parmi les musiciens belges dont des œuvres sont conservées dans les archives pontificales à Rome.

Il nous plaît de revenir sur une particularité que nous n'avons fait qu'effleurer précédemment, à savoir le parti qu'il y a lieu de tirer des noms du personnel attaché aux hautes dignités de l'État, et même de ceux qui remplissaient, à la cour, des emplois subalternes, pour arriver à l'origine de certains grands musiciens restée enveloppée jusqu'ici du plus profond mystère. Un extrait de répertoire d'un commerçant de Bruxelles, qui fut livrancier de la cour et des grands personnages, en la première moitié du XVIe siècle, extrait qui nous a fourni déjà quelques analogies intéressantes, achèvera, par son dépouillement complet, de donner des inductions dont on pourra recueillir, un jour, le bénéfice.

Alignons les noms de famille qui correspondent à ceux qui ont une notoriété plus ou moins grande dans le domaine de l'histoire musicale :

Aert Goessens, marchant de pièces (d'épices ?). — Anthoine de Court, clerc de despense de Mons de Vueren. — Baptista

(1) Becker, *Die Tonwerke des* XVI *und* XVII *Jahrhunderts*, etc., p. 121.

Guitchardini (1). — Diederyk De Weert. — Jan Van Turnoult. — Monsieur de Richefort. — Pierquen Clemens. — Heer Jean Vander Eycken (2).

La liste elle-même qui suit en offre de nombreux, et sa publication ne peut manquer de suggérer bien des rapprochements utiles aux futurs biographes. Disons auparavant que le Jean Van Turnoult est très-vraisemblablement un parent des musiciens connus sous ce nom, et revendiqués généralement pour la petite ville de Turnhout ; que le Mr de Richefort, sera, sans doute, le Joachim Richefort, chantre de la reine ; qu'enfin Pierquen Clémens, sera le chantre de ladite reine, désigné seulement sous l'appellation familière du diminutif de Pierre.

Cambray, chansteur. — Estien du Chasteau, chansteur. — Gillo, chantre. — Gheerardin, chansteur. — Hans, ministriel. — Herman, chansteur. — Jeronimus de Decker, chansteur. — Jan Brant, chantre de la roynne. — La vesve du maistre des chantres. — Lybeken, organnyst de Saincte-Goelle. — Le maistre des chanttres de Saincte-Goelle. — Le trompette de monsieur de Gasbeke. — Le Grant, orphèvre, violeur à la roynne. — Le coustre de la Magdalenne. — L'omme qui illumine les livres des muessikes (3). — Maistre Simon Sauvaige, chantre à la roynne. — Messir Haindryck Verbrecht, chappelain de saincte Goelle. — Messir Philippe, chappelain de monsieur de Mollembais — Messir Jan Dottegny, chappelain de monsieur de Sombrest. — Macabeus, trompette. — Messir Jochem Rechefort, chantre de la roynne. — Maistre Jan Maes, fourir des chanttres de la roynne. — Maistre Jan qu'il escrypt la mussicque à Mallinne. — Maistre Rogier, organnist de la roynne. — Machyl, chanttre à la roynne. —

(1) Nous le consignons ici, parceque l'auteur de la *Description de tout le Païs-Bas* a élucidé bien des questions relatives à des illustrations musicales.

(2) *Archives générales du Royaume*. Registre communiqué par M. Galesloot.

(3) S'agit-il de Pierre Alamire ? Il y a encore : « Le Franssoys, libraire, quy escript les livre à la roynne. »

Peeter Was, chansteur. — Piercquen, chantre à la roynne. — Philips, trompette de la ville. — Philips, le chainteur. — Rychaert de Mont, ghuyterneur de l'empereur. — Robbert de Weert, chansteur, devant la Lycorne.

Pour bien entendre cette liste, il convient de rappeler qu'il y avait, sous le règne de Charles-Quint, trois chapelles musicales : une à Vienne, au service de l'empereur, une à Madrid, au service du même monarque, comme roi d'Espagne, et une troisième à Bruxelles, moins nombreuse, mais très-importante au point de vue de l'art, au service des princes gouverneurs-généraux des Pays-Bas.

Les musiciens du chœur et de l'orchestre ici mentionnés, appartenaient donc à la chapelle de Marie de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, moins quelques noms désignés comme faisant partie de la musique de Charles-Quint ou du jubé de Sainte Gudule, ou de quelqu'autre personnage influent.

VII.

Ruckers (Jean),

Célèbre facteur de clavecins, à Anvers, pendant la première moitié du XVII[e] siècle. — La famille Ruckers est-elle allemande ? — Christophe Ruckers, organiste à Termonde, en 1549. — Généalogie des Ruckers anversois : Hans Ruckers, père, Jean et André Ruckers, fils. — Documents authentiques y relatifs. — Les travaux de Jean Ruckers. — Description détaillée d'un élégant clavecin de lui datant de 1627. — Les marques de fabrique des trois Ruckers. — Leurs inscriptions. — Clavecins d'André Ruckers. — Examen d'un de ces instruments datant de 1651. — Clavecins de Hans Ruckers. — Authenticité douteuse de celui de 1590, conservé à Paris. — Virginale de Jean Ruckers, expédiée, en 1638, à Londres. — Correspondance qui la concerne. — Jean Ruckers y est appelé « le meilleur maître » des Pays-Bas. — Ce qu'on entend par virginale. — Fin d'une carrière brillante. — Élisabeth Ruckers, l'enfant unique de Jean Ruckers. — La réputation du maître prolongée au XVIII[e] siècle. — Jérôme Mahieu, facteur de clavecins à Bruxelles. — Somptueux clavecin Ruckers,

décrit en 1770, par Burney. — Modernisation profanatrice de cet instrument. — Erreurs de M. Ernest David. — Méprises de Fétis, au sujet de Pascal Taskin et de sa famille. — Agrandissements préjudicieux opérés aux Ruckers, au commencement du XVIII[e] siècle. — Un Jean Ruckers modifié ainsi, en 1625, par Van Blankenburg. — Conservation intégrale du Jean Ruckers de 1627. — Travaux de rafraîchissement exécutés au gracieux instrument.— Lettre explicative à cet égard. — Éloges à qui de droit.

On pourrait croire, en visitant le beau musée de Munich, que la famille Ruckers est d'origine allemande. On y voit, en effet, le portrait d'un fameux maréchal-ferrant (serrurier), Thomas Rucker d'Augsbourg, peint en 1574. Il exécuta, en la même année un chef-d'œuvre d'art, offert par le magistrat d'Augsbourg à l'empereur Rodolphe II, et qui porte la signature : « THOMAS RUCKER FECIT, 1574. » C'est presque la marque d'un clavecin anversois (1).

Ces suppositions s'évanouissent devant la mention faite en 1549, et plusieurs années suivantes, d'un certain Christophe Ruckers, organiste à Termonde : une preuve d'abord que la famille de facteurs de clavecins anversoise était bel et bien flamande ; une autre preuve, celle-ci par simple induction, qu'un Christophe Ruckers, fils de Christophe, aura pu être facteur de clavecins un demi-siècle plus tard, car le musée de Namur renferme un de ces instruments, indéterminés jusqu'ici, quant à leur auteur, et dont la rosace offre les lettres C-R (2).

Les noms de baptême se transmettaient souvent de père en fils, comme cela se voit encore aujourd'hui. Tous les Ruckers, adonnés à l'art de la lutherie, étaient organistes.

M. Génard donne, pour la famille auversoise, les renseignements suivants : « 1579. Jean Ruckers, le vieux, facteur de clavecins, franc-maître en 1579. — .... André

---

(1) Voy. *Das beyerische national Museum*. — München, 1868, p. 211 et 217.

(2) Nous y reviendrons plus loin.

Ruckers, le vieux, fils de maître. Facteur de clavecins. — 1611. Jean Ruckers, le jeune, fils de maître, admis en 1611 (dans la corporation de Saint-Luc); sa dette mortuaire fut payée en 1642-43. Facteur de clavecins. — .... André Ruckers, le jeune, fils de maître. Facteur de clavecins. »

Hans Ruckers, c'est-à-dire Jean Ruckers, le vieux, contracta mariage avec Adrienne Knaeps. Son fils Jean Ruckers, le jeune, épousa, le 14 novembre 1604, à Notre-Dame à Anvers, Marie Waelrant, de la famille du célèbre musicien Hubert Waelrant. Il mourut, en 1642-43; du moins, dit M. Génard, le *Busseboek* prouve qu'à cette époque on paya sa dette mortuaire [1].

M. Léon de Burbure a réussi à découvrir les actes de naissance de cet artiste ainsi que de son frère André Rukers, dit le vieux. Le premier fut baptisé, à la cathédrale, le 15 janvier 1578; l'autre, le 30 août 1579. Le musicologue a trouvé, en outre, les noms de deux autres fils de Hans le vieux, omis dans le relevé de M. Génard: François, l'aîné de tous ses enfants, baptisé le 28 mars 1576, et Antoine, le quatrième, baptisé le 9 avril 1581.

« On peut conclure de ces diverses dates, ajoute M. de Burbure, que Hans, le vieux, était déjà marié en 1575, et qu'il serait né au plus tard vers 1555. Quelqu'invraisemblant que puisse paraître le fait, il semble hors de doute que Hans, le vieux, quoique membre de la gilde de Saint-Luc depuis 1579, n'a été reçu dans la bourgeoisie d'Anvers, qu'en 1594. Un Hans Ruckers y fut, en effet, inscrit, le dernier jour de février de cette année, comme natif de Malines, fils de François Ruckers, et exerçant l'état de facteur de clavecins [2]. »

Des recherches ultérieures, faites par MM. Rombouts et Van Lérius, corroborent et amplifient ces renseignements,

---

(1) *Revue d'histoire et d'archéologie*, t. I, p. 258 et suiv.

(2) *Recherches sur les facteurs de clavecins et les luthiers d'Anvers*, etc., p. 23 et 24. Malines, on le voit, nous ramène vers Termonde.

en enregistrant, entre autres, la date de décès de Hans Ruckers, le vieux, que M. Léon de Burbure n'avait donnée que d'une façon dubitative. Transcrivons ces informations, d'après l'ordre qu'elles occupent dans le *Liggere* de la corporation de Saint-Luc d'Anvers :

1579. — Hans Ruyckers (Ruckers, de oude), claversinbalmakere[1].

1610-1611. — Hans Ryckers (Ruckers, de oude), clavesingelmaker [2] 6 oct. 1588, — 2 oct. 1589. — Hans Ruckers (de oude), claversigmaker [3].

1611. — Dit syn de meesterssonen... Hans Rükers, sone, clavesigmaker [4]. 18 sept. 1611. — 18 oct. 1612. — Van den sone

---

(1) *Liggere*, p. 268. — « Jean Ruckaerts et Adrienne Cnaeps, mariés le 25 juin 75 (1575). Témoins Martin Van der Byest, Adam Boest. » — *Registres de mariage de l'église de Notre-Dame.*

« Jean Ryckaert est mentionné parmi les locataires de la fabrique, dans les comptes de l'église de N.-D, de la noël 1593-1594, jusqu'à la noël 1594-1595.

« Recettes des droits d'enterrements, dits *kercklyken*, de l'année 98 (1598). Jean Rycardt, 4 fl. 1 sous 6 den. ». *Comptes de l'église de N.-D., de la noël* 1597-1599.

« A Jean Ruckers, pour l'entretien des orgues, ses gages de deux années, à raison de 6 lib. par an, payé pour les années 98, 99 (1598-1599) à la St-Bavon, 12 lib. — *Compte de l'église de N.-D., de la noël* 1597-1599. — André Ruckers, fils de Jean, le vieux, ayant été baptisé le 30 août 1579, et Jean Ruckers, le jeune, s'étant marié le 14 novembre 1604, il ne reste pas de doute que le paiement pour l'année 1599 n'ait été mérité par l'un deux, puisqu'ils exerçaient tous deux la profession de facteur de clavecins.

(2) Page 307.

(3) Page 337.

(4) Page 476. 18 février 1618. — « Payé à maître Jean Ruckers, pour avoir accordé l'orgue, le terme échu à la St-Jean 1617, 30 florins. » *Journal de l'église St-Jacques de* 1615-1618. Même paiement pour les années 1619-1622.

1623. — « Adi, 5 octobre, payé à maître Jean Ruckers, ses gages d'une année pour avoir accordé l'orgue, échus à la St-Jean 1623, à la quelle date nous l'avons congédié, 30 florins. » *Journal de l'église St-Jacques de* 1623-1626.



MARQUE DE JEAN RUCKERS,

facteur de clavecins, à Anvers.



MARQUE D'ANDRÉ RUCKERS,

facteur de clavecins, à Anvers.



MARQUE DE HANS RUCKERS,

facteur de clavecins, à Anvers.

van Hans Ruckers (den oude, clavelcmbelmaker)... 6 gul. (1).

Dans toute cette généalogie, c'est Jean Ruckers, fils de Hans, qui nous intéresse le plus pour le moment, d'abord parceque personne jusqu'ici ne s'est occupé de lui d'une façon spéciale (2), ensuite parcequ'il nous est resté de son œuvre un spécimen admirable, heureusement sauvé de la dévastation, et où son génie se révèle en entier.

Ce spécimen curieux, dont on voit ici une splendide héliotypie, est réellement unique, en ce sens que, sauf celui du musée-Clapisson à Paris, orné, à l'extérieur et à l'intérieur du couvercle, de peintures de David Teniers (?), notre instrument porte seul un cachet de peinture artistique du pays.

En effet, le beau clavecin Jean Ruckers appartenant à

En 1631-1634, Jean Ruckers, le jeune, accorda l'orgue. Il reçut, le 6 janvier 1634, 28 florins pour l'entretien de l'orgue, et encore actuellement une somme égale, de 1635-1642.

13 septembre 1643. — Payé à Paul Cruyt et à Édouard Snayers, comme tuteurs des héritiers de feu maître Jean Ruckaerts, 14 mois de gages, pour avoir accordé l'orgue, à raison de 28 florins par an, 32 fl. 13 sous. » — *Journal de l'église St-Jacques de* 1641-1644.

Enterrements, dits *kerklyken*, quartier sud. 1642. — 1er octobre. Jean Ruccarts, 16 fl. 6 sous. » — Testaments et droit de présence des marguilliers. 1642, 22 décembre. — Item, Jean Ruckers, 25 fl. — *Compte de l'église de N.-D., de la noël* 1641-1642.

(1) Page 481.— Le nom de Ruckers, disent MM. Rombouts et Valerius, se lit comme suit, dans les registres des baptêmes de l'église de Notre-Dame: Jean Ruyckers, Rueckers, Rieckers, Ruckaers. Dans un acte de baptême de l'église de St-Georges, de l'année 1665, le nom d'Anne Ruckers, fille d'André Ruckers et de Catherine De Vriese, est écrit Rikaert.

Le nom de famille Ruckers dérive du pronom Richard, en flamand Ruckaert ou Ryckaert, en latin, Richardus. Ruckers est une abréviation qui veut dire fils de Richard, en flamand Ruckaerts ou Ryckaertszoon.

(2) Fétis consacre une courte notice à Hans Ruckers et aux deux André Ruckers, appelés récipoquement *jeune* et *vieux*. Jean Ruckers est passé sous silence.

M. Pigeory à Paris ([1]), comme celui que l'on conserve au *South Kensington museum* de Londres, ainsi qu'un de ces instruments dûs à Hans Ruckers, ont tous sur leurs panneaux extérieurs et le dessus du couvercle, un revêtement de laque de Chine à figurines japonaises dorées, qui, bien qu'ingénieusement conçues et nuancées, n'en portent pas moins un cachet exotique, la physionomie d'un art qui ne nous est point propre, et qui n'est ici, à tout prendre, qu'une habile imitation.

Dans les gracieux médaillons entourés de cartouches dorés, coquettement enroulés, aux encadrements capricieusement diversifiés, qui ne reconnaît une œuvre d'art des Pays-Bas? Combien d'ornements de ce genre offrent les tableaux, les gravures et les meubles de nos Flandres?

Le dessous du couvercle représente un paysage, au coloris sévère et vigoureux, de notre école flamande à sa plus belle époque. Le peintre a représenté un port du nord de l'Italie. Des vaisseaux et des barques voguent sur une mer calme. Les uns arrivent; on aperçoit de loin la voile d'autres embarcations. Des matelots jouent aux dés, en se reposant sur le rivage. Un mendiant importune deux marchands arméniens. Un cavalier disparaît au fond d'un chemin, et un phare, plus ou moins en ruine, se dresse au second plan. C'est bien là la création d'un enfant d'Anvers, de la reine de l'Escaut, dont le commerce se répandait par la navigation, alors comme aujourd'hui, dans tout l'univers.

Au dessus du paysage, dans le coin gauche de l'angle, se trouve une inscription en caractères noirs sur fond d'or, portant ces mots: MVSICA DONVM DEI. Le tout est entouré d'ornements de la même teinte.

La table d'harmonie, en bois de sapin d'une minceur

---

(1) L'*Illustration* de Paris (nº du 13 mars 1858), y consacre un article spécial accompagné d'une gravure, reproduite en tête de la notice de M. de Burbure.

incroyable, paraît faite d'une seule pièce, tellement les planches sont ajustées avec habileté. Deux siècles et demi n'ont pu les faire dévier d'un comma [1]. Cette table est couverte de fleurs et de fruits artistement peints. A gauche, une guirlande de roses, de lis et d'autres fleurs éclatantes, entourent la marque de fabrique du maître.

C'est une figure ailée, assise de profil, mais dont la tête est tournée de face, et qui joue de la harpe. D'un côté du génie, se détache à vide un I, et, de l'autre, un R. La figure, en plomb répoussé, est dorée.

Le clavier est un peu usé dans le médium. Les touches sont ornées, au fronton, d'une charmante sculpture dorée, rappelant tout à la fois la renaissance et quelque chose des ornements trilobés, qu'offrent les rosaces ou les meneaux de la fin du xv[e] siècle.

Les panneaux entourant le clavier, sont noirs avec une mosaïque dorée, en style du xvii[e] siècle, et un encadrement de filet blanc. Au dessous de la mosaïque principale, on lit l'inscription suivante, qui s'étale le long du clavier en lettres noires sur fond doré : JOANNES RVCKERS FECIT ANTVERPIÆ.

La. date 1627 se trouve marquée en chiffres arabes rouges, sur la table d'harmonie, un peu au dessus de la rosace.

Les lanières, découpées en style du temps, sont de cuivre doré. Deux registres, opérant sur deux rangées de sautereaux, font saillie, à l'aide de deux touches, du côté de la serrure, c'est-à-dire au chevet extérieur de la caisse, à droite de l'exécutant. Le fronton de ces touches est également sculpté et doré. Les touches du clavier, au nombre de cinquante-trois, forment quatre octaves et demie, moins une note. La longueur du clavier mesure à peine soixante-seize cen-

---

(1) Voir, à ce sujet, l'extrait de l'*Encyclopédie méthodique* dû à Hullmandel, et rapporté dans le t. I[er] de ce livre.

timètres. L'instrument entier ne comporte, dans sa longueur régulière, qu'un mètre quatre-vingt-six centimètres.

Le clavecin repose sur un pied élégant, en moulures faites au tour et d'une délicatesse parfaite. Quand le couvercle est levé aux trois quarts, c'est vraiment merveille de le contempler à distance. On voit d'abord le délicieux paysage avec son encadrement doré. Dans une autre teinte, apparaît ensuite, entourée d'une bande en or, la splendide table d'harmonie, qui rappelle, à s'y méprendre, les anciens cuirs dorés et fleurdelisés qui servaient de tenture à nos demeures flamandes et qu'on appelait *cuirs de Cordoue.*

En dessous, les cartouches si pleins de goût se détachent sur un fond en laque rouge, de ce beau rouge à la Leys. Enfin, les sveltes supports impriment à tout cet appareil sonore quelque chose de diaphane, d'élancé comme l'oiseau, dont on a dit que quand il marche, il paraît avoir des ailes. C'est bien de meilleur goût, à notre avis, que les richesses profuses déployées dans les sculptures et les incrustations.

Nous ferons remarquer ici, que nous avons examiné les Ruckers connus en Belgique, et vu les dessins de ceux des musées de Londres et de Paris, et que partout nous n'avons rencontré que trois genres de rosaces. Elles représentent des génies ailés. Celles aux initiales H-R et A-R sont assez petites. Le génie a des formes dures, étriquées et d'une grande maigreur. La tête est de profil, comme la pose de la figure.

La rosace de Jean Ruckers offre, au contraire, un dessin large. Le génie est plein d'élan et de puissance. Il joue également de la harpe, et la tête, qui se présente de face, les cheveux au vent, est pleine de caractère et d'érergie. La pose est fière et hardie. L'ensemble est plus grand, et les lettres J-R entourent la figure comme les deux autres marques.

On dirait, en examinant notre rosace, qu'elle est beaucoup plus moderne. Pourtant, notre clavecin est, comme on

a vu, de 1627; celui de Hans Ruckers, du musée archéologique d'Anvers, date de 1611, et celui d'André Ruckers, au même établissement, porte 1613.

D'autres instruments des mêmes facteurs ont été examinés par nous, et nous n'avons pu découvrir que les trois modules donnés, en grandeur naturelle, en regard de cette page.

Les inscriptions, toutefois, varient entr'elles. Notre clavecin porte : JOANNES (la rosace donnant J-R) RVCKERS FECIT ANTVERPIÆ. L'instrument de M. Pigeory fournit, en plus, l'accusatif ME, avant le verbe FECIT. Celui de Hans Ruckers, du musée d'Anvers, présente littéralement la même légende que celle figurant sur notre clavecin, c'est-à-dire la légende qui commence par JOANNES. La rosace était marquée H-R, il en résulte que c'est à cette marque de fabrique que l'on doit se rapporter pour distinguer les œuvres du père et du fils ; car, autre fait à constater, l'instrument de Paris qui est de 1590, donne HANS, au lieu de JOANNES. Voilà deux inscriptions du même auteur qui ont l'air de se contredire. La rosace éclaircira le tout (1).

Des nombreux clavecins d'André Ruckers qui se rencontrent encore (2), deux seulement ont conservé leur inscription : celui de Londres, sur le quel ont lit : ANDREAS RUCKERS ME FECIT ANTWERPIÆ, 1651 ; et un autre de 1634, qui se conserve dans un obscur village de Flandre.

Les trois types de rosaces admis, malgré les différences

---

(1) Les initiales à jour des rosaces, qui ne tiennent qu'à un fil, pour ainsi dire, sont exposées malheureusement à une détérioration très-rapide.

(2) La plupart étant incomplets, celui-ci pour le clavier, celui-là pour le couvercle, un autre pour la table d'harmonie, les antiquaires s'en soucient médiocrement et dédaignent d'en encombrer leurs magasins. De là vient que l'un après l'autre sont mis en pièces par leurs propriétaires, et servent à allumer leurs poêles. Qu'est devenu, par exemple, celui qui se trouvait jadis au couvent d'Hanswyck à Malines ? Voy. GÉNARD, *Revue d'histoire et d'archéologie*, t. I, p. 462.

des inscriptions, on peut nettement distinguer les œuvres qui appartiennent au père, de celles qui concernent le fils. Du reste, le fils n'a jamais pris le nom de Hans, ni dans la marque de fabrique, ni dans les inscriptions. Les comptes seuls, dont nous avons publié des extraits, assignent indifféremment au père et au fils le nom de Hans.

André, le vieux, ou André, le jeune, fils du premier, ont-ils eu la même rosace, les mêmes procédés de fabrication et de décoration ? Toujours est-il que les clavecins, portant les initiales A-R, offrent entr'eux fort peu de différences. Ceux disposés en forme de harpe, ont la physionomie moins gracieuse, moins régulière et plus lourde, que les instruments similaires de Hans et de Jean.

Il sont tous recouverts, à l'intérieur, de papier peint, portant au couvercle des devises ornées de fleurs, d'animaux et d'autres enjolivements peu artistiquement disposés. Du papier, à dessins noirs et blancs, couvrent les parois entourant le clavier, ou les claviers, car certains instruments ont des claviers superposés. L'extérieur de la caisse est peint en brun, avec quelques grossiers fleurons et encadrements blancs. Celui de Londres est exceptionnellement en noir.

Le plus ancien de ces instruments, celui du musée d'Anvers, date de 1613; le moins vieux est celui de Londres, qui remonte seulement à 1621. Nous avons lieu de croire que celui-ci appartient à André Ruckers, le jeune. A priori, le style accuse certaines différences. En confrontant les dates, on obtient l'âge de 72 ans pour André, le vieux, et l'âge de 44 ans pour André, le jeune. Le premier devait, en 1651, avoir cédé le commerce des clavecins à son fils. En outre, selon Fétis, Franck ornait les instruments du fils d'André Ruckers de fleurs et d'animaux. Cela se remarque sur le clavecin de Londres.

Le petit clavecin carré que nous connaissons de ce maître (le vieux ?) est le seul de ses instruments qu'il nous ait été permis d'apprécier convenablement, sur le rapport

de la sonorité. Cette sonorité est distinguée, précise et vigoureuse, vu les moyens mécaniques employés pour l'obtenir. Nous avons été surpris autant que charmés, à l'audition de cette épinette. Rien d'étonnant, d'après cela, si Burney, qui n'estime pas beaucoup les grands clavecins d'André, ait fait une réserve, quant aux instruments de petite dimension de ce facteur (1).

Traduisons ici la description du clavecin du *South Kensington museum*, due au chef de la famille Broadwood, qui a fait généreusement don de l'instrument au gouvernement anglais. Ce que cet éminent facteur de pianos, qui est en même temps un habile archéologue, dit de la sonorité du clavecin que mania Hændel, s'applique généralement à tous les clavecins du XVII[e] siècle. Delà résulte qu'une étude acoustique de ces vénérables reliques devient presque une impossibilité. Tout au plus nous est-il donné d'apprécier leur mécanisme, qui, à quelques détails insignifiants près, est identique. D'ailleurs, sur cette matière, Hullmandel et d'autres ont écrit des choses qui ne sauraient être amendées.

« Cet intéressant souvenir de Hændel est aussi digne d'attention, en ce qu'il est un des instruments les mieux construits sortant des ateliers des célèbres manufacturiers, la famille Ruckers d'Anvers. Il n'est remarquable par aucune beauté de décoration, sauf l'ornementation conventionnelle de l'époque; mais la structure montre beaucoup d'art dans la manière de faire, et par là l'on voit que le clavecin était presque à l'état de perfection, au XVII[e] siècle.

« Les deux claviers étaient employés pour obtenir plus de variété dans les tons. Le plus bas, muni de marteaux frappant sur deux jeux de cordes, dont l'un était accordé une octave plus haut que l'autre, était le plus élevé en ton; le clavier supérieur, n'opérant que sur un jeu de cordes, était

(1) Voy. *La musique aux Pays-Bas*, t. I, p. 194 et 195.

le plus bas. Mais le clavier inférieur pouvait n'agir que sur une rangée de cordes, au moyen de clefs que le musicien ôtait. En touchant les notes, on reconnaît une qualité de son particulière, notamment dans le haut, et un timbre incisif, mais doux et délicat, témoignant de la beauté primitive de l'instrument.

« On peut supposer que les touches ne sont pas du temps de Hændel. Nous ignorons par qui les claviers qui existent maintenant ont été mis, ni quand, mais la mode des touches blanches et noires est indubitablement moderne [1]. On ne peut douter qu'il n'y ait eu des touches proportionnées au reste du clavecin ; nous pouvons supposer qu'elles ont été usées, pour donner une raison à la substitution de celles qui existent.

« Le corps de bois, verni en noir, les charnières de cuivre, les ornements et les devises, sont dans le style de l'époque. A l'intérieur du couvercle est écrit : SIC TRANSIT GLORIA MUNDI, sur le battant du haut : MUSICA DONUM DEI, et sur la bande étroite de bois, au-dessus des touches supérieures : ANDREAS RUCKERS ME FECIT, ANTWERPIÆ, 1651. Sur la planche d'harmonie, on lit 1651, et, dans la rosace ornementale, les initiales A-R.

« Parmi les fleurs représentées sur la table d'harmonie, on voit un concert de singes ; l'un bat la mesure, un autre joue de la viole de gambe, etc.

« Une troisième devise existait, il y a à peu près quinze ans : ACTA VIRUM PROBANT. Elle fut effacée par un ouvrier occupé à raccommoder la planche (munie de cette devise) où se trouvait la serrure, et qui avait été fendue.

« Comme instrument, ce clavecin a vécu. On ne sait plus l'accorder, et tout essai de ce genre pourrait devenir désastreux, car la planche d'harmonie céderait. C'est

---

(1) Ceci n'est pas exact. Les touches du clavecin de Jean Ruckers de 1627, dont l'authenticité ne saurait être contestée, sont blanches et noires.

ainsi que, pour pouvoir conserver le bois, l'on ne peut l'accorder (1).

JOHN BROADWOOD et fils. »

Hans Ruckers, le fondateur de cette remarquable famille d'artistes, a été certainement un homme des plus instruits, tant comme facteur d'orgues que comme fabricant de clavecins (2). Il a laissé d'énormes souvenirs dans l'histoire, et Burney le place bien au-dessus de ses fils.

Il ne négligea point l'ornementation de ses produits, puisque le clavecin de Paris, qui est le plus ancien que nous connaissions (1590), est en laque de Chine noire, à fleurs et à arabesques dorées et mi-relief. La caisse repose sur un support délicatement sculpté et doré également. Les deux claviers superposés ont été accordés, dit Fétis, le clavier supérieur à une octave au-dessus de l'autre. Les touches sont concaves et son fronton est doré. Son inscription a déjà été citée ici.

Fétis possédait une épinette rectangulaire du même maître, datée de 1610. Le son de cet intéressant petit instrument est très-beau et très-saillant. Mais le meuble est des plus primitifs, malgré les traces de dorure qu'il porte. Le couvercle de l'instrument n'existe plus.... Peut-être portait-il de précieuses peintures (3) !

Le clavecin du musée d'Anvers, également rectangulaire, n'a qu'un seul clavier de trois octaves et demie. Le fronton des touches est sculpté, et porte des traces de couleur

---

(1) FÉTIS, dans sa *Deuxième lettre sur l'Exposition internationale de 1862*, que publie la *Revue et Gazette musicale de Paris*, attribue erronément le clavecin en question à Hans Ruckers : « Hændel, dit-il, se servait aussi d'un clavecin de Hans Ruckers, précieuse relique conservée aujourd'hui dans le musée instrumental de Mr H. Broadwood, à Londres. »

(2) *Musique aux Pays Bas*, t. I, p. 65 et suiv.

(3) A cela rien d'étonnant, comme le constate M. De Burbure, puisque les couvercles ornés de peintures étaient transformés, par le brocantage, en tableaux spéciaux.

rouge. La table d'harmonie est parsemée de fleurs et de dessins assez grossièrement peints. Autour du clavier, les panneaux sont couverts de papier noir et bleu. L'extérieur même de la caisse est en papier, fond jaune, avec une très-jolie ornementation en style renaissance.

Le support, à moulures faites au tour, a été primitivement peint en rouge à filets d'or. Le couvercle est également enlevé. Chaque touche ne fait manœuvrer qu'un seul sautereau. Donc, une seule corde vibre pour chaque note, ce qui donne une sonorité bien mince, bien grêle. Ce clavecin date, comme on a vu, de 1611. M. Snoeck possède, dans sa riche collection, un clavecin du maître ayant quasi la même forme. Il est peint en brun, avec dorures, et offre le millésime 1614.

Voilà tout ce qui nous reste des œuvres de ce grand artiste, qui a apporté, d'après Van Blankenburg et bien d'autres spécialistes, de si éminents progrès dans la lutherie, et dont les produits s'exportaient jusqu'en Orient (1). Avions-

---

(1) En inspectant ces trois derniers produits de Hans Ruckers, on trouve quelque chose de naïf, de timide, de tâtonnant et de gauche dans leur structure ainsique dans leur ornementation. L'usage du clavecin était-il encore limité généralement dans la bourgeoisie, ou bien la facture de cet instrument n'admettait-elle point alors des enjolivements riches et élégants ? Cela nous fait douter sérieusement de l'authenticité intégrale du clavecin de Hans Ruckers, de 1590, existant à Paris. Il y a là déjà toute la profusion splendide de la première moitié du XVII[e] siècle, répandue par les fils du maître dans leurs produits facturés trente ans plus tard. A notre avis, la date 1590 est fautive, avant tout, et si une restauration a été pratiquée à l'instrument, le nom de baptême Hans aura été erronément employé pour celui de Jean, qui, à en juger par une description très-exacte du meuble, ne peut être que l'auteur de l'instrument.

Hans Ruckers passe, dans l'histoire, pour le père du clavecin, uniquement, dit C. Montal, « pour les perfectionnements qu'il y introduisit, en portant, vers la fin du XVI[e] siècle, à quatre octaves l'étendue du clavier, qui jusque-là n'avait eu, comme le clavicorde, que trois octaves ou trois octaves et demie. » Or, ces quatre octaves, *ut* à *ut*, ont été portées, par Blauchet, élève de Taskin, à cinq octaves, *fa* à *fa*. N'est-ce point alors que l'interpolation du nom Hans a eu lieu ?

nous tort de dire, au début de ce paragraphe, que le clavecin de Jean Ruckers, de 1627, tel qu'il nous a été conservé par des mains pieuses, est un des spécimens les plus intéressants et des plus complets qu'aient fournis les ateliers de la célèbre famille anversoise ?

Il a dû en fabriquer de plus grand modèle, mais point d'une aussi ravissante élégance. C'est, à tout prendre, un vrai clavecin de femme du grand monde, svelte, gracieux, admirablement proportionné à un salon où des meubles mignons et éblouissants domineraient. Des débris d'un clavecin à deux claviers, peint en bleu de ciel avec filets en or pâle, nous permettent de fournir ici un élément de comparaison qui dispensera de tout autre commentaire : le fronton des touches dudit clavecin et le fronton des touches du clavecin de 1627. Quelle différence dans la forme de leurs enjolivements respectifs ! L'un accuse un énorme appareil instrumental, pouvant malaisément trouver place dans un salon de grande étendue ; l'autre annonce quelque chose de délicat comme coupe et d'harmonieux comme ornementation, recevant de ce qui l'entoure un attrait séduisant et le donnant de même. On en jugera par le dessin des deux frontons :





Rien d'étonnant si, en 1638, on estimait Jean Ruckers, alors sans doute à l'apogée de son talent le « meilleur maître » des Pays-Bas. Voici ce qui motiva d'ailleurs ce jugement si flatteur :

Le livre de Sainsbury [1], qui nous apprend à quel point les clavecins de Jean Ruckers étaient estimés en Angleterre,

---

(1) *Original impublished papers illustrative of the live of sir Peter Rubens.* — London, 1859. in-8°, p. 208 et suiv.

offre plusieurs lettres échangées, en 1638, entre le peintre Gerbier et sir Fr. Windebanck, secrétaire particulier du roi Charles Ier, lequel chargea le représentant anglais à Bruxelles de lui procurer un bon *virginal* construit par le facteur anversois.

« Jean Ruckers en avait précisément un à vendre, qui avait été fait pour l'archiduchesse Isabelle, et qui devait certainement être d'un luxe peu ordinaire. D'abord il était à double queue (?) et à quatre registres, et le clavier était placé à une des extrémités. Ensuite, la partie intérieure du couvercle était ornée d'un paysage qui représentait une vue du parc de la princesse, et au-dessus du clavier régnait une frise peinte par Rubens, et sur laquelle étaient figurés l'Amour et Psyché. Dirait-on que le facteur ne demandait de ce virginal que vingt-cinq livres sterling, et qu'un instrument non décoré de peintures coûtait quinze livres seulement (1) ? »

L'instrument n'ayant pas répondu à l'attente, sous le rapport du mécanisme, Gerbier manda à son correspondant anglais qu'il en ferait immédiatement faire un autre « par le même Mr Rickaerts, le meilleur maître » du pays, lequel, ajoute-t-il, lui a dit, que le « virginal ne peut être réparé, et qu'il n'y en a pas d'autre en vente. » Avait-il été mal emballé, et endommagé durant le trajet par mer?

Nous donnons cette partie de correspondance, traduite presque littéralement, pour rester fidèle au plan que nous nous sommes tracé, en publiant les documents intéressant notre histoire musicale, munis de commentaires et destinés à servir de preuves irréfragables aux futurs historiens de la musique de nos contrées (2).

---

(1) *L'art universel*, du 1er avril 1874.

(2) Inutile, croyons-nous, de faire connaître ici le principal personnage de cette correspondance, Balthasar Gerbier, diplomate, peintre et architecte flamand, sur lequel on trouvera dans la *Biographie générale* de Didot une très-intéressante notice, résumée d'après le *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, année 1856.

B. Gerbier a sir Fr. Windebanck.

Bruxelles, 30 janvier 1638.

Très-honorable monsieur,

Le virginal [1] sur lequel j'ai des vues, est un excellent instrument, fait par Joannes Rickaerts d'Anvers. C'est une double queue ainsi nommée, ayant quatre registres, et le clavier placé au bout. Le virginal fut fait pour feue? l'Infante; il a une belle peinture à l'intérieur du couvercle, représentant le parc de l'Infante, et à l'ouverture, où se place l'exécutant, une peinture de Rubens, représentant l'Amour et Psyché [2]; le marchand en demande l. 30 st. (750 fr.) Les virginals sans peintures coûtent l. 15 st. (375 fr.) Votre Honneur aura le temps de réfléchir au prix, car je puis tenir le virginal assez longtemps dans ma maison. Je prends congé de vous et reste de votre Honneur, etc.,

B. Gerbier.

—

Sir Fr. Windebanck a B. Gerbier.

Westminster, 7 février, 1638.

Monsieur,

Dans une lettre particulière, vous voulez bien me donner un témoignage du soin que vous avez de ma petite affaire privée concernant le virginal, et je vous en remercie de tout cœur. Si l'instrument est bon comme son, je ne regarde pas beaucoup aux accessoires tels qu'ornements ou peintures, et ainsi si vous pouviez en rencontrer un très-bon, mais simple et

(1) Instrument du genre de l'épinette, mais de forme rectangulaire comme un petit piano-forte. Je me souviens de deux encore en usage, appartenant au maître de chapelle du roi. Leur nom est dérivé de ce que les jeunes filles s'en servaient. Sir John Hawkins (*Histoire de la musique*, vol II, p. 442,) en parle comme des épinettes, quoique sous un autre nom; mais Nares décrit leur construction comme étant toute différente (*Glossaire des auteurs anglais*, par Nares.)

(2) Le *Catalogue raisonné* de Smith ne décrit que la peinture de l'Amour et Psyché, n. 1107: « La nymphe est représentée nue, une lampe en main, regardant avec une fatale curiosité son amant, endormi sur un lit. Gravure anonyme; voyez aussi le dernier article moins trois (p. 245,) de « l'inventaire » de la succession de Rubens: « Psyché endormie avec l'Amour sur un lit d'ivoire. »

Cette note et la précédente émanent de Sainsbury.

sans toutes ces curiosités, je le choisirais de préférence. Mais je prendrai en cela conseil de notre ami commun M. Norgat, dont l'expérience en de telles choses est grande, et alors je prendrai la liberté de vous faire connaître mes désirs. Vous assurant de ma fidèle amitié et vous faisant une prière de vous servir de moi librement, car par vos fréquentes civilités, vous m'avez obligé à être, Monsieur,

Votre serviteur très-fidèle,
FRAN. WINDEBANCK.

—

Le 2 de mars suivant, sir F. Windebanck, écrit à B. Gerbier de lui envoyer le virginal mentionné dans sa première lettre, s'il est aussi bon qu'il le représente comme beau d'extérieur, et qu'il lui donnera satisfaction, quant au prix, sitôt qu'il voudra.

—

SIR FR. WINDEBANCK A L. GERBIER.

Westminster, 20 juin 1638.

Monsieur,

Le virginal, que vous m'avez envoyé, est arrivé sain et sauf, et je souhaiterais qu'il me fût aussi utile que je sais que vous le désiriez. Mais l'ouvrier qui le fit, se trompa souvent, et il y manque 6 ou 7 touches, de façon qu'il est complètement hors de service. S'il pouvait le réparer, ou bien l'échanger contre un autre qui aurait plus de touches, ce serait bien; mais pour ce qu'il en est, notre musique est gâtée (1). Cependant, je vous suis très-obligé, et je reconnais vous devoir autant de remercîments que si c'était l'instrument le plus exquis du monde. En cette qualité, je vous prie de me considérer

Votre ami fidèle et obligé pour vous servir,
FRAN. WINDEBANCK.

—

B. GERBIER A SIR FR. WINDEBANCK.

Bruxelles, 7 août 1638.

Très honorable monsieur,

J'ai reçu la lettre de votre Honneur du 20 juillet, au sujet de laquelle je ne puis rien dire sinon que je dois prendre patience, si

(1) C'est-à-dire : notre exécution est incomplète.

le virginal n'est pas conforme à vos désirs. Si votre Honneur veut me l'envoyer de nouveau en bon état et avec la juste mesure des touches désirées, je ferai vendre celui-ci pour ce qu'il ira, et j'en ferai de suite faire un autre par le même Mr Rickaerts, le meilleur maître d'ici, qui m'a dit que ce virginal ne peut être réparé, et qu'il n'en a pas d'autre ici en vente (1). Je prends humblement mon congé et reste

De votre Honneur, etc.,
B. GERBIER.

—

Le 3 août, 1638, Windebanck écrit à Gerbier de Haines-Hill : « Pour le virginal, je vous prie de ne plus vous en inquiéter, car la faute en est à moi, qui n'ai pas donné de meilleures instructions. »

Dans quelle collection a passé ce bijou? Apparemment, pour la raison déjà alléguée, les panneaux peints auront été détachés du corps de l'instrument, et convertis en tableaux.

Le virginal, on le sait, n'avait, comme l'épinette, qu'une seule corde. Le clavecin en avait deux. Toutes les cordes étaient en métal, à l'exception du clavicithérium, qui était une espèce de clavecin monté en cordes de boyaux, afin d'obtenir un son plus doux et plus moëlleux. Ces instruments variaient aussi quant à la forme, qui était carrée pour le virginal (2).

Prétorius dit que le virginal s'accordait une octave ou une quinte plus haut que le ton vrai. On pourrait croire que son nom, en l'occurence précitée, lui fut donné pour mieux se faire comprendre en Angleterre, où les épinettes mêmes

(1) Cette pénurie d'instruments prouve un écoulement de produits très-actif.

(2) C. MONTAL, *Histoire du piano et des instruments à clavier qui l'ont précédé*, dans *l'Art d'accorder soi-même son piano*, p. 201. HENRICH WELCKER VON GONTERSHAUSEN dit : « Spinet, Virginal, auch Harpichord waren grössere oder kleinere Clavicimbalons. » *Geschichte der Clavierbaues*, dans *Der Flügel*, 2me partie, p. 106.



s'appelaient *virginals*. Mais M. Oscar Paul constate, d'après plusieurs écrivains, qu'aux Pays-Bas les noms de clavecin et de virginal se confondaient en quelque sorte, ce dernier toutefois désignant, comme nous le supposons, un instrument de proportion moindre que le clavecin ordinaire (1).

A l'époque où Jean Ruckers expédia le virginal à Londres (1638), le maître avait atteint l'âge de soixante ans. Il déclara la réparation de l'instrument impossible, parcequ'il ne se souciait probablement plus de pareils travaux. Peut-être aussi avait-il renoncé à tout autre ouvrage de ce genre. Quatre ans plus tard, il achevait sa carrière glorieuse (2)!

Cette énorme réputation que Jean Ruckers conquit de son vivant, il la conserva même après sa mort. Nous en trouvons un écho retentissant, au commencement du XVIIIe siècle, dans une annonce que publient les *Relations véritables* du 17 janvier 1719 :

AVERTISSEMENT. L'on vendra, le 25 de ce mois de janvier, à Brusselle, dans la maison mortuaire de Jean-Baptiste Van Volxem, en son vivant receveur de la ville, quantité de beaux tableaux de différents fameux maîtres, comme aussi un clavecin à deux claviers fait en 1625, par le fameux maître Jean Ruckers.

Une autre affiche de ce genre, où Jean Ruckers est cité à côté de son frère André, nous fournit le nom d'un facteur de clavecins établi, à Bruxelles, où il décéda en 1737, en laissant un assez grand fonds de ses produits, ainsique des deux maîtres précités. Ce facteur se nommait Jérôme Mahieu, et demeurait, à ce que disent les *Relations véritables* (3), sur la place appelée *Nieulant :*

---

(1) *Geschichte des Claviers*, p. 57.

(2) Il ne laissa pas de postérité mâle. M. Génard constate simplement que de son union avec Marie Waelrant, naquit une fille, Élisabeth, baptisée le 31 octobre 1610.

(3) Cette annonce a été répétée, dans le même journal le 30 avril, le 12 juillet 1737, et le 20 mai 1738. Le fonds du magasin de Jérôme Mahieu ne s'écoula donc que lentement. L'annonce ne parle pas des peintures, apparemment parce qu'elles avaient été enlevées.



Avertissement. Les héritiers de feu s[r] Jérôme Mahieu, faiseur de clavecins, sur le Nieulant à Brusselle, voulant se défaire des clavecins délaissez et faits par ledit s[r] Mahieu, avertissent qu'ils les vendront à juste prix. Il y en a plusieurs de ses dernières pièces, qui sont à doubles claviers, à 3 registres et de 58 touches; simples claviers à 3 registres de 58 et de 61 touches; simples claviers à 2 registres; unissons et octaves de 58 touches; caisses de doubles et simples clavecins, sans les tables; toutes sortes de bois de table de cèdre; doubles claviers d'André et Jean Ruckers, qui sont de 50, 54, 56 et 58 touches; pièces quarrées desdits Ruckers, etc. On pourra les voir à la maison mortuaire dudit s[r] Jérôme Mahieu à Brusselle, où les héritiers les vendront à prix raisonnable, sans faire vendition.

Même à l'époque où le piano détrônait lentement et sûrement le clavecin (1), le prestige de celui-ci se maintenait dans les échantillons fournis par les Ruckers, et que fort probablement aucun maître n'a pu surpasser. Nous avons parlé de profanations commises, dans un but de spéculation. Voici un autre sacrilège dont le mobile fut identique.

A son passage à Paris, en 1770, Burney vit et entendit, chez le célèbre organiste Balbastre, un Ruckers qu'il décrit ainsi :

« Après l'office, M. Balbastre voulut bien m'inviter à l'accompagner chez lui pour me montrer un très-beau clavecin de Ruckert, surchargé intérieurement et extérieurement de peintures exécutées avec autant de soin et de délicatesse que pour le plus beau carrosse ou la plus précieuse tabatière de Paris. La naissance de Vénus formait le sujet de la peinture extérieure, et dans l'intérieur on avait reproduit l'histoire de Castor et Pollux, le meilleur

(1) Suivant Fétis, les premiers pianos apparurent en 1745. Voy. son *Rapport sur l'exposition universelle de Londres*, en 1851. — Ce fut seulement en 1769, à un concert donné chez le tréfoncier de Harlez, vrai mécène des arts et des lettres à Liége, que Jean-Noël Hamal fit entendre pour la première fois un forté-piano. Le second instrument de ce genre que Liége ait possédé, fut acheté, en 1773, par le prince de Velbruck. Voy. *Théâtre Liégeois*, introd. hist. page VIII, note 2[me].

opéra de Rameau. La terre, les enfers, les Champs-Élysées y étaient représentés, et, dans ce dernier asile, on voyait, tenant une lyre en mains, le célèbre compositeur lui-même, que je trouvai très-ressemblant. J'en pouvais juger, puisque j'avais vu Rameau lors de mon voyage à Paris en 1764. Le son de cet instrument est plus délicat que puissant; un des *unissons* est garni de buffle; le toucher en est doux et léger, ce qui est dû au mécanisme des marteaux, qui, en France, est toujours faible. »

Nous nous servons ici de la version de M. Ernest David, publiée dans le *Ménestrel*. Le traducteur ajoute en note, au mot Ruckert: « Ce clavecin a été fabriqué par André Ruckers (et non Ruckert) dit le jeune, le dernier de cette famille de facteurs célèbres d'Anvers. Vers l'époque de Burney, un beau clavecin de Ruckers, comme celui dont il parle, valait plus de 3,000 fr. »

Comment M. Ernest David sait-il que le clavecin de Balbastre est d'André Ruckers le jeune? Son érudition se borne à cela, car il ignore que l'opéra de *Castor et Pollux* date de 1737, et que non-seulement l'apothéose de Rameau est peinte après coup, mais que les *marteaux* et les registres à *buffles* sont des interpolations du temps de Balbastre. Cela fait l'éloge des clavecins de Ruckers, qu'on habillait à la moderne pour profiter des ressources qu'offraient ces instruments, et qui étaient sans doute supérieures à celles que présentaient les clavecins du temps (1).

Mais, que parlons-nous de marteaux? La traduction de Lustig comporte le mot *bepent*, qui annonce un mécanisme à plumes, évidemment le système à sautereaux garnis de plumes de corbeaux; ce qu'indique, d'une façon péremptoire, le mot *quilling* (2) employé par Burney.

---

(1) Les clavecins français du XVIIIe siècle nous paraissent, à en juger par l'échantillon qu'en donne *l'Encyclopédie*, d'un aspect extérieur assez mesquin. C'est l'industrie, d'où l'art s'est retiré.

(2) « The tone of this instrument [is more] delicate than [powerful]; one of the unisons is of buff, but very sweet and agreeable; the

Le musicographe anglais dit, en toutes lettres, ceci: « Le son de cet instrument est plus délicat que puissant. L'un des unissons est de buffle. Le son n'en est pas moins doux et agréable. Il est très-léger au toucher, à cause de la faiblesse du bec de plume qui pince la corde, faiblesse générale en France. »

A l'égard du buffle, on sait que celui qui en a, le premier, fait une application heureuse, en remplacement de la plume, est encore un belge, Pascal Taskin, natif de Theux ([1]), contrairement à De Reiffenberg qui le fait naître à Spa, et à Fétis qui place son berceau à Liége. Tous les virtuoses du clavecin, à l'apparition de cette nouveauté, se sont empressés de l'adapter à leur instrument, et on rencontrerait peu d'anciens clavecins qui n'en soient pourvus. C'est ce que M. Ernest David eût dû constater, pour ne pas attribuer inutilement aux Ruckers un perfectionnement qui ne leur appartient pas. Grétry a dit de Pascal Taskin, qu'il était « le seul héritier du génie des Ruckers ([2]). »

Pour achever d'esquisser le clavecin de 1627, nous dirons que, chose rare et unique peut-être, l'instrument précieux, dû à Jean Ruckers, a conservé intégralement sa forme primitive.

---

touch very light, owing to the quilling, which in France is always weak. » BURNEY, t. II, p. 39. M. Ernest David prétend que Burney a écrit Ruckert, et qu'il faut lire Rucker. Il y a tout bonnement Rukers, qui est, à un *c* près, l'orthographe véritable.

(1) Voici ce que nous mande, à ce sujet, M. Félix Delhasse: « Pascal Taskin est né à Theux, province de Liége, en 1723, et non à Liége, vers 1730, suivant Fétis. Son neveu et son élève Pascal-Joseph Taskin, était également né à Theux, le 20 novembre 1750; il mourut à Versailles, en 1829. Fétis n'en parle pas. Le fils de ce dernier, Henri-Joseph Taskin, né à Versailles le 24 août 1779, est mort à Paris, le 24 mai 1852, et non en 1837, selon Fétis.

« On ne peut pas ouvrir la *Biographie universelle* de Fétis, sans se heurter à une foule d'erreurs. »

(2) *Essais sur la musique*, édition de Paris, t. I, p. 434.

D'après Welcker von Gontershausen: « Der Klang des alten Clavicymbalums oder Flügels war rauschend, scharf oder spitz, und keiner Modifikation fähig. » Ouvr. déjà cité p. 108.

Au fur et à mesure de l'extension des claviers, ceux qui possédaient, au commencement du XVIII[e] siècle, un clavecin de l'ancien modèle, le modifiaient en conséquence. Ils y adaptaient, dans ses régions aigües, tout un compartiment supplémentaire, qui, en brisant les contours originaux de l'instrument, lui donnaient un air de lourdeur et d'irrégularité extrêmes.

« A l'apparition du premier ouvrage de Corelli, rapporte » Van Blankenburg, l'organiste Dirk Scholl prit le livre en » plein concert, en disant : « Si c'était là un exemplaire » unique, je le jetterais immédiatement au feu. » C'était » au temps où les clavecins avaient encore un clavier étroit. » Aujourd'hui (1739?), il serait difficile d'en trouver un de » ce genre, tous les claviers ayant été allongés (1). »

Ailleurs, Van Blankenburg parle longuement de ces agrandissements, en faisant connaître les moyens qui étaient employés, et les graves inconvénients qui en résultaient pour la sonorité et la solidité des clavecins. Nous convions le lecteur à parcourir ces pages curieuses, émanées d'un praticien aussi habile que sincère et convaincu.

Lui-même, ainsi qu'il le confesse avec une sorte de fatuité, s'est servi, en 1708, d'un clavecin à deux claviers de Jean Ruckers, facturé en 1625, et muni de quatre registres, pour y adapter une épinette, et arriver, à l'aide de cette combinaison, à produire une douzaine de changements de jeux. L'instrument ainsi doublé, éveilla, dit-il, l'admiration universelle (2).

Le nôtre, sans ce supplément encombrant, obtient journellement les suffrages enthousiastes des amateurs éclairés.

Il lui a pourtant fallu passer aussi par une opération ingénieuse, avant de revêtir, pour la deuxième fois, cet air de fraîcheur native qu'on lui voit actuellement. Nous voulons parler des soins délicats qui ont dû présider à

---

(1) *La musique aux Pays-Bas*, t. I, p. 60.
(2) Id., p. 65 à 69.

sa toilette de salon, car ce vrai bijou de l'art, rencontré en 1872, dans un pauvre et infime village de Flandre, était encrassé extérieurement d'une façon si déplorable, que tout autre qu'un habile et patient archéologue eût certainement reculé devant la mission délicate et difficile de le restituer à son éclat primitif.

Un homme de ce savoir et de cette patience s'est rencontré par bonheur, et pour le retirer adroitement de l'infecte demeure où il dépérissait, entre des tables vermoulues et des lits malpropres, et pour lui donner ce cachet de renouveau authentique qu'il n'eût dû jamais quitter depuis 1627.

Après nous avoir offert amicalement le bijou instrumental, la personne en question nous en fit l'envoi, quelques jours après, en l'accompagnant de l'agréable lettre que voici :

Monsieur, ce n'est qu'après avoir acquis le clavecin de Jean Ruckers, que j'ai appris que c'était vous le concurrent sur lequel je l'ai emporté.

Comme je suis persuadé, Monsieur, que ce précieux instrument sera mieux à sa place dans le salon d'un habile musicologue que dans celui d'un modeste amateur, je n'ai pas hésité un instant à vous l'envoyer.

Le voici donc; j'espère que vous voudrez bien en accepter l'hommage.

Comme vous le voyez, Monsieur, toute la minutie possible a été apportée au rafraîchissement de cet objet d'art. J'emploie à dessein le terme, peu grammatical, de « rafraîchissement, » parce que le mot « restauration » ne saurait être admis ici.

En effet, vous le savez, l'instrument, à la partie extérieure de la caisse et surtout du couvercle, était passablement sali et fruste, comme une de ces monnaies entamées par l'action du temps.

Comme tous les dessins d'ornementation existaient, que le panneau à paysage n'était pas trop endommagé, et que la table d'harmonie avec ses fleurs gracieuses était intacte, ma tâche a été vraiment facile, et l'artiste, chargé de rendre au clavecin son état primitif, n'a eu qu'à « rafraîchir » ce qui existait.

Comme je destinais ce clavecin à orner mon salon de musique, et que je ne fais nullement collection d'objets de lutherie, j'ai voulu avoir un meuble soigné et coquet, comme il l'était en sortant des ateliers du maître. Je ne voudrais pas un tableau endommagé dans ma collection; par conséquent je ne voudrais pas un autre objet d'art qui portât les traces de l'action détériorante des années. Il me semble que ces derniers objets ne peuvent se tolérer que dans un musée...

Maintenant, nos sincères éloges à qui de droit. Le généreux donateur a fait son devoir d'une façon à la fois consciencieuse et intelligente. Le jeune peintre, M. Liévin Roels, a rempli le sien avec toute l'adresse qu'on pourrait attendre d'un artiste consommé. Muni des instructions nécessaires, s'inspirant parfois lui-même des difficultés de sa mission, il s'est livré, pendant plusieurs mois consécutifs, à l'opération délicate qui lui était confiée, en y apportant un tact et un soin des plus louables, de manière à remettre entièrement de ses dégradations de deux siècles et demi, un bijou artistique servant de spécimen unique et complet d'un produit de la corporation de Saint-Luc d'Anvers, et appelé, sans contredit, à faire l'éternelle admiration des connaisseurs.

Il reste seulement au savant acousticien, M. Charles Meerens, à se charger d'une dernière tâche : le fonctionnement régulier des touches et des sautereaux. L'extrême habileté qu'il a déployée dans le redressement de la partie mécanique d'un autre instrument curieux et rare, auquel nous comptons ultérieurement consacrer un chapitre spécial, nous garantit une réussite complète pour le travail à effectuer.

L'art, ou plutôt la science, lui en aura certainement les plus grandes obligations.

Edm. Vander Straeten.

FIN DE LA TROISIÈME PARTIE.

ANALECTES

CONCERNANT

HARLEBEKE



La plus ancienne ville de notre Flandre est la moins connue. A défaut d'archives, il a fallu remonter à la tradition de ses faits historiques, par des documents insérés dans les chroniques, dont l'antiquité ne remonte pas bien loin.

Depuis 1841 nous avons inséré dans les *Annales* [1] une Notice sur les antiquités de cette ville; un ancien inventaire des archives de son église collégiale, commençant à l'an 1063, c'est-à-dire à sa fondation par Boudouin de Lille et Adèle de France, sa femme.

Nous y avons joint un réglement de police du XIVe

---

(1) *Annales de la société d'Émulation, pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre*, à Bruges, années 1841-1842.

siècle, nommé *Durghinga*, plus tard *Duergaende waerheden*; la pièce la plus intéressante connue de ce genre.

Le rapport et les discussions sur les fouilles faites, en 1842, à la recherche des tombeaux des forestiers, ont fourni à nos Annales ample matière à mettre au jour des points historiques concernant Harlebeke.

Depuis lors, nous avons trouvé d'autres documents, relatifs à la ville et à la collégiale. Nous les publierons successivement sous forme d'Analectes. Elles pourront servir à écrire un jour une histoire complète.

En creusant les fondations d'une maison, en face de la maison de ville, en 1842, on y trouva, à vingt pieds de profondeur, un verre très usé, renfermant seize pièces de monnaies romaines en bronze, de très-petit module ; une seule, plus grande que les autres est à l'effigie d'Antonin-le-pieux, les autres sont des variétés de l'empereur Constantin. (1)

A la profondeur de douze pieds, on rencontra des restes d'une route, pavée en pierres bleues, un puits maçonné et de petites briquettes vernissées, probablement des restes de carrelages, tels qu'on en a toujours exécuté en Flandre.

Je tiens à signaler cette trouvaille, comme preuve de l'exhaussement du sol primitif, dont le niveau est le ruisseau, donnant son nom à la localité; il se jette dans la Lys, à quelques mètres derrière la maison de ville.

Comme introduction à ces Analectes, mentionnons encore quelques points historiques, recueillis dans

---

(1) Elles sont la propriété de M. Vandeputte, doyen à Courtrai.

des ouvrages manuscrits et des pièces authentiques inédites.

Arnould-le-viel fit réparer l'église de Harlebeque, où il fit apporter de Bourgogne les ossements de St-Bertolf [1].

Au temps de Maximilien d'Autriche la ville fut brûlée; il ne resta debout que trois maisons. Ce fut à la suite de ce sinistre que le chœur de l'église collégiale fut rebâti, en 1494 [2].

L'an 1670, un incendie détruisit le côté sud au delà du ruisseau. La peste y sévit en 1579 et de nouveaux incendies éclatèrent en 1591 et 1594.

En 1532, Charles-Quint confirma trois confréries, savoir de l'arbalète, de l'arc-à-main et de l'arquebuse, et en 1540, la ville comptait 600 hommes capables de porter les armes. Il existait alors 500 maisons dont 26 brasseries.

Dans une charte de Baudouin IX, comte de Flandre, datée de 1199, il est dit que Henri, son frère, était alors seigneur d'Harlebeke. Nous publions cette charte dans ces Analectes.

Dans le Cartulaire de N. D., à Courtrai, se trouve une donation de Philippe, marquis de Namur, gouverneur de la Flandre, durant l'absence de son frère Baudouin, empereur de Constantinople. Cette pièce est datée d'Harlebeke, le 7 décembre 1211, Datum apud Harlebecam, post festum sancti Nicholaï, anno

---

(1) Extrait d'une ancienne chronique, imprimée dans le tome V, p. 109 et suiv. des *Annales* ou *Bulletin du comité flamand de France*, année 1869. Pour les reliques de St-Bertolf, voir Surius au 15 février.

(2) Chronique manuscrite et inédite du couvent de Sion, à Courtrai, p. 29, v°. Ms., grand in-folio, à la bibliothèque de M. Van de Putte, doyen à Courtrai.

Domini M°. CC°. XI°. Le château de la résidence des comtes existait encore à Harlebeke à cette époque.

La seigneurie, avec le titre de Vicomté d'Harlebeke, passa successivement aux familles de Roncheval, de Nevele, des Halewyn. Antoine de Halewyn, la vendit, en 1472, à Roland Lefevre, seigneur de Themseke, conseiller du duc de Bourgogne et delà elle passa aux Carondelet.

Dans les *Antiquités d'Harlebeke* (1), il est question de la seigneurie, nommée *Halle*. Elle s'étendait dans Harlebeke, Courtrai et Sweveghem et appartenait, en 1577, à Philippe Vander Gracht, seigneur de Melsene, Walle-lez-Courtrai, et de la cour, baronnie, terre, justice, seigneurie et châtellenie de Mortagne (2).

La chapelle de *Halle*, fût bâtie, en 1331, par Nicolas de Lisa et sa mère Marguerite de *Halle*.

Les chanoines de la collégiale statuèrent, la même année 1331, que Wautier Rike, premier chapelain, bénéficier de cette chapelle et Nicolas de Lisa avec sa mère et sa femme Marie de Steenhuus, prometteraient annuellement sous la foi du serment, 1° de remettre ès-mains du chapître les revenus des oblations faites dans cette chapelle ; 2° de ne pas y dire la messe aux jours des dimanches et fériés et qu'on n'y ferait aucunes funérailles, sans le consentement du chapître.

En 1338, le même Nicolas de Lisa et sa femme, donnent au chapitre 30 sols parisis pour les restaurations à faire à la dite chapelle, dédiée à Saint-Amand

(1) *Annales de la Société d'Émulation*, année 1841.
(2) Archives de N. D., à Courtrai (R. 22.)

et située devant leur château de *Halle* (1). Un Wilhelmus de *Halla* est témoin dans une charte, donnée à Courtrai, par Boudouin de C. P. en 1199, feria 5a in Divisione apostolorum (2).

La découverte de quelques registres de la seigneurie de *Ten Doorne*, contenant les copies originales des actes, passés devant les magistrats de cette jurisdiction, nous fait connaître, que le Collége administratif était composé d'un bourgmestre, d'un bailli et de six échevins, nommés par le chapître, réunis en séance capitulaire.

Le foncier principal consistait dans les terrains sur lesquels était bâtie l'église avec son ancien cloître *(de Canisie)* et confinant au nord à la Lys; à l'ouest au ruisseau, dit de *Beke*; au sud à la chaussée de Gand à Courtai et à l'est à la seigneurie d'Overacker.

La jurisdiction de *Ten Doorn* s'étendait sur plusieurs propriétés, sises à Harlebeke, Bavichove, Beveren, Deerlyk et ailleurs, relevant comme fiefs et arrière-fiefs de *Ten Doorn*, connue dans les actes publics sous la dénomination de ***Heerlichede van den Doorne ende capittele van Ste-Salvators tot Harelbeke.***

F. V.

---

(1) Index litterarum concernentium cappellanias externas. 18 à 1 et 18 à 14.

(2) D'après un plan de la seigneurie du 17e siècle, appartenant à M. le doyen de Courtrai.

1159.

Philippe d'Alsace, comte de Flandre, cède en dotation à sa jeune épouse, Elisabeth, fille du comte de Vermandois, les châteaux de Saint-Omer, de Courtrai, avec Harlebeke et Orchies.

In nomine sancte et individue Trinitatis.

Constat maritalem copulam a Deo divinitus institutam, duabus siquidem de causis, ad propagandam sobolem Dei et devitandam turpitudinem fornicationis. Dei igitur auctoritate et scripturarum testimonio fultus ego Philippus Flandrie comes, Elisabeth, Radulfi Viromandensis comitis filiam mihi uxorem legitimo matrimonio despondi, eamque de possessione mea consueto et antiquo more nobilium dotare decrevi. Dotis igitur nomine, o dilecta mihi Elisabeth, tibi dono castellum S. Audomari et castellum de Cortrai et Herlebeccam et Horcias. Ut autem ratum et illibatum hoc permaneat, scripti autoritate firmavi. Testes et autores qui ad hujus dotis assignationem affuerunt, hi sunt : Samsom, Remorum archiepiscopus ecclesie romane legatus, Balduinus Noviomensis archiepiscopus, Nicolaus Cameracensis episcopus, Godescalcus Atrebatensis episcopus, abbas S. Amandi, Abbas S. Eligii, Theodoricus comes Flandrie, Philippus filius ejus. Ivo, comes Suessionensis, Drogo de Petrafonte, Radulfus de Cosduno, Lanselinus de Hamo, Albericus de Roia, Simon de Ribodimonte, Petrus, prepositus sancti Quintini, Hugo, castellanus de Bapalmis, Rangerus de Wavrin, Rogerus de de Landast. Actum in cenobio sancti Quintini de Monte, anno Dominice Incarnationis MCLVIIII.

Amplissima collectio, p. 851.

1199, au mois de juillet.

Vidimus d'une charte de Baudouin IX, comte de Flandre, par laquelle lui et la comtesse Marie, sa femme, ratifient la vente faite par Radulf de Passchendale, en faveur de Gautier de Hallebecca, leur chapelain, 28 rasières de blé à prélever annuellement sur les moulins de cette localité. — La charte de Baudouin porte pour date : Actum Curtracum, camera mea anno Dominice incarnationis 1199. Idus julii, feria quinta in Divisione apostolorum.

A tous ceux qui ces lettres verront et oiront :

Eustasses dou Boys, sergans darmes du roy, gouvernerres de Brievliet, de Hallebeque et des appandances, de part le roy, salut. Savoir fais a tous que je, l'an de grace mil ccc trente et quatre, le premier jour du mois de jung ay veu unes lettres scellées du scel de la prevoste de Parys, si comme il apparoit qui contenoient la fourme qui sensieut : A tous ceus qui ces lettres verront Pierres Bel, agent garde de la prevoste de Parys, salut : savoir faisons que nous l'an de grace mil ccc et quatre, le merquedi, onze jours de mai, veismes une lettre qui ensieut : Ego Balduinus Flandrie et Hanonie comes, omnibus notum fieri volo, tam futuris quam presentibus quod Gualterus de Hallebecca, clericus meus et karrissime uxoris mee, emit erga Radulphum de Pasquendale et uxorem suam xviij raserias tritici, quas jure hereditario, ex parte uxoris sue possidebat ex molendinis de Hallebecca et avene sex hot ex spicario de Hallebecca et octo solidos et quatuor denarios, qui de brevibus ibidem solvi debent singulis annis, in festo sancti Martini ; ita videlicet quod Radulpuus predictus et uxor sua venientes coram Henrico fratre meo, qui tunc temporis erat dominus de Hallebecca, omnino guerpiverit et defestucaverit

quidquid juris habebant in redditibus predictis, qui pertinebant et adhuc pertinent ad feodum lotricis et hoc facto, Henricus frater meus hos predictos redditus dedit prenominato Galtero, clerico, in feodum de se tenendos prorsus eodem modo quo Radulphus de Pasquendale et uxor sua eos de ipso tenuerant. Hoc autem factum fuit coram, his testibus : Waltero de Hasselt, Vimano Bague, Balduino de Lisa, Willelmo de Halle, et compluribus aliis et ut hoc ratum permaneat in perpetuum et inconvulsum sigilli mei appensione et etiam sigillo Marie comitisse, Karissime uxoris mee, que guerpitioni et donationi huic interfuit, presentem paginam confirmari precepi. Actum Cortracum, camera mea, anno dominice incarnationis M°. C°. XC°. IX°. Idus julii feria quinta, in Divisione apostolorum. Et nous en ce present transcript avons mis le seel de la prevoste de Parys, l'an et le jour dessus dis et je, Eustasses dessus dis, ay ces lettres, en tesmoignages de verité scellees de mon propre seel du quel je use, l'an et le jour dessus dis.

L'original, sur parchemin, est la propriété de M. Van de Putte, doyen à Courtrai.

1284, au mois de juin.

Jehan Brisetieste, chevalier, vend à l'église d'Harlebeke, le tiers du fief de Grisperre, situé à Hulste, qu'il tenait à fief de Hugues, châtelain de Gand, et mouvant du franc alleu d'Oyghem, pour la somme de 169 liv. 4 d. par.

Jou Jehans Brisetieste, chevaliers, fait savoir que je pour mon besoing et pour mon grant proufit apparant, si comme connut fu a mes peers, ay vendut bien et loyalement a leglise de Harlebeke le tiere de Grysperre,

gisant en le proiche de Hulste, et les rentes et les hostes et les justices et toutes les appendanches et entierement tout le fief de Grisperre, les quels choses je tenere en fief de mon chier seigneur Huon, castelain de Gant, et movoit chis fief et estoit dou franc aluet de Odenghem et si frankement partenoit a lui si comme je fis entendre a leglise devant dite qu'amortir le pooit sans congiet dautrui, et fu fais ches vendages por lui vinct et noef liv. et iiii d. de parisis, desques leglise ma asses fait et bien paiés et ki tout sont tornet en mon pourfit, et fu chis fief cries en plaine eglise bien et a loy par trois quinsaines selonc le costume dou pais, ne na paru nuls ki proisuiete et droiture i demandast, tous les biens dezeure dis et entierement tout le fief devant dit reportage en le presence des hommes, le castelain, mes peers en le main Wulveric, balliu le devant dit castelain, lequel li castelains avoit mi en son lieu especialement pour faire les choses ki sensivent, si ke connut fu as hommes et k' li homme le recorderent en plaine court et werpi et quitoi tout ches biens et par loi et par jugement a le semonse du ballu, ke leglise de Harlebeke estoit de tous ches biens arreté biens et a loi a tenir perpetuelement et frankement et son service, a ches choses furent lhomme Jehans del Leene, Simon de Elverdinghe, Daneans li Rikes, Rogiers de Harlebeke, chevaliers, Wulveric de Marain, Jehans Dou Fosset et autres dēs nos hommes ases selonc leusage dore pais. En tiesmognage de ches choses avons fai et me femme devant dite pendus nos saiaus a ches presentes lettres. Donnes a leglise de Harlebeke lan de lincarnation nostre Seigneur M. CC. quatre vinct et quatre, ou mois de juin.

D'après une copie originale écrite dans un Registre de comptes provenant de l'église d'Harlebeke.

1284, mois de juillet.

Fondation de la chapellenie de Notre-Dame à Harlebeke, par le chanoine Barthélemi Con.

Universis presentes litteras inspecturis W. prepositus, S. decanus, totumque capitulum ecclesie Harlebecensis, salutem in Domino sempiternam. Universitati vestre volumus esse notum quod vir discretus magister Bertholomeus Con, canonicus noster, de sua propria hereditate redemit a Michaële de Elslande, ballivo Iprensi, quandam decimationem antiquam, feodalem, currentem in prochia de Coolscamp, quæ fuit quondam domini Walteri de Hoenlede, militis, valentem singulis annis decem et novem lib. Flandrenses, vel circiter, de cujus decimatione, fructibus et proventibus idem concanonicus noster, de consensu nostro, ordinationem fecit et voluntatem suam, declaravit in hunc modum, ipse quidem voluit quod ex eisdem fructibus et proventibus ex nunc cedentur ecclesie Harlebecensi viginti solidi Flandrenses, annuatim distribuendi singulis annis in futurum, in festo beati Bertolomæi apostoli, quod ex nunc in perpetuum in ecclesia nostra Harlebecensi duplex fieri debebit, et proprius cantus solemniter decantari et centum solidi eiusdem monete in augmentum quotidianarum distributionum, que fiet in ecclesia memorata, inter promotos in sacris, salvo tamen quod nemo percipiet in eadem ecclesia predictas distributiones quicumque impedimento detentus fuit, nisi horis diurnis et horis B. M. personaliter interfuerit vel in capitulo, dum eedem hore cantabuntur per illum, qui potestatem habet convocatus, aut presbiteri missarum suarum celebrationibus intenti, vel celebraturi, aut alii ministraturi, induentes se vestimentis choralibus, residuum autem fructuum et proventuum predictorum retinuit sibi dictus magister quoad vixerit et per decem

annos post mortem suam in usus suos, seu dispositiones suas convertendum, post lapsum vero dictorum decem annorum illud residuum decimationis predicte cedet perpetuo in corpus unius capellanie in ecclesia nostra deserviende, cujus collationes prima vice faciendas dictus magister sibi reservavit; ita ut per se, dum vixerit, vel per executores sue ultime voluntatis, infra predictos decem annos post mortem ipsius eadem capellania persone idonee conferatur. Et nos ea omnia rata habentes capellanis, qui in ipsa capellania de cetero instituentur, in augmentum ipsius capellanie concessimus distributiones et obitus ecclesie nostre quales alii capellani percipere consueverunt, quibus sic dispositis et iisdem dispositionibus salvis, predictus magister B. dictam decimationem nobis et ecclesie nostre tradidit et ipsam ecclesiam de eadem competenter investiri procuravit et fecit. Nos igitur ea omnia que premissa sunt promisimus dicto magistro, sub juramento a nobis super hoc prestito, fideliter et firmiter observare et contra ea vel aliqua eorum non venire. In quorum testimonium et munimen nos prepositus, decanus et capitulum predicti presentes litteras sigillorum nostrorum munimine roboravimus. Datum anno Domini M. CC. LXXXIV, mense julii, feria post festum beatorum Petri et Pauli apostolorum.

(Copié du même Registre).

Donné à Lille, en janvier 1385.

Philippe, duc de Bourgogne, ordonne la publication de son octroi, accordé à la ville d'Harlebeke en décembre précédent, au sujet de la foire annuelle et du jour de marché.

Philippe, fils de roy de France, duc de Bourgoingne,

conte de Flandres, d'Artois et de Bourgoingne, palatin, sire de Salins, conte de Rethel et seigneur de Malines. A tous nos justiciers et officiers de notre conte de Flandre a qui ces lettres verront ou leurs lieutenants, savoir vous faisons, que nous avons de notre grace especiale octroié a notre ville de Harlebeke, une fois lan, franche feste, commencant le xxe jour du mois de septembre et aussi une fois chacune sepmaine marché le jour de samedi, ainsi que par nos lettres sur ce faites ou par le vidimus dicelles vous pourra apparoir.

Si vous mandons et a chacun de vous, que la ditte franche feste et le dit marchie vous faites crier et publier en tous les lieux et par la maniere quil appartiendra, et que en tel cas est accoutume. Donné à Lille le xxve jour de janvier lan de grace mil trois cent quatre vinct cincq.

(Copié du même Registre).

Janvier 1385, à Lille.

Octroi de Philippe, duc de Bourgogne, à la ville d'Harlebeke, par lequel il accorde aux drapiers de pouvoir arife marquer leurs draps, d'un signe spécial et de les exposer en vente dans les marchés et foires des autres localités. Ils paieront au Duc, pour chaque pièce marquée, 4 deniers parisis.

Philippe, fils du roy de France, duc de Bourgoigne, conte de Flandres, d'Artois et de Bourgoigne, palatin, sire de Salins, conte de Rethel et seigneur de Malines, et nous Marguerite, duchesse, contesse et dame des Paiis et lieux dessus dit, savoir faisons a tous present et a venir de par les habitans et bonnes gens de nostre ville

de Harlebeque, nous avoir esté exposé et donné entendre que d'anciennetée, par l'octroy de feu nostre seigneur et predecesseur le roy Philippe, de bonne mémoire jadis roy de France, aieul de moy dessus nommé, lesdits habitans et bonnes gens on fait et accoutumé de faire tout mestier et mistère de drapperie en nostre dicte ville, tant de filer, tisser, fouler, laver et teindre, comme de toutes autres choses, qui a mistere de drapprie appartiennent, et que pour icelle drapperie estre deuement et bien faicte de par noz predecesseurs et de par nous en nostre dicte ville a estre établi ung signe et gardé par nostre justice dicelle ville, duquel signe tous les draps faiz en nostre ville dessusdite, qui pour bons et loyaulx étaient tenuz et approuvez deuement, ont estez signez en payant a nous pour chascun signe, mis a chaque drap, quatre deniers parisis, fors si nous ont humblement supplié lesdits habitans et bonnes gens de Haerlebeque que leur drapperie, laquelle tant par le fait des commotions et rebellions, qui ont estez en nostre pays de Flandre, comme aultrement a moult esté delaissié et empechie, leur volsissions ratifier et confirmer : pourquoi nous inclinans à leur ditte supplication, considérans et attendons diligament les tres grandes pertes, dommages et fraiz que les dits habitans et bonnes gens ont eus et soustenue es dittes commotions et rebellions, et afin que ladite ville, qui est nostre heritaige et de nostre domaine, se puisse recouvrir et repeupler, de grace especiale à iceulx habitans et bonnes gens de nostre ditte ville de Haerlebecque, avons octroié et accordé, octroions et accordons par ces presentes que de leur ditte draperie par la manière qu'ils la faisoient et en usoient deuement paravant lesdittes commotions et rebellions, ils puissent doresnavant joir et user et la faire paisiblement en paiant a nous et a noz successeurs des draps qui seront faitz et signés en nostre ditte ville, noz droitz, ainsi que dessus est déclairé. Si donnons et donnons en mandement à tous noz justiciers, officiers et subgez que les habitans et

bonnes gens de nostre ditte ville de Haerlebecque de leur ditte draperie laissent, fassent et suffrent paisiblement jouir et user par la maniere dessus ditte, et que tous les draps faiz en icelle ville et signé de notre dit signe laissent passer par leurs destrois et estre portez et venduz en foires et en marchie, ainsi qu'on faiz les draps fais es aultres villes de notre dit pays de Flandres, sans empeschement ne destourbier. Et que ce soit ferme chose et estable a toujours, nous avons faiz mettre noz scelz a ces lettres, saulf en toutes choses notre droiz et l'aultrui. Donné à Lille ou mois de janvier l'an de grace mil trois cent quatrevins et cinq.

(Même copie).

Donné à Tournai, en décembre 1385.

Philippe, duc de Bourgogne, octroie à la ville d'Harlebeke une franche foire de trois jours, à commencer le 20 septembre de chaque année et un marché hebdomadaire, à tenir le samedi de chaque semaine.

Philippe, fils de roy de France, duc de Bourgoingne, conte de Flandres, d'Artois et Rethel et seigneur de Malines, savoir faisons a tous presens et a venir, nous avoir receu lhumble suplication des gens et habitans de notre ville d'Erlebecque, contenant comme laditte ville soit pour le fait des rebellions et commotions, qui ont été en notre pays de Flandre telement apoivrie, que les dittes bons gens, lesquels soloient etre bons et riches marchans, tant en fait de drapperie comme en toutes autres manières de bonnes marchandises, ont ainssi que toutes leurs chevanches perdues ne bonnement ne pouroint remectre le fait et le bon etat de notre ditte ville en bon point, si n'estoit par notre grace et aide, si comme ils disent,

en nous suppliant humblement eulx octroyer une france feste, une fois l'an, et chascune sepmaine un jour de marchie, pour quoy nous, apres ce que sur ce choses nous avons fait faire par certains de nos gens et officiers, et information en especial sur le fait de l'octroy desdits franche-feste et marchie, et que icelle information a este rapportée par devers nous, et vue par nous et notre conseil par bon avis et deliberation a iceux gens et habitans de notre ditte ville d'Harlebecque avons octroye et octroyons de notre grace especial de cy en avant, a toujours, maiz avoir et estre en notre ditte ville une franche feste une fois lan, est ascavoir le vinctieme jour du mois de septembre, premier jour de monstre, durant trois jours en suivans, et avons prins et prenons en notre seurté et sauf conduit tous les bons marchans, qui vendront ou voudront venir a la ditte franche feste, pour le temps et espace de huict jours devant laditte franche feste, ycelle durant et huict jours apres, exceptez banniz, ennemys ou malveillans de nous ou de notre dit pays de Flandres, et ceux qui sont ou seroient obligez es foires de Champaigne et de Brie; et avec ce de notre grace leur octroyons de cy en avant a toujours maiz en notre ditte ville un marchie chascune sepmaine le jour de samedy. Si mandons a tous nos justiciers, officiers et. subgez presens et a venir, leurs lieutenans, et a chascun deux que les gens manans et habitans de notre ditte ville d'Harlebecque et tous marchans, alans, venans et retournans des franche feste et marchie dessusdit facent, souffrent et laissent jouir et user paisiblement de notre presente grace par la maniere dessusdite, sans leur faire ou souffrir etre fait en corps ou en bien empeschement au contraire, et que ce soit ferme chose et stable a toujours, nous avons fait mettre notre scel a ces lettres, sauf en autre choses notre droit et l'aultruy en toutes. Donné a Tournay, ou mois de decembre, lan de grace mil trois cent quatre vinct et cinq.

(Même copie).

Bruxelles, 1549.

Les archiducs Albert et Isabelle, confirment le 31 *mars* 1604, *à Bruxelles, l'octroi donné en* 1265, *par Baudouin, empereur des Romains, aux habitants d'Harlebeke, pour ériger dans leur ville un marché, le samedi de chaque semaine; ils obtiennent aussi le droit de vaine pature. La construction des halles, étaux, boucheries incombent à la ville. Charles-Quint avait confirmé ces priviléges de l'empereur Baudouin à Bruxelles, le* 24 *mai* 1549.

Albert et Isabel Clara Eugenia, infante d'Espaigne, par la grace de Dieu archiducqz d'Austrice, ducqz de Bourgoingne, de Lothier, de Brabant, de Lembourg, de Luxembourg et de Gueldres, conte de Habsbourg, de Flandres, d'Artois, etc..... Savoir faisons a tous presens et advenir nous avons recu lhumble supplication et request des baillis, escoutette, prevost, bourgmestre et eschevins de notre ville d'Harlebeke, l'une des plus anciennes de toutes celles de notre pays et conté de Flandres, contenant quelle at este autant douée de plusieurs beaulx droits, privileges, libertés et franchises, que nulles autres, et entre autres de celluy privilege accordé a la ditte ville d'Harelbeke, par feu notre tres noble predecesseur Bauduin, conte de Flandres, empereur des Romains, en lan de l'incarnation de notre Seigneur mil deux cent et soizante cinq, au mois de may, vinct sixiesme an de son empire, inserré de mot a autre, es lettres patentes de confirmation du dit privilège de feu d'éternelle memoire lempereur Charles cinquieme, que Dieu ait en gloire, en date du 24 jour de may xve quarante neuf; signez : Strick, dont la teneur sensuit de mot a autre. — Charles, par la divine Clemence empereur des Romains toujours auguste, Roy de Germanie, de Castille, de Léon, d'Arragon, de Navarre, de Naples,

de Sicille etc.... à tous ceux qui ces presentes lettres verront, salut. De la part de nos bien amez les baillis, escoutette, prevost, bourgmestre et eschevins de notre ville de Harlebeke, nous a esté remonstré comme icelle ville et conté de Flandres, autant douée de plusieurs beaux droits, priviléges, libertés et franchises, que nulle aultres villes dudit Flandres et entre autres nobles contes noz predecesseurs ayans illecq eslues leurs sepultures, feu de tres noble memoire le conte Bauduin, en lontemps empereur des Romains, que Dieu absoille, fondateur de leglise chanoinale dudit Harlebeke, [1] auroit octroyé et accordé auxdits de la ville certaines lettres de privileges, dont lesdits remonstrans ont presentement exhibé la copie, extrait d'un registre reposant en notre Chambre de conseil en Flandre, de la quelle la teneur s'ensuit de mot a aultre : Nos Bauduins, par la grace de Dieu, Empereur des Romains, en tous tems accroisans, faisons scavoir a tous ceux qui ces presentes lettres verront et orront, que nous avons donné et octroyé as eschevins et as bourgeois de notre ville dArlebeke, que ils aient marchie a Harelebeke ou jour de samedy, en tel maniere que tous cil qui menront leurs biens et leur avoir a che marche soient franc de toute saisine et de tout arrestement au jour du marchie de debte, sil ne messefisent de leur propre melfait ou jour du marchie mesmes, et octroyons et volons que tout ly bien et tous li avoirs que on menra audevant dit marchie soyent francq de thonlieu a trois ans, saulf le thonlieu du pont et de la chaucie, que on devra prendre et recevoir, si comme on a fait jusques a ore, et apres ces trois ans, doit estre assis tels tonlieux, que on devra prendre et payer des denrees quels en vendra a ce marchie par nous hommes et par les eschevins de la ville d'Harelbeke, et leur octroyons que en ce mar-

(1) Baudouin de Lille fut le fondateur de la Collégiale de St-Sauveur à Harlebeke. Les archiducs font ici erreur, ils confondait ce fondateur avec Baudouin de Courtenai, empereur de C. P., alors seigneur d'Harlebeke.

chie nulz ne paye tonlieu de denrees vendues desous trois souls, fors de bestes a quatre pies pasturales, et que cil qui bourgeois seront de Harlebeke, soyent quitte de tous tonlieu. Et octroyons encore et volons que ly serf, de quelque lieu qu'il soient, qui tenront manoir a Harlebeke, endeans la bourgeoisie, se il y mainent an et jour sans loyal calenge, demourent franc il et leur enffant tant comme il seront manant en la bourgeoisie de Harlebeke et voulons encoire et octroions qu'on ne puisse prouver nulle debte, encontre bourgeois, ne encontre manans dedens la bourgeoisie, se par bourgeois non de la ville mesmes, et voulons qui usent des communes pastures en telle manieres comme ils ont usé et jouy au temps de noz ancesseurs, saulf ce qui se nous faisons faire plaintez il ne peult paturer tant quil soit bien repris et fermes mesmement la ou nous aurons fait closure, durant trois ans, et leur promectans que nous mectrons conseil en bonne foy, tant comme nous pourrons sans le sire mettre que il auront au tel sene comme cil de Gand ont, ou cil de Bruges, et nul autre, et volons et octroyons que la bourgeoisie soit engrangie jusques au pont de pierre en la Gaverstraete ou le beke court, ensi lonc environ la ville sauf notre droict et de noz hostes, et le droict de noz hommes et de leur hostes ; apres leur octroions et volons que nulz bourgois de Harlebeke puisse etre pourtrais de nul mefaict par aultre que par les bourgois d'Harlebeke, com il soit chose que cil de la ville layent tenu et usé jusques a ores si comme il dient et si on meffeisist ou ferist bourgois de la ville hors de la ville, que cil mefferoient ou feroient fussent a aultre li amende comme se il le fourfessissent dedans la ville mesmes et dedans la bourgoisie mesmes, toutes ces chose leur octroions nous plainement et franchissons la ville de tous les articles de seure dis en telle manière que li Eschevins et bourgois doivent faire hales, boucheries et hestaux à leur coustes, yssues des mesmes halles, boucheries et hestaux communement, par si que apres ce que il auront

entièrement repris leur coust, il auront et prendront la moitie des yssues et des rentes et nous laultre, et se il accroissent ne halles, ne hestaux, ne boucheries en tel maniere doivent il repenre leur coustaige tout avant, apres ce doibvent les rentes et les yssues estre divises et departies entre nous et eulx, sauf le tonlieu, ou quil ne doivent rien avoir, et doibvent et li eschevin et li bourgeois soustenir les hales, les boucheries et les hestaulx a leur coustaige, fors tant que le feus les ardist, ou tempest les abatist, ou elles cheissent par viellir nous en serons a la moitie du dispens, si comme nous fumes de faire les nouvelles et sil advient que la ville ne peust tantost faire hales, hestaulz, ne boucheries, et il convenist louer maisons pour vendre denrees, tout ensi com la devant dicte coustaige des hales et des aultres choses, est octroié a payer entre nous et la ville, ensi prendrons nous et la ville le loyer des maisons communement et prendrons communement les rentes et les yssues des devant dites maisons louees, ces franchises dessusdit promettons nous a tenir loyaulment en bonne foy, tant comme nous pourrons selon les usages et les coustumez des bonnes villes de Flandre. Ce fut faict en lan de lincarnation de notre Seigneur mil deux cent et soixante cinq, ou mois de May, ou XXVI an de notre empire. Ainsi fut escript et contenu en ung instrument faict par ung tabellion par maniere de vidimus ou transumption, et fu veu par messire Pierre de le Zyppe et autres du conseil et cy enregistre de leur commandement ou mois de Juing lan mil trois cens quatre vingt et seize : ainsi soubscript, il est ainsi en ung des registres de la Chambre du conseil en Flandres, et signé : Y. Vaernewick. Desquels privileges et franchises qui toujours par feu nos predecesseurs comtes et comtesses de Flandres en faisant leur joyeuse entree et reception a seigneurie dudit pays et comté de Flandres, ont estez confirmez iceux tems et leurs predecesseurs en loy ont a dez jouy et usé, reserve seullement d'ung article faisant mention que lon ne peult prouver nulle debte allencontre

du bourgeois et manant dedans la bourgeoisie, si non par bourgeois de la ville mesme, lequel point et article lesdits de Harlekeke ont depuis aucunes annees en ça par leur propre vollonté laissé chois du dis continuation sans plus en user parcequil semble en partie non raisonable, mais usent et font justice aux parties comme lon fait par toutes noz aultres villes de Flandres, et combien que le residu de leurs dictes privileges, franchises et libertez soit fondé en raison et que comme dit est ils en ayent toujours jouy et possessé comme encoire font, neantmoins obstant que depuis notre emancipation et reception a la seigneurie de noz pays de pardeça, ils nont obtenu noz lettres de confirmation, ils doubtent que si apres lon les pourroit ou vouldroit troubler et faire empechement en leursdits priviléges, ce que tourneroit au grand prejudice de notre ditte ville de Harlebeke et des bourgois et manans dicelle en nous supplians partant tres humblement iceux reins les vouloir sur ce pourveoir et leur faire expedier nos dictes lettres de confirmation en tel cas pertinentes, scavoir faisons que nous ces choses considerées et sur ce en ladvis de noz amez et feaulx les president et gens de notre chambre de conseil en Flandres, ausdits supplians, inclinans a leurdite supplication et requete, avons confirmé, grée, ratifié et approuvée, confirmons, gréons, ratifions et approuvons par ces presentes lesdittes lettres de privileges, cy dessus incorporees, ensemble tous les points et articles y contenus, et declairer si avant toute fois que jusques a ores ils en ayent deuement jouy et usé, saulf et reservé seulement larticle par lequel est dict et spécifié que lon ne pourra prouver nulle debte alencontre daulcuns bourgeois et manans dedans la bourgeoisie dudit Harlebeke, si non pas aultre bourgois du lieu propre, le tout jusques a notre rappel et saulf en autres choses notre droict et l'aultrui en toutes.... Donné en notre ville de Bruxelles le XXIIIe jour de May, lan de grace mil cinq cens quarante nœuf.... Et afin que leur dict privilege soit et demeure en authorisé en tout age et suc-

cession, de temps a aultre, auroient tres humblement suppliée a ce qu'il nous plaise leur accorder pareilles lettres de confirmation du mesme privilege que celles que dessus et de ce leur faire depecher nos lettres patentes en tel cas pertinentes. Pour ce est il que nous ce que dessus considéré, eu sur ce ladvis de noz amez et feaulx les president et gens de notre conseil en Flandres, ausdits supplians inclinant favorablement a leur dite supplication et requete, avons de notre certaine science et auctorité absolute confirmé, ratifié et approuvé, confirmons, ratifions et approuvons lesdites lettres de privileges cy-dessus incorporees, ensemble tous les points et articles y contenus et declairez, si avant toutefois, que jusques ores ils en ayent duement jouy et usé, saulf et reservé seulement l'article par lequel est dit et specifié que lon ne pourra prouver nulle debte alencontre daulcuns bourgois et manans dedans la bourgoisie dudit Harlebeke, si non par aultre bourgeois du lieu propre, les ont jusques a notre rappel, si donnons en mandement a noz treschiers et feaulx les chief president et gens de nos privé et grand consaulx, president et gens de notre dit conseil en Flandres, et a tous aultres nos justiciers et officiers quelsconques leurs lieutenans et chacun deux en droit soy et si comme a luy appartiendra que de notre presente grace, confirmation, ratification et approbation et de tout le contenu en cesdits presentes ils facent, souffrent et laissent lesdits supplians plainement, paisiblement et perpetuelement jouyr et user, sans en leur faire mettre ou donner ny souffrir estre faict, mis ou donné ores ni au temps avenir aucun detourbier ou empechement au contraire......

Donné en notre ville de Bruxelles le dernier jour du mois de Mars lan de grace mil six cent et quatre.

Le plus ancien cartulaire de la Collégiale d'Harlebeke.

Parmi les preuves invoquées en faveur de l'existence de nos anciens forestiers, une des plus remarquables est celle où Robert-le-frison prend le titre de *Dominus de Silva*, dans un diplôme en faveur de l'autel d'Harlebeke. Miræus l'a publié, ainsi que plusieurs autres, concernant cette antique église, au tome second de ses *Diplomata Belgica;* il dit qu'il les a transcrites aux Archives du chapître. Ces chartes ne sont point marquées dans l'Inventaire, publié dans les Annales de la Société, à la page 41 du second volume de la 2me série, et l'auteur de cette intéressante Notice regrettait, comme beaucoup d'autres, la perte de ces Archives. Depuis lors l'auteur de cette Notice a eu le bonheur de retrouver les documents publiés par Miræus, copiés au XIIme siècle, sur un rouleau de parchemin, que nous transcrivons ici, tant pour en donner le texte original, que pour en faire connaître l'existence aux amis de notre histoire nationale [1]. Le rouleau mesure 1,85 centimètres de longueur, sur une largeur de 0,25 centimètres. Une main du XIVme siècle a inscrit au revers de cette pièce une sorte de rôle des tenanciers du chapître: c'est ce qui semble résulter du texte même que nous donnons, tel qu'il est écrit avec ses abréviations :

Wille Tolat. & sui. viij. d. & ob. & ij. p. dnarior.
Windelmar & sui. vij. d. & sua an. cumulata.
Gerart. d. Valle & sui. vi. d. halstr. an. cumulata.
Folcart & sui. j. ob. Lambtus. Neuher. & sui. j. ob.
Guerart vij. d. Robin. j. ob.
Lambr Wanerade & sui. iij. ob.

---

(1) Cfr. Miræus: Codex donationum piar. cap. 49, pag. 59; cap. 50, pag. 60; cap. 51, pag. 61; cap. 70, pag. 80 et supplementum, Diplomatum. parte II, cap. 25, pag. 947; cap. 27, pag. 949; cap. 30 & 31, pag, 950; cap. 59, pag. 971; cap. 77. pag. 983

Folcart d. Celsitert. & sui. ij. ob.
Lambin. et Mar. i. cap.
Boidin. Quec. j. cap. & i. galina.
Fromald. ij. sol. & ani cap.
Stephan. Ursus ij. d. & i. cap.
Mans. Hubri. vi. d.
Lambin d. Hulst. iiij. sol.
Henric d. Bolania. vi. d. & an. galina. at. ij. cap. & halstr. an.
Cumulatu & iiij. d. at. iiij. p. dnarior.
Arnold. d. Weracher. . . . . & ij. cap.
Arnold. Copman. xij. a. . . . . & ij. cap.
Terra Aserici. ij. d. Liger. xij d. iiij. cap.
V. de tra. d. Toreant. Lambr meiro. iiij. d. ij. cap.
Guerard. d. teplo. iiij. d. & ob.
Lambr. parrochian. uno anno. ij. d. & alio. ano as. d. & xxj. halst. au & xiiij.
halst. annone. due partes ordei. et tria pars siliginis.

Nous trouvons ensuite la première charte proprement dite. Elle a été donnée par Miræus à la page 949 de son II volume. Quelques erreurs qui se sont glissées dans sa version ont pu être facilement redressées ici, car l'écriture de ce privilége est magnifique.

In nomine sce et individue Trinitatis.

Notum iri volumus sce matris eccle filiis tam futuris quam presentibus qd quidam vir nomine Lietbt pro anima filii sui Hugonis, consensu pximor suor duo de hereditate sua bonaria in vico vocabulo Hodecca [1] tradidisse ad altare, situm in honore rerum omium Salvatoris, in villa cui nom. est Herlebecca, ea videlicet conditione interposita ut unoquoq: anno ad predictum altare ad opus frum illic Do servientium a se suisq. successorib. x denarii solverentur in censum in festivitate sci Bertulfi kl februarii. Qd si

---

(1) Miræus donne fautivement Bodecca ; Hodeca est aujourd'hui un hameau de la commune d'Hulste. Les habitants prononcent : Oteca,

nemo ex parentela vellet solvere censum etiam uno anno absq : ulla contradictione suorum ex integro veniret in manib. frum. Actum est hoc ab incarnatione Dni. milleno LXVII, regnante francor. rege Philippo, Baldewino comite, ejusdem regis (1) gloso patrono. Et qui huic traditioni vim inferre voluerit nisi pœnituerit iram Omipotentis Dei incurrere possit. Ut autem hoc firmius staret fecit tam psonalitate clericor quam cognitione laicor quor nomina subtus denotare non fuit pigrum et infructuosum.

S. Erleboldi decani (2).
S. Custodis eccle Alboldi.
S. Lambti scolastici.
S. Heremanni canonici.
S. Amulrici scriptoris boni.
S. Leodevvini Di servi.
S. Willelmi organor. mag.
S. Rodulfi. S. Walonis.

S. Athele comitisse (3).
S. Desiderii castellani (4).
S. Erpulfi.
S. Gerardi.
S. Erboldi.
S. Grewini (non Gouvini).
S. Rotbti.
S. Hernesti.
S. Ricwardi.
S. Litbti.

Nous croyons inutile de nous étendre ici sur l'importance du document suivant : depuis longtemps il a fixé l'attention des historiens, et ceux qui croyent à l'existence de nos anciens forestiers y ont trouvé une preuve nouvelle en faveur de leur opinion. En voici le texte original :

Ego Robertus Flandrigenarū marchio & dns de Silva,

1. On lit dans Miræus *reg ii* au lieu de *regis*.

2. On trouve les noms des chanoines Erleboldi, Albold, Lambert, Herman, Lievin, Rodulf et Walon, dans la charte de fondation du chapitre et dans plusieurs autres.

3. La pieuse épouse de Baudouin V, fondatrice du chapitre d'Harlebeke, où elle avait un château. Elle fonda aussi la collégiale et le monastère de Messines, où elle prit l'habit religieux.

4. Serait-ce Didier, châtelain d'Audenarde, dont Sanderus parle à l'an 1088 ?

tam in denariis quā in victimis, tam in terra tam in culturis quā in novis terris, immo etiam de placitis meis redecimationem prefecture Harlebecensis ad altare sc̄i Salvatoris, suiq̄ : ipsius beati Bertulfi confessoris, in utensilibus eccl̄e appenditiisq̄: illi tradidi : Actumq: hoc ab incarnatione Dni MLXXV, regnante rege francor Philippo. Si quis aut̄: hoc infregerit nisi resipuerit anathema sit.

La charte suivante date de 1080 et concerne diverses donations faites à l'église.

Pro redimendis peccatis n̄ris et antecessorum n̄rorum ego Eustachius una cum conjuge mea Oligia, nemine contradicente, quandam partem hereditatis n̄re tradidim̄ ad altare sitū in Harlebecca in honore sc̄i Salvatoris sciq̄: Bertulfi confessoris, ad utilitatem fratrū ibidem Do̅ servientiū, ea quide̅ ratione ut quādiu vixerim̄ eorū que donavim̄ patrocinemur & post obitum n̄rm comes regni & XII nummos in festivitate s̄ti Bertulfi quotannis p̄solvant nobis, aut mortuis ad mensam fratrū penitus veniat. Domū Johannis cū viij bonariis. Domū Hanechim cū ij bonariis. Domū Ave cū uno. Domū Lamb̄ti cū quarta parte bonarii ; que possidet Bernulfus, ea videlicet conditione ut quādiu vixerit et filii famule n̄re quam in conjugio habuit, vi denarios in predicta festivitate p̄solvant. Illis v̄ mortuis ad manus fratrū ex toto quoq. veniat Wenemarū v̄ & sorores suas una cū infantib̄ suis, ea scilicet lege, ut duos denarios pro capite in p̄fata festivitate singulis annis p̄solvant. Actum ē hoc anno ab incarnatione Dn̄i ī LXXX (1080).

Regnante Philippo rege francorū, principante Rotb̄to, comite, frisone.

Si quis huic contradixerit traditioni & infringere voluerit, anathema sit.

Sigū Stephani de Cordis. S. Folcardi de Isengem.
S. Saswali de Torcoin (1). S. Thietb̄ti de Vorda (2).

---

(1) On reconnait ici facilement Tourcoing.
(2) Voorde.

S. Gumari de Sillengem ([1]).
S. Alwoldi de Isengem ([3]).
S. Lambti castell. de Curtraco.
S. Alberni de Wilesbeche ([4]).
S. Raingoti, castellani de Oldenardo.
S. Eustachi de Usa ([5]).
S. Cononis militis.
S. Lambti de Odengem ([2]).
S. Asgrici de Rugga.
S. Walteri fris ej.
S. Lietnothi & Lambti de Wilesbeche,
S. Sigewalonis de Warengem.

Dans la 4me charte de cet ancien cartulaire, on trouve une donation faite par Siger de Heule : Ce document, ainsi que le 12me et le 13me, datent du commencement du douzième siècle : il est écrit sur une feuille de parchemin, qui probablement a été ajoutée aux deux autres, car la lettre est d'un caractère un peu plus récent. Voici le texte : Ex antecessorum nror consuetudine tenere n inutile indicavimus ut quicuq ecclam alicujus sue hereditatis heredem fecerit litteris mandare non negligat, quatinus & anime p. qua attribuitur sepius fiat memoria, & nullu malivolentie alicujus dapnu patiatur eccla. Notum sit igitur cunctis fidelib: sce eccle tam psentib qua futuris qd ego Sigerus de Hula ([6]) illud attendens sicut aqua extinguit ignem ita elemosina extinguit peccatu, pro remedio anime uxoris mee Hazeka Harlebeccensi eccle iiij bonarios in villa que vocatur Lirda attribuo, ita tamen ut due partes reditus comuniter frib; deserviant, tercia v pars luminari ejusdem eccle appendant. Hoc aute factu est pridie idus octobris, anno ab incar-

(1) Sedelghem est encore nommé Silleghem.
(2) Fort probablement Oyghem.
(3) Iseghem.
(4) Wielsbeke.
(5) Serait-ce Huysse près d'Audenaerde ?
(6) Heule : plusieurs seigneurs de ce lieu se sont distingués par leurs libéralités.

natione Dni M. C. XI, indictione V, Regnante rege Francor Lothewico ([1]), comite Flandrensiu Balduwino, filio Rotbti frisonis, Baldrico episcopante. Ut autem ratu pmaneat factu est testimonio tam laicor quam clericor quor nomina subnotare haud inutile est. Si quis huic contradixerit traditioni & infringere voluerit Anathema sit.

Signu Folkin pposito, S. Leoderici canonici, S. Wilhelmi canon, S. Litbh canon., S. Albti Canis, S. Onulfi fris ejus, S. Lambti de Udengim ([2]), S. Walteri de Warnestum ([3]), S. Ojoranti de Bellengim ([4]), S. Rotbti de Cortraco, S. Thizekini de Tressinegim ([5]), S. Godescaldi de Tresseca ([6]), S. Wilhelmi pcon de Harlebecca.

Sur le revers de notre précieux parchemin, on lit huit chartes : les six premières, sont d'une écriture un peu plus ancienne que les dernières, qui correspondent à celle que nous venons de donner; elles concernent toutes diverses fondations faites à l'église d'Harlebeke; elles ont été publiées par Miræus au 2me tome de ses Diplomata, ch. xxv et suivants ; il y a laissé glisser quelques erreurs.

Notum sit omnibus crianis qd ego Gilbt cu duob filiis meis, Eustachio vide ([7]) licet et Lamberto, pro anima filii mei Boldewini duos bonarios mee hereditatis in villa nuncupata Baucario ([8]) ad altare smi Salvatoris situm in Harlebecca, ea videlicet ratione tradiderim ut cu omni reditu suo appenderet ibi ad utilitatem frm.

---

(1) Miræus donne à tort Lothario.

(2) Probablement Ooteghem près de Courtrai. Peut-être Oyghem comme le croit J. J. Desmet. Etimologies des noms de villes, etc.

(3) Warnêton.

(4) Belleghem actuellement. Miræus écrit Jorami au lieu de Ojoranti

(5) Nous pensons que ce nom désigne Desselghem.

(6) Peut-être Deerlyk. Nos recherches à ce sujet sont restées infructueuses.

(7) Un fragment, perdu du parchemin, a défiguré ce mot, que nous croyons devoir compléter par Videlicet.

(8) Miræus traduit ce nom par Bavichove.

Actū est hoc publice anno ab incarnatione Dn̄i M XLII, rege Francor Henrico et consule Boldewino, ejusdem regis sororio.

Si quis vero hoc infringere temptaverit, ni pœnituerit anathema sit. Huic siquidem traditioni interfuerunt tam laici quam clerici quor̄ nomina hec s̄t. (Dans ce diplôme ainsi que dans les suivants le copiste a négligé d'ajouter les noms des témoins.)

La sixième charte concerne encore une donation de terre à Baucarium.

Presentibus filiis ec̄cle ac futuris notificetur q̄d ego Agentrudis pro liberatione anime mee cū consensu amicor̄ meor̄ tradidi duos bonarios de hereditate mea in Baucario, ad Altare prenominatū cum omni donativo suo ad mensam fr̄m.

Actū est hoc publice anno ab incarnatione dn̄i Mmo XLIIJto, tempore p̄nominati regis et comitis.

Si quis autē huic traditioni contraire voluerit si non dignā penitentiā fecerit cū Dathan et Abiron p̄ditus sit. Hoc vero confirmatū ē testimonio clericor̄ et laicor quos subtus annotari feci.

Dans la 7me il est question d'une terre, sise à Moorseele, que donna Lambert de Vivia ([1]) à l'église d'Harlebeke.

Non ignorare volumus ec̄cl fidel̄ib q̄d Lambertus de Vivia pro anima fr̄s sui Ramfridi i bonariū in villa nominata Mortsella tradiderit altari sito in Herlebecca, in honorē s̄ci Btulfi, ea conditione ut cū omnibus appenditiis suis deserviat fab̄ ibi manentibus.

Actū ē hoc publice anno ab incarnatione Dn̄i M. XLVI, tp̄r prenominati regis et comitis. Si quis hanc cartā in toto vel in parte frangere p̄sumpserit, si non q̄d male voluerit emendaverit a consortio matris ec̄cl separatus in eternum sit.

---

(1) Vyve St-Eloy.

Hoc vero confirmatū in testimonio clericoř et laicoř quos subtus annotare feci.

Voici la 8me charte ; elle contient également une donation de terres :

Traditione antecessorū nr̄or tenemus q̄d quic̄uq eccl̄am heredem fecerit de hereditate sua litteris mandare fecerit presentibus & futuris, quatinus et memoria fierit in bonis defuncti et eccl̄a non pateretur dap̄num p̄ vim alicujus malevoli. Quap̄pt ego Bernengis, cum consensu amicoř meoř, p̄ anima mariti mei Wicardi, in villa dicta Hertrudis (1) tradidi duos bonarios ad altare sc̄i Salvatoris sitū in Herlebecca, ea videlicet ratione ut cū om̄i reditu suo appenderet ibi ad utilitatem frm̄.

Actū ē hoc publice anno ab incarnatione Dn̄i M XLo VIIJo, tp̄re p̄nominati regis et comitis. Si quis vero hoc infringere voluerit, nisi penituerit, anathema sit. Huic siquidē traditioni interfuerunt tam laici qua clerici quoř nomina hec sunt.

La neuvième, donnée également pour une fondation, est un peu postérieure à la précédente puisqu'elle date de 1072.

Litteris ē decretum mandare quicq̄d in eccl̄a volumus et stabile. Vnde ego Eggeb̄tus scribere feci q̄d cū frib̄us meis IIJes bonarios in villa nomine Wermarda (2) dedi p̄ anima patris mei Reingoti, vocabulo altari sito in Herlebecca, in honore sc̄i B̄tulfi, ea conditione ut cū om̄ib appenditiis suis deserviat frib̄ ibi manentib̄. Actū ē hoc publice anno ab incarnatione Dn̄i M. LXXII, tp̄re Philippi regis, comitis v̄ Rotb̄h. Si quis autē huic traditioni contraire voluerit, si non dignam pænitentiam fecerit, cū Dathan & Abiron p̄ditus sit. Hoc vere confirmatū est testimonio clericoř et laicoř quos subtus annotari feci.

---

1. Miræus donne Nestrudis. C'est Heestert près de Courtrai, en français Hertrud.

2. Waermaerde.

La charte suivante est la dernière de celles qui, croyons nous, ont fait partie de la collection primitive.

Quid sine litteris stabile fit in ecclis? ego Folswendis una cū filiis ceterisq amicis meis tradens p̄ anima mariti mei, nomine Rodulfi, duos denarios, in villa videlicet Lethis ([1]) nomine, altari sito in Herlebecca, in honore s̄ci, B̄tulfi, ea conditione ut cū om̄i donativo suo deserviat frīb ibi Dn̄o servientīb notū feci filiis eccle psentīb et futuris. Actum est hoc publice anno ab incarnatione Dn̄i M. LXXVIII, tp̄r Philippi regis, comitisq Rotb̄ti. Si quis vero huic traditioni contradixerit, nisi penituerit anathema sit. Hoc vero confirmatū est clericor̄ et laicor̄ testimonio quor̄ nomina hec sunt.

Les deux dernières chartes, ressemblant pour l'écriture à celle de Siger de Heule (la 4me), sont, comme nous l'avons dit, d'une main plus moderne, et ajoutées au XIIme siècle : en voici la transcription.

Notum sit filiis ecle nunc et in futurū q̄d ego Walter de Fivia ([2]) una cū uxore mea Emma, tradim̄ p̄ peccatis n̄ris delendis in villa que dicitur S. Eligii quamdam particulam n̄re hereditatis, reddente qts annis XIIJ nummos, ad altare s̄ci Salvatoris, q̄d ē sitū in Herlebecca, ad opus frm̄ ibidē Deo servienciū. Hoc ante factū est anno M.C. XX ab incarnatione Dn̄i. Hanc traditionē si quis infregerit anatema sit. Ut aūte hoc donū ratū pmaneat testium nomina suscribunt : S. Godescalci, S. Teoderici, S. Fromaldi, S. Helmecini, S. Litbn̄, Senis et Litb̄ti junioris. S. Rob̄ti Canis et Rob̄ti de Tileto, S. Symonis Gugilis, S. Thilici, S. Raineri, S. Ulfgeri.

Voici la dernière des chartes de la collection : elle est du fils et de l'épouse de Wautier de Fivia, le donateur précédent.

Sacrarū scripturarū testimonio cumputu accepimus fidelm̄

---

(1) Serait-ce Laethem près de Gand, sur la Lys ?

(2) Ce nom est-il patronymique ? Est-ce le nom d'une localité, Vive ?

defunctor elemosinas jugit p ipsis interpellare Dno. Hoc qa spe animatus ego Willelm de Fivia, una cu matre mea Emma, p anima patris mei Walteri, de peccatis liberandis tradim iij bonarios nre hereditatis cu omib suis appenditiis, in villa que appellatur Bavinghova ad altare omnium rerum Salvatoris, qd est situ Harlebecce ad op paupu in Cena Dni reficiendor, hoc qd actu est anno M. cxx ab incarnatione Dni, Karolo comite Flandrensiu et Lambto epo tornacesiu. Hac qa traditione si quis infringere presupserit excommunicationi subjaceat. Signa testium quor supra q. pret hec: S. Albti Canis et Onulfi fris ej, S. Willelmi Canis, S. Lambti et Eustachiii et Walteri frm de Morcella, S. Done Ave et filii sui Synagonis, S. Willelmi pconis, S. Reinelini venatoris, S. Walonis, S. Reineri de Vatina, S. Everwini, S. Olti.

1163.

Donation de l'autel de Meulebeke, par Gérard, évêque de Tournai.

In nomine sancte et individue Trinitatis Patris et filii et spiritus sancti, amen. Ego Geraldus, Dei gratia Tornacensium episcopus, tam presentibus quam futuris in perpetuum. Quoniam ex cura regiminis et ex officii nostri vocabulo amovemur superintendere sicut animatis nobis subditis, ita et corporum necessitatibus, in quantum prævalet nostra munificentia debet providere quod circa ecclesie Harlebecensis secundum tuam dispositionem, venerabilis fili Roberte, eiusdem loci preposite, altare de Molenbecca libere in perpetuum possidendum ad usus fratrum duas partes, tibi, tuisque successoribus tertiam partem, salvo jure episcopali contradidimus, ut hoc igitur nostrum donum ratum et illibatum permaneat tam sigilli nostri impressione quam testium subsignatione corroboravimus, et ne ab aliquo

futuris temporibus hec nostra violetur elemosina, auctoritate episcopali et sub anathemate prohibemus. S. D. Geraldi epi, S. Gualti decani, S. Everardi, S. Desiderii archidiaconi, S. Libberti prepositi, S. L. Oberti cantoris, S. Simonis, S. Amurrici presbiterorum, S. Ranieri, S. Herbrand, S. Lamberti, S. Guiberti, S. Gualteri, S. Oliveri, S. Thome, S. Henrici, S. Theodorici, S. Simonis, S. Henrici, S. Daniëlis, S. Fualteri, S. Winemari, canonicorum. Actum Tornaci, anno ab incarnatione Domini 1163.

Miræus a publié les chartes suivantes, copiées sur les originaux existant alors aux archives de la collégiale, à Harlebeke.

1042.

Gautier, Agentrude et d'autres personnes nobles, font diverses donations. Tome II, page 947.

—

1063.

Philippe, roi de France, confirme la fondation de l'institution du chapître d'Harlebeke, faite par Baudouin de Lille, comte de Flandre. Tome I, page 59.

—

1063 et 1083.

Baudouin et Radbodo, évêques de Tournai, confirment la fondation du chapitre. Tome I, page 60.

—

1067.

Lietbert, homme noble, fait don à la Collégiale de Saint Sauveur. Tome II, page 949.

—

1070.

Le pape Alexandre II, confirme les divers dons et fondations. Tome I, page 61.

—

1072.

Engelbert, Floswendis et d'autres personnages nobles, dotent le chapître de nouvelles donations. Tome II, page 950.

—

1074.

Robert-le-Frison, comte de Flandre et d'autres personnes dotent le chapître. Tome II, page 950.

—

1105.

Baudouin, évêque de Tournai, donne à Saint-Sauveur à Harlebeke, le patronat de l'église Saint-Pierre, à Thielt. Tome I, page 80.

—

1165.

L'évêque de Tournai, Gérard, donne au chapître les autels ou patronats de Meulebeke, Ingelmunster, Coolscamp et Moorseele. Tome II, page 971.

1198.

Baudouin, comte de Flandre, confirme les donations faites par Roger, châtelain de Courtrai, et par Béatrix de Nevele, femme à Roger. Donné à Courtrai, en 1198. Tome III, page 67.

—

1201.

Gérard, chancelier de Flandre, prévôt de Bruges et de Saint-Omer, Guillaume, châtelain de Saint-Omer et Gérard, châtelain de Lille, confirment la donation de la dîme de Wevelghem, donnée au chapitre d'Harlebeke par Baudouin de Ronslo et sa femme. Donné à Courtrai, en 1201. Tome II, page 983.

—

1246.

Erection de la dignité de doyen au chapître d'Harlebeke. La première dignité était celle de Prévôt. Donné au mois d'Octobre 1246. Tome II, page 996.

—

1387.

Marguerite, comtesse de Flandre, duchesse de Bourgogne, confirme, en faveur des chanoines d'Harlebeke, la dixième part qu'elle prélève sur la mouture des moulins à eau dans cette localité, où jadis sauloit avoir deux moulins. *En français. — Donné à Arras le* 21me *de Juillet jour, l'an de grâce* 1387.

—

Vers 1623.

Motifs et raisons pour lesquels a été mûe la question de supprimer le chapître collégial d'Harlebeke et de l'unir

au chapître métropolitain de Malines ; avec les motifs contraires allégués par les États de Flandre et les députés de la châtellenie de Courtrai. — Pièce sans date et sans signatures, en latin.

—

Vers 1623.

Rescrit du chapître d'Harlebeke en faveur de sa translation et de son union avec le chapître de Malines ; avec la réplique contre les motifs contraires, allégués par les Etats de Flandre et les députés de la châtellenie de Courtrai. — En français, sans date.

—

Mars 1236.

Lettre de Baudouin, héritier de l'empire Romain et comte de Namur, par lesquelles il déclare que feu Philippe, comte de Namur, son oncle, seigneur d'Harlebeke, ayant donné à Marguerite, sa sœur et à feu Simon de Harlebeke, son mari, le gavene de Harlebeke, pour en jouir à toujours par eux et par leurs hoirs ; Marie, fille desdits Simon et Marguerite, avait donné ce gavene à l'abbaye de Marquette, lors de son entrée dans cette maison : le dit Baudouin le donne à cette abbaye, exempt de tout droit et domaine temporel, afin d'empêcher Marguerite, sa sœur, comtesse de Vienne, de la troubler dans cette possession et il prie Jeanne, comtesse de Flandre et de Hainaut, sa très-chère Cousine, de qui la ville d'Harlebeke est tenue en fief, de confirmer cette donation, comme fondatrice de la dite abbaye de Marquette. (Vidimus en parchemin des doyens et chapître de S. Pierre, à Lille, du mardi après S. Pierre aux liens, 3 août 1322, sans sceau.) Aux archives du département à Lille.

1261.

Lettres par lesquelles Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, confirme les lettres y insérées de même date, données par Lambert de Roosebeke; contenant qu'après nécessité jurée, Wautier, dit Sclaffe et Béatrix, sa femme, ont vendu aux Prévôt, doyen et chapître d'Harlebeke, moyennant 432 livres monnaie de Flandre, toute la dîme de la paroisse de Moorseele; tenue en fief dudit Lambekin, qui la tenait de la comtesse et qu'après l'avoir reçue comme seigneur féodal, il l'avait remise entre les mains de Jean, dit Rouge, bailli d'Ypres, franche et exempte de tout service féodal: que ce bailli l'avait rendu de suite, par ordre de la Comtesse, audit chapître, franche de tout service et exaction et elle en avait investi Gliard, chanoine de cette église. Lesquelles lettres avaient été passées en présence des hommes de Lambekin, savoir: W. dit Vos, Jean de Scades, pairs dudit Wautier; et des hommes de la Comtesse, savoir: Malin, connétable de Flandre, Hugues, châtelain d'Ypres, Gérard de Castres, bailli de Cassel, Henri de Moorseele, Lambert Bani, pairs de Lambekin. 1261, mai. Premier Cartulaire de Flandre, pièce 187. Aux Archives du département à Lille. Analysé dans les Monuments anciens de Saint-Genois.

ÉTUDE

SUR LA

LITTÉRATURE LATINE

DANS LA WEST-FLANDRE

AU XVIe SIÈCLE.



Ire ÉTUDE.

Le seizième siècle, si glorieux durant sa première moitié par les hauts faits d'armes de Charles-Quint, vit ternir ses cinquante années de gloire par la politique imprudente de Philippe II. L'empereur s'était à peine enfermé dans le cloître de Saint-Juste qu'un mécontentement général s'éleva en Belgique contre le nouveau mode de gouvernement suivi par son fils. Une révolte ouverte éclata bientôt et couvrit de ruines cette belle Flandre, si prospère durant le moyen-âge et si brillante sous la domination des ducs de Bourgogne. Le commerce et l'industrie, l'agriculture et la navigation, les arts

et les sciences, souffrirent considérablement durant toute cette période de guerre contre la maison d'Espagne. Les lettres, relevées depuis la fondation de l'université de Louvain, avaient été cultivées par des savants sortis de l'*Alma mater*. Les langues latine et grecque, si négligées auparavant étaient enseignées par des maîtres de premier ordre qui avaient ouvert des écoles jusques dans les plus petites villes [1].

Soit que les troubles politiques, soit que l'incurie de nos ancêtres, aient détruit ou fait oublier les productions littéraires de la plupart de nos anciens écrivains, il est parvenu jusqu'à nous peu de leurs écrits. Encore le nombre d'exemplaires échappés à la destruction du temps rongeur, est-il si petit, qu'il ne nous reste bien souvent qu'un nombre restreint de ces œuvres de nos bons poètes, de nos prosateurs distingués, devenues des raretés bibliographiques.

Au milieu des troubles que nous venons de déplorer, il existait dans l'ancienne Flandre-Occidentale toute une pléiade de poètes latins: c'étaient des jurisconsultes, des moines, des ecclésiastiques, des médecins, des instituteurs, voire même des hommes d'épée, qui consacraient leurs loisirs à cultiver les Muses.

C'est de ces littérateurs, peu ou point connus, que nous nous proposons de nous occuper dans ces études littéraires. Nous sommes loin de vouloir

---

(1) Tantam enim nunc floret per Flandriam omne literarum studium, tantus disciplinarum amor, ut vix sit oppidum, aut vicus quin magistros habeat ludi literarii insignis conditionis. Meyer, Flandricarum rerum tomi X, pag 81.

publier une histoire littéraire complète de la Flandre; ce que nous ambitionnons c'est de placer quelques jalons, qui pourront peut-être servir un jour à écrire un ouvrage complet sur la matière.

Les *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des dix-sept provinces des Pays-Bas*, de Paquot, le *Précis de l'histoire littéraire des Pays-Bas*, de Siegenbeek, Valère André, Sweertius et après eux Foppens dans sa *Bibliotheca Belgica*, Sanderus dans sa *Flandre* et quelques autres, n'ont fait le plus souvent qu'effleurer la matière.

L'œuvre du premier de ces auteurs est la plus complète que nous ayons sur notre histoire littéraire; cependant il a embrassé un champ trop vaste pour être bien exploité et, comme il le dit dans sa préface:« Il se proposait uniquement d'aider ceux qui travailleraient après lui sur cette matière et de pousser notre histoire littéraire un peu plus avant qu'on n'avait fait jusqu'alors. »

Les Muses ont toujours été répandues dans les Flandres; aucun pays n'avait autant de sociétés littéraires, connues sous le nom de Chambres de Rhétorique. Ces chambres existaient en grand nombre sous Charles-Quint; elles étaient l'unique soutien de la langue flamande, qui commençait alors à faire des progrès. Cependant peu de nos savants cultivèrent les lettres flamandes; le Latin était la langue favorite de ceux qui s'adonnaient aux belles-lettres.

Parmi tous les écrivains de la Flandre, connus jusqu'au milieu du XVI[e] siècle, Jacques Sluper, mérite sans contredit la palme littéraire. Il mania le genre pastoral en imitation de Virgile; l'élégie d'après Ovide lui était familière et, imitateur d'Horace, il se plaisait

dans le genre lyrique en composant des odes de toute forme. Ses œuvres imprimées, en 1575, à Anvers, chez Bellerus, sous le titre de *Jacobi Sluperii herzelensis, Flandri, poemata* et un manuscrit de Jean Van Loo, abbé d'Eversam, que feu Mgr. Malou, évêque de Bruges, a bien voulu nous communiquer, sont les premières sources auxquelles nous avons puisé les documents qui font le sujet de cette étude.

Jacques Sluper, fils de Jacques, naquit à Bailleul, en 1532. Sa mère se nommait Josine, il avait un frère nommé Philippe et une sœur Lucie (1). Ses parents quittèrent Bailleul pour s'établir à Herzeele (châtellenie de Bailleul.) Le jeune Jacques ayant terminé ses études à Merville, sous la direction de Jacques Marcotte, se rendit à Louvain, pour y fréquenter les cours de sciences et de philosophie; il obtint le grade de maître ès-arts et suivit les cours de théologie de Nicolas de Leuze. Après avoir été promu au sacerdoce, il fut nommé chapelain à Boesinghe-lez-Ypres. C'est de là qu'il date ses premières élucubrations poétiques, publiées à Anvers en 1563, chez Gilles Diest, pour compte de Jean Withage, en un volume in-12°, sans pagination.

Il séjourna à Boesinghe pendant dix années consécutives, de 1555 à 1566. Heureux dans cette résidence, il cultiva les Muses, tout en instruisant la jeunesse. Il y trouva un curé instruit, Gonterus Liebaert, licencié en droit de l'université de Louvain; Olivier Ymeloot, poète latin, appartenant à une famille noble d'Ypres

---

(1) Ce qu'il nous apprend dans une épitre à son père, datée de Boesinghe le 4 des nones de juin 1562.

et licencié en droit [1]; Michel Heyneman, bailli de Noordschote et de Boesinghe, qui reçut, à l'université de Poitiers, le diplôme de licencié en droit civil, le 14 mars 1542; Jean Deschilder, bourgmestre, homme de lettre et amateur de la chasse; Jean Debuck, greffier, ou secrétaire de la commune, depuis dix-huit ans, qui sauva les livres et les manuscrits de Sluper d'une destruction certaine, lorsque les Gueux se jetèrent sur Boesinghe en 1566 [2].

---

(1) O. Ymeloot possédait à Boesinghe un petit château, nommé *het kasteelken*. La lettre adressée à Sluper et imprimée à la page 320 de ses œuvres est datée: Ex prœdiolo meo Boesingæ 1574, v nonas julii.

(2) Dans son épître dédicatoire à Jean Vanloo, prévôt d'Eversam, le poète décrit ainsi son séjour dans cette commune:

Inter quos mihi summus atque primus
Gontherus memorandus est Libardus,
Boesingæ vigil et pius sacerdos
Plebem sydereo liquore pascens.
Ut clarus literis, sacrique juris
Factus Lovanii Licentiatus:
His sacris quoque juris utriusque
Instructus literis, locoque fratris
Dilectus varios mihi per annos
Oliverius arva per paterna
Phœbos colit Ymmelottus agros:
Joannes sequitur deinde Schilder,
Dans plebi veneranda jura Prætor,
Clarus vir calamo, manuque forti,
Per spelea feras necare gnarus:
Joannes quoque Buccius per annos
Ter sex Grapheus tenore,
Fidus prœ reliquis mihi sodalis,
Istis præcipuè diebus, aras
Cum gens geusia frangeret sacratas,
Et nostros rapidis focis Libellos
Injecisse truci manu pararet,
Ast id ne fieret nefas, scelusque,
Idem Buccius obstitit suoque

Sluper se retira à Ypres durant la persécution des Gueux, après les saccagements du 15 août 1566. Il tomba entre leurs mains à la fin de novembre de cette année ([1]). Lui-même nous fait connaître cette circonstance de sa vie dans son *Somnium Aonium*, inséré dans le tome IV, page 355, des œuvres de Gruter. Il se plaisait cependant dans cette résidence, comme nous l'avons déjà dit, et ne la quitta que pour prendre le chemin de l'exil ([2]). Arrêté, emprisonné à Ypres et enfin exilé Sluper se rendit à Arras, auprès de son ami Antoine de Meyere, neveu du chroniqueur Jacques de Meyere, qu'il avait visité en 1565, et y resta jusqu'à ce que le calme fut rendu à la Flandre. Il y revint et séjourna à Ypres, jusqu'à ce qu'il fut promu à la place de chapelain à Westvleteren, où il trouva pour curé Mathieu Raymaker, homme pieux et savant, dont Sanderus parle dans les termes les plus élogieux.

Dans son épître à la *Postérité*, datée de Westvleteren, le 4 des nones de septembre 1573, et dans laquelle

---

Curru dispositos, equoque raptos
Per sylvas procul aviosque tractus
In tutis posuit locis eosdem.

(1) Quando focum positus juxta prunasque sedebam
Caucaseasque nives et frigora sœva fugabam,
Namque rigebat hiems, gelidique suprema novembris
Lux erat, et validè reboabant murmura venti.

(2) Dein pius hœreticos Dux agmina sevit in hostes
Albanus, qua Zelandi, Batavique rebelles,
Catholicam plebem, mystasque, deumque veneranda,
Templa suis opibus spoliant et cuncta, gemendum !
Per scelus atque nefas grassati sacra profanant :
Nec leges, nec jura colunt, nec summa verentur
Numina, nec satanas metuunt, nec tartara curant.
Epistolarum lib. I, Ep. II, operum p. 289.

notre poète relate, comme dans son autobiographie, plusieurs faits que nous venons de signaler, il se plaint des temps mauvais, suscités par les Gueux, profanateurs des églises et des choses sacrées, et fait des vœux pour obtenir du Ciel la fin de tant de maux. Il était alors à la fleur de l'âge, ayant, dit-il, vu mûrir quarante moissons. Westvleteren était voisine de l'abbaye d'Eversam, abbaye d'hommes de l'ordre de Saint Augustin. Là, était prévôt Jean Van Loo (Loœus), natif d'Eessen-lez-Dixmude, grand littérateur et poète, le Mécène de tout ce que la Flandre comptait d'hommes érudits. Sluper était l'ami non seulement du prévôt, mais encore des moines cultivant les muses. Il adresse à plusieurs de ces hommes habitant le cloître des pièces de vers, publiées dans ses œuvres, à l'occasion de quelques fêtes de circonstance. Il y rencontra souvent l'historiographe et poète, Jacques Marchant, habitant alors son château de Fockewerve, à Alveringhem, et qui n'était pas dévoué au duc d'Albe (1).

Au reste, il ne devait pas sortir du lieu de sa résidence et aller chercher ailleurs des poètes. Dans l'épître à son *Livre* (2), il parle de quatre amis, Pierre Weycman, Jacques Oyer, Pierre Schevel et Jean Valcke, qui pendant les soirées d'hiver, lorsque la brume le retenait au coin du foyer, le récréaient par le récit de leurs vers et par la protection qu'ils lui accordaient comme Mécènes. Tant il est vrai de dire qu'à cette époque les lettres étaient en Flandre du domaine de tout le monde.

---

(1) Voir l'Hortulus earinus; Operum, page 321, et trois lettres, pp. 268, 339 et 370.

(2) Ad librum. Operum, pp. 462 et suiv.

Cette lettre est la dernière pièce en vers des œuvres de Sluper, édition de 1575. L'auteur y fait une sortie violente contre les Flamands, dits les gueux, retirés à Zandwyk et à Nordwyk (Angleterre), afin de se soustraire aux peines qui les attendaient en expiation des cruautés qu'ils exerçaient, depuis plusieurs années, dans l'Artois et surtout dans l'ancienne Flandre-Occidentale.

Il invite donc son *Livre* à ne pas se rendre à Zantwyk ni à Nordwyk, parceque là habitent des vauriens, pires que les Ghètes et les Scythes, qui ont brisé les images et attenté aux bonnes mœurs des innocents, qui ont dévasté les églises et les propriétés privées, massacrant des hommes non coupables, de tout âge et de toute condition (1).

Le poète n'a pas d'expressions assez dures pour condamner les cruautés exercées par ces Gueux, et cela n'a rien d'étonnant ; ils avaient massacré son père, vieillard vénérable, âgé de 82 ans. Après l'avoir transpercé de leurs glaives, ils brulèrent son corps mutilé. Ce crime fut accompli par une bande de ces vagabonds, le 20 juin 1570, à Herzeele. Marius Laurier (Laureus), libraire à Ypres et ami de la famille Sluper, plaça une pierre tumulaire sur la tombe du martyr, devant le maître-autel de l'église, et y fit sculpter pour épitaphe, quatre vers flamands, composés par lui (2). Le même jour fut massacré de la même manière le curé d'Herzeele, Jean Vierendeel (3).

---

(1) Jacobi Sluperii poëmata. Appendix Epistolarum, p. 470.

(2) Ibid., p. 471.

(3) Geusianismus Flandriæ occidentalis, R. P. C. Wynckius, ord. prædic.

Le père de Sluper n'était pas un homme du commun. Son fils nous explique ses qualités intellectuelles et morales en ces termes :

. . . . tenensque
Francam cum Latio sonora linguam,
Humanus, placidus, serenus, æquus (1).

De nouveaux troubles, survenus en 1578, firent émigrer beaucoup de Flamands, qui couraient grand danger d'être maltraités et assassinés par les gueux. Le chapelain de Westvleteren suivit l'exemple de son évêque ; plusieurs chanoines et d'autres personnes distinguées se rendirent à Arras et à St Omer, qui devinrent le refuge général de tous les persécutés. Il fut recueilli à Arras, par Antoine de Meyere, neveu de l'historiographe Jacques. Là se trouvait François Hème (Hæmus), natif de Lille et ancien principal du collége de Courtrai, dont nous aurons à nous occuper dans le cours de cet ouvrage. Il était l'ami de Sluper, de de Meyere et de toute une multitude de littérateurs, originaires de la Flandre.

Notre poète ne quitta plus la ville d'Arras. Les guerres civiles, suivies de celles suscitées par les Hollandais et par les États-Généraux contre la domination espagnole, ruinèrent le pays ; on n'y jouissait plus d'aucune sécurité, surtout à la campagne et Sluper, fatigué des vexations, trouva la vie plus facile et plus agréable, dans une ville fermée, à l'abri d'un coup de main, au milieu de ses amis.

Il s'y occupa de littérature et ses nombreux écrits prouvent qu'il ne resta pas oisif.

Il mourut à Arras le 1er août 1602, âgé de plus

(1) p. 41.

de soixante-dix ans et y fut enterré dans l'église paroissiale de la Sainte-Croix. Il avait composé sa propre épitaphe ; elle contient un précis de sa vie :

Poëta Flander Herzelensis, Sluperus,
Consumptus annis hic jacet senilibus :
Artes puer qui liberalibus imbibit
Villâ-in-minore, propè amnem Lyziam.
Profectus hinc Lovanium, veteres sophos
Evolvit, atque consecutus lauream,
In Flandriam reversus est, et sæculo
Spreto, sacris se dedidit, atque cælibem
Amplexus est vitam, solutus ut omnibus
Curis, Deo vacare posset et suis
Musis, quibus toto juventæ tempore,
Nec non senectæ, pertinaciter fuit
Addictus, hæc testantur heu ! poëmata
Atque alia, quondam sospes ipse quœ edidit;
Hœc dum recudit, ecce bella civica
Passim per urbes sicut oborta Belgicas.
Quibus involutus, ex Boesinghâ Sluperus
Per geüsios conjectus est in vincula ;
Bonisque perditis, fugatus Flandriâ ;
Quos execratus, patrium vertit solum,
Profectus in patriæ fines, ubi
Aliquot per annos subsistit, donec senem
Mars rursus emigrare Vatem compulit.
Hìnc Atrebatum venit, ultimam sibi
Sedem futuram ; quippè post vicesimum
Annum seculi fractus œvo concidit.
Tu, quisquis es, præcare fausta manibus
Functi poëtæ, sortis humanæ memor.

Il avait déjà édité une autre épitaphe dans la première édition de ses œuvres, avec le titre : *Jacobi*

Sluperii junioris Epitaphium, quod sibi ipsi vivens carmine elegiaco conscripsit. Les écrivains de cette époque avaient la manie de composer leur épitaphe, qui ne brillait pas toujours par la modestie. Au reste, ces sortes de compositions étaient réduites à figurer sur le papier et obtenaient rarement l'honneur d'être sculptées sur la pierre recouvrant les cendres de leur auteur.

« Le style c'est l'homme,» Buffon le dit. Les œuvres de Jacques Sluper nous apprennent ce qu'il était comme homme et comme littérateur. Nous avons esquissé rapidement sa vie, dans ce que nous osons appeler son autobiographie, glanée dans ses œuvres. Occupons-nous maintenant de ce qu'il a écrit.

Ses écrits sont de deux espèces, les uns ont été imprimés, les autres au nombre de quinze, dit Ferreole de Locre [1], sont restés à l'état de manuscrits.

Jacques Sluper avait trente ans lorsqu'il fit paraître à Anvers la première édition de ses œuvres, probablement par les soins et pour compte de son ami, Marius Laurier (Laureus), libraire à Ypres, qui, dans une courte introduction en vers pentamètres, recommande le petit livre, dont le prix n'est pas élevé :

Hic licet exiguo tibi væneat ære libellus,
Hujus et exili vena liquore fluat... [2].

Une lettre en prose, écrite au chapelain de Boe-

---

(1) Chronicon Belgicum. Atrebati, Guill. Riverius, 1614, in-4°, p. 688.
(2) Jacobi Sluperii poëmata, nunc primum in lucem ædita. 1563, in-12.

singhe, le 7 des ides de novembre 1561, par Adrien Hooghe (Hogius), curé de Noordschote, l'engage à éditer ses poésies (1).

Cette première édition diffère essentiellement de la seconde, dont nous aurons à nous occuper plus loin : Ellerenferme deux livres d'Élégies, adressées à Marius Laureus et à Adrianus Hogius, deux livres de vers fugitifs, adressés à son père, à Maurice Laurier, à Josse Hugezone, supérieur du collége à Ypres et mort curé à Reninghelst, martyrisé par les Gueux des bois, à Jean Van Loo (Loœus), prévôt d'Éversam, des écrits en vers pentamètres et lyriques, dédiés à Salomon Faber, poète Iprois et à Jacques Marcotte, Boulonais, son ancien précepteur à Merville. Il s'y trouve aussi une Élégie sur les études de l'auteur et sur les poètes latins, anciens et modernes, et deux Églogues, l'une sur Henri II, roi de France, l'autre sur l'entrée solennelle de Martin Rithovius, dans sa ville épiscopale d'Ypres, le 11 décembre 1562.

Ce ne fut que treize ans plus tard, en 1575, que notre poète publia, nous ne dirons pas une nouvelle édition, mais un autre volume in-32, de 419 pages, chez Bellerus, à Anvers. Il porte le modeste titre de *Jacobi Sluperii, Herzelensis, Flandri, poëmata*. Ce volume contient un livre d'hymnes, sept Églogues, une bucolique sur la mort de François Richardot, évêque d'Arras, un livre de Pastorales. Son Hortulus Εαρινοσ, Jardin du printemps, suivi d'un appendice

(1) Nunc igitur nihil vides, dit-il, quid vetet, quo minus, hic elegiarum liber typis, (ut doctorum judicio hominum dignis habetur) excudendus quamprimum tradatur.

de lettres, d'épigrammes, adressées à Sluper par ses nombreux amis et de réponses qu'il leur fit. Nous tirerons parti de ces pièces pour faire connaître plusieurs littérateurs, ses contemporains, dont les œuvres sont disséminées dans les ouvrages édités à cette époque de la renaissance des lettres.

Un troisième ouvrage, dû à la plume de Jacques Sluper, est intitulé : *Omnium fere gentium nostræque ætatis nationum habitus et effigies. In eosdem Joannis Sluperii epigrammata. Adjecta ad singulas Icones gallica tetrasticha. Antverpiæ, Joannes Bellerus*, 1572, pp. 135, *in*-12°. Cet ouvrage est extrêmement rare et se vend à des prix très-élevés. L'auteur le dédia à Jean Wynter, secrétaire de la châtellenie de Bergues-S[t]-Winoc, par une lettre en vers latins, écrite à Westvleteren, le 30 juin 1571. Une gravure sur bois représente, au recto de chaque feuillet, l'habillement d'une personne de l'une ou de l'autre nation. Ces estampes sont grossièrement exécutées, cependant le dessin n'en est pas mauvais ; elles sont au nombre de 121. Le verso de chaque feuillet comprend en quatre, six ou huit vers latins, l'explication de la figure qui se trouve vis-à-vis. Ces vers sont de différentes mesures et de la façon de Sluper. Nous ignorons s'il est l'auteur des quatrains français qu'on lit sous les vers latins et qui en sont une traduction libre.

En 1603, c'est-à-dire un an après le décès de notre poète, une de ses œuvres vit le jour. Elle est intitulée : *Elogia virorum bellica laude illustrium carmine descripta. — Adjecta sunt in calce non nulla ad amicos*

---

(1) Excudebat Ægidius Radæus.

epigrammata (1). Cette publication est dédiée à Philippe de Caverel, abbé de Saint-Vaast, par Philippe de Meyer, son ami, qui avait été principal du collége d'Arras. On y trouve plusieurs morceaux de poésie de Meyer lui-même, de plus un éloge en vers de Sluper, qui rappelle les principaux événements de sa vie.

Par les soins du même de Meyere, parut, à Arras, en 1603: *Hymnus in honorem D. Velasti, atrebatensium episcopi, omne genere carminum redditus* (2).

A) Il paraît que l'œuvre capitale de Sluper, restée en manuscrit, était un poème épique, en vers héroïques, et en XII livres, dans lequel il chantait la guerre de Charles-Quint contre le Bey de Tunis. Le titre de cet ouvrage, dédié à Ferdinand de Cardevaque, était : *De bello Tunetano, libri XII*. Adrien Hooghe, dans une lettre en prose, engage fortement notre auteur à livrer à l'impression cette vaste composition, dont il dit beaucoup de bien; il lui demande d'y mettre la dernière main (3). Sont-ce les frais qu'eut entraîné l'édition ou peut-être l'impossibilité d'écouler les exemplaires, durant cette époque de troubles, qui ont retenu l'auteur de hasarder cette publication ?

Non seulement Hooghe, mais encore François Van

---

(1) Atrebati, 1603, ex officina Guliermi Riverii.

(2) Atrebati, Guil. Riverius 1603.

(3) Quare in spem bonam adducor fore, ut post illas Eglogas, in quibus cæteros tui temporis poëtas facile antecellis, aliaque præludia tua, seu progymnasmata quædam, hactenus abs te facta, editaque, tandem etiam *Bellum Libycum* et alia forte id genus similia, emendatius absoluta, propediem in lucem prodire conspiciantur. Epist. Hadriani Hogii, p. 176, in Jacobi Sluperii poëmatibus. Antverpiæ, apud Joannem Bellerum, 1575.

Houtte (Houtenius), autre poète, natif de Langhemarck, près d'Ypres, le poussa à mettre au jour cette œuvre, fruit de longs travaux [1].

Dans son élégie à Marius Laureus, intitulée : *Ad Marium Laureum hyprensem, cur incœptos de expeditione tunetana libros ad optatum finem non perducat* [2], notre poète, parle de l'œuvre, qu'il avait sur le métier, avec une espèce d'indécision, de découragement même, qui fesait déjà prévoir qu'il ne la terminerait pas. L'élégie que nous signalons ici porte pour date : *Ex œdibus Boesinganis, nostroque Musœo,* 1560, *X kal. Julii ;* elle traite des guerres de Charles-Quint ; le poète les admire. Une Nymphe (Muse) lui apparaît durant son sommeil et lui dit : « N'imitez pas Homère, l'auteur de l'Illiade, qui ne fut jamais guerrier, ni Virgile, qui ne porta jamais les armes. Vous, homme modeste, n'imitez pas ces poètes ; ces hauts gestes ne sont pas dignes d'un chantre des champs. Chantez des vers élégiaques, plus tard l'opportunité se présentera de décrire des batailles. Composez des hymnes sacrées, décrivez les faits des hommes illustres et des martyrs qui

(1) Dans une épître en vers, datée de Langhemarck, le 3 des nones de décembre 1563, François Houtenius, dit à Sluper, qu'il désire, comme son curé, Gouter Liebaert, le souhaite aussi, que le poème de la guerre contre Tunis, voie le jour.

Sed mecum queritur, bis sex, tua pignora, fratres,
Qui memorant Libyco prælia gesta solo,
Quod reprimas ; clausaque tibi serventur in arca
Cæsarea Tunis bella peracra manu
Æde tuum tandem nobis, Jacobe, poëma,
Pro calamis capiat jam tua Musa tubam.

(Sluperi opera. Ædit., 1575, p. 193).

(2) Jac. Sluparii poëmata, édition de Jean Withagius, 1563.

ont teint la terre de leur sang ». Elle avait dit et je répondis : « Les écrits sacrés sont lus par peu de personnes, et à cette époque-ci, mes écrits ne sont d'aucune valeur. « Quand même, dit-elle, les écrits sacrés sont peu recherchés, votre labeur leur donnera-t-il moins d'agrément? Courage, ne vous inquiétez de rien, le vulgaire peu soucieux n'approuve pas toujours les meilleures choses et il ne faut pas fuire ce qu'il fuit » (1). Ces raisonnements prouvent que le poète, habitué aux choses légères, se repentait d'avoir entrepris d'écrire une œuvre de longue haleine, dont le genre n'entrait pas dans ses habitudes littéraires ; il n'osait pas hasarder son vol à la hauteur des grands poètes de l'antiquité, se sentant trop peu de forces pour prendre un essor plus étendu que celui auquel il s'était habitué.

B) Bucolicorum liber.

c) Bellum Rossemicum, circa Antwerpiam et Lovanium gestum (1542), carmine heroïco descriptum. Ouvrage resté inédit.

Peu de nos lecteurs connaissent la guerre, chantée

---

(1) Ibid. Elég. lib. II :

Conditor Illiados nunquam bellavit Homerus,
Ullaque Pierius non tulit arma Maro......
Hœc memorata tibi non sunt imitanda modesto,
Istaque pieriis sunt inimica viris.
En age, nunc Elegos dic, opportunius olim
Prœlia cum poteris scribere, tempus erit.
Conde sacros hymnos, aut inclyta gesta virorum,
Tincta fuit quorum sanguine terra, canas.
Hœc ait. Ast ego sic : A paucis sacra leguntur.
Nostraque nullius scripta valoris erunt
At licet à paucis, inquit, sacra scripta terantur
An tuus his fugiet complacuisse labor?

par Sluper, sous le nom de *Bellum Rossemicum;* par la raison bien simple, que peu de nos historiens en parlent.

Charles-Quint n'ayant pas réussi dans sa première expédition contre Alger, en 1541, au printemps de l'année suivante, François I, roi de France, se coalisa avec Christiern III, roi de Danemarck, contre l'Empereur. Guillaume, duc de Clèves et de Juliers, de son côté, éleva des prétentions à la possession de la province de Gueldre et excité par les deux rois, crut le moment opportun pour obtenir la reconnaissance de ses droits. Il réunit une petite armée, dont il confia le commandement à *Martin Rossem,* noble gueldrois et ami du duc de Clèves. Ce général passa la Meuse, se jeta dans le Brabant, fit de grands ravages à Arschot, Hilvarenbeek, Oosterwyk, Hoogstraten, parcourut les campagnes des environs d'Anvers, de Malines et de Louvain, passa dans la partie française du Brabant et dans le Namurois, d'où il alla rejoindre l'armée française dans le Luxembourg. Le général Rossem laissa dans toutes ces contrées de tristes souvenirs de son passage. Les armées de l'empereur firent justice de l'audace du duc de Clèves, qui se soumit à son souverain. Quant au général Rossem, ne voulant pas servir la France, il prit service dans les armées de l'empereur [1].

D) Martyrium S. Vincentii, levitæ, carmine heroïco descriptum.

E) Catalogus omnium pene poëtarum, priscorum et recentiorum, versu phaleucio.

F) Sacrorum hymnorum liber unus.

---

(1) V. *Rerum Belgicarum* Chronicon, ad an. 1541 et seqq.

G) Descriptio omnium opificum.

H) Miscellanea et Eclogæ circiter ducentæ. Presque toutes ces églogues étaient allégoriques et avaient rapport aux personnes et aux circonstances du temps.

A la bibliothèque de la ville d'Arras on conserve deux manuscrits, petits in-folio, de la main de Jacques Sluper; l'un compte 102, l'autre 134 pages, d'une écriture très-serrée et difficile à déchiffrer. Ces volumes n'ont point de tables, et renferment beaucoup de pièces inédites que nous venons de signaler. Chaque pièce de vers est précédée d'un titre. Certes, ces deux manuscrits ne contiennent pas à beaucoup près les œuvres délaissées par le poète, et probablement léguées après sa mort à Philippe De Meyer. Foppens, dans sa *Bibliotheca Belgica*, mentionne ces Mss, qui fesaient partie de la bibliothèque de S[t]-Vaast.

Il nous reste à accomplir une tâche délicate. Sluper est peu connu, les exemplaires de ses œuvres sont rares, on les rencontre difficilement et personne, que nous sachions, n'a publié la moindre appréciation sur le mérite de ce qu'il a produit. Nous en dirons quelque chose. Qu'on ne s'imagine pas toutefois que nous nous proposions d'exalter la lyre de notre poète au delà de sa valeur.

Avant lui avait commencé la Renaissance des lettres; nous avons des poésies, rares il est vrai, de Jacques De Pape (Papæus), d'Ypres, éditées par l'historiographe Jacques De Meyere, chez Hubert Crocus, à Bruges. Comme œuvre de poésie le mérite n'en est pas très-remarquable, il y a quelquefois du mouvement dans sa diction. Pour ce qui regarde le malheur du sac de Thérouane, qu'il décrit en dix élégies, il l'attribue plûtot au roi de France qu'à

l'empereur, il n'avait rien à craindre du premier et il redoutait d'être châtié en disant à l'empereur la vérité sur ce que l'histoire a jugé être une grande faute, voire même une cruauté (1).

Jacques De Meyere était lui-même poète. Toutefois il ne s'en fesait pas gloire. Ce qu'il a laissé dans ce genre sont des pièces fugitives, imprimées dans différents ouvrages, dans la Philippidos (2), éditée par lui, dans l'opuscule de Depape, que nous venons de signaler et ailleurs.

M. le chanoine Carton a recueilli et fait imprimer à ses frais, sous le titre de *Opera poëtica Jacobi Meyeri* (3), ces pièces éparpillées dans divers auteurs; il en aurait pu ajouter bien d'autres, s'il s'était donné la peine de compulser les ouvrages des différents poètes de la Flandre, leurs contemporains. Les vers de De Meyere et de son ami Jean Hantsame, principal du collége à Courtrai, dont une élégie se trouve mêlée dans ces *Opera,* sont d'une facture beaucoup plus aisée que ceux de Jacques Sluper. Celui-ci, souvent gêné dans les mots à employer pour former son vers, présente des phrases tordues; au lieu de se laisser entraîner par la lucidité des expressions, le lecteur doit chercher le sens de certains mots, transposés pour la mesure des vers; le style n'est pas coulant. Ce défaut est général chez les poètes

---

(1) Édition de Bruxelles, tome I, page 537.

(2) M. le chanoine Carton a réédité : *De temporis calamnitate ex discordia inter imp. Aug. Carolum et Franciscum Gallor : regem orta, per Jacobum Papam, hypranum.* A Bruges, chez Vande Casteele, 1847, d'après un exemplaire de la bibliothèque de Mgr. Malou.

(3) Bruges, chez Vande Casteele, 1843, 42 pages in-4°. Il n'existe de cette publication que deux exemplaires.

de cette première période de la renaissance des lettres anciennes. Au reste, il n'est pas étonnant que nos écrivains, tant anciens que modernes, n'écrivent pas le latin de Cicéron, lorsque les Français mêmes n'imitent ni Bossuet, ni Fénélon. Il n'est pas donné à tout le monde d'aller à Corinthe. Est-il étonnant qu'un Sluper n'ait pas réussi dans tous les genres de poésies, lorsque les Virgile, les Horace, les Ovide se sont contentés chacun de leur genre, qui de l'épopée et de la poésie pastorale, comme Maron, qui de l'inspiration lyrique comme Flaccus, qui du genre élégiaque comme Nason? Un autre défaut de Sluper, et la faute n'en est pas entièrement à lui, c'est que dans ses pièces lyriques, il s'est laissé aller quelquefois au rhythme rimé; les poètes du moyen-âge ont tous péché par ce côté et on n'a imité les modes d'Horace, que lorsque les études latines avaient progressé dans les établissements d'enseignement, fondés par les Jésuites. Pour s'en convaincre qu'on veuille comparer la latinité de la première moitié du seizième siècle avec celle de la dernière moitié, et mieux encore avec celle du commencement du dix-septième siècle. Nous faisons appel aux écrits poétiques d'Hosschius, de Wallius, de Becanus, de Sarbievius.

Le mélange du profane, des dieux du paganisme dans les compositions religieuses, dans les hymnes chrétiennes, était général au temps de Sluper. On imitait les anciens jusqu'à la servilité: les Muses étaient invoquées pour chanter les mystères du christianisme, et Apollon fesait vibrer sa lyre en l'honneur de la Vierge Marie. Ces défauts d'imitation ne sont pas même oubliés de nos jours, nos rhétoriciens flamands aiment bien à invoquer les dieux du paganisme;

Pégase lui-même, tout cheval qu'on le suppose, figure encore dans les invocations de nos chantres populaires, à l'imitation du genre suivi par les devanciers de l'hélicon flamand.

La pureté du style latin ne s'est introduit à Rome que dans les premières années du dix-septième siècle. Alexandre VII (cardinal Chigi), s'était attaché sept poètes latins, comme secrétaires, camériers, ou à divers autres titres; on les nommait la *Pléiade Alexandrine*. Ils chantèrent la gloire d'Hosschius, qui lui-même appartenait à la pléiade belge contemporaine. C'était le siècle d'or de la poésie latine moderne. D'où était parti l'élan de la Renaissance des lettres anciennes? Nous osons le dire franchement; il a surgi du milieu de cette multitude d'hommes de lettres, comme on les nomme aujourd'hui, disséminés sur le sol de notre Flandre, enseignant les lettres anciennes, ou les cultivant par goût, dans des sentiments communs d'amitié, dont on trouve les traces non seulement dans les publications de Sluper, mais encore dans toutes les œuvres imprimées du temps. Témoins Hémus, à Courtrai; les trois De Meyere, (Jacques, Antoine et Philippe); De Pape, à Ypres; Jacques Marchant, à Nieuport; Jacques Yetzweert, à Bergues; Van Loo, à Eversam; Josse Huygesone, Olivier Ymeloot, Salomon Faber et Marius Laurier, à Ypres. Nous nous arrêtons, afin de ne pas anticiper sur ce qui nous reste à dire sur ces différents écrivains. Examinons, avant de nous occuper des amis de Sluper, la valeur de ses propres œuvres.

En général il a mieux réussi dans ses Églogues, c'est-à-dire dans ses Pastorales, que dans ses pièces lyriques. Ayant passé les plus belles années de sa vie

à la campagne, on peut dire que dans ses églogues il est paysagiste. En effet, il décrit admirablement les sites, les mœurs et les coûtumes des campagnards, l'instinct des animaux, et cela dans un style simple, facile et coulant, dans une latinité pure, qu'on voudrait rencontrer dans ses autres œuvres. Il a parfois de l'élévation dans les idées, mais il lui arrive de s'attacher trop à une pensée et de ne la quitter que lorsqu'il l'a reproduite sous diverses formes; c'est le défaut général de ses contemporains, qu'au reste on remarque parfois même dans Ovide, tout Romain qu'il était. Qu'on nous permette de citer quelques vers de son Églogue intitulée *Eucharis*, à l'appui de ce que nous venons de dire :

MENALCAS.

Pabula dum virides decerpunt læta per agros
Lanigeræque greges, setosaque turba capellœ,
En cane quid, Lycida, nam te cantare peritum
Rumor, et est faciles te sœpe movere cicutas,
Rustica cum ducis validos ad aratra juvencos,
Cumque die niveam petis abscedente Lycorim,
« En cane : Pheboeos cantu solaberis œstus,
» Ac animi curas minus experiêre feroces. »

LYCIDAS.

Justa quidem rogitas à me, mihi clare Menalca,
Verum commodius dabitur cecinisse sub umbrâ.
« Æstus enim teneris solet esse nocivus avenis,
» Atque graves capiti generat persœpe dolores » (1).

Ce specimen, pris sans choix dans les œuvres de

(1) Page 11, *Operum*, éd. 1575.

notre poète, permettra au lecteur de juger de la diction et de la facture de ses vers.

Toujours pudique et sage, comme il convient de l'être, surtout à un prêtre, le poète ne s'est permis aucune expression, aucun mot, dans les nombreuses pièces de son livre, qui soient sujets à la moindre critique sous le rapport de la morale ou des convenances.

Qu'on lise, pour se convaincre de notre assertion, la pastorale intitulée : *De amoris, venerisque potentia* (1), qui compte soixante strophes, chacune de quatre vers d'ïambes dimètres. Là, malgré la délicatesse du sujet, rien ne blesse le cœur le plus pur, rien ne choque l'oreille la plus chaste.

Sluper a essayé de toutes les formes, employées par les anciens dans leurs odes. Il écrit à Jacques Marchant des vers saphiques mêlés d'adoniques ; il chante les plaisirs de la chasse dans des trochaïques, archaïques, catalectiques ; à Laureus, il envoie des trochaïques en trente-quatre strophes. Cette longueur démesurée explique la fertilité de l'imagination poétique et fatigue énormément le lecteur.

Les épîtres en vers de notre poète sont à l'adresse de Aimé Goemare (Amato Gœmaro), son ancien condisciple à Merville ; à Antoine De Meyere, à Arras ; à Corneille Wagemakere, bailli de Reninghe ; à Galerand Mammesius, dit Mazonius, son ami, poète, habitant Ghiverinchove ; à Jérôme Clayssone, jurisconsulte et poète à Bruges ; à Jacques de Bryarde, bourgmestre du Franc de Bruges ; à Jacques Marchant, historien et poète, à Nieuport ; à Jacques Pamphilus ; à Jacques

---

(1) *Operum*, p. 231 et seqq.

Yetzweert, poète à Bergues ; à Jean Coterius, curé de St-Jean, à Ypres ; à Jean Van Loo, prévôt d'Éversam, et à son frère, Martin Van Loo, docteur en médecine, à Dixmude ; à Jean Morgat, chanoine régulier, à Voormezeele ; à Louis Deleuze, seigneur de Leuze, bourgmestre de la ville et du territoire de Furnes ; à Marius Laureus ; à Marius Deschotter (Schottero) ; à Martin Descale, docteur en médecine, à Louvain ; à Nicaise Grizel, official de l'évêché, à Ypres ; à Olivier Ymeloot, poète yprois ; à Salomon Faber, jeune poète de la même ville.

Les réponses en vers ou en prose de ces écrivains nous font connaître quelque peu leurs talents littéraires. C'est ainsi que Sluper, en publiant ces réponses à la fin de ses œuvres, nous a transmis des noms, qui probablement eussent été oubliés. Nous venons de recenser quelques-uns de ces noms, nous y ajoutons ceux de François Baudimont, de Dixmude ; de Charles Liebaert et de François Vanhoutte, (Houtenius), tous deux de Langhemarck ; de Walter Cools (Colius), de Zonnebeke ; d'Adrien Damant, de Gand ; de Martin De Cale, médecin à Saint-Omer ; d'Adrien Hoge, d'abord curé à Noordschote et ensuite à Reninghe, originaire d'Oostburg, dont nous nous sommes déjà entretenu ; de Jacques Belchire, d'Ypres ; de Nicolas de Leuze, docteur en théologie à l'université de Louvain. Cet illustre professeur de l'ancienne *Alma Mater* fait un éloge si pompeux du livre que Sluper, son élève, lui envoie en cadeau, que nous ne pouvons nous empêcher de reproduire ici un passage de sa lettre, écrite le 7 décembre 1563. Son autorité est d'autant plus grande, qu'il fut un des professeurs les plus distingués et les plus renommés de son temps. « En recevant » votre lettre, datée de la veille de l'Immaculée

» Conception, j'étais d'autant plus stupéfait de l'envoi » de votre livre, que je remarquais qu'il était l'œuvre » d'un de mes si nombreux disciples, devenu poète » élégant et auteur très-disert, dont je me glorifierai » toujours...... Courage donc, continuez et tâchez » d'illustrer par vos publications la religion chré- » tienne et d'employer le talent que le Seigneur vous » a donné, pour en reporter les intérêts..... Je ne » sais que faire pour vous remercier. Je suis toujours » votre ancien maître et dès ce jour et à jamais je » serai votre ami le plus dévoué » (1).

Le livre de Sluper était sous presse, il allait paraître, il en avait soumis les épreuves à son Mécène, Jean Van Loo, prévôt d'Éversam, lorsque celui-ci lui fait écrire par son secrétaire, Pierre Colve, la lettre suivante, datée d'Éversam, le 27 octobre 1574. Nous la publions en latin, afin de donner un spécimen de ce qu'était la culture de cette langue, à l'époque qui nous occupe (2).

Eximio et raræ eruditionis viro Domino Jacobo Sluperio, poëtœ clarissimo Petrus Colve. S. D. P.

In tanta præstantissimorum ingeniorum copia et insignium poëtarum multitudine, quibus Belgia hæc nostra, ad stuporem usque incredibili fertilitate efflorescit, doctissime Sluperi, non videris mihi postremo habendus loco; utpote qui a plerisque, facultate et studio longe dissimilis, hoc tibi solum credis negotii dari, optimis est et disciplinis et artibus (quarum cognitio omni patrimonio, juxta Ciceronem, est præstantior) œtas hæc transigatur.

---

(1) *Opera*, p. 404.

(2) Correspondance de Loæus; manuscrit de la bibliothèque de l'évêché, à Bruges, pages CXLVI et VII.

Nam cum penitus intueor multorum hodie præposterum judicium, quibus nihil æque cura est quam ut ventrem pascant non mentem et a diverso considerem quantum tu præ multis naves, supra quam dici possit, in admirationem et non nisi in quemdam stuporem rapior. Et certe, quis talem virum non suspiciat ac amplectatur, eam cum sis humanarum artium cognitionem assequutus, nemo ut sit qui poëticum illud tuum ingenium, raramque et singularem doctrinam non admiretur? Soleo ego sæpe ante oculos ponere et multorum mecum eruditionem repetere, sed (ut citra adulationem loquar) inter neotericos raros invenio, qui tanta cum venustate et gratia poëmata sua conscripserint, quanto lepore et ingenii declaritate tu omnia hæc effudisti. Quod quam sit verum, spero propediem fore ut maxima cum fruge id intelligant studiosi omnes.

Sustines haud dubie, eruditissime doctor, incredibilem omnium de te, et poëmatibus tuis, quæ, faventibus superis, propediem sunt visura lucem, expectationem; fac, et adnitere sedule, ne illa cura et sollicitudine tua destituta, in manus hominum exeant mendis et vitiis plena.

Misisti nudiustertius primum quaternionem elegantissimorum tuorum poëmatum reverendissimo nostro Antistiti, qui, quam ejusdem Domini humanitati arriserit nolo hic multus aut polylogus esse. Cæterum hoc unum dicam et characteres ipsos et ipsam Libelli formam sibi prœplacuisse: hortans nihilominus te et solicite rogans ut omnem moveas lapidem, quatenus scripta hæc tua, jam prœlo commissa, non nisi castigatissima prodeant.

Itaque vale, nunc quod præterea scribam nihil occurrit, nisi quod me studiisque tuis offeram devo-

tissime. Iterum vale, nostri interim subinde memor in precibus tuis. Hac 27[a] octob:, e nostra peninsula Eversamica, 1574.

Tuus, quem nosti, Petrus Colve,
de mandato R[mi] Domini Antistitis nostri.

Le volume parut à la fin de décembre 1574 ; l'auteur en envoya des exemplaires pour étrennes à Loëus, à Marchantius, et à d'autres amis. Cette publication était un événement dans la république des lettres de l'ancienne Flandre-Occidentale ; tous les amis, admirateurs du poète, lui adressèrent, dans sa résidence de Westvleteren, des compliments en vers et en prose, dans lesquels ils célébraient les talents et l'éloquence de Sluper, arrivé à l'apogée de sa gloire.

Toutefois certains critiques ne cachaient pas les imperfections qu'ils y rencontraient. François Hemus, entre autres, écrit à ce sujet au prévôt d'Éversam, l'opinion émise par Antoine De Meyere : « La diction » et la veine poétique sont faciles ; la pureté laisse » quelquefois à désirer. Vous n'ignorez pas que » l'avenir d'un livre dépend du génie qui l'a produit (1). » Au reste, j'avoue que ce que je désire dans les écrits » des autres, je ne puis le faire mieux moi-même ; » afin que l'on sache que je ne les critique pas avec » arrogance, mais que je les loue par amour pour la » patrie commune » (2).

Jacques Marchant est plus indulgent dans sa critique ; il écrit à Van Loo, en lui renvoyant le volume

(1) Épig : Martialis : Victurus genium debet habere Liber.
(2) Manuscrit cité de Van Loo : page, CCXCJ verso.

manuscrit qu'on allait mettre sous presse : « Je vous
» renvoie votre Sluper que j'ai lu avec avidité et
» avec plaisir. Son invention et sa composition facile,
» ses vers printaniers, vous feront le plus grand
» plaisir. »

Finissons cette première étude; nous aurons à revenir sur les œuvres de Sluper, lorsque nous traiterons de ses contemporains, ses amis et de leurs œuvres littéraires.

F. V.

LA CHAPELLE

DES

COMTES DE FLANDRE

A COURTRAI

§ I.

ORIGINE ET CONSTRUCTION DE LA CHAPELLE.

Les amendes infligées à Tournai, par le Comte de Flandre, Louis de Male, à l'occasion de la guerre d'Olivier van Steeland, contre les habitants de cette ville, en 1361, servirent de contribution pour l'érection de la magnifique Chapelle, dite *des Comtes de Flandre*, à Courtrai.

L'origine de ce bel édifice mérite d'être signalée d'après nos historiens anciens.

Un gentilhomme yprois, Olivier van Steeland, se rendant pour affaires dans le Hainaut, en compagnie de son domestique Jean van den Hove, passa devant les portes de Tournai, et aperçut, sur le seuil de la maison d'un homme d'église, un banni d'Ypres, Florent Malghewaert, qui, l'année précédente, avait été nommé par le Comte l'un des commissaires chargés de diriger les enquêtes criminelles

dans la ville de Gand. Compromis dans l'émeute d'Ypres, il s'était retiré à Tournai. Van Steeland, reconnaissant la figure de Malghewaert, n'eut rien de plus empressé que de l'appréhender au collet et de le lier sur le cheval de son palefrenier, afin de le conduire devant la justice du Comte de Flandre. Le prêtre, hôte probablement coupable, fit résistance à cette arrestation et allait subir le sort de son protégé. Se démenant et secouru par ses compatriotes, il fut relâché, tandis que van Steeland s'échappait à bride abattue avec sa proie, et que son domestique van den Hove tombait aux mains des Tournaisiens. Le lendemain de son arrestation le malheureux palefrenier fut pendu au gibet de Tournai.

Malghewaert fut conduit à Termonde devant le Comte de Flandre, qui ordonna de l'amener à Ypres, où il eut la tête tranchée.

Messire van Steeland, plein de courroux contre les Tournaisiens, à cause de l'assassinat de son fidèle serviteur, qu'on prétendait être d'origine noble, obtint du Comte de pouvoir, lui et sa famille, se venger des meurtriers. Cette autorisation fut accordée; toutefois Louis de Male ne voulut pas intervenir comme partie dans le conflit qui se préparait.

Olivier défia les Tournaisiens et arriva devant la ville à la tête de ses amis; un bourgeois fut tué, quelques autres furent blessés. Le Comte, faisant semblant de ne rien comprendre à cette affaire, congédia les envoyés de Tournai, députés vers lui pour se plaindre, sous prétexte qu'il n'avait rien à voir dans ces querelles.

Olivier n'en devint que plus audacieux. Il retourna devant la ville, à la tête de soixante parents et amis, armés de pied en cap. Quatre cents hommes sortirent à sa rencontre; il leur tourna le dos feignant la fuite, et, arrivés à un pont, à une lieue de la ville, une soixantaine de Tournaisiens le franchirent; l'Yprois fit volteface, se rua sur eux, en tua quarante-deux et mit les autres en

déroute complète. Il retourna triomphant dans sa ville natale, sans avoir perdu un seul homme.

Le Roi de France envoya Arnould de Reyneval et quelques arbitres pour terminer le différend d'Olivier van Steeland, l'ami du Comte de Flandre, avec les Tournaisiens. L'arbitrage portait que le Roi Jean acquittait le Chevalier van Steeland de toutes les forfaitures commises, de toutes amendes corporelles, criminelles et civiles qu'il pouvait avoir encourues, et que les dépens seraient payés par ceux de Tournai ; le tout sous peine de six mille francs d'or, à payer au Comte de Flandre. On statua que Messire Olivier, ses amis et complices pouvaient librement demeurer à Tournai, s'ils le désiraient, sans qu'on pût les molester ; que la Ville serait tenue d'acquitter et de décharger ledit Olivier et ses complices envers les parents et les amis des morts et des blessés ; que ceux de Tournai remettraient, endéans les dix jours de la date de cet arbitrage, à l'abbé de Saint-Pierre, à Gand, cent livres de gros, à partager, par moitié, aux parents de Jean van den Hove et à la construction d'une chapelle pour l'âme de ce défunt ; qu'on paierait six cents livres monnaie de Flandre à Messire Olivier, pour les employer à son bon plaisir ; que trente-six hommes de Tournai seraient envoyés, au gré du Comte de Flandre, en pélerinage, en tel temps et tel lieu qu'il lui plairait. Au cas que ceux-ci, mandés par le Comte, ne comparussent pas, la Ville de Tournai paierait au Comte douze mille francs d'or ; que ceux de Tournai jureront de ne jamais demander, ni obtenir du Roi de France grâce, ni acquittement de cette paix.

Ce fut fait le dernier Mars 1361. Le Comte manda, le 9 Mai 1362, les trente-six personnes, pour recevoir son ordonnance à Termonde, le lendemain de la Pentecôte. Aucune ne comparut, la Ville préférant payer l'amende de douze mille francs d'or. Le Comte signa la quittance le 18 Août 1362.

Les chroniques contemporaines, et notamment celle publiée par le Comité flamand de France, disent que « Louys » de Male, comte de Flandres, fit dresser en lesglise de » Nostre Dame à Courtray, la chapelle saincte Catherine » de certaine amende, que ceux de Tournay avoient for» faicte [1]. »

D'Oudegherst, dans ses *Annales de Flandre*, raconte en détail les faits et gestes de la guerre d'Olivier van Steeland contre les Tournaisiens; il mentionne l'érection d'une chapelle en expiation du crime commis.

La chronique flamande d'André Wydts [2] relate l'amende de cent livres de gros, devant servir à la construction de la chapelle pour le repos de l'âme du valet Jean van den Hove, assassiné [3].

Cette citation est conforme au texte de De Meyere, dont elle n'est que la traduction littérale [4].

Au reste, la tradition orale, relatant que la Chapelle des Comtes de Flandre fut construite au moyen d'une amende infligée aux Tournaisiens, est encore vivace aujourd'hui.

Quand le Comte Louis commença-t-il à bâtir la Chapelle de Courtrai? Jusqu'à présent on n'est parvenu à trouver aucune trace des ordres donnés par le Comte pour l'exécution de cette œuvre expiatoire. Les cartulaires et les comptes contemporains restent muets à cet endroit; il est constaté qu'elle fut terminée en 1374.

Le premier document officiel, parlant de cette Chapelle,

---

(1) Bulletin du Comité flamand de France, tome V. p, 108: *Des églises et monastères fondez par les comtes de Flandres et daultres faits et dons pieux.*

(2) *Chronyke van Vlaenderen*, tweede deel, p. 22.

(3) Dat die van Doornyk moesten betaelen 100 ponden crassis, vlaemsch geld, om eene capelle te stichten tot laevenis der ziele van den gedooden knecht Joannes van den Hove. *Ibid.*

(4) *Commentarii sive Annales rerum Flandricarum*, auctore Jacobo Meyero Baliolano, p. 160. Antverpiæ 1561.

est la charte du Comte Louis, donnée à Gand, le 30 Mai 1374, sous son sceau et celui de son beau-fils Philippe, Duc de Bourgogne. Il n'y est pas fait mention de l'assassinat de Jean van den Hove. Le Comte y dit, qu'à cette époque (1374) la Chapelle était terminée, et il prend des dispositions pourvoyant à la subsistance des chapelains, chargés de l'exonération du culte, et à l'entretien de l'édifice et du mobilier. Nous publions ci-après cette charte, intéressante sous plus d'un rapport.

---

§ II.

FONDATION DE SERVICES RELIGIEUX DANS LA CHAPELLE DES COMTES.

« A tous ceulx qui ces presentes lettres verront ou oiront, Loys, conte de Flandres, duc de Brabant, contes de Nevers de Rethel et chire de Malines, salut en nostre Seigneur. Comme selon les enseignemens et doctrine de lescripture divine nous tenons et savons de certain que par edifyer et eslever eglises et maisons de Dieu, nostre Sauveur, et en devotion par bonne volonte et entention faire œures de charite et aumosne a lacroissement du service divin en cest mortel vie, on acquert et edifie sa maison en la glore de paradis, laquelle chose chascuns bons christiens est tenus de faire selon son estat et les biens et graces que nostre Seigneur Dieu luy a fais et donnes et pour ce, nous recognaissans les graces, biens et honneurs que le Createur de ciel et de terre nous de sa benignite et prestez fais en cest siecle et par sa douce misericorde dont nous lui rendons graces, desirans a ordonner et

faire aucunes bonnes œures, aulmosnes et ordonnanches en sa sainte eglise, dont il peut estre servis perpetuellement par lesquelz avec autres bienfais nous puissions avoir et acquerre sa grace et aprez ceste mortele vie la gloire de paradis. Nous de nostre propre mouvement, de nous propres biens et pour la grande affection que nous avons a nostre eglise collegiale de Courtray fait fonder et edifyer de nouvel une chapelle, tenant a nostre dite eglise en lieuz vers zuut, en laquelle nous avons esleut nostre sepulture et entre aultres clauses et ordonnances de nostre testament que nous avons des maintenant fait, nous avons ordonne a fonder et doter en nostre chapelle, trois chapellenies perpetueles et estore perpetuelement en nostre eglise certains services, œures et d'aumosnes. Nous, qui volons de ce deschargier noz testamenteurs, et meismes faire, ordonner et accomplir nostre dite ordonnanche especialement quant a ce et les biens en rentes que pour ce faire appartendront en nostre pleine vie, mettre hors de nous mains, pourquoy nous les puissons meismes voeir faire, avons par especiale devotion, que a ce avons par muer advis et conseil a l'honneur de Dieu, de qui tous noz bienz sont venus et viennent, de Madame sainte Marie, sa benoite mere et tous sains et saintes et par especial de la glorieuse vierge et martire, Madame sainte Katherine, sur le jour de laquelle nous fumes neez en ce siecle, ordonne, fait et fonde, ordonnons, faisons et fondons pour nous, noz hoirs, et successeurs en nostre dite chapelle, trois chapellenies perpetuelles a tenir et deservir par trois chappellains prebstres, dont chascuns chappellains dira et fera en nostre chapelle trois messes chacune sepmaine, dont l'une messe sera, tant que nous vivrons de Saint Esprit et aprez nostre trespas de Requiem, pour les ames de nous et de nos devanchiers et icelles chappellenies donrons tant que nous vivrons a bonnes personnes, si come bon noz semblera et aprez les donront noz hoirs, contes de Flandres, avec le Doyen

et chapitre de nostre dite eglise ensemble, et ne les pourront nostre hoir, conte de Flandres donner sans eulx, ne il sans noz hoirs et afin que lesdites chappelenies soient mieulx deserviz a l'augmentation du service divin, si comme nous desirons nous y avons ordonne, volons et ordonnons que les chappellains qui tindrons lesdites chappellenies devront faire en leurs personnes residence personnele en nostre dite eglise et les chappellenies meismes deservir et icelle personnele residence juront et prometteront solempnelement avant qu'il soient admis et recheu a la possession des dit chappellenies et si alcuns de chappellains fuist en defaulte de faire et dire lesdites messes, si nestoit en cas de juste excusation, auquel il le pourroit faire dire par ung aultre, la fabrique de nostre dite chappelle aroit pour la defaulte de chacune messe trois solz de parisis pour et au prouffit de la dite fabrique et si lesdits chappellains ou aucun d'eulx fuissent ou fuist absens sans juste et raisonnable cause plus d'un mois pour ses besoignes et necessitez et sans fraude, le chapitre de nostre eglise devroit et porroit prendre en ses mains les fruis et rentes desdites chappellenies, dont les chappellains seraient absens et les faire bien et souffisament deservir et se fuissent absens par ung an entier, ou qui s'il y a qui lesdites chappellenies seroient collatees et donnees en temps advenir s'il n'estoient ou estoit presbtres, ne le deveinst dedens le primier an, quil auroient ou aroit la collation et le deservissement en sa personne, comme dist est tantost, se ly terme passe la collation et provision desdites chappellenies, comme vacans par les causes dittes, cherroit es mains de nous, de noz successeurs, contes de Flandres et desdites Doyen, et chapitre et les porriens et devriens donner a aultres et serroit exclus les chappellains qui les aroyent eu et tenu de toute le droit, qu'il y avoient ou povoient avoir, sans y povoir jammais reclamer aucun droit et des choses dessusdites ne porront avoir grace, respit ou dispensation

aucune de personne quelconque. Car par telle maniere les fondons et non aultrement, et volons que icelle ordonnance soit fermement tenue, sans enfraindre et pour ce faire ara chacun des chappellains l'an, par les mains du chapitre de nostre dite eglise, trente livres parisis et les distributions ou cuer par la maniere que ly aultres chappellains lont. Et affin que perpetuelement nostre dite chappele soit et demeure si comme nous desirons soustenue de couverture, de verrieres et de tous aultres edifices, reparee touteffois que mestier sera et quele soit aussi pourveue de ornemens, casules, luminaires, vin, pain, de coustre, qui servira les chappellains a la messe, et de toutes aultres necessitez qui y porront appartenir, dont ledit chapitre sest chargiez, nous avons donne et donnons perpetuellement audict chapitre quatre vins livres parisis par an, pour lesdites choses pourveoir et faire a toujours et avons ossi ordonne pour le salut de nostre ame que doresavant a toujours, mais a lonneur de Dieu, le college de nostre dite eglise tantost apres le grande messe chantee, devant disner, diront ou cuer durant lavent et le quaresme chacun jour les psalmes de *Miserere mei Deus* et *De profundis clamavi* avec les orisons, qui y appartiennent pour lame de nous predecesseurs et de Nous et de nous successeurs, contes de Flandres, et pour ce faire bien et souffisament par la maniere quil appartiendra, nous donnons audit chapitre perpetuelement cinquante livres parisis par an, a distribuer entre eulx qui seront presens, lequel chapitre parmi ce sen est chargiez. Item avons encore ordonne et ordonnons que doresavant perpetuelement apres nostre trepas ledit chapitre fera faire chacun an a vigilles, commendaces et messes biens et solempnelement en nostre dite eglise, deux anniversaires, lun sur le jour, qui playra a Dieu que nos trespassons de ce siecle et lautre a conter dudit jour en demi an ara chacun presbtre, qui dira la messe, deux solz, le dyacre, subdyacre et choriste douze deniers, chacun clerc installe vicaire et

coustre deux solz, celuy qui sonnera les cloches quinze solz et le fabrique vint solz pour le luminaire de chacun anniversaire et le surplus distribue selon lordonnanche et usage de nostre dite eglise et tant comme nous vivrons feront faire a certains termes en lan et solempnelement en nostre dite église deux messes du Saint Esprit et feront distributions ou cuer sur iceulx jours, telles comme devant dit est, dont nous les chergons et pour ce faire nous donnons audit chapitre a prendre heritablement soissante livres parisis chacun an et parmi ce sen sont chargiez et pour distribuer as pauvres sur le jour de nous anniversaires apres nostre trepas et tant comme nous vivrons sur le jour qu'on dira lesdites messes du Saint Esprit, nous ordonnons et donnons de rente perpetuelle deux muys et demi de soile, mesure de Courtray, dont on partira et distribuera sur chacun desdits jours ung muy en pain et le demy muy sera converty pour les couts, frais et labeurs de ceulx qui aront le charge desdits deux muys de soile faire maudre, quire, et distribuer comme dit est et ce don demi muy de ble dessusdicts demeure aucun proffit oultre les despens de laborer les deux muys comme dit est, leur surcrois sera convertis as povres ainsi que les deux muys devant dit. Et avons ordonne ossi, quen lonneur de Madame sainte Katherine, en qui nom nous avons ladite chapelle fondee, le chapitre fera dire chacun an perpetuelement en la dite chapelle sur son jour la gran messe bien et solempnelement de loffice de la feste et pour ce faire nous leur avons donne et donnons cent sols parisis et osi aultre cent solz parisis de rente perpetuele heritablement par an pour chanter perpetuelement la gran messe en la dite chapelle au jour de la dedication dicelle chapelle chacun an a distribuer a ceulx qui seront presens as dites messes par ceulx dudit chapitre en et selon la maniere quon a accoustume a distribuer les pitances de nostre dite eglise de Courtray, saulf ce que les coustres et les clers astallez aient dix

sols de chacune pitance devant dites. Et pour ce que nous desirons et volons que les choses et ordonnances desues faites, dittes et ordonnees par nous de nostre propre devotion et mouvement par grant deliberation et advis, pour le salut de nostre ame et en augmentation du service divin soient perpetuelement et a tousjours faites, accomplies, et distribuees sans entrelaissier et defaillier comme dit est, lesquelles montent en tout quatre cens dix livres parisis et deux muys et demi de soile de rente perpetuele chacun an, pour nous hoirs et successeurs, contes de Flandres, veullons de la dite rente asseurer lesdits doyen, et chapitre de nostre dite eglise, pour faire les choses dessus dites avons donne et assigne, donnons et assignons perpetuellement audit chapitre de nostre dite eglise de Courtray les biens et parchiaux qui sensievent. Et assavoir nostre terre de Gavere, gisans dalez Courtray vers oost, tout ainsi qui se comporte avec les chatteulx qui sus sont et toutes les choses qui y appartienent et doivent appartenir tenans a terre et a eau, soit en fief, homages, terres, heritages, prez, bois, ostes, tenans et seignouries, tant ainsi comme il appartient et doit appartenir a nous, sans y rien excepter ne retenir, fors seulement le haulte justice et ce pour le prix de cent et cinquante livres par an a tenir, maintenir, gouverner, lever, recepvoir, a assenchier ledit avoir, par leurs mains, tout ainsi que bon et prouffitable semblera et se en aucun temps ledit avoir fust de plus grant ou de mendre valeur, si ne leur porrons, ne nos hoirs reins demander pour ce quil porrait plus valoir, ne il a nous, ne a nos hoirs aucune restitution pour ce qu'il porroit moins valoir. Item sur toute nostre terre de Bevere cent et cinquante livres pars[s] de rente par an, a payer en la ville de Hulst chascun an sur le jour de Noel au rechepveur desdis doyen et chapitre. Item sur nostre avoir de Menin cent dix livres pars[s] et deux muys et demi de soile a le mesure de Courtray, a payer chascun an perpetuelement sur le jour sainct

Jehan Baptiste, au mois de juing, audit rechepveur de doyen et chapitre de la ville de Courtray et des maintenant nous nous devestons et mettons hors de noz mains et transportons es mains desdis doyen et chapitre nostre dit avoir dou Gavere et toutes les rentes dessus dictes et les admortisons, afranquisons et exemptons de toutes servitutes, charges et de justice séculiere, sauve a nous et a noz hoirs contes de Flandres le haute justice, comme dit est et baillons a dis doyen et chapitre de nostre eglise de Courtray le droite vraye possession et propriete et volons que eulx et leurs successeurs les aient et tegnent en perpetuite franchement et quitement comme de leurs propres biens admortis et transportons en eulx tout notre droit entierement comme dit est et nous obligons par devers lesdis doyens et chapitre et chargons ,comme de charge inherent et inseparable nos dites terres et biens de Bevere et de Menin que les dis doyen et chapitre soient premierement satisfeys chascun an perpetuelement de toutes rentes et sommes dessus declarees, mandons bien estroitement as chastellains, rechepveurs, goeverneurs, baillius, ou serviteurs quelconque, il doient ou seront de nos dictes terres et biens de Bevere et Menin et a chascuns deulx, qui les dites rentes il paient as dis doyen et chapitre ou a rechèpveur a termes et es lieus dessus declaires sans defaute ou contredits aucun, ou autre mendement attendre de nous ou de nouz hoirs contes de Flandres ou dautres aiant cause de nous, sur il ce peuvent meffaire par de vers nous et sur encourire nostre indignation et de noz hoirs et successeurs et vollons icelle sommes estre alors en leurs comptes et deduits de leurs recheptes ou ferme par noz gens de noz comptes, en prenant oultre au premier payement copie de ces presentes sur celes authentique et a tous payements quitences subs le seel des dis doyen et chapitre. Qua noz ordonnances faites pour les causes et par la maniere des susdites et aussy les dons et assignations fais as dis doyen et chapitre de

nostre eglise de Courtray si comme dessus sont declarees, desirons et vollons bien et fermement estre tenus et accomplis de point en point et a toujours, mais sans les enfraindre de laisier ou amandrir par nous, noz hoirs ou successeurs, contes de Flandres, par voie quelconque et a ce faire et tenir obligons nous, noz hoirs et successeurs, nos biens et les leurs present et a venir. Et parmi les dons et assignations des biens et rentes dessus dis par nous a dis doyen et chapitre de nostre eglise comme dit est, il pour eulx et leurs successeurs se sont obligees a nostre reques e et ont prins a eulx de leur bonne volente la charge et seront tenus perpetuelement a faire faire, tenir et accomplir sur leur frais et couste bien souffisamment et duement toutes noz ordonnances et les choses dessus declarees et chascune par luy sans defaute aucune et a ce se sont obligees par leurs lettres que nous en avons devers nous et par esspeciale devra chascun doyen et chanoine a sa recheption jurer et promettre sur les evangiles de Dieu que les ordonnances et choses dessus-dites il tenra et fera tenir bien et loyaument sans consentir ou souffrir que en tout ou en partie elle soye obmise, delassie a mon droit ou aultrement, ordonnees par voie ou maniere quelconque et pour ce que perpetuelle memoire soit des choses dessus dites et adfin que elle soyent bien et fermement tenues de point en point, nous avons fait mettre nostre grand scel a ces presentes, en temoignage de verite et pour plus grans seurete, nous avons priez et recquis, prions et requerrons a nostre tres chiere et tres amee fille la Dusesse de Bourgoigne, comme a nô droits hoir et a nostre tres chier et tres ame filz Philippe Duc de Bourgoigne comme son advoe et mari, que toutes les choses dessus dites ils veulent consentir, gree, loe et approuve de leurs scaulz a pendre a ces presentes, et le nostre a ce faire et ordonner, furent presents de nostre Conseil Messire Henry de Bevere, chastelain de Dicquemue, Messire Philippe, seigneur de Ren-

ghersvliete, Messire Philippe, seigneur de Maldeghien, Mestre Soyer de le Beke, prevost de Saint-Donas de Bruges, nostre chancelier, Maistre Jehan de Hertberghe, prevost de Nostre Dame de Bruges, Maistre Jehan Dougardin, prevost de Sainncte Pharahoud de Gand, Messire Jehan de Hallewyn, Messire Collaert de le Clite, maistre de nostre hostel et gouverneur de noz villes de Lille, de Douay et des appertenances, Jehan de le Faucille, Casin de Waghenaere et Henry Lippin, nos rechepveurs de Flandres.

Donne a Gand le Penultime jour du mois de Mai, l'an de grace mille trois cent soixante et quatorze et nous Phillipus, fils de roy de France, duc de Bourgoigne et Margriete, fille au dis monseigneur le conte de Flandres, dusesse de Bourgoigne, desirons que choses dessus ordonnees par nostre seigneur et pere, soient bien tenues selonc sa volonte, avons pour nous, noz hoirs et successeurs a la requeste de nostre dis seigneur et pere, toutes les choses et points contenus en les presentes et chascun point par luy consenti, gree, loe et approuve et par ces presentes consentons, graions, loons et approuvons pour nous, nos hoirs et successeurs et les promettons a tenir et faire tenir bien et fermement et ad ce obligons nous, nos dis hoirs et les leurs, present et a venir, et avœc en tesmoing de ces avons fait mettre nos propres scaulx a ce presentes, avec le scel de nostre dit seigneur et pere (1). »

Louis de Male n'était pas très-généreux ; il aimait les plaisirs et fesait d'énormes dépenses.

Dans sa charte de 1374, il se fait gloire d'avoir construit la Chapelle de Courtrai de son propre mouvement, de ses propres biens et pour la grande affection qu'il portait à l'Église collégiale de Courtrai. Qu'a-t-il donc fait

(1) Extrait du tome IV, *Capituli Cortraçensis documenta*, p. 415 et suiv.

des couronnes d'or reçues des Tournaisiens? Avant de rendre le dernier soupir, à Saint-Omer, abandonné de ses sujets, tombé du faîte de sa grandeur, il dicta son testament en ces termes : « Je fay savoir a tous que je,
» considerans les grans honneurs, biens et possession que
» nostre Sauveur Jhesu Crist, de sa pure grace, sans ma
» desserte, ma donnes en ce siecle, desquelz je nay mie
» use, ne ycheaux convertir au service et honneur de lui,
» si comme je deusse, mais en vaine gloire.., recommande
» ma povre ame pecheresse, le plus humblement que je
» puis, a Nostre Seigneur Jhesu-Crist, a la benoite Vierge
» Marie, fontaine de misericorde et a tous les Saints et
» Saintes de paradis, auxquels je supplie humblement
» que de mes peches, plusieurs et tres-grans plus que
» raconter ne pourrois, ils me veulent impetrer pardon
» et remission. »

Il ne m'appartient pas de juger cet homme repentant. La fondation que nous venons de lire, lui aura servi a obtenir la miséricorde de Celui qu'il a invoqué.

Par cette fondation, exécutée durant la vie du malheureux Comte, sont établies trois chappellenies, à sa nomination et à celle de ses successeurs, du Doyen et du Chapitre. Chaque Chapelain sera tenu de dire hebdomadairement dans la chapelle trois messes en l'honneur du Saint-Esprit, et après la mort du fondateur, pour le repos de son âme et des âmes de ses successeurs au comté de Flandre. Chaque Chapelain aura une pension annuelle de 30 livres parisis et les distributions pour leur présence au chœur. Il sera prélevé annuellement sur les revenus de la fondation 80 livres parisis pour l'entretien du bâtiment, des ornements sacerdotaux, du luminaire, du pain et du vin pour le saint sacrifice. Cinquante livres parisis par an seront partagées par les bénéficiers du Chapitre, pour les prières qu'ils diront tous les Dimanches avant midi. Deux anniversaires seront chantés annuellement après le décès du Comte, avec pain à distribuer aux pauvres.

La Chapelle fut dédiée à Dieu, sous le vocable de sainte Chatherine, parce que le Comte était né le 25 Novembre, fête de cette sainte, auquel jour il fonda une messe solennelle dans la Chapelle.

Le coût général pour l'exonération de cette fondation s'élevait à la somme de 410 livres parisis et deux et demi muids de seigle, à convertir en pain.

Pour en couvrir les frais il donna au Chapitre de Notre-Dame, à Courtrai, la terre et seigneurie de Gavre, sise à Courtrai, avec tous ses revenus et prerogatives, la haute justice exceptée, rendant alors environ 150 livres parisis par an. Il cède sur ses propriétés de Beveren, près d'Anvers, un revenu de 50 livres parisis et sur les biens, gisant à Menin, 110 livres parisis et deux et demi muids de seigle

---

§ III.

STYLE ARCHITECTURAL DE LA CHAPELLE.

L'église de Notre-Dame, chapelle castrale des Comtes de Flandre, fut construite par Baudouin IX, Comte de Flandre et Empereur de Constantinople, qui, comme il le dit dans une de ses chartes, se complaisait à habiter Courtrai avec Marie de Champagne, son épouse.

Commencée dans le style roman, dont quelques parties sont encore apparentes, elle fut continuée et terminée dans le style champenois, en forme de croix grecque ou bizantine, ayant deux transepts.

Sous le règne de Louis de Male, se développa en Flandre le style ogival rayonnant, qui fit transition de l'ogival

primaire au style flamboyant. La maison-de-ville de Bruges, l'église Saint-Médard, à Wervicq, l'église Saint-Pierre, à Louvain, celle de Sainte-Walburge, à Audenarde, la chapelle des Comtes, à Courtrai, la tour et la partie antérieure de l'église Saint-Martin, en cette ville, sont conçues dans ce style.

Moins imposant que l'ogival primaire, il a cependant de la grandeur, il possède une ampleur de lignes majestueuses, se prolongeant dans l'espace, sans chapiteaux, par des nervures à boudins. Les tympans des fenêtres sont ornés de gracieux réseaux variés.

C'est dans ce style que fut bâtie la Chapelle de nos Comtes; elle fut achevée avant la fin de 1373.

On choisit pour emplacement de la nouvelle construction le terrain au côté sud de l'église. Pour cela on fit disparaître le petit transept sud, et en démolissant les fenêtres du déambulatoire on les remplaça par des travées ogivales, correspondantes à celles du chœur, conservant toutefois les contreforts, qu'on joignit deux à deux, au moyen d'arcs, en plein cintre, d'un mètre trente-huit centimètres d'épaisseur.

Le plan par terre est un parallélogramme de 23 mètres 10 centimètres de longueur, sur neuf mètres de largeur, terminé à l'est par une abside ou rondpoint de trois fenêtres, à trois lumières chacune.

Les fenêtres de la nouvelle bâtisse correspondent avec les nouvelles travées et forment un ensemble tel, que les faisceaux de colonettes, dont les boudins à facette se prolongent dans les arcs doubleaux et les croisillons des voûtes, sont symétriques.

La façade sud est percée de quatre fenêtres, dont trois à trois lumières, e'est-à-dire à deux meneaux et une, l'avant-dernière au côté ouest, à quatre lumières. Devant cette fenêtre, au milieu de la chapelle, devait être érigé le tombeau de Louis de Male.

Au côté nord on a construit des demi-fenêtres ogiva-

les, formant tympan. Elles correspondent pour leurs formes aux fenêtres de la façade sud, et constituent une espèce de claire-voie au-dessus des travées qui séparent la chapelle du déambulatoire du chœur.

Toutes les fenêtres de la chapelle sont encadrées de deux boudins à mouchettes, séparés entre-eux par des moulures en quart de rond, et l'encadrement des verrières est formé par de petits boudins, délicats et gracieux, placés en arrière-corps du grand encadrement

Primitivement, la partie inférieure, sous les fenêtres, était unie sans décor aucun. C'est ce que nous avons constaté lors de l'enlèvement général du badigeon avant de procéder à la restauration de l'édifice. Au côté gauche de l'autel existait une grande crédence avec piscine, et dans le pignon ouest, se trouvait une fenestrelle avec armatures en fer, et une porte communiquant de la sacristie dans la chapelle. Nous avons constaté que les compartiments formant panneaux, dans le pourtour de la chapelle, ont été encastrés dans l'épaisseur des murs, après la construction. Ce qui le prouve, ce sont les meneaux, passant à travers cette porte, cette fenêtre et l'ancienne crédence, et les pierres dures formant les meneaux et les ogives de ces niches.

Au château de Vincennes, près Paris, il existe une chapelle dans le même style et ayant beaucoup de ressemblance avec la nôtre; là il n'y a sous les fenêtres qu'un mur uni, sans panneaux.

Les bancs sur lesquels reposent les panneaux sont primitifs; ils servaient à y placer le personnel de la cour du Comte. Aux grandes fêtes ils étaient ornés de tapis et de coussins.

La tribune du Comte et de la Comtesse se trouvait à l'étage de la sacristie, attenant au pignon ouest de la chapelle; on y montait par un escalier en spirale, qui existe encore. Cette tribune prend jour dans la chapelle par deux fenêtres à panneaux en forme de portes.

A la même élévation se trouve une fenêtre grillée par des barreaux de fer; c'était la fenêtre du jubé, qui contenait un petit orgue. La fenêtre se fermait à l'intérieur et empêchait, dans toute circonstance, les chantres de satisfaire leur curiosité. Une partie de l'ancienne voûte existe encore, elle est en bardeaux peints et dorés.

Les matériaux employés pour la construction de la chapelle sont, pour les revêtements extérieurs des murs et pour les contreforts, la pierre de Tournai en grand appareil; pour les meneaux des fenêtres, les galeries et cheneaux avec gargouilles, les pinacles et la tourelle, la pierre d'Assche ou de Baeleghem. Les fenêtres à l'extérieur n'ont aucune ornementation, les angles sont chanfrenés.

L'architecte a agi ainsi, parce que les fenêtres de l'église ont le même chanfrein, sans aucune moulure. Quant à la maçonnerie intérieure des murs on a employé la brique du pays.

Il règne dans le style architectonique de la dernière moitié du XIVme siècle, une grande variété de formes. La Flandre a cependant son caractère tout spécial de tores, de moulures, de tympans et de décors de tout genre, tant dans son architecture religieuse que dans l'architecture civile; les édifices signalés à la page 204, en fournissent des preuves évidentes.

La cathédrale de Bruges, dont le chœur date de la fin du XIIme siècle, et sa nef principale avec ses bas-côtés, du milieu du XIVme, offre des comparaisons curieuses entre les styles de ces deux siècles. La décadence de l'art est sensible dans la construction élevée après l'incendie de 1358; les piliers sont subdivisés en nombreuses moulures d'un aspect grêle, et le triforium se compose de simples arcades à pieds-droit sans bases ni chapitaux.

Notre chapelle dépasse de beaucoup, sous le rapport du style et de l'élégance, toutes les constructions similaires de la Flandre. C'est un édifice princier; on a

employé à sa construction les meilleurs maîtres maçons du temps, comme on a choisi à sa décoration les premiers artistes.

L'édifice se ressent dans certains détails de l'absence des principes religieux des ouvriers du XIVme siècle. Les anciennes gargouilles et quelques sculptures décoratives des panneaux où sont peints les Comtes, font voir qu'à cette époque les figures grotesques et monstrueuses avaient quelque rapport avec celles des ouvriers du XIme siècle, placées à l'extérieur des églises, comme type d'une nature abâtardie par le vice et le péché. Toutefois, ici elles ne sont pas exhibées dans un but moral ou purement plaisant, mais dans une intention railleuse et satirique, dirigée contre le culte lui-même et surtout contre ses ministres.

Nous aurons occasion plus loin de dire un mot contre ces excentricités, indignes d'un édifice consacré au culte divin.

---

§ IV.

ORNEMENTATION INTÉRIEURE DE LA CHAPELLE.

Nous avons constaté précédemment, par une charte du Comte Louis, que la fondation des bénéfices dans la chapelle n'eut lieu qu'en 1374. Un article du compte de l'année précédente, dit que les chapelains, ayant fait le service dans la chapelle, furent rémunérés [1]. Ils reçurent 40 livres.

---

(1) Item, as capellains de le eglise de Courtray pour le service qu'il ont fait en le capelle Monseigneur a Coutray depuis le jour sainte Kateline lan (XIIJ^c^) LXXIIJ jusques adonc quil furent mis en possession des capelenies de la capelle ensi que par lettre Monseigneur appert : XL livres..



Ceci prouve que la chapelle était achevée, quant aux constructions, dès 1373. Il s'agissait de l'orner; pour cela le Comte appela à Gand son peintre ordinaire, Jean van Hasselt, et André Bieaunepveu, faiseur ou maître de tombes, à Valenciennes, pour avoir l'avis de ces artistes, sur les décors à exécuter et sur le tombeau que le Comte voulait élever dès son vivant à sa mémoire (1). Il est d'autant plus difficile de déterminer les ouvrages d'art, exécutés après 1373, que les comptes du mois de Novembre 1374 à Mars 1379 sont égarés.

La note relative à Jean van Hasselt indique qu'il habitait Courtrai, d'où l'on peut supposer qu'il exécuta la première série des Comtes de Flandre, de Liederic de Buc, le forestier, jusqu'à Louis de Male. Dans cette supposition on n'aura pas tardé d'exécuter les panneaux en pierre dure, pour y représenter les anciens Comtes. C'est le premier ornement qu'on y aura ajouté.

Le Baron de la Fons Melicoq a trouvé dans les archives de Valenciennes un « Mestre Andrieu, l'entailleur, » à l'année 1370; c'est le même personnage que notre Bieaunepveu, qui n'exécutait pas seulement des mausolées, mais des statues. La belle statue de sainte Catherine, exécutée en marbre blanc, haute de deux mètres, est, sans contredit, due au ciseau de Bieaunepveu. Nous devons la conservation de cette œuvre d'art à la prévoyance des Chanoines de Notre-Dame. Ils la firent enfouir en terre la nuit, avec les métaux et les meubles de valeur, avant l'arrivée des iconoclastes, en 1566 (2).

---

(1) Item, à Adrien Biaunepvot, de Valenchienes, faiseur de thombe, pour ses despens en venant de Valenchienes vers Monseigneur, XIJ francs. — Item, à maistre Jehan d'Asselt, en venant de Courtray à Gand, où il fut mandé: VIIJ francs; monte XX francs, valent ensi que par lettres Monseigneur appert: XXXVI livres.

(2) Compte de la chapelle, année 1566. Item pro deponenda imagine S. Catrinæ, qui fuit occultata in terra, cum aliis ecclesie et capelle metallis et mobilibus, metu hereticorum, qui passim confregerunt imagines et ecclesiasticam supellectilem: quia res fuit valde subitanea

Bieaunepveu conclut avec le Comte un accord pour la confection de sa tombe, qui ne fut pas exécutée, malgré que l'artiste eut reçu plusieurs à-compte à valoir sur l'ouvrage. La commande faite, on lui donna 360 livres parisis. Il reçut, la même année 1374, le paiement de deux sommes de 100 francs chacune, soit 360 livres parisis (1).

Maître Andrieu, qui n'avait pas de quoi payer les matériaux nécessaires à l'exécution de son œuvre, obtint encore 100 francs pour acheter un chargement de pierres (2).

Dans le même compte il est fait une avance de 72 livres parisis, par « Henry le Cambrelenc (le Chambellan) » sur louvrage de VI ymagenes qu'il fait faire de metal » du command Monseigneur. » D'après ces quelques notes, observe M. Pinchard, on peut conjecturer que le tombeau de Louis de Male devait se composer d'un sarcophage orné de statuettes de cuivre et être surmonté de la statue du Comte. Nulle part il n'est dit que ce monument ait jamais été terminé et placé. S'il l'eut été, comment expliquerait-on l'érection du magnifique mausolée que Philippe-le-Bon consacra à la mémoire du dernier Comte de Flandre dans l'église collégiale de Saint-Pierre, à Lille? (3)

---

et diversi operarii et plures confluebant pro assistentia, qui maxima ex parte tota nocte laborabant, quibus fuerunt cum cerevisia et cena quam in penore fecerunt, XXV lib. 18 sc. — Item postea pro effodienda et reparanda eadem imagine et aliis quibusdam et scrobe obstruenda, ex conventione facta XI lib.

(1) Item, a maître Andrieu Biaunepvot, de Valenchienes, maistre ouvrier de tombes, sur louvrage dune nouvele tombe que Monseigneur lui fait faire pour lui : IJ^c frans, ensi que par lettres Monseigneur appert : valent IIJ^cLX livres.

(2) Item, a Andrieu Biaunepvot, maistre ouvrier de thombes, sur le voiture des pierres dune nouvele thombe quil doit faire pour Monseigneur à Courtray : C frans, valent parmy XLIJ gros qu'il cousterent au cange : CIIIJ^xxIJ livres IJ solz. (Registre n° 2702, de la chambre des comptes, aux archives du Royaume, publié par M. Pinchard.

(3) *Messager des Sciences*, année 1860.

Le projet de la tombe à ériger à la mémoire de Louis de Male, nous rappelle celles, dont les sarcophages existent encore à Coolscamp. Elles sont décrites dans un manuscrit délaissé par un héraut d'armes et appartenant, il y a quelques années, à M. Jules de Saint-Genois, de regrettée mémoire.

Ce manuscrit dit : « Au costé destre du cueur en la » chapelle S[t] Jacques est au mitant une tumbe eslevee » de pierre noire, alentour des petits hommes en bronze, » a chascun coste et ainsy darmoiries, dessus est ung » homme arme, vestu de sa cotte darmes. A son coste » dextre est une banniere de Lichtervelde et a dextre » ses armes timbrees. » Ce monument fut érigé à la mémoire de Jacques de Lichtervelde. L'autre tombe, celle de Louis de Lichtervelde, père de Jacques, est décrite en ces termes : « En la chapelle de Nostre Dame, au » coste senestre du cueur, est une tumbe eslevee de pierre » noire, alentour sont 12 escus, sur la tumbe est couche » ung homme, arme, vestu de sa cotte darmes, sa femme, » aupres de luy, et a sa dextre une baniere, comme voyez. »

Louis de Lichtervelde, Seigneur de Coolscamp, etc., mourut en 1375 ; sa femme, Beatrix Toelnaers, l'avait précédé dans la tombe en 1374. Ces dates coïncident avec celle où Louis de Male commanda l'érection de son monument funéraire, et, d'après les détails que nous venons de donner, ces tombeaux devaient se ressembler.

D'après M. Schayes, [1] la tombe de Monseigneur Louis de Male n'a pas été achevée, probablement à cause du décès de maître Andrieu de Bieaunepveu. Il prouve qu'en 1388, des fragments, consistant en maquettes et en exécutions, existaient encore dans une des salles du château à Lille. Ces indications figurent dans l'*Inventaire des garnisons (meubles) estant ou chastel de Lille, etc. Fait XX[e] d'octobre l'an mil CCC IIIJ[xx] et VIIJ*. Les détails

---

1 *Messager des Sciences*, année 1863.

suivants, tirés de cet Inventaire, font voir ce que Bieau-nepveu avait exécuté de la tombe, qui lui avait été commandée en 1374.

Inventaire de lalbastre trouvé au chastel de Lille et aultres ymages de pierre et de bois.

Premiers, IJ ymages dalbastre grans figure à guize de comte de Flandres.

Item, IJ ymages, lune de bois et lautre de pierre de la manière et figure dessus dicte.

Item, VI ymages a maniere de parfetes (sic) dont les IIIJ sont dalbastre et les IJ de piere.

Item, V grans pieches quarrees dalbastre a ouvrer.

Item, X petites pieches dalbastre, dont les IIIJ sont longhes a ghize de coulonbe (colonnes).

Item, I paire de hestaulx (étaux), IJ table, IJ bans.

Item, I coffre de blanc bos, mis pour compte de le main Jean de Olsene, [1] IJcIIIJ X pieches de instrumens de fer de pluisieurs manieres grans, petis et moyens, appartenans au mestier de le tombe de Monseigneur, dont les pluisieurs sont emmanchies de bos.

Et y a ou dit coffre X petis pieches dalbastre.

Item en I aultre coffre de blanc bos plain de mailles et aultres instrumens de bos, jadis appartenans audit ouvrier, de petite valeur.

Item IJ mauvaix coffres tous vieux.

L'ouvrier, dont il est ici fait mention, fut Andrieu Biau-nepveu. Il avait exécuté plusieurs figures de grande dimension en albâtre, et entre autres celle du Comte Louis et probablement celle de sa femme, puisqu'il est dit dans l'inventaire, qu'il y en avait deux grandes en *guise de Comte de Flandres*. Les corps du Comte et de la Comtesse *furent enterré l'un de lez l'aultre*, à Saint-Pierre, à Lille, le 28 Février 1383.

---

(1) Jean d'Olsene, écuyer, était lieutenant du châtelain de Lille.

Les écoinçons des cinquante-et-une ogives, couronnant les encadrements des *pourtraitures*, sont sculptés en pierre dure. L'exécution de cette œuvre, composée de cent-et-deux pièces, est d'un fini admirable et d'un grand relief. Dans le pourtour du rond-point, derrière l'autel et sur ses côtés, sont représentés Dieu le Père, bénissant la Sainte Vierge, un pélican, des anges portant des instruments de musique du temps, des trouvères avec tambourin et cornemuse, des animaux, tels que lion, cerf, licorne et des animaux fantastiques. Dans dix de ces écoinçons le sculpteur a représenté un tournoi, des chevaliers sur leurs coursiers, des tribunes avec spectateurs, et tous les details de ces joûtes si familières au Comte. Suivent les légendes de la Sainte Vierge, de saint Nicolas, évêque de Myre, et de saint Blaise, le Saint favori des croisés flamands, qui rapportèrent d'Orient ses reliques, encore vénérées aujourd'hui dans beaucoup d'églises de la Flandre. Les ogives et les mouchettes des nervures et des petits tympans sont dorés. L'ensemble de ces sculptures mignonnes forme, avec la statue de sainte Catherine et les fragments de l'autel, une œuvre de sculpture, qui doit être attribuée au ciseau de maître Andrieu Bieauncpveu.

Notre Chapelle était donc destinée à la sépulture de son fondateur. Son successeur au comté, soit par disposition testamentaire de son beau-père, soit parce que l'incendie et le sac de la ville de Courtrai par les Français, après la bataille de Roosebeke, étaient encore trop récents et vivaces (1382), jugea à propos de ne pas amener la dépouille mortelle du défunt Comte dans la Chapelle dédiée à sainte Catherine.

Nous avons insisté sur ces détails, pour faire ressortir la perte qu'a faite la Chapelle, ou chantrerie du Comte, par l'absence du tombeau de Louis de Male, objet d'art qui devait la décorer splendidement.

Le meuble essentiel et indispensable d'un édifice re-

ligieux est bien l'autel. Sans aucun doute, le Comte aura soigné avant tout la construction de l'autel dans sa Chapelle. Ce meuble a été conçu dans le style de l'édifice. Lors du renouvellement du pavé de la Chapelle il y a près de quarante ans, on a découvert des fragments du rétable de cet autel. Un fragment, de 80 centimètres de longueur sur 61 de largeur, est tombé entre nos mains; il sera déposé au Musée de la Ville et pourra servir de spécimen pour l'érection du nouvel autel, que la Fabrique d'église se propose d'ériger. L'exécution en grès blanc est d'un fini sans pareil; ne la doit-on pas à Maître Bieaunepveu ?

Les travées de la Chapelle étaient fermées par des clôtures en grès et à jour, avec portes ajourées, en bois peint; le tout placé sur la seconde marche, ou le plain-pied du pavement. Le sol de la Chapelle ayant été abaissé d'environ trente-cinq centimètres, il faudra, lors du nouveau pavage qu'on se propose d'exécuter, exhausser ce qui a été enlevé, et rétablir la clôture ancienne, d'après les fragments conservés.

Les comptes des restaurations, faites aux verrières, prouvent que primitivement toutes les fenêtres étaient décorées de vitraux peints; nous citerons les détails de ces restaurations plus loin.

Déjà nous avons dit incidemment que les portraits des Comtes de Flandre ont été peints dans les panneaux par le peintre du Comte, Jehan Van Hasselt, qui résidait en notre ville.

Les quelques restes de ces peintures primitives ont été copiées par M. Jean Van der Plaetsen, avant de commencer l'œuvre de la restauration; toutes respiraient le style et la manière de faire d'un seul et même maître; toutefois, elles étaient si endommagées, qu'il n'y avait pas moyen de les restaurer ni de les conserver.

Un manuscrit de la Bibliothèque publique de Courtrai reproduit les anciennes inscriptions du XIV[e] siècle et celles

des siècles suivants, placées sous chaque portrait, en lettres de l'époque par les peintres artistes qui s'occupèrent de ces tableaux.

Ces inscriptions constituent une vraie généalogie ; nous en donnons la traduction et, en notes, le texte original. Les forestiers sont nommés Comtes :

Le Comte Lideric règna 63 ans, et gît à Haerlebeke. (1)

Le Comte Ingelram règna 15 ans, et gît à Haerlebeke.

Le Comte Audacer règna 14 ans, et gît à Haerlebeke.

Le Comte Baudouin Bras-de-fer règna 17 ans, et gît á Saint-Bertin

Le Comte Baudouin le Chauve règna 39 ans, et gît à Saint-Pierre, à Gand.

Le Comte Arnould règna 25 ans, et gît à Saint-Pierre, à Gand.

Le Comte Baudouin le Jeune règna 3 ans, et gît à Saint-Bertin.

Le Comte Arnould le Jeune règna 18 ans, et gît à Saint-Pierre, à Gand.

Le Comte Baudouin à la belle Barbe régna 44 ans, et gît à Saint-Pierre, à Gand.

---

(1) De grave Lyderick leefde 63 jaer en licht te Aerlebeke. — Il est évident que dans toutes ces inscriptions le mot *leefde* signifie *règna*.

De grave Inghelram leefde 15 jaer en licht te Aerlebeke.

De grave Audacer leefde 13 jaer en licht te Aerlebeke.

De grave Boudewyn d'Yseren leefde 17 jaer en licht te Sinte Berthyns.

De grave Baudewyn de Calve leefde 39 jaer en licht te Sinte Pieters te Gent.

De grave Aernoult leefde 25 jaer en licht te Ste Pieters te Ghendt.

De grave Baudewyn de Jonghe leefde 3 jaer en licht teSinte Berthyns.

De grave Aernoult de jonghe leefde 18 jaer en licht te Sinte Pieters te Ghendt.

De grave Baudewyn metten schoonen baerde leefde 44 jaer en licht te Ste Pieters te Ghendt.

Le Comte Baudouin de Lille règna 39 ans, et gît à Saint-Pierre, à Gand [1].

Le Comte Baudouin, fils de Baudouin, règna 3 ans, et git à Hanon.

Le Comte Baudouin, fils de Baudouin, règna 11 ans, et git à Saint-Bertin.

Le Comte Robert le Jeune règna 5 ans, et gît à Cassel.

Le Comte Robert, fils de Robert le Frison, règna peu de temps, et gît à Saint-Vaast, à Arras.

Le Comte Baudouin à la Hache règna 33 ans, et gît à Saint-Bertin.

Le Comte Charles règna 18 ans, et gît à Saint-Donatien, à Bruges.

Le Comte Guillaume de Normandie règna 8 ans, et gît à Saint-Bertin.

Le Comte Thierry d'Alsace règna 8 ans, et gît à Watten.

Le Comte Philippe règna ... ans, et git à Clairvaux.

Par l'alliance de Marguerite, fille à Thierri d'Alsace, avec le fils de Baudouin, Comte de Hainaut, la Flandre fut unie à cette dernière province.

Le Comte Baudouin de Hainaut règna 47 ans, et gît à .....

---

(1) De grave Baudewyn de Insellis (Insulis) leefde 39 jaer en licht te Ste Pieters te Ghendt.

De grave Baudewyn Baudewyns zoone, leefde 3 jaer en licht te Hanon.

De grave Baudewyn Baudewyns zoone leefde 11 jaer en licht te Ste Berthyns.

De grave Robrecht de Jonghe leefde 5 jaer en licht te Cassel.

De grave Robrecht, Robrecht de Vriese zone, leefde een corten tyt en licht te Ste Vaes t'Atrecht.

De grave Baudewyn Hapkin leefde 33 jaer en licht te Ste Berthyns.

De grave Kaerle leefde 18 jaer en licht te Ste Donaes te Brugghe.

De grave Willem van Normandien leefde 8 jaer en licht te Ste Berthyns.

De grave Diederic van Elsaten leefde 8 jaer en licht te Watyne.

De Grave Philips leefde ... jaer en licht te Cleervaux.

De grave Boudewyn van Henegauwe leefde 47 jaer en licht te...

Le Comte Baudouin, fils de Baudouin, Empereur de Constantinople, règna 30 ans, et fut Fondateur de ce Chapitre ([1]).

Le Comte Ferrand de Portugal règna 22 ans, gît à Marquette, et fut l'époux de la Comtesse Jeanne.

Le Comte Thomas de Savoie régna 2 ans, et fut l'époux de la Comtesse Jeanne.

La Comtesse Marguerite...... et le comte Guillaume gît à Flines.

Le Comte Gui, son fils, règna 26 ans, et gît à Flines.

Le Comte Robert règna 17 ans, et gît à Ipres.

Le Comte Louis règna 24 ans, et gît à Saint-Donatien, à Bruges.

Le Comte Louis, fils de Louis, Comte de Flandre, Duc de Brabant, Comte d'Artois, de Bourgogne, de Nevers et de Rethel, fut comte 38 ans, et git à Saint-Pierre, à Lille, dans la Chapelle de Notre-Dame de la Treille, et fut Fondateur de cette Chapelle.

Arrêtons-nous ici à la fin de la série des Comtes, peints par Jehan Van Hasselt; nous donnerons les inscriptions des autres portraits, lorsque nous décrirons leur exécution et leurs restaurations.

Un autre portrait de Louis de Male était peint sur le

---

(1) De grave Baudewyn Baudewyns zone Keizer van Comstantinople leefde 30 jaer en was fondateur van dese Canesye.

De grave Ferrant van Portugal leefde 22 jaer en licht te Marquette en hadde de graefnede Jehanne.

De grave Thomaes van Savoye leefde 2 jaer en hadde graefnede Jehanne.

De graefnede Margriette.... en de grave Willem licht te Flynes.

De grave Guy haren zone leefde 26 jaer en licht te Flynes.

De grave Robrecht leefde 17 jaer en licht te Iper.

De grave Lodewyc leefde 24 jaer en licht te S[te] Donaes te Brugge.

De grave Lodewyc Lodewycs zone grave van Vlaén hertoghe van Brabrant grave van Arthoys van Bourg[nen] van Nevers en van Rethiers en was grave 38 jaer en licht S[te] Pieters te Ryssele in Ons Vr. Capelle er Treilge ende was fondateur van dese capelle.

mur de sa tribune. Le Comte y était représenté assis et ayant écrit ces mots du Pater: *Adveniat regnum tuum.* Le petit Jésus, debout à côté du livre, ratifie la demande, en écrivant le mot: *Amen.* Cette idée du peintre doit avoir souri au Comte, le plus romanesque et le plus dissipé de tous les souverains qui avaient régné avant lui sur la Flandre.

Ce que l'on avait exécuté à Courtrai fut imité à Gand. Par acte scabinal de 1419, un accord fut conclu entre les receveurs de cette Ville et les peintres Willem Van Axpoele et Jean Martins, pour peindre à l'huile, dans le vestibule de la chambre échevinale de Gand, les *pourtraitures* en pied des Comtes, depuis Baudouin Bras-de-Fer, jusques et y compris Jean sans Peur. (1) Le procédé employé par les peintres Gantois est stipulé dans l'acte conventionnel. Nous constatons qu'il est le même que celui de Courtrai.

Voici le passage de l'acte relatif à cet accord: « Le mur sur lequel ils peindront les susdits Comtes, sera couvert d'un enduit de mortier bien préparé, sans frais pour les peintres, et ils poseront sur les fonds une couche de blanc de plomb, délayé en bonne couleur à l'huile, sans y mêler de substance corrosive. Ensuite, ils exécuteront, en bonne couleur à l'huile, loyalement et comme il convient que ce soit fait, les portraits, les encadrements et tous les accessoires..... Les peintres mettront sous chaque Comte la date de sa naissance (elcx carnatioen, millésime), et combien d'années il gouverna, à l'instar de ce qui se voit à Courtrai (ghelyk dat te Curtricke staet). »

D'après les comptes de la Ville de Gand (1419-1420), Van Axpoele et Martins reçurent, pour l'exécution de leur œuvre, 6 livres 6 sc. gros (2). L'or battu, servant aux

---

(1) Cette pièce est imprimée dans Diericx: *Mémoires sur la ville de Gand*, tome II, pp. 73 et 74, notes.

(2) Item van Axpoele ende Janne Martins betaelt van haren taswerke van den graven te makene in tecepenhuus, VJ lib. VJ sc. gr. (1419—1420.)

dorures, fut payé à Pierre Van der Pale, 3 livres 3 sc. 4 den. de gros (²).

Ces prix peuvent servir à déterminer approximativement les dépenses faites pour la *pourtraiture* de la première série des Comtes.

---

§ V.

DEUXIÈME SÉRIE DES PEINTURES MURALES REPRÉSENTANT LES SUCCESSEURS DE LOUIS DE MALE.

Par l'alliance de Marguerite de Male, fille du Comte Louis, avec Philippe-le-Hardi, Duc de Bourgogne, le comté de Flandre passa par succession à la Maison de Bourgogne, dont la puissance alla toujours croissant jusqu'à ce qu'elle eut en son pouvoir les dix-sept provinces, qu'on nomma plus tard les Pays-Bas.

Philippe mourut en 1404, chargé de dettes, au point que sa femme Marguerite déposa, selon la coutume du pays, vingt-quatre heures après la mort du prince, sa ceinture, sa bourse et ses clefs sur le cercueil de son mari. Elle mourut l'année suivante.

Les portraits de Philippe et de Marguerite ne furent exécutés qu'en 1407. Le compte de l'église collégiale de cette année dit qu'un peintre du nom de Melchior fut chargé de l'exécution de ces deux portraits, placés en-

---

(1) Item betaelt Pietren Van der Pale van IJ^c XXV gouds van elken C. IJ sc. IIJ d. gr. daer de graven int scepenhuus mede verguit waren, IIJ lib. IIJ sc. IIIJ d. gr.

semble dans la même niche, et qu'il reçut de ce chef la somme de 64 livres. [1]

Ce Melchior est Melchior Broedlain, ou Broederlain, peintre du Duc de Bourgogne. Il figure pour la première fois dans le compte de 1382-83 ; en 1385, il porte le titre de Valet de chambre du Duc, avec une pension annuelle de 200 livres. [2] Nous avons prouvé, dans le 2me volume des *Annales de la Société historique. etc.*, de la ville d'Ypres, qu'il fut chargé, vers 1395, de la peinture murale, conservée en partie et maintenant restaurée, dans la salle échevinale à Ypres.

L'inscription sous ces deux portraits est : Philippe, fils au Roi de France, Duc de Bourgogne, Comte de Flandre, d'Artois et de Bourgogne, Palatin, Seigneur de Salins et de Malines, a épousé la Comtesse Marguerite, fille au Comte Louis. Il fut Comte l'espace de 20 ans et gît aux Chartreux-lez-Dijon, qu'il avait fondés. [3]

En 1467, un nommé Jacques Ovin fut chargé de prendre les mesures de deux panneaux ; les dessins furent envoyés à Bruxelles, afin d'exécuter les cartons des portraits de Jean-sans-Peur et de Philippe-le-bon, Il reçut pour sa commission 6 sc. 6. d. parisis [4]

Ce projet ne fut pas exécuté, car le compte de l'église de 1507 contient un libellé dont voici la traduction :

« Item reçu, par ordre de messieurs du chapitre, de

---

(1) 1407. — Item Melcıor, pro depingendo Dominum Ducem et Dnam Duxissam bonarum memoriarum, in capella B. Katherine, LXIIIJ lib.

(2) 1385. — A Melchior Broedlain, paintre de Monseigneur de Bourgogne et varlet de chambre, lequel paintre MS. a retenu à 200 livres de pension par an, tant comme il lui plaira.

(3) Philips sconincx sone van Vranckeryck hertoch van Bourgognen, Pallatyn, Heere van Salyns en van Mechelen en hadde de graefnedinne Marguerite, sgraven Lodewycx dochtere en was grave 20 jaer en licht buuten Dygon ten Satreusen die hy fondeerde.

(4) Compte de 1567 aux archives de N. D.



la caisse commune, pour payer le peintre, qui a peint les portraits des ducs de Flandre, 60 liv. parisis.

» Item pour l'exécution de cinq portraits des comtes de Flandre dans la chapelle Saint Catherine, savoir : Jean, Philippe, Charles, Maximilien, son épouse Marie et Philippe, roi d'Espagne. Pour chaque portrait, 50 liv parisis. »

» Item donné au peintre des portraits, par grâce spéciale, à cause de la belle exécution de l'œuvre, 12 liv.

» Item pour un voyage à Lille, par ordre du chapitre, afin d'entendre l'opinion de messieurs de la chambre des comptes, sur l'exécution de ces portraits, 8 liv. 4 sc. parisis. »

Le même peintre, qui n'est pas nommé dans le compte, fut en même temps chargé de la restauration des 28 portraits antérieurement exécutés. Il reçut pour chaque panneau 40 sc. parisis, soit ensemble 56 liv. parisis, et, pour la restauration de saint Jean-Baptiste et le pourboire aux ouvriers de l'artiste, 48 sc. parisis [1].

Les inscriptions placées sous ces cinq portraits des Ducs de Bourgogne et Comtes de Flandre, etc., sont :

1° Sous Jean-sans-Peur : Jean, Duc de Bourgogne, Comte de Flandre, d'Artois et de Bourgogne, Palatin, Seigneur de Salins et de Malines, etc., fut Comte pendant dix ans, et gît aux Chartreux-lez-Dijon [2].

2° Sous Philippe-le-Bon : Philippe, Duc de Bourgogne, de Brabant, Lothier, Limbourg, Luxembourg, Comte de Flandre, d'Artois, Bourgogne, Palatin, de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de Namur et Instituteur de la

(1) Compte de 1507, aux archives de N. D.

(2) Jan hertoghe van Bourg.neo grave van Vlaén van Arthoys en van Bourg.nen Palatin heere van Salvyns en van Mechelen enz. was grave 15 jaer en licht te Satreusen buiten Dygon.



Toison d'Or, fut Comte pendant 48 ans, et gît aux Chartreux-lez-Dijon (1).

3° Sous Charles-le-Hardi se trouve : Charles, fils unique, héritier de tous les pays de son père, Duc de Bourgogne, Comte de Flandre, fut Comte l'espace de neuf ans et gît à Notre-Dame, à Bruges (2).

4° Sous les portraits de Maximilien et de Marie de Bourgogne on lit : Maximilien, Roi des Romains, fils de l'Empereur Fréderic, Archiduc d'Autriche, Duc de Bourgogne, de Lothier, de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg et de Gueldre, etc., Comte de Flandre, époux de la Comtesse Marie, fille du Duc Charles, fut Comte pendant cinq ans, et gît dans la Nouvelle Ville d'Autriche (3).

5° L'inscription de Philippe-le-Beau est : Philippe, Roi de Castille, de Léon et de Grenade, Archiduc d'Autriche, Prince d'Arragon, etc., Duc de Bourgogne et de Brabant, Limbourg, Luxembourg et Gueldre, Comte de Flandre, etc., fut Comte durant 24 ans, et gît en Grenade (4).

Le portrait de Charles-Quint fut peint, en 1553, par Olivier Berdt, qui reçut pour salaire 34 liv. 10 sc. parisis. L'inscription, placée dans un cartouche, porte : Charles,

---

(1) Philips hertoghe van Bourg.nen Brabant Lothier Limbourg Luxemb. grave van Vlaên van Arthoys Bourg.nen Pallatyn van Henegauwe Hollande Seelande en van Namen enz. instituteur van tGulden-Toison was grave 48 jaer en licht te Satreusen buten Dijgon.

(2) Kaerle Philips eenich zone erfghename van al sijns vaders landen hertoghe van Bourg.nen grave van Vlaên was grave 9 jaer en licht te Brugge t'onsen Vrauwen.

(3) Maxemiliaen roomsch coninck keyzer Frederycx zone ertshertoghe van Oostenryck hertoghe van Bourg.nen van Lotrick van Brabant Limburch Luxemb. en Gheldere etc. grave van Vlaên hadde grafnede Marye hertogh Karels dochtere en was grave 5 jaren en licht in de Nieuwe Stadt van Oostenryck.

(4) Philips coninck van Castillen Leon en Grenaden ertshertoghe van Oostenryck prince van Arragon etc. hertogh van Bourg.nen en van Brabant Limborch Luxemb. en van Gheldre grave van Vlaên. enz. was grave 24 jaer en licht te Grenade.

fils de Philippe, Empereur des Romains, Roi de Germanie, d'Espagne, de Naples, de Sicile, Archiduc d'Autriche, Duc de Bourgogne, Comte de Flandre, d'Artois, etc., fut Comte 49 ans, céda ses royaumes et principautés à son fils Philippe, en Octobre 1555; mourut en Septembre 1558, et gît à Yuste, en Espagne (1).

Ce portrait fut peint deux ans avant l'abdication de Charles-Quint. Sa figure et celle de son fils Philippe sont peintes d'après les originaux du Titien, à l'Escurial.

Philippe II, Roi d'Espagne, peint par Jacques Vanderhulst, fut payé, d'après le compte de 1598-1599, 36 liv. parisis, et pour arrhes, 4 sc. parisis ; soit ensemble 36 liv. 4 sc. parisis. L'inscription, encadrée dans un cartouche, est : Philippe, fils de l'Empereur Charles, Roi d'Espagne, de Portugal, de Naples, de Sicile, Archiduc d'Autriche, Duc de Bourgogne, Comte de Flandre, d'Artois, etc., et fut Comte 43 ans; il mourut en Septembre 1598, et gît en Espagne, à l'Escurial. (2) Ce texte prouve que ce tableau fut exécuté immédiatement après la mort du Roi.

Les portraits des sérénissimes Archiducs Albert et Isabelle, placés ensemble dans le même panneau, datent de 1628. Ils furent exécutés par Josse Van Moerkercke, peintre courtraisien en renom. Le compte de cette année lui alloue pour cette œuvre 66 liv. parisis.

L'inscription suivante est placée dans un cartouche : Albert-le-Pieux, fils de Maximilien, Archiduc d'Autriche,

---

(1) Kaerle Phils zone roomsch keizer coninck van Germanien van Spaên van Napels van Sicilien ersthertog van Oostenryc hertoch van Bourgnen grave van Vlaên van Arthoys etc. en was grave 49 jaer en cedeerde van alle zyn rycken en heerscapien ten profyte van Phl. synen sone in octobre 1555 en stierf in sept. 1558 en licht te Juuste in Spaên.

(2) Philips keyzer Caerels sone coninck van Spaên van Portugal van Napels van Secilien ertshertoghe van Oostenryck hertogh van Bourg.nen grave van Vlaên van Arthoys en was grave 43 jaer en stierf in Septembre 1598 en licht in Spaegnen int Lescuriael.



Duc de Bourgogne, de Brabant, Comte de Flandre, etc., épousa, en 1598, Isabelle-Claire-Eugénie, Infante d'Espagne, fille de Philippe II, et décéda le 13 Juillet 1621. Il gît à Sainte-Gudule, à Bruxelles. L'Infante mourut le 1[er] Décembre 1633, elle gît à côté de son mari devant l'autel du Saint Sacrement des Miracles. [1]

Le même Van Moerkercke peignit, d'après le compte de la Confrérie de sainte Catherine, le portrait de Philippe IV, Roi d'Espagne et Comte de Flandre ; il reçut pour cette œuvre 60 livres parisis. Sous le portrait se trouve: Philippe IV, fils de Philippe, Roi d'Espagne, fut Comte durant 32 ans, et gît à l'Escurial, en Espagne. Il mourut le 17 Septembre 1665. [2]

Charles II succéda à son père Philippe. Aussi faible d'esprit que de corps, il mourut le 1[er] Novembre 1700, âgé de 39 ans. Par son testament, il nomma héritier de toute la monarchie espagnole, Philippe de France, Duc d'Anjou, second fils du Dauphin de France. Au dessous de son portrait, qui est dû au pinceau de Van Moerkercke, on lit: Charles II, fils de Philippe, Roi d'Espagne, etc., Comte de Flandre, fut Comte de Flandre durant 35 ans, et gît à l'Escurial, en Espagne. Il décéda le 1[er] Novembre 1700 [3].

Le portrait suivant représente Philippe V, petit-fils

---

(1) Albertus pius Maximiliaens zoon erzhertoghe van Oostenryk hertoghe van Bourgoignen hertoghe van Brabant grave van Vlaenderen enz., en hadde Isabella Clara Eugenia infante van Spanien Philips den II dogter in huwelyke 1598 zynde 32 jaer ende overleedt den 13 Julio 1621 ende licht in de kercke van Sint Golle te Brussel. De infante overleedt den 1 Decemb. 1633 ende ligghen te zamen voor den autaer van het h. Sacrament der mirakelen.

(2) Philips den vierden Philips zone Koninck van Spaingien was grave 32 jaer ende licht in Spaingien int Escouriael. Obiit 17 Sept. 1665.

(3) Karel den tweeden Philips sone coninck van Spangien etc. grave van Vlaendren was grave 35 jaeren en light in Spaignien int Escouriael. Obiit 1 Novemb. 1700.

de Louis XIV, qui lui dit : « Mon fils, il n'y a plus de Pyrenées. » L'Autriche revendiqua la succession de Charles-Quint; la guerre entre la France et l'Autriche finit par les traités de Radstadt et d'Utrecht. L'inscription placée sous le Comte Philippe fait allusion à cet évènement. Philippe V, par testament de Charles II, Roi d'Espagne et des Pays-Bas, céda, par les traités d'Utrecht et de Radstadt, le comté de Flandre à Charles VI, Empereur d'Autriche. (1)

Sous le portrait de Charles VI, on lit : Charles VI, Empereur d'Autriche, etc., fut inauguré à Gand, comme Comte de Flandre, le 18 Octobre 1717. Obiit 1740. (2)

Depuis cette époque, jusqu'à la fin du siècle dernier, la Flandre resta incorporée à l'Autriche. Elle fut gouvernée par des princes ou des personnages de distinction, appartenant à la famille souveraine.

Avec Charles VI, s'éteignit la maison de Habsbourg-Autriche, dont il fut le dernier rejeton mâle. La couronne fut dévolue à sa fille Marie-Thérèse. Le portrait de cette princesse est une copie, faite par M. Van der Plaetsen, d'après le tableau original, donné par l'Impératrice au Comte de Beauffort, dans les premières années de son règne. L'inscription porte : Marie-Thérèse, Impératrice des Romains, Reine d'Allemagne, de Hongrie et de Bohême, Comtesse de Flandre, Obiit 29 Novembre 1780, et gît à Vienne, en Autriche. (3)

A Marie-Thérèse succéda son fils, l'Empereur Joseph II. L'inscription placée sous son portrait, est : Joseph II,

---

(1) Philip V. door testament van Karel II coning van Spangien en Nederlanden, door de tractaten van Utrecht en Rastadt staet Vlaenden af aen Karel VI, Keyser van Oostenryck.

(2) Karel VI roomsch keyser van Oostenryk etc. wordt te Gent ingehuld als grave van Vlaenderen, op 18 October 1717. Obiit 1740.

(3) Maria Teresia, roomsch keyserin, koningin van Duytschland, Hongarien, Bohemen, gravin van Vlaenderen, enz. Obiit 29 Novemb. 1780 en ligt te Weenen in Oostenryk.

Empereur romain, Roi de Hongrie, Comte de Flandre, etc., décédé en 1790, et gît à Vienne, en Autriche. (1)

Il eut pour successeur l'Archiduc Léopold II. Sous son portrait on lit : Léopold II, Grand-Duc de Toscane, Empereur romain, Roi de Hongrie et de Bohême, etc., Comte de Flandre, etc., décédé en 1792. Il gît à Vienne, en Autriche. (2)

Le dernier Empereur portant le titre de Comte de Flandre, fut François II ; il céda les provinces belges à la République française, par le traité de Campo-Formio, en 1797. L'inscription placée sous le portrait de ce Comte fait mention de cette cession : François II, Empereur romain, Roi de Hongrie et de Bohême, etc., Comte de Flandre, par le traité de Campo-Formio, le 17 Octobre 1797, désista de ses États des Pays-Bas en faveur de la France. (3)

Dans l'avant-dernier panneau sont placées les armoiries des quatre Membres de Flandre : Gand, Bruges, Ipres et le Franc.

Enfin, dans le dernier compartiment sont figurées les armoiries des verges et des villes faisant partie de la châtellenie de Courtrai : Courtrai (ville), Haerlebeke, Thielt, Deinze, Menin et les XIII paroisses.

---

(1) Joseph II. roomsch keizer, koning van Hongarien, grave van Vlaenderen. etc., overleet 1790 en ligt te Weenen, in Oostenryk.

(2) Leopold II, groothertog van Toscanen, roomsch keyser, koning van Hongarien en Bohemen, etc., grave van Vlaenderen, etc., obiit 1792 en ligt te Weenen, in Oostenryk.

(3) Francis II, roomsch keyser, koning van Hongarien en Bohemen, etc., grave van Vlaenderen, door tractaet van Campo Formio, 17 October 1797, stont de Nederlanden af aen Vrankryk.



§ VI.

DÉGRADATIONS, RÉPARATIONS ET ENTRETIEN DE L'ÉDIFICE.

Qu'on se garde des restaurations inconsidérées. Qu'on ne se laisse pas entraîner sur la pente qui porte à tout changer. On doit se rappeler, qu'en architecture comme en médecine, *il est des maux qu'il ne faut pas guérir.* Une simple réparation est préférable à une restauration radicale, car souvent il est difficile de distinguer les restaurations des mutilations.

Qu'on ne supprime donc aucune partie de l'édifice, sous prétexte de sauver le reste. Un fabuliste, M. le Baron de Stassart, a bien dit:

Les démolisseurs sont nombreux,
Les bons architectes sont rares. [1]

Le temps, ce rongeur de toutes choses, dit Horace, de concert avec la versatilité et l'esprit destructeur de l'homme, semblent s'être entendus pour détériorer et dégrader l'œuvre de Louis de Male.

La Chapelle nous est parvenue dans un état de délabrement complet; dénuée de tout ornement il ne restait debout que les murs, couverts d'un badigeon blanc, vrai squelette couvert d'un linceuil.

Les comptes de l'Église et de la Chapelle remontent à 1407; ils nous sont venus en aide pour signaler les changements opérés et à l'édifice et à ses decors. En signalant ces documents par extraits, nous visiterons la Chapelle à travers les cinq siècles de son existence. Nous

(1) *Traité des Restaurations*, Passim.

la verrons déchoir de sa splendeur, pour se relever aujourd'hui de son abandon et de ses ruines.

L'extérieur du bâtiment, les toits en tuiles, avec crêtes et cheneaux, les galeries avec leurs tourelles et les meneaux des fenêtres, ont subi des réparations fréquentes, qui n'ont servi qu'à amener les infiltrations des eaux ; les murs de l'édifice en ont souffert.

Dès les premières années du XVe siècle, on trouve des lavages, des retouches multiples, faites aux peintures décoratives. Les verrières sont entretenues au moyen d'une pension annuelle accordée à l'un ou l'autre artiste peintre.

Les artistes de cette époque, signalés dans nos comptes, sont Jean De Cueninc, Jean Hond, dit *Glasemaker*, Marc Van Ghestele, dit *le Peintre*, son fils Jean et son petit-fils Ghilbert. Ces derniers formaient toute une famille d'artistes, trop peu connus. Marc était originaire de Gand, il épousa une Courtraisienne et s'établit en notre ville, où il décéda en 1474 ou 1475. Il exécuta des verrières pour la chapelle des Comtes et pour la Maison-de-ville de Courtrai, en 1442. Il sculpta aussi trois statues pour la façade de cet édifice [1], et peignit le Jugement dernier dans la salle échevinale ; il reçut pour les trois statues IX liv. de gros, et pour le Jugement, exécuté sur fond d'or, V liv. de gros [2].

Les travaux de Marc Van Ghestele à la Chapelle des Comtes ne furent pas aussi importants que ceux exécutés pour la Ville. Cela s'explique par le motif que les travaux de peinture à la Chapelle dataient de bien loin avant l'arrivée du peintre à Courtrai, où il n'est venu s'établir qu'à l'époque de la construction de la Maison échevinale.

---

(1) Compte de la ville de Courtrai, aux Archives du royaume, année 1428.

(2) Compte de la ville de Courtrai, aux Archives du royaume, année 1429. Voir *Geschiedenis der Stad Kortryk*, par F. De Potter, t. I, p. 200 et 201.



L'œuvre de Louis de Male était restée debout pendant plus d'un siècle ; elle avait échappé intacte au sac et à l'incendie de la ville, en 1382, et l'on avait sauvé ses trésors à Gand, chez les Dominicains, lorsque la ville de Courtrai était menacée d'une invasion française, en 1478, jusqu'à ce que l'Archiduc Maximilien, Comte de Flandre, ayant battu les Français, les chanoines firent rapporter leurs archives et leurs joyaux.

Cette même année, la Chapelle vit renouveler les armatures en fer de ses quatre fenêtres sud ; elles furent exécutées par Olivier De Roo et payées 23 liv. 7 sc. 6 den. parisis et armées de treilles en cuivre (1).

La première mention de fenêtres restaurées dans la Chapelle, est de l'année 1418. Jean Hond en fut chargé (2).

Les meneaux et les verrières furent largement restaurés au commencement du XVIe siècle : Ghilbert Van Ghestele, qualifié du nom de verrier, dans le compte de l'année 1500, reçoit, pour réparations faites en cette année, 58 sc. ; sa pension annuelle pour l'entretien des verrières de toute l'église s'élevait à 22 liv. 10 sc. (3).

Le verrier Jacques Ternois reçoit pour restaurations 11 liv. parisis, et Jérome Van Bavel, pour réparations aux meneaux, 58 sc. parisis (4).

Le tailleur de pierres Jean Moerman livre, pour réparations à d'autres fenêtres, 80 pièces de pierre de Brabant, longue chacune deux pieds, pour les meneaux de la Chapelle, et le 16 Avril 1537, Jérôme Van Bavel place ces pierres (5).

---

(1) Item, compte de 1478. Olivero De Roo, fabro, pro quatuor magnis fenestris servientibus Capelle B.te Katherine, valent 23 liv. 7 sc 6 den. parisis.

(2) Compte de 1418.

(3) Compte de 1501.

(4) Compte de 1536.

(5) Compte de 1537.

Jacques Ternois y replace les anciennes verrières.

Trois autres fenêtres subirent des changements à leurs meneaux, en 1541, pour la somme de 39 liv. 3 sc. parisis.

Cette même année on ferma l'oculus du pignon ouest, placé au haut du Jugement dernier. Il n'a plus été ouvert jusqu'aux restaurations actuelles.

La charpente de la tour fut aussi renouvelée [1];

Le tailleur de pierres Jean De Maegh exécute, en 1545, des meneaux et des réseaux et Jean Ternois y place des verrières.

Plus tard nous voyons les soldats du Prince d'Orange, conduits par le capitaine Josse Van Haeltre, arriver à Courtrai, le 27 Juillet 1578, jour de Dimanche. A l'aide de quelques bourgeois, qui s'étaient rangés du côté des gueux, comme on les appelait, ils forcèrent les portes de la Collégiale, et après avoir entendu le sermon d'un prédicant calviniste, les pillards se jetèrent sur la caisse de l'Église, dans la sacristie, emportant tout ce qui s'y trouvait; entre autres valeurs l'argent de la confrérie de Sainte-Catherine. On pilla les ornements et les statues de saints; les autels, les siéges du chœur sont brisés sous les coups des iconoclastes.

D'après les inventaires du temps, la Chapelle de Sainte-Catherine avait plusieurs devants-d'autel, chasuble, deux tuniques, quatre chapes de même couleur et de forme antique, formant ensemble un ornement complet. Dix à douze chasubles, des aubes, amicts, etc., pour la messe quotidienne. Item une chasuble bleue de drap d'or, des tuniques avec aubes, amicts, manipules et étoles. Item une chasuble de velours violet, avec tuniques, etc. Item une chasuble bleue de velours. Item une chasuble en satin de Bruges, avec tuniques et aubes. Item une chasuble rouge en laine, avec tuniques et aubes. Item une

(1) Compte de 1541.

chasuble quotidiene avec tuniques et aubes. Item une chasuble noire en laine avec tuniques et aubes. Item, pour les acolytes, des aubes, amicts et tuniques, de quatre à cinq couleurs. Item encore des chasubles de velours rouge et bleu. Item 16 à 17 paires de nappes. Item 10 à 11 paires d'essuie-mains.

Les reliques de sainte Catherine, enchassées dans un reliquaire d'argent, furent sauvées du désastre de 1578.

La Chapelle possédait encore des courtines que l'on pendait à des tringles à côté de l'autel.

Les verrières, dit l'Inventaire, furent brisées (1); quelques fragements furent conservés et restaurés, comme on le verra plus loin.

Il est dit dans le même Inventaire que, dans la Chapelle dédiée à sainte Catherine, se trouvaient: le Calvaire, la Sainte Trinité, saint Josse, dorés; sainte Apolline dorée; Jésus, Marie, Joseph, dorés; sainte Anne, dorée, sainte Madeleine, saint Nicaise. Rien n'en est resté entier, le marteau des démolisseurs a brisé le tout.

Les comptes sont restés muets jusqu'en 1600. Alors on voit renaître l'esprit de restauration.

Le peintre Henri Bert restaura en 1600, par ordre du Chapitre, une verrière, et en 1614, la peinture générale de tout l'édifice; il reçut de ce chef 24 liv. (2).

Guillaume Sottyn reçut l'année suivante, 1615, une somme de 49 liv. 6 sc., pour la restauration de toute l'église (3).

Le verrier Jean De Calewe renouvela en partie une fenêtre et restaura une autre au prix de 41 liv. 10 sc. parisis (4). Le même examina et répara toutes les fenêtres de la Chapelle et reçut de ce chef 22 liv.

---

(1) De glaese vensters grootelijks gebroken. *Inven. de* 1578.
(2) Compte de 1614.
(3) Compte de 1615.
(4) Idem.

Jacques Cueninck, peintre, restaura et lava, en 1626, toute la Chapelle.

Les Français, maîtres de Courtrai, en 1678, firent servir la Chapelle à la manutention de l'armée et la transformèrent en magasin à farine. La chaleur, produite par la fermentation, agit tellement sur les peintures murales, que presque toutes disparurent. Quelques parties se détachèrent du fond des niches; d'autres furent gratées au moyen d'instruments contondants. Après le départ de l'armée, les restes des peintures furent couverts d'une couche de badigeon, avant de rendre l'édifice au culte public.

Au XVIII[e] siècle, l'état des meneaux des fenêtres était tel, qu'on remplaça la pierre par des armatures en fer, n'appartenant à aucun style.

Au commencement de notre siècle, on remplaça l'ancien autel par un moderne; on vendit la belle statue en albâtre de sainte Catherine; on démolit la clôture en pierre, séparant le bas-côté du chœur de la Chapelle. Celle-ci, à laquelle on montait par une marche, fut mise de niveau avec ce bas-côté et pavée de marbre blanc et noir.

On perça dans le pignon ouest un passage pour faciliter l'accès de la Chapelle. Cette ouverture est peu grâcieuse; elle produit cependant une perspective.

En 1866, on racheta la statue de sainte Catherine pour la modique somme de 100 francs: elle avait perdu sa couronne, sa roue, son glaive et un doigt de la main droite. La statue, restaurée par le sculpteur Devreese, est placée sur un cul-de-lampe, dans la première travée joignant le chœur à la Chapelle.

Dans aucun document il n'est fait mention de l'auteur du *Jugement dernier*, jadis peint sur le grand pignon ouest, qui mesure plus de quatre-vingts mètres de superficie. Il est souvent question, dans les comptes, de lavages et de réparations faits à cette grande œuvre.

Ne pourrait-on pas attribuer cette large page à Jean

Van Hasselt, qui peignit la première série de la galerie des Comtes? Voici sur quoi je base ma supposition:

Les portraits de Philippe-le-Hardi et de sa femme Marguerite furent peints par Melchior Broederlain, en 1407. Nous avons constaté que ces Souverains, dont les finances étaient en mauvais état, n'ont presque rien fait pour la Chapelle; il n'est parlé, dans les comptes, d'aucun payement fait par eux pour l'embellissement de l'édifice, dont l'entretien était à charge de la fondation.

Dans les comptes de 1409, 1410 et 1411, il est parlé de sommes payées pour les réparations, devenues très-urgentes. Dans les deux premiers, il est dit que toute la paroi a été restaurée, et dans le troisième, il est ajouté que des retouches ont été faites aux portraits des deux premiers Comtes. Il est aussi payé, en 1411, 4 d. parisis, pour le lavage de tout le *Jugement* (1).

Ceci prouve que cette grande peinture existait depuis longtemps, et les retouches simultanées qu'on y fit en même temps qu'à deux autres figures des Comtes, ne nous permettent-elles pas de conclure que Van Hasselt aura peint le *Jugement*, en même temps que la première série de nos souverains?

Les lavages stipulés dans les comptes, se pratiquaient encore en 1479 et 1498. Le sous-clerc Pierre Buus recevait alors, pour salaire du nettoyage, 12 sc. parisis (2). Un lavage fut encore fait en 1626 (3).

Au moyen-âge la représentation du Jugement dernier était très-commune; on la trouvait quelques fois dans

---

(1) Compte de 1409. — Pictori pro reparatione totius parietis ubi judicium erat depictum in capella B. Catharine.

Compte de 1410. — Magistro Arnoldo.... pictori, pro reparatione totius parietis ubi judicium erat depictum in capella B. Katherine.

(2) Comptes de 1479 et 1498. — Item Petro Buus, subcustodi, pro judicio in capella mundando et lavando.

(3) Compte de cette année. (Voir page 57).

le tympan, au-dessus de la porte principale de l'église, mais le plus souvent au-dessus de l'arc triomphal, ou sur le pignon intérieur à l'entrée de l'édifice.

Courtrai, nous l'avons dit, possédait un autre tableau de ce genre : Marc Van Ghestele et son frère peignirent le *Jugement*, sur fond d'or, dans la chambre échevinale, et reçurent pour salaire 5 livres de gros, argent de Flandre (1).

A Saint-Martin, est encore conservé un *Jugement*, datant du dix-septième siècle et dont la facture a du mérite. Il paraît qu'il a été peint sur toile pour remplacer l'œuvre de Van Ghestele, disparue lors de l'agrandissement de la Maison-de-ville, par l'architecte courtraisien Jean Persyn, en 1616.

Le peintre François Van den Heuvel reçoit pour la restauration du petit *Jugement*, existant dans le salon où l'on exerçait la justice, une somme de cent livres parisis (3).

La petite tourelle, placée sur le pignon ouest de la Chapelle, fut plusieurs fois restaurée : lors de son renouvellement, en 1867, elle était entièrement bardée de fer et menaçait ruine.

On appelait souvent des ouvriers étrangers pour travailler à la Chapelle. Cela se faisait-il par économie, ou pour confier les travaux à des maîtres experts ?

Déjà en 1422, on fait appel à un maître verrier d'Audenarde, pour la restauration générale de toutes les fenêtres de l'église, y compris celles de la Chapelle, et on lui paie la somme de 137 lib. 4 sc (3).

---

(1) Compte de la Ville, année 1429. Aux archives du royaume à Bruxelles.

(2) Compte de la ville, année 1662-1663.

(3) Computatum fuit cum vitriario de Aldenarda de toto opere per eum facto ad fenestras magnas et parvas ecclesie, mediantibus vitro, saudura, plombo, etc., una cum 32 dietis, quibus operabatur, in capella, in thesauria et in capitulo lucratus fuit in toto 137 lib. 4 sc. (Compte de 1422.)



Les ornements noirs donnés par le Comte Louis de Male à sa Chapelle, exigeaient, en 1445, des réparations assez considérables ; on en fit confectionner de nouveaux pour exonérer les services fondés par ce Comte.

Le compte produit par le chasublier s'élevait à 73 lib. parisis. L'étoffe de l'ornement était de velours noir (1). Le Chapitre fit confectionner en même temps une chape rouge avec un parsemé de lions, brodés en or, qui coûta 48 livres parisis.

Dans le compte de 1553, se trouve un libellé, détaillant le coût d'une clôture en bois, placée autour de l'autel de sainte Catherine :

Il fut payé au tailleur de pierres Jean Demaegh, pour le dessin de cette clôture, 36 sc. Au maréchal-ferrant, pour ferronerie, 4 liv. 5 sc. Et à François Mergaert, menuisier, pour l'exécution en bois, *pro factura clausure seu muniminis altaris*, 14 liv. de gros ; soit ensemble, 168 livres. Le mot *munimen* semble indiquer que cette clôture servait à mettre à l'abri des voleurs cet autel, qui devait être riche de décors, jusqu'au point d'exciter la convoitise.

---

§ VII.

RESTAURATION MODERNE DU BATIMENT ET DES PEINTURES MURALES.

Un jour, il y a de cela environ un demi siècle, un curieux s'avisa de gratter quelques parties du badigeon

---

(1) Pro renovatione ornementorum Domini Ludovici comitis Flandriæ etc. 73 lib. prs. (Compte de 1445.)

de la Chapelle Sainte-Catherine ; il voulait satisfaire une curiosité qui n'était pas indiscrète : elle valut la restauration d'un édifice, pur de style et bien conservé sous le rapport achitectural.

Ce n'est guères que depuis deux siècles que l'on s'est mis à badigeonner les églises à la colle ou à la chaux, afin de dissimuler leur vétusté et les inégalités de couleur de la pierre, sous une couche uniforme de peinture, grossièrement appliquée. La plupart de nos anciennes églises ont été badigeonnées à l'intérieur, et cela à plusieurs reprises, de sorte que les couches successives de badigeon forment une épaisseur qui émousse tous les membres des moulures et de la sculpture.

Souvent, le badigeon est venu couvrir d'anciennes peintures, dégradées par le temps : il est donc important de s'assurer, lorsqu'on veut enlever le badigeon, qu'il ne cache pas de traces précieuses de peintures anciennes.

Les fabriciens de l'église Notre Dame firent enlever le badigeon recouvrant leur magnifique Chapelle ; on apprécia longtemps les restes, très-frustes, il est vrai, de ces figures historiques mutilées, et l'appréciation générale des hommes de l'art, jointe à celle du peuple, était, qu'il fallait restaurer dans leur état primitif et le bâtiment et les peintures.

Il se passa du temps, avant qu'on se mit à l'œuvre. Le goût du style ogival n'était pas encore de saison, l'argent faisait défaut ; il fallait avant tout, entretenir et réparer les toits du bâtiment, et pourvoir aux besoins du culte ; tous ces motifs firent remettre les restaurations d'année en année.

Un arrêté royal autorisa les restaurations extérieures. On renouvela les toits, surmontés d'un crêtage ; la tourelle, couronnant le pignon ouest, fut descendue et renouvelée pierre par pierre ; on ouvrit l'oculus, bouché depuis trois siècles ; la galerie, les tourelles avec leurs gargouilles furent mises à neuf, d'après les fragments anciens, qui

servirent de spécimen. Les meneaux, et les réseaux des fenêtres, furent refaits dans le style du XIVe siècle, les contre-forts des murs et les glacis des fenêtres furent solidifiés et rejointoyés. Le vaisseau de l'édifice étant mis dans son état primitif, on pouvait dès lors songer au décor intérieur.

Le grattage faisait voir les fonds des voûtes; ils étaient blancs, comme ils le furent toujours en Flandre. Les nervures des croisillons et des arcs doubleaux, les clefs de voûtes, avec leurs lions noirs accroupis, les nervures des fenêtres et les peintures plates des murs, avaient conservé des couleurs suffisantes, pour servir de modèles au renouvellement de chaque partie.

M. Jean Van der Plaetsen, artiste-peintre, et autrefois professeur à l'Académie des Beaux-Arts, à Gand, fut désigné pour l'exécution de la partie artistique de l'œuvre. La tâche qu'il s'assumait n'était pas sans difficultés. Beaucoup de portraits avaient entièrement disparu; d'autres étaient mutilés, au point de ne plus représenter que des membres épars, et portant des traces de retouches, faites à différentes époques. La série Bourguignonne présentait des corps sans tête ou sans bras. Ce n'est qu'à commencer aux Archiducs Albert et Isabelle, que les figures étaient entières. La Commission royale des Monuments exigea des cartons et les approuva; elle ordonna aussi de copier les restes des figures rongées par le badigeon, et de les compléter, avant de les reproduire sur l'enduit du mur.

Il n'existait plus rien des figures, depuis Baudouin-Bras-de-Fer jusqu'à Philippe d'Alsace; à commencer de ce Comte jusques à Louis de Male, les portraits étaient acéphales. De Philippe-le-Bel et de Jean-sans-Peur il n'existait pas le moindre vestige. Philippe-le-Bon, son fils, Charles-le-Téméraire, Marie de Bourgogne et son mari, Maximilien d'Autriche, étaient sans jambes, tandis que Charles-Quint et son fils, Philippe II, n'avaient plus de têtes.

Avouons qu'en face de tant de mutilations, le peintre doit avoir rencontré une infinité de difficultés. Les costumes, les armures, les figures et d'autres accessoires, il a dû les étudier sur les dessins des monuments funéraires, et surtout dans l'œuvre d'Antoine de Succa, dont un volume, acheté au prix de 1,100 francs, est conservé à la Bibliothèque royale, à Bruxelles. M. l'Abbé Hautcœur en a reproduit douze planches, dans son Histoire de l'Abbaye de Flines.

Les musées des armures, à Bruxelles et à Paris, ont fourni des dessins d'après nature, et les sceaux de nos Comtes, publiés par Olivier De Vrée, ont été consultés et mis en réquisition.

Une première décision à prendre, était celle de savoir dans quel style le peintre produirait son œuvre. Dans le style archaïque du XIVe siècle, époque de leur première exécution ? La Commission royale des Monuments, eu égard aux restes minimes et aux retouches, comme nous l'avons dit plus haut, conseilla de peindre les figures de l'ancienne partie dans les costumes de leur temps. Ceci était conforme à l'opinion, émise à la Chambre des Représentants par M. de Montpellier, dans la séance du 26 Février 1863 : « Je n'admire pas du tout la plupart des peintures murales que l'on retrouve en grattant le badigeonnage de nos vieux édifices, et je serais désolé, si l'on imitait aujourd'hui des œuvres qui n'ont, à mon sens, qu'un mérite relatif, et actuellement, qu'un intérêt archéologique. Nous ne devons pas imiter l'art dans son enfance, mais il ne s'en suit pas qu'il faille mépriser les premiers efforts.

« Le véritable artiste étudie avec soin les premiers pas de l'art ; il en suit les progrès, et, quand il en est arrivé au point qu'il croit le plus voisin de la perfection, il demande alors qu'on imite et que l'on reproduise. Cette tâche est facile à accomplir dans notre pays, et nous pouvons faire aujourd'hui de la peinture

murale, en la modernisant, s'il m'est permis de me servir de ce mot, je veux dire, en profitant des fautes du passé, pour ne les plus commettre (1) ».

Passons en revue toute la galerie restaurée ; le public pourra mieux apprécier l'œuvre par ses détails.

Dans le rond-point de l'abside, derrière l'autel, sont représentés quatre saints personnages : sainte Agathe, saint Blaise, en costume d'évêque du moyen-âge ; figure orientale, très-populaire en Flandre depuis le temps des croisades, et dont la légende est représentée en relief avec celle de saint Nicolas, dans les écoinçons, au haut des panneaux ; saint Jean-Baptiste est le quatrième saint, en costume traditionnel de son temps. Ces figures se trouvaient peintes dans l'ancienne Chapelle ; elles ne pouvaient être placées que là où elles sont rétablies (2).

L'Ange, placé au centre, porte une inscription faisant allusion à la Relique des SS. Cheveux du Sauveur, apportée de Terre-Sainte par Philippe d'Alsace et déposée dans la Chapelle du château, bâtie par ce Comte. La Relique repose aujourd'hui dans la Chapelle ; nous en parlerons plus loin.

La série des Comtes de Flandre commence par les quatre *Forestiers*.

On a tant écrit pour et contre l'existence de ces premiers souverains de la Flandre, que nous croyons la matière épuisée. Au reste, ce n'est pas ici que nous devrions entamer de nouveau des discussions stériles. Nous admettons que la Flandre a eu des gouverneurs propres

---

(1) *Annales Parlementaires*, séances des 24, 25, 26 et 27 Février 1863. Dans ces séances, la Chambre s'est exclusivement occupée de peintures murales.

(2) Dans le compte de 1410, il est fait mention d'un paiement fait à Maître Arnould, peintre, pour la réparation des SS. Blaise, Nicolas, Agathe, et à un autre endroit, il est payé pour la réparation faite à saint Jean-Baptiste.



depuis des temps très-reculés. Qu'on les ait nommés *Forestiers*, que nous importe ; un de leurs successeurs, Robert-le-Frison, s'est approprié ce nom, dans une charte où il s'intitule : *Dominus de silva*, ce qui en un autre terme est bien la même chose que *Forestier*, ou seigneur de la forêt.

Pourquoi se donnerait-il un titre, qu'avant lui personne n'avait porté ? Il parle encore dans cette charte d'une *Prefectura harlebeccensis*. C'est bien indiquer que lui, Comte de Flandre, se glorifiait de porter un nom et un titre en souvenir de ses aïeux, qui, selon la tradition et les chroniqueurs, ont résidé à Harlebeke.

LIDERIC figure le premier dans la galerie des Comtes. Il y est représenté portant la chlamyde et la tunique romaines ; il est armé d'un glaive à deux tranchants et d'une lance surmontée d'une banderolle ou pennon. Sa chaussure est de cuir brun, remontant jusqu'audessus des chevilles ; les jambes sont recouvertes d'une étoffe quelconque,

Les *Forestiers* portent la ceinture et une écharpe, indiquant l'autorité dont ils étaient investis de par le souverain, auquel ils ressortissaient pour l'exercice de leurs fonctions civiles et judiciaires.

ENGELRAM succéda à Lideric dans l'administration de la Flandre. Le *Liber floridus*, de la Bibliothèque de Gand, dit qu'il était fils de Lideric. (1) Il est costumé comme

---

(1) Le *Liber floridus*, Ms. de la Bibliothèque de l'Université de Gand, écrit en 1211, dit : Anno incarnationis Domini septingentesimo nonagesimo secundo Karolo magno regnante in Francia, Lidricus Harlebeccensis comes, videns Flandriam vacuam et incultam ac nemorosam, occupavit eam. Hic genuit Engelramnum Comitem. Le *Codex Berthinianus*, écrit au commencement du XIIIe siècle, dit la même chose en d'autres termes.

son père, sauf l'écu, qui est de plus grande dimension, et qu'il porte de la main droite. La lance à banderolle, placée sous le fer de l'arme, et qui ressemble pour la forme à celles que tiennent les figures suivantes, est une imitation de celle tenue de la main droite par saint Géréon, dans le baptistère de l'église dédiée à ce saint, à Cologne.

Dans le capitulaire de Charles-le-Chauve, de l'année 844, les comtés de Noyon, de Vermandois, d'Artois, de *Courtrai* et de Flandre, sont appelés les comtés d'Engelram [1].

Dans plusieurs chroniques contemporaines, il est dit que Louis-le-Débonnaire donna des terres en Artois à Engelram, fils de Lideric de Harlebeke, pour le récompenser du zèle qu'il avait mis à combattre les Normands [2].

Audacer, troisième *Forestier,* succéda à son père Engelram. On trouve dans les capitulaires des Rois de la seconde race des rapports entre plusieurs de ces rois et Audacer. Le *Liber floridus* dit qu'il était le père de Baudouin I.

Ainsi voilà de compte fait quatre princes que l'on a nommés *Forestiers*.

Baudouin ou Baldwyn, surnommé Bras-de-Fer, prit le nom de Comte de Flandre. Le pape Nicolas, dans une de ses lettres, datée de 863, nomme Baudouin, qui avant d'être élevé à la dignité de Comte de Flandre, alla à Rome avec la fille de Charles-le-Chauve, Judith, qu'il avait enlevée, afin d'obtenir du Pape la ratification de son mariage et l'intervention du chef de l'Église auprès de son beau-père, pour qu'il pût rentrer en grâce avec lui.

---

(1) Capitularia regum Franciæ.
(2) Scriptores Franc. D. Martène, ampliss. Collectio, passim.

Un auteur anglais, Brompton, parlant du IXme siècle, dit: « C'est vers cette époque (877) que commença le comté de Flandre, car la Flandre n'avait pas alors l'importance qu'elle a aujourd'hui, mais elle était gouvernée par les Forestiers du Roi de France (1). »

Le premier Comte de Flandre est représenté avec sa femme Judith, les mains jointes, dans l'attitude de la supplication. Cette position fait allusion au pardon, que les mariés allèrent humblement supplier du Pape Nicolas. Le Comte porte une armure romaine ; sa tête est ceinte d'un bandeau d'or. La targe de bois, peinte en noir avec bordures brunes, servait à se mettre à l'abri des flèches, l'écusson représente un griffon. C'est une imitation de pareil bouclier, fesant partie de la collection de boucliers, au Musée de la Porte de Hal, à Bruxelles.

De la droite Baudouin porte une masse d'armes en bois et à têtes rondes, hérissées de longues pointes de fer. On nommait cette arme *Morgenster.*

Baudouin II, dit le Chauve, vit occuper et ravager ses états par les hordes du Nord. Il fortifia plusieurs villes de la Flandre, afin de se mettre à l'abri de nouvelles incursions. Il est représenté ici portant la chlamyde, qui fut longtemps en usage dans nos pays brumeux, malgré qu'elle fût d'origine grecque et romaine.

Arnould, dit le Vieux, se donne, dans une de ses chartes, le titre de: « Arnould-le-Grand, par la miséricorde de Dieu, Marquis de Flandre (2). » Cette formule est audacieuse vis-à-vis du Roi de France, dont il relevait comme grand vassal.

---

(1) Historiæ anglicanæ scriptores decem.

(2) Vredius, dans ses *Sigilla Comitum Flandriæ,* cite ce diplôme de 941 :

Arnulfus, adminiculante superni regis clementia, Marchisus, etc., et à la fin : Signum Arnulfi clementissimi Comitis atque Marchisi.

Nous avons d'Arnould son sceau, le représentant assis, tenant de la droite un glaive, la tête couverte d'un petit casque à bandelette et portant une simple tunique ; il porte un écu plat attaché à son col.

Le peintre s'est servi de ce sceau pour reproduire le Comte dans une autre attitude.

Arnould, accablé par l'âge, abdiqua, en 958, en faveur de son fils.

Baudouin III, dit le Jeune, fut enlevé par la petite vérole, en 961. Il est représenté portant l'épée attachée à la ceinture ; sur le ventre, l'écu rond, appuyé sur une masse d'armes en fer, à tête polygone et hérissée de dents. Il porte un petit casque doré.

Arnould II, dit le Jeune, prit aussi le titre de : « Par la grâce de Dieu, Marquis de Flandre. » Il porte le costume de ses prédécesseurs, avec la tunique et le petit casque, nommé en flamand *But*.

Baudouin IV, dit à la Belle Barbe, est représenté armé de son glaive, avec tunique et chlamyde, et portant une barbe bien fournie. Il se faisait gloire de cet ornement humain ; une charte de Robert, Roi de France, de 1034, est signée : *S. Balduini Comitis Flandrie honeste barbe.*

Baudouin V, dit le Pieux et de Lille, est représenté portant un casque en acier, avec petite visière ; c'est le casque français de cette époque. Appuyé sur son grand glaive, il porte l'écu gironné de Flandre ancienne. Il avait épousé Adèle de France, qui fonda et dota l'Abbaye de Messines, où elle se retira après le décès de son mari, jusqu'à sa mort. Elle porte à la main un petit sceptre, orné d'une fleur de lis, comme fille du Roi de France. Ce Comte rebâtit la Collégiale de Harlebeke, qu'il dota de plusieurs immeubles ; à ses pieds est figurée

l'antique église de Harlebeke, d'après un plan très-ancien. La tour et le transept de ce vieil édifice sont encore conservés; ils rappellent l'architecture romane en Flandre, au XI[e] siècle.

Baudouin VI, dit de Mons ou de Hasnon, fils de Baudouin de Lille, avait épousé Richilde, veuve de Herman, Comte de Hainaut; il mourut en 1070, laissant une veuve ambitieuse et intrigante, que détestaient les Flamands et les Hennuyers.

Le Comte de Flandre et de Hainaut est représenté portant la tunique, le casque pointu en acier et armé de son grand glaive. Richilde a le front ceint d'un bandeau d'or; sur les épaules un manteau trainant; son aumonière de forme très-ancienne, porte l'initiale R (ichilde). Le Comte porte l'écu gironné de Flandre, et à ses pieds se voient les armoiries du Hainaut.

Arnould le Malheureux, fils de Baudouin de Mons, est représenté en costume de guerrier, dans l'attitude d'avoir subi quelqu'échec. Il a le visage courroucé, triste et abattu; il est en cotte de mailles, couvert d'une tunique longue de cuir jaune, appuyé sur un grand écu, qui est labouré de coups de sabre; il tient de la droite son glaive.

Robert I, dit le Frison, épousa Gertrude de Saxe, veuve de Florent, Comte de Hollande, de Frise, etc.; il gouverna les Frisons d'en-deça du Rhin, et vainquit ceux d'au-delà, ce qui lui valut le surnom de Frison. Après avoir remporté la bataille de Cassel contre le Roi de France et la Comtesse Richilde, son ancienne alliée, il administra ses états avec prudence et sagesse, et s'acquit l'affection des Flamands. Décédé en 1093, il fut enterré à Cassel. On conserve au Musée de la Porte de Hal, à Bruxelles, un fragment moulé de la pierre tombale de ce Comte de Flandra. Le catalogue du Musée en parle en ces termes :

« Cette pierre recouvrait, à Cassel, les restes du célèbre prince belge. Elle fut brisée en 1795, et le fragment, dont le Musée possède le fac-simile, fut découvert en 1849: il bouchait l'entrée d'un égoût. On distingue encore sur le fragment une partie de la tunique, un reste du bouclier attaché au bras gauche, les jambes et les pieds appuyés sur un lion. On peut aussi déchiffrer au-dessous des pieds les mots : *S.ti Salvatoris. Amen* ; à droite : *et in anno M octogesimo uno* ; et à gauche : *in mense...* »

Le Comte Robert se complut beaucoup à habiter la partie de la Flandre, nommée aujourd'hui Flandre française, autrefois la West-Flandre.

M. Van der Plaetsen a profité de ces indications et les a reproduites. Le Comte Robert est représenté debout; il porte une longue tunique sur sa cotte de mailles; son écu, il le tient de la gauche avec son glaive. Le peintre a complété son buste, y compris la tête, qui est sans casque et ceinte d'une bandelette brodée d'or. Il porte l'écu gironné de Flandre, à ses pieds gît l'écu de la Frise.

Robert II, dit le Jeune et de Jérusalem, administra la Flandre avec son père, dès 1077. Il partit pour la croisade avec Godefroid de Bouillon et les autres princes chrétiens, et s'y distingua si vaillamment, qu'on le nomma : Fils de saint Georges, — lance et épée des chrétiens. A son retour de Jérusalem, il apporta une relique de la vraie Croix, qu'il remit aux Chanoines de Sainte-Walburge, à Furnes, où elle est encore conservée. Il est représenté ici portant la chlamyde, le casque d'acier (dit *but*), et tenant une lance à pennon et le glaive dans le fourreau; son écu est Flandre ancienne. Il porte au cou le reliquaire de la sainte Croix qu'il apporta de Terre-Sainte.

Baudouin VII, dit à la Hache, parce qu'il avait l'habitude de porter cette arme, est une figure très populaire

en Flandre. Il fit observer les lois, trop oubliées par ses sujets, et poussa l'exercice de la justice avec une sévérité qui allait jusqu'à l'excès.

Il porte la grande chlamyde, avec tunique et cotte de mailles, l'écu gironné et tenant de la droite sa hache.

Charles, surnommé le Bon. Lors du décès de Baudouin, qui ne laissa pas de descendants, tous les enfants de Robert-le-Frison étaient morts. Le Comte Baudouin nomma, en mourant à Roulers, son successeur Charles, fils de saint Canut, Roi de Danemarck et d'Adèle, seconde fille de Robert-le-Frison.

Le nouveau Comte possédait toutes les qualités requises pour rendre heureux les Flamands. Pieux, bienfaisant, d'un caractère ferme et tout à la fois doux, il apaisa toutes les discordes intérieures. Il eut cependant des ennemis, entre autres Erembald, Burchard et Bertulf, hommes de race saxonne, qui ne souffraient aucune domination, aucun joug. Il se forma, par leurs intrigues, une conspiration, qui aboutit à l'assassinat du Comte.

Nos historiens, s'inspirant à la narration de ce fait par le contemporain Gualbert, ont décrit, avec les moindres circonstances, cet exécrable crime. Nous y renvoyons nos lecteurs (1).

Le Comte Charles est peint d'après un ancien portrait, jadis conservé au musée du Président Richardot. Il s'en trouve une mauvaise copie à la cathédrale de Bruges. La pose est calme et svelte, les yeux grands et vifs, la barbe très-rare; autour de la tête il y a l'auréole. Quant au costume, le bonnet est à pointe, terminée par une queue retroussée. La cotte de mailles du tableau de notre Chapelle est dorée et recouverte en partie par la chlamyde;

---

(1) On peut consulter la *Vie de Charles-le-Bon*, par le D.r Wegener, traduite du danois, par un Bollandiste, et imprimée à Bruges, chez Vandecasteele-Werbrouck, par *la Société d'Émulation*.



le glaive est dans le fourreau. L'écu porte les girons, et sur le terre-plein gît un écu aux armes du Danemarck.

Charles-le-Bon étant mort sans postérité, deux prétendants à la succession du comté de Flandre firent valoir leurs droits, Guillaume de Normandie et Thierri d'Alsace.

Le premier, vaincu par son compétiteur, à Axpoele, dépendance de Ruysselede, mourut bientôt après, et Thierri fut proclamé Comte de Flandre. Une nouvelle ère commença à luire sur notre pays, par la sagesse et le courage de cette dynastie naissante.

THIERRI, dit d'Alsace, et ses successeurs ont régénéré la Flandre, tant sous le rapport religieux et moral que sous celui de la politique et des intérêts matériels. Les libertés communales furent octroyées, le commerce s'établit, l'agriculture se développa et la navigation fut protégée. Le Comte de Flandre s'étant croisé avec le Roi de France Louis VII, durant son absence le Comte de Hainaut se permit une invasion dans l'Artois. La Comtesse Sybille, fille de Foulque d'Anjou, laquelle gouvernait la Flandre, pendant l'absence de Thierri, son mari, fit ravager le Hainaut. Sur les instances de l'Archevêque de Reims, on conclut une trève de six mois. Thierri, à la nouvelle de ces hostilités, se hâta de revenir dans ses états et défit son adversaire le Comte de Hainaut. Par une disposition du traité de paix, qui intervint entre les deux souverains, Thierri donna sa fille Marguerite en mariage au fils du Comte Baudouin.

Le Comte de Hainaut mourut à Mons, en 1195, après avoir désigné son fils aîné, Baudouin, pour lui succéder dans les comtés de Flandre et de Hainaut, et son second fils Philippe, pour tenir celui de Namur en fief du Hainaut.

Thierri rapporta de Terre-Sainte quelques gouttes du précieux Sang de notre divin Sauveur et donna cette sainte Relique à la ville de Bruges. Il est représenté

dans sa niche, tenant de la droite cet insigne trésor, que les Brugeois conservent et vénèrent toujours comme ce qu'ils ont de plus précieux [1].

Le Comte est vêtu d'une cotte de mailles avec tunique en acier, le glaive dans le fourreau, un poignard à la ceinture et des éperons à pointe; il porte l'écu gironné. A ses pieds un écu aux armes d'Alsace. Thierri était né au château de Bitche que l'on voit en perspective.

PHILIPPE D'ALSACE, fils de Thierri, administra quelque temps la Flandre de concert avec son père, avant et pendant que celui-ci était aux croisades, d'où il rapporta une partie des Cheveux de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qu'il déposa dans la chapelle du château, bâti par lui à Courtrai.

D'anciennes légendes racontent que ce fut en Palestine que Philippe conquit les insignes héraldiques qu'il transmit à ses successeurs. « Durant la bataille se trouvèrent Nobilion et le comte de Flandres : et se combattirent tellement que le comte de Flandres l'occit de sa main et abatit et gaigna sa banniere, qui estoit d'or a un lyon de sable et de la en avant le comte de Flandres prit l'ecu d'or et le lyon de sable rampant, moufflé de gris, et encore durent icelles armes [2]. » Philippe avait épousé Élisabeth de Vermandois, dont il réunit les possessions à celles de la Flandre. Cette princesse aimait les vers des menestrels, qui chantaient la gloire de son mari ; l'auteur du Saint-Graal (le Saint-Sang), parlant du Comte Philippe, dit :

Por le plus preud'homme
Qui soit en l'empire de Rome :
C'est li quens Philippe de Flandres [3].

---

(1) *Observations sur l'origine de la légende du Saint-Graal*, par M. de Martonne. L'auteur raconte comment Thierri d'Alsace reçut une partie du Saint-Sang, gardée dans les caveaux du Saint-Sépulcre.

(2) Olivier de la Marche.

(3) *Poëme sur le S. Sang*, dans l'Essai historique sur l'Abbaye de Fécamp, par LEROUX DE LINCY. Rouen, 1840.



Philippe est représenté la tête ornée d'une couronne comtale d'or ; il ne porte pas la barbe, mais une grosse moustache. Il est vêtu d'un haubert en acier, avec tunique à mailles dorées, le glaive dégaîné, l'écu au lion noir sur champ d'or et à ses pieds l'écu gironné. Au col il porte la Relique des Saints Cheveux.

Baudoin VIII, dit de Hainaut, succéda au comté du chef de sa femme, sœur de Philippe d'Alsace (1191). Il ne réunit les deux comtés que l'espace de quatre ans, car il décéda en 1195.

Ce Comte est représenté en cotte de mailles, avec chapeau de fantaisie, orné de la couronne comtale. La Comtesse porte les cheveux longs ; la tête est ceinte d'une couronne d'or. Sa robe verte est parsemée de petits écus aux armes nouvelles de Flandre. Elle porte au cou un joyau aux armes d'Alsace, qui sont répétées dans l'écu, placé sur le terre-plein du tableau.

Baudouin IX, dit de Constantinople, séjourna de préférence à Courtrai, avec son épouse Marie de Champagne. Il y fit bâtir, à ses frais, dans l'enclos de son château, l'église dédiée à Notre-Dame, et y fonda douze prébendes pour l'entretien d'autant de chanoines. Lorsqu'il partit pour la croisade, l'édifice était en construction, et il pria le Roi de France, Philippe, de vouloir en soigner l'exécution. Devenu Empereur de Constantinople, ce Comte fut tué par les Bulgares.

Il figure dans notre galerie portant un costume des plus riches. Sa cotte ou haubert et sa tunique en mailles sont dorées; sur la tunique il porte un justaucorps rouge, avec croix blanche en sautoir sur la poitrine. Sa chlamyde est d'une étoffe blanche, avec agrafe d'or sur l'épaule. Il porte la couronne d'or; au bras gauche il tient l'écu de Constantinople; de la droite il présente le glaive, et à sa ceinture est attaché un stylet. Au bas du tableau

deux écus, de Flandre et de Champagne, celui-ci du chef de sa femme.

D'Oultreman, dans sa *Constantinopolis Belgica*, fait le tableau suivant de Baudouin IX : « L'Empereur était de grande taille et d'un port majestueux. Il avait les yeux doux et vifs, la persuasion et les grâces sur les lèvres. Sobre il conserva dans les plus grands travaux une santé vigoureuse. Affable, libéral, juste, simple, vrai, sans défiance, modeste et souffrant sans peine la contradiction, il traitait le peuple avec humanité, les grands avec honneur, les Latins et les Grecs sans distinction ; il ne manquait ni de lumières pour voir la route à tenir dans les conjonctures les plus difficiles, ni de constance à la suivre. Sa piété trouvait dans les plus grandes occupations le temps de la prière; son attachement au Saint-Siège était sincère et sans réserve, et la pureté de ses mœurs lui interdisait même un regard qui aurait pu la ternir. »

FERRAND DE PORTUGAL, En mourant Baudouin IX laissa une fille, Jeanne; sa femme était enceinte d'un second enfant, qui fut nommée Marguerite.

JEANNE épousa en premières nôces Ferrand de Portugal, dont le règne fut rempli de revers.

Ce Comte a la tête couronnée; il porte une large moustache, un haubert d'acier, avec genouillières de même métal poli; le glaive lui repose sur l'épaule droite, et de la main gauche il tient l'écu de Flandre au lion.

La Comtesse a les cheveux tressés, un petit voile sur la tête, qui est ceinte d'une couronne d'or. Sa robe bleue, à bordures d'hermines, est parsemée de petits écus de Flandre. A sa ceinture brodée est attachée son aumônière, et elle tient dans les bras un petit chien.

Dans le compartiment suivant la Comtesse Jeanne est représentée une seconde fois avec son deuxième mari :

THOMAS DE SAVOIE, qui est représenté ici en haubert et

tunique à mailles d'acier. Il tient l'écu de Flandre; au bas est l'écu de Savoie. Sa ceinture est composée d'une suite de petites armoiries de Savoie.

Jeanne, drapée dans son manteau, tient des deux mains un livre fermé, portant sur le plat les armoiries de Constantinople. Sur le bas de l'avant-plan est représenté l'Hôpital-Comtesse, qu'elle fonda à Lille.

Guillaume de Dampierre et Marguerite de Constantinople. La Comtesse Jeanne mourut sans enfants, en 1244. Sa sœur Marguerite lui succéda au comte de Flandre. Elle avait épousé Guillaume de Dampierre, dont le nom patronimique ne figure pas au bas du tableau, où il est nommé *de grave Willem*, tout court, sans autre indication. Son haubert est d'acier; il a le glaive levé, et porte une coiffe de fantaisie, ornée d'une couronne d'or. Sur le terre-plein se voit l'écu de Dampierre, et au bras, l'écu de Flandre au lion.

Marguerite a la tête voilée, avec couronne d'or; la robe est sans ceinture, avec manteau violet à traine.

Gui, dit de Dampierre, a la cotte de mailles et la tunique d'acier; son justaucorps de drap d'or, est orné en sautoir du lion de Flandre. Les jambières sont en forme d'écailles de poisson, et les genouillières d'acier poli. Il est ceint du glaive et du stylet. Sa tête est couverte d'une toque platte et noire, doublée de bleu, avec couronne. Il porte la moustache. Au bas il y a l'écu de Bourgogne ancien, au bras celui de Flandre.

Robert III, dit de Bethune, est représenté dans l'embrasure d'une fenêtre à Saint-Martin, à Ypres, en face de sa tombe. Dire qu'on a restauré cette peinture, c'est affirmer qu'on l'a gâtée. Il est costumé ici comme Gui, son père, porte la barbe pleine et le glaive au fourreau, auquel est attaché l'écu de Flandre. Il est drapé d'une chlamyde bleue; son haume à visière cannelée est surmonté d'un dragon ailé. Au bas du tableau se voit l'écu de Bethune.

Louis de Nevers, petit-fils de Robert III, lui succéda en 1322; il est armé comme ses deux prédécesseurs et porte des jambières, des cuissards et des brassards d'acier poli sur les mailles de sa cotte; il porte des éperons dorés à grandes molettes. Son casque d'acier est en couvre-nuque. Il tient de la droite le glaive, du bras gauche l'écu de Flandre, et au bas se trouve l'écu de France au lis. Il avait épousé Marguerite, fille de Philippe, Roi de France.

Louis de Male, ainsi nommé parce qu'il naquit au château de ce nom, près de Bruges, règna longtemps mais sans gloire. Dernier rejeton mâle des Dampierre, il fut le dernier à expier l'adultère de Marguerite de Constantinople. Gui de Dampierre finit sa vie en prison; Robert de Bethune et son fils furent empoisonnés; Louis de Nevers succomba à la bataille de Crécy, et Louis de Male fut assassiné par le Duc de Berry, à Saint-Bertin. Que d'expiations !

Le portrait de ce Comte est authentique: il est exécuté d'après uue ancienne gravure de De Jode, et représente les traits caractéristiques d'un homme rusé. Les cheveux sont longs, la barbe rare; la tête est ceinte d'une couronne d'or, et son armure est, pour la forme, à peu de chose près, la même que celles de ses prédécesseurs. Il porte une chlamyde et le glaive sur l'épaule droite; le justaucorps est d'or avec le lion noir en sautoir. Au bas est placé le haume à visière cannelée, surmonté d'un vol, et l'écu de Brabant. Au coin de l'avant-plan est figurée l'ancienne porte d'entrée du château de Male.

Philippe-le-Hardi, Duc de Bourgogne, époux de Marguerite de Male, succéda à son beau-père comme Comte de Flandre. Ce prince puissant mourut chargé de dettes, et la Duchesse sa femme ne lui survécut que l'espace de onze mois.

Le Duc figure dans la galerie sans barbe, coiffé d'un petit chapeau à plumes, et ceint de la couronne comtale. Il porte

le glaive levé; son écu est écartelé de France et de Bourgogne, et son armure est damasquinée.

La Duchesse porte une robe amaranthe, parsemée de marguerites, une jaquette verte, et pardessus le tout un justaucorps de soie jaune, bordé d'hermines. Sur la main droite elle porte un oiseau chasseur; de la gauche elle tient une marguerite blanche. Aux pieds de la Comtesse se voit l'écu de Flandre, et de l'autre côté un bouclier rond, parsemé des écus de Flandre, Bourgogne, France au lambel, etc. (1)

Jean-sans-Peur, ainsi nommé à cause de son intrépidité, succéda à son père. Robuste dans sa petite taille, il avait l'œil petit et d'un bleu clair, mais le regard ferme et menaçant. Ses cheveux étaient noirs et sa barbe rasée. Son visage plein donnait l'idée de la santé et de la force.

L'armure du Duc Jean est noire, à bordures dorées ; son haume, dit *bourguignote*, est de même couleur. Il porte une tunique bleue, parsemée de lis d'or, des éperons dorés et à molettes. Son écu est écartelé de France et de Bourgogne, avec Flandre sur le tout.

Philippe-le-Bon et ses quatre successeurs sont copiés d'après des portrais originaux contemporains. Le Duc a la tête ceinte de la couronne comtale ; son armure ressemble identiquement à celle de son père, sauf le haume. Son justaucorps et son écu représentent les mêmes armoiries. Il porte le collier de la Toison d'or, qu'il avait instituée.

Charles-le-Téméraire est représenté avec les mêmes armures et les mêmes armoiries que ses deux prédécesseurs; il est posé dans une attitude courroucée, faisant le mouvement de dégaîner, et porte les insignes de la Toison d'or comme son père.

---

(1) Les inscriptions placées sous les portraits des Ducs de Bourgogne, etc., se trouvent aux pages 219 et suivantes.

Maximilien d'Autriche et Marie de Bourgogne, sont aussi de vrais portraits. L'armure de l'Archiduc est d'acier noir. Il porte la couronne impériale, ceinte d'une couronne ducale à hermines, et le globe d'or dans la main droite. Du bras gauche, il tient un écu représentant les armoiries impériales, c'est-à-dire une aigle noire; au cœur: Bourgogne et Autriche.

La Duchesse porte une robe de damas de Venise, fond bleu broché d'or, avec une longue ceinture ou cordelière. Elle a les cheveux tressés et contenus dans une petite coiffe brodée d'or, sur étoffe rouge, avec perles; cette figure est grâcieuse.

Philippe-le-Beau a une armure d'acier noir; sur son justaucorps il y a force armoiries, qui sont répétées dans son écu. Il porte de la droite un sceptre d'ébène, orné d'or; sa figure n'a rien de spirituel.

Charles-Quint. Sa tête est une reproduction d'après le Titien. L'armure qu'il porte est d'argent damasquiné d'or. Son justaucorps, de soie bleue, et ses gantelets, sont brodés d'or. Sur la poitrine est l'aigle impériale, et en sautoir sur le tout se trouvent les différents quartiers de l'Empereur, qui porte le grand manteau impérial. On voit sur le côté les colonnes d'Hercule.

Philippe II, Roi d'Espagne. Il a sur la tête une couronne d'or, et son armure d'argent est damasquinée d'or. Les insignes de la Toison pendent à son cou, et un écu, aux différentes armoiries de ses états, repose sur la poitrine. De la droite il porte le bâton de commandement, sur l'épaule, en bandoulière une écharpe rouge; la garde de son épée est à branches contournées et dorées.

Le Roi Philippe se tint en Espagne, et confia l'administration des Pays-Bas à des Gouverneurs. Il n'avait qu'un fils, Philippe III, à qui les forces morales et physiques ne permirent pas de s'occuper sérieusement des nombreux états que possédait l'Espagne.

Philippe II avait nommé Gouverneur des Pays-Bas l'Archiduc Albert, fils de l'Empereur Maximilien II. Ce prince avait été élevé à la cour de Madrid, et les services rendus au Roi l'autorisèrent à mettre en lui toute sa confiance, jusqu'à lui accorder la main de sa fille Isabelle-Claire-Eugénie. Albert partit pour prendre possession de sa nouvelle administration, en 1596 ; il aboutit à conclure la paix avec la France, par le traité de Vervins (1598), qui causa une grande joie tant en France qu'aux Pays-Bas.

ALBERT et ISABELLE obtinrent du Roi l'acte de cession des Pays-Bas, le 6 Mai 1598, et, de ce chef, ils devinrent Comte et Comtesse de Flandre. Ce document stipulait que les Archiducs et leurs enfants posséderaient les Pays-Bas, par droit de primogéniture, mais que, s'ils venaient à mourir sans postérité, leurs possessions retourneraient à l'Espagne.

Les Archiducs, peints par Van Moerkercke, portent le costume espagnol, relevé par une large fraise blanche autour du col et des manchettes en dentelles. Albert a le pourpoint brodé, avec manteau rouge à collet et bordures d'hermines ; ses bottes à l'écuyère sont de cuir jaune avec éperons dorés. Son épée est dans le style de celle du Roi Philippe ; il tient de la droite un bâton de maréchal. L'infante porte un diadème à pierres précieuses et un collier de perles, terminé par une croix ; sa robe étroite est recouverte d'un manteau de soie, doublé d'hermines. Ce tableau et les trois qui suivent sont des peintures à l'huile du XVIIme siècle.

D'après l'acte de cession de Philippe II, les Pays-Bas revenaient de droit à Philippe IV, attendu qu'Albert était décédé en même temps que Philippe III, en 1621, sans enfants. L'Infante Isabelle fut continuée dans la gouvernance générale du pays, avec toutes les prérogatives dont elle avait joui comme souveraine. Elle était la mère de ses peuples, qui la respectaient et la chérissaient au point qu'aujourd'hui son nom est encore en vénération. Elle succomba aux suites d'une maladie de poitrine, en 1633.

PHILIPPE IV rentra dans ses droits sur notre pays, et nomma Gouverneur-Général son frère Ferdinand, Cardinal et Archevêque de Tolède, qui mourut en 1641. La Belgique subit dès cette époque le sort d'un pays conquis ; administrée par des gouverneurs, qui se succédèrent trop rapidement, sa nationalité se perdait par les guerres entre l'Espagne, la France et les Provinces-Unies. Le Roi Philippe mourut en 1665, après avoir régné sur la Flandre l'espace de 32 ans ; il laissa ses états à son fils Charles II, à peine âgé de quatre ans.

Philippe IV porte une armure d'acier avec bordures et clous dorés, des bottes jaunes à l'écuyère et le manteau royal bordé d'hermines, avec la Toison d'or au col ; une écharpe rouge lui passe en sautoir sur l'épaule.

CHARLES II est représenté dans sa niche portant une armure complète d'acier, avec bottes de cuir jaune ; ses cheveux sont bouclés ; il tient son bâton de commandement de la main droite, et porte la Toison d'or.

Il règna sur notre province l'espace de 35 ans, et mourut le 1er Novembre 1700. Dernier descendant de Charles-Quint, par son testament, il nomma héritier de toute la monarchie espagnole Philippe, Duc d'Anjou, second fils du Dauphin de France. Le Roi de France avait intrigué politiquement, afin de faire obtenir cet héritage à son petit-fils :

PHILIPPE V, qui fut reconnu comme Roi d'Epagne par l'Angleterre et la Hollande ; l'Autriche au contraire s'y opposa. La guerre éclata contre Louis XIV, qui avait accepté le testament de Charles II, en faveur de son petit-fils; il surgit à ce sujet d'immenses difficultés : pour les terminer, le Roi fit la paix par les traités d'Utrecht et de la Barrière, dont les clauses firent passer les Pays-Bas à la Maison d'Autriche.

Philippe V est vêtu d'une armure d'acier poli, recouverte d'un grand manteau rouge ; il est chaussé de bottes

à l'écuyère, a la tête chargée d'une large perruque à la mode du temps, et porte au col les insignes de la Toison d'or; de la droite il tient le bâton de commandement.

CHARLES VI, Empereur d'Autriche, fut inauguré à Gand, comme Comte de Flandre, le 17 Octobre 1717.

Il figure dans sa niche costumé d'un habit court avec gilet, tous deux brodés d'or et de couleur jaune, de même que ses culottes et ses bas. Il porte sur le tout un manteau bleu, doublé d'hermines, et la tête est ornée d'une grande perruque blanche largement bouclée.

MARIE-THÉRÈSE. Dès avant la naissance de cette Princesse, l'Empereur avait publié la *Pragmatique Sanction*, dont la clause principale portait que, à défaut de lignée mâle, ses filles lui succèderaient. A la mort de son père, Charles VI, ces dispositions testamentaires furent attaquées [1]. Toutefois, la jeune Impératrice ne se laissa pas intimider; elle triompha de ses concurrents et prit successivement possession de ses états. Ayant perdu son mari, François I, elle fut inconsolable et ne quitta plus le deuil durant le reste de sa vie.

L'illustre princesse mourut le 29 Octobre 1780. Sa mémoire est restée en bénédiction chez les Flamands, dont les aïeux lui avaient légué leur affection et leur amour.

Ce portrait est la copie d'un tableau donné au Duc de Beauffort, par Marie-Thérèse, à une époque où elle était encore bien jeune. Sa robe est de soie bleue, et le manteau, de brocard de Venise à fond bleu avec ornements d'or. De la main droite elle tient la couronne impériale. Dans le fond du tableau se trouve le portrait du mari de l'Impératrice.

---

(1) *Mémoires de Néay*, tome I, chap. I, art 24.

Joseph II succèda à sa mère. Son costume est l'habit bourgeois du temps; il est composé d'un habit blanc, gilet et culottes rouges et bas blancs avec souliers à boucles ornés de diamants; il porte les cheveux à une boucle, avec la queue sur le dos; la garde de son épée est ornée de diamants.

L'Empereur Joseph II eut un court règne: il mourut en 1790, après que les États du Brabant, insurgés contre lui, avaient décrété sa déchéance.

Léopold II se trouva, en prenant les rènes de l'empire, en face d'un peuple exaspéré et révolté; il fit des démarches pour calmer les esprits, et promit aux États de Brabant de remettre tous les privilèges et les anciennes institutions civiles et religieuses sur le pied où ils se trouvaient à la mort de Marie-Thérèse. Léopold fut inauguré dans toutes les provinces, et mourut en 1792, laissant les Pays-Bas à François II.

Le costume porté par ce souverain se composait d'un habit bleu à boutons dorés, culotte jaune, bottes noires à l'écuyère, jabot à dentelles. Il est decoré des insignes de quatre différents ordres.

François II commença son règne par la guerre. Les Français, sous les ordres de Dumouriez, envahirent la Belgique, qui fut déclarée réunie à la République française; mais la bataille de Neerwinde, gagnée par les Autrichiens sur les Républicains, fit renter ceux-ci dans leur pays. Une nouvelle armée, commandée par Pichegru, ne tarda pas longtemps à ramener les Français dans nos provinces. Les bases de leur annexion à la France furent stipulées dans les préliminaires de Léoben, et bientôt confirmées par le traité de Campo-Formio (1797).

François II, dans son portrait, porte l'habit blanc à parements rouges, culottes rouges, bas blancs, souliers à boucles ornées de diamants. Il a les cheveux à simples boucles avec queue.

En lui finit l'ancien comté de Flandre, dont l'histoire est pleine de grands souvenirs.

La galerie à portraits de nos Comtes, grâce aux études et au talent artistique de M. Jean Van der Plaetsen, est un musée historique, qui perpétuera la mémoire de nos souverains d'autrefois; il transmettra à la postérité le souvenir des anciennes institutions politiques qu'ils octroyèrent à la patrie, et celui de l'industrie et du commerce, dont la Flandre se glorifia durant plus de six siècles.

---

§ VIII.

LE JUGEMENT DERNIER PAR M. JEAN VAN DER PLAETSEN.

Les différentes époques ont eu leur manière propre de représenter le *Jugement dernier*. Au plein moyen-âge le Christ était représenté assis sur l'arc-en-ciel, tenant sa Croix; aux côtés de la tête un glaive et une branche d'olivier; à sa droite la sainte Vierge Marie, dans l'attitude de la prière, les Apôtres et saint Jean-Baptiste; à sa gauche les réprouvés avec des démons; plus bas des anges sonnant de la trompette; en bas, des hommes sortant de leurs tombeaux.

Une œuvre de ce genre, dûe au pinceau d'Orcagna, est représentée dans le cloître du Campo-Santo, à Pise: elle date du XIVme siècle, c'est-à-dire du temps où la première peinture du *Jugement* fut exécutée dans la Cha-

pelle de nos Comtes. L'artiste a drapé toutes ses figures, même celles des damnés ; il n'a représenté rien de hideux, rien d'immoral, et en donnant à sa vaste page toute la majesté que comporte son sujet biblique, il n'a blessé les sentiments d'aucun de ses admirateurs ; il est avant tout pudique.

L'art chrétien a pour fin d'exprimer l'ordre surnaturel et de porter l'homme à la contemplation et au désir des choses célestes. Il ne détruit pas l'ordre surnaturel ; il le présuppose au contraire et le perfectionne dans la nature. Il réprésente la nature physique, non telle qu'elle est, mais dans l'état de perfection qu'elle devait avoir et qu'elle avait à son origine, et, lorsqu'il se décide à la montrer avec ses défauts, c'est pour rendre le triomphe de la vertu plus éclatant.

Nous avons déjà fait mention d'un *Jugement dernier*, peint à Courtrai, dans la salle échevinale, par Marc Van Ghestele et son frère, en 1429 ; Corneille Van der Goes, peignit le même sujet (1494-1497) pour la salle du Collége des échevins de la Keure, à Gand [1] ; ce tableau disparut durant les troubles de religion du XVI[me] siècle, et par ordre du Collége échevinal, Raphaël Van Coxcie, peignit, en 1586, un nouveau *Jugement*, qui fut donné, en 1825, par l'administration communale de Gand, au Musée de cette ville. Sous le rapport de l'art, cette œuvre est admirable ; sous celui de représenter les saints et les damnés, elle est impudique.

C'est à la Renaissance qu'est dûe cette licence effrénée, qui fut une tentative de résurrection du paganisme dans les mœurs et les arts. Le XVI[me] siècle s'étant déclaré indépendant et juge de toute doctrine, la corruption des mœurs devint générale ; le talent des peintres et des sculp-

---

(1) *Recherches sur les peintres gantois des XIV[me] et XV[me] siècles*, par Ed. De Busscher.

teurs s'en ressentit; il alla s'exercer dans l'étude des œuvres de la Rome païenne, et il en rapporta les nudités mythologiques, pour les appliquer aux sujets chrétiens.

Michel-Ange Buonaroti, mort à Rome, en 1564, peignit à fresque le *Jugement universel*, avec une force de dessin et une énergie de pinceau telles que le spectateur est transi de terreur. C'est lui qui a inspiré les artistes, ses contemporains, et d'autres qui visitèrent son œuvre, à imiter ces entrelacs de membres humains, qu'on est convenu de nommer la nature, On reproche avec raison au grand peintre romain, d'avoir mêlé dans cette vaste composition les imaginations du paganisme.

Van Coxcie se ressent, pour la composition, de la manière de faire de Buonaroti, moins les contorsions; il le dépasse peut-être par la lubricité de ses figures.

Le peintre Henri Herregouts, de Bruges, s'est inspiré à l'œuvre du maître italien, dans le tableau qu'il peignit, en 1685, pour l'église Sainte-Anne, de cette ville. Sur le premier plan il a représenté l'enfer, où il a figuré les sept péchés capitaux, tourmentés par les démons, dont les figures sont repoussantes et terribles; à gauche se trouve le purgatoire; sur le second plan: d'un côté, les anges enlevant aux cieux les bienheureux, tandis que de l'autre les damnés sont repoussés dans l'enfer. Au haut du tableau est placé Jésus-Christ, entouré de ses saints et de groupes d'anges. Les figures sont deux fois grandes comme nature. Le tableau mesure 12^{m}50 sur 9^{m}80 de hauteur.

En comparant ces dernières œuvres au *Jugement* d'Orcagna, on regrette infiniment le dévergondage païen auquel se sont laissé aller les peintres du XVIme et du XVIIme siècle. Dans l'œuvre du peintre italien tout est chaste, rien ne blesse la pudeur. Les corps, même ceux du Christ et de sa Mère Marie, sont entièrement drapés. Les figures du Sauveur et de ses saints expriment un bonheur et une majesté que l'on ne possède pas sur la terre. Le peintre

a senti qu'il traitait un sujet chrétien, et il l'a traité en chrétien.

Le peintre de notre Chapelle, M. Van der Plaetsen, a choisi pour sujet: *Le Triomphe du Christ* après le prononcé du Jugement. Il y a dans le fond de ce sujet la vérité biblique et l'allégorie

Sur l'avant-plan, à la gauche du Christ, il a représenté les damnés, refoulés par les anges dans l'enfer. Là sont le mauvais riche, Caïn, Judas, la Pythonisse, les hérésiarques et une foule de maudits, frappés de la foudre; audessus on voit Lucifer et le dragon à deux têtes.

Au premier plan, à gauche, sont des morts, des vieillards, des adultes et des enfants, ressuscitant glorieusement de leurs tombeaux.

Au milieu de l'avant-plan sont debout trois archanges: saint-Michel, pesant dans la balance les vertus et les vices et brandissant de la droite un glaive ardent. Il est vêtu d'une cotte de mailles d'or; au milieu de la poitrine est le monogramme grec du Christ. A ses côtés sont les archanges Raphaël, portant sur un écriteau le mot: *Evangelia*, surmonté d'une flamme ardente, représentant la Foi et la Charité, et Gabriël, distribuant des couronnes immortelles à ceux qui ont pratiqué les vertus théologales et morales.

Au second plan, à gauche du spectateur, est représentée la hiérarchie ecclésiastique, louant et bénissant Dieu; on y voit un moine prosterné en adoration,

Au second plan, à droite, sont des anges sonnant de la trompette, pour annoncer le Triomphe dn Christ.

Au plan supérieur est représenté Jésus assis sur un arc-en-ciel, la tête ornée du nimbe cruciforme, vêtu d'une robe blanche, levant la main droite vers le ciel, au moment où il prononce ces paroles: *Venez, les bénis de mon Père, possédez le royaume qui vous est préparé.* A sa droite est sa sainte Mère dans l'attitude de la prière; derrière elle Adam, Ève et un groupe d'élus. Saint Jo-

seph, sainte Anne, etc., à gauche saint Jean-Baptiste et les Apôtres; saint François, saint Vincent de Paul, Noé, Moïse, des patriarches.

Au-dessus des Apôtres sont placés les Pères de l'Église : saints Jérôme, Augustin, Ambroise, Grégoire, Thomas d'Aquin ; les Prophètes, les Martyrs : saint Étienne, saint Laurent, les uns agenouillés, les autres debout.

A la partie supérieure du tableau, à chaque côté de l'oculus, il y a des Anges, portant en trophées les instruments de la passion du Sauveur.

Dans la partie supérieure, derrière la sainte Vierge, se voit l'entrée du ciel. Là se trouvent Marie-Madeleine, Marie d'Égypte, sainte Barbe, sainte Agathe, sainte Catherine, sainte Agnès, saint Georges, saint Sébastien, saint Roch, le bienheureux Labre.

Les vêtements blancs de beaucoup de figures sont loin de contraster désagréablement avec l'ensemble des couleurs. Le peintre a compris qu'il ne devait pas imiter la manière suivie par d'autres artistes, qui, dans la composition du Jugement, ont peint force chairs, voire même des nudités. Il a spiritualisé ses saints personnages autant qu'il est possible de le faire. Par la résurrection, l'homme devient subtil, clair, transparent, au point qu'aucun corps, qu'aucun obstacle ne lui résiste. L'idéalisme de l'artiste a triomphé du réalisme, et les vêtements blancs ont infiniment contribué à subtiliser ses figures.

Nous ne pouvons que féliciter l'auteur de cette vaste page moderne. Son coloris harmonieux, son dessin correct et facile ont triomphé de toutes les difficultés qui se sont produites. Exprimons toutefois le regret de ce que, avant l'exécution de son tableau, M. Van der Plaetsen n'ait pas eu l'avantage d'aller visiter les galeries de Florence : les œuvres de Fra Angelico auraient immensément influencé sur son génie religieux.

Fra Angelico, le peintre peut-être le plus spiritualiste de toutes les écoles anciennes et modernes, n'a exercé

son noble talent qu'à la production d'œuvres éminemment religieuses.

Il a peint le Seigneur venant sur une nue, avec grande puissance et majesté. C'est le commencement du Jugement; on ne voit là ni démons, ni enfer; Jésus est représenté sur le nuage, dans une *vesica piscis*, entouré de ses différents chœurs d'Anges, qui l'adorent et le glorifient; la Sainte Vierge est assise à sa droite et saint Jean-Baptiste à sa gauche; les Apôtres aussi sont placés aux deux côtés du Juge. Les robes des personnages sont à longues traines, et en fait de chair il n'y a que des figures et des mains. L'artiste, dans ce tableau, a représenté le Souverain Arbître de l'univers venant juger les morts d'un Campo santo.

Fra Angelico a encore peint, d'après le Dante, l'Enfer et le Paradis, deux tableaux conservés à Florence; dans le premier, les damnés sont punis dans les sens par lesquels ils ont prévariqué contre la loi de Dieu. Son ciel spiritualise les corps des bienheureux, au point que, même leurs chairs, ne paraissent plus matérielles. C'est bien là que doivent s'inspirer les peintres appelés à traiter des sujets religieux.

Déjà avantageusement connu par ses peintures murales, exécutées dans l'église du Sablon, à Bruxelles, et par sa belle galerie des Comtes de Flandre, à Courtrai, M. Van der Plaetsen a considérablement progressé, par son tableau du *Jugement*, un des plus grands connus en Belgique. Cette nouvelle œuvre, nous en avons l'intime conviction, fera sa renommée future, et ses travaux seront couronnés de nouvelles palmes.

---

§ IX.

VERRIÈRES.

De toutes les parties dont se compose l'archéologie monumentale, aucune n'offre plus de charmes que la peinture sur verre. Les merveilleux effets que produisent ces tableaux aux couleurs étincelantes et néanmoins harmonieuses, l'intérêt qu'ils présentent sous le rapport de l'iconographie de l'esthétique, de l'histoire et de l'archéologie, tout contribue à en rendre les effets attachants et utiles.

De toutes les magnifiques verrières qui brillaient jadis dans notre Chapelle, et que le Comte Louis de Male avait ordonné d'y placer et d'entretenir aux frais des bénéficiers, il ne reste pas un simple fragment [1]. Les iconoclastes les ont brisées au XVIe siècle; cependant elles ont été réparées; mais l'insouciance, jointe à l'incurie, les ont laissé périr. Aujourd'hui on en exécute de nouvelles ; déjà les fenêtres absidales et l'oculus du pignon sont placés.

Si l'on considère l'effet général, l'harmonie des teintes et la richesse des couleurs, le bel âge de la vitrerie, c'est le siècle de saint Louis. A mesure qu'on s'écarte de cette époque, si brillante pour l'architecture ogivale, les productions des peintres-verriers perdent de leur mérite. C'est ce que dit M. Thévenot: « Les vitraux sont moins brillants de ton, moins harmonieux de couleur dans l'ensemble et l'aspect général, au XIVe siècle. Il y avait dès lors une disposition évidente à substituer le dessin à la couleur. »

---

(1) Voir ci-dessus, page 193.

Les questions qui se présentent dans l'ordre des idées d'exécution des nouvelles verrières de la Chapelle sont: Quel en sera le style? — Que représenteront-elles?

La réponse est: Le style de la Chapelle est le secondaire qui régna pendant le XIV[e] siècle; il faut donc que les vitraux correspondent à cette époque et pour leur dessein et pour leurs couleurs.

Les vitraux du XIII[me] siècle étaient composés de médaillons de différentes formes, circulaires, elliptiques, quadrilobés, en losanges, etc., et disposés symétriquement sur un fond de mosaïque. C'est ainsi que furent exécutées les verrières de la Sainte Chappelle à Paris. On exécutait rarement, au XIII[e] siècle, des figures isolées en pied, et leurs dimensions n'étaient pas, à beaucoup près, aussi grandes que celles du siècle suivant, qui étaient couronnées d'arcades trèflées, placées dans des frontons triangulaires, garnis de crochets et surmontés de clochetons ou pinacles, absolument les mêmes pour la forme, et le décor, que ceux des contreforts de notre tour de Saint-Martin.

Dans la peinture des personnages, on tâchait de mieux exprimer les ombres et de donner plus de relief aux draperies; les couleurs étaient moins brillantes et les émaux prirent une grande extension à la fin du XIV[me] siècle.

Les grisailles, déjà connues et exécutées au XIII[e] siècle, eurent beaucoup de vogue au siècle suivant; on les exécutait en entrelacs de feuilles et de hachures croisées et un peu serrées.

Voilà ce qui se pratiquait, en fait de verrières, à l'époque de la construction élevée par Louis de Male. La décision prise par la Commission royale des Monuments, est d'exécuter les vitraux de l'abside de la Chapelle à figures coloriées, et celles des autres fenêtres en grisaille, à rinceaux, avec les armoiries des familles alliées aux Comtes de Flandre.

Cette œuvre est confiée aux talents artistiques de M. le Baron Bethune-d'Ydewalle, de Gand.

Déjà les verrières principales sont placées dans le fond de

l'abside. Celle du milieu est à trois lumières et représente six figures, placées horizontalement en deux rangées, trois à trois.

Au milieu de la première rangée est représenté le Christ, dans l'attitude de la benédiction ; à sa droite saint Philippe, apôtre, en mémoire de Philippe d'Alsace, constructeur de la première Chapelle castrale à Courtrai ; à gauche saint Louis, Roi de France, patron de Louis de Male, constructeur et bienfaiteur de notre Chapelle.

Dans la seconde rangée, la très-sainte Vierge Marie, patronne de l'église ; à sa droite, sainte Catherine, patronne de la Chapelle, et à gauche, sainte Barbe, vénérée dans cette église, où, de temps immémorial, reposent ses reliques.

Dans la fenêtre au côté gauche de l'évangile, il y a en haut : saint Éloi, fondateur de la première église à Courtrai ; saint Martin, patron de la ville ; saint Amand, fondateur de la Prévôté qui porte son nom.

En bas : saint Hilo, qui évangélisa les habitants de la contrée ; sainte Marguerite, dont le culte est populaire à Courtrai, et saint Arnould, né à Tieghem, et patron de l'ancienne Châtellenie.

Dans la fenêtre à droite, côté de l'épître, en haut : saint Éleuthère, Évêque de Tournai ; saint Donatien, patron du Diocèse de Bruges, et saint Chrysole, le martyr de Comines, apôtre de la contrée et compagnon de saint Piat, avec lequel il évangélisa les Tournaisiens et les Flamands

En bas : saint Didier ou Désiré, natif de Courtrai, où son père fut châtelain ; sainte Godelieve, dont la Chapelle des Comtes possédait des reliques, et saint Thomas de Cantorbéry, qui, durant son exil, séjourna à Courtrai, où l'on conserve sa chasuble.

Les figures de ces deux dernières verrières sont historiques ; elles se rattachent à des souvenirs de ces saints personnages, qui ont passé leur vie à évangéliser nos ancêtres, ou qui, depuis longtemps, y ont été vénérés par un culte public.

L'oculus en forme de rose, placé au-dessus du Christ dans le *Jugement dernier*, est divisé en plusieurs petits compartiments en forme de trèfles. Il produit un effet de lumière agréable sur l'ensemble du tableau ; sa tonalité fait l'effet d'un rayonnement céleste.

L'auteur, dans les inscriptions qu'il y a mises, a fait allusion à la Sainte Trinité ; au centre, dans les trois lobes, on lit : *Pater est Deus, Filius est Deus, Spiritus Sanctus est Deus. — Pater non est Filius, Filius non est Spiritus Sanctus, Spiritus Sanctus non est Pater.*

Dans les douze compartiments lobés, à l'intérieur de la grande circonférence, se trouvent peints sur des philactères les paroles des douze articles du Symbole des Apôtres.

La dernière série de vitraux peints, à placer dans notre Chapelle, se composera de rinceaux et d'arabesques, qui figureront dans les tympans au-dessus des arcades en plein cintre, séparant la Chapelle du déambulatoire sud du chœur.

Ces fenêtres supérieures forment une espèce de claire-voie, projetant des rayons luminenx, dans les voûtes. C'est dans l'emploi de la lumière que résident tous les secrets de l'art ; semblables à des yeux dirigés vers le ciel, les fenêtres des églises sont placées au-dessus de nos têtes, afin d'empêcher les images des choses terrestres de pénétrer dans nos esprits et d'y produire des distractions. « Comment, disent les *Mélanges d'Archéologie*, ne pas se recueillir dans des pensées de foi, à la lumière de ces peintures vivifiées par les rayons du jour, et mystérieuses comme les lointaines visions d'un monde meilleur ? »

---

§ X.

RELIQUES, JOYAUX, OBJETS D'ART ET MONUMENTS FUNÉRAIRES.

Les princes croisés obtinrent en Palestine quantité de reliques du divin Sauveur, de sa sainte Mère, des premiers Saints de la primitive Église, et les apportèrent en Europe comme des trésors inappréciables.

Philippe d'Alsace apporta une floche des Cheveux du Christ et la déposa, avec d'autres reliques, dans la chapelle de son château à Courtrai. C'est Baudouin de Constantinople, qui nous apprend cette particularité dans une lettre écrite à Philippe Auguste, Roi de France, en Mars 1204. Nous donnons en note un extrait de cette charte, d'après une copie de l'ancien Cartulaire du Chapître de Notre-Dame [1].

L'Empereur Henri, frère et successeur de Baudouin IX, envoya, en 1207, des parties d'autres reliques, conservées dans la chapelle du palais impérial du Bucceléon, savoir; du bois de la vraie Croix, de la Couronne d'épines, du Manteau violet, de la Ceinture et des Langes du Sauveur,

---

(1) Sublimitati vestre notum facimus, quod cum situs ville Curtracensis nobis et felicis memorie Marie, consorti nostre, neptique vestre, placeret plurimum et sepius ibidem moraremur quam in aliis locis terre nostre, *nec non ob reverentiam reliquiarum, quas karissimus avunculus noster Philippus, quondam comes Flandrie, dum peregrinationis sue iter arriperet, ibidem deposuerat.* MIRÆI, *Opera dip.* tom. II, et dans le *Cartulaire de la Collégiale de Notre Dame.*

du Roseau avec lequel il fut flagellé, et la Zône ou Ceinture de la Sainte Vierge. L'Abbé de Saint-Ghislain, Hugues, fut chargé d'apporter ces reliques à Courtrai, avec la charte scellée du sceau d'or de l'Empereur et constatant leur authenticité ([1]).

Dans l'ancien inventaire des reliques de Notre-Dame il est fait mention de la relique de la vraie Croix, enchassée dans une croix d'or. Dans un reliquaire d'or, orné de pierres précieuses, se trouvaient les saints Cheveux du Sauveur, du bois de la vraie Croix, un fragment du saint Sépulcre, du Manteau de pourpre, des Langes, de la Pierre sur laquelle reposa le corps du Christ descendu de la croix, de la Crèche, du Roseau, de la Ceinture, de la Robe, vendue par les Soldats, du Suaire, d'un fragment du Calvaire ([2]). Ce reliquaire était composé d'une plaque d'or, laquelle disparut pour être remplacée par deux plaques en vermeil. Celle-ci figure dans l'inventaire, dressé en 1612, par Michel Desne, Évêque de Tournai. Un reliquaire de cette forme est encore conservé dans le trésor de Saint-Lambert, à Liége ([3]).

Une procession générale, à laquelle assista Monseigneur Desne, fut faite le 12 Août 1612, avec la relique des saints

---

(1) La charte est copiée dans le Cartulaire, in-folio, du XV[me] siècle, d'après l'original.

On lira avec intérêt, dans le *Hyerogazophilacium* de RAISSIUS, la nomenclature de beaucoup d'autres reliques, envoyées en Belgique par l'empereur Henri.

(2) On trouvera cet Inventaire dans les Annales de la *Société d'Émulation de Bruges*, tome XIII[me], 2[me] série : année 1864-65.

(3) Duæ laminæ argenteæ, inauratæ, in quarum quidem una sculpta erant litteris perantiquis hæ inscriptiones : De spina et corona Domini, de arundine Domini, de cingulo Domini, de cunabulo Domini, de veste Domini, de sindone Domini, de lapide montis calvarii. In altera autem erant hæ inscriptiones sequentes : De ligno Domini, *de capillis Domini*, de sepulcro Domini, de purpureo Domini, de pannis infantiæ Domini, de lapide in quo Dominus positus erat, de Cruce, de præsepio Domini. (Ex actis capitularibus anni 1612.)

Cheveux. Une autre procession, plus splendide encore, eut lieu le 13 Juin 1686. La Grand'Place, les rues, les places publiques rivalisèrent à l'envi pour ériger des arcs de triomphe ; des représentations historiques des Comtes de Flandre furent exhibées par les étudiants du Collège des Jésuites. La description de cette fête splendide se trouve dans un petit volume in-18°, écrit par le Chanoine P. Mussel et imprimé chez Jean Danckaert, à Gand.

Pareille fête fut répétée le 17 Mai 1860. La sainte relique fut, à l'occasion de son exaltation et de sa pose dans un nouveau reliquaire, — confectionné par M. Bourdon, à Gand, — portée processionnellement dans les principales rues de Courtrai. Les évêques de Bruges et de Gand honorèrent la cérémonie de leur présence. La description de cette fête, écrite par M. E. Dehaene, professeur au Collège de Courtrai, fut éditée chez M. Eugène Beyaert, imprimeur-libaire.

La relique des saints Cheveux est conservée aujourd'hui dans une armoire pratiquée dans l'épaisseur d'un contrefort, vis-à-vis le portrait de Philippe d'Alsace. Elle est placée dans un cylindre de cristal oblong, fermé à chacune des deux extrémités par une couronne en vermeil. Voici le dessin de ce cylindre, réduit à peu près à la moitié de ses dimensions:



La relique de la sainte Croix et celle de la sainte Épine sont encore conservées dans le trésor des reliques de l'église de Notre-Dame.

L'autel de la Chapelle était orné de petits chandeliers de cuivre, dont quelques-uns existent encore, et de quatre piliers ou colonnettes de cuivre fondu, surmontées d'anges. On y attachait des tringles pour pendre les rideaux, qui fermaient les côtés de l'autel (1). En 1408, on paya 3 sc. pour le nettoyage de ces objets de cuivre (2). Plus d'un siècle après, c'est-à-dire en 1531, le receveur du Chapitre paya 8 sc. parisis, pour le placement de quatre pierres de taille, aux coins de l'autel, afin d'y fixer les colonnettes avec leurs anges (3).

Une croix d'or, ayant plus d'un pied de hauteur, ornée de beaucoup de pierres précieuses, rouges, blanches et vertes, renfermait la grande relique de la vraie Croix de notre divin Sauveur (4).

Une autre croix en vermeil, servait à y mettre la sainte Hostie pour les processions; elle était ornée de rubis. Cinq calices d'argent doré, deux grandes ampoules d'argent, une *paix* du même métal, deux encensoirs d'argent, complétaient l'argenterie.

Les statues de saint Joseph et de saint Antoine de Padoue, placées contre deux contreforts, sont dûes au ciseau de M. Constant Devreese, sculpteur à Courtrai.

Le grand lustre à gaz, pendu au milieu de la Chapelle, et les trois branches de fer battu, placées devant les statues, sont sortis des ateliers de M. De Vooght, maréchal, ciseleur de fer, à Bruges.

---

(1) Item duœ cortinæ pro capella B. Catherinæ in festis magnis. Item duæ cortinæ albæ magnæ et duæ parvæ ejusdem coloris.

(2) Compte de 1408. Item pro mundatione candelabrorum et pylariorum ac angelis in capella B. Catherinæ 36 sc.

(3) Compte de 1531. Item pro quatuor lapidibus in capella S. Catherinæ, ad supponendum illis quatuor pilaria ænea, circa altare dictæ capellæ, 3 lib. pars.

(4) Inventaire de 1441. Cette croix est maintenant remplacée par une autre d'argent.



Jacques Eeckhout, facteur d'orgues, à Malines, fut chargé, en 1532, de l'exécution d'un petit orgue à placer à côté du chœur, c'est-à-dire au haut de l'entrée de la sacristie, où se trouvait le jubé de la Chapelle des Comtes. Toute la partie antérieure, la caisse d'orgues, les piliers de soutènement avec la balustrade étaient richement sculptés de bois.

Le même facteur avait exécuté, en 1530, pour compte du Chapitre, un orgue de grande dimension, qu'il plaça sur le grand jubé devant le chœur.

Il se trouvait dans la Chapelle plusieurs monuments funéraires, érigés à la mémoire de personnages distingués; aujourd'hui il n'en existe plus de vestiges.

Croyez-vous tous ces morts étrangers aux vivants?

Non : d'un tendre intérêt sources toujours fécondes,
Les tombeaux sont placés aux confins des deux mondes,
Rendez-vous triste et cher, où, confondant leurs vœux,
La vie et le trépas correspondent entre eux (1).

Ils ont disparu ces monuments si pleins de souvenirs et d'enseignements. Nous regrettons la destruction de ces pavés tumulaires, formés par la piété et qu'on ne foulait qu'avec un pieux frémissement.

Le peuple, voyant sous ses pieds l'image de ceux qui furent puissants, n'en comprenait que mieux qu'un jour vient où le riche et le pauvre, également couchés dans la poussière, ne se distinguent plus que par leurs œuvres. Il apprenait à supporter ses maux, à dépouiller ses haines dans la confiance d'une vie meilleure; la richesse même des mausolées, qui se dressaient à ses côtés, ne servait qu'à lui rendre la leçon plus frappante. L'accumulation des écus blasonnés et des épitaphes ne faisait ressortir qu'avec plus d'éclat la vanité des grandeurs humaines et l'inexorable impartialité de la tombe insatiable.

---

(1) De Lille.

Entre autres monuments il faut citer un cabinet d'armes érigé à la mémoire de la femme à noble homme Georges Basta, Dame Anne de Liedekerke, qui avait élu sa sépulture dans la Chapelle.

En chef de ce cabinet on voyait l'écu écartelé de Liedekerke et de Basta ; à droite : Liedekerke, Wielant, van der Gracht et Ghistelles ; à gauche : la Barre, Lannoy, Thiennes et Ongnies. Ces armoiries et deux anges pleureurs, seuls restes du monument, sont conservés dans la tribune des Comtes de Flandre. L'inscription portait : « Cy gist haute et puissante Dame Anne de Liedekerke, comtesse de Hust, dame de Zulte, veufve de haut et puissant Seigneur George Basta, comte de Hust et Marmarousi, baron de Troppa et du saint Empire, capitaine général et gouverneur pour Sa Majesté Impériale Rodolphe II en la Transylvanie et Haute Hongrie, laquelle trépassa le 27 de mars en l'an 1619. Priez Dieu pour son âme. »

Sur une pierre tombale bleue est sculpté un guerrier, armé de pied en cap, avec cette inscription : « Chi gist noble Seigneur Anthoine d'Allenes, coulonnel de dix enseignes soub Sa Majesté, gouverneur de la ville et chasteau de Courtrai, lequel trespassa le 24 d'apvril 1580. Priez Dieu pour son ame. » Avec huit quartiers, quatre à droite : Allenes, Nouillan, Regnier (le 4me effacé) ; quatre à gauche : de Lens, Gouy (3me et 4me effacés). Cette pierre est conservée dans le magasin de l'église, et, lorsqu'on y aura fait les restaurations nécessaires, elle méritera d'être replacée dans le nouveau pavement de la Chapelle.

Sur une autre dalle bleue, qui a disparu, était gravé en creux : « Chi gist Jehan de Ghistelles, seigneur de la Motte et de Proven, en son temps conseiller et chambellain du roy don Philippe de Castille et grand bailli de Courtrai, lequel trespassa le 28me jour d'Avril 1515. Prié Dieu pour son ame. »

« Chi gist Antoinette de la Barre, en son vivant femme dudict seigneur de la Motte, qui trespassa le 17me jour de

janvier 1518. Prié Dieu pour son ame. » — Avec quatre quartiers: Ghistelles aux molettes et Haveskerke; Fontaine et Averhout.

Une pierre tombale, dont il n'existe plus aucune trace, portait l'inscription latine qui suit; elle indique qu'elle fut placée à la mémoire de Roland Wyaert, confesseur de Marguerite, Duchesse de Bourgogne, et chanoine de notre Collégiale, décédé en 1495, le 13[me] jour de Septembre :

Hic jacet venerabilis Dominus Rolandus Wyaert illustrissime Domine Margarete ducisse Burgundie quondam confessarius et canonicus hujus ecclesie qui obiit a° Domini M.CCCC. nonagesimo quinto trigesimo die sept. Ora pro eo.

A l'entrée de la Chapelle *(in introïtu capellæ comitum Flandriæ)*, se trouvait la tombe de Jean Ressighem, précepteur et conseiller du Duc de Bourgogne, Philippe (?), avec cette inscription, sans date :

En ego sum primus hic ante fores tumulatus
Consilii clarus datus, instructorque Philippi
Et comitis Burgundie-Flandrie, per quem
Fulget honore, vacat Casleti prepositura,
Canonicatus et hic jam posse frui prece vestra;
Gratia cui nomen dederat divina Joannes
Atque parentela cognomen honesta Ressighem.

Une illustration musicale, Pierre de Vico (Vanderstraete), connu comme un des chantres les plus distingués de son temps et qui avait fait entendre sa voix à la cour des Rois de Hongrie, de France et d'Angleterre, obtint un canonicat à Notre-Dame. Il décéda le 20 Novembre 1518, et l'on plaça sur sa tombe, dans la Chapelle, les vers suivants :

In tumulo Petrus de Vico conditur isto,
  Nobile cui nomen musica sacra dedit,
Pannonos reges coluit Gallos et Hibernos
  Omnibus ob cantum gratus et ipse fuit;
Sed virtute magis clarus, pietate parentes
  Fovit et in miseros munera larga tulit,

Assiduus superni cultor Christique minister
Castus et a veneris crimine mundus erat,
Hujus canonicus templi sua tempora clausit.
Post Deum, lector, spiritus astra colat.
Obiit anno Domini MDXVIII, XX die Novembris.

A la suite du siége de Courtrai, par le Maréchal d'Humières, Louis de Vermandois, fils naturel du Roi de France, Louis XIV, y mourut le 18 Novembre 1683. Un de ses aides-de-camp fut tué à ses côtés, dans les tranchées devant notre ville; le prince en fut tellement affecté, qu'il succomba, aux suites d'une violente fièvre, dans la maison dite le Chêne *(den Eik)*, rue de Tournai. Son corps fut embaumé et transporté en France, après le service funèbre, célébré en l'église de Notre-Dame: ses entrailles furent déposées dans la Chapelle des Comtes de Flandre. Il portait le titre de Grand-Amiral de France, et n'avait atteint que sa dix-huitième année d'âge. Lors du renouvellement du pavement de la chapelle, il y a trente ans, on a découvert dans le sanctuaire la petite caisse de plomb renfermant les restes de Louis de Vermandois.

---

§ XI.

VISITES & SÉJOURS DES COMTES, DES DUCS DE BOURGOGNE & DE QUELQUES SOUVERAINS, A COURTRAI.

Le château, bâti à Courtrai par Philippe d'Alsace, était, au dire des historiens, somptueux et splendide de décors. Il fut souvent habité par le Comte Baudouin IX et Marie de Champagne, son épouse. Béatrice, veuve de

Guillaume de Dampierre, l'habita jusqu'à ce qu'elle se fut fait construire une habitation avec chapelle dans l'enclos de l'abbaye de Groeninghe.

Sauf quelques chartes, datées de Courtrai, nous n'avons pas de documents constatant le séjour des anciens Comtes dans nos murs.

Quant aux Ducs de Bourgogne; ils ont souvent visité notre ville, où ils séjournèrent; les notes recueillies à ce sujet dans nos comptes le prouvent. Le Duc Philippe-le-Hardi arriva ici, en 1386, en compagnie de la Duchesse, venant de l'Ecluse, et signa un décret, ordonnant la construction d'un nouveau château.

Jean-sans-Peur y fit sa joyeuse entrée avec la Duchesse Jacqueline de Bavière, sa femme, en 1406; il doit avoir résidé dans l'ancien château, qui, à cette époque, n'était pas encore démoli, près de l'église de Notre-Dame. Les Souverains assistèrent aux offices du Chapitre dans leur tribune; le Comte fit aux reliques une offrande de 6 livres, et la Duchesse une autre de 4 livres 4 sc. Le lendemain elle fit don à la Chapelle de Sainte-Catherine d'une somme de 40 sc.

Le même jour, la Duchesse de Clèves offrit 4 sc., et le Comte de Pointhièvre (Penthièvre) 18 sc,

L'année suivante, 1407, le Duc et la Duchesse séjournèrent de nouveau dans notre ville; le 28 Août, ils offrirent chacun 40 sc. (1).

Au milieu des nombreuses difficultés que le Duc Jean rencontra de la part de la France et de l'Angleterre, il semblait avoir triomphé de ses ennemis; lorsqu'il reçut la nouvelle que l'oncle à sa femme, Jean de Bavière, Évêque élu de Liège, était assiégé par les Liégeois dans Maestricht. Jean-sans-Peur, sans perdre de temps, courut

(1) Compte de 1407.

à la tête d'une armée, composée de Hollandais, de Namurois, de Brabançons et de Hennuyers, pour secourir son oncle. Les Liégeois furent défaits et laissèrent sur le champ de bataille d'Othée plus de treize mille hommes. Ceci arriva le 23 Septembre 1408.

Toujours préoccupé de ce qui se passait en France, le Duc s'empressa de rentrer dans ses états. Il arriva à Courtrai au mois d'Octobre, peu de jours après le gain de la bataille, et y fut reçu en triomphateur. Toutes les cloches sonnèrent à la volée (1).

Il est probable que la Duchesse séjourna en notre ville pendant que son mari était en France, où les Armagnacs avaient repris le dessus.

En effet, le jour de l'Immaculée Conception, 8 Décembre, elle assista à la messe dans sa Chapelle, et y fit une offrande de 40 sc (2).

Les comptes de la Collégiale ne mentionnent pas de visite des Ducs dans le courant de l'année 1409.

Le 20 Décembre 1410, le Duc Jean et le Comte de Charolais assistent à la messe dans la Chapelle, et y font chacun une offrande de 40 sc. (3).

En 1411, le Comte de Charolais, qui devint plus tard Philippe-le-Bon, se rend seul à la Chapelle le 24 Mars, assiste à une messe solennelle, et donne à l'offrande 42 sc (4).

Une paix, longtemps désirée, fut conclue à Arras entre le Duc de Bourgogne et ses ennemis, en 1414. Malgré

---

(1) Dans le compte de 1408 il est dit : Primo datum pulsatoribus, quando pulsarunt in introitu Domini Ducis Borgundie, quando rediit de conflictu Leodiensi, X sc.

(2) Item Domina Ducissa Borgundie, Comitissa Flandrie, dum missam audivit in Conceptione Beate Marie, obtulit ad Reliquias XL sc.

(3) Compte de 1410 : De oblatione facta per Dnum Ducem ad reliquias 20 die Decembris, quando audiebat missam in Capella, 40 sc.

Item de oblatione facta per Ducem de Charolois ad reliquias, 40 sc.

4) Compte de 1411 : Item de oblatione facta a Domino Comite de Charolois, 24 Martii, ad reliquias post missam decantatam 42 sc.

qu'elle fut de courte durée, on s'en réjouit, et les Chanoines de Courtrai sonnèrent leurs cloches en signe de réjouissance [1].

Les Bourguignons et les Armagnacs ne cessèrent pas de s'entre-détruire, tandis que les Anglais poussaient avec succès leurs conquêtes sur la côte française. Le malheureux Duc de Bourgogne avait fait assassiner, en 1407, le Duc d'Orléans au milieu de Paris; attiré lui-même dans un guet-à-pens, il subit le même sort à Montereau, le 18 Septembre 1419. Le Chapitre de Courtrai célébra pour le défunt Duc un service funèbre très-solennel, au mois de Novembre. Le compte de cette année donne les détails des sommes payées pour l'ornementation du catafalque, placé dans le chœur [2].

Philippe-le-Bon fit sa joyeuse entrée à Courtrai dès le mois d'Octobre de la même année: les Chanoines firent décorer leur église, et l'organiste Jacques De Rode reçut une gratification pour le talent qu'il avait déployé en touchant les orgues, lors de la réception du nouveau Souverain.

La Duchesse de Bourgogne mourut au mois d'Août de l'année 1422. Un service funèbre, pour le repos de son âme, fut célébré par le Chapitre de Courtrai.

Dans le compte de Guilbaut, Conseiller et Gouverneur-général de la dépense ordinaire et extraordinaire de Monseigneur le Duc de Bourgogne, Comte de Flandre, « depuis le premier de l'année 1426 jusqu'au dernier jour de Décembre en suivant 1427, » il est dit: « Lundi, 22e jour de Juillet, l'an mil CCCC et XXVII, Mgr le Duc de Bourgoigne

(1) Pro dno Willelm Brabant, pulsanti solemniter pro pace facta ante Atrebatum inter Dominum Ducem Burgundie et suos adversarios.

(2) Comte de l'année 1419, aux archives de Notre-Dame: In Octobri clocmannis solemniter pulsantibus in jocundo adventu Domini nostri Principis moderni, etc.



disner à Courtay, souper et giste à Deinze : Somme du jour, compris gaiges, sans garnisons, 96 f. 19 (1). »

Le compte de l'Église, exercice 1432, mentionne l'offrande faite à la Chapelle par le Duc de Bourgogne, à l'occasion de la paix conclue avec les Gantois (2).

En 1457, le Duc de Bourgogne, accompagné de Louis, Dauphin de France, visita la ville de Courtrai. La réception de la part des habitants fut splendide (3).

Maximilien, Archiduc d'Autriche, fit sa joyeuse entrée, à Courtrai, en compagnie de sa jeune épouse, Marie de Bourgogne, en 1477.

Pour constater ce séjour de l'Archiduc et de son épouse à Courtrai, nous donnons ici deux extraits du quatrième compte de Jean Naturel, de l'office de maistre de la chambre aux deniers de Monseigneur l'Archiduc d'Autriche pour un an, fini au dernier jour de Décembre 1497 : « Vendredi, 7e jour d'Avril, après Paques, l'an 1496, Mgr l'Archiduc d'Austrice, Duc de Bourgogne. Le disner en sa ville d'Audenarde, auquel lieu il fit son entrée. Somme du jour, compris gaiges, sans garnisons 160 f. 9 sc. 2 d. »

« Jeudi, 6e jour d'Avril, après Pasques, l'an 1497, Mgr l'Archiduc d'Austrice, Duc de Bourgoigne, etc. Disner en sa ville de Lille, soupper et coucher en sa ville de Courtray, auquel lieu il fit son entrée ce dict jour. Somme du jour, compris gaignes, sans garnisons, 164 f. 19 sc. 6 d. »

Les Archiducs Albert et Isabelle firent leur joyeuse entrée dans notre ville, au mois de Février 1600, par un temps de neige et de forte gêlée. Ils venaient de Gand et furent

---

(1) Voir *Les Ducs de Bourgogne*, par M. Delaborde.

(2) Oblatio facta per D. Ducem Burgundie ad reliquias, quando pax fuit celebrata in capella S. Catharine de gandensibus.

(3) Meyeri *Chronicon*. Cortraci Brugisque perquam honorifice sunt excepti.



complimentés à la porte de la ville par les autorités constituées. Les arcs de triomphe et les décors, que les habitants avaient élevés dans les rues et à la grand'place, étaient pompeux et splendides.

Maximin De Vriendt les a décrits dans sa Narration historique de l'inauguration de ces princes sérénissimes, dans les villes de leurs états [1].

Leurs successeurs au Comté de Flandre sont restés en Espagne, sans jamais venir nous visiter.

Louis XIV, Roi de France, et la Reine, firent leur entrée triomphale à Courtrai, au mois de Juillet 1667, après le siège de la place et sa reddition à l'armée française.

Le Roi de France, Louis XV, après la conquête de toute la Flandre, fit son entrée solennelle dans notre cité, en compagnie du Dauphin, son fils, le 4 Septembre 1745, vers trois heures de relevée, venant de Bruges. Le magistrat de la ville offrit au Roi les clefs de ses portes; Sa Majesté logea à la Maison-de-ville et le Dauphin descendit à la Châtellenie. Le soir, toute la ville fut splendidement illuminée, et le royal visiteur fit sa promenade à pied, parcourant la Grand'Place et les principales rues.

Le lendemain, 5 Septembre, le Roi et le Dauphin assistèrent à la messe en l'église de Saint-Michel, et partirent vers huit heures du matin pour Lille, suivant la route de Menin.

L'année suivante, 1746, la guerre fut portée dans le Brabant. Le Roi passa de nouveau par notre ville le 3 Mai, se rendant à Bruxelles, où il fit son entrée triomphale le jour suivant.

---

(1) Ce grand ouvrage in-folio a été édité chez Jean Moretus à Anvers, en 1602, sous le titre de : *Historica narratio Profectionis et Inaugurationis serenissimorum Belgii principum.*

L'Empereur d'Autriche, Joseph II, lors de son voyage dans les pays-Bas, arriva à Courtrai le 7 Juin 1781, y séjourna et partit le lendemain pour Menin et Messines, où il inspecta l'Institut, que sa mère, Marie-Thérèse, y avait fondé pour les filles des militaires, morts ou blessés au service de l'État. Il continua son voyage par Ypres, et alla coucher à Furnes, après avoir inspecté le Sas de Boesinghe, qui était reputé comme le plus curieux ouvrage hydraulique de cette époque.

Guillaume Ier, Roi des Pays-Bas, visita plusieurs fois notre ville. Il y vint notamment, en 1820, accompagné de ses deux fils et de la Grand'Duchesse de Russie, Anna Paulowna, épouse du prince héréditaire. Le Roi logea chez M. le Vicomte du Bus de Gysignies, qui, à cette époque, remplissait les fonctions de Commissaire d'arrondissement et habitait, au Broel, la maison occupée aujourd'hui par M. Delva-Catulle. Les royaux voyageurs venaient d'Ypres et de Menin, où ils avaient inspecté les fortifications. L'Administration de la ville offrit au Roi et à LL. AA. RR. et I. un banquet dans le grand salon du rez-de-chaussée de la Maison-de-ville.

Au mois de Mai 1829, le Roi visita de nouveau la ville, accompagné de sa fille la Princesse Marianne des Pays-Bas. Malgré les griefs, dont se plaignaient les Belges, contre le gouvernement du Roi, les Courtraisiens firent à Sa Majesté une réception cordiale. La ville était splendidement décorée.

La même année le Prince d'Orange vint, en qualité de Commandant-général de la Garde bourgeoise, inspecter les quatre compagnies de cette garde, formant le contingent de la ville ; il logea chez le Baron Triest, Bourgmestre de la ville, habitant au quartier de la Basse-Ville, vis-à-vis la chapelle de Saint-Éloi.

Léopold Ier, l'éclu de la Nation, fit sa joyeuse entrée dans notre cité, au Mois de Mai 1833 ; le pays avait obtenu son

autonomie; il était reconstitué, par sa nouvelle charte, sur des bases d'indépendance et de liberté, dont il n'avait plus joui depuis longtemps.

Léopold Ier fut reçu, ainsi qu'il le fut encore l'année suivante, avec un enthousiasme indescriptible, comme il le fut à chaque fois qu'il visita sa bonne ville de Courtrai ; il logea chez M. le Bourgmestre Goethals-Vandebrouke, rue Longue-des-Pierres.

L'année 1834, S. M. le Roi revint à Courtrai, en compagnie de la Reine Louise-Marie, d'heureuse mémoire. L'enthousiasme des habitants fut à son comble ; les augustes hôtes reçurent l'hospitalité chez M. le Bourgmestre Goethals.

En 1839, nouvelle visite royale, à l'occasion de l'inauguration du Chemin de fer de l'État. M. le Bourgmestre et Sénateur Béthune eut l'honneur de loger Sa Majesté.

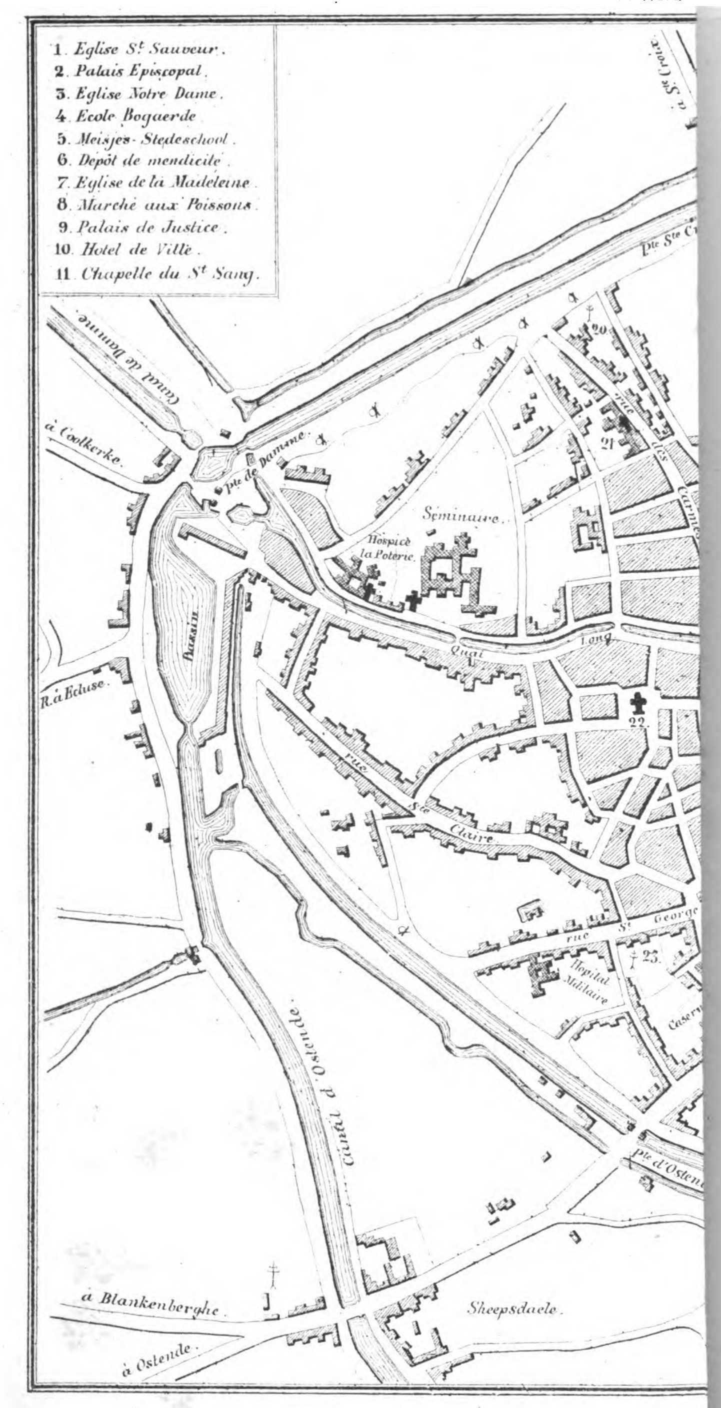
Le Roi se proposait de revenir dans sa bonne ville, en 1854. Au jour fixé pour la réception, le 16 Septembre, empêché par affaires urgentes, Sa Majesté se fit représenter par LL. AA. RR. le Duc et la Duchesse de Brabant.

Lors de son séjour à Courtrai, en 1860, Sa Majesté descendit chez le Bourgmestre M. Benoit Danneel, qui fut nommé Officier de l'Ordre de Léopold.

Le 8 Septembre 1875 sera pour Courtrai un jour à jamais mémorable, qui ne s'effacera pas du souvenir de ses habitants. LL. MM. le Roi Léopold II et la Reine Marie-Henriette, en faisant leur Joyeuse entrée au milieu d'une population dévouée de cœur et d'âme à ses Souverains, apprécieront que le bonheur des Rois s'acquiert par l'amour que leur portent leurs sujets.

F. V.

PLAN



1. Eglise St Sauveur.
2. Palais Episcopal.
3. Eglise Notre Dame.
4. Ecole Bogaerde.
5. Meisjes-Stedeschool.
6. Depôt de mendicité.
7. Eglise de la Madeleine.
8. Marché aux Poissons.
9. Palais de Justice.
10. Hotel de Ville.
11. Chapelle du St Sang.
Canal de Damme
à Coolkerke.
Pte de Damme.
Séminaire.
Hospice la Poterie.
Bassin
R. à Ecluse.
Quai Long
rue Ste Claire
rue St George
Hopital Militaire
Canal d'Ostende
Pte d'Ostende
à Blankenberghe.
à Ostende.
Sheepsdaele.
à Ste Croix
Pte Ste Cr
rue des Carmes

ÉTUDE SUR LES NOMS

DES

RUES ET DES MAISONS

DE

LA VILLE DE BRUGES

AVANT-PROPOS.

Dans le cours de nos recherches sur les noms des maisons remarquables, reproduites à la suite de notre Notice sur les anciens Architectes de Bruges [1], nous avons pu constater souvent l'utilité que présenterait une étude comparée des noms de nos maisons et de nos rues, afin de parvenir à expliquer les dénominations, souvent bizarres, de ces dernières. Jusqu'ici, croyons-nous, les auteurs qui se sont occupés de cette matière ne se sont attachés qu'aux noms des rues pris isolément, ce qui les a empêchés

(1) *Annales de la Société d'Émulation*. 3e série, t. VI, 1871, p. 11 et sq.

de reconnaître l'origine et la signification de plusieurs dénominations. Cependant, quoique très-importante, cette étude comparée est loin de suffire pour éclaircir complètement la question ; un point indispensable, c'est la recherche de la forme primitive des dénominations, souvent travesties et devenues méconnaissables par la suite des temps.

Nous nous sommes efforcé de rendre cette étude aussi complète que possible, pour autant que le permettaient nos loisirs et la nature des documents qu'il nous a été donné de consulter. La base de ce travail est la nomenclature des rues et des maisons de Bruges, insérée dans les registres des *Sesdedeelen*, conservés aux Archives de la ville et rédigés en 1579 ; à cette époque assurément, beaucoup de noms avaient déjà subi de notables altérations ; nous avons tâché de retrouver leur forme primitive en consultant des documents plus anciens, tels que livres de rentes, cartulaires, comptes etc., documents que nous citerons en temps et lieu.

Au premier abord, le travail dont nous nous occupons ici paraît n'offrir qu'un intérêt secondaire, et semble devoir n'amener pour résultat que le redressement de l'orthographe ou de la traduction de quelques noms de rues, cependant quand on envisage les choses de plus près, on remarque qu'il offre un puissant secours pour dilucider plusieurs questions qui se rattachent au berceau même de notre ville dont il présente en quelque sorte un résumé histo-

rique depuis son obscure origine jusqu'à l'époque de son entier développement et de sa plus grande splendeur. En effet, plusieurs dénominations nous représentent l'état sauvage de la contrée à l'époque où les premiers habitants sont venus s'établir ici, d'autres indiquent les anciennes voies qui la traversaient et reliaient les divers centres de population, d'autres enfin nous montrent les lieux fortifiés ainsi que les endroits où nos ancêtres rendaient la justice.

En dehors de ces indications si intéressantes, elles nous ont conservé plusieurs lointains souvenirs du paganisme dans lequel étaient plongés nos ancêtres, avant leur conversion à la foi catholique ; elles nous font connaître les légendes qui avaient cours parmi eux et qu'ils traduisaient si naïvement en figures allégoriques à l'occasion des fêtes ou des réjouissances publiques ; elles nous montrent la religion catholique triomphante, imprégnant toutes nos institutions, ravivant et ennoblissant tous les arts ; elles nous indiquent les saints principalement vénérés en nos Flandres ; elles nous rappellent plusieurs personnages notables et même des noms célèbres qui ont illustré l'histoire de notre cité ; elles nous montrent les fiers corps-de-métiers, sauvegardes de nos libres institutions, et enfin les nombreuses nations étrangères de tous les points de l'Europe, établies ici avec leurs comptoirs, leurs entrepôts, leurs maisons consulaires, et faisant la richesse et la splendeur de l'ancienne Venise du Nord.

C'est d'après cet ordre d'idées que nous avons disposé les différents chapitres qui composent cette étude, nous avons cru qu'elle serait par là même et plus instructive et plus intéressante ; nous ajouterons un chapitre supplémentaire comprenant les noms des rues qui ne seraient pas cités dans les chapitres précédents ; d'ailleurs une table alphabétique facilitera les recherches aux lecteurs qui voudraient consulter des points spéciaux de notre présent travail.

CHAPITRE I.

Configuration du sol ; ses anciens habitants.

Les dénominations les plus anciennes données aux différents quartiers, et qui ont passé plus tard aux rues de notre ville, se rapportent presque toutes à la configuration et à la nature du sol ; il n'y a en cela rien qui doive nous étonner : quand les premiers habitants sont venus fixer ici leur demeure, ils ont désigné les différents endroits d'après la forme ou la nature sous laquelle ils se présentaient à leurs yeux, de là les noms de : *ten Wulpine*, *Moere*, *Zand*, *Stuifzand*, *Stuivenberg*, *Meersch*, *ten Oye*, *Eeckhout*, *Groeninghe*, *Voorde* etc. dénominations que nous retrouvons dans les plus anciennes localités de notre contrée : *Wulpen*, ancien port de mer près de Furnes, et *Wulpen*, autrefois une île au nord-ouest de Cadzand ; *Moere* près de Ghistelles ; *Zandvoorde*, *Stuivekenskerke*, *Assebrouck* ou *Meersch ;* *Oedelem* de *oede*, *ode ;* *Thorhout*, *Groeninghe* près de Courtrai ; *Ruddervoorde* etc.

ESSAI D'UNE C

E
S
N
O

Hairackere. p. 290
Stuiveke
Ten Walpine p. 287
Rola
Houtbrekersdam. p. 301
Wyc. p. 301
p. 291
Kettel

1. *Chapelle du St. Sauveur (V. page 313.)*

2. *Steen. (V. page 316.)*

Les chiffr

Puisqu'il est un fait avéré que St-Eloy vint, au milieu du VII[e] siècle, prêcher la foi en Flandre et à Bruges qui, à cette époque, était déjà un *municipium*, *burg* ou enceinte fortifiée, il nous est permis de conclure que la plupart des dénominations citées plus haut existaient déjà à cette époque ; nous pensons même, qu'en continuant nos investigations, nous parviendrons à nous faire une idée à peu près exacte de la configuration primitive du sol de la ville de Bruges, et à déterminer approximativement l'époque où les premiers habitants en ont pris possession.

Les différentes étymologies des noms que nous venons de citer, nous représentent en effet une plaine basse, à peine délaissée par la mer, entrecoupée de flaques d'eau et de marais, bordée à l'ouest et à l'est par des monticules de sable, et au sud par des bruyères, quelques terres fertiles et de vastes forêts.

Au nord, près du cours d'eau appelé la *roia*, *roye* et *reye*, nous rencontrons l'ancien hameau *ten Wulpine* (1), dont le nom s'est conservé jusqu'aujourd'hui dans la rue *Wulpen* près du Bassin ; il nous paraît difficile de déterminer avec exactitude l'étymologie de ce mot, mais puisque nous avons vu déjà que les deux localités appelées *Wulpen* étaient situées sur la mer, il nous semble permis de croire que c'est à cette circonstance même qu'elles doivent leur nom. On connaît certains oiseaux de mer, désignés sous le nom de *wulpen*, et dont la présence fréquente en cet endroit peut avoir amené la dénomination qui nous occupe ; ajoutons qu'un autre endroit de la ville, également situé vers le nord, portait au XIV[e] siècle le nom *ten wulpkine* (2) ; ce quartier touchait au terrain bas appelé *lane*, la rue

(1) Livre de rentes de l'an 1319. Archives de la Cathédrale de Bruges.

(2) Textes des années 1327 et 1351. *Inscriptions funéraires de l'église de N. Dame à Bruges*, par J. Gaillard, pp. 239 et 459.

actuelle du Fossé ([1]), qui allait rejoindre la *moere*, aujourd'hui rue du Marécage ([2]), laquelle à son tour touchait au *ruisseau* — *lee* où *leet* — dont le nom s'est conservé dans celui de *leestrate*, travesti aujourd'hui en *Leeuwstrate*, avec la traduction française de *rue aux Lions* ([3])! Ajoutons qu'à l'extrémité nord-ouest de la ville nous trouvons la terre argileuse dont la présence a donné lieu au nom de *Leemputstrate*, rue du Puits d'argile.

Le souvenir de ce hameau *ten Wulpkine* était encore conservé en 1579 dans le nom de la maison *de Wulp*, qui formait l'angle sud-ouest de la rue dite aujourd'hui *des*

(1) Celle-ci touche aussi au *Wulfhage* ou *repaire des loups*, qui nous rappelle les excursions de ces animaux dans nos contrées. Dans les comptes du Franc de Bruges, il existe des traces nombreuses de la présence de ces animaux, et des récompenses que cette Administration distribuait à ceux qui parvenaient à les tuer.

(2) M. Weale se trompe quand il affirme que l'origine du nom de cette rue est due au nom de la famille *le Maure* qui y avait autrefois son hôtel (*Bruges et ses environs*, 2e édition, p. 13). Cette assertion ne repose sur aucun fondement Tous les documents anciens que nous avons consultés portent invariablement : *Moerstrate*. Hâtons-nous d'ajouter que M. Weale aura probablement reconnu son erreur, puisqu'il a supprimé cette phrase dans la 3e édition qu'il vient de publier de l'ouvrage ci-dessus. Elle a porté pendant quelque temps le nom français de *rue des Mères !* Un peu au sud de la rue du Marécage, nous trouvons l'endroit nommé *bergpoele* ou *bourbier près de la colline*, nom primitif du Marché-aux-OEufs.

(3) Déjà dans le compte de la ville de 1395, nous trouvons le mot : *leeu*brucghe (Gilliodts, *Inventaire des Archives de la ville*, t.III, p. 482). Les registres des *Sesdedeelen* de 1579, ont conservé le nom primitif de *Leestrate*. Dans un intéressant *Tableau indicatif des rues* etc. *de la ville de Bruges*, fait par feu M. de Stoop, un des Membres fondateurs de la Société d'Émulation, et inséré à la suite de l'*Histoire de Bruges*, publiée en 1850 chez M. Van de Casteele-Werbrouck, nous trouvons aussi l'orthographe primitive : *Leestrate*, de *lee* ou *leet* qui signifie *cours d'eau*, comme dans *Yperleet* etc. En 1628-29, la ville fit reconstruire le pont de cette rue et y fit placer les deux lions qui s'y trouvent encore aujourd'hui. Compte de la ville de 1629-30, fo 8 ro. C'était la consécration officielle du nom moderne et injustifiable de *rue aux Lions*.

Sept étoiles [1], dans la rue des Maréchaux ; au reste le souvenir des oiseaux de mer se retrouve dans plusieurs noms de rues et de maisons : la *Goezenputstrate* — anglais *goose* = oie — ou *rue du Puits-aux-Oies*, nous rappelle le commerce étendu que les Ménapiens faisaient de ces oiseaux, qu'ils expédiaient jusqu'en Italie [2] ; nous possédons encore la *rue des Oies ;* en 1579 une maison nommée *den rooden Gans, l'Oie rouge*, se trouvait à l'est de cette rue ; la maison *den blauwen Gans, l'Oie bleue*, a été incorporée dans celle occupée aujourd'hui par M. Dela Rue, pâtissier ; plus loin celle appelée *de wilde Vriese* avant 1579, habitée par M. De Haene, tailleur, semble rappeler les *vrieze ganzen* ou *oies sauvages* que nous voyons apparaître à l'approche de l'hiver.

Les mouettes aussi ne sont pas oubliées : la maison à l'est de l'ancienne maison des Poissonniers, au grand-marché, portait, en 1579, le nom : *de Meeuwe* ; à la même date une maison à l'est de la rue St-Jacques s'appelait : *de drie Zeemeeuwen*. Outre les noms de ces oiseaux de mer, nous rencontrons encore : *de Zeeman, le Marin*, au nord de la rue du *Steen ; de Zeebare, la Vague*, au nord de la rue de la Monnaie, *de Wilde Zee* ou *l'Océan* — V. Kiliaen — à l'est de la rue Est du Marais, enfin *de Zeeruddere*, être imaginaire, croyons-nous, qui avait donné son nom à trois maisons : une au Quai du Rosaire, une au sud du Quai du Miroir, et une à l'est de la rue St-Jacques. On voit donc qu'à une époque relativement récente, nos vieilles enseignes avaient gardé des réminiscences marquantes de notre voisinage immédiat de la mer

---

(1) Le nom primitif de cette rue était : *Kleine Smedenstraat* ou Petite rue des Maréchaux ; nom qu'elle a porté jusqu'aux temps modernes. Le nom actuel tire son origine de la maison *'t Zevensterre* qui se trouvait, déjà en 1579, à l'extrémité *nord*-ouest de cette rue, *Zevensterre* ou *Zevengesternte* ce qui est la même chose (Voir Kiliaen) devrait être traduit par *Pléiades*.

(2) David. *Vaderlandsche Historie*. Tweede uitgave, 1ste deel, bl. 310.

à une époque qui, pour nous, est la période préhistorique. Ce même fait est prouvé surabondamment aussi par les nombreuses expressions, familières aux flamands, et qui toutes ont trait à la mer, à la navigation etc. [1].

Non loin de Wulpen, au Bassin, derrière l'hospice de la Poterie, nous trouvons le *hairackere*, dont le nom s'est conservé dans celui, évidemment altéré, de *Hairhakkers straat*, *rue des Tondeurs*, expression qui certainement ne rend pas le sens du mot primitif. Il est évident qu'il s'agit ici d'une certaine étendue de terrain, couvert d'une végétation quelconque — *akker* en flamand ; — ainsi nous rencontrons le *freren ackere*, à la paroisse de St Gilles, aujourd'hui *rue du Hameau de St-Gilles*. Mais que signifie ici le mot *hair ?* Serait-ce une désignation générale de ces végétaux rabougris qui croissent dans les terrains limitrophes de la mer ?

Sur l'autre rive du canal, derrière le chœur de l'église St-Gilles existait autrefois une petite rue en forme d'équerre, s'ouvrant dans la rue appelée aujourd'hui *Collaert Moyses*, et aboutissant dans la rue du Chœur de St-Gilles ; le nom primitif de cette rue était : *Bollaardstraatken* [2], *bollaard*, signifie un arbre, généralement peu élevé, et qui porte ses branches en touffe au sommet du tronc [3] ; de pareils arbres se rencontrent surtout aux environs de la mer. Une autre rue, *Bollaardstraatken*, supprimée en

---

(1) Voyez, à ce sujet, un intéressant opuscule, publié par M. l'abbé Ad. Duclos, en 1873, sous le titre : *De oude Kuste van Vlaanderen.*

(2) Les registres des *Sesdedeelen* donnent les variantes suivantes : Colaert Moyses straetkin, bolle-, bollaert-, bollaerde- on lollaerde-straetkin. Dans l'angle nord-est de cette ruelle se trouvait, en 1579, une maison appelée *Moeyses* ; l'ancien nom de *bollaard* fut associé à ce nom de la maison principale ; avec un léger changement on en fit le prénom : Colard, qui signifie Nicolas, et le nom de la maison devint le soi-disant nom de famille. De là *Collaert Moyses*, personnage qui n'a jamais existé.

(3) V. *Idioticon* de M. De Bo, v° *Bollaard*.

1838, par suite de l'établissement du chemin de fer à Ostende, se rencontrait près du terrain marécageux de la rue du Fossé (1). Vis-à-vis de l'emplacement où croissaient les ***bollaards*** ou ***têtards***, à St-Gilles, nous trouvons le ***Snacgaard*** (2), qui a laissé son nom au pont et à la rue appelés aujourd'hui ***Snaggaerts***. Nous rencontrons déjà en 1127 un ***Hugo Snaggaerd*** (3), mais nous ne croyons pas que cette famille ait donné son nom à l'endroit en question ; nous savons d'abord que les noms de famille n'apparaissent chez nous qu'au commencement du XIIe siècle, ensuite l'étymologie du mot nous prouve suffisamment que l'endroit désigné devait exister bien antérieurement à cette époque. En effet, le mot ***gaard*** signifie un lieu clôturé, un enclos, comme dans ***boomgaard***, ***wijngaard***, ***vlasgaard***, ***diergaarde***, etc. enclos renfermant des arbres, des vignes, du lin, des animaux etc. ; le mot ***snac*** n'est autre que l'anglo-saxon ***snacca***, qui désigne un petit navire, une chaloupe, et dont une variante ***snik*** est encore employée aujourd'hui avec la même signification, dans les provinces hollandaises de Frise et de Groningue (4). Le ***snacgaard*** est donc une espèce de bassin clôturé, servant d'abri aux navires ; son emplacement près de la ***reye*** justifie parfaitement cette dénomination qui lui aura été donnée par les Saxons qui

---

(1) Le nom de la *rue Bollaert* actuelle, qui relie la rue des Bouchers à celle du Mortier, n'existait pas encore en 1579, par la simple raison que cette rue ne renfermait aucune habitation; elle doit probablement son nom à la proximité de la maison *de Bolle*, qui en 1579, formait l'angle nord-ouest de la petite rue des Tonneliers. Le nom de cette maison s'est conservé dans celui de l'école communale pour garçons, établie en cette rue.

(2) *Cartulaire des Dunes*, publié par la Société d'Émulation en 1864-1867, p. 704, charte de 1335. p. 696 : Een huus ende drien cameren te gaderstaende in de *Snacgaerd*strate. Charte du 18 Avril 1341.

(3) Récit de la mort de Charles-le-Bon, par GUALBERTUS, dans les *Acta Sanctorum Belgii*, Antverpiæ 1668. to. I Martii, p. 212.

(4) V. Weiland's woordenboek vis *snik* et *smak*. KILIAEN, vo *snicke*. PLANTIN : Thesaurus theutonicæ linguæ vo *snicke*.

vinrent habiter nos côtes et celles de l'Angleterre vers la fin du IVe siècle (1). Nous voilà donc bien loin de la tradition rapportée par nos vieux chroniqueurs, que le voisinage des impertinents receveurs du tonlieu — appelés *snakkers* par les flamands — aurait donné naissance au nom du pont et de la rue, à l'époque de Philippe-le-Bel, et peu avant la glorieuse bataille de 1302 (2). Cette légende est connue de tous les Brugeois, nous dirons même que pendant quelque temps cette rue a porté le nom français de *rue du Refus* (3).

Nous avons fini d'explorer la partie septentrionale de la ville; nous n'y avons rencontré, ainsi que nous l'avons insinué plus haut, qu'une plaine basse entrecoupée d'eaux et de marais.

Les côtés ouest et est, nous offrent, dans leurs anciens noms de rues, un tout autre aspect; il est curieux d'observer surtout combien ces deux parties de la ville devaient primitivement se ressembler. A l'ouest, nous trouvons le *zand* ou *sablon*, — *arena* en latin (4), — aujourd'hui la place de la Station, monticule de sable qui a laissé son nom aux rues sud et nord du Sablon; à l'est nous rencontrons la *Stuifzandstrate* ou *rue du sable mouvant*, aujoud'hui *rue de Jérusalem*, et le *Stuivenberg* (5) ou *colline de sable*, rue aujourd'hui supprimée; en nous dirigeant

---

(1) V. Schayes. *Les Pays-Bas avant et durant la domination Romaine*. t. I, p. 429.

(2) L'*Excellente Chronike*, publiée en 1530, dit: . . . . . . die Snaggaertsbrugge, want daer omtrent waren ghelogierd Jacob van Saint-Pols lieden van wapenen, ende sine dienlinghen, bet dan tot IIIIm mannen, en men hiet se die *Snackers*.

(3) De Stoop, Tableau indicatif etc., p. 314.

(4) Gualbertus, dans son récit du meurtre de Charles-le-Bon, dans les *Acta Sanctorum*, commence le mot avec un H et l'emploie constamment au pluriel: *apud Harenas*.

(5) Le *Stuvemberghe* est cité dans le compte de la ville de 1402. Gilliodts, *Inventaire des archives de la ville*, t. III p. 484.

vers le sud, nous voyons à l'extrémité de la rue des Oies encore une hauteur appelée *'t hoogstuk* ou *rue de la Colline.*

Non loin du *zand* de l'ouest, nous trouvons l'ancienne *Bleckerstraetkin* ou *rue de la Dune* (1), transformée au 16e siècle en *Copstraatken* (2) ou rue de la Coupe, d'après le nom de la maison *den gouden Cop*, aujourd'hui la brasserie de Mr. Cauwe, à l'angle nord-est; de même près du *Stuifzand* à l'est nous trouvons : *'t corte Bleckerstraetkin*, aujourd'hui la rue des trois Cygnes, d'après la maison de ce nom au coin de la rue, et la *lange Bleckerstraetkin* que l'ignorance a transformé en *Bleekersstraat, rue des Blanchisseurs !*

A l'ouest près du *Zand* se trouve encore le *Marais*, divisé aujourd'hui en rue ouest, est et neuve du Marais (3) ; à l'est correspond le *Molenmeersch* ou *marais au moulin.* De même que le *Haut de Bruges* à l'ouest, nous mène vers le *Sablon*, ainsi la *rue Haute* nous conduit par la *rue du Verger* (4) vers le *Stuifzand* derrière l'église de Ste-Anne. A l'ouest encore, un peu au nord de la rue du Fossé, nous trouvons le *verbarnde Nieuwland*, désigné sous ce nom dans les registres des *Sesdedeelen*, aujourd'hui *rue des Ramoneurs*. L'ancien souvenir s'est conservé, plus

---

(1) V. *Idioticon* de M. De Bo, v° *Blekker.*

(2) Registres des *Sesdedeelen :* Blecker- ofte Copstraetje.

(3) Cette dernière section s'appelait anciennement, et encore aujourd'hui dans la bouche du peuple : *'t Zonneke Meersch, le Marais au Soleil*, du nom de deux maisons contigües à l'est de cette rue, appelées en 1579: *'t Zunneke* et *'t oude Zonnekin.*

(4) Le nom de cette rue qui indique une terre fertile et productive, est évidemment moins ancien que ceux dont nous nous occupons en ce moment. Non loin de là on trouve, au nord du *Stuifzand*, la *Vynkelstraat* ou rue du Fenouil, plante aromatique. Une *petite rue du Verger* fut enclavée en 1627 dans les bâtiments de l'abbaye des Dunes, le long du quai de la Potterie. Une autre ruelle du même nom, et une appelée *rue Verte*, furent supprimées par suite du creusement du canal de la Coupure en 1751.

ou moins altéré, dans la *rue de l'Incendie*, *Brandstraat*, qui relie la rue des Ramoneurs, à celle du Fossé. A l'est, attenant au Marais-au-Moulin, nous voyons aussi un *verbarnde* ou *verbrand Nieuwland* (1) dont le nom s'est conservé jusqu'au jourd'hui dans la bouche du peuple ; la traduction française porte simplement : *rue de Terre-Neuve*. Nous ne sommes pas parvenu à nous expliquer ce qualificatif de *verbrande* ou *incendié*. Un incendie a-t-il éclaté dans l'un de ces deux endroits, et le souvenir en a-t-il été transmis par imitation à l'autre endroit du même nom ? Ou bien ces terres ont-elles été acquises à l'exploitation par l'incendie des broussailles qui les recouvraient ? Et la *Roodestraat* ou *rue Rouge* actuelle, attenante au *Nieuwland* oriental ne doit-elle pas aussi son nom à un terrain essarté, du flamand *roden ?*

Quoi qu'il en soit, l'examen qui précède, nous permet de constater à l'ouest et à l'est de la ville, à une époque très-reculée, l'existence de collines de sable, restes non équivoques d'anciennes digues de mer ; au milieu, le centre de la ville actuelle, existe une plaine unie, une espèce de *panne*, comme diraient nos pêcheurs de la côte, et comme on en trouve encore aujourd'hui dans les dunes, près de Furnes. C'est dans cette plaine que s'élèvent le vieux bourg, les églises de St-Sauveur et de N.-Dame, le bourg de Baudouin-Bras-de-Fer, avec l'ancienne cathédrale aujourd'hui détruite, le Beffroi, le *Maalberg*, en un mot tous les plus anciens monuments et souvenirs de notre ville.

Examinons maintenant la partie méridionale.

En commençant à l'est, nous trouvons en premier lieu l'ancien hameau *ten Oye* qui signifie : *terrain stérile*, *bruyère*,

(1) En 1283, la rue qui se trouvait derrière l'école Bogarde, et dont une partie subsiste aujourd'hui dans l'impasse appelée *rue du Nord*, se nommait *het nieuwe land*. Notes délaissées par M. De Stoop ; extrait d'une charte de 1283, don fait par l'abbaye d'Eeckhoute à ceux de *ten Bogaerde*.

nom que l'oubli complet des traditions a métamorphosé de nos jours en *Hooistraat*, *rue du Foin !* Avant le creusement de la *Coupure* en 1751, tout ce quartier, à partir de la rue des Oies, jusqu'à l'entrée de la rue de la Porte de Gand, portait ce nom ; depuis cette époque la rue à l'ouest du nouveau canal fut appelée la rue des Ciseaux, d'après le nom de la maison *De Schare*, à l'extrémité sud-est de cette rue, près du pont de la Coupure. Une maison derrière le coin sud-ouest de la rue des Corroyeurs de noir, à l'endroit où celle-ci aboutit au quartier *ten Oye*, s'appelait autrefois *'t foreest, la forêt.*

Un autre souvenir de l'aspect autrefois désert de cette partie de la ville nous est conservé dans le *Braamberg* ou *Montagne aux Ronces*, quartier situé au sud du grand marché-au-poisson, et qui a donné son nom à la *rue des Ronces* ainsi qu'à la maison *de Braamberg* qui porte encore sa vieille enseigne : la représentation d'une montagne couverte de ronces.

A quelque distance de là, vers l'ouest, on rencontrait l'*Eeckhout*, ou forêt de chênes, comme l'indique son nom, conservé dans celui de la *rue de l'Eeckhout* ; attenant à cette forêt, vers l'ouest on trouve le terrain appelé *Groeninge* (1), dénomination qui indique suffisamment une terre couverte de végétation ; une partie de cette rue vers le sud — aujourd'hui supprimée — s'appelait, en 1579, *Melkwiedstraatje* qui est le nom d'une plante laiteuse ou *laiteron*, assez connue dans nos contrées et qui sert de nourriture aux lapins domestiques.

En continuant notre exploration vers l'ouest, nous ren-

---

(1) Une ancienne rue dite : *Groene straat*, relie les rues des Bouchers et de Rouzendale ; nous sommes persuadé que ce nom est beaucoup moins ancien que celui de *Groeninge*. Nous ne parlerons pas ici du nom *'t Groene* donné au Quai des Marbriers, parceque ce nom est moderne et provient de l'enseigne d'une auberge qui se trouvait en cet endroit.

controns la terre désignée sous le nom de *wyngaard*, *la vigne*, *in vinea*, où le Béguinage fut fondé en 1244. La rue actuelle *de la Vigne* en a gardé le souvenir. Déjà en 1197 cet endroit portait le nom de *wyngaard*, ainsi qu'il appert d'une charte délivrée cette année par le comte de Flandre, Baudouin de Constantinople ; il y est dit que cette terre se cultivait facilement et rapportait beaucoup de fruits (1). Warnkoënig, après avoir mentionné le don fait en 939 par Arnould-le-vieux à l'abbaye de St-Pierre, de Gand, d'un vignoble — *vineam* — situé près de Gand, ajoute : « On trouverait difficilement une autre preuve de la culture des vignobles en Flandre (2). » Le vignoble du Béguinage en est une. Nous lisons qu'en 1351 on cultivait la vigne dans le jardin attenant à notre hôtel-de-ville (3). Au 16e siècle nous rencontrons jusqu'à dix maisons portant le nom de la vigne : *de witte Wyngaard* incorporé dans la maison du Dr Lambrecht, rue d'Argent ; le même nom était donné à une grange à l'est de la rue des Boiteux ; *de Wyngaard*, à l'ouest de la rue St-Jacques ; *'t Wyngaardeke*, au nord de la rue Sud du Sablon ; à l'ouest du Quai Long entre le Pont du Roi et des Carmes ; à l'angle nord-ouest d'une ruelle appelée *Wyngaert- ofte- Kyngoenstraetkin*, située au sud du Vieux-Bourg et aujourd'hui supprimée ; à l'est de la rue *Stuifzand*, aujourd'hui rue de Jérusalem ; à côté de cette dernière, une autre, appelée : *de Wyngaerd mate ;* au coin nord-est de la rue du Poivre, dans la rue Longue ; enfin la dixième, enseignée *de Wynberch* se trouvait dans la rue Cour de Gand à l'angle est du *Kromme Gendhof*. De tout ce qui précède nous pouvons hardiment conclure à l'existence de vignobles en Flandre, au moins dès le 10me siècle, et la découverte

(1) V. *Annales de la Société d'Emulation* 1re série, t. II p. 173.
(2) *Histoire de Flandre*. Bruxelles 1836. Traduction Gheldolf t. II p. 51.
(3) Gilliodts. *Inventaire*, t. III p. 486.

faite un jour à Slype, dans une tourbière, d'une vigne régulièrement plantée, n'a donc rien qui doive nous surprendre [1].

Reprenons notre inspection de la partie sud de la ville.

A l'extrémité ouest du terrain fertile que nous venons de passer en revue, nous trouvons le vieux quartier *boveria* dont le nom s'est perpétué jusqu'à nos jours dans la *rue de la Bouverie*. La physionomie de ce nom contraste singulièrement avec les noms germains, saxons ou flamands que nous avons rencontrés jusqu'ici, cependant il ne constitue pas un fait absolument isolé en notre ville et aux environs. N'avons-nous pas vu déjà plus haut la *roia*, nom primitif de la rivière qui traverse notre ville, n'avons-nous pas *brigga* que nous rencontrons si souvent dans les anciens noms de lieux qui nous entourent, comme nous le verrons plus loin, et *Ghistella* — aujourd'hui Ghistelles — etc., dénominations qui toutes ont une origine celtique ou gauloise ; or, ainsi que Mr Piot l'a clairement démontré dans un savant article inséré dans les Annales de la Société d'Emulation [2], les Ménapiens qui habitaient la Flandre à l'époque de César, appartenaient à la race celte ou gauloise ; ils occupaient l'emplacement actuel de la ville de Bruges, vers la fin du second siècle de l'ère chrétienne, ainsi que le prouvent les médailles romaines déterrées sur son sol ou aux environs [3].

Les Ménapiens furent bientôt supplantés par d'autres peuplades germaines telles que les Suèves, qui peu à peu avaient gagné du terrain en Flandre, depuis l'époque où, ensemble avec les Sicambres, ils avaient été transplantés dans ces parages, sur l'ordre de l'empereur Tibère, donné

---

(1) M. l'abbé AD.DUCLOS. *De oude Kuste van Vlaanderen*, p. 65 note.

(2) La Ménapie pendant la domination des Romains. *Annales* 3e série t. IV. 1869 p. 277 et sq.

(3) WARNKOENIG. *Histoire de la Ville de Bruges*. Bruxelles 1851. Traduction Gheldholf, p. 23.



l'an de Rome 745, neuf ans avant notre ère [1]. Plus tard arrivèrent d'autres populations saxonnes ou germaines qui finirent par absorber complètement les Ménapiens, à tel point que leur nom disparait même de l'histoire [2]. Cependant ils ont laissé des traces de leur existence dans les noms des localités qu'ils ont fondées ou habitées, et c'est ainsi que nous nous expliquons la présence, en Flandre, d'un endroit appelé ***boveria***, mot gaulois qui a passé dans la langue romane ou français primitif, avec la signification de ***pâturage***, ***bien rural***, ***vaine pâture*** [3]. Cette signification s'accorde du reste parfaitement avec l'emplacement de notre ***boveria***, située près du Marais, et traversée par la ***Boterbeke***, ou ***ruisseau au beurre***, dont nous aurons occasion de parler plus loin.

Nous voici au terme des indications fournies par les anciens noms de nos quartiers, rues, maisons etc., au sujet de la configuration et de la nature du sol de notre ville; essayons de retrouver maintenant quelques souvenirs de ses anciens habitants.

Nous venons de voir que les Ménapiens habitaient ici vers la fin du deuxième siècle, et qu'ils furent d'abord mélangés avec les Suèves et d'autres populations germaines. Un ancien hameau de notre ville, dont le nom est complètement oublié de nos jours, mais qui nous a été heureusement conservé dans les anciens documents, nous fait connaître une de ces colonies, d'origine germaine, qui sont venues s'établir ici : c'est l'ancien quartier de ***Cattevoorde***, situé entre les rues d'Ostende et celle des Bouchers, et comprenant, du sud au nord, à peu près tout l'espace de terrain entre le ***Vieux cul-de-sac*** et les remparts;

---

(1) Nous retrouvons le souvenir des Suèves dans deux localités de la Flandre entre Bruges et Courtrai : *Swevighem* et *Swevezeele*.

(2) Piot l. c. p. 292 et 309.

(3) V. *Les rues de Liège*, par Mr Ed. Barlet, professeur à l'athénée royal de Liège, 1874 p. 25. Art. *la Boverie*.

c'est dans un endroit de ce quartier que se trouvaient autrefois les rames de la ville, dont le nom nous a été conservé dans la rue actuelle *de la Rame* (1); *Cattevoorde* signifie : *gué des Cattes*. L'existence d'un *gué* en cet endroit s'explique naturellement par la présence du cours d'eau — *lee* ou *leet* — dont nous avons parlé à la page 288. Les Cattes étaient une peuplade germanique qui, du temps de César, occupait une contrée sur la rive droite du Rhin, correspondant à la Hesse actuelle, un peu au nord-est de Mayence; les Bataves faisaient partie de cette nation. Tacite qui nous mentionne ce fait (2) rapporte que les Bataves furent chassés de leur patrie par les Cattes, et qu'ils vinrent s'établir à l'extrémité encore déserte de la côte des Gaules, dans une île baignée en face par l'Océan, et des autres côtés par le Rhin (3); c'est *l'insula batavorum* ou île des Bataves, où l'on rencontre aujourd'hui les villes Hollandaises de Leyden et d'Utrecht. Cette émigration doit avoir eu lieu vers le commencement de notre ère, car Tacite nous apprend encore (4) qu'ils passaient dans cette île afin de s'incorporer à l'empire romain; or nous voyons que déjà à l'époque de l'expédition de Germanicus contre les Cattes, pendant les années 14 à 17 de notre ère, les Bataves faisaient partie de l'armée romaine (5). Il paraît qu'ils conservèrent le nom de *Cattes* dans leur nouvelle patrie, puisque nous y rencontrons fréquemment ce nom : *Catwijc* sur la mer, au nord-ouest de Leyden; *Cattenbroeck* près de Woerden, à l'ouest d'Utrecht; *Cattenbroeck* près de Zeist au nord-est d'Utrecht. C'était là, d'après Tacite, une contrée *encore déserte* quand

---

(1) Gilliodts. *Inv.* t. I p. 306. Document de l'année 1311. Les rames sont des châssis de bois sur lesquels on étendait les draps.

(2) *Œuvres complètes de Tacite.* Traduction nouvelle de Charles Louandre, 2e édition, accompagnée du texte latin. Paris 1865.

(3) Ouvrage cité. *Histoires*, livre IV Chap. XII.

(4) Ouvrage cité. De moribus Germanorum § 29.

(5) Ibid. *Annales* liv. I §§ 55 et 56. Liv. II Chap. VIII.

la colonie des Cattes vint s'y fixer ; il a donc dû s'écouler un temps assez considérable avant qu'ils aient songé à émigrer vers le sud, et surtout avant qu'ils soient arrivés jusqu'ici. Nous pouvons en quelque sorte les suivre dans ces migrations par la présence des localités auxquelles ils ont laissé leur nom : *Cattendyc* au nord de l'île de *Zuidbeveland ; Cadzand* au nord de l'Écluse; *Cattenbrouc* ou *marais des Cattes,* ancienne localité au nord de la Flandre, où l'on faisait des briques employées aux travaux de la ville de Bruges (1) ; plus près de nous *Catheem* ou demeure des Cattes, ancien hameau non loin de Dudzeele (2) enfin le quartier *Cattevoorde* à l'intérieur de notre ville. Il est difficile de déterminer l'époque de leur arrivée en nos contrées : il est probable que ce fut vers le troisième siècle. Quoique Germains, ils semblent faire un peuple à part, non mélangé avec les hordes Saxonnes qui vinrent envahir notre littoral dans le courant du IVe siècle. Ils trouvèrent ici les Ménapiens, les Suèves, et aussi, en plus grand nombre sans doute, les flamands ou *Vlamingen,* qui semblent être le peuple autochthone, puisque leur nom exprime l'état même de la contrée, il signifie : *enfant de la plaine* (3). Déjà à l'époque de St-Éloi les diverses populations de nos contrées sont désignées par St-Ouen sous le nom générique de *Flandrenses,* ce qui équivaut à celui de *Flamands.* Ces derniers ont donné leur nom à une des plus anciennes rues de la ville, la rue Flamande ou *Vlamingstrate* (4).

Tacite nous trace le portrait suivant des Cattes : « Ils

---

(1) Compte de la ville de 1386-87 f° 42 r°.

(2) Charte de l'an 1310. V. *Lisseweghe, son église et son abbaye* par M. Léopold van Hollebeke. Bruges p. 1863 p. 137.

(3) Voir à ce sujet un intéressant article dans la revue *Rond den Heerd* vol. VII 1872 p. 335 et la brochure de M. l'abbé Duclos : *de oude kuste van Vlaanderen* 1873 p. 99.

(4) La plus ancienne mention que nous ayons trouvée du nom de cette rue date de 1269. *Cart. des Dunes* p. 607.

ont le corps plus robuste — que les Bataves — les membres nerveux, le visage menaçant et une plus grande énergie morale. Leur finesse et leur bon sens étonnent dans des Germains. Ce sont eux qui commencent tous les combats, ce sont eux qui forment toujours la première ligne, qui est terrible à voir, car leur visage farouche ne s'adoucit pas même pendant la paix (1). » Chose remarquable ! il semble que les Brugeois, et les Flamands en général, aient conservé un vague souvenir de cette prépondérance physique et morale des Cattes, puisque, de nos jours encore, quand ils veulent désigner des personnages marquants par leur position sociale ou leur fortune, ils ont toujours ce mot à la bouche : ***Daar zijn de groote Catten ! Voilà les grands Cattes !***

Un autre endroit très-anciennement habité c'est le ***Wijc***, dont le nom même signifie, ***hameau***, entre la ***roia*** et l'église de St-Gilles ; celle-ci fut fondée derrière le ***Wyc*** en 1240, d'où elle reçut le nom de : ***St-Gillis Bachten Wyc*** (2).

La rive gauche de la ***roia*** qui longe le ***Wijc***, appelée aujourd'hui ***Quai Long***, portait au XIIIme siécle le nom de ***Houtbrekersdam*** (3). D'après Kiliaen, ***houtbreker*** signifie : ***faber lignarius, materiarius***, celui qui travaille le bois, qui construit en bois ; aussi ***negotiator abietarius*** ou simplement ***abietarius*** ; or, ***abies***, la racine d'***abietarius***, signifie ***bois de sapin***, mais aussi : ***navire, vaisseau*** ; nous pouvons donc sans témérité traduire la dénomination de ***Houtbrekersdam*** par celle de : ***Quai des Constructeurs de***

---

(1) Ouvrage cité. De moribus Germanorum §§ XXIX et XXX.

(2) Gailliard. Ephémérides Brugeoises 1847. Église de St-Gilles.

(3) La plus ancienne mention que nous ayons trouvée de ce nom, date de 1256. *Cartulaire des Dunes* p. 588. En 1579 ce quai portait encore le même nom. Nous rencontrons déjà en 1228 un Nicolas Houtbrekere bourgeois de Bruges. (*Cartulaire cité* p. 536). Il est évident que le nom de la digue remonte à une époque beaucoup plus reculée, son emplacement et tout ce qui l'environne le prouvent suffisamment.

Navires; nous ferons remarquer que sur un tableau conservé à l'hôtel-de-ville, et qui est antérieur au plan de Marc Gheeraerdts, de 1562, il est représenté, tout près du *Houtbrekersdam*, à l'endroit appelé *Vuil Reitje*, une espèce de bassin avec quelques navires; au surplus nous avons déjà vu qu'en face de cette digue existait le *Snacgaard* ou port primitif.

Voilà donc nos ancêtres navigateurs, comme nous avons déjà pu le constater par les nombreuses enseignes rappelant des souvenirs de la mer; ils élevaient les oiseaux de mer qui fréquentaient les côtes, tels que les oies, ils cultivaient la vigne dans les endroits fertiles de leur territoire, et élevaient le bétail dans la *boveria* et le *kettel* ou *catelwyc*, ancien hameau où l'on rencontre aujourd'hui la rue de St-Georges, au delà du Pont Flamand [1].

Afin de rendre plus intelligible la partie de cette étude qui regarde l'ancienne topographie, nous y avons joint l'essai d'une carte de notre ville telle qu'elle devait être à l'époque de St-Éloi, c'est-à-dire vers le milieu du VIIe siècle; elle comprend, outre les données fournies par le présent chapitre, les anciennes voies, le vieux *burg*, et l'endroit où se rendait la justice à cette époque reculée, recherches qui feront l'objet des trois chapitres suivants.

CHAPITRE II.

Anciennes voies.

Sur le territoire que nous venons de passer en revue nous trouvons plusieurs anciennes voies de communication. Et d'abord, les cours d'eau; en premier lieu, se présente la *roia*, aujourd'hui *reye*, dont le nom gaulois se

---

(1) GILLIODTS. *Invent. des archives de la ville* t. I p. 316. La porte qui se trouvait autrefois à l'extrémité de cette rue se nommait *Kettelwyc-* ou *Vlamincporte*.

retrouve dans toutes les langues du midi : Kiliaen nous cite les mots gaulois : *ru*, *reu*. Italien *rivo, rio* Espagnol : *rio*. Nous ajouterons le latin *rivus*. Il est à remarquer que le sens primitif de tous ces mots signifie *couler*, signification qui se retrouve aussi dans le verbe grec *réein*. Cette rivière donc, qui avait sa source non loin de Bruges, sur le territoire de St-Michel ([1]), et que nous pouvons suivre encore aujourd'hui, longeant le Béguinage, l'hôpital St-Jean, l'hôtel Gruuthuuse, le Dyver, passe derrière les maisons à l'est de la rue aux Laines, sous l'hôtel du Gouvernement, derrière les maisons à l'est de la rue Flamande, reparaît à la place de l'Académie, et continue son cours vers le nord où elle allait anciennement se décharger dans la mer aux environs de Damme. Les autres canaux qui traversent aujourd'hui la ville ne sont que des dérivations de cette ancienne rivière, creusées pour les divers agrandissements de la ville, pour entourer les lieux fortifiés comme le *burg*, ou les anciens établissements religieux comme l'abbaye d'Eeckhout et le Béguinage.

Un petit affluent de la *roia*, dont il n'existe plus de traces aujourd'hui en notre ville, était la *Boterbeke* ou *ruisseau au Beurre*; nous rencontrons pour la première fois son nom dans la plus ancienne *keure* de Bruges accordée vers l'an 1190 ([2]). Mr Gheldolf, le traducteur de l'*Histoire de la ville de Bruges* par Warnkoënig, l'a indiquée sur une carte placée à la fin de cet ouvrage ; mais il confond ce ruisseau avec les fossés creusés de main d'homme, tels que le *poortgracht* — aujourd'hui *Quai des Ménétriers* — que nous trouvons mentionné dans les documents du commencement du XIVe siècle ([3]) ; par suite de cette méprise, l'interprétation des mots de la charte : *infra botrebeika*,

---

(1) Document de l'an 1292. Cité par GILLIODTS. *Inv.* t. I page 28.
(2) Publiée par WARNKŒNIG. *Hist. de la Flandre* t. II p. 417 et sqq.
(3) Livre de rentes de la cathédrale, de l'année 1319 : up die Portgracht.

l'oblige à reculer les limites de la banlieue au delà de l'enceinte réelle de la ville, qui sert cependant de borne à sa juridiction dans tous les autres endroits. Nous sommes fondé à croire, qu'en 1190, une partie de la *Boterbeke* s'avançait encore assez loin dans la ville ; nous savons pertinemment qu'elle existait encore en partie sur son territoire en 1282, puisqu'en cette année on en répare les gués (1) ; elle devait se trouver près de la *boveria*, puisque la porte de ce quartier portait anciennement le nom de *Boterbeke Poorte* (2), mais il y a des indications plus précises sur son cours primitif et sur l'endroit où elle venait se jeter dans la *reye*.

Au côté nord de la rue du Vieux-*Burg*, se trouve une maison particulière, marquée aujourd'hui C 8, et qui est désignée dans les registres des *Sesdedeelen* de 1579 sous ce titre : *huus staende in de poorte ter Ware*, ce qui veut dire que la maison se trouvait dans une cour intérieure ou enclos appelé *ter Ware*, c'est-à-dire *sur la rivière*, étymologie que nous retrouvons dans le nom de commune *Waer*damme, digue de la rivière ; à l'est de cet enclos *ter Ware* se trouve une maison ayant façade dans la rue des Halles, marquée aujourd'hui C 4, et désignée en 1579 comme suit : *de schaepsclaeu ende daer te vooren de Beuterbeke;* on voit par ce texte que le souvenir de la *Beuterbeke* était déjà bien près d'être oublié à cette époque ; heureusement il nous a été conservé, et il nous indique d'une manière évidente la direction de cet ancien cours-d'eau qui devait rejoindre la *reye* vers l'entrée actuelle de la rue des Brides.

Jetons maintenant un regard sur les grands chemins.

---

(1) Pro *vadis* de *Boeterbeke* et ante sanctam claram reparandis. GILLIODTS *Inv.* t. III p. 202.

(2) Année 1302 : van decteghelen *ad portam de Boeterbeke* enen deckere xxviij s. j. d. *Ibidem* t. I page 95. WEALE, *Bruges et ses environs*, 3me édition, 1875, p. 18.

Parmi les anciens noms de rues mentionnés dans les registres des *Sesdedeelen*, et en général dans les anciens documents que nous avons consultés, nous ne trouvons que deux noms de chemins proprement dits, conduisant vers des localités importantes, ce sont le *Curtrycweech* et le *Gentwech* (1), ou voies de Courtrai et de Gand. L'ancien *Curtrycweech* correspond à la rue actuelle de Ste-Cathérine ; elle reçut ce dernier nom après la construction de l'église Ste-Cathérine, en dehors de la porte de ce nom, vers l'année 1270 ; en 1579 la section de cette rue s'étendant du Pont de N.-Dame à la Place de l'Ancre, portait encore le vieux nom de *Curtrycweech*.

Nous possédons encore le *Oude Gentweg*, ancienne voie qui traversait la forêt de chênes — *Eeckhout* — et le *Nieuwe Gentweg*, établi, comme son nom l'indique, à une époque plus récente, quand l'accroissement de la population exigeait de nouveaux emplacements pour la construction d'habitations.

Il nous paraît hors de doute qu'un grand chemin doit avoir existé sur l'emplacement actuel de la rue des Maréchaux, mais sa dénomination nous est inconnue. La porte actuelle des Maréchaux s'appelait en 1299 porte de *Ste-Marie Madeleine* (2), à cause du voisinage de la léproserie de ce nom à l'extérieur de la ville ; nous trouvons en cet endroit la grande chaussée de Thorhout, une des plus anciennes localités de la Flandre ; cette voie devait nécessairement passer par l'emplacement actuel de la rue des

---

(1) Nous ne parlons pas ici de l'ancien *Rolleweg* qui existe encore en notre ville, parce qu'il paraît n'avoir jamais eu une direction vers une localité quelconque. Selon Kiliaen, *rollen* signifie *conduire des voitures*. Était-ce un endroit où les voituriers plaçaient leurs chariots et autres véhicules ? Nous savons qu'en 1490 ils obtinrent la chapelle *ter colomme*, non loin de là, pour y exercer leurs services religieux. Quoi qu'il en soit, la traduction de *rue du Rouleau* nous semble inexacte.

(2) Compte de la ville de 1299 f° 18 r°.

Maréchaux pour se diriger de là vers l'église de St-Sauveur, et se rejoindre aux routes de Courtrai et de Gand sur la plaine — aujourd'hui Place Simon Stévin — qui avoisinait le vieux *Burg*.

Ces vieilles routes, comme de nos jours encore presque toutes nos vieilles chaussées, avaient une direction sinueuse qui s'explique assez naturellement par l'état du sol qu'elles traversaient : ici elles avaient à éviter un marais, là à contourner une hauteur etc., peu à peu des constructions se sont élevées le long de ces routes, elles se sont multipliées et ont donné naissance à nos rues ; voilà bien l'origine du tracé sinueux de ces dernières, tracé qui leur imprime un cachet si pittoresque !

Aucun indice ne nous est conservé de la route qui, selon les chroniqueurs, reliait les villes d'Oudenbourg à Ardenbourg, en passant par Bruges, à l'endroit nommé *Brugstok ;* nous sommes convaincu que cette voie n'a jamais existé que dans l'imagination des chroniqueurs enthousiastes de la vieille légende qui dépeignait Oudenbourg dans les temps les plus reculés comme une ville de premier ordre, exagération évidente dont les auteurs de la remarquable histoire d'Oudenbourg ont fait bonne justice [1].

Nous avons fait remarquer ci-dessus que les diverses grandes voies venaient se rejoindre près du vieux *Burg*, berceau de notre ville. En cet endroit devait se former nécessairement un aggloméré d'habitations, et c'est ce qui explique comment la première église de Bruges, la cathédrale actuelle, fut fondée à proximité de ce lieu de réunion.

L'existence d'un pont sur la *Reye* près du vieux *Burg* ne saurait être révoquée en doute, puisqu'il devait livrer passage aux habitants qui venaient du côté de l'est ou qui allaient en cette direction. Le nom primitif de ce pont

---

(1) *Hist. d'Oudenbourg* par MM. Feys et Vande Casteele, t. I pp. 3 et 4.



paraît être *brigga*, qui correspond à *brivo*, ablatif du mot gaulois *brivos* qui signifie pont (1). Nous trouvons dans la Flandre plusieurs localités qui portaient anciennement le nom de *brigga ; Weinebriga;* nom de la commune de St-Michel, lez-Bruges en 961 (2); *winne* d'après Kiliaen, signifie *ferme*, donc : *ferme près du pont ;* en 1133 un endroit à l'est de Bruges, aux environs de Steenbrugge, s'appelait *Curtrabrigga* (3), une charte de 1228 mentionne un lieu dit : *Heenbrigghe* à Oostkerke près de Furnes (4) la même localité est désignée dans une charte de 1224 sous le nom de *Heienbruga* (5) ; enfin une charte de l'an 1115 nous fait connaître que l'église de St-Donatien possédait, antérieurement à cette époque, certaines terres gisant à *Hobrugga* et à *Turhalt* et deux maisons sises à *Brigga* (6). Dans les *Acta Sanctorum ordinis S. Benedicti* se trouve imprimé un manuscrit du XIe siècle, qui porte *Bruggiœ*, pour désigner la ville de Bruges (7). Quelle que soit donc l'orthographe primitive, nous pouvons accepter comme vraie la tradition qui indique le *pont*, comme l'origine de l'existence et du nom de notre ville. Le symbole du pont de bois sur la *Reye* est conservé sur le

---

(1) V. *Revue archéologique*, Paris 1868. Livraison de Mai page 342. Suivant M. Pictet ce mot gaulois *brivos* est un congénère du gallois *briw*, coupure, de *briwio*, briser, comme le haut allemand *brücke* est un congénère de *brechen*, briser.

(2) Miræus I p. 43.

(3) Notes délaissées par M. De Stoop. Extrait d'une charte délivrée en 1133 par Thierri d'Alsace en faveur du couvent de St-Trond à Odeghem lez-Bruges.

(4) *Cartulaire des Dunes* p. 536.

(5) *Ibidem* p. 512.

(6) *Lisseweghe, son église et son abbaye* par M. Léopold van Hollebeke 1863, p. 21.

(7) Warnkœnig. *Histoire de la Ville de Bruges*, traduction Gheldolf 1851 p. 23, en note.

plus ancien sceau de Bruges que l'on connaisse, et qui se rapporte à la première moitié du XIII[e] siècle [1].

CHAPITRE III.

Lieux fortifiés.

Il est généralement admis par les auteurs qui se sont occupé de l'origine de notre ville, que Baudouin-Bras-de-Fer construisit le *Burg* sur l'emplacement actuel, en ou vers l'année 865. Ce fut lui aussi qui fit édifier dans ce bourg une chapelle en l'honneur de la Ste-Vierge et de St-Donatien, dont il avait reçu le corps, par l'intermédiaire d'Ebbo, archévêque de Rheims. C'est à tort, selon nous, que les chroniqueurs attribuent la première fondation de cette chapelle à St-Éloi, sur les instances du premier forestier, Liederic De Buc, en 641. Le texte de la charte donnée par Arnould-le-Vieux en 961 [2], et portant l'institution d'un chapitre de douze chanoines, dans la chapelle fondée par son grand-père, a probablement induit en erreur les chroniqueurs toujours portés à l'exagération quand ils parlent de temps considérablement antérieurs à leur époque. Voici le passage auquel nous faisons allusion : « Ego Arnulphus, dictus magnus.......... *capellam* in honorem gloriosæ Virginis et Domini nostri

---

(1) Notice sur les anciens sceaux et armoiries de la Ville de Bruges par M. Edm. Veys, *Annales de la Soc. d'Émulation* 1[re] série t. I p. 71 et sqq.

(2) Miræus, t I p. 43. Raepsaet rejette l'authencité de cette charte, à cause de la présence du mot *feodum*. Vredius et De Meyer se prononçaient pour son authenticité, Warnkœnig aussi semble être d'accord avec ces derniers auteurs. V. son *Hist. de Bruges*, p. 32-33 et 54.

Jesu Christi, Genetricis Mariæ et S. Donatiani archiepiscopi, *a Balduino, avo meo*, zelo divini amoris accenso, *constitutam et ab antiquo tempore fundatam*, magnificare volens etc. — Il nous semble que le mot *fundatam* se rapporte tout aussi bien à la fondation de Baudouin, que le mot *constitutam* : nous ne voyons aucune restriction en faveur d'une priorité qui serait désignée par ce mot *fundatam*, seulement au lieu d'écrire : *a Balduino...... ab antiquo tempore constitutam et fundatam*, le rédacteur aura séparé les deux derniers participes, pour l'harmonie de la phrase ; quant à l'*antiquo tempore*, il n'est nullement exagéré dans le cas présent, le comte Arnould parlant, non d'après des documents, mais de mémoire d'homme, d'un fait qui avait eu lieu depuis un siècle, et sur lequel trois générations déjà avaient passé. D'ailleurs il est impossible d'admettre que St-Eloi ait été le premier fondateur de cette chapelle, puisque nous ne trouvons aucune trace, ni même le moindre souvenir de son culte dans *l'église* de St-Donatien, élevée plus tard sur le même emplacement ; jamais nos pieux ancêtres n'auraient oublié à ce point les saints fondateurs de leurs sanctuaires.

Nous considérons donc Baudouin Bras-de-Fer comme le *premier* fondateur de la chapelle et du *burg ;* dans cette nouvelle chapelle il renferma les reliques de St-Donatien, qui dès lors étaient en lieu sûr, et, comme M. l'abbé Duclos le fait judicieusement remarquer, il paraît que le comte Baudouin n'osait déposer les reliques qui lui étaient offertes que dans des lieux fortifiés, puisqu'il mit provisoirement les reliques de St-Donatien dans le fort de Thorhout jusqu'à ce que le nouveau *Burg* de Bruges fut achevé, et qu'en 870 il fortifia la ville de Furnes à l'occasion de l'introduction en cette ville des reliques de Ste-Walburge et de ses frères [1].

---

(1) *Veurne's beschermheiligen door den eerw. heer* Ad. Duclos, 1870.

C'est depuis la fondation du *Burg* actuel que doit dater la dénomination du *Vieux Burg*, situé à l'ouest, et dont le nom se retrouve de nos jours encore dans la *rue du Vieux-bourg*.

C'est de ce dernier que nous allons nous occuper.

Le nom seul de *Burg* implique déjà l'idée d'un lieu fortifié ; nous avons vu plus haut que la rivière *de Beuterbeke*, venant du côté de la Boverie, allait se jeter dans la *Reye* vers l'entrée actuelle de la rue des Brides, cette rivière formait donc une enceinte naturelle au côté nord de ce que nous appelons encore aujourd'hui le *Vieux bourg* ; les côtés est et sud étaient limités par le cours de la *Reye* qui existe encore aujourd'hui ; quant au côté ouest de ce carré, nous y voyons aujourd'hui *la rue Neuve* qui a toujours porté ce nom, et qui est parallèle à la *Reye* bordant le côté est. Son emplacement et sa direction indiquent naturellement la limite occidentale du vieux *Burg*, et son nom même nous autorise à supposer qu'elle a été bâtie sur un terrain nouvellement acquis, soit par la démolition de fortifications, soit par le comblement du fossé qui devait relier la *Beuterbeke* à la *Reye* près du Pont de Gruuthuuse, et compléter ainsi l'enceinte de défense. Le chroniqueur d'Oudenbourg qui écrivait vers la fin du XIe siècle, et que presque tous nos chroniqueurs ont copié, sans critique aucune, rapporte que Baudouin-le-Chauve — 878-918 — qu'il désigne par erreur sous le nom d'Arnould, fit démolir l'enceinte *de la ville d'Oudenbourg*, et qu'il en donna les matériaux aux Brugeois pour bâtir leur ville. Nous avons déjà vu, et les auteurs

---

p. 138, et: *Études sur la conservation des saintes reliques*, par le même, étude très-remarquable insérée dans le bulletin de la 8me réunion de la Gilde de St-Thomas et de St-Luc, année 1874 p. 105. Les auteurs de *l'Histoire d'Oudenbourg* sont donc dans l'erreur lorsqu'ils prétendent, sur l'autorité d'Oudegherst et de Warnkoënig (copiant IPERIUS) que ce fut seulement Baudouin-le-Chauve qui fortifia le *Burg* vers 912. V. *Hist. d'Oudenbourg*, t. I p. 9.



de l'*Histoire d'Oudenbourg* le font observer à plus d'une reprise, quelle importance on peut attacher au récit du chroniqueur, quand il parle de faits antérieurs à son époque. M. Couvez, auteur de l'*Histoire de Bruges*, publiée en 1850 chez M. Van de Casteele-Werbrouck, ne voit dans cette tradition — et à juste titre selon nous — *qu'un emploi abusif des mots*, et il démontre clairement que le Oudenbourg dont parle le chroniqueur, n'est pas la ville d'Oudenbourg, mais bien le *ouden burg* en notre ville. M. Weale, dans la 3me édition de « *Bruges et ses Environs* » qu'il vient de publier, se range du même avis (1).

Nous concluons donc que Baudouin-le-Chauve démolit les fortifications du *vieux burg* de Bruges vers l'an 912, et qu'il en employa les matériaux à construire la seconde enceinte de la ville, renfermant le terrain bordé au sud par le Quai des Marbriers et à l'est par le Quai des Teinturiers ainsi que la partie occidentale de la ville, comprenant les églises de St-Sauveur et de N.-Dame, qui très-probablement ont été érigées en paroissiales à cette occasion (2).

A quelle époque remontait le *vieux burg* abandonné en 865 ?

Il serait impossible de l'établir d'une manière précise, mais un point incontestable pour nous, c'est qu'il existait déjà vers 650, à l'epoque où St-Éloi vint prêcher la foi dans nos contrées.

Nous ne pouvons admettre l'opinion de MM. Feys et Van de Casteele qui prétendent que le *Municipium Flandrense* dont parle St-Ouen dans sa biographie de St-Éloi écrite vers 678, désigne la ville d'Oudenbourg et non celle de Bruges.

---

(1) *Bruges et ses environs*, 1875, p. 2.

(2) Elles etaient deja paroissiales en 961. Miræus, t. I 43. D'après la même charte ces premiers agrandissements de la ville portaient le nom de *castellum forinsecum*. ou *burg extérieur*.

« L'expression employée ne saurait donc convenir à Bruges, écrivent-ils, qui alors n'existait pas, ou du moins n'avait pas de *Burg* » et ils ajoutent qu'une chronique d'Ardenbourg, citée par Sanderus, rapporte qu'Oudenbourg se nommait jadis *Flansburgum*, équivalent de *Flandrense burgum*, à titre de capitale de la Flandre, et vient ainsi confirmer leur opinion [1].

Répondons tout d'abord que l'opinion de Sanderus, écrivain du XVII[e] siècle, citant une chronique dont nous ne pouvons apprécier ni l'ancienneté ni la valeur, est de fort peu de poids dans la question qui nous occupe.

Mais Bruges n'avait pas de burg *à cette époque*.

Examinons cette question.

Nous venons de voir que Baudouin Bras-de-Fer construisit le *burg* actuel vers 865, et que les fortifications du *vieux burg* furent démolies sous son successeur Baudouin-le-Chauve (878-918). Il est vrai, comme l'observent les auteurs précités, que « ce n'est pas d'ordinaire à cause » de son antiquité que l'on donne à un château le nom » de vieux, mais par opposition à un château plus mo- » derne » mais il est néanmoins raisonnablement permis de supposer que Baudouin Bras-de-Fer n'aurait pas construit un nouveau *burg*, quand l'autre aurait été de construction encore récente ; il est plus rationnel d'admettre dans le cas présent, que ce premier *burg* fut démoli pour cause de vétusté, et dès lors rien d'étonnant qu'il eût existé deux siècles plus tôt, à l'époque de St-Eloi, au milieu du VII[e] siècle.

Nous pourrions peut-être tirer encore un argument, en faveur de notre opinion, de ce fait que Baudouin Bras-de-Fer dépose les reliques de St-Donatien provisoirement dans le *burg* de Thorhout, très-probablement parceque le *vieux burg* de Bruges se trouvait dans un état trop

---

(1) *Hist. d'Oudenbourg*, t. I p. 7.

délabré, et partant n'offrait pas assez de sécurité pour sauvegarder ces précieuses reliques.

Mais passons à d'autres considérations.

Si, comme le croient ces auteurs, St-Éloi ait visité Oudenbourg, on devrait au moins trouver des traces de son passage dans les traditions recueillies par notre chroniqueur, ou dans les églises de cette ville. Or, le chroniqueur ne dit pas un mot de St-Éloi, il parle au contraire de deux églises qui auraient été fondées à Oudenbourg par St-Ursmer, qui mourut en 713 ; dans aucune des deux églises, l'une, celle de St-Pierre ou de l'abbaye, démolie à la fin du siècle dernier, l'autre, celle de N.-Dame, entièrement rebâtie de nos jours, nous n'avons rencontré la moindre trace du culte de St-Éloi, si ce n'est dans cette dernière, une simple relique qui ne fut acquise, selon toute apparence, que dans les temps modernes. Or, comme nous l'avons fait remarquer plus haut, à propos de la prétendue fondation par St-Éloi, de l'église du *burg*, il n'est pas admissible que le souvenir du fondateur de l'église s'efface à tel point de la mémoire du peuple. A Bruges au contraire, le souvenir de St-Éloi s'est conservé jusqu'à nos jours dans l'église St-Sauveur; nous pouvons donc considérer à juste titre St-Éloi comme le fondateur de cette église, et, M. Couvez dit fort bien « une tradition constante que rien n'est venu démentir jusqu'à ce jour, donne à ce fait une valeur historique [1]. »

Au reste, en refusant d'admettre St-Éloi, comme le fondateur de cette église vers le milieu du VIIe siècle, on est amené à conclure que les habitants de Bruges n'auraient possédé leur premier sanctuaire que deux siècles plus tard, savoir la chapelle du *burg* élevée vers 865, et encore celle-ci ne servait-elle que pour les gens du comte ; notons bien, en effet, que la première fondation de l'église

(1) *Hist. de Bruges*. 1850. p. 9

de N.-Dame ne remonte qu'à l'année 880 environ [1], que la prétendue fondation de l'ancienne église Ste-Walburge, par Ste-Walburge elle-même, dans la deuxième moitié du huitième siècle, ne soutient pas l'examen [2], que la soi-disant institution de l'abbaye d'Eeckhoutte *en notre ville* vers le milieu du VII[e] siècle, est une tradition injustifiable, et qu'elle ne fut établie en ville, selon toute vraisemblance, que vers le commencement du XII[e] siècle [3]; enfin que le récit de la construction par St-Éloi de la chapelle de St-Amand, après la mort de celui-ci, — 661 — ne repose que sur l'autorité, bien sujette à caution, du chroniqueur Nicolas Despars [4].

---

(1) Jusqu'ici on a erronément attribué le fondation de cette église à St-Boniface, vers l'an 745; St-Boniface mourut en 755. *Depuis sa fondation première*, elle a été sous la juridiction spirituelle de l'évêque d'Utrecht; or, dans la lettre du pape Grégoire VII, adressée le 5 Mars 1075 à l'archévêque de Rheims (Warnkoenig. *Hist. de Bruges* p. 45), dans le but de faire rentrer sous la juridiction des évêques d'Utrecht, cette église dont l'évêque de Noyon s'était emparé, il est dit que l'église d'Utrecht était en possession de cette juridiction *depuis près de deux cents ans*, ce qui nous ramène à l'an 880 environ M.Weale dans sa 3[me] édition de *Bruges et ses environs*, affirme qu'elle était dédiée primitivement à la Ste-Vierge et à St-Illier, martyr. C'est seulement sous l'épiscopat de Godebalde, évêque d'Utrecht — 1115-1128 — qu'une côte de St-Boniface fut apportée ici d'Utrecht — ouvrage cité, p. 120. — C'est sans doute depuis lors que s'est formée la tradition mentionnant St-Boniface comme le fondateur de l'église, et c'est ce qui explique pourquoi il a été adopté comme patron secondaire.

(2) Vredius dit qu'elle fut construite par Ste-Walburge à la même époque où St-Boniface fonda l'église de N. Dame. Or nous avons vu dans la note précédente que cet tedernière ne fut fondée que cent-vingt-cinq ans après la mort de St-Boniface. Il est plus que probable que sa fondation ne remonte qu'au XII[e] siècle, puisque elle n'était encore qu'une simple chapelle en 1239 (Miræus, t. II p. 994).

(3) V. Warnkœnig. *Hist. de la ville de Bruges*, p. 29 et 51.

(4) Warnkœnig. *Hist de Bruges*. p. 11. La chapelle de St-Amand existait en 1293 (Livre de rentes de cette année, aux archives de la Cathédrale). Il est probable qu'elle existait déjà depuis bien longtemps à cette époque; il se pourrait aussi — mais nous tenons moins à

D'après tout ce qui précède il nous paraît hors de doute que le *Municipium Flandrense* dont parle St-Ouen, ne désigne et ne peut désigner que la ville de Bruges, ainsi que l'ancien abréviateur cité par Wastelain (1), l'a également compris; or *municipium* étant un *castrum* ou *burgum*, l'existence du *vieux burg* au temps de St-Éloi est donc démontrée.

Vredius dans sa *Flandria Ethnica* cite un texte flamand qui, à en juger par sa rédaction, nous semble appartenir au XVe siècle, et qui rapporte que sous l'épiscopat de St-Donatien, évêque de Rheims, en l'année 366, Bruges ne se composait que d'un château. Quoique nous n'attachions pas beaucoup d'importance à cette relation, nous croyons cependant que l'on pourrait reculer jusqu'à l'époque susdite l'existence du *burg* ou château-fort que St-Éloi trouva ici au VIIe siècle; si l'on admet qu'il tombait en ruines en 865, on peut aisément lui attribuer a cette époque une existence de cinq siècles.

Mais tout cela ne sont que des hypothèses et nous ne voulons pas nous y arrêter davantage.

Revenons à notre *vieux burg*, et enregistrons encore quelques particularités concernant ce berceau de notre cité.

En 1579 une maison de la rue aux Laines, marquée aujourd'hui B 29 se nommait *den ouden steen* (2), le vieux fort ou château, nom qu'il aura reçu pour le distinguer du *nieuwen steen* que Baudouin Bras-de-Fer fit élever au côté ouest du *burg* en 865; c'est sans aucun doute à

---

cette hypothèse — qu'elle ait été construite dans le courant du XIIIe siècle par la corporation des Epiciers — *neering van de kruidhalle* — ou par celle des Ciriers, qui toutes deux vénéraient St-Amand comme patron, et se servaient de cette chapelle pour leurs exercices religieux

(1) Description de la Gaule Belgique: citée dans Warnkœnig, *Hist. de Bruges*, p. 27.

(2) C'est la seule maison de la ville qui portait ce nom à cette époque.



la proximité du *steen* que la rue actuelle, improprement dite « *des pierres* », doit son vieux nom de *Steenstrate*, que l'on ferait bien de traduire par *rue du Steen* (1), ce qui rappellerait ainsi un des plus anciens souvenirs de notre ville. La maison dont nous venons de parler, portant le millésime 1669, et habitée aujourd'hui par M. Van Waefelghem, ébéniste, occupe donc l'emplacement du premier château-fort élevé sur le sol de Bruges, pour défendre la population contre les attaques des barbares. La maison à côté de la précédente, vers le nord, s'appelait au XVIe siècle : *de Zandberch ;* ne serait-ce pas une réminiscence du tertre ou motte de terre qui servait habituellement de base aux donjons ou châteaux-forts de cette époque ?

Un manuscrit de la fin du XVIe siècle, conservé à la bibliothèque publique de la ville, et désignant les conduits d'eau souterrains — *moerbuizen* — de la ville, nous apprend qu'à cette époque, la maison formant le coin nord-ouest de la rue actuelle des Chartreuses, dans la rue du Vieux-bourg, aujourd'hui marquée C 13 s'appelait : *'t Oud scepenhuus*, l'ancienne maison des échevins ; il serait téméraire, croyons-nous, de faire remonter cette dénomination jusqu'à l'époque de l'existence du vieux *burg ;* il est possible cependant qu'en des temps reculés cet endroit ait servi de lieu de réunion aux échevins de la ville, mais aucun document authentique ne le prouve ; la seule chose que nous puissions constater encore aujourd'hui, c'est l'ancienne importance de ce bâtiment, car nous y retrouvons, jusqu'à une hauteur assez considérable au-dessus du sol, les grandes briques rouges — *moeffen* — de la première moitié du XIIIe siècle.

---

(1) Nous ne comprenons pas pourquoi M. Weale, dans sa 3me édition de *Bruges et ses environs*, emploie la traduction : *rue de la Pierre ;* cette traduction nous semble si confuse et ne rend pas l'idée de notre vieux château-fort.

A l'époque où fleurit en notre ville la fabrication des étoffes de laine, c'est-à-dire au XIIe siècle, on construisit à l'est du vieux *burg* la maison appelée *het Wulhuus* ou l'entrepôt aux laines, qui a laissé son nom à la *rue aux Laines*, appelée primitivement *Wulhuusstrate*. Cet ancien entrepôt est aujourd'hui la maison marquée B 31.

Nous ne sommes pas parvenu à découvrir à quelle époque la *Beuterbeke* qui longeait le côté nord du vieux *burg* a été comblée; il est très-probable que ce fut dans le courant du XIIe siècle, quand on construisit notre premier Beffroi en bois, détruit par l'incendie de 1280. Le nouveau Beffroi fut élevé sur le même emplacement, c'est-à-dire dans le terrain marécageux de l'ancien cours-d'eau, et nous croyons que c'est à cette circonstance qu'il faut attribuer sa déviation notable de la perpendiculaire, déviation qui se faisait sentir, dans la même direction, dans le bâtiment des Halles longeant la rue aux Laines, avant la reconstruction complète de ces ailes en 1563-65 (1).

Comme on l'a vu plus haut, nous ne possédons que des renseignements assez généraux sur le premier *burg* de Bruges; il n'en est pas de même pour celui qui fut fondé par Baudouin Bras-de-fer; au moyen des traditions rapportées par les chroniqueurs, et grâce surtout à l'intéressante relation de Gualbertus, écrite en 1127 (2), nous parviendrons aisément à reconstruire le *burg* tel qu'il était au temps de notre premier comte.

Nous avons vu qu'il éleva une chapelle en l'honneur de la Ste-Vierge et de St-Donatien; celle-ci se trouvait au nord du *burg*, elle devait nécessairement être accompagnée de quelques habitations destinées aux prêtres qui y célébraient le service religieux; à l'ouest et au sud se

---

(1) *Compte de la ville* 1555-56 f° 85 v°..... de zyde lancs de Wullestrate wesende de oostzyde *die seere overhanct*.

(2) *Vita Caroli boni*. Acta sanctorum, t. I, Martii, p. 179 à 219.

trouvaient respectivement le *Steen* qui servait de prison, et le *Ghiselhuus* ou *Maison des Otages*. Les chroniqueurs sont généralement d'accord pour attribuer la fondation de ces deux édifices à Baudouin Ier, seulement quelques uns affirment que le *Steen* fut le palais primitif des comtes de Flandre, et que la chapelle inférieure du St-Sang, au moins *la partie méridionale,* celle qui de nos jours n'est pas réservée au public, était la chapelle du palais.

Toutes ces données sont embrouillées; tâchons d'y voir clair.

Nous savons, par la relation de Gualbertus que Charles-le-Bon habitait le palais appelé, *de Loove*, à l'est du *burg*, en 1127.

Nous savons encore qu'en 1101 le *Steen* avec ses dépendances, — le prétendu palais — appartenait aux chanoines de St-Donatien (1), ce qui exclut nécessairement l'idée de son habitation par nos comtes; il s'ensuit que la partie de la chapelle du St-Sang, désignée par les chroniqueurs comme étant la chapelle castrale, devrait remonter au delà du douzième siècle. Enregistrons d'abord un fait incontestable, c'est que la chapelle actuelle du St-Sang fut fondée primitivement en l'honneur de St-Basile par Thierri d'Alsace, *avant* qu'il entreprit la croisade de 1148, d'où il rapporta le précieux sang de N. S. (2). Une chapelle existait-elle déjà antérieurement et fut-elle enclavée dans l'édifice fondé par Thierri?

C'est ce que l'examen de la construction va nous apprendre.

Le bâtiment tel qu'il se présente aujourd'hui, est divisé en deux étages, renfermant chacun deux nefs; à l'étage inférieur, la partie qui sert au culte, a tous les caractères d'une construction complètement achevée: les voûtes et les murs bâtis en pierre brutes — *veldsteenen*

---

(1) Warnkœnig d'après Miræus. *Hist. de Bruges*, p. 60.

(2) Voyez la charte donnée par Philippe d'Alsace en 1187 dans la Revue *Rond den Heerd*. T. VI, 1869, p. 227.

— portent l'enduit traditionnel, désigné par nos maçons sous le nom de *kalei* ; la partie attenante, au contraire, est restée dans son état primitif et brut, ce qui lui donne une apparence d'ancienneté qu'elle ne possède pas en réalité ; en effet nous y retrouvons absolument les mêmes matériaux, et le mode de bâtisse se rapporte parfaitement à celui de l'autre nef, sans laisser paraître le moindre indice d'une construction préexistante ou postérieure. On a conclu surtout à la plus haute antiquité de cette partie, par suite de la présence d'un bas-relief grossier représentant le Baptême du Christ. Voici ce qu'écrivit récemment encore M. Weale à propos de cette sculpture : « Le bas-relief du Baptême du Christ qui orne le » tympan de la porte méridionale, aujourd'hui murée, » n'est probablement pas plus ancien que le milieu du » douzième siècle [1]. » Remarquons aussi que Gualbertus, le fidèle narrateur du meurtre de Charles-le-Bon en 1127, tout en nous désignant les divers bâtiments du *burg* qui furent ravagés et pillés en cette circonstance, ne dit pas un seul mot de cette prétendue chapelle castrale ; de ce fait, joint aux considérations qui précèdent, nous concluons qu'elle n'existait pas à cette époque [2].

---

(1) *Bruges et ses Environs*, 3me édition, 1875 p. 184.

(2) La chapelle du St-Sang doit avoir eu dès l'origine, ses deux étages ; le grand escalier en spirale — aujourd'hui hors d'usage — qui se trouve à l'angle sud-ouest, l'indique suffisamment. Les arcades qui séparent les deux nefs de l'étage supérieur, appartiennent par leurs moulures, au style roman secondaire ; nous ne pouvons en aucune façon admettre l'opinion de Mr l'abbé Duclos qui prétend qu'elles ne furent construites qu'en 1672 à l'occasion de l'édification de la chapelle de la Ste-Croix, où se trouve aujourd'hui le reposoir du St-Sang. (*Rond den Heerd*, vol. X. 1875 p. 184). Nous ferons observer qu'antérieurement une chapelle existait au même endroit ; elle est figurée sur la belle carte de Marc Gheeraerdts de 1562. Les deux tourelles qui couronnent la chapelle ont été regardées jusqu'ici comme appartenant à l'époque romane et comme retraçant l'image des minarets de l'orient. Nous voudrions conserver volontiers cette

Il nous semble que la fausse tradition consignée dans nos chroniques, — dont les plus anciennes ne furent rédigées que pendant la deuxième moitié du XVe siècle, — doit son origine, d'abord à l'exagération de l'ancienneté de la chapelle du St-Sang, ensuite à la confusion de deux bâtiments du *burg* qui avaient tous deux le nom de *Steen*, car notons bien que le palais des comtes de Flandre à l'est du *burg*, porte aussi le nom de *Steen* dans les anciens documents [1]. Nous pouvons donc considérer ce dernier comme le palais primitif bâti par Baudouin Bras-de-Fer; il a servi de séjour à nos comtes jusqu'en 1429, époque à laquelle Philippe-le-Bon transféra sa résidence à l'endroit appelé de nos jours encore *la cour du prince*.

Tous les bâtiments du *burg* étaient entourés d'une formidable enceinte de murs, munis de tours et d'une galerie au sommet, et ayant environ seize mètres d'élévation [2]; à l'extérieur de ce mur, le *burg* était entouré d'eau de tous côtés; sur ce canal étaient établis quatre ponts qui correspondaient à autant de portes; un seul de ces ponts subsiste encore aujourd'hui au sud du *burg*, c'est celui de

---

tradition; mais, la vérité avant tout. Ces deux tourelles n'appartiennent qu'au dernier quart du XVe siècle: les matériaux employés à leur construction, leurs moulures etc., tout concourt à le prouver. L'amortissement en forme de poire qui couronne la tourelle méridionale, et qui est contemporain de celle-ci, se rencontre sur plusieurs tourelles de la fin du XVe siècle, figurées au plan de MARC GHEERAERDTS: la tourelle du local *'t Oud Hof*, la tourelle de la maison de Gros, près de St-Jacques, et une des tourelles de la belle maison gothique près du pont de l'Eeckhout.

(1) Charte de l'an 1270 citée M. par l'abbé DUCLOS. *Rond den Heerd*, t. XI 1875-76 p. 57: up den steger van der Loven vor *'s graven steen.*

(2) GUALBERTUS: Murus quidem circumcinxerat et domum Prepositi et dormitorium Fratrum et claustrum, *et pariter omne illud castrum*, atque ille murus,.... propugnaculis et circumcursu ad extrà pugnandum altior et fortior stabat. — Primum latior scala cum suis claviculis fabricata est *juxtà altitudinem murarum castri* ......; scalæ.... in altitudinem habentes circà mensuras sexaginta pedum hominis (en pieds brugeois = 16^{m}, 38).

la rue de l'Ane aveugle ; à l'ouest on rencontrait, dans la rue actuelle des Brides, le pont de la Cour, — *pons castri, hofbrugge* ; — au nord, à l'entrée actuelle de la *rue du Bourg*, un pont probablement appelé pont Nord, désigné, en 1127, sous le nom de pont de St-Pierre [1] à cause du voisinage de l'église St-Pierre — aujourd'hui *'t Keerske* — fondée par Robert-le-Frison en 1080 ; enfin à l'est, le pont de ce nom qui touchait immédiatement à la porte [2], de sorte que le canal entourant le *burg* à l'est et au nord, se trouvait à l'endroit même où s'élèvent aujourd'hui les maisons à l'ouest de la rue du *Maalberg,* et au sud de la rue du Slypstock.

A l'époque de la mort de Charles-le-Bon, en 1127, les bâtiments du *burg* avaient déjà subis quelques modifications; de nouvelles constructions s'étaient élevées, en 961, autour de la chapelle, par suite de l'érection d'un chapitre, composé d'un prévôt et de douze chanoines, institué par le comte Arnould-le-Grand. Le sanctuaire de la Ste-Vierge qui n'était encore qu'une *chapelle* en 961, avait été reconstruit sous Robert-le-Frison (1071—1092) [3] ; c'est la partie inférieure du chœur de cette église que Jean van Eyck a reproduite dans son célèbre tableau du chanoine Vander Paelen, peint en 1436, et conservé au Musée de l'Académie.

---

(1) Tous nos chroniqueurs et historiens (même WARNKŒNIG. *Hist. de Bruges*, p. 36) ont confondu ce pont avec un autre plus rapproché de l'ouest et connu sous le nom de *Wisselbrugge* : ce dernier couvrait le canal qui passait sous la *waterhalle.*

(2) GUALBERTUS : In tertio vero ponte, qui in orientali parte jacebat à castro, *et usque ad portas castri se tenebat....* On voit encore des traces de l'existence de l'ancienne *porte de l'est* à l'angle de la façade postérieure de la maison qui forme le coin sud-ouest de la rue menant au Maalberg ; des vestiges plus marquants des portes *de la cour* et *du sud*, se trouvent à la façade de la maison de Mme Ve DEFIN, rue des Brides, et à la façade du commissariat de police, rue de l'Ane Aveugle.

(3) J. GAILLIARD. *Inscriptions funéraires de l'église St-Donatien*, 1863, p. 8.

Gualbertus nous donne quelques détails sur cette église qui s'accordent parfaitement avec le style roman de cette époque : A l'ouest, dit-il, on voit une tour très-solide et très-élevée, et qui se subdivise à la partie supérieure, en deux tours aiguës. Il nous apprend encore que l'église était bâtie en forme de rotonde, ce qui doit évidemment s'entendre de l'abside du chœur ; si nous comparons cette description au tableau de Van Eyck de 1436, nous sommes frappés de la grande ressemblance que devait présenter l'abside de notre ancienne cathédrale munie de son étage supérieur, avec les absides romanes existant encore actuellement à l'extrémité des transepts de la cathédrale de Tournai, restes de l'église romane qui fut consacrée en 1066 (1).

Nous voudrions nous arrêter plus longtemps à ces intéressants détails, mais nous nous éloignerions trop du cadre de cette étude.

Il nous reste à parler d'un troisième lieu fortifié de notre ville, ou pour mieux dire, d'un projet de château-fort qui a reçu un commencement d'exécution ; nous faisons allusion au château-fort, commencé à Bruges par Philippe-le-Bel en 1302, dans le but de tenir en bride les flamands qui se révoltaient à juste titre contre ses odieuses exactions. M. Weale s'est occupé de cette question dans la revue *la Flandre*, t. I p. 67 et suivantes, et sur la foi de Despars et de Custis, il place ce château à l'endroit occupé aujourd'hui par la blanchisserie de M. Banckaert, le long du rempart Ste-Catherine. C'est une erreur qui est formellement contredite par le texte même de la charte de 1330 que M. Weale publie ; nous y lisons : al die plaetse daer wilen die Coninc van Vrankerike sinen casteel hadde ydaen begonnen maken, *an die westzide van der straten bachten Begaerden*, die welke plaetse es breed te

---

(1) Schayes. *Hist. de l'architecture en Belgique*, t. II p. 105.

voorhoefde up die strate, twee hondert vier waerf twintich ende zesse voete. » Il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte de Marc Gheeraerdts pour voir que la rue *bachten Begaerden* est celle dont il reste aujourd'hui une impasse, appelée *rue du Nord ;* remarquons encore que cette étendue de 286 pieds (78 mètres) correspond presque exactement à la largeur du terrain de l'école *Bogarde*, à l'ouest ; ajoutons enfin que la section de la rue dite aujourd'hui de *l'Arsenal*, de la rue Ste-Catherine jusqu'à l'endroit où elle rencontrait autrefois la rue *bachten Begaerden*, aujourd'hui enclavée dans les propriétés de l'école de ce nom, se nommait, en, 1579 *'t Casteelstraetken*, la rue du Château, et rappelait ainsi le souvenir de l'ancienne forteresse. Si donc un jour on voulait faire des recherches pour retrouver les dimensions ou les dispositions de ce château-fort, c'est dans le jardin potager attenant à l'école Bogarde, vers l'ouest, que les fouilles devraient être exécutées.

CHAPITRE IV.

Lieux où l'on rendait la Justice.

Le premier endroit où l'on ait rendu la justice à Bruges, est sans contredit le *Maalberg*, dont le nom s'est conservé dans celui de *Place Malleberg*, au nord-est du bourg, *Maal* signifie : *réunion*, *assemblée ;* nous retrouvons ce nom dans le hameau de *Male* non loin de notre ville ; *noenmaal*, *avondmaal*, désignent les *assemblées* de la famille le midi et le soir ; le sens littéral est donc : « hauteur où se tenait l'assemblée, où siégeait le tribunal. » Autour de ce tribunal primitif, en plein air, existait une clôture, une haie probablement, dont le souvenir s'est perpétué dans

l'ancienne *Tuinstrate* (1) qui touche au *Maalberg* à l'est, or *tuin* signifie *enclos ;* la rue dans laquelle se trouve aujourd'hui la grande poste s'appelait autrefois *Corte Tuinstrate* ou *rue Courte de l'Enclos*.

Près du tribunal était le lieu du supplice, rien de plus naturel. *'t Galgeveld* ou *Champ de la Potence* est le nom primitif de l'emplacement occupé aujourd'hui par la chapelle dite *'t Keersken, la Chandelle,* et par la rue de ce nom ; il est plus que probable que les exécutions eurent lieu en cet endroit jusqu'à l'année 1080, époque à laquelle Robert-le-Frison construisit sur cette plaine une chapelle dédiée à St-Pierre, et qui plus tard est devenue la chapelle des fabricants de chandelles. Dès lors la potence dut être déplacée.

Nous avons retrouvé ce nouvel emplacement.

A l'ouest de la ville, au delà du *Zand* ou *Sablon*, nous rencontrons la rue appelée aujourd'hui *Houwers-straat*, rue de la Hâche ! Voici les versions plus anciennes : Hanckwaert-, Angewaerd-, Hangwarch-, Hauwaer- et même Jan Hauwersstrate (2). Une des portes de la ville d'Ypres portait en 1317 le nom de *Hancwarporte* (3). Une rue d'Oudenbourg portait anciennement le nom de *Hanghe-*

---

(1) Ce nom est écrit aujourd'hui *Twynstrate* et traduit : *rue du Fil ;* c'est une erreur manifeste. Il est vrai qu'elle date de longtemps ; les registres de 1579 écrivent déjà *Twynstrate*. M. De Stoop, *Tableau indicatif*, etc., p. 254, donne l'orthographe primitive *Tuinstrate*. Dans un livre de rentes de la cathédrale, de l'année 1319, nous lisons : *in vico qui dicitur Tuinstrate*. L'orthographe primitive est donc bien établie. Nous ne comprenons pas l'idée de M. Weale qui prétend que *Twijn* est un nom de famille (*Bruges et ses Environs*, 2e édition, p. 14 et 3e édition, p. 17).

(2) De Stoop, *Tableau indicatif des rues*, p. 292. — Acte de vente de 1483, dont nous devons la communication à M. Everaert-Godderis, on y lit : *Angewaerdstract*. — Compte de la ville 1382-83, f° 64 : *Hangwarchstrate* (Gilliodts, *Inv.*, t. III, p. 22).

(3) *Cart. de l'abbaye de Nonnenbossche*, par L. van Hollebeke, p. 128.

ware strate, que les auteurs de la belle monographie de cette ancienne ville traduisent par *rue de la Potence* [1]. Cette traduction se justifie complètement par l'analyse du mot *hangewaart*, elle est d'ailleurs parfaitement motivée pour la rue qui nous occupe, puisqu'au côté sud se trouve un terrain, occupé aujourd'hui par le couvent des RR. PP. Capucins, et qui s'appelle encore de nos jours *'t Galgenhof* ou *Champ de la Potence*.

Nous ne savons jusqu'à quelle époque les exécutions capitales eurent lieu en cet endroit ; nous voyons que cet usage existait encore en 1127 : au mois d'avril de cette année, un homme de mauvaise vie, nommé Beukin, y endura le supplice de la roue [2].

En l'année 1261 la potence de la ville se trouvait déjà sur le territoire de St-Michel [3].

Une autre rue de la ville nous rappelle l'ancienne existence d'un gibet, c'est la rue *Galgenberg*, à l'extrémité de la rue des Claires, et dont on a changé le nom en *Calvarieberg strate*, rue du Calvaire. Cette ancienne rue du *Galgenberg* ou *Montagne au Gibet*, bordait la propriété du prévôt de St-Donatien, propriété que le prévôt possédait déjà en 1067, et sur l'étendue de laquelle il exerçait le droit de justice [4]. L'existence d'une potence en cet endroit dès la seconde moitié du onzième siècle, ne saurait donc être douteuse. La carte de Bruges, faite par Marc Gheeraerds en 1562, n'en porte aucune trace. Elle aura probablement été enlevée, à l'époque où cet endroit fut enclavé dans la ville en 1270.

---

(1) *Hist. d'Oudenbourg*, t. I, p. 66.

(2) *Apud Harenas* quidem illo tormento miserabiliter mori promeruerat. Gualbertus, *Vie de Charles-le-Bon. AA. SS.*, t. I, Martii.

(3) *Notes* délaissées par M. De Stoop. *Extraits des Archives de l'église St-Donatien.*

(4) Warnkœnig, *Hist. de Bruges*, traduction Gheldolf, p. 61-62 et 63-65.

CHAPITRE V.

Réminiscences païennes, légendes.

A l'époque de la rédaction des registres des *Sesdedeelen*, qui nous servent de guide, c'est-à-dire au dernier quart du XVI[e] siècle, beaucoup de dénominations primitives étaient déjà perdues ou avaient été remplacées par d'autres plus en rapport avec le goût du temps. Cependant il est tels noms qui se représentent si souvent, tels autres qui désignent des objets ou des êtres si manifestement étrangers à cette époque, que l'on est bien forcé de leur reconnaître une origine très-ancienne.

En 1579 nous rencontrons treize maisons qui portent le nom du *Soleil;* et seize celui de la *Lune;* remarquons que presque toutes ces maisons se trouvent dans les quartiers les plus anciens de la ville ; en effet nous trouvons *'t Zonnekin* dans la rue Nord du Sablon, à l'angle ouest de la rue de la Levûre ; *de gulde Zonne* au sud de la rue qui conduit du *Pand-reitje* au grand Marché-au-Poisson ; *'t Zonnekin* dans la rue de l'Eeckhout à l'angle est de la rue Geerolf ; *de cleene en groote Zonne* à l'est de la rue Espagnole ; *'t Zonnekin* à gauche en entrant dans la rue Cour de Gand, par la Place de l'Académie ; *'t Zonnekin* à gauche de l'ancien Théâtre démoli en 1866 ; *de Zonne* dans la rue Haute, à l'angle est de la rue du Calice ; les deux *Zonnekin,* au Marais, dont nous avons déjà parlé à la page 293 ; *'t Zonnekin* au Quai des Teinturiers, et enfin deux maisons du nom de *Zonnekin* au côté est de la rue St-Georges ; nous rencontrons encore aujourd'hui la maison *de Zonne* à l'ouest de la rue St-Jacques, et l'estaminet *de Zonne* à la Place St-Amand.

Nous trouvons l'enseigne *de Mane*, et anciennement *ter*

Mane, à droite de Cranenburg, au Grand Marché; au nord de la rue du Steen ; au sud de la rue Haute; au nord du Quai du Miroir; au nord du *Kromme Gendhof;* au nord de la rue du Snacgaard ; vers l'extrémité sud-est de la rue du Marécage ; à l'angle sud de la rue du Cornet le long du Quai des Teinturiers; à l'est de la rue St-Georges ; à l'angle nord-est de la rue Ouest de Ghistelles ; *de Halve mane* ou demi-lune ; au nord de la rue des Pierres, maison occupée aujourd'hui par M. Van den Brande; au coin de la rue des Armuriers, aujourd'hui boulangerie de M. Verstrynghe ; au nord de la rue des Carmes formant le coin est de la rue de l'Affût ; à l'ouest de la rue Jean Marael ; à l'ouest de la Place de la Digue ; et de nos jours dans la rue des Dominicains l'estaminet portant ce nom.

Comment expliquer l'idée de donner aux habitations le nom de ces astres du firmament, si nous ne la rattachons pas aux souvenirs de la religion primitive de nos ancêtres, qui adoraient le soleil et la lune (1). St-Éloi eut à combattre dans notre Flandre plusieurs superstitions relatives à la lune (2); il en existe encore beaucoup chez les gens de la campagne ; et jusqu'á notre temps nous avons conservé les noms de ces anciennes divinités dans nos deux jours de la semaine *Zondag* et *Maandag*. Un autre souvenir païen nous est rappelé par les enseignes *le Dragon*, en flamand *Drake* ou *Gapaard*. C'était un monstre terrible, ayant à peu près la forme du crocodile, portant des aîles comme les chauves-souris, et représenté presque toujours la gueule béante ; de là son nom de *Gapaard*, que l'on a si mal interprété par la représentation d'une tête d'homme qui baille ! comme à l'enseigne de la brasserie *de Gapaard* rue Nord du Sablon, et à la maison

---

(1) David. *Vaderlandsche historie*, 2do uitgave, I deel bladz. 26.

(2) V. De quelques coutumes païennes combattues par Saint Éloi par F. V. *Annales de la Société d'Émulation*, 2e série, t. XIII, p. 107 et sqq.

de *Gapaard* vers l'extrémité sud-est de la rue du Steen, marquée C 5. Le dragon, dans l'esprit de nos ancêtres païens, était l'emblême de la vigilance ; il était préposé à la garde des endroits où se trouvaient cachés des trésors (1). Plusieurs maisons de notre ville avaient cette enseigne, outre celles dont nous venons de parler, nous trouvons le *Gapaard*, cédé par la ville à la nation des Biscayens en 1495 ; *de dobbele Gapaard* au sud de la rue du Steen C 3, dénomination qui avait remplacé en 1579 celle du *wilde Vriese; de Drake*, aujourd'hui librairie de M. Beyaert-Defoort, rue du Steen ; *de Drake* qui existait déjà en 1579, et encore aujourd'hui au sud de la rue des Maréchaux ; *de Drake* à gauche de l'estaminet *de Koornbloem* au grand Marché-au-Poisson ; *de Draeke* au sud de la Place St-Jean ; *'t Draeckenhooft*, nom d'un moulin entre la porte de Damme et la rue des Carmes ; *Draeckenburch* au nord de la rue du Vieux-bourg ; *de Draecke* au sud de la rue de la Bruyère — *ten Oye* — maison démolie lors du creusement de la Coupure en 1751 ; *de Draecke*, à l'entrée de la rue d'Eeckhout par le pont de St-Jean Népomucène, la maison est marquée aujourd'hui B 5, et porte un dragon sculpté sur le linteau de la porte ; nous avons enfin la *Gapaard strate* — traduction officielle *rue du Bailleur* — dont le nom primitif était *Boonemswal* (2) d'après la propriété de ce nom, occupée aujourd'hui par M. d'Hont de Waepenaert ; le nom actuel de la rue est dû probablement à la confusion du nom de Boonem avec celui de la famille *Bonin* dont quelques membres portaient le surnom *van den gapere* (3).

L'ancien nom de la *rue de la Fontaine*, à l'extrémité nord-ouest de la rue de la Boverie, savoir celui de *Neckerstraetje*, nous rappelle un autre souvenir du paganisme ;

---

(1) Voyez une intéressante dissertation sur le dragon, dans *Rond den Heerd*, t. III 1868 p. 314.

(2) Registres St-Donaas Sesdedeel 6de bouc. 19e cirkel. f° 1181.

(3) Charte du 23 Mai 1331. Gilliodts, *Inv. de la ville*, t. I p. 437.

nekker qui provient de *nekke*, *cou*, signifie proprement celui qui tue, *occisor* ; Kiliaen traduit le mot par *dœmon aquaticus*, en flamand *waterduivel*, être imaginaire dont tous nous avons entendu parler bien souvent; *schreeuwen gelijk een nekker* est une expression familière aux Brugeois. C'était donc une espèce de génie malfaisant qui présidait aux fontaines, et nous voyons, sur la carte de Marc Gheeraerdts, qu'il existait, en effet, un puits ou fontaine à l'entrée de la rue. La croyance à ces êtres chimériques était profondément enracinée chez nos ancêtres à l'époque de l'arrivée de St-Éloi ; nous trouvons plusieurs passages y relatifs dans les sermons de ce missionnaire: « Que nul chrétien, dit-il, ne prétende faire des vœux » dans les temples, ou bien auprès des pierres, *des fon-* » *taines* etc.... N'attachez aucune croyance *aux fontaines*.... » N'allez plus *aux fontaines* etc. [1]. »

Une idée païenne se rattache aussi à l'enseigne autrefois très répandue: *in den Wildeman, à l'Homme sauvage;* la vieille légende rapporte qu'au bout du monde, près d'une sombre forêt qui cache l'entrée du Ciel et de l'Enfer, se trouve une auberge servant de séjour aux morts qui n'ont pas encore complètement satisfait à la divinité ; cette forêt et ce lieu d'attente sont gardés par un homme sauvage, véritable géant, armé d'un tronc d'arbre; il est chargé d'introduire dans le séjour céleste, ceux qui n'ont plus rien à expier [2]. Au XVI[e] siècle existaient à Bruges une foule d'enseignes de l'homme sauvage: Au nord du Grand-Marché, aujourd'hui *le Panier d'Or*; au côté sud de la rue des Brides; au nord de la rue aux Laines, maison marquée aujourd'hui B 33 ; à gauche de la brasserie *ten Breidele*, rue des Maréchaux ; au sud de

(1) De quelques coutumes païennes combattues par Saint Éloi, par F. V. *Ann. de la Soc. d'Émulation*, 3[e] série, t. XII, p. 107 et sqq.

(2) Voyez une intéressante dissertation sur le *Wildeman*, dans *Rond den Heerd*, t. III, 1868 p. 98 et sqq.

la rue St Amand, deux maisons du même nom ; à l'ouest de la rue des Baudets ; au nord de la rue de la Monnaie ; à l'ouest de la rue du Cheval ; à l'angle nord-est de la place dite *'t Pandreitje* ; à l'est de la rue des Oies ; deux maisons du même nom au nord de la rue des Ciseaux ; à l'entrée du *Gendhof* au delà de la place Memlinc, côté nord ; à l'angle est de la rue Courte de la Rame, dans la rue Longue du même nom ; au sud de la rue Courte des Foulons; à l'est du Quai de la Poterie, entre les ponts de Paille et des Carmes ; deux maisons, l'une *de cleene Wildeman*, l'autre *de Wildeman in den Bogaert ;* depuis cette époque le nom du *Wildeman* fut donné à la maison de M. De Zuttere, l'imprimeur de la Société d'Émulation, rue des Potiers ; ainsi qu'à une maison de la rue Ste-Catherine, marquée aujourd'hui C 42, c'est la seule qui nous ait conservé une représentation de *l'Homme sauvage,* encastrée dans la façade.

Le nom du *Coq rouge* est une allusion aux coqs de de bois peints en rouge, que nos ancêtres païens plaçaient au faîte de leurs demeures, de leurs granges etc., pour les préserver du feu du ciel, lancé par le Dieu Thor ; on en retrouve parfois de nos jours encore à la campagne, l'usage s'est conservé, mais le sens primitif est passé à l'oubli (1). La maison habitée par Mr Minne-Cruyt, rue du Steen, porte encore sa vieille enseigne sculptée, avec l'inscription : *den Roo Haen* ; une autre, située, en 1579, derrière la *Casa negra* de la rue Espagnole, à laissé son nom à la rue actuelle du *Coq rouge.*

't Vliegende Peerd ou le *cheval volant* était, en 1579, le nom que portait depuis peu une maison au sud-est de la place de la Vigne ; nous connaissons un hameau très-ancien, situé à une lieue et demie de notre ville, sur le territoire d'Oedelem, qui porte le même nom. Kiliaen le traduit par *Pegasus*, le fameux cheval aîlé *Pégase*, de la mytho-

(1) V *Rond den Heerd*, t. VII, 1872 p. 94.

logie grecque et romaine ; dans nos contrées il désigne sans aucun doute le fougueux cheval du dieu Odin ou Woen, avec lequel, selon les traditions païennes, il traversait les airs, pendant la saison d'hiver surtout, pour distribuer des châtiments ou des récompenses. Cette vieille tradition existe encore de nos jours, mais elle a acquis un sens plus chrétien par la substitution des noms de St-Martin ou de St-Nicolas, à celui de l'ancienne divinité païenne [1]. Le nom de celle-ci cependant s'est maintenu dans notre *Woensdag*, jour que les païens de Rome consacraient à Mercure : *Mercurii dies* ou Mercredi.

Nos ancêtres païens avaient aussi l'habitude de suspendre à des arbres, ou de placer sur le faîte de leurs demeures les têtes des chevaux qu'ils venaient d'immoler à leurs dieux ; c'était, dans leur imagination, le moyen de se les rendre favorables et d'être préservés de tout mal [2] ; la maison *'t Peerdshooft* au nord de la rue Nord du Sablon, enclavée dans la maison aujourd'hui marquée D 40, semble rappeler cette coutume.

De noordschen Drol est l'ancien nom d'une maison au nord de la rue Sud du Sablon, numérotée aujourd'hui D 42 ; Kiliaen assimile ce mot à celui de *kaboutermanneken ;* ce dernier nom intervient presque toujours dans les vieux contes qui ont conservé des restes de la religion primitive de nos pères.

Le nom : *'t blauw Huis* ou *la Maison bleue*, que l'on rencontre si souvent dans nos communes rurales, ne se trouve mentionné qu'une fois dans les registres des *Sesdedeelen* de 1579 ; il indique une maison au nord de la rue Jean Boonin qui débouche dans la rue des Baudets. Ce nom revient aussi fréquemment dans les légendes qui ont évidemment une origine païenne, et sa signification se résume en celle de *maison magique* ou *du diable* [3].

(1) V. *Rond den Heerd,* t. I, 1766 p. 393.
(2) *Ibidem.*
(3) *Ibidem.*, t. II, 1867 p. 193.

De Mareminne ou la Sirène, était le nom que portait autrefois une maison au nord du quai du Miroir : une autre à l'ouest de la rue Est de Ghistelles ; une troisième au nord de la rue Longue, aujourd'hui la brasserie de ce nom, appartenant à Mr A. Moulaert ; et enfin, depuis la deuxième moitié du VIIe siècle, une quatrième au nord du Grand-Marché. Cet être chimérique, moitié femme, moitié poisson se rattache peut-être aussi à la mythologie germanique.

Ne pourrions-nous pas en dire autant du *Zeeruddere* — littéralement: *chevalier de la mer* — dont nous avons parlé à la page 289.

Et le *Potshoofd*, qui signifie proprement *tête de grenouille* [1], nom que portaient en 1579 deux maisons au sud de la rue des Grisons : *'t cleen en 't groot Potshoofd*, et que porte encore aujourd'hui la maison formant l'angle sud-est de la rue Fossé-aux-Loups, ne serait-ce pas aussi un de ces êtres fantastiques qui peuplaient le monde des dieux païens ?

Il est enfin un dernier nom, qui nous semble devoir rentrer dans la catégorie précédente, c'est celui de *bytere* ; nous ne l'avons trouvé appliqué qu'une seule fois en 1579, savoir à la maison formant l'angle ouest de la rue des Cordouaniers, dans la rue du *Slypstock*. La maison est encore connue sous ce nom parmi les vieilles gens de Bruges, mais il nous a été impossible de découvrir sa signification réelle. Peut-être se confond-elle avec celle du *bytebauw*, ce fameux épouvantail dout on menace les enfants peu sages.

Il est une série d'autres dénominations qui nous ramènent à des temps plus rapprochés, et nous reportent parfois en plein moyen-âge ; ce sont celles des *Géants*, *des chevaliers de la Table ronde*, institués par le roi Artus

---

(1) V. *Idioticon* de M. Debo v° Potshoofd.

de Bretagne, du fameux *cheval Bayard et des quatre fils Aymon*, légende qui remonte au temps de Charlemagne, ainsi que des *Maures*, dont l'origine semble se rattacher à la célèbre bataille gagnée sur les Maures par Charles-Quint, en 1535.

't Reuseken était le nom porté par deux maisons en 1579, une au nord de la rue du Steen, près du refuge de l'abbaye de St-Pierre de Gand ; et une au sud de la rue Neuve de Gand. Ce fut seulement en 1512, qu'une figure de géant, nommé Trévanus, parut pour la première fois dans notre célèbre procession du St-Sang [1].

La *Tafelronde* ou *Table ronde*, était rappelée par deux maisons : une à l'est de la rue des Tonneliers, démolie en 1866, pour la construction du nouveau Théâtre, et une au sud de la rue de la Vigne, aujourd'hui l'estaminet *den Wyngaerd.*

Le Cheval Bayard — *'t ros Beyaerd* — était l'enseigne d'une maison à l'ouest de la petite rue des Tonneliers ; le souvenir des quatre fils Aymon — *de vier Aymons-* ou *Heemskinderen* — se retrouvait en quatre maisons en 1579 : au côté nord-ouest de la Place de la Vigne ; au sud de la rue actuelle des Ciseaux ; à l'est de la rue Ouest de Ghistelles, et à l'angle ouest de la rue du Poivre, dans la rue Longue. La représentation du cheval Bayard monté par les quatre fils Aymon, figura pour la première fois dans la procession du St-Sang, pendant la première moitié du XVIe siècle [2].

Le souvenir des Maures, — *Mooren* ou *Moriaans* en flamand — se retrouve plus fréquemment en 1579 ; *'t Moriaens hooft* à l'ouest du Grand-Marché, ainsi qu'au nord de la rue Sud du Sablon ; *de Morinne* au nord de la

---

(1) Weale, *Bruges et ses Environs*, 3e édition 1875, p. 194.

(2) *Ibidem.* Depuis lors le souvenir des *vier Heemskinderen* s'est tellement altéré, que l'ignorance les a transformés en seaux, *eemers!* L'enseigne très-répandue à la campagne: *in de vier Eemers*, n'a pas d'autre origine.

rue Nord du Sablon, aujourd'hui numérotée D 46, et à l'ouest de la rue Courte Flamande; *het Morinneken* sous l'entrée de la cour de la Monnaie, au côté est; enfin au sud de la grande rue St-Amand: *wylen den Mey, nu de drie Morinnen*. Les Brugeois ont conservé jusqu'à nos jours plusieurs souvenirs des Maures: *Zwart lijk een Moriaan* est une expression familière parmi eux, et à l'occasion des fêtes organisées par les sociétés de tir-à-l'arc, nous voyons encore apparaître de temps en temps, les Maures ou *Moriaans*, jeunes bambins à la figure noircie, tirant les petits canons qui doivent servir à rehausser la fête par leurs détonations répétées.

CHAPITRE VI.

Traditions religieuses.

Autant les réminiscences de l'antiquité païenne sont clairsemées; autant les témoignages de la religion catholique sont abondants; il n'en pouvait être autrement; ces derniers en effet appartiennent à une époque beaucoup moins reculée, et la piété sincère de nos aïeux s'est plu, pendant des siècles, à les semer pour ainsi dire à profusion sous nos pas.

Nous ne nous étendrons pas beaucoup sur l'origine des noms de nos rues qui avoisinent les églises, telles que les rues de Notre-Dame, de St-Jacques, etc. etc. Ces dénominations s'expliquent d'elles-mêmes. Quelques-unes cependant méritent plus d'attention, parceque l'église, la chapelle ou autre institution religieuse à laquelle elles ont emprunté leur nom, n'existent plus aujourd'hui; nous les rencontrerons dans le cours de ce chapitre.

En dehors d'un grand nombre de maisons et de rues, presque toutes les portes de la ville portaient au XIII[e] siècle le nom et la statue d'un saint, vénéré dans un endroit voisin de leur emplacement. C'est ainsi que la porte actuelle

des Baudets, s'appelait la porte de St-Jacques; la porte actuelle du Bassin, qui autrefois donnait accès à la route de Dudzeele, s'appelait porte de St-Léonard, saint qui était spécialement vénéré dans l'église de cette commune [1]; la porte de Damme, démolie en 1873, se nommait porte de St-Nicolas, patron de l'église voisine de Coolkerke, en 1292 elle fut ornée de la statue de ce saint [2]; celle de Ste-Croix, qui subsiste encore en grande partie telle qu'elle fut reconstruite en 1402-1404, est ornée d'une niche, aujourd'hui vide, mais dans laquelle on distingue nettement les traces d'un crucifix qui s'y trouvait autrefois; la porte actuelle de Gand, nommée au XIII[e] siècle porte de *Scoen amys* ou Beau pré, date également de la reconstruction de 1402-1404; elle est aussi décorée d'une niche, mais nous ignorons quelle statue elle contenait autrefois; la porte de Ste-Cathérine, appelée ainsi à cause du voisinage de l'église Ste-Cathérine bâtie à l'extérieur de la ville vers 1270, portait encore en 1299 le nom de porte de Notre-Dame; la porte de la *Boverie* ou *Beuterbekepoorte*, était probablement ornée de la statue de St-Julien, d'après la chapelle dédiée à ce saint, existant, déjà en 1275, tout près de cette porte; enfin la porte dite aujourd'hui *des Maréchaux*, se nommait porte de Ste Marie-Madeleine [3], à cause du voisinage de la léproserie de ce nom à l'extérieur de la ville [4].

Dans cette enceinte, confiée en quelque sorte à la garde des principaux saints vénérés par nos ancêtres, s'élevaient

---

(1) Nous n'avons pas rencontré cette dénomination au XIII[e] siècle, mais seulement à une époque postérieure.

(2) Compte de la ville de 1292 f[o] 22 r[o] Item, tunc pro ymagine S. Nich. ad portulam de Coolkercke posita IV lb.

(3) M[r] Weale prête à tort ce nom à la porte de Gand, (*Bruges et ses environs* 3[e] édition 1875, p. 17).

(4) Les noms primitifs de ces diverses portes de trouvent dans le compte de la ville de 1299 f[o] 18 r[o] sous le titre: Solutum pro fortalitiis villœ faciendis.

de remarquables monuments civils, ces derniers aussi placés sous la sauve-garde de saints protecteurs : notre fier Beffroi, élevé pendant les dernières années du XIIIe siècle était orné dès l'origine de la statue de la Ste-Vierge [1] ; la façade de l'Hôtel-de-Ville, commencée en 1376, porte la statue de Baudouin Bras-de-Fer, vénérant la Ste-Vierge, beau souvenir de la fondation par notre premier comte d'une chapelle en l'honneur de la divine Mère ; l'autre extrémité de la façade offre la réprésentation de l'Annonciation de la Ste-Vierge ; la grande maison du tonlieu, Place de l'Académie, bâtie en 1477, était autrefois ornée au sommet d'une niche vitrée garnie d'une statue de quelque saint; le 1er juillet 1486 on plaça comme couronnement sur le Beffroi une figure dorée de St-Michel [2] ; la tourelle de l'ancienne *Poorters loge* — aujourd'hui l'Académie

---

(1) Gilliodts. *Inv. des Arch. de la ville*, t. III p. 178 compte de 1345: Item Fransen vorseit van j gote die hi maecte an doude halle *boven onser vrouwen.*

(2) Het boeck van al tgene datter geschiedt is binnen brugghe sichtend jaer 1477 14 Februari, tot 1491. Uitgegeven door de Vlaemsche bibliophilen 1859. pp. 112. et 143. Cette figure fut renversée par la foudre le 25 Janvier 1493. Nous sommes convaincu que la partie octogonale de la tour des Halles ne fut construite qu'entre les années 1480 et 1486, et que, dans l'esprit de l'architecte, la figure de St-Michel, élevée sur un toit à huit pans, en était le complément nécessaire.

Mr Weale est le premier qui ait avancé que la partie octogonale fut construite en 1393-96 par Jean van Oudenaerde (*Bruges et ses environs*, 1re édition 1862 p. 33.) Nous avons aussi accepté cette opinion comme admissible (*Ann. de la Soc. d'Emul.* 1871 p. 42) mais depuis lors nous avons trouvé des témoignages qui viennent la renverser complètement. La remarquable miniature du célèbre manuscrit de la Bibliothèque de Breslau, dont il a été souvent question dans la Revue mensuelle « *de Halletoren* » (Nos du 1er Novembre 1874 et du 4 Juillet 1875) miniature qui représente une vue de notre ville avec la tour des Halles, ne fut exécutée, de l'avis des connaisseurs, que vers le milieu du XVe siècle, or il est un fait avéré que les anciens peintres ne reproduisaient, dans leurs tableaux, que les monuments tels qu'ils les avaient sous les yeux : la vérité archéologique dans les arts d'imitation n'appartient qu'aux temps modernes. La tour des Halles,

— construite à la fin du XVe siècle, était dominée jadis par la statue dorée de St-Georges terrassant le dragon ; les anciens bâtiments du Franc construits vers 1520, et remplacés aujourd'hui par l'insignifiante construction de 1722-27, étaient ornés, à l'angle de la rue Haute, d'une statue qui, d'après les anciens tableaux, paraît être la Vierge avec l'enfant.

---

d'après cette vue, ne se composait alors que des étages carrés surmontés d'un toit qui ne s'élevait pas plus haut que les sommets des tourelles angulaires. Un tableau au millésime 1480, conservé à la chambre des Marguilliers de l'église St-Jacques, offre aussi une vue de la ville de Bruges où l'on remarque deux tours principales : l'une est incontestablement celle de N-Dame, l'autre d'après Mr Weale (*Bruges et ses environs*, 3e ed. p. 167), serait celle de St-Sauveur. Cette opinion est inadmissible. La tour en question est surmontee d'une balustrade et de quatre tourelles aux angles , l'étage supérieur est orné de deux grandes fenêtres géminées, et, aux deux tiers de la hauteur environ, on remarque un grand cercle, pareil à celui qui se trouve encore sur la tour des Halles du côté de la place, en un mot, c'est la même tour que celle reproduite dans le manuscrit de Breslau ; au reste, la tour de St-Sauveur n'a jamais eu une décoration pareille, et a en outre, toujours été surmontée du coq traditionnel, qui ne figure pas sur la tour représentée au tableau. Cette vue doit avoir été prise sur les remparts, entre les portes de St-Cathérine et de Gand. Quant à la prétendue construction de l'octogone par Jean van Oudenaerde en 1393-96, celle-ci se réduit à une *réparation* des dégâts occasionnés *à l'étage carré supérieur ;* les textes cités par Mr Gilliodts conviennent en tous points à cette partie de la tour, les huit fenêtres, les 228 pieds de meneaux etc. Le style de la construction de l'octogone paraît à premiére vue se rapporter plutôt à la fin du XIVe, qu'à la fin du XVe siècle, c'est l'absence bien calculée de toute ornementation qui lui donne cet aspect plus sévère et partant plus ancien, cependant le tracé des moulures des fenêtres appartient à la fin du XVe siècle. Mais quel est l'auteur de cette construction grandiose, et si bien en harmonie avec l'ancienne tour du XIIIe siècle ? Pour nous, le génie du célèbre Jean van de Poele doit avoir passé par là : quand on a vu la conception imposante des chapelles apsidales de St-Sauveur, édifiées par le même maître, et leur raccordement admirable avec l'ancien chœur du XIIIe siècle, on ne peut presque plus douter de son intervention dans la construction de ce splendide couronnement de notre Beffroi.

Comme on le voit, nos ancêtres plaçaient toutes leurs institutions: militaires, municipales, bourgeoises, tous leurs monuments indistinctement, sous la sauve-garde de la religion; de cette unité remarquable, naquit cette grandeur imposante qui, principalement au XIIIe siècle, se reflète si admirablement dans nos monuments; quelle dignité en effet, quelle noblesse, et surtout quelle saisissante unité de pensée dans nos constructions religieuses et civiles de cette époque — abstraction faite des mutilations postérieures — dans la cathédrale, dans l'église de N.-Dame, dans les étages carrés du superbe donjon de nos libertés communales! Et que nous sommes loin aujourd'hui de cette unité morale qui a produit ces chefs-d'œuvre!

Mais nous ne pouvons nous arrêter trop longtemps à ces considérations, nous avons à parler maintenant plus spécialement des noms des rues et des maisons qui nous rappellent des souvenirs religieux.

Et d'abord ceux concernant le Divin Fondateur du christianisme.

Le premier sanctuaire élevé sur le sol de Bruges fut dédié par St-Éloi au Sauveur du monde et à sa divine Mère, vers le milieu du VIIe siècle; c'est la cathédrale actuelle.

Ce titre a passé à une autre institution de notre paroisse: en 1579 une maison-Dieu pour veuves, établie au côté ouest de la rue de la Levûre, s'appelait *St-Salvators*.

La vénération toute spéciale de la Croix, symbole de notre Rédemption, remonte ici à une très-haute antiquité: la chapelle de Ste-Croix lez-Bruges, existait déjà en 961; un autel dédié à la Ste-Croix existait dans l'église St-Sauveur, en 1228; la chapelle de la Ste-Croix, à l'est de la tour de N.-Dame, et bâtie conjointement avec celle-ci, fut construite aux frais du chanoine Guillaume Van Ackere, dans les premières années du XIVe siècle; elle était déjà complètement terminée en 1307 [1].

---

(1) V. Inscr. funér. de l'église de N. Dame par J. Gailliard, pp. 489, 238, 501, 508. Beaucourt. *Descr. de N.-Dame.* p. 182.



Voyons les souvenirs conservés dans nos constructions civiles : cinq maisons portaient en 1579, le nom de la Croix blanche, *'t witte Cruyce;* à l'angle sud-ouest de la rue des Brides ; à l'angle sud-est de la rue Espagnole ; au sud de la rue de l'Académie; au Quai des Teinturiers, et au nord de la rue Longue, cette dernière est un estaminet encore connu sous ce nom ; *'t bruine Cruyce* au Quai des Teinturiers, et à l'angle sud-ouest de la Place des Biscayens, maison habitée aujourd'hui par Mr Verplancke ; *'t Cruysken* au nord de la rue du Fossé ; une brasserie au nord de la rue Sud du Sablon ; au Quai de la Poterie ; à l'angle nord de la rue Neuve de St-Gilles, au Quai Long ; à l'ouest de la rue Est du Marais ; au nord de la rue de la Vigne ; *het roode Cruyce* au sud de la rue des Brides ; *'t gouden Cruyce* à l'angle nord de la rue Ste-Walburge, dans la rue des Armuriers ; *'t oude Cruyce* à l'entrée de la rue Flamande du côté du Grand-Marché, au côté ouest ; une maison au côté nord de la rue de l'Huile, portait en 1579 une croix encastrée dans sa façade occidentale; nous connaissons aujourd'hui encore deux maisons qui présentent cette particularité : une dans la rue des Ciseaux derrière le Parc, et une dans la rue Ouest du Marais au coin du Quai des Capucins ; cette dernière ne date que de la seconde moitié du XVIIIe siècle.

Une seule maison rappelle le précieux Sang de N. S.; elle se trouve au côté sud de la rue Nord du Sablon, entre la Place de la Station et la rue Traversière, ce nom était près de se perdre en 1579, on lit en effet dans les registres des *Sesdedeelen :* « huus *wylen ghenaemt het heylich Bloet,* ende nu 't zwarte Peert. »

Le souvenir de l'Agonie du Sauveur ou *Nood Gods* se retrouve deux fois : à l'angle nord-ouest de la rue Espagnole, et à l'angle est de la rue des Rois, au Quai du Miroir.

Enfin le St-Sépulcre — *'t heylich Graf* — que nous retrouvons dans l'église dite de Jérusalem ou du St-Sé-

pulcre, fondée en 1428, était représenté à l'enseigne de la maison occupée aujourd'hui par Mme Glorieux, près de l'Académie ; un tableau du milieu du XVIIe siècle, conservé dans le vestibule de l'Hôtel-de-Ville, représente la façade de cette maison avec son enseigne peinte : le Christ couché dans le tombeau.

Le *Saint Nom de Jesus* fut donné à plusieurs de nos maisons, dans le courant du XVIe siècle ; *de name Jesus* à l'ouest de la maison le Coq rouge, dans la rue du Steen ; *de zoete name Jesus* au Quai du Rosaire où on le rencontre encore aujourd'hui ; une au nord et une au sud de la rue des Carmes ; au nord de la section occidentale de la rue du Puits-aux-Oies. Les registres des *Sesdedeelen* mentionnent, en écriture du XVIIIe siècle, une maison nommée *Jesus, Maria, Anna*, à l'ouest du Quai Long ; une maison au nord de la rue de la Monnaie, au millésime 1633, porte l'inscription suivante devenue presqu'illisible :

Jesus Maria Anna wees gegroet
Ghy sydt als een violette soet
H. Anna moeder van V tweeën
Mackt van my quit
Den Haet en nyd
Soo sal ick als een vyolet
Syn in mi eerst staet geset
Dyt is de vyolette.

Cette maison portait déjà le nom *de Violette* en 1579.

L'ancien établissement typographique de la famille De Moor, dans la rue du Slypstock, porte encore aujourd'hui l'enseigne du St-Nom de Jésus, nom qui lui aura été donné probablement au XVIIIe siècle.

Les souvenirs consacrés au St-Esprit étaient autrefois nombreux en notre ville, et remontaient aussi à une haute antiquité.

La maison du St-Esprit, *H. Geesthuis*, où l'on recueillait les pauvres malades, *Scamel huzeweke*, existait déjà en

1268 [1], ce ne peut être autre que l'institution qui se trouvait au sud de la partie orientale de la rue du Puits-aux-Oies, qui autrefois s'appelait : *Lange heilig Geeststrate ;* le souvenir s'en est perpétué jusqu'à nos jours dans la *petite* et la *grande rue du St-Esprit.* L'Hospice de la Poterie porte aussi le titre du St-Esprit, mais il doit être bien moins ancien, car nous lisons dans une charte de 1285, et c'est la plus ancienne où nous ayons rencontré son nom : « Item hospitali *beate Marie* suprà Potteria. [2] »

Par acte du 22 janvier 1520 (v. s.) l'évêque de Tournai accorda l'autorisation de pouvoir conserver le St-Sacrement dans l'église de la maison du St-Esprit [3]. Cette institution fut démolie par les révolutionnaires français, à la fin du XVIIIe siècle.

En 1372 l'église de St-Sauveur possédait un autel consacré au St-Esprit.

En 1579 la maison formant l'angle ouest de la rue Longue de la Rame, dans la rue actuelle des Annonciades, s'appelait *den heylichen Geest ;* le même nom était porté par la maison à l'angle est de la rue de l'Oranger ; dans la rue du Puits-aux-Oies ; elle doit évidemment ce nom à la proximité de la Maison du St-Esprit, qui, ainsi que nous l'avons vu, existait déjà en 1268 ; une maison à l'est de la rue Est du Marais était appelée *'t Geestkin ;* une autre située au Quai de la Poterie, entre les Ponts de Paille et des Carmes, avait reçu depuis peu, en 1579, le nom de : *het heylich Gheestkin.*

Les souvenirs les plus répandus et les plus anciens rappellent le culte de la Ste-Vierge, et cela se comprend aisément quand on considère qu'ils se rattachent aux pre-

---

(1) Les anciens textes disent clairement que cet hospice se trouvait *dans la ville* Item.... domui Sti Spiritus *in Brugis. Cartulaire des Dunes,* pp. 607, 611, 656.

(2) *Cartulaire de l'abbaye des Dunes,* p. 656.

(3) Notes délaissées par M. De Stoop.

mières prédications de la foi dans nos contrées ; en effet St-Éloi dédia la première chapelle au Divin Sauveur, *et à la Ste-Vierge* ; Baudouin Bras-de-Fer éleva sa chapelle du *burg*, vers 865, en l'honneur *de la Ste-Vierge* et de St-Donatien ; et vers l'année 880, la chapelle qui devint plus tard l'église de N.-Dame, fut dédiée *à la Ste-Vierge* et à St Illier, martyr. — V. p. 314. — Nous avons rappelé plus haut p. 335-37 les statues de la Ste-Vierge qui décoraient nos monuments publics ; une foule de maisons, surtout aux angles des rues, en étaient et en sont encore ornées aujourd'hui.

En 1579 existaient neuf maisons qui portaient le nom de la Ste-Vierge, sous divers titres. *Onsevrouw Onbevleckt* ou Marie Immaculée, était le nom donné, vers le milieu du XVIIe siècle, à une maison située au nord de la rue Kreitenburg ; l'Annonciation — *de Boodschap van Maria* — était représentée en 1579 par deux maisons, l'une au côté nord de la rue Cour de Gand, l'autre au côté ouest de la rue de l'Eeckhout ; à l'intérieur d'une maison récemment restaurée dans la rue du Pré-au-Moulin, marquée A 24, on a découvert, sur une cheminée au premier étage, une belle peinture murale des premières années du XVIe siècle, et qui représente l'Annonciation ; le même sujet est représenté en bas-relief sur la façade d'une maison de la rue Ste-Cathérine, marquée C 60, et portant le millésime 1726 ; *la Visitation*, nom d'une maison à l'est de la rue Fossé-aux-Loups, ainsi qu'au côté ouest de la petite rue du St-Esprit ; deux maisons étaient enseignées : *à la Mère de Dieu :* celle formant l'angle ouest du Quai des Ménétriers à la Place de la Station, est désignée comme suit : « houchuus wylen ghenaemt *onder de Moeder Gods* ende nu den Wullezack ; » la maison formant l'angle sud de la rue Française — *Waalsche straat* — sur l'ancien *Pandreitje*, se nommait *De Moeder Godts ; Onse Vrouw* était le nom d'une maison au Quai des Teinturiers; *'t onse vrouken* se représente cinq fois : à l'est de la rue des

Oies ; au sud de la rue de la Bruyère ou *ten Oye* ; au nord de la rue des Carmes ; à l'est de la rue des Tonneliers, maison démolie en 1866 ; et à l'est de la rue Ouest de Ghistelles ; une maison nommée *Sancta Maria* se trouvait à l'est de la rue du Cheval ; *Notre-Dame de Lisseweghe* était l'enseigne d'une maison appartenant au métier des *Tycwevers*, et qui se trouvait à l'est de la rue St-Jacques.

L'enseigne : *Notre-Dame de l'arbre sec* rappelle une célèbre confrérie qui existait déjà en notre ville en 1421 (1), c'était le nom d'une maison au sud de la rue des Ronces, probablement la même qui est décorée encore aujourd'hui d'une statue de la Ste-Vierge.

Notre-Dame aux neiges, nom donné au XVIe siècle à une maison de la rue des Halles, qui s'appelait auparavant *Scharlaecken* ; c'est aujourd'hui un estaminet à l'enseigne : *la Montagne de neige*.

Notre-Dame de Montserrat était, vers le milieu du XVIe siècle, le nom de la maison de Daniël de Schietere (2), située Place Malleberg ; la belle porte en style renaissance que l'on vient de rétablir à l'entrée de l'école Moyenne provient de cette maison ; elle était surmontée autrefois d'une niche, que l'on a également reconstruite, et qui contenait sans nul doute, la statue de N.-Dame de Montserrat, petite ville d'Espagne, célèbre pour ses nombreux pélérinages.

Le souvenir de *Notre-Dame des Remèdes*, nous est rappelé par une belle niche en style renaissance du XVIe siècle, dont feu Mr Van Lede-Donny fit don au Musée archéologique en 1866 ; elle provient d'une maison de la ville, et porte les inscriptions suivantes : *Nuestra Senora de los Remedios* et : *Salve Regina Cœlorum*.

---

(1) Weale. *Bruges et ses Environs* 3e édition, 1875 p. 179.

(2) D'après une pièce de famille appartenant à Mr le chevalier de Schietere de Lophem, qui a bien eu l'obligeance de nous la communiquer.

Après les souvenirs qui se rattachent au Christ et à sa divine Mère, un des plus anciens noms de saints vénérés dans nos Flandres, est sans contredit celui de St-Martin (1); l'emplacement occupé aujourd'hui par l'abattoir public porte, depuis un temps immémorial, le nom de *Sint Maartens bilk* ou pré St-Martin; ce nom a été conservé dans celui de la rue qui passe au nord de l'établissement dont nous venons de parler.

Il existe encore un ancien pré de St-Martin, aujourd'hui un cul-de sac dans la rue Longue, entre la rue des Oies et celle des Foulons; le terrain au sud de ce cul-de-sac est encore appelé *'t Bilkske,* par les gens du peuple.

La place devant l'église Ste-Walburge porte, de temps immémorial, le nom de Place St-Martin; une maison à l'angle sud-ouest de cette place portait en 1579 le nom de ce saint; la construction actuelle qui date de la deuxième moitié du XVIIe siècle est ornée d'un bas-relief représentant St-Martin qui donne la moitié de son manteau à un pauvre.

A l'est de la rue des Foulons se trouvait anciennement une chapelle de St-Martin, patron des Foulons; quoiqu'elle soit nommée dans les registres des *Sesdedeelen*, Marc Gheeraerdts n'en marque aucune trace dans son beau plan de Bruges de 1562; le 16 Mars 1623 Gilles Storme, curé de Ste Anne, au nom des maîtres des pauvres, céda le terrain où cette chapelle se trouvait jadis, à Nicolas de Schietere (2). Mr Gailliard — *Ambachten en Neringen van Brugge,* — prétend à tort que la chapelle des Foulons se trouvait à l'ouest de la rue Neuve; en 1579, et encore en 1669, ils y possédaient une maison, mais pas de chapelle.

---

(1) Dans le seul diocèse de Bruges, vingt-deux églises paroissiales lui sont consacrées; il est plus que probable que nos premiers missionnaires, St-Éloy, St-Amand etc., ont introduit la dévotion envers St-Martin dans la Flandre, au VIIe siècle. V. *Rond den Heerd,* t. I p. 393.

(2) Reg. N° 4 de la section St-Donatien f° 815.



Le R. P. Keelhoff soutient, d'après de Tombeur et Crusenius, que les PP. Augustins eurent pour première église à Bruges, vers l'an 1250, une chapelle de St-Martin formant l'angle des rues Pierre de Gryse — aujourd'hui rue des Écrivains — et Jean Marael, et qu'elle fut plus tard enclavée dans l'enceinte du couvent (1). Cette opinion est erronée car l'endroit indiqué n'a jamais fait partie de l'établissement des PP. Augustins. (V. la carte de Marc Gheeraerdts).

L'abbaye de St-Martin de Tournai, possédait, encore en 1579, une vaste maison nommée St-Martin, dans la rue des Halles, c'était probablement une ancienne maison de refuge de ce monastère; aujourd'hui nous y trouvons un estaminet à l'enseigne *de Sloter*.

D'autres maisons portant le nom de St-Martin au XVI[e] siècle se trouvaient : à l'ouest de la rue N.-Dame, aujourd'hui un estaminet *in St-Maerten ;* à l'ouest de la rue aux Laines ; à l'ouest de la rue des Tonneliers ; à l'est de la rue Courte Flamande ; et au sud de la rue de la Monnaie.

Nous avons parlé plus haut — page 314 — de la chapelle de St-Amand, démolie en 1817, et dont le souvenir s'est conservé dans deux rues avoisinantes; l'hôtel St-Amand actuel à reçu son nom peu avant 1579, primitivement cette maison s'appelait *de Valcke*, le Faucon.

Le souvenir de St-Bavon n'appartient pas directement à notre ville, cependant il s'y rattache plus ou moins ; un hameau très-ancien attenant à notre ville vers l'ouest s'appelait St-Bavon, il possédait une église qui ne fut démolie qu'en 1647 (2) ; à l'est du Marché-au-Fil se trouve un établissement que J. Gailliard dans ses *Ephémérides Brugeoises* a désigné comme étant la *maison de refuge du*

---

(1) *Hist. du couvent des Augustins à Bruges* par le R. P. Keelhoff, p. 7. Publié par la Société d'Emulation en 1869.

(2) Notes délaissées par M. De Stoop.

comte Baudouin ; c'est au contraire l'ancien refuge de l'abbaye de St-Bavon à Gand ; en 1579 il s'appelait : *'t hof van St-Baefs* ; à l'intérieur on voit encore de belles poutres avec clefs sculptées, de la fin du XVe siècle, elles représentent des anges tenant des écussons ; le nom de St-Bavon fut donné, peu avant 1579, à un moulin près de la porte de Gand.

Nous rencontrons une seule fois le nom de St-Trond, donné à une rue à l'ouest de la rue des Bouchers, entre celle-ci et les remparts ; St-Trond fut probablement le fondateur, vers le milieu du VIIe siècle, du couvent, plus tard abbaye de St-Trond, à Odeghem-lez-Bruges, aujourd'hui Steenbrugge ; il est possible que cette abbaye ait possédé une maison ou une partie de terrain dans ce quartier de la ville, et que de là soit provenu le nom de la rue.

L'archange St-Michel était en grande vénération chez nos ancêtres. Déjà en 745 s'élevait à Roxem un sanctuaire dédié à St-Michel (1) ; en 961 existait la chapelle de St-Michel-lez-Bruges ; nous avons vu plus haut que de 1486 à 1493 sa figure colossale surmontait notre Beffroi ; aujourd'hui nous le voyons briller encore au sommet de l'élégante tour de l'Hôtel-de-Ville à Bruxelles. Deux maisons de Bruges portaient son nom au XVIe siècle : une à droite de l'ancien *Scepenhuus* dans la rue du Vieux-bourg, aujourd'hui marquée C 15, et une au sud de la rue des Cordouaniers, vis-à-vis de la grande poste (2).

Les souvenirs de St-Christophe sont nombreux en notre ville et remontent à une haute antiquité. Nous savons que la chapelle de St-Christophe, au nord du grand-marché, existait déjà en 961 ; elle fut démolie seulement en 1780.

---

(1) Voyez : *Cartulaire du Prieuré de St-Bertin à Poperinghe*, par M^r^ D'HOOP, 1870, p. 1.

(2) Register binnegoederen van O. L. V. kerk, 1573-67 f° 2 : Groot Dordrecht in de Cordewanierstrate, wilent gheseyt Sincte Michiel.



Des maisons portant ce nom se trouvaient au XVI[e] siècle dans les rues suivantes : à l'ouest de la rue aux Laines : la façade actuelle porte le millésime 1769 et est ornée de la statue de St-Christophe ; le long du Dyver ; à l'est de la rue des Tonneliers, maison démolie en 1866 ; au Quai des Teinturiers ; au sud de la rue de la Porte de Gand deux maisons contiguës : *de groote en de cleene St-Christoffels ;* au sud de la rue des Potiers ; à l'est de la rue Ouest de Ghistelles ; à l'est de la rue de la Porte de Gand ; au sud de la rue des Maréchaux. *'t Stoffelkin* était l'enseigne de quatre maisons en 1579 : une à l'ouest de la rue Gheerwyn ; une au nord de la rue des Corroyeurs de blanc ; une au sud de la rue Courte des Foulons, et une à l'est de la rue *Stuifzand*, aujourd'hui rue de Jérusalem. Une statue colossale de St-Christophe se trouvait autrefois sous la tour de l'église de N.-Dame ; elle fut détruite le 13 Décembre 1785, et il n'en reste plus aujourd'hui qu'un fragment d'un des doigts, conservé au Musée archéologique. En 1579 une maison au côté nord de la rue du Marécage, appartenait *à la gilde de St-Christophe :* nous ne connaissons ni le but ni le siège de cette gilde.

Un des plus anciens autels érigés en l'honneur de St-Pierre à Bruges, fut sans doute celui de la chapelle de ce nom, construite en 1080 par Robert-le-Frison, au nord de la rue du Slypstock, aujourd'hui l'estaminet la Chandelle et les restes de l'ancienne chapelle des fabricants de chandelles. Le nom de St-Pierre passa également aux habitations ; il fut donné à la maison formant l'angle ouest de la rue de la Borne, dans la rue Fossé-aux-Loups ; à une maison au nord de la rue des Potiers ; et à la deuxième maison en entrant dans la rue Longue par le Pont du Moulin, au côté sud : *St-Pieter en St-Pauwels.*

D'après Sanderus la léproserie de la Madeleine existait déjà à l'extérieur de la ville en l'an 1012 ; nous n'avons rencontré qu'une seule maison portant le nom *de Mag-*

daleene en 1579, elle se trouvait au sud de la rue Ste-Walburge.

Une statue de Ste-Marie Madeleine orne l'ancien hospice de ce nom, au Marché-au-Fil ; la façade porte le millésime 1617.

Le nom de St-Nicolas, si populaire encore aujourd'hui, et surtout si cher aux enfants, devint célèbre dans nos contrées après les premières croisades, c'est-à-dire au commencement du XIIe siècle (1) ; l'église de Coolkerke construite vers 1150 (2) et dédiée à ce saint, en a conservé un des plus anciens souvenirs ; nous avons rencontré plus haut la porte de St-Nicolas ou de Coolkerke qui existait déjà en notre ville en 1269 (3) ; le plus ancien souvenir que nous trouvons à l'intérieur de la ville, est la chapelle de St-Nicolas qui existait déjà vers 1250, à l'endroit où fut établi plus tard le couvent des Augustins (4), et qui a laissé son nom à l'une des six sections de la ville : *St-Niclaais Sesdedeel.*

La rue de St-Nicolas, entre la rue du Steen et celle du Vieux-bourg, doit son nom à la chapelle de St-Nicolas qui y fut érigée en 1394. On l'appelle aujourd'hui : « *'t Klaaitje.* » Cette rue s'appelait primitivement *Mostaard strate,* rue de la Moutarde.

Une maison de la rue du Steen s'appelait *St-Niclaeis* en 1579 ; elle est aujourd'hui marquée C 9 et porte le buste du saint encastré dans la facade, malheureusement il est caché par une énorme enseigne aux lettres dorées !

Une autre maison de ce nom, au sud de la rue du Vieux-bourg, est encore ornée d'un relief représentant St-Nicolas avec la cuve traditionnelle et les trois enfants ;

---

(1) V. *Monographie des fonts baptismaux de Zedelghem*, par M. le chan. ANDRIES, 1853 p. 18.

(2) WEALE, *Bruges et ses environs*, 2e édition, p. 176.

(3) *Cart. des Dunes*, p. 607.

(4) *Hist. du couvent des Augustins à Bruges*, par le R. P. KEELHOFF. 1869 p. 8.

d'autres maisons portant le même titre se trouvaient : au sud de la rue Nord du Sablon ; au sud de la rue Haute ; au nord de la rue Courte de l'Équerre ; à l'est de la rue St-Jacques ; à l'ouest de la rue Courte Flamande, à l'est de la rue des Chevaliers ; au sud de la rue Pré-au-Moulin ; deux à l'ouest de la rue de la Porte de Gand, et une à l'ouest de la rue Ouest de Ghistelles.

Le nom de St-Jean a laissé également des souvenirs très-anciens. L'hôpital de St-Jean existait déjà en 1188. Sur la Place St-Jean s'élevait autrefois un sanctuaire dédié à ce saint, il existait déjà en 1282 (1) et à donné son nom à la rue avoisinante ; il est probable qu'il ait été fondé au commencement du XIIIe siècle ; en 1300 il portait le titre d'église, *ecclesia* (2) ; deux petites rues, à l'ouest de la ville, portaient le nom de St-Jean en 1579, celle vers l'est, aujourd'hui un cul-de-sac, a conservé son nom ; tandis que l'autre à échangé le sien contre celui de ***Brand-straat***, rue de l'Incendie. La rue St-Jean, au Marais, doit son nom à la maison St-Jean qui se trouvait à l'angle nord-ouest. Une blanchisserie à l'extrémité de la rue Ouest du Marais portait aussi ce nom, de même qu'une maison à l'ouest de la rue Traversière ; une autre formant l'angle de la rue dite ***rue Rouge*** et celle dite Pré-au-Moulin, ainsi qu'un moulin à l'extrémité de la rue dite du Rouleau, moulin appelé ***St-Jans huys***.

Le plus ancien souvenir de St-Jacques en notre ville est sans doute l'église de ce nom fondée vers la fin du XIIe siècle (3). Déjà en 1371, et probablement bien avant cette époque, la puissante corporation des Tisserands possédait une chapelle dédiée à St-Jacques leur patron, près de la porte de Ste-Cathérine (4).

---

(1) GILLIODTS. *Inv.* t. I p. 12.
(2) *Cart. des Dunes*, p. 671.
(3) WEALE. *Bruges et ses Environs*, 3e édition 1875 p. 147.
(4) GAILLIARD. *Ambachten en Neringen*, t. II, p. 46.

Une maison de ce nom se trouvait à l'est de la rue aux Laines en 1579 ; à la même date on en rencontrait dans les rues suivantes : au nord de la rue du Steen, à la droite du Coq rouge : *de groote St-Jacob* ; le long du Dyver, à gauche de la maison habitée naguère par Mgr. Wemaer; à l'angle ouest de la rue des Halles, dans la rue du Vieux-Bourg ; à l'ouest du grand Marché-au-Poisson, le nom est encore taillé dans une pierre de la façade ; *de groote en de cleene St-Jacob* au nord de la rue de l'Académie ; à l'angle nord de la rue des Potiers, dans la rue des Baudets : cette maison est ornée d'un petit bas-relief de la première moitié du XVIIe siècle, représentant la Résurrection de N. S. ; à l'angle nord du Vieux Cul-de-Sac, dans la rue des Baudets : cette maison appartenait en 1579 à la confrérie de St-Jacques qui avait son siége probablement à l'église de ce nom ; plus tard le nom *de groote Jacob* fut donné à une maison au nord du Vieux Cul-de-Sac ; deux autres maisons à l'enseigne St-Jacques se trouvaient, l'une au sud de la rue des Maréchaux, l'autre au nord de la rue Longue ; une autre nommée *St-Jacobs stove* se rencontrait au sud de la rue actuelle des Ciseaux.

La grande popularité du nom de St-Antoine l'Ermite remonte probablement jusqu'à l'année 1214, date de l'introduction en l'église de N.-Dame de cette ville, d'une partie de ses reliques, apportées de Constantinople par le Prévôt Gauthier de Roovere (1). Onze maisons de la ville portaient ce nom en 1579, savoir : à l'est de la Place St-Jean ; au nord de la rue Nord du Sablon, marquée D 42, celle-ci a conservé la figure de St-Antoine en bas-relief sur la façade ; à l'ouest de la Place de la Station ; au nord de la rue Cour de Gand ; au sud de la rue de la Bouverie, démolie pour l'établissement du chemin de fer ; à l'ouest de la rue Ste-Cathérine ; à l'est de la Place de la Digue ;

---

(1) Beaucourt. *Description de l'église de N.-Dame*, 1773 p. 173.

au Quai des Teinturiers; au nord de la rue Longue à droite de la Croix Blanche; à l'est de la rue St-Georges, et au sud de la rue Longue, près de la porte de Ste-Croix. A une époque plus récente ce nom fut donné à une maison au sud de la rue des Brides; elle porte encore aujourd'hui le buste de St-Antoine encastré dans le balcon.

Les souvenirs de St-Gilles ne se retrouvent que dans le quartier où l'église de ce nom fut fondée en 1240; au nord de la rue du Chœur de St-Gilles; à l'est de la rue des Carmes près de la Reie; à l'extrémité nord-est de la rue Hoedemaker; et à l'ouest du Quai Long. Le nom du pont dit aujourd'hui *de la Tour*, était en 1579 *St-Gillisbrugge*, et le pont appelé aujourd'hui *de la Main d'Or*, s'appelait alors *Torrebrugsken*, d'après le nom de la maison avoisinante *ten Torre* ou *de Torre*, aujourd'hui la pharmacie de Mr Van Herckhove (1).

St-Aubert nous a laissé les souvenirs suivants: l'infirmerie de ce nom avec une chapelle existant déjà en 1279 (2), à l'extrémité de la rue Longue, aujourd'hui la caserne de la cavalerie; la chapelle de St-Aubert ou des boulangers élevée en 1469 (3) dans la rue Kreitenburg, et la rue St-Aubert au Marais, qui doit son nom à la maison se trouvant à l'angle nord-ouest.

Le nom de St-Laurent était donné au XVIe siècle à une maison situé au Quai de la Poterie, entre les rues des Carmes et du Snacgaard; la chapelle de St-Laurent, attenante à la chapelle inférieure du St-Sang, vers le Bourg,

---

(1) La carte de Marc Gheeraerdts de 1562, n'indique aucune tour en cet endroit, mais il est plus que probable, que dans des temps très-reculés il s'y trouvait une tour ou fort, destiné à défendre les abords de la *reie* contre les incursions de l'ennemi. Les noms de *rue* et *pont de la Main d'Or* proviennent du nom *de Goude Hand* qui, en 1579, avait été donne depuis peu à l'ancienne maison *de Torre*

(2) Miræus, t. III, p. 137.

(3) Archives de l'église de N.-D. littera E no 101.

fut construite en 1503 [1]. Un autel dédié à St-Laurent existait déjà en 1304 à l'église St-Sauveur [2].

St-Georges fut pendant tout le moyen-âge un nom très-populaire; il était le patron de la gilde des Arbaletriers, fondée à Bruges dès le XIII[e] siècle [3]; nous avons vu plus haut que sa statue fut placée à la fin du XV[e] siècle au sommet de la Tour de l'ancienne *Poorters loge*; dix maisons portaient son nom au XVI[e] siècle: à l'est du Marché-aux-OEufs: *den ouden St-Jooris;* à droite de l'estaminet le Panier d'Or, au Grand-Marché; à l'angle nord-est de la rue Suvée; au nord de la rue de l'Académie; au sud du Quai du Miroir; au nord de la rue Cour de Gand, la maison actuelle porte le millésime 1676, et est ornée d'un bas-relief représentant St-Georges terrassant le dragon [4]; à l'angle nord-ouest de la rue Kreitenburg; à l'est de la rue des trois Gobelets; au nord de la rue dite de la Balle, et à l'est de la rue Ouest de Ghistelles.

Le nom de St-Sebastien patron de la gilde des Archers, fondée à Bruges au XIV[e] siècle, se retrouvait en 1579 dans une maison au sud de la rue des Brides; une au sud de la rue de l'Académie, et une à l'angle nord-est de la rue Suvée; plus tard l'enseigne de St-Sebastien fut donnée à un estaminet de la rue aux Laines.

Vers l'extrémité du Quai de la Poterie se trouvait en 1579,

---

(1) WEALE. *Bruges et ses Environs*, 3e édition p. 185.

(2) *Ann. de la Soc. d'Émul.*, 3e série t. II, 1867 p. 61.

(3) WEALE. *Bruges et ses Environs*, 3e édition p. 246.

(4) La façade de cette maison, primitivement à pignon, fut *modernisée* vers 1835; c'est alors qu'on y plaça la corniche-monstre que tout le monde connaît. Mr WEALE dit ironiquement, à propos de cette œuvre, dans sa 3me édition de *Bruges et ses Environs*, p. 258: « Nous regrettons de ne pouvoir donner le nom de l'auteur de la corniche remarquable qui couronne la façade. » C'est regrettable en effet, car ce nom mérite de passer à la postérité. Nous le signalerons donc à Mr WEALE pour une des éditions futures de son Guide: cette conception *hardie* est dûe à feu M. ERNEST COOLS, alors piqueur, attaché à l'Administration des ponts et chaussées, et plus tard conducteur des travaux de la ville de Bruges.

une maison nommée *het Cathelynken*. La rue Ste-Cathérine doit son nom au voisinage de l'église Ste-Cathérine; v. p. 335.

Au nord de la rue *ten Oye* se trouvait en 1579 une maison appelée *St-Corneille*.

St-Godelieve était le nom donné récemment en 1579 à la maison à droite de l'ancienne brasserie *ten Breidele*, à l'entrée de la rue des Maréchaux ; près du pont actuel de la Tour, se trouvait une maison appelée Ste-Godelieve ; une troisième de ce nom se trouvait au Quai des Teinturiers, entre les rues du Cornet et du Chandelier.

Le nom de Ste-Barbe se rencontre déjà en notre ville vers le milieu du XIVe siècle. En 1365 Henri Groenepape fonda une chapellenie dans l'oratoire de Ste-Barbe situé à l'ouest de la rue des Oies, et occupé par les Sœurs du tiers-ordre de St-François [1]. Cet établissement appartenait en 1579 à l'abbaye de Spermalie, qui le céda en 1602 à l'abbaye de Ste-Godelieve ; celle-ci à son tour le vendit en 1642 à Demoiselle Clara Kesteet, sous condition que la chapelle serait maintenue et entretenue par ladite acceptante [2].

Quatre maisons portaient le nom de Ste-Barbe en 1579 : une à l'angle sud-ouest de la rue St-Aubert ; une au sud de la rue du Marécage ; une au nord de la rue Pierre De Gryse (aujourd'hui rue des Écrivains) et une à l'est de la rue Ouest de Ghistelles.

Le nom de St-Patrice, patron de l'Irlande, fut introduit ici par les négociants Irlandais : ils l'avaient donné à une de leurs maisons à l'est de la rue des Chevaliers.

St-Crépin était en 1579 le nom d'une maison au sud de la rue Nord du Sablon, entre les rues de la Coupe et de la Levûre.

L'enseigne *aux Trois Rois* était très-répandue à Bruges au XVIe siècle ; nous la trouvons au sud de la rue du

---

(1) Arch. de l'église de N.-Dame D 52, D 56, F 175 et G 285.

(2) Registre 5 de la section de St-Donatien fo 1072. D'après M. De Stoop (*Tableau indicatif* p. 271), cet établissement fut démoli en 1799.



Steen, maison marquée aujourd'hui C 11 ; à l'est de la rue aux Laines ; au nord de la rue Nord du Sablon, maison aujourd'hui numérotée D 74 ; à l'angle sud-est de la rue Traversière dans la rue Sud du Sablon, maison nommée, déjà en 1579, *de Drie Nagels* ; au nord de la rue de l'Enclos — appelée aujourd'hui rue du Fil — la belle maison restaurée par M[r] Ronse, échevin de la ville ; on y remarque un beau bas-relief de l'année 1628 représentant l'Adoration des Mages ; au nord de la rue de la Boverie ; à l'ouest de la rue des Bouchers ; au nord de la rue Longue ; et au sud de la rue de l'Étoile près de St-Gilles.

Depuis le commencement du règne de la Maison de Bourgogne en 1384, le nom de St-André, patron de cette Maison, acquit une grande popularité. Le nom de *Croix de St-André, St-Andries cruyce,* que l'on appelle aussi Croix de Bourgogne, fut donné à plusieurs de nos habitations, savoir à trois maisons de la rue aux Laines, deux à l'ouest et une à l'est ; à une autre au sud de l'ancienne rue Fleur de Blé, démolie en 1866 ; ainsi qu'à une cinquième au Quai des Teinturiers entre la rue du Chandelier et la rue Haute. St-André était le nom de la maison formant l'angle est de la rue des Charpentiers dans la rue Pré-au-Moulin.

Le nom de St-Anne se trouvait en 1579 au nord de la rue Sud du Sablon ; à l'ouest de la rue St-Jacques ; au Quai des Teinturiers, ainsi qu'au nord de la rue de la Boverie.

La maison formant l'angle sud-ouest de la rue de l'église Ste-Anne, renferme une pierre avec l'inscription suivante :

Dit huys is God bekwaem
St-Anne is zynen naem.

St-Quintin était le nom d'une maison à l'ouest de la rue dite Roozendale ; la maison à l'angle nord de la rue des Maréchaux près de la Porte, appartenait en 1579 à la *gilde de St-Quentin.*

Le souvenir de Ste-Véronique, conservé jusqu'à nos jours dans l'enseigne : *in den doek van Veronica*, rue Flamande, était assez répandu autrefois ; à l'endroit que nous venons de nommer se trouvaient deux maisons : *de cleene en de groote Veronycke ;* une maison au sud de la rue Haute, non loin du Pont-au-Moulin, s'appelait *de Virginycke ;* le même nom était donné à une maison à l'ouest de la rue des Tonneliers ; à l'est de la rue St-Jacques se trouvait la maison *Veronica ;* la maison habitée aujourd'hui par Mgr. Bruneel, à l'angle de la rue des Tilleuls se nommait *de Veronycke ;* à l'indication d'une maison située au nord de la rue du Puits-aux-Oies, est jointe au crayon le nom : *de Viergnyken.*

Une maison nommée *St-Adrien* se trouvait en 1579 au Quai des Teinturiers, entre le Quai du Miroir et la rue du Cornet ; une *gilde de St-Adrien*, probablement celle qui faisait ses services religieux à l'église St-Sauveur depuis 1460, possédait en 1579 une maisonnette de savetier à la Place du Sablon.

Une maison du nom de *St-Victor* se trouvait en 1579 au Quai Spinola.

St-Brandaris était en 1579 le nom de la maison formant l'angle nord de la rue de l'Egoût, au Quai de la Poterie ; une maison du même nom se trouvait au sud de l'ancienne rue Fleur de Blé, démolie en 1866.

Ontcommere, *ontcommeghe*, ou *oncommer*, était le nom d'une *Sainte à barbe*, vénérée dans l'église St-Sauveur à la fin du XVe siècle (1). Cette sainte était connue aussi sous le nom de Wilgefortis ; elle est figurée à l'extérieur des volets d'un triptyque de la fin du XVe siècle,

(1) Compte de 1481 : Op den 2 September 1481 was gheruumpt de busse van sint Ontcomere. Compte 1483 : Ontfaen van den deken ende zorghers van sint Ontcommere ende van sint Angnieten. Compte 1484 : was gheruumpt de busse van sint Ontcommeghe. Comptes 1490 et 1491 : de busse van sint Oncommere. Nous ne rencontrons plus ce nom aprés cette époque.

représentant la Déposition du Christ, et conservé au Musée de l'Hôpital St-Jean [1]. Deux maisons de la ville portaient le nom de Ste-Oncommere en 1579 : une au sud de la rue Nord du Sablon, à côté de la maison formant l'angle de cette rue vers la Place de la Station ; et une autre à droite de l'estaminet *den Tyger*, rue des Baudets.

Le nom de St-Marc servait d'enseigne à quatre maisons : une à l'est de la rue Ouest de Ghistelles ; une à l'ouest de la petite rue du St-Esprit; une au sud de la rue Pré-au-Moulin; et une au nord de la rue Longue.

St-Hubert était le nom d'une maison au Quai des Teinturiers, et d'une autre à l'est de la rue Ouest de Ghistelles.

Le nom des Quatre Evangélistes était donné à la deuxième maison à gauche du *Tyger* dans la rue des Baudets ; c'est principalement au XVIIe siècle que ce nom fut appliqué à nos maisons; celle marquée D 11 dans la rue d'Argent, offre la représentation des quatre évangélistes avec leurs emblêmes; une autre, dans la rue Nord du Sablon, numérotée aujourd'hui D 59, est décorée des emblêmes évangélistiques.

La maison formant l'angle ouest de la rue de la Coupe, dans la rue Nord du Sablon, portait en 1579 le nom de *St-Thomas*.

Une seule maison portait en 1579 le nom de St-Ivon, patron des avocats ; c'est aujourd'hui un estaminet *In St-Ivo*, derrière le chœur de la Cathédrale. On nous a assuré que dans un dallage de la maison à côté de celle-ci, habitée aujourd'hui par M. le chanoine van Zuylen, se trouve une pierre avec inscription latine, rappelant l'ancienne confrérie des avocats de Bruges. Ce fut seulement après 1531 qu'ils choisirent St-Ivon pour leur patron [2].

Le nom de *St-Joseph* fut donné vers le milieu du XVIIe siècle, à une maison située à l'extrémité nord-est de la rue Kreitenburg.

---

(1) WEALE *Bruges et ses Environs*, 3me édition p. 208.
(2) Ibidem, p. 185.

La maison à gauche de celle enseignée *les trois Rois*, dans la rue de l'Enclos — aujourd'hui *du Fil* — porte le nom de *St-François de Borgia*, qui fut canonisé en 1671.

CHAPITRE VII.

Rues portant des noms de personnes.

L'usage de donner à nos rues des noms de personnages célèbres, n'existait pas au Moyen-âge ; les noms de famille que portent nos anciennes rues rappellent presque toujours des gens riches qui y possédaient de vastes propriétés, de sorte que l'on pouvait dire en vérité que la rue leur appartenait. Ceci explique jusqu'à un certain point le fait, que la plupart des rues de ce genre se trouvent à l'écart de la ville, c'est-à-dire dans ces endroits où il y avait le plus de terrains vagues, longeant parfois des rues entières. Souvent aussi de petites rues reçurent le nom du propriétaire de la maison principale ayant façade dans une grande rue, et dont les cours ou jardins se prolongeaient dans ces ruelles sans importance. Quelquefois aussi des rues échangèrent momentanément leur dénomination primitive contre celle du nom d'un nouveau propriétaire qui vint s'y établir, pour reprendre ensuite, après la mort de celui-ci, leur premier nom, ainsi que nous le verrons dans le courant de ce chapitre.

Comme nous ne connaissons pas tous les personnages dont les noms se sont conservés dans nos anciennes rues, et que par conséquent il est impossible de les classer par ordre chronologique, nous avons adopté l'ordre alphabétique comme présentant le plus de facilité pour les recherches spéciales.

Nous observerons cependant que les plus anciennes de ces dénominations ne remontent pas au delà de la deuxième moitié du XIII[e] siècle.

Une rue derrière l'hospice de la Poterie s'appelle aujourd'hui en flamand *Peterselie straat* et en français *rue du Persil.* En 1579 cette rue était désignée sous le nom de *Pieter Celle strate ;* à la même époque, la petite rue des Boulangers, qui relie les deux rues Est et Ouest du Marais, s'appelait *Piercelle-ofte Dulleboud straetkin* (1) ou *'s heer Boudewyn Dulle straetkin* (2), et un moulin près de la porte de la Boverie, vers le nord, se nommait *de Cellemeulen.* En ce temps-là aussi existait à Gand, tout près de l'abbaye de St-Pierre, la porte dite *Petercelle poorte.* D'où viennent ces dénominations ? Pierre Celle est-il réellement un personnage comme on l'a prétendu ? Nous avons peine à le croire, d'abord parceque nous n'avons jamais rencontré d'exemple qu'un particulier ait donné son nom à une porte de ville, en second lieu parceque nous n'avons retrouvé nulle part le nom de *Celle* dans aucun des documents concernant notre ville que nous avons consultés (3).

L'interprétation que l'on donne du nom de la Porte nous paraît bien plus admissible, savoir la porte de la *Petricella,* la cellule de Pierre ou l'abbaye de ce nom, qui se trouvait dans le voisinage, et qui était une des abbayes les plus renommées de la Belgique ; rien d'étonnant que ce nom célèbre de *Pieter's celle* ait été appliqué par imitation à deux de nos rues ; en admettant cette hypothèse, qui nous semble la plus probable, on ferait bien de changer la traduction de *rue du Persil,* qui est complètement injustifiable, en celle de *rue de St-Pierre.*

La rue actuelle dite « des Marchands » dans la rue Longue, doit bien certainement son nom à la famille *Coop-*

---

(1) Registres des *Sesdedeelen.*

(2) M. De Stoop, *Tableau indicatif,* p. 316. L'auteur applique par erreur cette dénomination à la rue derrière la Poterie.

(3) C'était cependant un nom de famille qui existait à Ypres à la fin du XVe siècle. En 1477 un Guillaume Celle fut désigné pour faire partie de l'armée Yproise. *Ann. de la Soc. d'Émul.*, 2e série, t. VI, p. 474.

man, qui était nombreuse et puissante à Bruges au XIVe siècle. Comment a-t-on pu se déterminer à donner le nom de *rue des Marchands* à une ruelle presque inhabitée et aboutissant aux remparts.

Pieter de Gryse's straat est le nom primitif de la rue, qui, à la suite de transformations successives, est devenu aujourd'hui *Schrijvers straat, rue des Écrivains !* Elle portait le nom de *Pieters Grysenstraete* en 1351 (1). En 1480 nous trouvons déjà *Pieter Scriversstrate* (2) ; en 1579 *'s heer Pieter Gryse ofte Pierscriverstrate :* peu à peu le prénom de Pierre fut laissé de côté, et il ne resta que *Scryver strate.* M. Weale a prétendu, dans la deuxième édition de *Bruges et ses Environs*, p. 13, que ce nom devait être traduit par *rue des Peintres*, parceque c'était là que les peintres habitaient au XIIIe et XIVe siècles ! Nous constatons qu'il a biffé cette phrase dans sa nouvelle édition. Pierre de Gryse était très-probablement un des ancêtres des *de Gryse* que nous rencontrons à Bruges au XVe siècle : Jean de Gryse était échevin de Bruges de 1435 à 1449 ; son fils Jean, *crichouder* du Franc de 1443 à 1445 (3).

Une transformation plus singulière encore est celle de la rue *du Sire Baudouin de Raeve*, en *Ravenstraat, rue du Corbeau !* Cette rue conduit de la rue Vieille de Gand aux remparts, et porte chez le peuple, le nom de *Veste straatje.* Un Gauthier de Rave est cité dans une note de provisions de bouche livrées à la cuisine de Guillaume de Juliers en 1302 (4).

Gillis Dop straat a été, jusqu'aux temps modernes, le nom de la rue actuelle des Chartreuses, dans la rue du Vieux-bourg. Le Gilles Dop dont il s'agit ici, mourut en 1274 et sa femme Adelise en 1282 ; ils sont enterrés dans

---

(1) Gailliard. *Inscr. funér. égl. N.-Dame.*, p. 459.
(2) 't Boek van 't gene datter geschiedt is in Brugge van 1477 tot 1491 page 25.
(3) Gailliard. *Bruges et le Franc*, t. I p. 247.
(4) Gilliodts. *Inv.*, t. I p. 151.

la chapelle de la Ste-Vierge — aujourd'hui du St-Sacrement — derrière le chœur de l'église de N.-Dame. En 1282 leur fils, Gilles Dop, dit *le jeune*, fonda une chapellenie de N.-Dame *de Salve*, à l'autel de cette même chapelle; dans l'acte de fondation il est désigné sous le nom de bourgeois de Bruges « *de veteri urbe* » de la vieille ville ou du vieux bourg. Dans deux actes de 1287 et de 1317 on le nomme « *Gillis Dop uuter Oudenbürch* (1). »

En 1295 l'abbaye des Dunes vendit à Gilles Dop, bourgeois de Bruges, une rente de 210 livres de Flandre ; en 1299 il avait obtenu par testament de Gheerwin Weerds, exécuté en 1307, une rente annuelle de deux escalins et un demi écu sur la maison qu'il habitait (2).

En 1343 nous trouvons mention de la veuve d'un Jacques Dop, fils de Jean, fils de Gilles (3); ce Jacques était donc probablement son petit-fils. Cette famille semble s'être éteinte au XIVe siècle, car depuis lors nous n'avons plus rencontré son nom.

Déjà en 1302 la rue actuelle des Potiers s'appelait *ser Gherards Dullen strate* (4) ; elle échangea ce nom contre celui de *Pottemakers strate*, vers 1370 (5) nous avons vu plus haut qu'un Baudouin Dulle avait donné son nom à l'une des rues du Marais. Une rue latérale, aujourd'hui cul-de-sac, dans la rue d'Eeckhoute, nommé aujourd'hui Willemstraat, s'appelait primitivement *'s heer Willem Dullestraat* (6). Nous rencontrons un Jacques Dulle dans le compte de la ville de 1359-60, et un Chrétien Dulle dans celui de 1378-79 (7).

---

(1) *Inscr. funér. égl. N.-Dame.* par J. Gailliard, pp. 335, 243, 440, 469, 489.

(2) *Cart. de l'abbaye des Dunes*, p. 657 et 689.

(3) *Inscr. funér. égl. N.-Dame*, p. 254.

(4) Gilliodts. *Inv.*, t. I, p. 97.

(5) Registre de rentes de la Cathédrale, de l'an 1373 ; il y est dit : « in vico Gerardi Dulles, *nunc* Pootmakerstrate. »

(6) De Stoop. *Tableau indicatif*, p. 270.

(7) Gilliodts. *Inv.*, t. II, pp. 101 et 367.

L'origine du nom de la rue *Geerolf* dans la rue de l'Eeckhout, est difficile à déterminer, nous pouvons constater seulement que ce nom était très-répandu à Bruges au XIII[e] et au XIV[e] siècle.

La rue de la famille *Hoedemaker*, a été transformée en *rue des Chapeliers !* Elle doit très-probablement son nom au Sire *Pierre Hoedemaker* qui, avant l'année 1302, était propriétaire du château appelé *Rosebuerch* à l'est de la rue Ste-Claire ([1]), propriété qui fut enclavée dans le couvent de Hemelsdale en 1672. C'est sans doute l'altération du nom de *Hoedemaker* qui a donné naissance au nom de *Houtmarcks* ou *Oudmarx kasteel.* Nous croyons que l'on ferait chose sage de rétablir le nom de la famille Hoedemaker sur les plaques aux angles de la rue.

La rue actuelle *du Chameau*, qui doit son nom à la maison située à l'angle sud-ouest, s'appelait primitivement *Lippin's Hoedenays straetkine,* elle portait ce nom en 1396([2]). Les registres de 1579 l'appellent : *Kemelstraetkin ofte Lippehoedenaeystraetkin.*

La rue nommée aujourd'hui *Losschaert*, s'appelait primitivement *'s heer Hugo Losschaerds strate ;* la rue dite aujourd'hui *Quai des Capucins*, près du Marais, portait autrefois le nom de *Losschaert*, cependant il ne s'agit pas ici d'un nom de famille, mais du nom d'une maison de cette même rue, qui s'appelait *de Losschaert* ou *le Louche.* Quant au sire Hugo Losschaerd, nos recherches ont été infructueuses pour trouver l'époque où il a vécu ; nous lisons déjà en 1330 : *'s heer Hughe Losschen straetkin* ([3]).

Ver Maba's straat ou *rue de dame Mäba*, est le nom primitif de la rue qui aujourd'hui est devenue la *rue*

---

(1) Texte de l'an 1302 : . . . . . aen de oostzyde van de Claerestraete, ant land ende hofstede daer tcasteel up staet dat men heet Rosebuerch, dat wilen was sher Pieter Hoedemakers ende nu toebehoord mervrauwe Metteneye. Notes délaissées par Mr De Stoop.

(2) Gilliodts. *Inv.*, t. III p. 483.

(3) Archives de l'eglise St-Jacques. Charte no 55 du Registre no 62.

des Vierges, dans la rue des Maréchaux [1] ; la particule *Ver* ou *Vrouw*, étant supprimée il ne restait que le prénom féminin de *Maba*, que l'on rencontre souvent au XIIIe siècle, et qui entre dans la composition du nom de famille Mabesoone ou fils de Maba. L'usage de donner ce nom étant tombé en désuétude, on en perdit le souvenir, et la rue de Maba, devenu un nom incompréhensible, fut transformé en *Maagdenstraat*, nom que porte la rue encore de nos jours.

Rien de plus curieux que la transformation, dans la bouche du peuple, du nom de *'s heer Jan Marael*, que les Brugeois prononcent littéralement *Simmerol* [2] ; on dirait le nom de quelque saint ; il serait vraiment impossible de reconnaître sous ce travestissement le nom primitif, s'il ne nous était conservé par les documents écrits. Une petite rue de Jan Marael, qui correspondait probablement à la petite rue des Chapeliers, actuelle, existait déjà en 1327 [3]. Un Richard Mirael est cité dans le compte de la ville de 1299, comme ayant travaillé au creusement des fossés de la ville.

Un Pierre Marael habitait en 1336, au métier de Masin, au dehors de notre ville ; il figure dans un document de cette année, et il se sert du sceau de Baudouin Marael, qui porte un *poisson nageant* [4] ; ne serait-ce pas

---

(1) De Stoop. *Tableau indicatif*, p. 292.

(2) Nous pourrions citer une foule d'exemples de ces altérations bizarres, et qui se font presque toujours en très-peu de temps : nous ne parlerons que de deux noms donnés depuis quelques années seulement à deux nouvelles rues, savoir celle de Despars, le chroniqueur, et celle de Damhouder, le célèbre jurisconsulte : la première est devenue dans la bouche du peuple *de spaarstrate*, la *rue de l'épargne*, et l'autre *de dag moeder strate*, *rue de bonjour ma mère !* Après cela, fiez-vous à la prononciation pour retrouver une orthographe primitive !

(3) *Insc. funér. église de N.-Dame*, p. 239.

(4) Gilliodts. *Inv.*, t. I p. 475.

une allusion à la signification de *Marael ?* Un Jean Merael, probablement le même qui a donné son nom à la rue, avait reçu par testament de Gheerwin Werds écrit en 1299, et exécuté en 1307, une rente annuelle de six deniers (1).

La petite *rue de Baudouin Oste,* non loin de la Place de St-Jean, existait déjà en 1305 sous le titre de *Boudin Host straetkin* (2). En 1298 un Jehan Hoste était conseiller ou juré de Bruges ; le même probablement était *sciltcnape* du comte en 1302 (3). Nous trouvons un Jean Oste en 1345 (4) ; en Juin 1359 un Jean Oste fait partie d'une députation de neuf membres désignée par nos magistrats pour la remise de priviléges aux marchands Orientaux (5). Un Gilles Oste fut, en 1370, tuteur des trois enfants de Bartholomé vande Walle (6). Un Nicolas Hosten est cité dans le compte de 1378-79 parmi les bourgeois qui avaient prêté de l'argent à la ville (7). De ces diverses données nous croyons pouvoir conclure que Baudouin Oste appartenait à une famille notable de Bruges, et qu'il vivait vers le commencement du XIVe siècle.

La petite rue à côté du local de la société « la Concorde, » s'appelait autrefois *Pierke Pack-* ou *Pacxstraetje,* aussi *Lamsin Paxstraetje* (8) ; nous n'avons pu retrouver des renseignements sur ces personnages, seulement nous savons qu'en 1355 cette ruelle portait le nom de *Pacstraetkin* (9).

(1) *Cart, de l'abbaye des Dunes,*, p. 689.
(2) Gilliodts. *Inv* , t. III, p. 482.
(3) Ibidem, t. I, pp. 60 et 79.
(4) Ibidem, t. II, p. 313.
(5) Ibidem, t. II, p. 46.
(6) Ibidem, t. II, p. 181.
(7) Ibidem, t. II, p. 349.
(8) De Stoop. *Tableau indicatif*, p. 296. Mr De Stoop donne encore le nom : *Witte Wyngaerd* qui était le nom d'une maison au fond de cette rue. Aussi : *Roobaerdstraet*, mais ici Mr De Stoop se trompe ; ce dernier nom fut donné pendant quelque temps à la rue de la Levûre, qui possédait au XVIIIe siècle au côté est, une auberge á l'enseigne *in den cleenen Roobaert.*

(9) *Archives de l'église St-Jacques,* registre 62 I no 32. Charte du 8 Avril 1355.

La rue dite aujourd'hui *des Palmes*, entre les rues Gheerwyn et St-Jacques, portait en 1395 le nom de Papalmes qui est un nom de famille (1). Les enfants d'un certain Papalmes vivaient encore en 1422 (2).

Le nom de la rue, dite aujourd'hui *Potevynstraat*, *rue Poictevyn*, appelée en 1579 *Puetevynstrate*, entre la rue des Baudets et celle de St-Georges, semble provenir du nom de famille *Pottevyn* ou *Poitevin*. Guillaume Pottevine et Hanneken Poitevin figurent comme fournisseurs de viande en 1302 (3). Il nous paraît difficile d'admettre qu'il désigne la nation des *Poitevins*, *Poictevins*, ou négociants du *Poitou*, car toutes les rues qui portent des noms de négociants étrangers sont beaucoup plus importantes, et plus rapprochées du centre de la ville, ainsi que nous le verrons au chapitre IX.

La petite rue *Robyn*, ou mieux *Robyt*, qui existe encore en partie près du Théâtre, et qui aboutissait à la rue des Tonneliers, doit son nom à la famille *Robyt*, qui possédait des propriétés en cet endroit, dans la deuxième moitié du XIVe siècle (4).

Une rue aux environs du Sablon, probablement le *Smedereie*, aujourd'hui côté est de la place de la Station, a porté pendant quelque temps le nom de sire Evrard Rynvisch.

Nous lisons dans un livre de rentes de la Cathédrale, de l'année 1373: « *in vico Everardi Rynvisch super royam* »; elle portait encore ce nom en 1395 (5). Evrard était échevin de la ville de Bruges en 1328, conseiller en 1334, 1339 et 1341 (6).

(1) Gilliodts. *Inv.*, t. III, p. 482.
(2) *Archives de l'eglise St-Jacques.* Registre 62 no 124.
(3) Gilliodts. *Inv.*, t I, pp. 93 et 125.
(4) Dheer Jan Robyts huse wilen was (in de Cuperstrate). Charte du 24 Mars 1388. Archiv. St-Jacques no 39, du registre 62 I.
(5) Gilliodts. *Inv.*, t. III, p. 482.
(6) Gailliard. *Insc. fun. égl. N.-Dame*, p. 337.

La petite rue du Chandelier, dans la rue du Verger, portait primitivement le nom de *Salomon's* ou *Salemoen's straetkin;* elle doit ce nom à la propriété de Jean Salemoen, qui se trouvait en 1390 dans la rue du Verger (1).

L'ancienne rue *Zeger van Belle*, dans la rue Longue, est devenue dans les temps modernes, nous ne savons pourquoi, la *rue des Cigognes* ou *Oievaarsstraat*. C'est un changement bien regrettable, car Zeger van Belle, ou Sohier de Bailleul comme on l'appelait en français, était un personnage très-distingué.

Par une charte du mois de Septembre 1282, Gui de Dampierre, comte de Flandre, conféra *à Monsieur Sohier de Bailleul, fils et hoir à Monsieur Baudouin,* le titre de *Maréchal héréditaire de l'hôtel du comte de Flandre* (2).

Dans une charte du 22 Juillet 1284, il figure comme arbitre, de concert avec frère Lambert, maître de la cour de l'abbaye de Ter Doest, dans une contestation entre les administrations des wateringues de Heyensluus et de Reingaertsvliet. L'accord fut conclu en 1288, et Zeger van Belle y est cité comme conseiller du comte de Flandre (3). Dans le courant de l'année 1290 il avait entrepris, de concert avec d'autres, mais sans succès, l'endiguement de terres à Ossenesse, propriété de l'abbaye des Dunes; dans la charte du 23 Avril 1292 qui parle de cette entreprise, il porte le titre de *miles* ou chevalier (4). Son sceau équestre est conservé aux archives de la ville; il est appendu à une charte du 19 Février 1293 (5). Zeger était un vaillant défenseur de notre nationalité flamande. En 1302, année mémorable entre toutes, pour nous, Flamands, il figure parmi les chevaliers armés pour la défense du pays, et

---

(1) *Archives de l'église St-Jacques.* Registre 62 I no 65. Charte du 15 Avril 1390.

(2) Warnkœnig. *Hist. de la Flandre*, traduction Gheldholf, t. II, p. 494.

(3) *Ann. de la Soc. d'Emul.*, 1re série t. III, pp. 116 et 120.

(4) *Cart. des Dunes*, p. 219.

(5) Gilliodts, *Inv.* t. I, pp. 31, 32, 49 et 55.

auxquels la ville de Bruges fournissait les vivres et l'entretien; il avait sous ses ordres trois écuyers et trois valets (1).

En 1322 nous le retrouvons, pour la dernière fois, parmi les quatorze chevaliers, chargés, au nom d'une assembleé du quartier ouest du Franc, de décider de la réponse à donner aux villes de Bruges et de Gand, dans le but de conserver l'indépendance du pays: *ome die vrihede van den lande te behoudene* (2).

D'après M. de Stoop, la petite rue St. Jean, dans la rue du Fossé, s'appelait autrefois *Dicx van Belle straetken.*

Le nom de la *rue Gheerwyn* actuelle, était primitivement *'s heer Gheerwyns strate van Belle* (3), ces *van Belle* étaient probablement deux parents de notre célèbre compatriote.

's Heer Jan Boonem- ou *van Boonemstrate,* écrite aujourd'hui rue *Jean Boonin,* doit peut-être son nom à Jean van Boonem, qui vivait dans la première moitié du XIVe siècle; d'après J. Gailliard il annula une dotation faite en 1303 par son père au couvent des Guillelmites. Son fils Nicolas mourut en 1385 (4).

D'après M. de Stoop, la rue actuelle *du Mortier,* avait anciennement le nom de *Jan van Brugge straet* (5); ce nom était porté par les sires de la Gruuthuus. Il est question d'un Jean de Gruuthuuse dans une charte du 14 décembre 1380; dans un dénombrement de l'année 1435 il est parlé d'un « *Mer Jan van Brugghe, heere van den Gruuthuuse* » (6).

---

(1) Gilliodts. *Inv.* t. I, p. 77.

(2) Ibid. t. I, p. 336.

(3) *Register diensten en inkomsten,* 1499-1502, f° 203 r°, *Archives de la Cathédrale.*

(4) *Bruges et le Franc,* t. I, p. 203.

(5) La carte de Marc Gheeraerdts marque en cet endroit: *Verbrand Nieuwland,* c'est une erreur comme il en existe beaucoup dans ces indications qui ont été ajoutées à la carte, seulement au commencement de ce siècle. Le *Verbrand Nieuwland* de ce quartier est, d'après les registres *des Sesdedeelen,* la rue actuelle *des Ramoneurs.*

(6) Gilliodts, *Inv.* t. II, pp. 353 et 356.

La petite rue de Pierre Cadzand ou van Cadzand — *Pieter Cadzandstraetkin* — reliait autrefois la rue Espagnole à la place Memlinc. Jean van Cadzand était échevin du Franc de Bruges en 1284 (1). Un Jean van Cadzand est cité dans les comptes de la ville de 1331-32 et de 1334-35 (2). Liévin van Cadzand, le frère du précédent, est cité aussi dans le compte de 1331-32 (3). Un Jean van Cadzand signe, en 1354, un accord conclu entre Louis de Nevers, comte de Flandre, et Marguérite, comtesse de Hainaut (4). Il est permis de croire que Pierre van Cadzand appartenait à cette famille, et que l'origine du nom de cette rue remonte au commencement du XIV[e] siècle.

On a cru que la rue *Louis de Cassel* — anciennement *'s heer Loy's strate van Cassele* — rappelait le souvenir de notre comte Louis de Nevers, autrement dit *de Cassel*, qui régna de 1322 à 1346; cela est très-peu probable, car l'origine du nom de la rue doit remonter plus haut que le règne de Louis de Nevers, ce quartier ayant été enclavé dans la ville en 1270; nous avons vu plus haut que le nom de la rue voisine de Hugo Losschaerd, existait déjà en 1330. Il est très-vraisemblable qu'elle doit son nom à l'un des ancêtres de *Loy van Cassele*, qui était marguillier de l'église St. Jacques en 1420, et qui est enterré dans cette église (5).

La rue de l'Egoût, a porté pendant quelque temps le nom de rue *Paul van de Walle*. Il possédait, au nord de la rue du Snacgaard, de vastes propriétés qui venaient aboutir dans la rue de l'Egoût; il est question de ces propriétés dans des chartes de 1335 et 1336; dans un document du 30 avril 1345, il est parlé d'une maison et de trois chambres attenantes, sises dans la rue de l'Egoût, que l'on nomme

---

(1) *Ann. de la Soc. d'Émul.*, 1re série, t. III, p. 116.
(2) Gilliodts, *Inv.* t. II, p. 304.
(3) Ibid., t. I, p. 451.
(4) Gailliard, *Bruges et le Franc*, t. III, p. 59.
(5) *Archives de l'église St. Jacques*. Registre n° 25 f° 3 r°.

« *'s her Pauwels straetkin van de Walle* »; il paraît qu'il était déjà décédé en 1350 (1). Depuis lors la rue a repris son nom primitif.

Disons quelques mots maintenant des noms donnés pendant l'époque moderne.

Au temps de la domination française, de sinistre mémoire, et notamment entre les années 1807 et 1810, plusieurs de nos vieilles rues et places publiques furent baptisées de noms Français. Le grand-marché devint la place Napoléon ; la rue du Steen : rue de l'Impératrice ; le Quai de la Poterie: Quai Joséphine ; le Bourg : place de la Préfecture ; le Quai des Teinturiers : Quai Marengo ; la rue Ste-Cathérine : rue d'Austerlitz ; et le Quai du Miroir : Quai Eylau. Heureusement toutes ces dénominations n'existent plus qu'à l'état de souvenirs.

A la même époque, croyons-nous, doivent se rapporter les dénominations des rues *Elisabeth Zorge*, *Cloribus* et *Suvée*.

La *rue Elisabeth Zorge*, qui a remplacé une section de la ci-devant rue Stuifzand, derrière l'ancien couvent des Carmes, nous rappelle le souvenir d'une pieuse femme qui, en 1632, fonda dans cette rue une maison-Dieu pour douze vieilles célibataires ou veuves pauvres.

Le deuxième nom, donné à un cul-de-sac dans la rue de la Boverie, rappelle *Isabelle Cloribus*, qui fonda en 1634 dans cette même rue, une maison-Dieu pour six veuves pauvres, subsistant encore aujourd'hui. La rue Cloribus actuelle, s'appelait au siècle dernier : *Cleen raemstraetje*. Au XVIe siècle, elle était nommée *Muysevallestraetkin*, rue de la souricière, sans doute parcequ'alors, comme aujourd'hui, elle se terminait en cul-de-sac.

Le nom de *Suvée* donné à l'ancienne *cleen Frerestraetken*, ou *Recollette straetken*, rappelle le célèbre peintre Joseph

---

(1) *Cart. des Dunes*, pp. 704, 706 et 742.

Suvée, qui naquit à Bruges le 3 janvier 1743, remporta à notre académie le premier prix d'après le modèle vivant, en 1761, et le premier prix du même cours à Paris en 1764; il mourut à Rome, en qualité de directeur de l'école française, en 1807.

La *Place Simon Stevin* doit son nom à la statue de ce mathématicien renommé, qui y fut érigée en 1846, sur l'emplacement de l'ancienne Halle aux viandes, démolie en 1819. Simon Stevin naquit à Bruges en 1548, et mourut en Hollande en 1620.

En 1856 fut élevée sur la place devant l'Académie, la statue de *Jean van Eyck*, le célèbre peintre qui naquit à Maeseyck vers 1385 ; il fournit sa carrière artistique à Bruges, où il possédait déjà une maison en 1426; de 1432 jusqu'à sa mort, arrivée le 9 juillet 1440, il occupa une maison dans la rue de la Main d'Or, qui portait en 1861 la marque E 15 7bis (1). Il fut d'abord enterré dans le cloître — *pand* — de l'église St-Donatien, mais le 21 Mars 1442 on enselevit son corps à l'intérieur de la même église, près des fonts baptismaux (2). Cet endroit correspond à l'angle sud-ouest de la place aujourd'hui plantée d'arbres, près de l'Hôtel de la Prévôté.

La traduction française de *Breidel straat* en *rue de la Bride*, fut remplacée, en 1856 ou 57, par celle de *rue Breidel*, dans le but de rappeler la mémoire de l'immortel héros brugeois de 1302. L'idée est excellente en soi, mais elle est assurément mal appliquée ici ; en effet, le nom flamand de *Breidelstraat* n'a jamais été donné à cette rue dans le but de rappeler le souvenir de Jean Breidel ; nous avons vu plus haut que l'usage de donner aux rues des noms historiques, était inconnu au Moyen-âge ; nous ne pouvons admettre non plus l'opinion de l'auteur d'un intéressant article sur les origines de Bruges, publié dans la revue

(1) Weale. *Catalogue du Musée de l'Académie* 1861. p. 11.
(2) Gailliard. *Insc., funér. de l'église St-Donatien* 1863, p. 151.

Rond den Heerd, t. II 1867, p. 210 ; cet auteur prétend qu'elle doit son nom aux *quais* de l'ancien pont qui s'y trouvait, quais appelés en flamand *den breidel*, mot encore usité à Loo ; cette dénomination est complètement inconnue à Bruges et dans les environs, aussi ne l'avons-nous rencontré dans aucun document ; il est question bien souvent de *lieren* ou *lenen* du pont, dans le sens de *quais*, mais jamais de *breidel*. Il est plus que probable que le nom primitif de la rue est : *Hofstraat*, ou bien : *an die Hofbrucghe*, puisque le pont situé en cet endroit a toujours porté le nom de *Hofbrugge ;* quant au nom plus récent de *Breidelstraat* (1), nous croyons avec M. Weale, qu'elle le doit à cette circonstance que les fabricants de brides de chevaux y tenaient leurs magasins (2) ; cette opinion est d'autant plus admissible que le côté nord de cette rue ne possédait pas de maisons au Moyen-âge, mais simplement une série d'étalages ou d'échoppes (3). On ferait donc bien de traduire le nom flamand par : *rue des Brides*. Mais si nous supprimons ici le nom de notre héros comme injustifiable, nous voudrions le voir reproduire sur les plaques de la rue *Wulfhaghe*, qu'il habitait anciennement, à l'endroit même où se trouve aujourd'hui une maison, hélas ! tristement modernisée, et portant, au lieu de sa vieille enseigne « *Aerdenburg*, » la marque prosaïque et froide : D 35 (4).

---

(1) Jusqu'ici nous n'avons rencontré ce nom que dans des documents postérieurs au XIVe siècle.

(2) Weale. *Bruges et ses Environs*, 3e édition, p. 17.

(3) V. *Registres des Sesdedeelen*. 1er livre de la section St-Donatien,

(4) Dans un remarquable article sur *Breidel et de Coninc* inséré dans la revue *La Flandre*, t. I, 1867, pp. 286 et sqq. M. Gilliodts-Van Severen a prouvé, au moyen de documents irrécusables, que le héros brugeois de 1302 est, non pas Jean fils de Michel, comme on l'avait cru jusqu'ici, mais bien *Jean fils de Laurent ;* le premier était brasseur à la place du Sablon, dans la brasserie *ten Breidele*, occupée aujourd'hui par M. Monteville, l'autre appartenait à la corporation des bouchers. Une charte du 9 juillet 1339, provenant des archives de l'hospice St. Julien, et dont

Les rues autour du nouveau Théâtre édifiées en 1866-68 portent trois noms célèbres : Adrien Willaert, Nicolas Despars et Jacques van Oost.

---

nous devons la communication à l'obligeance de M. Everaert-Godderis, mentionne la cession à dame Chrétienne — *vercarstinen* — van Ruumbeke, femme de Jean Breidel, fils de Jean, fils de Michel, d'une quatrième partie de la propriété d'une grande maison et d'une petite y attenante, situées: « in de Wulfhaghe strate, an die zuutzide van der Wulfhaghe brucghe, op de reye of een zide, *ende Jan Breidels fs Lauwereins huse of ander zide* »; les deux maisons ci-dessus étaient situées sur un terrain appartenant à Gilles van Aertrycke et d'autres. Le texte ne dit pas positivement, il est vrai, que notre celèbre compatriote habitait cette maison avoisinante, mais nous croyons que le doute n'est pas possible à cet égard; nous ferons remarquer d'abord que la rue *Wulfhaghe* se trouve sur la section de St-Jacques, et qu'en 1334, le même Jean Breidel fils de Laurent, figure comme *deelsman* de ladite section, d'après une charte que M. Everaert-Godderis a retrouvé aux archives des Hospices, et qu'il a bien voulu aussi nous faire connaître, ce dont nous le remercions ici publiquement ; en second lieu la maison en question se trouve tout près de la rue dite *des Bouchers*, ainsi nommée parceque le plus grand nombre des membres de cette corporation habitaient en cet endroit, et cela depuis une époque très-reculée, puisqu'en 1466 leur chapelle, se trouvant dans l'église la plus rapprochée, savoir celle de St. Jacques, remontait déjà à un temps immémorial (Charte originale publiée par J. Gailliard, *Ambachten en Neringen*, 2e partie, p. 99). La rue des Bouchers ne fut enclavée dans la ville qu'en 1270. Jean Breidel fils de Laurent, possédait encore une maison dans le voisinage, savoir dans la *witte Contstraetkin*, appelée aujourd'hui rue du Coq, ou *Hanestraet*, (V. GAILLIARD, *Inscr. funér. eglise N.-Dame*, p. 482). La dernière mention que M. Gilliodts avait trouvée de notre célèbre compatriote, date de 1328, année où il figure parmi les 800 ôtages livrés par la ville de Bruges comme garants de la paix conclue après la bataille de Cassel. Grâce aux précieuses découvertes dont nous avons parlé ci-dessus, nous savons qu'il occupa l'emploi de *deelsman* en 1334, et qu'il vivait encore à la date du 9 juillet 1339. Il a donc dû assister à la mort de son vieil ami Pierre de Coninc arrivée vers le mois de mai 1332. D'après M. Gilliodts, il avait une sœur, et un frère qui s'appelait Jacques ; sa femme se nommait Cathérine Bertoud, et lui donna quatre enfants : Jean, et trois filles, dont une se fit religieuse au couvent de Spermaille, qui se trouvait alors à Sysseele. Nous ignorons jusqu'ici la date de la mort de Jean Breidel, et le lieu de la sépulture ; quoiqu'il habitât la paroisse de St. Sauveur, nous croyons

Le premier, maître de chapelle de l'église St. Marc à Venise, et fondateur de l'école Lombarde, naquit à Roulers vers 1488, et mourut à Venise en Septembre 1563 ([1]). *Nicolas Despars,* célèbre chroniqueur brugeois, écrivait dans la deuxième moitié du XVI[e] siècle, il mourut en 1597, et fut enterré dans l'église de la Poterie, où son tombeau se trouve encore aujourd'hui.

Jacques van Oost, père, le plus renommé des peintres brugeois au XVII[e] siècle, naquit à Bruges vers 1600, il mourut dans sa ville natale en 1671, et fut enterré dans l'église de l'abbaye de St-Trond, rue Neuve de Gand. Il naquit selon toute apparence dans la maison *de goude Cam* ([2]), à l'ouest de la rue des Armuriers, marquée aujourd'hui A 5; de Janvier 1631 jusque vers le milieu de 1635 probablement, il a habité une maison au sud de la rue Ste-Walburge, incor-

---

qu'il aura été enseveli plutôt dans l'église St. Jacques, parceque parmi les inscriptions funéraires de la première église nous n'avons trouvé aucune trace de son nom, et que dans la seconde existait la chapelle du Métier dont notre héros avait été pendant sa vie le doyen le plus distingué. La maison qu'il habitait se voit sur la carte de Marc Gheeraerdts de 1562, elle y est vue de profil; d'après la forme indiquée, et à en juger par les constructions analogues qui existent encore aujourd'hui à Bruges, elle devait avoir à cette époque une façade en briques, couronnée de créneaux, et surmontée de deux lucarnes également en briques, à peu près dans le genre de l'Hospice de la Maternité près de l'église de N.-Dame. Il est très-probable qu'elle avait la même forme générale à l'époque de Breidel, puisque c'est le côté le plus long de la maison ou le côté est, qui se trouve sur la rue; il devait donc y exister des pignons vers le sud et le nord. Elle appartenait en 1579 à *Loys Dammaert.*

Nous engageons vivement notre Administration communale à placer une inscription commémorative dans la façade actuelle, ainsi qu'aux façades de toutes les maisons positivement connues comme ayant été habitées par des célébrités Brugeoises. Ce serait un acte de patriotisme qui relèverait notre ville aux yeux des nombreux étrangers qui viennent la visiter tous les ans.

(1) V. un article biographique publié dans la Revue « *de Halletoren* » n° 4. 6 Décembre 1874, p. 6.

(2) Premier registre de la section de St-Jean, f° 48.

porée aujourd'hui dans celle marquée A 12 (1). Le 21 Juillet 1635, il acquit la maison *de Carmingnole*, à l'angle ouest de la rue des Corroyeurs de noir, dans la rue des Dominicains; il y demeura jusqu'à sa mort; de son temps la maison avait un pignon en bois, comme on peut le voir sur la carte de Marc Gheeraerdts; en Juillet 1686 elle venait d'être reconstruite complètement; cette reconstruction, à son tour, a été remplacée par une insignifiante bâtisse moderne, il y a une quarantaine d'années. Deux filles du peintre : Isabelle et Éléonore van Oost, vivaient encore en 1686, la dernière est citée dans un acte du 30 Avril 1711, par lequel Jacques van Oost le jeune, cède la maison en question, à Jacques Dobbelaere (2), il est probable que Jacques van Oost le jeune y mourut, puisqu'il fut enterré dans l'église voisine des Dominicains (3).

En 1870 le nom de *Josse de Damhouder* fut donné a une nouvelle rue du quartier de Ste-Anne. Josse de Damhouder était un jurisconsulte distingué, né à Bruges en 1507, et mort à Anvers le 22 Janvier 1581; il fut enterré à l'église de N.-Dame à Bruges, où l'on voit encore son épitaphe. Pendant son séjour à Bruges il habitait la maison qui, d'après les registres des *Sesdedeelen*, semble correspondre à celle marquée C 4, et occupée aujourd'hui par M. Van Waefelghem, ébéniste, au Dyver (4).

En 1871, l'ancien marché du Mercredi fut transformé en *Place Memlinc*, par suite de l'érection de la statue de ce peintre renommé, qui paraît être originaire de la Gueldre, et qui dès 1478 était déjà établi à Bruges, où il mourut entre le 1er Septembre 1492 et le 10 Décembre 1495 (5).

---

(1) Ibidem, fo 193.

(2) Registres de la section de St-Donatien, fo 404. M. Weale ne mentionne pas cette *Eléonore* parmi les enfants de Jacques van Oost. Catalogue de l'Académie, p. 76.

(3) Weale. *Catalogue du Musee de l'Academie*, p. 86.

(4) Registre no 7 de la section de N.-Dame.

(5) Weale. *Bruges et ses Environs*, 3e édition, 1875 p. 200.

CHAPITRE VIII.

Souvenirs des Corps-de-métiers.

L'existence de ces corporations, qui furent pendant des siècles l'honneur et la force de nos cités flamandes, a laissé des traces nombreuses dans les noms des rues de notre ville; comme l'insuffisance des documents ne nous permet pas de les classer par rang d'ancienneté, nous adopterons de nouveau l'ordre alphabétique, et pour le même motif qu'au chapitre précédent: nous suivrons cet ordre *pour les noms flamands* des rues, parceque ceux-ci sont, en règle générale, plus corrects que les traductions françaises, et que nous avons adopté le même système pour la table alphabétique générale.

Le premier nom qui se présente est celui de la rue des Bouchers, *Beenhouwersstraat;* quoique les Bouchers durent habiter ici depuis longue date, comme nous l'avons fait observer à la page 371, leur nom ne fut donné à la rue qu'après 1579; à cette date, en effet, elle portait encore le nom de *Wulfhaghestrate*, d'après l'ancienne *Wulfhaghe*, au sud du pont. Nous trouvons qu'en 1579, la maison formant l'angle nord-ouest du Vieux Cul-de-Sac, dans la rue des Bouchers, appartenait à la corporation de ce nom; trois maisons au nord de celle que nous venons de mentionner, étaient la propriété des Breidel, les deux plus rapprochées appartenaient à Jean, la troisième à Joachim Breidel; la première maison à l'est appartenait aussi à Jean Breidel, et la suivante à Joachim; la deuxième au delà était un abbatoir et halle au tripes — *slachuys ende penserie* — appelé de *Zwane*, et appartenait à Laurent van Vyve.

Un peu plus loin, dé l'autre côté du Vieux Cul-de-Sac débouchait la petite rue du saindoux — *Smoutstraatje* — aujourd'hui supprimée.

La petite rue des Bouchers — *Vleeschhouwersstraetkin* — existait alors où se trouve aujourd'hui la rue de la Levûre. Une maison appelée *'t Vleeschauwers huys*, propriété de la corporation, se trouvait au côté ouest de la maison appartenant au prélat de St-André, aujourd'hui le couvent des Capucines, dans la rue de la Boverie. La Halle aux viandes, *'t Westvleesch huus*, était leur propriété ; cette Halle existait déjà en 1309 (1) ; ils possédaient aussi trois maisons à l'entrée du Quai des Marbriers, vers l'ouest, ainsi que la maison formant l'angle nord-ouest de la rue des Ronces, au grand Marché-au-Poisson actuel, là se trouvait une seconde halle aux viandes, *'t Oostvleesch huus*. Ces deux halles se trouvent clairement indiquées sur la carte de Marc Gheeraerdts.

Nous avons déjà rencontré le souvenir des *Breidelmakers*, qui était une affiliation du métier des maréchaux, en parlant de la rue *Breidel*.

Une petite rue dite « des Brasseurs » *Brouwersstraatje*, se trouvait anciennement derrière l'Hôtel-de-ville, elle avait deux issues, une à la place du Bourg, et une dans la rue de l'Ane aveugle ; au côté sud de cette ruelle, se trouvaient trois maisons des chapelains de St. Basile ; elles furent démolies avant 1540, et le terrain, ainsi que celui de la petite rue, fut incorporé dans l'Hôtel-de-Ville (2).

La traduction *rue de Cordoue*, près de la grande Poste, est fautive : c'est l'ancienne *Cordewaniersstrate*, la rue des Cordonniers, primitivement *Cordouaniers*, qui travaillaient les cuirs de *Cordoue*.

Le nom de *Geernaertstraatje*, rue de la Crevette, entre le Grand-Marché et le Marché-aux-OEufs, nous rappelle les Poissonniers qui avaient leur maison de réunion tout près, aujourd'hui l'Estaminet *la Civière*, et tenaient en cet endroit

(1) GILLIODTS, *Inv. des Arch. de la Ville*, t. I, p. 295.
(2) Notes délaissées par M. de Stoop. Cahier portant la date 1842.

leur marché, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle.

La rue des Pelletiers ou *Grauwwerkersstraat*, porte ce nom depuis un temps immémorial ; les Pelletiers faisaient leurs services religieux dans l'église voisine de St. Jacques, depuis 1474 (1).

Le petit Marché-au-Poisson actuel, a conservé son nom primitif de *Huidevettersplaats*, ou place des Tanneurs. L'ancienne maison de la corporation s'y trouve encore — c'est aujourd'hui un Estaminet *het Dreveke* — elle fut construite en 1630, et est ornée d'une jolie tourelle en briques rouges. Au moyen-âge cette place était clôturée par deux portes que l'on distingue parfaitement sur la carte de Marc Gheeraerdts ; on trouve encore des traces de l'une, à l'angle sud-ouest de la place.

Les fabricants de peignes ont laissé leur nom à une rue latérale dans la rue des Maréchaux : *Kammakersstraat;* ce nom existait déjà en 1370 (2).

Il paraît que l'on fabriquait à Bruges beaucoup de peignes en ivoire : nous lisons que le 3 août 1484 un *Gillis van der Vlaen, yvoren cammakere*, fut décapité à la place du Bourg (3).

En 1579 une maison, à l'enseigne : *de Yvoore Cam*, se trouvait à l'ouest de la rue des Tonneliers.

Le métier des Tonneliers a laissé son nom à deux rues de notre ville ; la rue des Tonneliers ou *Kuipersstrate*, qui portait déjà ce nom en 1307 (4), et la petite rue des Tonneliers entre la rue du Fossé et celle dite « Bollaert » ; une autre petite rue des Tonneliers, reliait la grande rue de ce nom à la rue Flamande ; après 1579 elle fut appelée rue de la Fleur de Blé, d'après le nom d'une maison *de Coornblomme*,

---

(1) J. Gailliard, *Ambachten en Neringen*, t. II, p. 134.

(2) *Arch. de l'église St. Jacques*, registre n° 62, charte du 25 janv. 1370.

(3) Het boeck van al hetgeen datter geschied is in Brugge van 1477 tot 1491, p. 67.

(4) *Cartulaire de l'abbaye des Dunes*. p. 690.

qui s'y trouvait, au côté nord, et qui venait de remplacer l'ancienne enseigne : *ter Groene Deure*.

Le nom des Corroyeurs se retrouve en deux grandes rues de notre ville : *de Witte en de Zwarte Leértouwersstrate.*

Les Merciers ou *Merseniers* étaient rappelés en 1579 par la *Mersenierstrate*, au sud de la rue du Vieux-Bourg; cette rue a été supprimée depuis. Les Merciers se servaient de la chapelle voisine de St-Nicolas pour leurs exercices religieux (1).

Il est permis de croire qu'en 1370 les Potiers ou *Pottemakers* étaient fixés depuis bien longtemps dans l'ancienne rue de Sire Gérard Dulle, puisque vers cette époque le nom de leur corporation prévalut ; cette rue l'a conservé jusqu'à nos jours.

Le nom de la rue des Portefaix, ou *rijke Pijndersstraat*, doit remonter au milieu du XIVe siècle. Cette corporation était divisée en deux catégories : les *pijnders* et les *rijke pijnders ;* ces derniers continuèrent à se servir de l'église des Carmes pour leurs excercices religieux, lors de la scission qui eut lieu entre les deux fractions en 1465 (2).

Les nombreuses rues *de la Rame*, grandes et petites, qui existaient autrefois en différents quartiers de la ville, nous rappellent la fabrication des draps, qui constituait une source de richesses pour la ville de Bruges. Il n'en subsiste plus que trois aujourd'hui, savoir deux à la paroisse de St-Gilles, et une troisième où se trouve la fonderie de M. De Jaegher.

Une maison, aujourd'hui estaminet *het Schippers Schild*, au Quai de la Poterie, avait obtenu récemment ce nom en 1579; auparavant elle s'appelait *ten neghen hoorens*, aux neufs cornets. Cette enseigne nous rappelle la corporation des bateliers qui avait sa chapelle tout près de là.

Une petite rue du nom de *Schrijnwerkersstraatken*, relie le Quai Spinola, à la rue Cour de Gand ; elle portait ce nom

(1) GAILLIARD. *Ambachten en Neringen van Brugge*, t. II, p. 188.
(2) *Ann. de la Soc. d'Émulation*, 3e série t. VI, 1871 page 132.

en 1579, et ne renfermait à cette date que quatre habitations sises au côté est; aucune de ces maisons ne portait de nom; il est possible qu'elles aient été habitées antérieurement par des *menuisiers* qui ont laissé leur nom à cette ruelle.

Une des corporations qui a laissé les plus anciens souvenirs, est celle des Maréchaux; il est plus que probable qu'ils habitaient la rue de ce nom, déjà au XIIIe siècle; la porte, à l'extrémité de la rue, a échangé son nom de Porte de Ste-Marie Madeleine, qu'elle portait encore en 1299, contre celui de la puissante corporation. Nous avons rencontré pour la première fois le nom de *rue des Maréchaux*, en 1319: *in vico fabrorum* (1). M. De Stoop dit que les Maréchaux élevèrent leur chapelle en 1320, ce qui est parfaitement admissible; et il ajoute qu'elle fut consacrée en 1449 (2). Cette seconde date doit être considérée comme celle de l'achèvement de la chapelle que l'on y rencontre encore de nos jours.

Les tailleurs de pierres ont occupé de temps immémorial le quai qui porte encore de nos jours le nom de *Steenhouwersdijk;* l'emplacement était extrêmement favorable pour eux, car les bateaux chargés des pierres de taille de Tournai, de Brabant ou d'Ecaussines, arrivaient jusque devant leur demeure.

La petite rue de la Chaise ou *Stoelstraatken*, située à l'extrémité de la rue Longue, et qui portait ce nom en 1579, semble rappeler la corporation des fabricants de chaises; nous ne trouvons pas cependant qu'ils y aient demeurés, ou qu'ils y possédaient un édifice quelconque. Ils avaient la propriété d'une maison à l'est de la petite rue du Chandelier, entre celle du Verger et le quai des Teinturiers.

Le métier des Charpentiers est rappelé par une rue qui relie celle dite Pré-au-Moulin, à celle de Terre-Neuve; elle portait le nom de *Timmermansstraat* en 1579, et l'a conservé jusqu'à nos jours; il nous semble difficile d'admettre cepen-

---

(1) Registre de rentes de cette année. Arch. de la Cathédrale.
(2) *Tableau indicatif*, etc., p. 293.

dant que les membres de cette puissante corporation ait eu leur résidence dans un endroit aussi écarté de la ville.

Le Quai des Teinturiers ou *Verwersdyk*, a toujours porté ce nom ; comme il est situé dans l'un des plus anciens quartiers de la ville, et qu'il fait allusion à l'une des corporations se rattachant à l'antique industrie des laines et des draps, on peut aisément faire remonter cette dénomination au XIII[e] siècle.

Les souvenirs des Foulons remontent aussi à une époque très-reculée ; le nom de la rue des Foulons ou *Korte Vuldersstraat* actuelle, existait déjà en 1293 (1). La rue des Foulons dans la rue Longue, existait probablement aussi à la même époque, mais nous n'avons pas de preuves positives à cet égard.

Les Armuriers étaient fixés au moyen-âge, dans la rue qui porte encore le nom de *Wapenmakersstrate* (2), entre la rue dite Philipstock et la place St. Jean. Le nom primitif de la rue Philipstock, qui était *Slipstock*, nom qu'elle portait encore en 1579, semble se rattacher au métier des Armuriers ; une notice publiée sur les noms des rues de Bruges, dans la revue « de Halletoren » (3) ; nous donne à ce sujet les précieux renseignements qui suivent : les endroits où les armuriers de Bruxelles aiguisaient leurs armes, s'appelaient *slypmolens ;* J. J. Steyaert, auteur d'une description de la ville de Gand, rappelle, à propos de la *Slypstraet*, l'établissement d'un *slypmeulen* ou moulin où l'on aiguisait les armes blanches. Nous ajouterons à ces indications que l'on emploie une meule *de bois*, appelée *polissoire*, pour adoucir le tranchant des armes; ne serait-ce pas la traduction du mot *slipstock ?*

Quoi qu'il en soit, nous voyons que le sens de ce mot était complètement perdu au XVII[e] siècle, puisqu'alors il fut

---

(1) Livre de rentes de cette année aux archives de la Cathédrale.

(2) Ce nom se rencontre dans le compte de la ville de 1395. GILLIODTS. *Inv.*, t. III, p. 482.

(3) 1[re] année n° 9, Mai 1875.

remplacé par celui de ***Philip Stock***, qui désigne, comme on sait, Philippe-le-Beau, père de Charles-Quint ; nous ne connaissons pas l'origine de ce surnom; on vous en donnera ici, il est vrai, plusieurs interprétations burlesques, mais celles-ci répondent mieux au caractère farceur des Brugeois qu'à la réalité des faits. Nous pouvons constater seulement que ce nom était en vogue au XVII[e] siècle, et que nos bons ancêtres n'y voyaient aucune allusion malveillante à l'égard de leur ancien souverain, en effet nous lisons sur un cadre de 1660 environ, renfermant le portrait de Philippe-le-Beau, fondateur de la confrérie de N.-Dame des VII douleurs à l'église de St. Sauveur, l'inscription suivante :

Phlipus stok ons graef, spaensch koning hier geboren
Heeft 't heylig broederschap der Weën hier eerst verkoren.

Il est deux endroits de la ville qui nous rappellent l'ancien commerce du sel: la ***Zouterstrate***, nom primitif de la rue de l'Académie, et le ***Zoutdyk*** appelé aujourd'hui Quai du Rosaire; ces deux endroits sont situés près du canal intérieur ou *reie;* la première dénomination se retrouve dans le nom de famille *De Zouter* ou *De Souter ;* elle a été remplacée par le nom de *rue de l'Académie*, dans le courant de ce siècle.

CHAPITRE IX.

Souvenirs des nations étrangères.

L'époque de la splendeur commerciale de Bruges est déjà si éloignée de nous, que les souvenirs même de cette prospérité d'autrefois sont devenus bien rares : quelques maisons consulaires, aujourd'hui presque méconnaissables, et quelques noms de rues et de maisons, voilà les seuls vestiges que nous rencontrons encore, des peuples avec lesquels nos ancêtres ont eu de si nombreuses relations.

Parmi ces souvenirs, les plus anciens paraissent se rapporter à la nation Espagnole. Nous savons que ces négociants vinrent se fixer à Bruges en 1348, dans la rue qui portait alors le nom de *Langewynkel*, et aboutissait à la rue dite *Korte Wynkel*, ou rue Courte de l'Equerre, qui subsiste encore aujourd'hui; ce n'est cependant qu'à la fin du quinzième siècle que prévalut le nom actuel de *Spanjaardsstrate* (1).

Ils y avaient leurs maisons consulaires et leurs comptoirs. Nous y trouvons encore aujourd'hui une construction qui comprenait quatre magasins — *vier boeyen;* — elle appartenait en 1579 à Matthieu Delhoye, et avait été construite récemment; elle porte une pierre avec les inscriptions suivantes: *Tswart huus, la maison noire, la casa negra.* La façade de l'ancien hôtel des Castillans subsiste encore dans cette rue F 16, mais elle a été complètement depouillée des gracieux réseaux qui l'ornaient autrefois. L'ancienne maison consulaire des Espagnols, reconstruite dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle, est habitée aujourd'hui par M. le notaire Fraeys. Une maison, au nord de la même rue, avait pour enseigne au Moyen-âge, et encore en 1579, *in den Ronsevael*, nom qui rappelle une vallée célèbre de l'Espagne; c'était une taverne où l'on vendait du vin (2).

Plusieurs maisons de la ville portaient le nom de *Spaigne* en 1579: une au sud de la rue Courte de l'Equerre; l'estaminet appelé aujourd'hui Duc de Brabant, au Grand-Marché; une au sud de la rue dite *du Rouleau:* en 1579 son nom de *Spaigne* avait été changé depuis peu en celui de *het Swart*

---

(1) Het boeck van al 't gene datter gheschiedt is binnen brugghe van 1477 tot 1491 page 320, anno 1488: *in den Langhen Wynckel, ghezeyt in de Spaenjoerdstrate.*

(2) Ibidem, page 199. Item op den zelfden dag (6den) in Maerte 88 (1488) doe was tsavends ten 6 hueren, eenen man dood ghesteken in eene wyntaveerne gheheeten in den Rouchevael, staende in een strate gheheeten in den Langhewynckel, ende het was eenen turfman, huuter Moere, ende die 't dede was ooc van daer.

huus. L'enseigne *de Coninck van Spanje*, se trouvait deux fois en 1579: d'abord à l'estaminet qui porte encore ce nom, au Marché-aux-OEufs, son enseigne antérieure était *den ouden St-Jooris* ; ensuite à la maison marquée C 4 à l'ouest de la rue Neuve.

De spaensche Cauwe était le nom d'une maison à l'est de la rue Flamande, et *'t spaensch caukin* celui d'une autre près du pont de St-Gilles, dit aujourd'hui *de la Tour.*

L'enseigne *het Spaensch heester*, au sud de la rue des Potiers, n'est pas mentionnée dans les registres de 1579 ; il est probable que la maison ne reçut ce nom que dans le courant du XVIIe siècle.

Les négociations de la Biscaye, province située au sud de l'Espagne, demeuraient déjà à Bruges en 1483 [1] ; ils ont laissé leur nom à la place des Biscayens près de l'Académie, où ils se fixèrent en 1495. Auparavant cet endroit portait le nom de place St-Jean, de même que celle vers le sud où s'élevait l'église de ce nom.

Le souvenir de nos relations commerciales avec l'Angleterre se retrouve dans le nom de la rue Anglaise — *Engelsche strate* — que nous possédons encore aujourd'hui ; au côté est, à peu près vers le milieu de la rue, se trouvait la balance anglaise, *'t Engelsche weeghuis* [2]. Nous trouvons les curieux détails suivants sur cet établissement, dans une charte du 16 Août 1368 : [3] « .... *husinghe die men heet 't inghelsche weghehuus, staende inde nieuwe ingelsche strate;........ dats te wetene den kelnare van den voorseiden huus open te houden ende te leverne der inghelscher cooplieden goed in te weghene, ghelike dat men tote den daghe van heden der in gheweghen heift, ende eene stede jof camere bin den selven husinghen soffisant te hebbene om den ingelschen coop-*

---

(1) 't Boek van al hetgeen datter gheschiedt es, etc. p. 50.

(2) M. De Stoop se trompe quand il place cette maison au coin nord-ouest de la rue St-Jean. *Tableau indicatif.* p. 257.

(3) Archives de l'église de St-Jacques. Registre n° 62.

lieden haren court der in te hebbene ende te behoudene t'allen tiden alst te doene sal wesen. »

La maison formant le coin sud-ouest de cette rue, dans la rue St-Jean, s'appelait en 1579 *Oudt Inghelandt,* et antérieurement : *de roo Schilt.*

Nous savons que l'hôtel consulaire des Anglais se trouvait à peu près vis-à-vis de la rue Anglaise, sur l'emplacement de la construction qui fut naguère l'école des sourds-muets.

Une maison dans la petite rue Baudouin Oste, se nommait *Inghelburch.* Au côté nord de la place St-Jean on rencontrait: *den inghelschen Schilt,* ou l'Écu d'Angleterre ; c'était probablement la même maison dont parle Molinet, chanoine de Boulogne, dans son voyage qu'il fit à Bruges en 1482 : c'était une grande et haute maison, dit-il, tout y annonçait « soulas et joye » (1). A droite de la maison *Dits in Coudebrouc,* dans la rue des Cordouaniers, se trouvait la taverne anglaise : *de Inghelsche herberghe.* Tout près de là, la maison formant l'angle sud-est de la rue d'Ypres se nommait : *Londen.*

Une maison à l'ouest de la rue des Chevaliers venait, en 1579, d'échanger son vieux nom de *'t Paeukin,* contre celui des Armes de l'Angleterre, *d'Inghelsche wapene.* Le même nom était porté par la maison qui fait aujourd'hui partie de l'hôtel du Panier d'or, vers l'ouest.

La maison derrière l'hôtel consulaire des Florentins, dans la rue courte flamande était enseignée : *'t hoofd van Inghelant.*

Une maison au côté sud de la rue Courte de l'Equerre, s'appelait : *Bretaigne.*

Une maison au nord de la rue du Vieux-bourg venait d'échanger en 1579 sa vieille enseigne : *Oud Bretaigne,* contre celle : *de gouden Nobel.*

---

(1) *Les hôtelleries à Bruges en* 1482, par M. le baron Kervyn de Lettenhove. *Ann. de la Soc. d'Émul.* 2e série, t. XII 1862-63, p. 38.

Dans la même rue, la maison habitée aujourd'hui par M. l'avocat Colens, se nommait : *Bretaigne*.

Une maison de la rue Suvée, portait au XVIe siècle l'enseigne : *den waepen van Inghelant ;* une autre située au sud de la place de la Vigne était nommée : *de Coninck van Inghelandt*.

Une petite rue du nom de « *Inghelant straetkin* » se trouvait en 1579 près des remparts, au nord de la rue des Carmes [1].

Une intéressante construction, qui subsiste encore aujourd'hui dans un jardin potager, vers l'extrémité nord-est de la rue des Baudets, et qui d'ancienne date s'appelait « Bethune, » avait, quelque temps avant 1579, échangé son nom contre celui de la Tour de Londres : *de torre van Londen*.

Ce bâtiment avec tourelle est nettement désigné sur le plan de Marc Gheeraerdts, il se rapporte à la première moitié du XVIe siècle, et renferme encore aujourd'hui de curieux détails de cheminées, niches, etc., de cette époque.

Les Ecossais vinrent s'établir à Bruges en 1383. Ils se fixèrent d'abord à côté du couvent des Augustins. Plus tard ils quittèrent la ville, et à leur retour, en 1470, ils s'établirent sur l'ancienne place St Martin [2], dans un magnifique hôtel consulaire, qui fut remplacé en 1619 par l'église actuelle de St Walburge ; en 1579 cette place portait aussi leur nom : *Schottenplaets*, ainsi que le quai dit aujourd'hui de Ste Anne, alors : *Schottendyk*.

Une maison du nom de *Schotland* se trouvait à l'est de la rue Anglaise, au côté nord de la Balance anglaise. Une autre du même nom était située à l'entrée de la

---

(1) M. de Stoop place par erreur cette ruelle dans la section de St Jean et dit qu'elle se trouvait dans la rue dite de Terre neuve. Tableau indicatif, p. 257.

(2) Notes délaissées par M. de Stoop. Recueil fait en 1840.



rue dite de Terre neuve, dans la rue Pré-au-moulin, donc à proximité de l'ancien Quai des Ecossais.

La rue de l'Etoile, près de S[t] Gilles, portait, au XVI[e] siècle, le nom de *Schottinnepoorte ;* le nom de *Schottinnestraat*, rue Ecossaise, s'est maintenu dans une rue voisine. Les registres des *Sesdedeelen* portent : *Schottinnepoorte*, sans variantes. M. de Stoop donne les noms suivants : *Scottepoorte*, *Scotinnestraet*, *Schottebollestraet*, *Schotillestraet*, et enfin *Zottinnestraet ;* ce dernier nom est évidemment une corruption. Le mot « *poorte* » désigne un enclos renfermant quelques habitations, comme il en existe encore à Bruges, tels que ceux nommés *de Vischpoorte* dans la rue du Marécage, et *de Kloeftjespoorte* dans la rue vieille de Gand. Il est probable qu'il y eut en cet endroit un refuge quelconque pour la nation Ecossaise, puisque, comme nous l'avons vu plus haut, ils avaient leur résidence dans le voisinage en 1383; le nom de cette rue remonterait donc à la fin du XIV[e] siècle.

L'Irlande aussi nous a laissé quelques souvenirs. La maison formant le coin sud-est de la rue Anglaise s'appelait en 1579 : *Hierlant ofte 't Blockhuys*. Au coin sud-est de l'ancien *Crommewal*, plus tard rue des Rois, se trouvait aussi une maison appelée : *Hierlant*. Vers le milieu de la rue des Chevaliers, au côté est, on rencontrait au XVI[e] siècle, une grande et belle maison appelée St-Patrice, le grand apôtre et le patron de l'Irlande. Le séminaire y fut établi par le deuxième évêque de Bruges, Remi Drieux, en 1571 ; il fut supprimé en 1632 par Mgr. Servais de Quinckere ([1]).

Lès souvenirs des Français sont assez nombreux. Leur principale maison consulaire, *de Parijssche Halle*, existait

---

1 Voyez : Quelques documents relatifs à l'ancien séminaire de Bruges, par M. F. H. d'Hoop. *Ann. Soc. d'Émul.* 2[e] série, t. XIII 1864-65 p. 339 et sqq.



déjà en 1373 ([1]), à l'endroit où nous la voyons encore de nos jours. On y retrouve un pignon du commencement du XVI[e] siècle, et à l'intérieur, une salle qui a conservé les pierres de support des poutres, de la même époque; mais comme tout change en ce bas monde, cette salle où se traitaient, au moyen-âge, les affaires commerciales, sert aujourd'hui de lieu de réunion aux bons bourgeois de Bruges, qui viennent y passer agréablement la soirée, entre le verre, la pipe et le jeu.

Au nord de la rue du Slypstock; entre la rue des Armuriers et celle de la Chandelle, se trouvaient au XVI[e] siècle, trois maisons, l'une à côté de l'autre, enseignées : *Parys*, *Avignon* ([2]), *Montpellier*. Une blanchisserie, au sud de la rue actuelle de l'Arsenal, portait aussi le nom de Paris.

La Halle de Douai, *de Halle van Duway*, était le nom de deux maisons en 1579 : l'une était située au nord de la rue de la Monnaie; à cette époque elle venait d'échanger ce vieux nom contre l'enseigne : *de vergulde Keizer;* l'autre se trouvait au nord de la rue du Marécage, entre l'ancienne *Leestrate* et l'église St-Jacques.

Cleen en groot Douay se trouvaient au nord de la rue des Ronces. Une maison appelée Douay, était située à l'angle nord-est du *Pandreitje*.

Au côté nord de l'ancienne rue Fleur de Blé, démolie en 1866, on rencontrait : *de Halle van Valenciennes ;* une maison à l'ouest de la rue de la Coupe, portait aussi le nom de cette ville.

Deux maisons du nom de *Duynkercke* se trouvaient,

---

(1) Livre de rentes de cette année. Arch. de la Cathédrale.

(2) Cette maison était une taverne qui existait déjà en 1484. V. Het boeck van al tgene datter gheschiedt is, etc. p. 62. Item op den 23[sten] dach in April, anno 84, doe starf eenen man zeer haestelic bachten Sinte Donaes, by de *looden busse*, zittende up eenen banc, ende hy hadde ghezitten drincken *in havengonen* (Avignon). L'enseigne *de loo busse* désignait une cave — *kelnare* — au sud de la rue du Slypstock.

l'une au nord de la rue du Marécage, à droite de la Halle de Douai ; l'autre au sud de la rue du Vieux-bourg.

La ville de Bapaume est rappelée le nom de la *rue Bapaume*, qui existait déjà en 1579 près de la porte de Ste Croix.

La maison au côté gauche de l'Estaminet le Chameau, dans la rue des Armuriers, était nommée *Cassel ;* et celle formant l'angle à l'entrée de la rue Haute, et habitée aujourd'hui par M. van Outryve-d'Ydewalle : *de Casselberch.*

La ville de Calais, *Calis*, a laissé son nom à la maison formant l'angle nord-ouest de la rue du même nom. Une autre maison appelée *Calis*, se trouvait presque à l'extrémité du Quai de la Poterie.

Le nom de la ville de Lille, *Ryssele*, a passé à la maison à droite de la brasserie *de Zwane*, place Simon Stevin.

Nous avons vu plus haut que le nom de « Bethune » était porté au moyen-âge par l'intéressante construction appelée depuis lors : *de torre van Londen*, et située à l'extrémité de la rue des Baudets.

Rouen, en flamand *Roane*, était l'enseigne de la maison à droite de celle dite *den Stuer*, dans la rue des Cordouaniers ; c'était aussi le nom de la maison habitée par Pierre Pourbus, à l'est de la rue Jean Marael ; celle-ci était formée de deux maisons, dont celle vers le sud s'appelait primitivement *Bourgoignen*, et l'autre vers le nord : *de bourgonsche schilt.* Une autre enseigne « *den bourgoensschen schilt* » se trouvait à l'est de la rue St-Jacques.

L'enseigne *den Franschen schild*, l'Écu de France, se retrouvait en différents endroits de la ville au XVIe siècle : au sud de la rue Haute, à l'endroit où fut construite vers 1560, la grande porte de l'Hôtel *de Zeven torren* (1) ; à l'ouest de la place du *Maalberg ;* à droite de la maison

(1) Boek binnegoederen O. L.V. kerk. 1563-67, fo 10 vo..... wilent den franschen schilt, daer nu de poorte staet gheappliquiert ten zelven huuse ghezeyt de Zeven torren, over de zuutzyde van de strate.



de Coninc van Spanje, située à l'est du Marché-aux-OEufs ; à l'angle de la rue Courte de l'Equerre, où l'on rencontre aujourd'hui l'estaminet *Groot Vlaenderen*, nom qu'elle avait porté aussi avant d'adopter l'enseigne *den Franschen schilt ;* au Quai du Miroir, entre la rue Anglaise et celle des Rois ; à l'extrémité nord-est de la rue du Fer-à-Cheval, maison démolie pour l'établissement du chemin de fer ; enfin au côté ouest de la rue dite *Roozendale*, aujourd'hui la brasserie de M. Floor-De Meulemeester ; c'était au XVI[e] siècle une belle construction ornée d'une charmante tourelle, ainsi qu'on peut le voir sur la carte de Marc Gheeraerdts. Les registres des *Sesdedeelen* la désignent comme suit, en 1579 : *eertyts den franschen schilt ende nu hammeken op*.

Les Français ont aussi laissé leur nom à une des rues de la ville : *de Waalsche straat*, nom que l'on a fautivement traduit par : rue Wallonne. Le fameux cri de guerre de 1302 : *wat walsch is, valsch is*, ne désigne que les Français ; ce mot avait encore la même signification au milieu du XVI[e] siècle (1). Une maison située à l'angle nord de cette rue, dans la rue Suvée, s'appelait en 1579 : *den Walsschen Steegher*, ou l'Escalier Français.

Le souvenir des puissantes villes Allemandes, ou de la Hanse teutonique, se retrouve dans le nom de *Oosterlingen plaats*, ou place des Orientaux, nom générique pour désigner indistinctement tous les habitants de l'Allemagne, située à l'Orient de notre pays. Sur cette place se trouvent encore les restes de leur splendide hôtel consulaire, élevé par maître Jean van de Poele en 1478-81.

Dans la rue des Cordouaniers, à-peu-près vis-à-vis de la grande poste, se trouvait au XVI[e] siècle une maison nommé *Oostlant*.

La maison *Oostenrycke*, forme l'angle sud de la rue de

---

(1) Compte de la ville de 1553-54 f° 79 v°..... gepriet ip 't walsche voor de ingesteene deser stede « bijzonder die gherne walsch hooren. »

l'Enclos, sur la place du *Maalberg;* dans la rue susdite, au côté sud, on rencontrait une autre maison appelée *Pruussen.*

La ville de Cologne nous est rappelée par le nom de la gracieuse maison des premières années du XVI[e] siècle à l'ouest de la rue Courte Flamande, marquée E 55.

Une maison à l'est de la rue Flamande, était nommée *de Cuelenare.*

A l'est de la rue Anglaise existait la maison dite *Brandenburg.*

La ville d'Altona ou Altena, avait laissé son nom à un moulin entre la porte de la Boverie et celle des Maréchaux ; le même nom venait d'être donné récemment, en 1579, à une maison de la rue Courte des Foulons, marquée aujourd'hui C 6 ; elle s'appelait primitivement : *de Bornestande.*

La célèbre ville d'Aix-la-Chapelle était rappelée par deux maisons : l'une à l'est de la rue de l'Outre : *Cleen Aecken ;* l'autre, une belle construction de la fin du XV[e] siècle, à l'angle nord de la rue St-Jean, sur la place de ce nom : *Groot Aecken.*

Au Quai de la Poterie, entre les ponts des Carmes et du *Snacgaard*, on rencontrait la maison enseignée : *de wapene van Hamburch ;* elle était la propriété du couvent avoisinant des Carmes.

Les armes de la ville de Dantzig ont été reproduites récemment sur la façade d'une nouvelle maison de la rue Nord du Sablon, marquée D 72, elle portait au XVI[e] siècle le nom : *de wapene van Danswyck.*

Une maison à l'est de la rue Courte Flamande était nommée *Crakauw* ou *Cracovie.*

La maison à gauche de celle dite « *de goude pollepele* » dans la rue du Steen, s'appelait en 1579 : *den Rynsschen boodt.*

Une maison à l'ouest de la rue Courte Flamande portait le nom de *Duusburch.*

L'ancien nom de la rue Kruitenburg actuelle, savoir

celui de *Creytenburch strate*, semble rappeler également une localité de l'Allemagne.

Même la Norwège nous était rappelée par le nom d'une maison — *Noorweghe* — au sud du Quai du Miroir, entre la place de l'Académie et la rue Anglaise.

Le souvenir de l'opulente ville de Vénise, se retrouve dans la maison dite « la Bourse » à la place de ce nom ; elle s'appelait en 1579 : *de Beurze ofte de Veneetssche loidge*, elle servait donc de Consulat aux négociants Vénitiens. Cette maison avait été bâtie en 1453 par un *Van der Beurse*, mais on en conclut à tort que de ce nom de famille est provenu le nom de *Beurse* ou *Bourse* donné aux réunions de négociants. Ces réunions, que les flamands désignaient sous le nom de *Beurse*, eurent lieu en cet endroit, en plein air, bien longtemps sans doute avant l'existence même de la famille *van der Beurse*, car d'après M. Weale la plus ancienne mention qu'on en trouve ne remonte qu'à 1257 (1). C'est donc d'abord la place qui a emprunté son nom aux réunions commerciales, et ensuite la famille qui a reçu le sien par suite de son habitation sur cette place.

Une grande maison, enclavée dans l'abbaye des Dunes en 1627, portait en 1579 le nom de : *'t hof ter Buerze*.

Les négociants de Lucques sont rappelés par la maison : *de Lucoysen loodse*, qui se trouvait, déjà en 1409, au sud de la rue des Aiguilles (2).

Le magnifique Hôtel Consulaire des négociants de Florence, à l'entrée de la rue Courte Flamande, portait en 1579 le nom : *de Florentynsche loidge*.

Au nord de la rue Haute, près du Pont-au-Moulin, se trouvait au XVI[e] siècle une maison appelée : *Venegïen ;* le même nom était porté par la maison formant l'angle nord-ouest de la rue St-Jacques, près de l'église de ce nom.

---

(1) Weale, *Bruges et ses environs*, 3e édition 1875 p. 244.

(2) Archives de l'église St Jacques. Charte du 23 mars 1408 (v. s.) Registre 62 n° 95.

Le nom des Lombards se recontre dans le *Lombaerds eestre*, situé à l'extrémité de la rue du Rouleau, et que les Archers de St-Sébastien quittèrent en 1573, pour aller prendre possession de leur nouveau local, à l'extrémité de la rue des Carmes. Une maison appelée *de Lombaerd*, se trouvait au nord de la rue Longue, elle était habitée, au XVI[e] siècle, par Philippe d'Oignies, bailli de Bruges, et de nos jours par M. de Bie. A la fin du XV[e] siècle elle était appelée *den woeker* (1). Le nom de *lombard* sert encore à désigner ces institutions.

Une maison à l'est de la rue du Verger rappelait l'île de Chypre, elle était enseignée : *Cypers*.

Même les Turcs ont laissé en notre ville des traces de leur présence. D'après M. De Stoop, ils avaient leur maison consulaire au sud de la rue St-Jean. Non loin de là, savoir au Quai du Miroir, on rencontre encore de nos jours l'estaminet : *in Turkye ;* au même endroit se trouvaient en 1579 deux maisons : *cleen en groot Turckie ;* dans le même voisinage, et notamment au sud de la rue Cour de Gand, entre la place Memlinc et la rue des Menuisiers, on recontrait au XVI[e] siècle l'enseigne du Coq turc : *den turcxsschen Hane*. Ces diverses maisons servaient probablement de lieux de réunion aux Turcs qui résidaient alors en notre ville.

CHAPITRE X.

Noms de rues, omis dans les chapitres précédents.

Dans l'énuméré qui va suivre, nous avons cru inutile de nous arrêter aux dénominations empruntées à des institu-

(1) 't Boeck van al tgene etc. page 341 20 juin 1490 : ...... *in de Langhe-strate, tieghen hover den broeders van den Predikaren, in de Wouckere.*



tions qui subsistent encore aujourd'hui, ou dont le souvenir est encore récent, telles que : rues de l'Académie, de Jérusalem, de la Prison, Quai des Capucins, etc. ; ces noms se passent de commentaires.

Nous suivrons encore l'ordre alphabétique, en donnant la préséance aux noms flamands.

Ankerplaats; cette place doit son nom à la maison, aujourd'hui estaminet *den Anker*, dont l'enseigne existait déjà en 1579.

Annunciatenstraat ou rue des Annonciades, est le nom moderne de l'ancien *vuil reitje*. Il provient du couvent des Annonciades ou Sœurs rouges, qui y achetèrent une maison de refuge le 7 mars 1578, à l'endroit désigné comme suit, dans les registres de 1579 : *huys met lande ghenaemt eertyts Espinoi ende nu 't fluweel hof*. Leur couvent y fut bâti en 1630, et démoli à l'époque de la révolution Française.

Arsenaalstraat est encore un nom moderne, qui a remplacé deux noms anciens, savoir ceux de *Casteelstraetken* et *Fonteynestraetken*. Il doit son origine au voisinage de l'Arsenal ou dépôt d'armes, qui était situé Place de la Vigne déjà en 1336 (1).

Artoisstraat, petite rue dans la rue nord du Sablon ; elle se nommait anciennement *Poortgracht*, ou fossé de la ville, à cause de la proximité du canal. Le nom moderne est dû probablement à l'existence d'une maison nommée Artois

Bailliestraat ou rue de la Barrière, à la paroisse de S[t] Gilles. Ce nom existait en 1579 ; elle le doit apparemment au nom d'une maison *ter baillie*, ou bien à l'existence d'une barrière en cet endroit. L'entrée de la rue S[te] Claire par la rue S[t] Georges, est encore appelée aujourd'hui *ter baillie*, à cause du voisinage d'une maison de ce nom, signalée dans les registres des *Sesdedeelen*.

Balstraat, rue de la Balle. Elle portait le même nom en 1579. Nous ne connaissons aucune explication plausible de

(1) GILLIODTS, *Inv.*, t. III, p. 59.

ce nom, à moins de supposer que les membres de l'ancienne corporation des *baalmakers* ou emballeurs, avaient leur résidence dans cette rue.

Balsemboomstraat ou rue du Baumier, dans la rue Longue, est une dénomination moderne, provenant sans doute du nom d'une maison, et qui a remplacé l'ancienne dénomination de *Belzebut- Belzepit* ou *Belgebuucstrate* (1).

La rue actuelle nommée *Biddersstraat*, ne portait pas de nom en 1579, parce qu'elle ne renfermait aucune habitation. Le nom moderne semble rappeler les *bidders*, ou gens qui, avant l'introduction de l'usage d'envoyer des cartes mortuaires, avaient mission de faire les invitations aux services funèbres, et qui se chargeaient de joncher de paille le sol de l'église où le service avait lieu (2).

Bisschopstraat est le nom de la rue qui relie celle dite de la Hâche, à la rue de la Cloche ; cette dernière était nommée *'t Bisschopstraetken* en 1579 : nous n'avons pu découvrir l'origine de cette dénomination.

Blinden Ezel straat, rue de l'Ane Aveugle. Elle doit ce nom à l'auberge *den blenden ezel*, qui s'y trouvait autrefois, à l'endroit où l'on rencontre aujourd'hui le Commissariat de Police. Antérieurement elle s'appelait: *Burgstraat* (3).

Blokstraat, rue qui relie celle de Loy van Cassele au rempart du Bassin ; elle existait déjà avec sa dénomination actuelle, en 1579. A cette époque on trouvait une petite rue dite *Blocstrate*, en prolongement de la rue de l'Egoût actuelle. Elle a été supprimée depuis. Ce nom, traduit aujourd'hui *rue de la Poulie*, provient peut-être de *Beloken straat* ou *Blokken straat*, d'après la prononciation locale, comme *blokke*

---

(1) Ce nom existait déjà en 1486. V. *'t Boeck van al tgene datter gheschiedt is* etc., p. 114,

(2) V. *De Kathedrale van St Salvator*, p. 272.

(3) de Stoop. *Tableau indicatif*, p. 262. A la date du 27 Juin 1490 nous lisons : *duer de strate voorby den blinden Ezele.* 't Boeck van al 't gene etc. p. 341.



Paschen, pour Pâques closes ; en ce sens son nom signifierait : *rue Clôturée.*

Boterhuis, nom de la rue qui relie les rues des Aiguilles et de St-Jacques. La halle au beurre fut installée ici en 1540 (1) ; les colonnes et les arcades du rez-de-chaussée de la salle des concerts, bâtie au dessus de cette halle, datent de la même époque ; au moyen-âge, la halle au beurre, aussi nommée *den Caeshuse*, se trouvait derrière l'église de St-Christophe, au sud du Marché-aux-OEufs ; les derniers restes en furent démolis en 1581 (2). La maison formant autrefois l'angle sud de la rue de la Monnaie, sur le Marché-aux-OEufs, se nommait en 1579 : *'t oud Beuterhuys*, probablement en souvenir de la halle au beurre qui s'était trouvée dans le voisinage.

Drie Kroezen straat, rue des trois Gobelets. Cette rue est désignée comme suit dans les registres de 1579 : *Roostraetken ofte Driecroesenstraetje ofte Vlamyncstraetje.* Elle doit probablement son nom à une maison appelée : *de drie Croesen* ; une maison portant ce nom se trouvait en 1579 à l'ouest de la rue de la Porte de Gand.

Dweersstraat, ou rue Traversière, anciennement *duerstrate*, est le nom de la rue qui relie entr'elles les rues Sud et Nord du Sablon. Ce nom n'a pas besoin d'explication.

Dyver est de temps immémorial, le nom d'une rue qui longe le canal intérieur ou *reie*. Nous n'en trouvons pas la signification. Une charte, donnée par Thierri d'Alsace en

---

(1) *Compte de la Ville*, 1539-40, f° 80 r°. Betaelt Jean Melis ende andere schadebeletters van dat zy diversche marcktdagen..... ghestaen hebben op diversche houcken van straten omme de waghenaers met bueter ende case in stede commende, den wech te wysene, te rydene naer 't nyeuwe bueterhuus, volghende d'ordonnantie by die van den college daerop ghemaect. 10 s.

(2) *Compte de la Ville*, 1580-81, f° 72 v°. Betaeld 16 vrauckens voor haere wynckels ofte bueterstallen ghestaen hebbende in 't belooke van den bueterhuuse achter St Xpoffels, twelcke gheheel afghebrocken es. 47 p. 5 s. 4 gr.



l'année 1130, porte que l'endroit dit *Eeckhout*, où fut érigée plus tard l'abbaye de ce nom, était située à Bruges, dans le lieu appelé l'étang du comte : « *in vivario meo* (1) » dit la charte. L'abbaye d'Eeckhoutte était voisine du Dyver; malgré cela nous avons peine à croire que le mot Dyver, soit une contraction du flamand *de vijver*, l'étang; c'est cependant la seule interprétation, croyons-nous, qui ait été proposée jusqu'ici.

Engelstraat ou rue de l'Ange; elle doit son nom à une maison formant l'angle nord-est de cette rue, dans la rue des Corroyeurs de noir; cette maison était nommée *den Inghele*, en 1579.

Esschenboomstraat, rue du Frêne, dans la rue Longue. Ce nom venait d'être donné récemment en 1765; auparavant, et déjà en 1579, la rue s'appelait *'t Ovaerstraetken*, du nom de la première maison à droite, en entrant dans la rue. Peu avant 1765 cette maison *het Ovaerdeken*, avait échangé son nom contre celui de: *het Esschenboomken*, et le nom de la rue avait été modifié dans le même sens (2).

Le nom de *Ooievaarsstraat* fut reporté plus tard sur l'ancienne rue de Zeger van Belle.

Ezelstraat, rue des Baudets. Le nom de la porte des Baudets, par conséquent celui de la rue, existait déjà en 1293 (3). Quoique la grande maison, formant l'angle sud du Vieux Cul-de-Sac, dans la rue des Baudets, s'appelât *den Ezele*, en 1579, nous croyons que ce n'est pas ici le cas de dire que la maison a donné son nom à la rue. Cette dénomination doit provenir, nous semble-t-il, du grand nombre d'ânes qui nous apportaient par cette voie, des gras pâturages du nord, le

---

(1) Beaucourt. Description *Historique de l'Abbaïe d'Eeckhoutte*, à la suite de son *Histoire de l'église N.-Dame*, page 301.

(2) V. l'extrait d'un livre intitulé : « *Ommeganck van de heeren Gouverneurs*, etc. » imprimé en 1765. Cité dans la notice « *de straten van Brugge* » Revue : *de Halletoren*, n° du 2 Mai 1875.

(3) Cartulaire de cette année, aux *Archives de la Cathédrale*. On y lit : *extra portam asinorum*.

beurre et le fromage, que l'on vendait alors dans la halle au beurre, située précisément à l'endroit où cette ancienne voie, en passant par la rue St-Jacques actuelle, venait déboucher au centre de la ville.

Les noms des rues *Frere Fontein* et *Frere Mineur*, proviennent du nom des Frères Mineurs ou Recollets, dont le couvent fut bâti en 1254, à l'endroit où nous rencontrons aujourd'hui le Parc. Ce couvent fut démoli en 1798.

Geldmuntstraat, anciennement *Gelthuus-* ou *Gilthuusstraat*, rue de la Monnaie. Cette rue doit évidemment son nom à l'existence de l'ancien atelier monétaire. Nous rencontrons *die Ghiltien strate*, déjà en 1307; à la même date nous lisons: *in die Oude Munte* (1). En 1579, nous trouvons, la maison *de Oude Munte*, à l'ouest du Grand-Marché, vers le Marché-aux-OEufs. Le compte communal de 1318 fait mention du *Ghilthuse*, mais sans désigner son emplacement (2). Mr Gilliodts donne l'analyse d'un document de 1307 dans lequel il est parlé du *weghehuus* ou *baerne camere*, où les négociations de la Hanse pouvaient faire vérifier les poids des métaux précieux (3).

Une ordonnance du Magistrat de Bruges, de l'an 1309, concernant l'atelier d'affinage, les changeurs jurés et le commerce des métaux précieux, mentionne aussi le *Barnecamer*, ou atelier d'affinage. *Barne* vient de *barnen*, *branden*, le *Barnecamer* était donc l'endroit où l'on purifiait les métaux par le feu (4). Ce nom existait encore sous la forme: *Bornecamer*, en 1579; il était l'enseigne d'une maison au nord de la rue de la Monnaie. Tout indique donc que l'atelier monétaire, et tout ce qui s'y rapporte, s'est trouvé dans cette rue, au moins depuis les premières années du XIVe siècle.

---

(1) *Cart. des Dunes*, p. 690.
(2) Gilliodts. *Inv.*, t. III, p. 144.
(3) Ibidem. *Inv.*, t. I, p. 269.
(4) Ibid., t. I, p. 300.

Gendhofstraat, rue de la Cour de Gand. Elle doit son nom à une vaste construction, ornée autrefois d'une belle tourelle cylindrique, et qui, déjà en 1299, était nommée : *'t Gendhof* [1] ; c'est aujourd'hui la Banque nationale.

Ghistelhof. Les rues dites : *Oost- West-* et *Noordghistelhof*, doivent leur nom à la demeure de la puissante famille van Ghistel, qui se trouvait en cet endroit. Jean de Ghistelles céda sa propriété au couvent des Augustins, en 1275. J. Gailliard, dans ses Ephémérides Brugeoises, dit que la famille de Ghistelles choisit alors pour résidence l'hôtel de Dudzeele. Cet hôtel était situé à l'ouest de la rue des Receveurs, et est désignée en 1579, comme suit : *huys met lande ende stallynghe, ghenaemt 't hof van Dudzeele, pertinet d'hoirs van Jan de Baers*. Nous lisons dans un livre de rentes de l'église N.-Dame, de 1563-67, la phrase suivante : *In de Ontfangherstrate : Guillaume van Rokeghem, op zyn huus ende hof, uilent ghezeyt 't oude Ghystelhof, over de westzyde van de strate, jeghen over 't Princen Hof.* Nous pouvons conclure de ces textes qu'en 1563, les sires de Ghistelles avaient depuis longtemps abandonné cette demeure, et qu'elle était devenue dans la suite la résidence des sires de Dudzeele.

Un troisième *Ghistelhof*, qui existait déjà en 1460 [2], appartenait en 1579 à Jean de Matance ; il se trouvait au nord de la rue des Aiguilles, et est occupé aujourd'hui par M. J. Saeys. On y voit encore, vers l'ouest, une charmante tourelle cylindrique ; celle qui faisait le pendant vers l'est, est complètement mutilée.

Giststraat, rue de la Levûre. Ce nom paraît n'avoir été donné que vers la fin du XVIIIe siècle ; nous n'en connaissons pas l'origine.

Gravenstraat, rue du Comte. J. Gailliard, dans son

---

(1) *Cart. des Dunes*, p. 668. Les registres de 1579 disent : huys ghenaemt het Genthof, met een kelder ende twee boeyen.

(2) Arch. de l'église St-Jacques. Registre 62, n° 147.



ouvrage: *Kronyk van Brugge*, p. 54, dit que le pont: *'s gravenbrug*, reçut ce nom parcequ'il fut construit, en 1270, sur le territoire seigneurial de la Prévôté, nommé anciennement: *'s Graven Heerschap*. Nous lisons qu'en 1403 le *'s gravenbrucghe* venait d'être nouvellement édifié (1), en 1579 il existait, au côté sud de la rue, un terrain appelé: *'s Graven eestre, uytcommende met een poorte op de reye;* il appartenait à cette époque à Laurent Zoetaert. C'est très-probablement à ce jardin des Comtes que la rue doit son nom.

Greinschuurstraat, rue de la Grange. Les Brugeois prononcent: *Grinzelstrate*. En 1579 elle portait le nom de: *Vizierstrate;* à cette époque on rencontrait à l'extrémité nord-ouest de cette rue, deux maisons appelées: *de cleene en de groote Greinschuere*. C'est là l'origine du nom moderne.

Gruuthuusestraat. Elle doit son nom à la proximité du magnifique Hôtel Gruuthuuse — aujourd'hui le Mont-de-Piété — dont les plus anciennes parties remontent au commencement du XVe siècle. Une maison appelée: *'t Oud Gruythuys*, se trouvait en 1579 au Quai de la Poterie, entre la rue des Carmes et celle du Snacgaard; elle appartenait au couvent des Carmes.

Hanestraat, rue du Coq, dans la rue Nord du Sablon. Elle doit ce nom moderne à la maison *'t Haentkin*, qui formait l'angle sud-ouest. En 1579 cette rue s'appelait: *witte Cont straetkin*.

Helmstraat, rue du Casque. Elle tire son nom de la maison *den Helm*, située à l'angle sud-ouest.

Hemelrijkstraat, rue du Paradis. Cette rue qui s'appelait au siècle dernier: *Achter Hemelryke*, doit son nom à une chapelle située à l'angle nord-est de l'ancienne rue Stuvenberg, aujourd'hui supprimée. Cette chapelle était nommée *Hemelrycke* en 1579; elle avait été bâtie en 1415 en l'honneur de St-Victor, et était employée par la corporation des

---

(1) Gilliodts. *Inv.* t. III p. 484.

Scieurs de long. A côté se trouvait une caserne nommée: *de vier-en-twintig huizen* (1). Nous en comptons en effet vingt-quatre en 1579; la maison formant l'angle, au côté droit de cette caserne, s'appelait: *de Helle;* de sorte que les soldats étaient littéralement logés entre le Ciel et l'Enfer.

Un grand nombre de maisons portaient en 1579 l'enseigne: *Hemelrycke.*

Hertsbergestraat, appelée, en 1579, *'t cleen Peerdestraetken*, doit son nom au refuge du prévôt d'Hertsberghe, à Oostcamp, qui se trouvait au sud de cette rue (2).

Hoefijzerstraat, rue du Fer à Cheval, longeant le chemin de fer. Elle doit son nom à la maison: *'t houfysere*, qui formait l'angle est de cette rue, sur la Place du Sablon. Elle a été démolie pour l'établissement du chemin de fer.

Hoornstraat, rue du Cornet, près de l'église Ste Walburge. Antérieurement à 1579 elle était appelée: *'t woude straetken;* son nom plus récent provient de la maison *den hoorne*, qui se trouve à l'angle nord-est de cette rue, au Quai des Teinturiers. En 1579 nous trouvons jusqu'à treize maisons portant le nom *den hoorne;* parmi celles-ci, sept forment des coins de rues; une d'elles, savoir celle habitée aujourd'hui par Mr Vroome, négociant, au coin de la rue Gheerwyn, est désignée comme suit: *houchuys de goude keysere, ende te vooren den gulden hoorne.* Il existe plusieurs communes en Flandre qui possèdent un hameau *den hoorn.* Cette dénomination semble rappeler les brillantes parties de chasse du Moyen-âge, et désigne peut-être les rendez-vous habituels en ces circonstances.

Jacobinessenstraat. Cette rue s'appelait en 1579: *Clophamerstraetje*; à cette époque tout le côté est de la rue appartenait aux Jacobines, qui, d'après Mr De Stoop, y

---

(1) De Stoop. *Tableau indicatif*, page 317.
(2) Ibid. p. 265.

avaient fait bâtir en 1578 un couvent, sur l'emplacement de leur ancien refuge (1).

Kalkovenstraat, rue du Chaufour. Cette rue qui existe encore, forme un retour d'équerre pour aller rejoindre la rue du Sire Jean van Boonem. Dans cette section, que l'on appelait aussi : *achter Schermers*, se trouvait, au Moyen-âge, une maison nommée: *de kalkoven* ; peu avant 1579 elle était devenue l'Ecole latine : *huys ghenaemt den Calchoven, nu de Latynsche schole ;* le couvent des Thérésiennes y est installé depuis 1832. Le nom du *kalkoven* venait d'être reporté, en 1579, sur la maison formant l'angle nord-ouest : elle s'appelait primitivement : *Mons en Haynault*, c'est la seule enseigne française que nous ayons rencontré dans les registres des *Sesdedeelen* ; aujourd'hui l'estaminet *de kalkoven*, se trouve à l'angle nord-est de la rue, dans la rue St-Georges.

Kandelaarstraat, rue du Chandelier. Cette rue doit son nom à la maison : *de Candelare*, située à l'angle sud-ouest, et habitée aujourd'hui par M. Somerlinck-Van Huele.

Kapelstraat, entre les rues de St-Georges et de Ste-Claire, ce nom existait déjà en 1579, et tire son origine de la Chapelle des Courtiers, qui se trouvait à l'angle sud-ouest.

Kastanjeboomstraat, rue du Marronnier. Elle forme le prolongement de la rue Groeninge, dont elle portait anciennement le nom. Le couvent des religieuses dites : *van den castanjeboome*, fondé en 1361 et démoli en 1798, se trouvait dans le voisinage, et les terrains en dépendant longeaient le côté ouest de cette rue.

Kelkstraat, rue du Calice. L'orthographe primitive est : *Culckstrate*, qui désigne, non pas un calice — anciennement *kilck* ou *kelck* — mais bien une toile fort serrée connue sous le nom de coutil : *culcita* en latin, et *kulckt* en vieux flamand, d'après Kiliaen.

---

(1) De Stoop. *Tableau indicatif*, p. 283.

Kersenboomstraat, rue du Cérisier, dans la rue Longue, Elle n'est pas nommée dans les registres de 1579, vu qu'elle ne renfermait aucune habitation à cette époque. Son nom provient de la maison : *'t keeseboomken*. située à l'angle est, dans la rue Longue. L'autre coin se nommait *den Eeckenboom*, et servait de refuge à l'abbaye de Zoetendale près de Maldeghem. La façade actuelle porte deux dates : 1614 et 1791.

Kleine Nieuwstraat, petite rue Neuve, à la paroisse de St-Gilles. Les registres de 1579 portent : *Nieuwstraetken*. Il est probable qu'elle n'a été percée à travers de grandes propriétés, qu'à une époque relativement récente. M. De Stoop cite encore les noms de : *Krysschers-* et *Latoenstraetken*.

Klokstraat, rue de la Cloche, dans la rue de la Boverie, En 1579 elle se nommait : *'t Bisschopstraetje* ; son nom plus moderne provient de la maison *de Clocke*, située à l'angle est, dans la rue de la Boverie. Cette maison est désignée ainsi *: eertyts 't peerdeken, nu de Clocke.*

Koeisteertstraat, rue de la Queue de Vache. Elle doit ce nom à la maison *de Koesteert*, située au nord de la rue, et appartenant aujourd'hui à M. Serruys. En 1567 cette rue portait encore son vieux nom de *Peerdestraetken* (1).

Koningenstraat, rue des Rois. C'est le nom moderne de l'ancien *Crommen wael*. Elle le doit au voisinage du *'s Conincxbrugge*, qui portait déjà ce nom en 1332 (2). Celui-ci provient peut-être d'une institution quelconque, établie dans le voisinage par les rois de France, qui étaient les suzerains de nos comtes.

Kraneplaats, place de la Grue. Ce nom est très-ancien. La grue y existait déjà en 1292 (3). Cette grue est représentée sur un tableau de 1551, peint par Pierre Pourbus, et con-

---

(1) Boek binnegoederen O. L. V. kerk. 1563-1567 f° 57 v°.
(2) Gilliodts, *Inv.*, t. I, p. 449.
(3) Warnkoenig. *Hist. de Bruges*, p. 59.

servé au Musée de l'Académie. Elle est surmontée de la figure de l'oiseau que l'on nomme en français *la grue*, et en flamand : *pekt-de-puit ofte Crane* [1]. La forme générale de cet instrument retrace assez bien la figure d'un oiseau qui abrite ses petits sous ses aîles, son long cou aura fait songer à *la grue*.

Kreupelenstraat, rue des Boîteux. Le nom de cette rue — *Crepelstrate* — est déjà cité en 1319 [2]. On y trouve la chapelle et l'hospice y attenant, dit des aveugles, fondés par Robert de Bethune, en 1305. Nous croyons que le nom de la rue provient de cet hospice, qui renfermait des gens infirmes. Le mot *krepel*, en effet, est employé par les flamands pour désigner tout ce qui n'est pas entièrement dans l'ordre voulu.

Leffinghestraat, doit son nom à l'hôtel de Leffinghe, situé anciennement au nord-ouest de cette rue.

Lindenstraat, rue des Tilleuls, près de St Sauveur. On écrivait en 1579 : *Lendestraetken*. Une maison du vieux cul-de-sac portait en ce temps le nom de : *lendeboom* [3]. Il est très-vraisemblable qu'une maison ainsi appelée ait donné son nom à la rue qui nous occupe. Le peuple la nomme : *'t Moordenaarsstraatje*.

Lophemstraat. Elle portait déjà ce nom en 1579. Plus tard on la nomma aussi *Engelstraat*, d'après la maison « *den Inghele* » située à l'angle nord-ouest, sur la place Simon Stévin. Avant 1579 cette maison s'appelait *de Valcke*.

Maagdendal, val des Vierges, qui conduit de la rue Hoedemaker, à celle de Ste-Claire. Ce nom existait déjà en l'année 1400 [4].

Meestraat, rue de l'Hydromel. Elle s'appelait en 1579 *Calisstrate*, et le pont à l'extrémité de la rue a encore con-

---

(1) Registre n° 8 de la section N.-Dame, la maison de *Peckt-de-Puit*, est appelée aujourd'hui par les Brugeois : *de Pekkelpuit !*

(2) Livres de rentes de cette année. Arch. de la Cathédrale.

(3) Registre n° 5 de la section St Jacques, f° 1060.

(4) Arch. St Jacques. Registre 62. n° 60.

servé le nom de *Calisbrugske*. Elle doit peut-être son nom plus moderne à une *meestove* [1], ainsi qu'il s'en trouvait une en 1579, à l'est de la rue Wulpen.

Middelburgstraat. Elle a reçu son nom de la maison principale, sise au côté est.

Minnewater. Cette espèce de Bassin fut creusé à la même époque que le canal de Bruges à Gand, c'est-à-dire en 1332 [2]. On a beaucoup discuté sur la signification de ce mot, que l'on a souvent traduit par : *lac d'amour*. Nous croyons qu'il provient de l'ancien verbe flamand *mennen*, qui selon Kiliaen, signifie : *Ducere, agere, vehere, minare ;* en français : *mener*. Le passage que l'on établit sur les fossés pour permettre l'accès des chariots aux terres cultivées, se nomme encore *mennegat*, que l'on prononce aussi *minnegat*, en certains endroits. Le *minnewater* serait donc le bassin qui *mène* les eaux du canal de Gand, dans l'interieur de la ville.

Moerkerkestraat. C'est le nom moderne de l'ancienne *Groenestrate*, dans la rues des Oies.

Molenbrugge. Pont-du-Moulin. Ce nom provient d'un

---

(1) Au Moyen-âge il existait à Bruges beaucoup de maisons de bains, connues sous le nom de : *stoven*. L'*excellente Chronycke*, en parlant des ouvriers qui occassionnèrent l'incendie de l'église St-Sauveur en 1358, dit : « *ende zy ghinghen ter taveerne waert, ende van daer in die stove.* » En 1398 on construisit aux fortifications de la ville, cinq tours rondes ; le sommet était en plate-forme, composée de dalles façonnées et posées de telle sorte que l'eau ne pouvait y pénétrer, c'est à dire de la même manière que l'on construit les bains, dit le contrat : *inder maniere dat een stove ghemaect es.* (Gilliodts *Inv.*, T. III p. 472) En 1455 nous rencontrons une maison de bains pour femmes — *eenre vrauwe stove* — au sud de la rue Sud du Sablon. (Arch. St-Jacques. Reg. 6? n° 143.) La maison : *de Stove van Amiens*, venait d'être reconstruite en 1568. (Compte de la ville 1567—68, f° 80 v°). En 1579 nous voyons à l'est de rue St-Claire une maison : *de nieuwe stove ;* au nord de l'ancienne *bezemstrate*, qui se trouvait autrefois au sud de la rue de la Paille, nous trouvons en 1579 la maison : *wylen de stove, nu de beseme.* L'enseigne : *St-Jacobs stove*, existait à la même époque, au sud de la rue actuelle des Ciseaux.

(2) De Stoop, tableau indicatif, p. 318.

moulin-à-eau, qui, d'après Gualbertus, existait déjà à cet endroit en 1127.

Mortierstraat. Ce nom fut donné dans les temps modernes, sans doute d'après l'enseigne d'une maison, à un chemin qui ne portait pas de nom en 1579.

Naaldenstraat, rue des Aiguilles. Elle doit son nom au Marché-aux-Aiguilles, qui s'y trouvait autrefois, au côté nord, entre l'hôtel de Luxembourg et l'hôtel de Ghistelles. C'est aujourd'hui un jardin faisant partie de l'établissement d'instruction fondé par M. l'abbé de Foere. On voit distinctement cet ancien Marché sur le plan de Marc Gheeraerdts.

Nazaretteplaats est l'ancien nom du Marché-au-Fil, d'après l'Hospice de ce nom, qui existait déjà au côté sud de cette place en 1334 (1).

Neststraat. Ce nom se rencontre déjà en 1327, sous la forme : *Nestkine* (2) il était celui d'une maison à l'est de la rue du Fer-à-Cheval, et venait d'être changé, en 1579, en celui de : *Cruytcoucke ;* cette partie de la rue fut démolie à la suite de l'établissement du chemin de fer. L'ancien nom a été reporté sur une ruelle moderne, entre la rue du Fossé et le Quai des Ménétriers.

Oliestraat, rue de l'Huile. Ce nom existait déjà en 1302 (3). Des huileries devaient y exister à cette époque, car nous lisons dans le compte de la Poterie de 1300 : *Jhan die olieslare, up te Roye* (4). Sur les remparts, vers l'extrémité de cette rue, se trouvait, en 1579, un moulin à huile, nommé : *'t Draeckenhooft*.

Ontvangerstraat, rue des Receveurs. Nous avons vu que l'hôtel de la famille de Ghistelles y fut établi en 1275, après la cession de l'ancien hôtel de Ghistelles aux PP. Augustins. Or nous savons que le sire Jean de Ghistelles, le *Leliaert* de 1302, était receveur du tonlieu. Ils est donc très-pro-

---

(1) GILLIODTS. *Inv.* t. II p. 308.
(2) GAILLIARD. *Inscr. funér. égl. N.-Dame*, p. 239.
(3) GILLIODTS. *Inv.*, t. I, p. 95.
(4) Ibid., t. I, p. 195.

bable que cette circonstance a donné lieu au nom de la rue.

Oranjeboomstraat, rue de l'Oranger, près de St-Sauveur. Elle ne portait pas de nom en 1579 ; celui qu'elle a aujourd'hui provient de l'estaminet : *'t Oranjeboomtje*, enseigne qui a été remplacée, il y a cinquante ans, par celle de : *In de Blauwe Fontein*. La maison formant l'angle nord-ouest, habitée aujourd'hui par M. Vervisch, appartenait aux religieuses de Wercken, et leur servait probablement de refuge. Elles la vendirent en 1600 à Jacques Dassonneville.

Oudenzakstraat, ou mieux : *Ouden Zak*. Cette dénomination est très-ancienne et ne signifie pas autre chose que : *le vieux Cul-de-Sac*, c'est-à-dire une rue qui doit avoir été fermée à l'une de ses extrémités, ainsi que l'a très-bien démontré l'auteur d'un remarquable article sur l'origine et la signification du mot *zak*, dans la revue *Rond den Heerd* (1). Il est très-probable que primitivement elle était clôturée par l'ancien ruisseau appelé : *leet*. Déjà en 1395 nous rencontrons le nom de : *Nieuwen Zak* (2).

Paalstraat, rue de la Borne, dans la rue des Maréchaux. En 1579 elle était nommé: *Paelstraetken ofte Haenestraetken*. Le premier nom provient sans doute d'une maison *de Paele*, l'autre est dû à la maison *'t haentken*, situé à l'angle sud-est de cette rue.

Pandreitje. C'est l'ancien nom de la place appelée aujourd'hui *Groenselmerkt*, Marché-aux-Herbes. La dénomination primitive provient du cloître — en flamand : *pand* — du couvent des Recollets, qui se trouvait au sud de cette place, et dans lequel la foire eut lieu de 1473 à 1671 (3) ; le nom de *pand* est encore donné par les gens de la campagne, à la *foire*, qui se tient maintenant dans les Halles.

Peerdestraat, rue du Cheval. Ce nom, qui existait aussi

---

(1) T. III, 1868, p. 245.

(2) Gilliodts. *Inv*, t. III, p. 482.

(3) V. la revue *Rond den Heerd*, t. X, 1875 p. 142.

en 1579, dérive apparemment de l'enseigne de quelque maison située en cet endroit.

Peperstraat, rue du Poivre, dans la rue Longue. Nous ne trouvons aucune explication plausible de cette dénomination qui est mentionnée en 1579.

Predikheerenstraat. Rue des Dominicains. Ces religieux qui sont venus se fixer à Bruges en 1233, lui ont laissé leur nom. On voit encore à l'extrémité de cette rue, le long de la Coupure, quelques restes du magnifique portail de leur église, restes qui remontent au milieu du XIII[e] siecle.

Pijpersstraat, rue des Fifres. Les *Pijpers* étaient autrefois les musiciens de la ville. Les noms de *Speelmans rei* et *Speelmansstraat*, Quai et rue des Ménétriers, rappellent aussi nos anciens musiciens. Le premier nom, dont l'origine remonte à la deuxième moitié du XV[e] siècle, est dû à l'existence de la chapelle des Ménétriers ou Ménestrels, qui fut construite entre 1433 et 1482 (1). Le nom de *Speelmansstrate* existait déjà en 1360 (2).

Ridderstraat, anciennement *Rudderstrate*, rue des Chevaliers ; c'est une des plus anciennes rues de la ville. Nous rencontrons son nom en 1319 (3). Elle le doit sans aucun doute à l'existence d'habitations seigneuriales en ce quartier. Gualbertus parle de *trois hautes maisons* qui furent incendiées en 1127, dans un endroit situé à l'est du Bourg (4) : ce ne peut être autre que l'ancienne rue des Chevaliers.

Roompotstrate. Rue du Pot à la Crême. Ce nom existait déjà en 1394 (5). Les Brugeois prononcent : *Rompelstraatje*,

---

(1) V. Préludes historiques sur la Ghilde des Ménestrels de Bruges. Par M. Désiré van de Casteele. *Ann. Soc. d'Emul.* 3[e] série, t. III. 1858, p. 53 et sqq.

(2) Gilliodts. *Inv.* t. II p. 75.

(3) Registres de rentes, de cette année : *in vico militum.* Arch. de la Cathedrale.

(4) Gualbertus : *Namque orientem versùs castri, tres domus altiores, ncensæ vibrantibus flammas ventis ardebant.....*

(5) Gilliodts. *Inv.* t. III p. 353.

(rue des Plis !) M. Weale prétend qu'elle doit son nom à la famille Roompot [1]. C'est possible, car on rencontre parfois ce nom au XIVe siècle. Nous ajouterons, qu'en face de cette rue, c'est-à-dire au côté est de la rue des Bouchers, se trouvait en 1579 une maison appelée *de Roompotmeulen ;* un moulin de même nom s'élevait sur les remparts, non loin de l'extrémité de cette rue.

Roopeerdstraat, rue de l'Affût. Cette rue était appelée *Raemstrate*, en 1360 [2] ; elle ne reçut son nom actuel que vers la fin du siècle dernier. Ce nom représente une façon toute flamande de désigner ces véhicules, ordinairement peints en rouge.

Roozemarijnstraat, rue du Romarin, cul-de-sac, situé Marché-aux-OEufs. Elle portait déjà ce nom en 1579, et le doit probablement à l'enseigne d'une maison.

Roozendale, val des Roses. C'est un beau nom. Malheureusement ce n'est qu'une altération du nom primitif : *Ruckendale*, qui existait en 1370 [3], et encore en 1486 [4]. En 1579 on écrivait déjà *Roosendale*.

Roozenhoedrei. Quai du Rosaire. Les registres de 1579 ne portent que le seul nom de : *Zoutdijk*, Quai au sel. Dans la bouche du peuple il se nomme : *den Roozenhoedstal*, c'est-à-dire l'échoppe où l'on vend des rosaires, des chapelets ; c'est sans doute à cette circonstance qu'il doit son nom moderne.

Schoolstraat, rue de l'École, dans la rue des Maréchaux. Elle doit son nom à l'existence d'une école dans le voisinage, car nous lisons dans un document du 13 Avril 1483, dont M. Everaert a bien voulu nous communiquer un extrait : *twee huusen in de Angewaerdstrate, streckende met*

---

(1) *Bruges et ses environs*, 3e édition, page 17.
(2) Gilliodts. *Inv.* t. II p. 75.
(3) Arch. de l'église St-Jacques. Registre 62, N° 40.
(4) *'t Boeck van al 't gene*, etc. p. 115.

hunne erve tot de voordezen keghelscole. Le nom de cette rue rencontre déjà en 1424 (1).

Schouwvagersstraat, rue des Ramoneurs, est le nom de l'ancien *verbrande nieuwland*, ou simplement *nieuwland*, situé à Westbrugge. Le nom de *Besemstraete*, marqué en cet endroit sur la carte de Marc Gheeraerdts, est une erreur. L'ancienne *Besemstraetken* se trouvait à l'endroit où l'on a inscrit fautivement: *Sint Jans straetken.*

Schutterstraat, rue des Arbalétriers. C'est le nom moderne de l'ancienne rue : *Achter schotters alleye.* Elle doit ce nom au local des Arbalétriers de St-Georges, appelé : *'t Oud Hof.*

Sledestraat, rue du Traîneau. Cette rue était nommée en 1579: *Sledestraetken ofte Corteraemstraetken.* Son premier nom lui vient probablement de l'enseigne d'une maison.

Spiegelrei, Quai du Miroir. La rive droite de la *reie* portait ce nom en 1579 ; elle l'avait reçu de la maison « *de groote Speghele* » qui s'y trouvait, à peu près au centre entre la place de l'Académie et la rue Anglaise.

Spinolarei. C'est la rive opposée, désignée comme suit, en 1579 : *Op de reye tusschen St-Jans en sConyncxbrugghe.* Elle doit son nom moderne, selon M. De Stoop, à l'Hôtel du marquis de Spinola, qui portait le n° 5, avant le numérotage actuel (2). Ce fut le marquis de Spinola, qui eut la gloire, en 1604, d'enlever au Prince Maurice de Nassau, la ville d'Ostende, après un siége de plus de trois ans.

Staalijzerplaats. C'est l'ancien nom, encore conservé dans la bouche du peuple, de la place au point de jonction des rues Neuve de Gand et de la Porte de Gand. Elle doit ce nom à la maison : *ten staelhisere*, qui existait déjà

---

(1) Arch. de l'église de St. Jacques. Registre n° 23. Charte de l'année 1424.

(2) De Stoop, *Tableau indicatif*, p. 313.

à cet endroit en 1409 ([1]). *Staelijzer*, selon Kiliaen, est synonyme de *vierstael*, *vierslagh*, ou briquet, instrument bien connu qui servait à faire du feu. La maison actuelle, marquée C 2, porte dans la façade une espèce de trépied, que l'on appelle en flamand: *staanijzer*; c'est là évidemment une interprétation complètement erronée du nom primitif. D'autres maisons portaient en 1579 le nom : *'t Vierslach.*

Sterrestraat, rue de l'Étoile, près de St-Gilles. Elle doit ce nom à la maison sise au coin nord-est.

Stoofstraat, rue de l'Étuve, au sud de la rue Ste-Cathérine. Elle ne portait pas de nom en 1579. Les Brugeois lui ont donné depuis longtemps un nom *propre*, que l'on traduirait en latin par : *viculus stercoris.*

Strooistraat, rue de la Paille. Elle tire son nom du Pont de la Paille, *Strobrucghe*, qui existait déjà en 1332 ([2]).

Sulferenbergstraat, rue de la Souffrière. C'est l'ancienne *Assebrouckstraetje*. Son nom moderne provient de la maison, aujourd'hui estaminet : *in Sulferenberg*, dont la façade se trouve dans la rue Ste-Cathérine.

Violierstraat, rue de la Violette. Elle portait en 1579 le même nom, qui provient, selon toute apparence, d'une maison nommée : *de Violier.*

Vischspaanstraat, rue du Panier, anciennement : *Mandekine Vischpaenstrate.* Ce dernier nom existait encore en 1579. *Vischspaan* et *Schuimspaan* sont synonymes d'après Kiliaen; le nom moderne devrait donc être traduit par : *rue de l'Écumoire.*

Visierstraat, rue de la Visière. Elle n'est connue dans le voisinage que sous le nom de : *Officierstrate !* Elle s'apellait en 1579 : *Vizierstraetken ofte Vuyl reyken.* Le premier nom lui vient sans doute d'une maison à l'enseigne : *'t Vizierken.*

---

(1) Arch. de l'église St-Jacques. Registre 62, nº 95. Charte du 23 Mars 1408 (v. s).

(2) Gilliodts, *Inv.* t. I p. 418.

Vrijdagmarkt est un des noms primitifs de la place de la Station. Déjà en 1293 nous trouvons mention de *l'ancien* Marché-du-Vendredi : *in antiquo fero veneris* (1).

Walplaats et *Walstraat*, place et rue de la Digue. Le nom de la place existait déjà en 1393 ; en cette année on construisit un pont derrière le *wal, bachten walle* (2). Le nom de la rue, qui n'existait pas encore en 1579, provient de celui de la place.

Wilhelmijne Dreve. Avenue des Guillelmites. Elle doit ce nom au couvent des Guillelmites, qui fut bâti vers l'extrémité sud-ouest de cette rue, en 1430, selon M. de Stoop (3). L'église fut dédiée le 16 Août 1478 (4). Elle devint plus tard l'église Ste-Catherine, et fut démolie en 1804.

Wijnzakstrate, rue de l'Outre. Son nom primitif est : *Zacwynstrate*, il existait déjà en 1352 (5). En 1579 on écrivait les deux noms : *Zacwyn-* et *Wynzacstrate*. Le nom primitif signifie, d'après Kiliaen, un vin que l'on a passé à travers une toile ou un sac, pour le clarifier. L'appareil qui sert à cette opération se nomme en français : « une chausse ». C'est une espèce de capuchon pointu, fait de drap.

Yperstraat. Petite rue qui relie celle des Cordouaniers à la place de la Grue. Elle doit son nom à la taverne « *In Ypre* » qui existait déjà en 1488, à l'extrémité de cette rue, au pied du pont de la Grue (6).

Zeepstraat, rue du Savon. C'est le nom d'une ruelle dans la rue des Brides. Les Brugeois ne la connaissent que sous la dénomination : *de garre van Conné*. En 1579 elle se nommait : *Suydtsieseepstraetje*.

---

(1) Registre de cette année avec archives de la cathédrale.
(2) Gilliodts, *Inv.*, t. III p. 469.
(3) *Tableau indicatif*, p. 271.
(4) *'t Boeck van al 't gene*, etc. p. 7.
(5) Arch. de l'église St-Jacques. Paquet n° 32. Charte du 30 Août 1352.
(6) *'t Boeck van al 't gene*, etc: page 249.

Zilverstraat, rue d'Argent. Ce nom est déjà cité en 1293 ([1]). Nous n'en avons pu trouver l'origine. Nous constatons qu'il existait à Bruges, en 1401, une rue d'or : *Goudinen straetkine*, et une rue du laiton : *Latoen straetkine* ([2]), cette dernière correspondait, selon M. de Stoop, à la petite rue Neuve, près de St-Gilles.

Zomerstraat, rue de l'Eté. Elle doit son nom à la maison nommée *de Zomere*, sise au coin sud-ouest. Une ruelle vis-a-vis de celle-ci, dans la rue du vieux bourg, aujourd'hui supprimée, s'appelait autrefois: *het Wynterstraetken*.

Zwynsstraat, rue du Porc. Il est connu que, dès les temps les plus reculés, nos ancêtres s'adonnaient beaucoup à l'élève du bétail, et surtout des porcs. Ils les envoyaient par bandes dans les forêts, et même dans l'intérieur des villes, pour y chercher leur nourriture ([3]). Ceci eut lieu peut-être aussi à l'endroit qui nous occupe, puisqu'il avoisinait une grande plaine dont le nom s'est conservé dans celui de : Pré St-Martin. Il est possible également que la rue doive son nom à un membre de la famille Zwyn, que l'on rencontre fréquemment dans les documents du XIVe siècle.

CHARLES VERSCHELDE.

---

(1) Registre de rentes, de cette date. Arch. de la Cathédrale : *Iuxtà vicum argenteum.*

(2) GILLIODTS *Inv.* t. III, p. 483.

(3) DAVID, Vaderlandsche Historie 2de uitgave. 1ste deel. bl. 310.

ERRATA ET ADDENDA.

Page 288. Note 1, ligne 4, après: de ces animaux, ajoutez: en notre Flandre.

Page 291, 1re ligne, après: « chemin de fer », ajoutez: de Bruges.

Page 291. Note 3. Au lieu de: *Acta Sanctorum Belgii*, lisez: *Acta Sanctorum Boll:*

Page 293. Note 4, ligne 6. Après « et une » ajoutez: troisième.

Page 293. Après la phrase qui se termine dans la dernière ligne, ajoutez: En 1353, ce quartier était simplement nommé: *'t Nieuwland.* (Document du 26 Juillet 1353; extrait communiqué par M. Everaert-Godderis.)

Page 299, ligne 19; au lieu de: passaient, lisez: passèrent.

Page 330, ligne 20; au lieu de: Dieu, lisez: dieu.

Page 332, ligne 6; au lieu de: VIIe siècle, lisez: XVIIe siècle.

Page 334. A la suite du paragraphe concernant la rue de St. Trond, ajoutez: Cette rue existait déjà en 1394, sous le nom: *Sinte Truden strate,* (Gilliodts. Inv. t. III. p. 353).

Page 351, ligne 16. Au lieu de: Van Herckhove, lisez: Van Kerkhove.

Page 363. Note 8, lignes 4, 5 et 6. Au lieu des mots suivants: rue de la Levûre — au côté est — *in den cleenen Roobaert.* Lisez: rue du Chameau — au côté ouest — *in den grooten Roobaert.*

Page 366. Note 5, ligne 3, au lieu de: au commencement, lisez: vers le commencement.

Page 379. A la suite des lignes consacrées à la rue Slipstock, ajoutez: Nous lisons dans le Compte de la Ville de 1536-37, fo 79 ro: « in de cleene *Sleipstocstrate,* bachten Sinte Donaes ». Ce nom, ainsi orthographié, semble faire allusion à un instrument de supplice.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

Noms de personnes, familles, corporations, gildes, etc.

C

D

E

F

G

H

I

Q

R

S

T

V

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

Noms de rues, places, maisons, etc.

A

C

D

E

F

G

H

I

J

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

Y

Z

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE TOME X^e DE LA TROISIÈME SÉRIE

VINGT-SEPTIÈME DE LA COLLECTION

F. V.

Étude sur les noms des rues et des maisons de la ville de Bruges.

Ch. Verschelde.

